

La radio et la télévision en Suisse

Histoire de la Société suisse de radiodiffusion SSR jusqu'en 1958

Publié sous la direction de Markus T. Drack. Avec le concours de Theres Egger, Sonia Ehnimb-Bertini, Theo Mäusli, Marc Reymond, Edzard Schade et Adrian Scherrer La présente publication a vu le jour grâce au soutien logistique et financier de SRG SSR idée suisse.

L'ouvrage se présente en deux volumes, l'un regroupant les textes, l'autre les illustrations. Il paraît simultanément en allemand sous le titre: Radio und Fernsehen in der Schweiz, Geschichte der Schweizerischen Rundspruchgesellschaft SRG bis 1958 (ISBN 3-906419-12-6)

Direction du projet: Markus T.Drack, Kirchlindach Coordination et production: Andreas Steigmeier, Baden Edition française: Service linguistique MSC SRG SSR, Berne

Conception graphique: Urs Stuber, Frauenfeld Maquette et impression: Stämpfli AG, Berne Reliure: Buchbinderei Burkhardt AG, Mönchaltorf

Printed in Switzerland

© 2000, hier+jetzt, Verlag für Kultur und Geschichte GmbH, Baden ISBN 3-906419-13-4

SOMMAIRE

6		Table des matières
9	Markus T. Drack	L'histoire de la SSR – Une contribution à l'histoire de la radio-télévision suisse
15	Edzard Schade	La technique radio suscite peu d'intérêt avant 1922
25	Edzard Schade	L'échec de la radiodiffusion locale, 1923–1931
59	Adrian Scherrer	L'essor envers et contre tout, 1931–1937
93	Marc Reymond	La radio sous le signe de la Défense spirituelle, 1937–1942
115	Theres Egger	La radio suisse sur le chemin de l'après-guerre, 1942–1949
153	Sonia Ehnimb-Bertini	Les années de l'expansion: la SSR relève les défis du progrès, 1950–1958
195	Theo Mäusli	L'écoute radio
225	Markus T. Drack	Les traits marquants de l'histoire de la SSR
229		Annexe

TABLE DES MATIÈRES

9 Markus T. Drack

L'HISTOIRE DE LA SSR – UNE CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE LA RADIO-TÉLÉVISION SUISSE

Situation historiographique initiale 9 – Mandat et soutien de SRG SSR 10 – Etapes du travail 10 – Auteurs 10 – Achives et sources 11 – La SSR en tant qu'objet de recherche 11 – Les sujets de recherche 12 – Bases théoriques 13 – Périodisation et structuration des chapitres 13 – Un florilège illustré de l'histoire de la radio-télévision 13 – L'histoire de la radio-télévision pour l'enseignement et la recherche 14

15 Edzard Schade

LA TECHNIQUE RADIO SUSCITE PEU D'INTÉRÊT AVANT 1922

Le triomphe de la radio commence à l'étranger 16 – Radiotélégraphie 16 – Radiotéléphonie 17 – Des autorités helvétiques répressives 17 – Les relations internationales favorisent l'essor de la radiocommunication 19 – Les règles du jeu de la radiocommunication 21 – La radio sous surveillance de l'Etat 21 – Réveil de l'esprit d'entreprise 22 – Discussions au sein de la Commission nationale de la radio 23

25 Edzard Schade

L'ÉCHEC DE LA RADIODIFFUSION LOCALE, 1923-1931

Les débuts de la radiodiffusion locale 26 – Lausanne presse l'allure 26 – Radio Genève devient autonome 27 – Les grandes ambitions de Zurich 28 – Radio Berne introduit la concurrence en Suisse alémanique 30 – Bâle accélère pour le sprint final 31 – Crise de la radiodiffusion locale 32 – Difficultés financières et conflits avec la presse 33 – Discorde parmi les stations de radio 35 – Les autorités fédérales débloquent la situation 36 – Débat national sur la radio 38 – Centralisme 38 – Régionalisme 39 – Un émetteur national par région linguistique 40 – Nationalisation 41 – Rapprochements en Suisse alémanique 42 – Une Suisse orientale discrète 43 – Emissions spéciales en romanche 44 – Programmes en langue italienne 45 – Détermination de la Suisse romande 46 – La SSR, organisation nationale de radiodiffusion 47 – Relations de la SSR avec les sociétés locales 47 – Relations de la SSR avec l'Etat 49 – Fondation de la Société suisse de radiodiffusion 51

Société romande de radiodiffusion Jean-François Cosandier 52 – Radio-Genossenschaft à Zurich Edzard Schade 53 – Société des Emissions Radio-Genève Fabienne Regard 54 – Radio-Genossenschaft Berne Peter Anliker 55 – Radiogenossenschaft Bâle Martin Plattner 56 – Ostschweizerische Radiogesellschaft Maja Schorta-Buchli 57 – Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana Flavio Zanetti 58

59 Adrian Scherrer

L'ESSOR ENVERS ET CONTRE TOUT, 1931-1937

La SSR, facteur de cohésion nationale 59 – La publicité financée par les deniers publics 60 – Beaucoup d'investissements dans la technique 61 – Satisfaire aux exigences 62 – La radio en suisse italienne 63 – L'Etat s'engage pour une station 63 – L'émetteur imprenable 64 – La radio tessinoise dans la tempête 65 – Un projet d'étatisation avorté 66 – Une restructuration mouvementée 67 – Une enquête officielle 69 – Pas de rédaction pour le service des dernières nouvelles 69 – Des restrictions dictées par la presse 70 – La SSR insatisfaite 71 – Les autorités s'opposent à l'indépendance 72 – La publication des revues de programmes, source de revenus 73 – Berne et Zurich en conflit 74 – Ringier passe à l'attaque 75 – Une fusion lourde de conséquences 77 – Bataille avec les disquaires 78 – Une situation juridique délicate 78 – Les disquaires en guerre contre la SSR 79 – Sous le contrôle des autorités 81 – L'actualité taboue 81 – La politique, un sujet délicat 82 – Un contrôle centralisé 83 – La SSR dans la tourmente politique 84 – La radio s'efforce de garder un profil bas 85 – Un modèle de concordance? 86 – La Défense spirituelle 87 – Les sociétés membres perdent leur pouvoir 88 – L'intégration par la restructuration 89

93 Marc Reymond

LA RADIO SOUS LE SIGNE DE LA DÉFENSE SPIRITUELLE, 1937-1942

La radio à l'épreuve de la guerre 93 – La collaboration entre les studios 93 – La fusion des orchestres suisses romands 94 – Les oppositions lausannoises à la fusion 95 – Influence plus forte de l'Etat et contexte international 95 – Le Conseil fédéral suspend la concession de la SSR 96 – La création d'un Service de la radiodiffusion suisse 96 – Rôle et fonctionnement du Service de la radiodiffusion suisse 97 – La radiodiffusion sous le contrôle des PTT 98 – Les projets pour une nouvelle concession 98 – L'armée surveille la radio: la Division presse et radio 99 – Le contrôle de la radiodiffusion suisse 100 – Les problèmes de la diffusion par fil et par téléphone 100 – Le SR ressemble à s'y méprendre à la SSR 101 – L'armée déchargée d'une tâche encombrante 101 – La radio devient un acteur essentiel de la Défense spirituelle 102 – L'engagement de la radio dans la Défense spirituelle 102 – Les programmes en rapport avec la Défense spirituelle 103 – Les échanges de programmes 104 – La radio à l'Exposition nationale de 1939 105 – Les 650 ans de la Confédération à la radio 105 – Les émissions pour et par les soldats 106 – Enfin du changement au service des nouvelles 107 – Quatre bulletins quotidiens 107 – Autres sujets de conflits entre l'ATS et la SSR 108 – Publicité et annonces à la radio 109 – La radio scolaire 109 – Le commencement des ondes courtes en Suisse 110 – La signification des ondes courtes pour la Défense spirituelle 110 – **Problèmes d'organisation au sein de la radio 111** – Faire plus avec moins: les finances de la SSR 111 – Les droits d'auteur 112 – Le financement du service des nouvelles 112 – Les femmes au sein de la SSR 112 – Une radio au service de l'Etat 113 – Adaptation ou résistance? 114

115 Theres Egger

LA RADIO SUISSE SUR LE CHEMIN DE L'APRÈS-GUERRE, 1942-1949

Nécessité d'améliorer les programmes 116 - Des programmes légers pour des périodes sombres 116 - Pas d'ambiance de vacances 117 – La Radio suisse engage à son tour une réflexion sur l'après-guerre 118 – Beromünster, une radio qui «pontifie» 119 – De la retransmission de conférences à des productions faites pour la radio 120 – La «guerre des orchestres»: plus qu'une simple controverse d'ordre culturel 121 – Statut d'organe consultatif pour le Comité central et éviction d'un détracteur 121 – Les orchestres: un sujet lancinant 123 – Politisation du problème des orchestres 123 – Des compétences élargies pour le Comité central 125 – «Un armistice dans la guerre des radios» 126 – La Radio suisse, vers une organisation démocratique modèle 127 - La guerre est finie! 128 - Le fédéralisme, pilier de la démocratie suisse 129 – La Radiodiffusion, organisation modèle fondée sur la démocratie directe 129 – Premiers projets de loi sur la radio 131 - Les catholiques font entendre leur voix 132 - De nouvelles sociétés régionales demandent leur admission au sein de la SSR 133 – La Radiodiffusion suisse fait peau neuve 134 – Neutralité et solidarité 135 – Une radio plus proche du public 135 – La radio, reflet d'une époque 136 – Une victoire partielle sur la presse 137 - Du divertissement et ce qu'il implique 138 - Investissements et innovations 139 - Davantage de moyens financiers, mais pas de publicité à la radio 139 – Service des ondes courtes: la voix de la Suisse à l'étranger 140 – A la recherche de nouveaux canaux de distribution 141 – Un nouveau média pointe à l'horizon 142 – Guerre froide et Défense spirituelle 143 - La question allemande 144 - Informer un point c'est tout! 145 - Des directives programmatiques pour la période de guerre froide 146 – Pas de suppôts du communisme à la radio! 147 – La radio, une question qui de politique devient confessionnelle 148 - Un vent nouveau au seuil des années cinquante 149

Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft Tino Arnold 151 – Cuminanza Radio Rumantsch Fidel Caviezel 152

153 Sonia Ehnimb-Bertini

LES ANNÉES DE L'EXPANSION: LA SSR RELÈVE LES DÉFIS DU PROGRÈS, 1950-1958

Crise et renouvellement de la SSR 153 – 1950: la presse en émoi suite à la démission d'Alfred W. Glogg 154 – Marcel Bezençon, nouveau directeur général 155 – Réorganisation de l'administration 157 – 1953: une nouvelle concession et deux nouvelles sociétés membres 159 – Le «Parlement» de la radiodiffusion étend les bases de la SSR 161 – L'évolution de la radiophonie 162 – Un public nombreux et attentif 163 – Le travail dans les studios de radio 165 – Les ondes ultracourtes pour faire face au chaos dans le ciel 167 – Progrès technique et hausse des coûts marquent le travail à la radio 169 – La télédiffusion confiée à la SSR 171 – Le Service des ondes courtes: la voix de la Suisse dans le monde 172 – La télévision à la conquête de la Suisse 175 – Conseil fédéral, PTT et SSR préparent le démarrage de la télévision 176 – La première phase d'expérimentation 179 – La Suisse romande et sa télévision 180 – L'isolement de la Suisse italienne 182 – La radio pour tous. La télévision pour qui? 183 – 1957: le peuple refuse l'article 36^{bis} sur la radiodiffusion et la télévision 184 – Télévision: la voie suisse 185 – Nouveaux challenges pour la SSR 187 – L'augmentation de la taxe de concession: une mesure impopulaire 188 – Le deuxième programme: début des émissions expérimentales 189 – Conflit entre les studios sur la répartition des ressources financières 190 – Le rapport Probst et le début de la régionalisation 193

195 Theo Mäusli

L'ÉCOUTE RADIO

Un réseau très dense 195 – Evolution des concessions de réception en Suisse 195 – Ville – campagne: quelles différences? 197 – Les auditeurs clandestins 198 – L'écoute sporadique 198 – La radio dans les régions alpines 199 – Crépitements, grésillements, grincements – et silences 199 – Le salut vient de la télédiffusion 200 – La volonté d'appartenir à la communauté 201 – Un miracle, des dépenses et une promesse 203 – Le coût de l'écoute radio 203 – Vanter les mérites de la radio 206 – L'impression d'appartenir à la communauté internationale 207 – La radio suisses: l'instrument et la voix du peuple 209 – Les auditeurs suisses écoutent-ils les émetteurs suisses? 210 – Familier et suisse 211 – Cet étranger qui répugne ... 213 – Crise en Suisse alémanique 214 – L'impression de respirer l'air du pays, même si parfois il sent mauvais ... 214 – Non à une radio aux intonations de maître d'école ... 215 – ... oui au divertissement 217 – «Balayeurs de rues» 218 – Les habitudes d'écoute 219 – Une écoute au quotidien bien rythmée 219 – Creux de l'été et hiver 221 – Budget temps 222 – Principes 222 – «Radioritis» de la jeunesse 223 – Chut, voici les nouvelles! 224

225 Markus T. Drack

LÈS TRAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DE LA SSR

La culture du débat politique sur la radio 225 – L'essor de la radio marqué par la continuité 225 – Le service public dès la première heure 226 – Le plus grand institut culturel de Suisse 226 – Les relations internationales 226 – Les individus 227 – Les constantes de l'histoire de la SSR 227

229 ANNEXE

Titulaires 229 – Statistique des concessions radio et télévision 230 – Abréviations 231 – Bibliographie 233 – Traducteurs 238 – Auteurs 239 – Remerciements 240 – Index 241

L'HISTOIRE DE LA SSR – UNE CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE LA RADIO-TÉLÉVISION SUISSE

Réfléchir sur leur propre histoire n'a jamais été le point fort des médias, qui préfèrent centrer leur production sur l'actualité, sur le présent. Et le passé ne les intéresse généralement que lorsqu'ils peuvent lui donner un caractère d'actualité. Cette attitude est à ce point enracinée qu'elle se répercute aussi sur d'autres domaines tels la documentation sur l'activité de production, la gestion des documents ou encore la disposition à concevoir cette tâche comme partie intégrante de la responsabilité managériale. De même qu'une émission de télévision est une affaire classée dès qu'elle a été produite, de même l'attention prêtée à ce qu'il en reste et qui constitue pour l'historien une source importante, disparaît. Ainsi, trop souvent, les archives écrites sont encore considérées comme un amoncellement ennuyeux de paperasse.

Dans son ouvrage intitulé «L'Age des extrêmes», Eric Hobsbawm avertit: «La destruction du passé, ou plutôt des mécanismes sociaux qui rattachent les contemporains aux générations antérieures, est l'un des phénomènes les plus caractéristiques et mystérieux de la fin du 20ème siècle.» Alors que le paysage médiatique en Suisse subit des transformations très rapides, la connaissance des faits importants qui ont ponctué l'histoire de la radio-télévision de ce pays, un domaine essentiel de la vie publique, nous livre des repères, nous aide à affiner notre jugement et nous fournit des instruments pour agir de manière plus pertinente au présent comme à l'avenir.

SITUATION HISTORIOGRAPHIQUE INITIALE

Lorsqu'ont démarré en 1994 les travaux systématiques sur l'histoire de la radio-télévision suisse, il n'était pas aisé, sur la base des publications scientifiques existantes, d'acquérir une vue d'ensemble fiable de ce qu'avaient été l'introduction de la radiophonie en Suisse, la naissance de la Société suisse de radiodiffusion (SSR) et son évolution ultérieure. Plusieurs mémoires de licence et quelques rares thèses de doctorat avaient déjà été rédigés ou étaient en voie de l'être. Des publications commémoratives sans véritable prétention scientifique avaient traité l'histoire des sociétés membres, c'est-à-dire des organisations pionnières qui ont introduit la radio en Suisse et fondé ensuite la SSR. L'attention avait tendance à se focaliser sur l'histoire de la télévision, alors même que les études sur l'histoire de la radio ne suscitaient qu'un très faible intérêt., C'est à cette époque aussi qu'ont fait surface les premiers questionnements à propos de l'histoire des programmes, de l'histoire sociale et des mentalités dans

On disposait alors des thèses de doctorat suivantes: Halter-Schmid 1980, Rostan 1982, Schröder 1991; parmi les travaux de licence, citons: Dietrich-Bertini 1983, Göttin 1985, Keller 1981, Liebherr 1994, Ostini 1983, Schade 1993. La chronique SSR d'Otto Pünter a été pendant de longues années l'unique référence relative au parcours historique de la SSR: Pünter 1971.

le domaine de la radio et de la télévision suisses. Toutefois, pour examiner ces aspects nouveaux, deux conditions essentielles faisaient défaut: une évaluation coordonnée des études déjà existantes, pour la plupart ponctuelles, ainsi qu'une histoire des acteurs et des organisations qui ont contribué à l'avènement en Suisse de ce nouveau média qu'était la radio, et qui en ont fait une institution.

MANDAT ET SOUTIEN DE SRG SSR

L'impulsion à s'atteler à l'histoire de la SSR et à la faire progresser a été donnée en 1993 par Antonio Riva, alors directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. Il ne lui avait certainement pas échappé qu'une partie de l'historiographie interne n'était en réalité que la reproduction sans analyse critique de témoignages publiés précédemment, que des étapes décisives de l'histoire de la radio-télévision suisse tombaient peu à peu dans l'oubli et que par conséquent, on s'en était construit une image fragmentaire. Fort de ces constatations, Riva lance en 1994 le projet «Histoire de la SSR», qu'il confie au directeur de la présente publication. Son successeur entré en fonction en 1996, Armin Walpen, a confirmé ses décisions. Ainsi, la Direction générale de SRG SSR idée suisse a assumé le financement du projet et des publications relatives; elle a également permis l'utilisation sans restriction de ses archives tout en assurant au chef de projet ainsi qu'aux historiens et aux historiennes la possibilité d'accomplir un travail scientifique indépendant.

ETAPES DU TRAVAIL

La préparation et la publication du livre ont eu lieu sous la houlette d'un petit groupe de projet, en plusieurs étapes. Pour commencer, il s'agissait d'élargir le matériel de base scientifique. Partant des questions énoncées ci-après, nous avons défini des sujets de recherche susceptibles de faire l'objet de mémoires de diplôme, de mémoires de licence et de thèses de doctorat. Ensuite, nous avons soutenu les travaux de recherche sur ces questions, en avons assuré le suivi, puis avons évalué et complété les études ainsi réalisées. Enfin, une série de colloques consacrés à l'histoire de la radio-télévision ont permis d'apporter un regard plus large sur ces travaux.

AUTEURS

Le travail scientifique majeur a consisté dans l'élaboration des manuscrits du livre. En été 1998, six historiennes et historiens qui avaient déjà travaillé sur des questions liées à l'histoire de la radio-télévision et à l'histoire des médias, ont accepté de s'engager dans cette mission. La composition linguistique hétérogène du groupe est le résultat d'un choix délibéré et la provenance de différentes universités est bienvenue. Les auteurs ont rédigé chacun un chapitre dans leur langue maternelle, ensuite de quoi les manuscrits ont été traduits en allemand ou en français.

Tout en disposant d'une bonne base de matériel, les membres de l'équipe ont dû faire des recherches dans les archives, retravailler les déclarations des témoins de l'époque et évaluer la littérature pertinente. Enfin, il leur a également fallu choisir les images destinées à illustrer leur chapitre et rédiger les légendes.

ARCHIVES ET SOURCES

Les sources relatives à l'histoire de la radio-télévision suisse se trouvent principalement à Berne, dans les archives de la Direction générale SRG SSR, les Archives fédérales suisses et celles des PTT (aujourd'hui Archives historiques et bibliothèque PTT). A celles-ci s'ajoutent les archives des sociétés membres et sociétés régionales. L'état et la mise en valeur de ces recueils varient. Ici et là, on constate des lacunes dues à des pertes et des actions de destruction passées. Heureusement, de nombreuses sources qui concernent l'histoire de la SSR existent à plusieurs endroits et donc en plusieurs exemplaires. Les documents réunis entre 1938 et 1960 par Paul Bellac, documentaliste, journaliste et expert de télévision auprès de la Direction générale de la SSR, constituent un recueil très précieux. Les parties des archives Bellac concernant la Suisse ainsi que les archives photographiques très riches de la Direction générale SRG SSR ont été classées et mises en valeur.

Il existe des coupures de presse et des photothèques dans presque toutes les archives de la SSR. Leur état est variable et ce constat s'applique également aux bibliothèques des directions et des studios. La bibliothèque de la Direction générale SRG SSR est bien fournie en publications historiquement intéressantes, mais ne réunit pas l'ensemble de ce qui a été édité à l'intérieur et à l'extérieur de la SSR, que ce soient les publications officielles de l'entreprise, les plaquettes grand public, les écrits de relations publiques ou encore les recueils de mémoires. On peut en dire autant des nombreuses publications consacrées à la SSR et à des questions relevant de la radio-télévision suisse en général.

LA SSR EN TANT QU'OBJET DE RECHERCHE

Le projet «Histoire de la SSR», auquel la publication du présent ouvrage met un terme *provisoire*, a comme premier objectif de mettre à jour et d'éditer sous la forme d'un livre l'histoire de la SSR en tant qu'organisation jusqu'en 1958, date de la mise en service définitive de la télévision avec ses émissions diffusées depuis Zurich et Genève ou, en d'autres termes, sur la période que l'on peut appeler «l'âge de la radio». Il s'agit ainsi pour SRG SSR de se doter d'une présentation des premières décennies de son histoire, mais également de poser les jalons pour de futures recherches dans le domaine de l'histoire des médias, du public et des mentalités. Nous souhaitons, il est vrai, des ouvertures dans le domaine de l'histoire des programmes, des mentalités et de l'histoire sociale, mais nous avons choisi de mettre l'accent sur les aspects organisationnels et institutionnels.

Par SSR, nous entendons l'union des associations constitutives de la «Société suisse de radiodiffusion» d'une part, ce qu'il est convenu d'appeler l'organisation professionnelle d'autre part, ainsi que le Service de la radiodiffusion suisse actif durant la Deuxième Guerre mondiale. Pendant la période examinée, l'union des associations SSR comprenait les

coopératives et sociétés locales et régionales de radiodiffusion et constituait le support institutionnel de l'organisation professionnelle active dans les studios de radio et à l'office central de la SSR (Direction générale depuis 1937).

LES SUJETS DE RECHERCHE

Les questions à étudier pour retracer l'histoire de la SSR ont été définies par le groupe de projet qui, dans cette démarche, s'est largement inspiré des thèses énoncées par Kurt Imhof.₃ Le groupe a identifié cinq domaines de référence:

SSR et paysage médiatique: la question qui se pose ici est de savoir quelle a été la part prise par la SSR lors de l'introduction et de l'extension des médias électroniques en Suisse: a-t-elle agi en tant que promotrice ou a-t-elle cherché à en entraver l'évolution? Où et pour quelles raisons? Quelle a été son influence sur la mise en place d'un système de radiodiffusion «suisse»? Et sur le monde de la presse?

SSR et communication interculturelle: dans ce domaine, il s'agit en premier lieu de répondre à des questions ayant trait au mandat culturel de la SSR, le cas échéant à sa fonction identitaire (fonction de trait d'union). Quelle est l'histoire du mandat de prestations et comment a-t-il évolué? De quelle manière la SSR l'a-t-elle interprété et mis en œuvre au fil des ans?

SSR et démocratie: la SSR laisse-t-elle transparaître des objectifs d'ordre politique? A-t-elle cherché à remplir un rôle de forum politique? La SSR s'est intéressée dès le départ au domaine de l'information politique. Les premières années de la radio ont de ce fait été marquées par un conflit avec la presse. De quelle manière la SSR a-t-elle interprété cette tâche et quelle a été l'influence de la presse, du monde politique et du public?

SSR et transformation sociale: la SSR en tant qu'institution a-t-elle été en mesure de réagir aux changements de la société? A-t-elle tenté de les influencer? A-t-elle été capable de réagir, dans ses concepts programmatiques, aux nouveaux styles de vie, codes culturels, mentalités, aux nouveaux postulats et concepts socio-politiques?

SSR comme société: l'attention se porte ici sur l'évolution de l'union des associations SSR (organisation institutionnelle) et de l'organisation professionnelle dans leur environnement respectif, autrement dit sur l'étude de «l'histoire statutaire» de la SSR, ses structures, son financement, ses relations internes et externes. La question du rôle des sexes au sein de la SSR fait, elle aussi, partie de ce complexe.

Les sujets de recherche et l'énoncé des questions visaient dès le départ à donner une large assise à l'étude de l'histoire de la radio-télévision en Suisse et à gagner autant de chercheurs et chercheuses que possible à ce projet. Ils ont en outre servi de fil rouge à tous les participants au projet. Pour le livre, nous nous sommes concentrés sur les aspects organisation et institution.

BASES THÉORIQUES

La direction du projet ainsi que l'équipe des auteurs ont recherché conjointement les bases théoriques sur lesquelles fonder les recherches. D'une part, il s'agissait d'énumérer les thématiques se dégageant des questions citées ci-dessus et de les classer chronologiquement suivant plusieurs plans d'analyse (plan constitutionnel, plan opérationnel, substrat matériel et plan conjoncturel)., D'autre part, sur la base d'une étude d'Ulrich Saxer et Ursula Ganz-Blättler, réalisée en collaboration avec le projet «Histoire de la SSR» et discutée avec ses auteurs, un groupe de travail a rédigé un guide servant à fixer les priorités dans le domaine théorique ainsi qu'un glossaire des notions essentielles.6 Les définitions en question ont été choisies de sorte qu'elles puissent décrire la transformation des mass media et des structures communicationnelles comme un processus discontinu. Le document s'inspire fortement de réflexions de systémique ainsi que de la théorie énoncée par l'économiste et historien zurichois Hansjörg Siegenthaler, suggérant de décrire une transformation comme une succession de périodes structurelles de stabilité et de crise.

PÉRIODISATION ET STRUCTURATION DES CHAPITRES

La périodisation provisoire qui a servi à constituer l'équipe d'historiens par le biais d'une mise au concours, s'est écartée de la subdivision souvent rencontrée dans les textes publiés jusqu'ici, qui s'opère en fonction de la révision des statuts et de la concession ainsi que du début et de la fin de la guerre. Nous avons choisi d'articuler l'histoire de la radiodiffusion suisse non pas autour de ses tournants, mais autour de ses moments culminants. Nous avons analysé de manière critique cette conception de la périodisation avec l'équipe des auteurs et l'avons comparée avec la théorie des crises. Elle s'est avérée pertinente et sert donc de fondement à la structuration des chapitres.

UN FLORILÈGE ILLUSTRÉ DE L'HISTOIRE DE LA RADIO-TÉLÉVISION

Ce travail scientifique sur l'histoire de la SSR a débouché sur la description et l'analyse critique des événements depuis la naissance de la radio en Suisse jusqu'au démarrage définitif de la télévision suisse, y compris sa préparation par la SSR. Les chapitres se suivent par ordre chronologique, chaque chapitre mettant l'accent sur différentes thématiques. L'histoire de la SSR est également l'histoire de ses membres, c'est-à-dire

les sociétés et les coopératives de radio. Il n'a pas été possible d'inclure

4 Mäusli, Theo: Analytische Ebenen und Fragestellungen. Document de travail du 28.5.1998.

5 Saxer/Ganz-Blättler 1998.

6 Ganz-Blättler, Ursula; Schade, Edzard; Scherrer, Adrian: Der Schweizer Rundfunk von den Anfängen bis 1958 – Wandel der SRG. Manuscrit non publié, 1998.

7 Siegenthaler 1993.

dans cet ouvrage l'histoire de chacune d'entre elles. C'est pourquoi nous avons prié des personnalités qui connaissent particulièrement bien les diverses sociétés membres de nous fournir quelques brèves esquisses historiques.

L'ouvrage comprend un volet écrit et un volet illustré qui sont étroitement liés: paginés en continu, ils présentent de nombreux renvois croisés entre le texte et l'image, aussi bien dans les contenus que dans les indications graphiques.

L'HISTOIRE DE LA RADIO-TÉLÉVISION POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

En tant qu'ouvrage spécialisé sur l'histoire de la radio-télévision, cette publication a également pour ambition de devenir une référence pour l'enseignement des médias dans les écoles, ainsi que pour l'étude et la recherche. Les notes de bas de page contiennent en règle générale des indications de sources, une éventuelle critique de ces sources, des explications terminologiques ou des questionnements quant aux contenus. Un simple coup d'oeil permet d'en saisir la richesse et la multiplicité. Toutes les citations ayant été traduites en allemand ou en français, les personnes intéressées peuvent consulter la version originale des chapitres avec les citations en langue originale (édition polycopiée pour archives) à la bibliothèque de la Direction générale de SRG SSR ainsi qu'à la Bibliothèque nationale suisse à Berne.

LA TECHNIQUE RADIO SUSCITE PEU D'INTÉRÊT AVANT 1922

C'est dans les instituts universitaires de physique que l'on trouve les premières traces de l'histoire de la radio suisse. Dès la fin du siècle passé, Bâle, Genève et Zurich déploient une intense activité de recherche et d'enseignement dans le domaine des ondes électromagnétiques. Néanmoins, c'est à l'étranger qu'ont lieu toutes les inventions révolutionnaires.

La première utilisation de la radiocommunication par l'armée suisse remonte à 1905 lorsqu'elle procède à une longue série d'essais avec des stations radio. C'est l'armée encore qui, en 1913, passe la première grosse commande à l'industrie radioélectrique. Elle choisit alors le système mis au point par l'entreprise allemande «Telefunken». Quant au secteur privé, il doit attendre jusqu'en 1911 pour obtenir les premières concessions de réception radio, que les autorités fédérales ne délivrent qu'à de strictes conditions. La plupart des demandes émanent d'entreprises horlogères qui veulent recevoir le signal horaire émis depuis la tour Eiffel. Toutefois, en raison de la guerre, seul un très petit nombre d'entreprises et de particuliers utiliseront la radio pendant la décennie qui suit.

L'industrie suisse contribue très peu à l'essor de la technologie radio et seul le recours à l'importation permet de construire, au début des années vingt, les premiers émetteurs destinés à l'envoi de télégrammes et au contrôle du trafic aérien. Dans son ouvrage sur l'histoire de la radiotélégraphie et de la radiotéléphonie en Suisse, le professeur de physique bâlois Hans Zickendraht parle, en 1923 déjà, d'un «sentiment de honte» à l'idée que la Suisse ait «laissé passer l'occasion» de «développer une technique radio nationale» alors qu'elle est en avance dans plusieurs secteurs de l'industrie électrique. Pour Zickendraht, la Suisse n'a plus aucune chance de participer de manière significative à la compétition féroce que se livrent alors les Etats-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Il faudra attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour que la Suisse occupe enfin une position de force sur le marché mondial, grâce à Brown Boveri & Cie (devenue en 1988 Asea Brown Boveri), une entreprise spécialisée dans la technique des émetteurs.

C'est donc en vain que l'on cherche dans les premières pages de l'histoire de la radio suisse la trace de grandes réalisations techniques ou commerciales. On y trouve en revanche d'interminables tractations entre les autorités militaires et civiles pour décider si la radio doit être réservée aux communications secrètes ou mise à la disposition de chacun. Les intérêts militaires prédominent jusque vers 1920. Mais en 1923, les autorités fédérales autorisent les premières émissions expérimentales de divertissement et d'information. C'est alors une nouvelle ère qui commence: celle de la radiodiffusion pour tous.

¹ Zickendraht 1924, 169–172.

² Direction générale des PTT 1962, 260-268, 393, 422, 4315.

³ Schade 1998 a, 84-105.

⁴ Zickendraht 1924, 140s.

⁵ Wood 1992, 222-248.

LE TRIOMPHE DE LA RADIO COMMENCE À L'ÉTRANGER

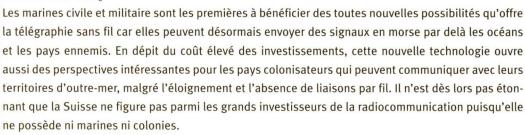
Les débuts de la radio sont étroitement liés à la télégraphie et à la téléphonie par fil. Ces inventions, dont l'utilisation s'est généralisée au cours du 19ème siècle, ont révolutionné les communications longue distance et les ont rendues quasi instantanées. De longues rangées de poteaux se mettent à orner les routes des villes et des campagnes, à mesure que s'étendent les réseaux téléphoniques et télégraphiques.



A la fin du 19ème siècle, le développement de la technique radio permet une avancée majeure car les communications électriques ne dépendent plus des liaisons par fil. Cependant, les poteaux ne disparaissent pas immédiatement du paysage car la communication sans fil ne joue d'abord qu'un rôle complémentaire.

RADIOTÉLÉGRAPHIE

L'ingénieur italien Guglielmo Marconi, considéré comme l'inventeur de la télégraphie sans fil – en vertu de son brevet déposé le 2 juin 1896 – est conscient du potentiel économique que renferme cette nouvelle technologie. L'entreprise qu'il crée et qui porte son nom va vite prospérer et deviendra mondialement connue.



De par sa nature, la radiocommunication ignore les frontières. Des pourparlers ont néanmoins lieu dès le début du 20ème siècle pour introduire une réglementation internationale. Pour les compagnies, qui se livrent une concurrence acharnée, la question cruciale est de savoir si elles doivent s'engager, par un accord de réciprocité, à retransmettre les messages reçus. Des accords en ce sens ne sont signés qu'en 1912 à la Conférence internationale de Londres, peu après le naufrage du Titanic. A cette occasion, il est également décidé d'utiliser le terme «radio» pour désigner les communications sans fil. Bien qu'initialement en retrait, la Suisse dispose d'un poste privilégié pour suivre l'évolution des questions internationales car le Bureau international des administrations télégraphiques, installé à Berne et supervisé par le Conseil fédéral, s'occupe aussi des communications sans fil à partir de 1906.



6

9

Buser 1932, 18-26.

⁸ Schade 1998 a, 26.

Direction générale des PTT 1962, 984 s.

RADIOTÉLÉPHONIE

Le développement technique de la téléphonie sans fil ou radiotéléphonie va occuper pendant des années un nombre considérable de chercheurs. La difficulté consiste à transmettre sans fil non seulement les signaux en morse – court, long, long – mais aussi la voix et la musique. La solution viendra de la recherche fondamentale sur la modulation des ondes électromagnétiques. 10 Le chercheur Reginald Aubrey Fessenden réussit à Noël 1906 la première retransmission de voix et de musique destinée au public depuis sa station de Brant Rock (Massachusetts). 11 Devant cette prouesse technique, les investisseurs restent pourtant de marbre. Ainsi, jusqu'à la fin des années dix, les applications de la radiotéléphonie se limitent essentiellement à des communications traditionnelles d'un point à un autre entre deux personnes déterminées.

David Sarnoff, surnommé le «père de la radio de divertissement», est le premier à suggérer une utilisation commerciale de la radiodiffusion au sein de l'American Marconi Company. Il se heurte toutefois à l'incompréhension de ses supérieurs. Vendre des récepteurs qu'on utiliserait comme des gramophones pour écouter de la musique est une idée sans queue ni tête lui répondent-ils.

Durant la Première Guerre mondiale, les besoins des armées remplissent les carnets de commande d'une industrie radio florissante. Mais à la fin des hostilités, les compagnies doivent trouver de nouveaux marchés. C'est alors que leur vient l'idée d'utiliser la radiotéléphonie pour diffuser des émissions publiques (broadcasting) et d'en faire non seulement un moyen de communication de masse mais aussi une source de profit.13 Les Etats-Unis sont les premiers à rendre la radiodiffusion accessible à tous, ainsi qu'ils l'avaient fait pour les précédents moyens de communication électriques. Contrairement à la plupart des pays européens, ils autorisent à nouveau l'utilisation de la radio à titre privé dès la fin de la guerre. Ainsi, le public américain peut recevoir des signaux radio sans avoir à demander de concession. En 1919, on estime déjà à 125 000 le nombre de récepteurs radio vendus aux Etats-Unis. Ce nombre augmente peu à peu jusqu'à ce qu'un véritable engouement embrase le pays en 1922. L'achat de récepteurs augmente alors de façon exponentielle et il ne se passe pas de jour sans que n'apparaisse une nouvelle station radio. 14 Au moment où le poste de radio conquiert le monde et devient un produit de consommation de masse, les premières inventions de la technique radio existent déjà depuis un quart de siècle.

DES AUTORITÉS HELVÉTIQUES RÉPRESSIVES

Dans la plupart des pays européens, la communication sans fil fait l'objet de réglementations plus sévères qu'aux Etats-Unis. Les autorités helvétiques se réservent le droit exclusif de construire et d'exploiter des installations radio ou de délivrer des concessions à des tiers. Depuis 1909, la

Lee De Forest

Le chercheur américain Lee De Forest (1873-1961) est l'un des premiers défenseurs de la radiodiffusion. C'est lui qui a inventé en 1906 la lampe amplificatrice (triode) inaugurant ainsi l'ère de l'électronique. Peu après avoir breveté son invention en 1907, De Forest déclare, enthousiaste: «Aujourd'hui ma (très agréable) mission consiste à diffuser de douces mélodies par-delà les villes et les mers, afin que les marins aux confins des océans entendent la musique de leur patrie.» Bien qu'ayant fait œuvre de pionnier à plusieurs reprises, Lee De Forest ne participera toutefois pas au développement de la radiotéléphonie car il ne dispose pas du capital nécessaire.

Tiré de: Flichy 1994, 178

¹⁰ Kaufmann 1996, 267.

¹¹ Sterling/Kittross 1990, 28.

¹² Wood 1992, 12.

¹³ Schade 1998c, 241s.

¹⁴ Flichy 1994, 182-185.

surveillance des communications télégraphiques et téléphoniques relève des autorités civiles. Elle est confiée à la Direction générale des télégraphes (DGT) elle-même subordonnée au Département fédéral des postes et des chemins de fer.15

En 1910, l'entreprise Marconi qui envisage d'introduire la radiotélégraphie en Suisse s'adresse donc directement à la DGT.16 Celle-ci refuse poliment, ne voyant pas pourquoi elle laisserait une entreprise faire concurrence à son propre réseau de câbles. 17 Au cours des années suivantes, la Société de télégraphie sans fil (Gesellschaft für drahtlose Telegraphie), qui deviendra plus tard Telefunken AG, tente elle aussi de nouer des relations commerciales avec la Suisse, mais elle essuie un refus de la DGT, sous prétexte que les investissements ne seraient pas suffisamment amortis.18

Les pays voisins se dotent de stations de radiotélégraphie diffusant en morse le signal horaire, des nouvelles politiques et économiques ainsi que des bulletins météorologiques.₁₉ Cette forme primitive de radiodiffusion éveille également dans notre pays le besoin de recevoir des signaux radio. La DGT pose cependant des conditions très strictes pour l'octroi de concessions de réception à des particuliers ou à des entreprises car elle craint une violation du secret des communications télégraphiques. Ainsi, le titulaire d'une concession pour la réception du signal horaire n'a pas le droit de capter des bulletins météo ni d'autres types de télégrammes.20

La DGT n'octroie que 128 concessions entre octobre 1911 et le début de la Première Guerre mondiale en août 1914. Cela n'empêche pas les autorités militaires de considérer avec méfiance la politique d'octroi de concession de la DGT, à tel point que l'Etat-major général du Département militaire fédéral (DMF) se fait régulièrement envoyer la liste des concessionnaires radio.21 Lorsqu'en 1913, la DGT délivre à un ingénieur italien de Genève l'autorisation de mener des essais privés d'émission et de réception radio, le chef d'Etat-major général, Theophil Sprecher von Bernegg, intervient pour dénoncer le danger potentiel que ces essais représentent pour la défense nationale.22 La DGT tient compte de cet avertissement: dorénavant, seuls les instituts de recherche reconnus par l'Etat pourront obtenir une concession à titre expérimental. Mais la Division d'Etat-major général n'est toujours pas satisfaite. Elle rédige un projet d'ordonnance interdisant totalement l'utilisation privée de la radio en cas de force majeure. Elle conseille en outre à la DGT de vérifier comment mettre une installation hors service avant d'en autoriser l'exploitation.23

```
15
            Schade 1998 a, 64.
```

23

Direction générale des PTT 1952, 323. 16

Ar DG PTT, 1910, DGT à Marcony Company, 21. 12. 1910.

¹⁷ Ar DG, dossiers «Marconi» et «Société de télégraphie sans fil» (1912–1913). 18

Direction générale des PTT 1962, 276s. 19

²⁰ Schade 1998 a, 65 s.

ARF E 27/15699, DGT à la Division d'Etat-major général du DMF, 15. 11. 1912. 21 22

ARF E 27/15699, Division d'Etat-major général du DMF à la DGT, 29.4.1913.

Ar DG PTT 341.230 (1913), Division d'Etat-major général du DMF à la DGT, 18.11.1913.

Fin 1913, la DGT se trouve prise entre le marteau et l'enclume car le DMF veut empêcher l'utilisation privée de la radio tandis que les entreprises exigent une libéralisation rapide. La DGT décide alors de se forger sa propre opinion. Elle entreprend une vaste enquête internationale sur les pratiques en vigueur en matière d'octroi de concessions de réception et d'émission. Les résultats montrent qu'un peu partout, la tendance est à une plus grande libéralisation. 4 Au début de l'année 1914, la DGT est prête à libéraliser la réception radio des informations à caractère public parce qu'elle ne voit aucun moyen de surveiller complètement cette activité. Puisque l'Etat veut connaître le nom de tous les propriétaires de récepteurs radio, le plus simple est d'octroyer une concession à ceux qui la demandent, argumente-t-elle. En revanche, il faut punir plus sévèrement les infractions graves contre l'autorité souveraine comme l'espionnage, la perturbation des stations émettrices étatiques ou «l'opposition au contrôle exercé par l'Etat».25

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale anéantit ces efforts de libéralisation et permet à la Division d'Etat-major général de faire enfin passer son projet d'ordonnance sur la radiotélégraphie en temps de guerre. Le Conseil fédéral adopte le texte le 2 août 1914 et interdit toute utilisation privée de la radiocommunication. 26

LES RELATIONS INTERNATIONALES FAVORISENT L'ESSOR DE LA RADIOCOMMUNICATION

La guerre restreint considérablement les communications télégraphiques et téléphoniques de la Suisse avec l'étranger. La Suisse dépend du bon vouloir de ses voisins en guerre, notamment pour les communications transocéaniques, ce qui la rend vulnérable. La population et surtout les entreprises doivent se résigner au fait que leurs télégrammes puissent être lus non seulement par les autorités militaires suisses mais aussi par celles des pays par lesquels ils transitent. L'administration fédérale se rend alors compte que le seul moyen de garantir l'indépendance de ses communications avec l'étranger est de posséder une station de radiotélégraphie. Cependant la DGT continue à réfléchir comme en temps de paix et refuse l'achat d'une station radio qu'elle estime non rentable. L'Etatmajor général de l'armée, spécialisé dans la gestion des situations de crise, veut au contraire acquérir de toute urgence un émetteur puissant. Entre 1915 et 1916, il mène des négociations secrètes avec l'entreprise allemande Telefunken mais celles-ci s'enlisent après l'entrée en guerre des Etats-Unis.

A la fin de la guerre, le retour à la normale se fait attendre tout comme la libéralisation des communications. Lorsque les tensions politiques internes débouchent sur la grève générale de 1918, les autorités fédérales

Méfiance des autorités militaires

Le chef de l'Etat-major général Sprecher demande en 1913 à la Direction générale des télégraphes de réglementer plus sévèrement la radiotélégraphie: «Il est à mon avis primordial que nous soyons en mesure d'empêcher dans notre pays l'utilisation abusive des installations de télégraphie sans fil pour les communications avec l'étranger, en cas de tensions politiques, de menaces de guerre, voire de guerre déclarée. [...] A cet effet, j'ai préparé un projet d'ordonnance [...] que j'enverrai au Département militaire fédéral ou au Conseil fédéral dès que la nécessité s'en fera sentir». Ar DG PTT, Division d'Etat-major DMF à DGT, 18.11.1913

²⁴ Ar DG PTT 341.4 (1914), Radiotélégraphie, rapport, 12. 1. 1914.

²⁵ Ar DG PTT ad 341.4 (1914), Radiotélégraphie, commentaires sur le rapport du 12.1.1914.

²⁶ ARF E 27/11262, PV du Conseil fédéral, extrait, 2.8.1914.

²⁷ Schade 1998 a, 76-83.

décident de maintenir de nombreuses dispositions restrictives introduites pendant la guerre, comme la censure des télégrammes par les militaires. L'utilisation privée de la radio reste totalement interdite jusqu'à l'automne 1919. En effet, les autorités fédérales, qui ont utilisé la télégraphie sans fil comme principal moyen de communication pendant la grève, souhaitent conserver cet avantage stratégique. Pourtant, la même année, on observe des signes d'ouverture et de modernisation. En avril 1919, Genève est choisie comme siège de la Société des Nations, ce qui représente un grand défi aux yeux du conseiller fédéral Robert Haab: «Dès lors que Genève a été choisie comme siège de la Société des Nations, la Suisse a le devoir de mettre à sa disposition les installations nécessaires ou, du moins, de lui délivrer les autorisations ad hoc.» La nouvelle organisation a besoin de moyens de communication et de transport modernes, c'est-à-dire d'une station de radiotélégraphie et d'un aérodrome.

A l'occasion de la première assemblée de la Société des Nations, le Conseil fédéral, animé d'intentions novatrices, autorise l'entreprise Marconi à exploiter, à ses propres risques, une station radio provisoire près de Genève. Cette station ayant remporté un grand succès auprès de la presse internationale, l'entreprise Marconi peut enfin accéder au marché suisse de la radiotélégraphie commerciale. En 1921, elle obtient par arrêté fédéral l'autorisation de construire la première station de radiotélégraphie commerciale en Suisse. 30

Le trafic aérien accélère l'essor de la radiodiffusion grâce au développement rapide de la radiotéléphonie. Comme les pilotes peuvent se servir eux-mêmes d'un micro, il n'est plus nécessaire d'avoir un radiotélégraphiste dans chaque avion pour écouter et traduire les signaux en morse. En 1921, l'armée suisse donne mandat à l'entreprise allemande Telefunken d'installer un émetteur sur les aérodromes de Kloten et de Dübendorf.₃₁ Un an plus tard, c'est le tour de Genève et Lausanne.₃₂





32

²⁸ Ibid., 84.

ARF 8803/6, Département des postes et des chemins de fer au Conseil fédéral, rapport, 30.6.1919.

³⁰ Schade 1998a, 98s.

³¹ Direction générale des PTT 1962, 272; ARF E 27/16725.

Direction générale des PTT 1962, 273; Radio Lausanne (éditeur): A vingt-cinq ans (1923–1948), 8.

LES RÈGLES DU JEU DE LA RADIOCOMMUNICATION

L'introduction de la radiotélégraphie et de la radiotéléphonie en Suisse s'effectue hors de toute base légale puisque la Loi sur les communications télégraphiques et téléphoniques, en vigueur jusqu'en 1924, ne mentionne pas les communications sans fil. En décidant en 1911 d'assimiler les communications sans fil à la télégraphie et téléphonie avec fil, 22 le Conseil fédéral a certes donné des moyens d'action politique à l'administration mais sans résoudre pour autant les problèmes liés à l'absence de base légale.

LA RADIO SOUS SURVEILLANCE DE L'ÉTAT

Au début 1920, le Département des postes et des chemins de fer convoque une «commission pour la radiotélégraphie» composée de représentants de l'armée et des milieux économiques ainsi que de journalistes et d'experts.34 Cette ouverture vise à donner une plus grande légitimité aux décisions imminentes concernant la politique de la radio. Parallèlement, le conseiller fédéral Robert Haab, chef du Département des postes et des chemins de fer, demande la révision de la législation sur les communications télégraphiques et téléphoniques. Ce juriste de formation, qui dirigera le même département pendant toute la durée de son mandat de 1918 à 1929, veille à ce que la procédure législative ne traîne pas.₃₅ Dans son message de juin 1921 relatif à la révision de la Loi sur les communications télégraphiques et téléphoniques, 36 le Conseil fédéral défend le maintien du quasi-monopole d'Etat en matière de communication. Néanmoins, il tient aussi compte d'une demande croissante en faveur de la libéralisation et de la privatisation et se montre disposé à confier davantage de tâches au secteur privé.

Lors des débats aux Chambres fédérales, Robert Haab, qui est un habile négociateur, parvient à renforcer le rôle de l'Etat dans le secteur des communications, sans pratiquement rencontrer d'opposition.37 Les socialistes, qui se réjouissent du monopole d'Etat, s'opposent par contre à tout ce qui pourrait restreindre le droit de grève. Un article de la loi déclenche des débats passionnés; il donne en effet au Conseil fédéral le droit d'interdire l'usage public des installations téléphoniques et télégraphiques et de limiter ou surveiller les communications, afin de «sauvegarder d'importants intérêts nationaux». Haab ne cache pas les implications politiques de cet article: «Il ne serait pas honnête de dissimuler que cette disposition peut aussi être utilisée en cas de graves troubles internes, afin de rétablir le calme et la sécurité». 38 La gauche tente vainement de faire opposition.

De nombreux représentants des milieux économiques se montrent mécontents à l'idée que l'Etat conserve le monopole des communications électriques. Haab en tient compte et assouplit les conditions concernant l'octroi de concessions et la vente d'appareils domestiques. Il cite la

Emetteur de l'aérodrome de Lausanne

Roland Pièce, pionnier lausannois de la radio, se souvient des premières transmissions sur l'émetteur du Champ-de-l'Air, transmissions qu'il effectua en tant qu'expert technique au cours de l'été 1922. Il était alors régulièrement en contact radio avec l'appareil «Goliath» qui assurait chaque semaine le vol Lausanne-Paris: «Le mécanicien du bord, qui fonctionnait également comme radiotélégraphiste, captait bien mes signaux à quelque 100 km de Lausanne, mais ne connaissant pas le morse il n'en comprenait pas le sens! Enfin, dès que la voix du Champ-de-l'Air put se faire entendre, ce furent des bavardages continuels avec le Goliath à l'arrivée comme au départ, bavardages qui ne manquaient souvent pas de détails amusants! Puis vint de Berne l'ordre de restreindre les communications parlées aux seuls besoins du service!» Radio Lausanne vers 1948, 655.

Buser 1932, 38. 33

ARF 8803/6. 34

Altermatt 1991, 339-343. 35

FF 1921, vol. III, 280-319. 36

BS CN 1922, 217-246; BS CE 1922, 361-381. 37

³⁸ BS CN 1922, 229-230.

concession accordée à Marconi Radio Station AG pour les communications télégraphiques commerciales comme un exemple de bonne coopération entre l'administration et le secteur privé.

La radio n'est pas un sujet qui intéresse beaucoup le Parlement. Les partis bourgeois interviennent une fois au Conseil des Etats pour exprimer leur inquiétude quant aux conséquences qu'une libéralisation complète pourrait avoir sur la sécurité du pays. Haab ne veut pas prendre d'engagement formel. Il leur assure que le gouvernement n'a pas l'intention d'empêcher le développement de cette nouvelle invention ni de mettre en danger la sécurité de l'Etat ou le secret des communications télégraphiques. 39 La loi fédérale qui entre en vigueur le 1er janvier 1924 donne à l'Exécutif des compétences étendues en matière de communication radio ainsi qu'une grande marge de manœuvre.

RÉVEIL DE L'ESPRIT D'ENTREPRISE

En 1922, on assiste aux Etats-Unis à un véritable engouement pour la radio. Des millions d'Américains se précipitent pour acheter des postes-récepteurs. La Suisse commence elle aussi à s'intéresser à la radiodiffusion. 40 En Suisse alémanique, la «Neue Zürcher Zeitung» (NZZ) se fait le porte-parole des milieux économiques et demande aux autorités de créer rapidement des conditions-cadres avantageuses pour la radiodiffusion. Elle critique néanmoins le manque d'esprit d'entreprise dans l'industrie électrique: «Une fois de plus les gens restent les bras croisés alors qu'il n'y aurait qu'à se baisser pour ramasser l'argent!» 41

La NZZ conseille de prendre exemple sur les Etats-Unis qui savent si bien transformer les nouvelles inventions en source de profit: «C'est bien ce qui semble se passer avec l'invention de la téléphonie sans fil, qu'il s'agisse de la transmission de conversations ou de la diffusion de musique. Cette dernière application surtout marque le début d'une nouvelle ère, où chaque village, même le hameau le plus reculé, peut devenir une salle de concert.»

En Suisse romande, les premiers radioamateurs se retrouvent dans des clubs depuis le début de l'année 1921. Le premier à être fondé est celui de Genève. Le mouvement grossit rapidement et se fédère sur le plan national en créant le 26 novembre 1922 le Radio-club suisse. 43 Les sans-filistes romands se livrent avec enthousiasme à toutes sortes d'expériences sans toujours se préoccuper des règlements de Berne.



44

³⁹ BS CE 1922, 366.

⁴⁰ Schade 1998 c, 237 s., 246.

⁴¹ NZZ no 985, 27.7.1922.

⁴² NZZ no 380, 22. 3. 1922.

Radio, Schweizerische Zeitschrift für drahtlose Telegraphie, 1924, cahier 5.

Radio Lausanne vers 1948, 66.

Roland Pièce, l'un des pionniers de la radio, qui a contribué à mettre en place l'émetteur de l'aérodrome de Lausanne, est le premier à avoir diffusé de la musique sur les ondes, en automne 1922. Le concert radiophonique était destiné aux passagers de la ligne Genève—Paris: «Notre petit concert agrémentait leur voyage et leur faisait paraître le temps moins long».

Le 26 octobre 1922, à l'occasion de l'inauguration de l'émetteur, Roland Pièce organise le premier concert retransmis en direct – toujours sans autorisation officielle. Il crée alors un effet de surprise pour les nombreux invités, dont plusieurs représentants des autorités, et prouve de manière convaincante qu'un émetteur d'aérodrome possède tous les éléments techniques nécessaires à la radiodiffusion d'émissions de divertissement.

A Genève aussi, les pionniers de la radio prennent des initiatives. Parmi eux, Maurice Rambert, un entrepreneur spécialisé dans le domaine de la radio, est le premier à déposer une demande de concession de radiodiffusion auprès de la DGT. Le Radio-club de Genève suit quelques jours plus tard avec son propre projet.₄₆

DISCUSSIONS AU SEIN DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA RADIO

Dès la fin des débats parlementaires concernant la Loi sur les communications télégraphiques et téléphoniques, le conseiller fédéral Robert Haab s'attelle à l'élaboration des conditions juridiques et économiques applicables à la radiodiffusion. Avant la fin de l'année, il invite les milieux concernés par l'introduction de la radiodiffusion à une première rencontre. Les représentants de l'économie, des sciences, de la DGT, de l'armée et des radioamateurs sont ainsi promus au rang d'experts.47

Dès le début de la séance, les délégués romands font front commun contre la volonté de contrôle de l'administration. Ils allèguent que la Constitution fédérale ne s'applique qu'à la transmission des communications et non à la diffusion d'émissions de divertissement et de musique. Les radioamateurs romands, qui ont des liens étroits avec les milieux politiques et économiques, revendiquent un régime libéral analogue à celui des Etats-Unis. Ils suggèrent que les interventions de l'administration s'en tiennent à la répression des infractions à la loi. Reinhold Furrer, qui dirige la DGT depuis 1920, refuse indigné: «Cela nous entraînerait dans le sillage des Etats-Unis. Là-bas, on attend qu'il y ait une infraction pour réagir».48 Furrer promet toutefois de simplifier la procédure d'octroi des concessions pour éviter qu'elle ne soit ressentie comme une tracasserie. Les membres alémaniques de la commission ne soutiennent pas la demande de déréglementation des Romands. Ils s'intéressent avant tout à l'aspect commercial de la radiodiffusion et cherchent à coopérer avec l'administration. Rudolf Lüdi, le directeur de l'Agence télégraphique suis-

La radio vue par la NZZ

En mars 1922 déjà, la NZZ décrit les débuts de l'ère radiophonique: «Chaque personne abonnée à la radiodiffusion fait installer dans son bureau un petit récepteur dont l'usage est aussi simple que le téléphone. A heures fixes, une station émet des nouvelles que l'abonné peut écouter en allumant simplement son poste. Il existe trois catégories de nouvelles: 1. Les nouvelles politiques et les actualités. 2. Les informations sur la bourse et les assurances, 3. Les bulletins météorologiques et le signal horaire. La radiodiffusion est donc un moyen idéal pour transmettre de manière rapide et économique les nouvelles les plus récentes aux petits journaux, aux commerces et aux hôtels. On pourrait aussi envisager de l'utiliser pour diffuser de grands concerts ainsi que les discours officiels des personnalités». NZZ no 380, 22.3.1922

⁴⁵ Pièce 1972, 56-58.

⁴⁶ Conus 1948, 1; Fasel/Pittard 1984b, 1.

⁴⁷ Ar DG PTT 341.23 (1922), Commission nationale de la radio,

PV des séances, 18/19.12.1922.

⁴⁸ Ibid.

se (ATS), suggère d'organiser la radiodiffusion en combinant services commerciaux et émissions de divertissement. Il soutient que seule la transmission d'informations est lucrative tandis que les émissions de divertissement ne rapportent rien. Mais une fois de plus, les pouvoirs publics refusent tout net d'ouvrir le marché des communications commerciales. Puisque le directeur des télégraphes ne veut pas d'autres exploitants sur le marché, le système d'exploitation mixte préconisé par Lüdi ne peut être réalisé qu'avec la Marconi Radio Station AG, qui possède déjà une concession pour les communications par radio-télégramme. Reinhold Furrer estime que le financement des programmes radiophoniques constitue l'obstacle majeur aux projets présentés et il évoque la possibilité d'utiliser la taxe sur les concessions perçue par l'administration. Il refuse en revanche que l'Etat s'engage plus avant et propose de créer une société chargée de la production des programmes.

A l'unanimité, la commission pense que la radiodiffusion ne doit pas faire l'objet d'un monopole. La DGT tient compte de cet avis, bien qu'elle souhaite limiter le nombre des concessions d'émission. Elle estime que quatre stations suffisent amplement pour un pays comme la Suisse. Ceux qui veulent plus de diversité n'ont qu'à écouter les stations étrangères, argumente-t-elle. La DGT autorise donc des essais radiophoniques sur les émetteurs des aérodromes de Cointrin (Genève), du Champ-de-l'Air (Lausanne) et de Kloten (Zurich). Grâce aux nouvelles émissions de divertissement, les ventes de postes de radio vont monter en flèche, assure Furrer. Cependant, il laisse déjà entendre que l'administration envisage la construction d'un émetteur suisse de grande puissance une fois la phase expérimentale achevée.

Dès le 10 janvier 1923, le Conseil fédéral autorise les essais radiophoniques sur les émetteurs des aérodromes suisses, marquant ainsi les débuts de la radio de divertissement et d'information.



L'ÉCHEC DE LA RADIODIFFUSION LOCALE, 1923-1931

Peu avant les premiers essais radiophoniques sur les émetteurs des aérodromes de Genève, Lausanne et Zurich, au début de l'année 1923, la Direction générale des télégraphes (DGT) envoie aux membres de la Commission nationale de la radio un article du «Scientific American», qui critique sévèrement la radio américaine: «L'organisation est médiocre, la direction est inexistante, le financement est insuffisant et elle souffre de surproduction». Les mauvaises stations sont en surnombre et les quelques bonnes stations sont mal réparties dans le pays, ajoute l'article. Comme remède, les auteurs préconisent la création d'une organisation nationale à laquelle participeraient aussi bien le secteur économique que les radiodiffuseurs et le public.

Les autorités fédérales suisses affirment invariablement leur méfiance vis-à-vis du «modèle américain» et leur intention de pratiquer une politique active afin de protéger la radiodiffusion contre les seules lois du marché. La Suisse n'est du reste pas la seule à se distancer des Etats-Unis, comme le montre l'exemple de la Grande-Bretagne. Si le gouvernement britannique a suivi avec fascination les débuts de la radio américaine et a même envisagé d'opter pour un système commercial analogue, il fait volte-face en 1922. Dorénavant, les autorités britanniques comparent la radiodiffusion américaine à un «chaos sur les ondes» et prennent conscience que l'évolution de la radio anglaise doit être supervisée par l'Etat.

La British Broadcasting Company (BBC), fondée en octobre 1922, est une société de monopole financée par l'industrie radio, chargée de l'exploitation des programmes en Grande-Bretagne. Les éditeurs de journaux sont parvenus à lui imposer des restrictions draconiennes quant au contenu des programmes: les débats politiques y sont interdits tout comme la publicité commerciale.3 En 1927, la BBC qui était initialement une société commerciale, devient un organisme de droit public, pour répondre à des attentes socio-politiques précises. Son directeur, John Charles Reith, annonce qu'il entend faire de l'entreprise nationale de radiodiffusion un véritable service public. Contrairement aux émetteurs commerciaux, la BBC ne traitera jamais les auditeurs comme des groupes de consommateurs anonymes, livrés à la curiosité des statisticiens, déclare-t-il, en se démarquant totalement des Etats-Unis. Le public mérite le respect et mieux vaut surestimer son intelligence une fois de trop que toujours la sous-estimer. Reith, qui entend utiliser la BBC pour éduquer et instruire la population au sens large, assigne de fait une fonction socio-politique («social tool») à la radio.

Les autorités fédérales suisses s'inspirent largement du modèle britannique pour définir leur politique radiophonique des années vingt et trenreil capteur d'ondes.»

Propagande dans «Le Radio» Dans son premier numéro du 21 avril 1923, la revue lausannoise de programmes «Le Radio» vante les mérites de la radiodiffusion, qu'elle considère comme une découverte fondamentale: «Avoir chez soi un détecteur d'ondes, c'est avoir un sens de plus que ceux qui ne possèdent pas d'appareils permettant la réception des messages mondiaux. Ne pas entendre ce que nous disent les ondes qui passent à chaque instant autour de nous, c'est être infirme, à moitié sourd, c'est-à-dire inférieur physiquement. Dans quelques années, il n'y aura pas une famille qui ne possédera son appa-

Ar DG PTT, «Ansichten führender Fachmänner über Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft des Broadcastings». Tiré de: Scientific American, décembre 1922, 378 s.

² Schade 1998 a, 36 s.

³ Wood 1992, 32; Reiter 1986, 21.

⁴ Schade 1998 a, 42-45.

te. Des fonctionnaires de la DGT entreprennent régulièrement des voyages d'étude en Angleterre tandis que des fonctionnaires de la BBC sont invités en Suisse comme consultants. Il existe effectivement de nombreux parallèles entre l'histoire suisse et l'histoire anglaise de la radiodiffusion. Cependant, la radio n'a pas toujours évolué de façon synchrone dans les deux pays, en raison des différences en matière de processus décisionnels. Alors qu'en 1927, la Grande-Bretagne a déjà nationalisé sa radiodiffusion, la Suisse, ralentie par ses structures fédéralistes, commence tout juste à envisager la question. Il faudra attendre 1931 et la fondation de la SSR pour que notre pays se dote lui aussi d'un organisme national de radiodiffusion.

LES DÉBUTS DE LA RADIODIFFUSION LOCALE

Après d'interminables débats parlementaires et séances de commission, le ministre des transports Haab peut enfin fixer vers la fin de l'année 1922 les conditions juridiques et économiques applicables à la radiodiffusion. Les principes à respecter sont les suivants: pas d'exploitation commerciale, pas de monopole, désignation d'une autorité de surveillance sans intervention directe de l'Etat dans la production des programmes. Les premières concessions en vue d'essais radiophoniques sont délivrées le 10 janvier 1923. Reste dès lors à trouver des investisseurs capables de mettre en place un service des programmes.

LAUSANNE PRESSE L'ALLURE

Dès l'automne 1922, Lausanne devient le centre du mouvement radiophonique suisse, en diffusant le premier concert radio en direct. Même après l'autorisation officielle des essais radiophoniques, les pionniers lausannois de la radio conserveront une avance certaine. Le 26 février 1923, la toute nouvelle société lausannoise «Utilitas» diffuse ses premiers programmes d'information et de divertissement depuis l'émetteur de l'aérodrome du Champ-de-l'Air. Elle devient ainsi l'une des premières organisations européennes de programmes. Sa motivation n'est pas désintéressée: étant elle-même engagée dans le commerce de la radio, elle espère que ses programmes feront augmenter la vente des postes-récepteurs. C'est aussi à Lausanne que paraît la première revue suisse de programmes, le 21 avril 1923. L'hebdomadaire «Le Radio» est étroitement lié au mouvement des sans-filistes et affiche du reste comme sous-titre: «Journal hebdomadaire de vulgarisation».9

Les efforts des pionniers romands pour populariser la radiodiffusion sont toutefois entravés par le fait que l'émetteur lausannois doit aussi assurer la sécurité du trafic aérien. Comme la communication radio avec les avions a la priorité absolue, Utilitas ne peut diffuser ses programmes que le soir et la nuit, quand le trafic aérien s'interrompt à cause de l'obscurité. 10



10

⁵ Ibid., 40, 125.

⁶ Radio Lausanne vers 1948, 9.

⁷ Pièce 1972, 58.

Le mensuel «Radio-Suisse» voit le jour une semaine auparavant mais cet organe du Radio-club suisse se concentre sur le bricolage de postes-récepteurs et ne publie pas les programmes. Voir Scherrer 1997, 28.

⁹ Le Radio no 1, 21. 4. 1923.

ARF E 27/16633, Département des postes et des chemins de fer, Office de l'air à Hans Zickendraht, Université de Bâle, 13. 11. 1923.

Le 14 juillet 1923 voit naître un concurrent pour Utilitas: les amateurs de radio lausannois et genevois fondent la société de programmes «Broadcasting romand». 11 Cependant, les deux sociétés n'ont pas les moyens de se livrer une réelle concurrence et elles cherchent rapidement à collaborer. A Genève, la radiodiffusion est soumise aux mêmes restrictions horaires qu'à Lausanne puisque les impératifs du trafic aérien doivent être également respectés. Les premiers essais radiophoniques sur l'émetteur de Genève sont organisés le 21 octobre 1923 par le pianiste de concert Félix Pommier. 12

Après l'enthousiasme des débuts, le financement des programmes apparaît bientôt un problème insurmontable. Les recettes provenant des taxes de concession atteignent en 1923 la somme modique de 2800 francs,13 seuls 980 auditrices et auditeurs ayant demandé une concession. Les revenus provenant de la taxe sont insuffisants pour couvrir les frais des deux organisations de programmes romandes. Lorsque Utilitas renonce à la production de programmes, les Lausannois rejoignent les Genevois pour fonder, le 17 décembre 1923, la «Société romande de radiophonie» (SRR).14 Cette association tiendra une bonne année avant de disparaître.

RADIO GENÈVE DEVIENT AUTONOME

Les Genevois ne veulent pourtant pas se contenter de collaborer à la SRR. L'entrepreneur Maurice Rambert, qui avait déjà obtenu dès 1922 une concession pour un émetteur genevois, organise donc en mai 1924 la première exposition nationale sur la radio. Certes, il y avait déjà eu des expositions de dimension locale à Berne, Locarno et dans d'autres villes mais les exposants genevois posent de nouveaux jalons en utilisant pour leur propagande les moyens de communication les plus modernes. Le conseiller fédéral et président d'honneur Robert Haab déclare dans son discours inaugural que l'exposition genevoise explique pour la première fois au public suisse ce qu'est véritablement la communication sans fil et ce qu'elle entend être. 15 Cet événement sert d'abord à faire connaître l'industrie nationale de la radio, les produits étrangers n'étant exposés que s'il n'existe aucun équivalent suisse. Les milieux industriels et commerciaux, qui cherchent à s'attirer une clientèle, mettent en scène le futur public de masse: la grande attraction de l'exposition est «une énorme table de démonstration autour de laquelle cinquante personnes peuvent simultanément entendre des émissions radio-téléphoniques au moyen d'écouteurs».16

Début 1925, le Département du commerce et de l'industrie de la République et Canton de Genève annonce avec un bel aplomb au Département fédéral des postes et des chemins de fer qu'une société indépendante de programmes va bientôt voir le jour et qu'elle réclame les mêmes droits que la SSR dominée par Lausanne. Le comité genevois présidé par le pro-

Maurice Rambert

Ce juriste de formation (1866-1941) fonde en 1922 la société genevoise Radio-Electrique S.A., l'une des premières entreprises suisses de technologie radio. Il est membre-fondateur des sociétés de radio lausannoise et genevoise et organise en 1925 à Genève la première exposition internationale de radio en Suisse. Maurice Rambert se distingue aussi sur la scène internationale puisque c'est notamment à son initiative que se crée en 1924/25 l'Union Internationale de Radiodiffusion (UIR), qui établit son siège à Genève. Malgré leurs fréquents désaccords, les sociétés de radiodiffusion et les autorités fédérales s'entendent en 1931 pour nommer à l'unanimité Maurice Rambert, alors âgé de 65 ans, au poste de premier administrateur délégué de la SSR. L'autorité dont il jouit en tant que pionnier de la radio, le prédestine tout naturellement à cette tâche délicate. qui marque le couronnement de sa carrière. UIR 1941, 8-10

Concept zurichois des programmes, automne 1923

A l'automne 1923, le «Radio-Initiativkomitee in Zürich» (comité d'initiative zurichois pour la radio) distribue un tract pour promouvoir son projet d'émetteur: «Il [s'agit] de créer une station de broadcasting, dont la tâche consistera à diffuser des émissions telles que concerts, prévisions météorologiques, signal horaire, conférences et exposés sur des thèmes artistiques, scientifiques et littéraires, ainsi que les principales nouvelles du jour publiées dans les journaux, conformément à une convention passée avec l'Association de la presse suisse. Ces émissions seront exemptes de toute publicité.»

Fasel/Pittard 1984b, 2.

¹² Ibid.

¹³ RG Zurich, RA 1929, 23.

¹⁴ Conus 1948, 2.

NZZ no 764, 23.5.1924, reproduction du discours inaugural

prononcé le 21.5.1924 par le conseiller fédéral Haab.

¹⁶ NZZ no 791, 27.5.1924.

fesseur Edmond Privat est essentiellement composé de représentants des milieux économiques. Dans la demande de concession adressée au ministre des transports, Privat explique que Radio Genève oeuvrera en faveur d'une collaboration nationale, et ce malgré sa volonté d'autonomie: «Un des principes qui nous a guidés a été de prendre l'initiative d'une entente entre toutes les stations suisses qui pourraient par la suite échanger des programmes en se reliant directement par fil et contribuer ainsi non seulement à une économie dans la dépense, mais surtout à une certaine unité nationale et à un rapprochement utile et bienfaisant entre différents cantons.»₁₇

La composition du comité de Radio Genève reflète d'emblée la diversité des tendances politiques. L'entrepreneur genevois Maurice Rambert s'engage en qualité de vice-président aux côtés du président social-démocrate Edmond Privat.

Le comité genevois renonçant à construire son propre émetteur, le capital nécessaire est relativement minime. Le 10 mars 1925, lors de la création de la «Société des Emissions de Radio-Genève», 652 parts sociales sont souscrites, ce qui représente un capital de 32 600 francs.

L'exemple de Radio Genève montre que malgré des conditions financières initialement précaires, la radiodiffusion a su attirer des collaborateurs enthousiastes et créatifs. Nommé le 1er mai 1925 à la tête de Radio Genève, Félix Pommier parvient à engager des «voix radiophoniques» qui, aujourd'hui encore, restent inoubliables. Henri Baumard par exemple incarne, dès le 21 janvier 1926, dans les émissions de «L'heure des enfants» le personnage d'Oncle Henri qui marquera toute sa carrière, tandis qu'en octobre de la même année, l'ancien avocat Marcel «Squibbs» Suès présente son premier reportage de football. Doué pour les langues, Suès ne se contentera pas de présenter des reportages sportifs sur les trois émetteurs nationaux pendant des dizaines d'années mais sera aussi un chroniqueur politique de premier ordre dans les émissions de Radio Genève sur la Société des Nations. En septembre 1926, la station genevoise diffuse en direct depuis la Société des Nations, à l'occasion des négociations sur l'adhésion de l'Allemagne. Elle tiendra ensuite une chronique internationale de novembre 1926 à 1939 sous le titre «Les travaux de la Société des Nations à Genève».21



En Suisse alémanique, l'ère radiophonique démarre un an et demi après la Suisse romande. Certes plusieurs demandes de concessions ont été adressées à la DGT en 1923, après que les autorités eurent autorisé les essais radiophoniques mais elles ont toutes été rejetées en raison de leur orientation commerciale.₂₂

La chance finit par sourire à un comité d'initiative qui s'est constitué le 11 juin 1923 à Zurich en vue de fonder une coopérative de radiodiffusion suprarégionale. $_{23}$ Se démarquant clairement des autres projets, le comité déclare dans le projet de statuts de la future «coopérative de radiodiffusion de Suisse alémanique» son opposition farouche à une radiodiffusion à des fins commerciales. $_{24}$





```
Ar DG PTT 341.95, Société des Emissions de Radio-Genève au Département des postes
```

et des chemins de fer et à la DGT, 30.1.1925.

Fasel/Pittard 1984b, 4.

¹⁹ Ibid., 6s.

²⁰ La Suisse, 25. 7. 1989, 18.

²¹ Schröder 1991, 94.

²² Schade 1998 a, 127.

²³ RG Zurich, RA 1925, 3. 24 Ar R DRS, studio de Zu

Ar R DRS, studio de Zurich, circulaire du comité d'initiative zurichois pour la radio (automne 1923).

Les initiateurs du projet cherchent un capital de départ d'environ 200 000 francs, la construction d'une station-émettrice privée coûtant à elle seule 150 000 francs. Le comité, qui est déjà bien implanté dans le monde de la radio, adresse un courrier publicitaire aux secteurs de l'agriculture et de l'hôtellerie mais aussi aux sociétés artistiques et scientifiques, aux associations à but non lucratif, aux offices de tourisme et naturellement, aux organisations d'amateurs de radio. Pour accélérer les choses, les initiateurs font directement appel au conseil municipal de Zurich, en demandant que la ville prenne une importante participation financière dans le projet. Peu après, la ville souscrit des parts sociales d'une valeur de 30 000 francs, devenant ainsi le principal actionnaire de la société. Entre-temps, la DGT a décidé de mieux réglementer l'octroi des concessions pour les postes-récepteurs car elle aimerait faire financer les programmes réguliers par les taxes de réception. Dans les dispositions sur la concession édictées le 1er mars 1924, le Conseil fédéral fixe à dix francs la taxe annuelle pour les ménages. L'autorité de surveillance exhorte les associations de sans-filistes à la soutenir dans sa lutte contre les fraudeurs afin d'améliorer rapidement le financement des programmes radio.26 Le projet de construction d'une station centrale en Suisse alémanique est fermement rejeté par les pouvoirs publics qui décident de limiter la puissance de l'émetteur de Zurich à 500 watts. La «Coopérative suisse de radiodiffusion» fondée le 16 février 1924 est donc dès le départ engagée dans un conflit radio-politique avec les autorités fédérales.27 Au moment de l'inscription au registre du commerce, l'administration refuse à la coopérative, certes établie à Zurich mais desservant une bonne partie de la Suisse alémanique, le droit d'utiliser la dénomination «suisse». Les invitations lancées pour l'inauguration du service régulier des programmes, le 23 août 1924, émanent donc de la «Radio-Genossenschaft Zürich» (RG Zurich), autrement dit de la coopérative zurichoise de radiodiffusion. Pour éviter de nouvelles querelles, la revue de programmes éditée pour la première fois le 11 juillet 1924 par la RG Zurich s'appellera simplement «Radio-Programm».28

La conception des programmes est une autre source de confrontation avec les pouvoir publics. Le Conseil fédéral, qui est l'autorité concédante suprême, a déjà formulé dans ses dispositions provisoires sur la concession (été 1924) les attentes culturelles et socio-politiques auxquelles doit répondre la radiodiffusion. En recevant sa concession, la RG Zurich s'engage à «tout mettre en œuvre» pour assurer un service de radiodiffusion optimal, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. 29 Elle doit s'abstenir de diffuser tout ce qui pourrait troubler l'opinion publique. Divertissement, enseignement et nouvelles constituent les trois piliers du programme.

Même si Radio Zurich est la première à utiliser un émetteur réservé à des fins radiophoniques et qu'elle ne doit pas tenir compte du trafic aérien,

Concession de Radio Zurich

Dans la concession du 28 août 1925 accordée à la RG Zurich, le Conseil fédéral formule à l'article 8 ses objectifs en matière de politique des médias: «1. La radiodiffusion doit poursuivre des objectifs idéaux et nationaux. Ses émissions doivent être conformes aux bonnes mœurs et observer une stricte impartialité. Elles éviteront notamment tout ce qui pourrait troubler l'ordre et la sécurité publique ou perturber les bonnes relations avec les autres Etats. 2. Les équipements de radiodiffusion ne doivent pas être utilisés à des fins de propagande politique.

3. La conception des programmes doit dûment tenir compte des intérêts de la population de langue italienne résidant dans le sud

Passion des Bernois pour la radio

de la Suisse.»

A ses débuts, la radio exerce une véritable attraction sur les hommes, surtout ceux qui s'intéressent à la technique. Mais cet engouement ne va pas sans créer quelques problèmes familiaux, comme le raconte un journaliste local peu après la mise en service de l'émetteur bernois: «Il ne faudra pas s'étonner si cette passion des Bernois pour la radio entraîne quelques divorces supplémentaires. Si cela continue, mes enfants n'auront bientôt plus de père, m'a en effet confié une Bernoise.» Berner Tagblatt, 8.12.1925

²⁵ Ar R DRS, studio de Zurich, conseil municipal de Zurich,

PV de la séance, 31.10.1923.

²⁶ NZZ no 230, 15. 2. 1924; no 276, 24. 2. 1924.

²⁷ Ar R DRS, studio de Zurich, PV de l'assemblée constitutive du 16. 2. 1924.

²⁸ Scherrer 1997, 29.

²⁹ Ar R DRS, studio de Zurich, projet de concession, été 1924.

ses programmes n'en sont pas moins limités à quelques tranches horaires, et ce pour des raisons financières. A 11hoo, elle diffuse de brèves informations comme les prévisions météorologiques et les bulletins économiques suivis du signal horaire. Les cours de la Bourse et des devises sont prévus pour 13hoo. A partir de 16hoo, Radio Zurich émet en direct depuis l'hôtel Baur au Lac, où l'orchestre de danse donne son concert de l'après-midi. Suivent ensuite des émissions destinées aux femmes ou aux enfants. C'est entre 20h00 et 22h00, aux heures de grande écoute, que la station zurichoise donne le maximum et diffuse un programme culturel de qualité composé de conférences, de musique et de chansons.₃₀ Au cours de la première année, la durée moyenne de diffusion atteint deux heures et demie par jour. Elle double jusqu'à fin 1925 pour atteindre environ six heures et quart en 1927.31

RADIO BERNE INTRODUIT LA CONCURRENCE EN SUISSE ALÉMANIQUE

La RG Zurich fera tout pour conserver son monopole en Suisse alémanique aussi longtemps que possible. Lorsqu'au début 1925, des projets autonomes de radiodiffusion voient le jour à Bâle et à Berne, Radio Zurich craint pour son avenir car la menace d'une répartition des taxes de concession se profile à l'horizon. C'est en vain que la RG Zurich demande alors au ministre des transports Haab de surseoir à l'autorisation de nouvelles stations.32

A Berne, un groupe influent d'experts réclame avec succès en 1925 la mise en place rapide d'un service de radiodiffusion. Ce groupe compte un personnage-clé: Walter Merz, chimiste de formation et président des radio-clubs suisse et bernois. Originaire de Bümpliz, Merz entretient de bonnes relations avec les autorités et les milieux économiques.33 Il effectue en outre un travail efficace de relations publiques puisqu'il est rédacteur auprès du bulletin mensuel «Radio. Schweizerische Zeitschrift für drahtlose Telegraphie» (en abrégé: Radio), édité depuis 1923 par la maison Benteli de Bümpliz. Les partisans du projet bernois reçoivent aussi le soutien de l'entreprise Marconi Radio Station AG, qui s'occupe du service commercial de radio-télégramme en Suisse et exploite une station émettrice moderne située à Münchenbuchsee, près de Berne.

En juin 1925, le comité de projet adresse à la population un prospectus dans lequel il réclame une nouvelle station radio qui appartiendrait au «peuple bernois». $_{34}$ Il prône la construction d'un émetteur non-commercial, qui «réaliserait un service de radiodiffusion neutre mais de haute valeur artistique et littéraire et qui ne dépendrait d'aucun groupe d'influence». Ses concerts diffusés l'après-midi et le soir permettraient de transmettre la musique et le savoir «jusque dans les foyers les plus reculés du canton de Berne». Pour ce faire, le comité propose de créer une «coopérative à but non lucratif» ouverte à toutes les couches de la population. Le texte se termine par un appel aux sentiments «patriotiques» des Bernois: «Espérons que la population bernoise ne se retranchera pas derrière Zurich mais qu'elle se fera au contraire un honneur d'établir sur son propre territoire une station en tous points exemplaire.»35

Ar R DRS, studio de Zurich, PV de la séance du Comité, 27.6.1924. 30

³¹ RG Zurich, RA 1929, 24.

³² Ar R DRS, studio de Zurich, PV de la commission, 20.2.1925.

Schenker 1973, 25. 33

Appel à la population du canton de Berne, tiré de Radio, juillet 1925, 97 s. 34

³⁵ Ibid., 98.

Dès l'instant où la commune de Berne accepte de financer une grande partie du projet et s'engage formellement à hauteur de 140 000 francs, plus rien ne s'oppose à la fondation de la «Radiogenossenschaft Bern» (RG Berne) le 15 août 1925-36 Radio Berne entre en service le 19 novembre, juste avant la saison d'hiver. Désormais, la radio devient à Berne aussi un sujet de conversation quotidien.

BÂLE ACCÉLÈRE POUR LE SPRINT FINAL

Lorsque la ville-frontière fête l'inauguration de Radio Bâle le 19 juin 1926, c'est tout un pan de l'histoire de la radiodiffusion locale suisse qui s'achève. Longtemps, Radio Bâle restera l'ultime société locale exploitant un service de programme autonome. Il aura fallu une volonté politique tenace pour que Bâle obtienne son propre service de programme, trois ans après que la Suisse ait commencé à autoriser les essais radiophoniques. Si Bâle a pu construire un émetteur dans l'enceinte de son aérodrome, c'est notamment grâce à l'appui de l'aviation et des autorités militaires. Le DFM soutient le projet tout en sachant qu'il pourra difficilement en tirer parti à des fins militaires, en raison de la situation limitrophe de l'aérodrome.₃₇ Au cours de l'été 1924, il recommande au Conseil fédéral de soutenir la construction d'une station à Bâle, comme il l'avait fait pour Lausanne et Genève, et ce «pour assurer le maintien de l'ordre» - par exemple en cas de troubles politiques. En octobre, le Conseil fédéral octroie une subvention de 50000 francs.38 Avec les contributions des cantons de Bâle-Ville (150 000 francs) et de Bâle-Campagne (25 000 francs), le financement du projet est assuré. 39 Début 1925, l'émetteur est en place.

En dépit d'une bonne infrastructure, la constitution d'une organisation de radiodiffusion autonome se passe moins bien à Bâle qu'à Berne ou Zurich. Le projet avance lentement, malgré le soutien de grandes personnalités telles que Wilhelm Meile, directeur de la Foire d'échantillons de Bâle, ou Hans Zickendraht, professeur de physique.

Dominé par les intérêts économiques, le projet rencontre des résistances au sein même de la Ville de Bâle. Entre fin 1924 et début 1925, les clubs d'amateurs bâlois s'expriment à plusieurs reprises dans les colonnes du «National-Zeitung» de Bâle, pour rejeter une solution locale et prôner l'existence d'une seule station de grande puissance en Suisse alémanique. A l'époque, Radio Berne n'est pas encore en activité. La RG Zurich se trouve ainsi confortée dans ses visées centralisatrices. En février 1925, elle intervient auprès de la société d'exploitation de l'émetteur de Bâle et fait valoir que seules des stations annexes devraient être exploitées parallèlement à la station principale de Zurich. Les taxes de la

La Foire d'échantillons de Bâle s'intéresse à la radio

Wilhelm Meile, directeur de la Foire d'échantillons de Bâle, soutient la radiodiffusion dès le début des années vingt car il voit en elle un puissant moyen de propagande. Il explique en 1941 pourquoi il a contribué à créer un service bâlois des programmes: «Je dois bien l'avouer: si j'ai soutenu la mise en place de ce service, c'est surtout parce que j'espérais qu'il pourrait être utile à la Foire d'échantillons. Mes attentes n'ont pas été déçues». Meile 1941, 20

La presse et les nouvelles radiophoniques

La convention conclue à l'issue de la «Conférence radio-presse» du 23 mars 1926 montre comment les éditeurs de journaux sont parvenus à neutraliser la concurrence que leur livrait la radiodiffusion dans le domaine de l'information quotidienne: «Le service radiophonique des nouvelles doit informer succinctement les auditeurs des principaux événements de la journée, sans fournir de commentaires ni de précisions. Les nouvelles doivent être diffusées sous forme de brefs résumés et rédigées de manière à susciter l'intérêt de l'auditeur sans le satisfaire. Elles doivent respecter la neutralité politique et confessionnelle et être aussi objectives et proches de la réalité que possible. Les nouvelles alarmantes ou à sensation sont prohibées de même que les nouvelles à caractère publicitaire et les publicités proprement dites.»

³⁶ Schenker 1973, 9 s.

³⁷ ARF E 27/16633.

³⁸ Ibid.

³⁹ Göttin 1985, 54.

⁴⁰ National-Zeitung, 26. 11. 1924; 3 et 10. 12. 1924; 4, 11 et 18. 2. 1925.

concession ne peuvent pas assurer l'existence de deux stations autonomes en Suisse alémanique, ajoute-t-elle comme argument. $_{41}$ Mais les responsables de l'émetteur de Bâle ne veulent rien savoir et rétorquent, en substance: «Nous réclamons pour notre station les mêmes droits que Zurich.» $_{42}$

En mai 1926, alors que le Conseil fédéral doit se prononcer sur la demande de concession bâloise, la DGT déclare que la station de Bâle doit se contenter d'une «radiodiffusion locale» car elle touchera uniquement les taxes perçues à l'intérieur du réseau téléphonique bâlois. Les autorités sont conscientes qu'il ne leur est financièrement pas possible d'octroyer une troisième concession en Suisse alémanique: «Si le projet bâlois prévoyait la mise en place d'une station de radiodiffusion autonome, il faudrait alors le renvoyer sine die.»

Lors de la mise en service de son émetteur, la «Radiogenossenschaft Basel» proteste dans le «Radio-Zeitung», la revue officielle des programmes bâlois, qu'on lui «dénie son droit d'existence, so<u>us prétexte qu'elle ne serait pas viable». 44</u> Elle énumère sur le ton du défi toutes les raisons qui «justifient son existence présente et future». Etant donné sa situation géographique privilégiée, à l'intersection de trois pays, Bâle se doit de posséder un «porte-voix moderne» pour témoigner haut et fort de «la générosité des citoyens bâlois et de l'importance qu'ils accordent à l'intérêt public».

Radio Bâle, qui espérait desservir «des milliers et des milliers d'auditeurs pour leur apporter gaieté, divertissement, information et savoir» 45 a du mal à atteindre son objectif car contrairement à Zurich ou à Berne, le démarrage des émissions n'a pas provoqué l'engouement escompté: fin 1926, Radio Bâle compte à peine 2200 concessions dans la zone de diffusion qui lui a été attribuée et seulement 2900 l'année suivante. 46 Dès les premiers mois, le canton de Bâle-Ville est appelé à la rescousse car la coopérative ne s'en sort pas. En 1926, elle ne touche que 8850 francs de taxes de réception et seule une contribution cantonale de 17 000 francs lui permet de financer ses quelque deux heures de programme quotidien. En 1927, elle reçoit 27 000 francs de taxes, ce qui couvre à peine ses frais. Jusqu'en 1930, le canton verse chaque année à Radio Bâle une subvention de 15 000 francs.

CRISE DE LA RADIODIFFUSION LOCALE

La population ne succombe pas partout au virus de la radio. En général, plus les auditeurs sont proches d'une station et plus leur enthousiasme est grand, car ils ont de meilleures probabilités d'obtenir une bonne qualité de réception. 48 Les stations de Zurich et de Berne, qui ont enregistré une forte progression du nombre d'auditeurs jusqu'au début de l'année 1926, sont les seules à bénéficier d'une audience importante. Fin 1924, cinq mois après la mise en service de Radio Zurich, la Suisse alémanique compte au moins 15 000 concessions de réception alors qu'il en existe à peine 1500 en Suisse romande. Un an plus tard, les chiffres passent à respectivement 30 000 et 3500 à peine. 49 Contrairement aux autres pays, la progression de la radio connaît un net ralentissement en Suisse alémanique pendant la seconde moitié de 1926. En Suisse, 1 personne sur 76 possède une concession de réception à la fin 1926, contre 1 personne sur 48 en Allemagne et même 1 sur 21 en Angleterre. 50





- Ar R DRS, studio de Zurich, RG Zurich à la société d'exploitation Aviatik des deux Bâle, 28. 2. 1925.
- Ar R DRS, studio de Zurich, société d'exploitation Aviatik des deux Bâle à la RG Zurich, 6. 3. 1925.
- Ar DG PTT 341.8.14, DGT au Département des postes et des chemins de fer, 4.5.1926.
- Radio-Zeitung no 29, 19.6.1926, 388.
- 45 Ibid
- 46 RG Zurich, RA 1929, 47.
- Göttin 1985, 58; liste des taxes de concession allouées, tirée de RG Zurich, RA 1929, 23.
- 48 RG Zurich, RA 1929, 49.
- 49 Ibid., 47.
- 50 RG Zurich, RA 1927, 22.

	Zurich	Berne	Lausanne	Genève	Bâle
Puissance anodique en watts	1000	1500	750	300	300
Durée moyenne des programmes, en heures par jour	6,25	5,19	2,45	2,45	2,35
Concessions dans le réseau principal	14 970	7945	4051	2913	2900
Nombre d'habitants dans le réseau	371 380	220 000	145 000	187 300	263 500
Nombre d'habitants dans la ville	207 000	105 000	68 500	135 000	136 000
Densité des concessions en pour mille	40	36	28	15,5	11
Nombre d'habitants par concession	25	28	36	64	91
Pourcentage des concessions par rapport au total national	25	13,4	6,9	4,9	4,9

Statistique radio des cinq stations-émettrices suisses en 1927. (RG Zurich, RA 1928, 12)

Année	Zurich	Berne	Lausanne	Genève	Bâle	Total
1923	-	-	2800	-	-	2800
1924	46 600	-	9550	-	-	56 150
1925	223 230	5360	14 680	7290	_	250 56
1926	250 000	102 365	27 355	28 040	8850	416 610
1927	255 000	149 741	54890	44 988	26 935	531 554
1928	293 000	240 000	118 000	68 000	66 000	785 000

Part de la taxe de concession versée aux stations de radio, en francs, 1923 – 1928. (RG Zurich, RA 1929, 23)

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET CONFLITS AVEC LA PRESSE

Plusieurs raisons expliquent le ralentissement survenu en 1926. Tout d'abord, l'argent manque pour perfectionner l'offre de programme. Les sociétés de radiodiffusion sont prises dans un cercle vicieux car seule l'amélioration des programmes et des conditions de réception peut inciter les auditeurs à payer une concession.

Radio Zurich envisage dès 1925 d'augmenter la puissance de son émetteur et de construire des émetteurs annexes en Suisse orientale, aux Grisons et même au Tessin, afin de remédier aux difficultés de réception. Les programmes suisses sont en effet brouillés par des signaux radio plus puissants provenant de l'étranger. Début 1926, la RG Zurich demande donc à la DGT l'autorisation d'augmenter la puissance de son émetteur. Elle invoque comme argument la tendance des autres pays à construire des «émetteurs nationaux» puissants et centralisés, pour des raisons techniques et par souci de rentabilité. Mais la DGT refuse de remettre en question le modèle de la radiodiffusion locale et annonce qu'elle rejettera dorénavant tout nouveau projet zurichois d'expansion.

En plus des difficultés financières, le rigorisme des prescriptions fédérales en matière de programme entrave les efforts des stations pour

Schade 1998 a, 143-146.

Ar R DRS, studio de Zurich, RG Zurich à la DGT, 19.1.1926.

Ar R DRS, studio de Zurich, DGT à la RG Zurich, 17. 5. 1926.

rendre la radiodiffusion plus attrayante. Ainsi, il leur est interdit de diffuser des débats socio-politiques, ce domaine étant réservé aux journaux. C'est à peine si elles peuvent profiter de la rapidité du média radio pour diffuser les nouvelles avant la presse. Cependant, dès sa mise en service, Radio Zurich parvient à diffuser son propre service de nouvelles grâce aux bons contacts que les pionniers zurichois entretiennent avec l'Association de la presse suisse. Radio Zurich travaille étroitement avec la NZZ et s'est abonnée aussi bien à l'Association télégraphique suisse (ATS) qu'à d'autres agences d'information. L'ATS, qui est contrôlée par la presse, n'apprécie guère cet arrangement car elle aimerait jouer un rôle prédominant dans le secteur des nouvelles radiophoniques et devenir fournisseur exclusif de l'information. Elle finit néanmoins par se faire une raison.

Lorsqu'en 1926, Radio Berne tente elle aussi d'introduire un service de nouvelles, l'ATS voit enfin l'occasion d'obtenir un monopole au moins dans la ville fédérale. Mais la presse bernoise, avec laquelle Radio Berne n'entretient aucun contact particulier, fait de l'obstruction. Les éditeurs de journaux redoutent la concurrence de la radio et menacent l'ATS de mesures de rétorsion, si bien que cette dernière suspend sa collaboration avec la radio bernoise.

La DGT, en qualité d'autorité de surveillance, fait alors office de médiateur et invite les représentants de l'Association suisse des éditeurs de journaux, de l'Association de la presse suisse (l'organisation professionnelle des journalistes) et de toutes les stations de radio à se réunir à la fin mars 1926. Au cours de la discussion, les associations de presse, dominées par les journaux du parti radical, déclarent n'avoir en principe rien à reprocher à l'information radiodiffusée, du moment qu'elle «ne nuit pas fondamentalement» à leurs intérêts. Les représentants de la presse recommandent que l'ATS soit désignée comme fournisseur exclusif de nouvelles au niveau national. Ils exigent en outre que seuls deux bulletins de nouvelles soient diffusés chaque jour simultanément sur l'ensemble des stations. La presse espère ainsi freiner le développement des nouvelles radiophoniques. Elle obtient gain de cause, avec l'appui des autorités fédérales.

Seule la RG Zurich s'oppose aux exigences de la presse mais elle sort perdante des négociations car elle n'a pas pu obtenir le service autonome des nouvelles qu'elle réclamait. Les autres stations n'ayant pas les moyens de financer leur propre service professionnel, elles se laissent séduire par l'idée d'un accord avantageux avec l'ATS. La mise en place d'un monopole national arrive à point pour les autorités fédérales car elles pourront ainsi mieux contrôler le service des nouvelles radiophoniques, considéré comme délicat. En outre, l'ATS est déjà apparue à plusieurs reprises aux yeux de l'Etat comme la garante du flux de l'information en cas de crise. La prise de position des pouvoirs publics en faveur de la presse demeurera pendant des décennies l'un des piliers de la politique fédérale en matière de médias, empêchant toute concurrence véritable entre la radio et la presse.



54

55

Ar R DRS, studio de Zurich, commision de la RG Zurich, 5. 1. 1924. Keller 1981, 17 S.

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de Spoerri sur la conférence radio-presse du 23.3.1926.

⁵⁶ Ar DG PTT 341.122 (1926), PV de la conférence radio-presse, 23. 3. 1926. DGT à la RG Zurich, 25. 3. 1926.

Schade 1998 a, 173 s.

DISCORDE PARMI LES STATIONS DE RADIO

Etant donné la pénurie de ressources, une collaboration entre les radiodiffuseurs devient bientôt inévitable. Pour cela, point besoin de fusionner comme l'avaient fait Lausanne et Genève pendant un temps. Les économies peuvent aussi être réalisées grâce à un échange ciblé de programmes. Comme il n'existe pas encore d'appareils capable d'enregistrer des émissions complètes, l'échange consiste à envoyer un programme par ligne téléphonique à plusieurs stations, pour qu'elles le diffusent simultanément. Ce «broadcasting simultané» permet un regroupement flexible des stations locales en un service national. Les networks américains ainsi que la BBC britannique pratiquent déjà cette technique avec succès.

Lorsque la RG Zurich envisage d'instaurer un échange régulier de programmes avec Radio Genève à l'automne 1925, la DGT fait opposition et exige que les diffuseurs se regroupent d'abord au sein d'une «Union des coopératives suisses de radiodiffusion». 58 En février 1926, les cinq diffuseurs réunis lors de la première «Conférence des coopératives suisses de radio» qualifient de «souhaitable» 59 l'idée d'une association. Cependant, les négociations tournent court au bout d'un mois à peine, lors de la deuxième réunion qui porte sur les structures décisionnelles de la future association.60 La RG Zurich, qui redoute des stratégies financières communes, ne veut pas accorder le même nombre de voix à chaque coopérative. Elle demande que le taux de représentation soit proportionnel à l'importance de la station (à l'époque Radio Bâle ne possède pas encore de concession de diffusion). Finalement, les quatre stations radio situées à l'ouest de Zurich fondent «l'Union radiophonique suisse» (URS).61 Avec la mise à l'écart de Zurich, la DGT a donc échoué dans son projet de fusion nationale, qui aurait été le point de départ d'une collaboration étroite et fructueuse. Sans l'espace économique de Zurich, impossible de mettre en place une politique nationale de la radio. Le concept fédéral de radiodiffusion locale est une fois de plus mis à l'épreuve car la radio évolue désormais dans un sens contraire au principe d'équilibre fédéral cher aux autorités. Au début de l'année 1927, la DGT intervient pour limiter le budget zurichois à 250 000 francs, ce qui empêche Radio Zurich de profiter des nouvelles concessions.62

Au sein de l'URS, Radio Berne prend la tête des opérations et commence à faire du lobbying pour obtenir une nouvelle répartition des taxes de concession. La station bernoise lutte alors pour sa survie car en raison d'une politique de dépenses inadaptée, elle prévoit pour 1926 un déficit de 80 000 francs alors que ses recettes dépassent les 100 000 francs.₆₃ En février 1927, l'URS adresse un mémorandum au ministre des transports Haab pour lui demander d'introduire une péréquation financière stricte entre les stations.₆₄ Il faut d'abord que l'ensemble des stations helvétiques prospèrent avant que l'émetteur zurichois soit autorisé à se déve-

Redistribution de la taxe de concession

Dans son mémorandum du 26 février 1927, l'URS préconise une redistribution partielle de la taxe de concession: «L'actuel découpage des zones de concession [...] a un fondement purement historique... et ne peut être que provisoire. [...] Alors que l'émetteur zurichois parvient à constituer des réserves considérables à partir des taxes de concession, les autres émetteurs suisses affichent un important déficit d'exploitation et ne peuvent même pas effectuer l'amortissement minimum requis. Cette situation vient essentiellement du fait que les zones de concession attribuées à ces émetteurs sont trop petites. [...] Si au moins une station dispose des fonds nécessaires pour produire un programme de qualité, les autres stations doivent avoir les moyens d'en faire autant. C'est une question de solidarité nationale et de justice à l'égard des auditeurs.»

⁵⁸ Ar DG PTT 341.913 (1925), DGT à la RG Zurich, 20.10.1925.

⁵⁹ Ar R DRS, studio de Zurich, PV, 11. 2. 1926.

⁶⁰ lbid., 15. 3. 1926.

Ar R DRS, studio de Zurich, PV de la séance URS, 6. 5. 1926.

Ar R DRS, studio de Zurich, DGT à la RG Zurich, 5. 1. 1927.

⁶³ Schade 1998 a, 183.

Ar DG PTT 341.99 (1927), mémorandum de l'URS, 26.2.1927.

lopper, argumente-t-elle. L'URS donne la priorité à la radiodiffusion locale mais veut aussi développer le broadcasting simultané, qui pourrait être une étape intermédiaire avant la construction d'un émetteur national.

La RG Zurich s'oppose à la politisation de la radiodiffusion suscitée par l'URS. Elle défend le principe de l'initiative privée, selon lequel les diffuseurs seraient rémunérés proportionnellement à leur succès auprès du public. Le marché étant loin d'être saturé, quelle que soit la zone de concession, un travail de propagande ciblé permettrait d'augmenter un peu partout le revenu des taxes. Les Zurichois estiment que la radiodiffusion locale n'a aucun avenir et proposent une réorganisation en profondeur, qui déboucherait sur la fondation d'une société nationale et sur la création de deux groupes d'exploitation: Lausanne et Genève s'occuperaient du broadcasting en français tandis que Bâle, Berne et Zurich se chargeraient du broadcasting en allemand. Etant donné la précarité financière, la construction des émetteurs nationaux devrait être prise en charge par la Confédération.

LES AUTORITÉS FÉDÉRALES DÉBLOQUENT LA SITUATION

Pour faire progresser le débat sur la radio, la DGT invite les diffuseurs à se réunir autour d'une table à la fin mars 1927. Très vite cependant, elle constate qu'aucune entente n'est possible en ce qui concerne la nouvelle répartition de la redevance. A l'exception de Radio Genève, les membres de l'URS engagent peu après des mesures de rétorsion contre Zurich. Ils décident d'interrompre toute collaboration avec Radio Zurich tant qu'une clé de répartition satisfaisante n'aura pas été fixée et que Zurich n'aura pas rejoint les rangs de l'URS.66

La RG Zurich demande alors à la DGT d'intervenir dans le conflit latent. 67 En fait, les autorités vont profiter de la guerre que se livrent les sociétés de radiodiffusion pour faire passer leurs idées, sous le couvert de la procédure de conciliation. Au début du mois de juillet 1927, la DGT énonce les critères selon lesquels le revenu de la taxe sera réparti à compter de 1928.68 Les autorités de surveillance maintiennent le principe de la radiodiffusion locale mais introduisent une hiérarchisation des cinq stations. Berne et Zurich occupent la première place sur l'échelle des prestations, Lausanne la deuxième place, tandis que Bâle et Genève doivent se contenter de la troisième. Les stations les plus désavantagées pourront alléger leurs charges financières en pratiquant intensément le broadcasting simultané. L'innovation la plus importante consiste en un fonds de péréquation géré par la DGT et destiné essentiellement à soutenir Bâle et Lausanne. A cette fin, la DGT procède à une nouvelle répartition des zones de concession et introduit ce qu'elle appelle des «zones communautaires» neutres qui serviront à alimenter le fonds. Radio Zurich a beaucoup perdu dans toute cette affaire car une bonne partie des redevances perçues en Suisse orientale est désormais convertie en subventions à l'intention de la Suisse romande. Mais c'est le prix à payer pour que la politique radio obtienne enfin une dimension nationale.

En augmentant la taxe de concession de 12 à 15 francs par an, les autorités fédérales espèrent atténuer les effets de la nouvelle répartition. 69 Les mesures de la DGT ne produisent pourtant pas la détente escomptée car le revenu des taxes reste insuffisant pour cinq services de programme autonomes. Le problème à l'origine de la crise radiophonique n'a pas disparu: il manque toujours une vision commune en matière de politique radiophonique. Mais avant d'en arriver là, il faudra passer par un long processus d'information.

Ar R DRS, studio de Zurich, préavis de la RG Zurich sur le mémorandum de l'URS, 28. 3. 1927.

⁶⁵ Ar R DRS, studio de Z 66 Schade 1998 a, 185 s.

Ar R DRS, studio de Zurich, RG Zurich à la DGT, 2.5.1927.

⁶⁸ Ar DG PTT (1927), circulaire de la DGT, 5. 7. 1927. 69 Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de la séance

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de la séance de conciliation entre Berne et Zurich le 5. 10. 1927 à la DGT.



Répartition des zones de concession en 1925–1927 (en haut) et en 1928–1930 (en bas). La Direction générale des télégraphes crée en 1928 ce qu'elle appelle des zones de concession neutres. Elle utilise les redevances ainsi générées pour alimenter un fonds national de péréquation.



DÉBAT NATIONAL SUR LA RADIO

Le ralentissement des demandes de concession et la tendance internationale à construire des émetteurs puissants incitent la DGT à revoir sa politique radio au cours de l'automne 1927. Dans une première esquisse de projet, elle prévoit de construire dans les agglomérations de Berne, Lausanne et Zurich trois émetteurs particulièrement puissants par rapport aux autres pays (puissance d'antenne de 5 à 10 kW).₇₀ Avant de se lancer dans un vaste débat sur la radio, la DGT invite plusieurs experts étrangers à chercher des solutions pour sortir la radio suisse de la crise. Les mauvaises conditions de réception constituent le problème essentiel, explique-t-elle aux experts au début de l'année 1928, en leur énonçant les principaux objectifs visés: la future stratégie doit permettre à l'ensemble de la population «de capter avec des moyens simples les signaux de la station la plus proche, qui doivent être d'une qualité irréprochable»; elle doit aussi tenir compte du multilinguisme helvétique.₇₁ La radio est en priorité «au service de la population» et ne doit pas forcément entrer dans une logique d'économie de marché.

Les autorités fédérales s'intéressent aux principes du «Public service» et prêtent donc une grande attention à l'analyse effectuée par Peter P. Eckersley, ingénieur en chef de la BBC à Londres et conseiller très écouté de «l'Union Internationale de Radiodiffusion» (UIR). Eckersley recommande la construction de trois grandes stations qui pourraient émettre en Europe sur leur propre fréquence sans être brouillées. La Suisse devrait renforcer sa politique radiophonique sur le plan international et lutter ferme au sein de l'UIR pour obtenir trois «fréquences exclusives».72 En employant les bons arguments, la Suisse devrait obtenir deux fréquences supplémentaires, en plus de celle déjà utilisée par Radio Berne, car il lui faut créer trois services nationaux, soit un pour chaque langue. Ce faisant, l'expert britannique donne une leçon de fédéralisme aux autorités helvétiques, qui n'avaient jamais jusque-là sérieusement envisagé de construire un émetteur national autonome de langue italienne.

23

CENTRALISME

L'intérêt des autorités fédérales pour les émetteurs de grande puissance donne un nouveau souffle aux efforts zurichois de centralisation et de rationalisation. A la fin mars 1928, la RG Zurich annonce formellement son soutien à la DGT, qui lui avait présenté un projet confidentiel de «station de 30 kW à Münster et de 15 kW entre Lausanne et Genève».73

La RG Zurich recherche activement une solution nationale compatible avec ses intérêts et décide de rejoindre l'URS en été. L'annonce catastrophique d'un recul de 5% des concessions de réception au deuxième trimestre lui confirme l'urgence d'une réorganisation.₇₄

70

Ar DG PTT 341.150 (1928), rapport sur la radiodiffusion en Suisse, 21. 2. 1928.

⁷² Ar DG PTT 341.290 (1928), BBC à la DGT, 2.5.1928.

Ar R DRS, studio de Zurich, RG Zurich à la DGT, 27. 3. 1928.

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport trimestriel avril/juin 1928.

Au début du mois d'août 1928, le directeur zurichois de la radio Eduard Günther présente aux organes dirigeants de la RG Zurich ainsi qu'à la DGT un programme en onze points qui constitue le premier projet détaillé pour le développement de la radio à l'échelle nationale.75 La principale impulsion sera donnée par la construction de deux émetteurs nationaux de grande puissance destinés, l'un à la population alémanique, l'autre à la population romande. En effet, selon les calculs de la DGT, ces deux émetteurs permettront non plus à 10% mais à 70% de la population de capter au moins un programme suisse avec un appareil rudimentaire. Les cinq diffuseurs de programme existants constitueront une «Société suisse de radiodiffusion» (SSR) et fusionneront en une organisation nationale.

Fin septembre, la RG Zurich déclenche un véritable débat national avec son programme épuré de réorganisation. Elle propose que Genève et Lausanne produisent à tour de rôle le programme destiné à l'émetteur national de langue française et que Bâle, Berne et Zurich fassent de même avec l'émetteur de langue allemande, tout en accordant une place aux «spécificités locales».₇₆ Le projet zurichois évoque aussi, comme objectif à long terme de la future SSR, la constitution d'un réseau de studios d'enregistrement locaux qui permettrait de réunir tous les centres culturels importants: Fribourg, Lugano, Lucerne, Neuchâtel et Saint-Gall.

Alors que Radio Zurich s'est toujours opposée à la redistribution des taxes de redevance, voilà qu'elle invoque à plusieurs reprises la notion de solidarité nationale et qu'elle réclame la mise en place rapide d'un émetteur tessinois, par «égard politique».

La RG Zurich souhaite établir des liens étroits entre la SSR et l'Etat, surtout dans le domaine technique, et propose une participation majoritaire de la Confédération au financement des installations. Elle propose à la DGT de siéger dans tous les organes importants de la SSR. En revanche, la société nationale de radio se chargera seule de la perception des taxes de concession, ce qui lui donnera davantage d'autonomie dans l'organisation des stations locales.

RÉGIONALISME

Le recul du nombre de concessions au printemps 1928 incite aussi Radio Berne à réfléchir aux moyens d'économiser. Le directeur de la radio bernoise Kurt Schenker, qui a fortement marqué la politique helvétique de radiodiffusion entre 1926 et 1962,78 se livre à un lobbying acharné contre les visées centralisatrices de Zurich. S'érigeant en défenseur de la radiodiffusion locale, il voit le salut dans le développement du broadcasting simultané, de sorte qu'une simple association à l'enseigne de l'URS lui semble suffisante.79 Mais à partir du moment où Radio Zurich prône une solution solidaire à l'échelle régionale-linguistique, Radio Berne perd toute chance de se faire entendre au sein de l'URS.

UIR

L'«Union Internationale de Radiodiffusion» (UIR), fondée en 1925 à Genève par les postes et sociétés de radiodiffusion de plusieurs pays européens, a la tâche délicate de répartir les fréquences de diffusion (fréquences communes ou exclusives) entre les pays. Si des stations de faible puissance, éloignées les unes des autres, peuvent émettre sur la même fréquence (fréquence commune) sans subir de perturbations, cela est en revanche impossible pour les stations plus puissantes. Les fréquences dites exclusives, sur lesquelles ne peut émettre qu'une seule station, sont une denrée rare (en 1928, il en existait 95), car la radiodiffusion de divertissement a très peu de bandes de fréquence à disposition. Schade 1998a, 1935.

La radio en crise

Le directeur de la radio zurichoise n'y va pas par quatre chemins lorsqu'il déclare, le 25 juillet 1928, dans les colonnes de la NZZ (No 1354): «La crise est imminente et exige une action immédiate! [...] La solution tient en un mot: concentration. [...] La radio est désormais un phénomène international, et non plus local ni cantonal.»



⁷⁵ Ar R DRS, studio de Zurich, programme de la RG Zurich

pour la réorganisation du broadcasting suisse, concept, 2.8.1928.

⁷⁶ Proposition de la RG Zurich pour la réorganisation du broacasting suisse.

Edition spéciale SRZ no 39, 28.9.1928.

⁷⁷ Ar R DRS, studio de Zurich, annexe 3 au concept de réorganisation du 2.8.1928.

⁷⁸ Schade 1998 a, 200.

⁷⁹ Ar R DRS, studio de Zurich, Radio Berne à l'URS, 26. 7. 1928.

Début octobre, la RG Berne relance l'offensive en présentant son propre projet de réorganisation. 80 En plus de trois émetteurs principaux de puissance moyenne (environ 12 kW chacun) en Suisse romande, en Suisse orientale et au centre du pays, le projet bernois prévoit des émetteurs locaux de complément à Bâle, Genève, Saint-Gall et au Tessin. Radio Berne rejette l'idée de «programmes homogènes» et d'une «société suisse unique» comme étant contraire à l'esprit fédéraliste suisse. Berne estime que le fédéralisme est le terreau du «Sonderfall» suisse et se lance dans une rhétorique qui rencontrera un large écho durant les années trente, avec l'apparition de la Défense spirituelle. En affirmant que les caractéristiques politiques, culturelles, confessionnelles, linguistiques et géographiques de la Suisse font d'elle un cas à part en Europe, Radio Berne se place à contre-courant de la tendance internationale. A ses yeux, l'absence de centralisation linguistique ou culturelle en Suisse rend une centralisation des programmes irréalisable.

A l'automne 1928, des radio-clubs locaux organisent un peu partout en Suisse des débats sur la réorganisation qui, en raison de l'antagonisme Zurich/Berne, tournent souvent en altercations.₈₁ La centralisation à l'échelle régionale-linguistique commence néanmoins à rencontrer un écho plus favorable – y compris en Suisse romande. Radio Lausanne a déjà présenté, au printemps 1928, dans sa publication «Le Radio» les avantages et les inconvénients d'une centralisation et d'un émetteur puissant de langue française.₈₂ La diversité des programmes est un gage de qualité et une station centrale est plus à même de garantir cette diversité qu'une station locale, conclut le rédacteur G. Corbaz: «S'il faut, au cours de la même soirée, il sera possible de passer d'une localité à l'autre pour y prendre chaque fois le meilleur.»₈₃ Dans un article du quotidien alémanique NZZ publié vers la fin de 1928, Corbaz déclare que la Suisse romande salue toute tentative de réorganisation qui permettra d'améliorer les conditions de diffusion tout en lui conférant un maximum d'autonomie.₈₄

UN ÉMETTEUR NATIONAL PAR RÉGION LINGUISTIQUE

A l'instigation de la RG Zurich, la DGT invite les cinq sociétés suisses de radiodiffusion à la première conférence nationale de réorganisation, le 14 décembre 1928. Un sondage révèle que la fusion des sociétés en une organisation nationale, telle que proposée par Zurich, rencontre une opposition farouche tandis qu'une concentration à l'échelle régionale-linguistique a le soutien de Bâle et de la Suisse romande. Radio Genève et Radio Lausanne approuvent la construction d'un émetteur puissant en langue française mais refusent la centralisation en un seul studio. Elles rejettent catégoriquement, comme étant une ingérence alémanique, le projet bernois de construction au centre du pays d'un émetteur puissant en deux langues avec une fréquence exclusive. Malgré d'innombrables divergences, la conférence montre que la construction d'émetteurs puissants n'est plus contestée.

Le développement du broadcasting suisse. Propositions de la RG Berne du 4.10.1928.

Publié dans: Radio Berne, 5. 10. 1928. 81 Schade 1998 a, 203.

82 Le Radio no 257, 9. 3. 1928; no 258, 16. 3. 1928.

83 Le Radio no 257, 9. 3. 1928: «Aurons-nous une station puissante en Suisse romande?»

84 NZZ no 2217, 2.12.1928. 85 Ar DG PTT 654.195, PV d

Ar DG PTT 654.195, PV de la conférence du 14.12.1928.

Comme le projet bernois nécessite trois fréquences exclusives, pour les seules parties germanophone et francophone du pays, sa réalisation remettrait en question le concept régional-linguistique. Lorsque l'UIR accorde une deuxième fréquence exclusive à la Suisse en 1929,86 Radio Lausanne exige qu'elle soit attribuée à la radiodiffusion romande; elle réclame par la même occasion une plus large autonomie administrative et la totalité des taxes de concession perçues dans l'espace francophone. En outre, les Lausannois suggèrent que la Suisse alémanique leur accorde des subventions – en expliquant habilement que ces dernières constitueraient un investissement en faveur de la cohésion nationale.87

Le directeur de la radio bernoise Kurt Schenker réagit avec indignation aux exigences romandes, qu'il rejette comme étant une copie des «projets ambitieux» de Zurich.88 La construction d'un émetteur distinct en langue française provoquerait un «schisme fâcheux entre Alémaniques et Romands», argumente Schenker, en réclamant le droit d'existence et une fréquence exclusive pour la station bilingue bernoise.

NATIONALISATION

La DGT s'aperçoit qu'un consensus national demande du temps et du doigté politique. Elle choisit habilement d'aborder la réorganisation sous l'angle technique et convoque une commission d'experts, dans laquelle la RG Berne n'est pas représentée.

Vers la mi-février 1929, après seulement deux séances, la commission technique opte à l'unanimité pour la construction d'un émetteur national puissant dans chaque région linguistique. 89 La Confédération prendra en charge le financement et l'exploitation de toutes les installations techniques. Ainsi, la commission abandonne résolument le concept de la radiodiffusion locale en faveur d'une solution nationale plus généreuse, proposant de subventionner le service de langue italienne avec une partie des taxes perçues en Suisse alémanique. Comme on le voit, les recommandations de la commission d'experts sont loin de se limiter aux seules questions techniques.

Le Conseil fédéral approuve immédiatement le rapport de la commission technique et soumet, début mai, à l'Assemblée fédérale une demande de crédit de 1,7 million de francs pour l'acquisition de deux émetteurs de grande puissance et de stations locales plus petites.₉₀ Conscient des longs délais de livraison, le ministre des transports Haab veut éviter des retards supplémentaires dans la construction des émetteurs nationaux. Le Parlement donne son accord en juin, sans se prononcer sur la politique de radiodiffusion proprement dite. Seul le conseiller national radical Henri Vallotton adresse un postulat au Conseil fédéral pour lui demander de

Régionalisme bernois

Radio Berne voit dans le fédéralisme le bastion des spécificités helvétiques: «Tant que les régions culturelles et linguistiques refuseront d'abandonner leurs spécificités et de déléguer leurs fonctions culturelles à la Confédération, le broadcasting suisse n'aura aucune chance d'imposer des programmes uniformes à l'ensemble des auditeurs de ce pays. [...] La population suisse est parfaitement consciente des différences de mentalité et de tempérament existant d'un coin à l'autre du pays; les exigences en matière de divertissement et d'enseignement sont aussi différentes en Suisse orientale et en Suisse centrale, à Genève et à Zurich, à Fribourg et à Bâle que peuvent l'être la vie à la ville et la vie à la campagne.» Le développement du broadcasting suisse. Publié dans: Radio-Bern, 5.10.1928.

Mémoire lausannois

Un émetteur puissant en Suisse romande permettrait non seulement de consolider l'équilibre fédéraliste entre les régions linguistiques mais aussi d'aplanir les tensions sociales au sein de la société, argumente la SRR dans son Mémoire de décembre 1928: «Nous ne doutons pas que cette semence jetée au hasard des ondes éthérées ne soit de nature à créer, peut-être à la longue, le désir de s'instruire et de composer aux auditeurs une mentalité plus désintéressée, moins matérialiste, plus propre, en un mot, à la meilleure harmonie sociale.»

Ar R DRS, studio de Zurich, circulaire de la DGT, 26. 1. 1929.

Ar R DRS, studio de Zurich, Mémoire sur la réorganisation de la radiophonie en Suisse romande, rédigé par le Comité de la SRR, fin décembre 1928.

⁸⁸ Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de Schenker sur le mémorandum de la SSR, 11. 1. 1929.

⁸⁹ Ar DG PTT 654.195, rapport de la commission technique à la DGT, 22.5.1929.

⁹⁰ Message du Conseil fédéral, 4. 5. 1929, dans: FF 1929, 516 s.

rédiger rapidement un rapport sur le développement de la radiodiffusion. Lorsque le Conseil fédéral rend son rapport à la fin 1931, cela fait longtemps que la réorganisation est terminée.₉₁ En allouant les crédits de construction dès la fin 1929, il a pris sa décision de principe en faveur de la centralisation et de la nationalisation.₉₂



RAPPROCHEMENTS EN SUISSE ALÉMANIQUE

La réorganisation fait un bond en avant au printemps 1929, lorsque l'Etat accepte de financer la construction et l'exploitation des installations techniques. Mais il faut d'abord trouver une solution en ce qui concerne le programme. La DGT décide de procéder par étapes et de rechercher d'abord le consensus en Suisse alémanique. Pour ce faire, elle nomme une «commission administrative», dans laquelle siégeront différents experts, les trois stations de radio alémaniques ainsi qu'un représentant de la Suisse orientale. Lors de la première séance, le 9 mars 1929, l'ordre du jour aborde des questions délicates: quels sont les services de programme qui desserviront désormais les émetteurs nationaux et selon quelle alternance? Faudra-t-il que les studios se spécialisent? Les émetteurs urbains pourront-ils conserver une certaine autonomie?₉₃



Les membres de la commission conviennent rapidement de conserver les studios de Bâle, Berne et Zurich. Comme ils pensent par ailleurs que l'exploitation d'émetteurs puissants va entraver la réception des programmes étrangers, ils recommandent de diffuser sur les émetteurs urbains, un certain nombre de «programmes de complément produits dans les villes».

Concernant la clé de répartition de la redevance, les trois studios s'accordent pour maintenir le statu quo, ce qui équivaut à un rapport de 1 (Bâle) – 3 (Berne) – 4 (Zurich). Lorsque la DGT annonce que la clé de répartition sera bientôt limitée aux régions linguistiques, elle éveille la méfiance de la Suisse alémanique qui comptait subventionner uniquement l'émetteur italophone et non l'émetteur francophone.

La question de la structure juridique de l'organisation nationale provoque des altercations entre les représentants de Suisse alémanique. Deux modèles sont envisagés: la «constitution d'une société unique après dissolution des organisations existantes» ou le «maintien des coopératives existantes au sein d'une société faîtière».96 Après de longues discussions, la RG Zurich doit admettre que la fusion en une société unique est politiquement irréalisable. La commission administrative estime qu'une société faîtière serait la plus à même de «respecter toutes les particularités régionales» et de «promouvoir la conscience nationale et le sentiment d'appartenance fédérale» simultanément.97

En septembre 1929, les présidents des coopératives de Bâle, Berne et Zurich présentent un projet de statuts pour la future «Société suisse de radiodiffusion» (SSR).98 Ils proposent qu'une assemblée des délégués constitue l'organe central et responsable de la société faîtière. La Suisse orientale et le Tessin y seront également représentés, aux côtés des studios de diffusion, selon une clé de répartition à définir. Un comité central, dont les membres seront choisis parmi les délégués, expédiera les affaires courantes. Aucun poste de directeur général n'est prévu. La commission administrative pense que les pouvoirs publics devraient être représentés uniquement au sein du Comité central, qu'elle considère comme «l'organe de travail proprement dit».99

```
91 Rapport du Conseil fédéral sur le postulat Vallotton, 27. 11. 1931, dans: FF 1931, 676.
```

⁹² Schade 1998 a, 210.

⁹³ Ar R DRS, studio de Zurich, PV de la commission administrative, 9. 3. 1929.

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de la commission à la DGT, 27. 4. 1929.

⁹⁵ Schade 1998 a, 212 s.

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de la commission à l'intention de la DGT, 27. 4. 1929.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ Ar R DRS, studio de Zurich, projet de statuts SSR présenté par la Conférence des présidents, 26. 9. 1929.

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport de la Conférence des présidents, 10. 10. 1929, 10.

Les présidents souhaitent une SSR profondément ancrée dans la population, qui soit plus qu'une «supra-organisation à caractère purement administratif». Ils proposent par conséquent de lui donner la forme d'une association qui permettrait une double affiliation, à la SSR et à l'une des coopératives régionales, sans frais supplémentaires. Une structure fédéraliste ouverte faciliterait en outre l'adhésion de nouveaux membres et aiderait la Suisse romande à surmonter sa méfiance vis-à-vis d'une organisation nationale.

UNE SUISSE ORIENTALE DISCRÈTE

La mise en place d'un service autonome des programmes à Saint-Gall n'a jamais été sérieusement envisagée, même si la Suisse orientale pouvait se targuer d'un fort potentiel d'auditeurs. En organisant des démonstrations de technologie radio avant même la Première Guerre mondiale et en fondant en 1923 le Radio-club de Saint-Gall, le professeur de physique Arnold Rothenberger a fait de Saint-Gall l'un des premiers centres du mouvement radiophonique. 101 Le Radio-club de Saint-Gall compte rapidement plusieurs centaines de membres, devenant ainsi la plus grande association d'amateurs-radio en Suisse.

En sa qualité de président du «Radioklub St. Gallen», Rothenberger entretient des contacts étroits avec la RG Zurich, siégeant dès le départ dans son comité. Il s'engage pour une meilleure réception de Radio Zurich en Suisse orientale et soutient les Zurichois dans leurs projets d'expansion. A plusieurs reprises, il prend position contre un service autonome de radiodiffusion à Saint-Gall, ce qui marquera profondément la politique radio de la Suisse orientale jusqu'à la fondation de la SSR. 102 La DGT considère au début avec méfiance la retenue de la Suisse orientale, qui contrarie sa politique de défense de la radiodiffusion locale. En 1925, elle conseille au Radio-club saint-gallois de mettre en place son «propre broadcasting local» et le met en garde contre un engagement trop étroit avec Zurich, qu'il pourrait «ressentir plus tard comme une entrave et une mise sous tutelle». 103

Effectivement, Rothenberger prend conscience en 1929 que la Suisse orientale risque d'être la laissée-pour-compte de la réorganisation. Certes, il a été invité à participer au processus de réorganisation, en tant que représentant de la Suisse orientale, mais seulement avec une voix consultative. La fondation de la «Ostschweizerische Radiogesellschaft» (ORG), le 12 avril 1930, vise à assurer aux cantons de la Suisse orientale (Saint-Gall, Grisons, Glaris, Thurgovie et les deux Appenzell) une représentation adéquate au sein de la SSR, malgré l'absence d'un propre studio. 105 Mais l'ORG devra attendre fin 1930 pour obtenir pénible-

Solidarité nationale de la SSR

La commission de radio veut façonner la SSR sur le modèle de la nation helvétique: «chaque citoyen est à la fois membre de sa commune, de son canton et de la Confédération: chacune de ces entités publiques possède sa propre organisation et ses propres compétences, qui nous affectent tous directement. De nombreuses associations, dont le rayon d'action s'étend à toute la Suisse, sont construites sur le même modèle. La plupart des membres des organisations professionnelles, scientifiques, patriotiques ou autres sont d'abord membres de leur association locale et ensuite affiliés plus ou moins automatiquement [...] à la fédération cantonale ou fédérale. Ce principe peut être facilement transposé au mouvement radiophonique; en effet, il correspond aux traditions helvétiques». Conférence des présidents, 10.10.1929

¹⁰⁰ Ibid., 13.

^{101 25} Jahre ORG 1955; ORG, RA 1954, 6.

¹⁰² Schade 1998 a, 143.

Ar DG PTT 341 (1925), DGT à l'intention du Radio-club de Saint-Gall, 6. 4. 1925.

¹⁰⁴ Ar R DRS, studio de Zurich,

¹ère séance de la commission administrative élargie, 13.9.1929.

SRZ no 14, 4. 4. 1930; no 16, 18. 4. 1930.

ment gain de cause car les coopératives radio situées à l'ouest de Zurich considèrent sa fondation comme une manoeuvre de la RG Zurich pour obtenir une double représentation factice.

EMISSIONS SPÉCIALES EN ROMANCHE

Confrontée à un double handicap, la population rhéto-romane n'a pas pu participer pleinement au développement de la radio. En 1930, les statistiques dénombrent 44 000 personnes de langue maternelle romanche, ce qui représente environ un pour cent de la population suisse. 107 Comment dans ces conditions financer un service de programme en romanche, alors qu'il n'en existe pas encore en italien? La population italophone est quatre fois plus nombreuse dans les seuls cantons du Tessin et des Grisons. Aux problèmes démographiques viennent s'ajouter des problèmes techniques. Ainsi, la réception des programmes suisses dans le canton des Grisons est de piètre qualité, à cause de la topographie accidentée.

Malgré cela, les pionniers de la radio sont très actifs dans les Grisons et se sont réunis au sein du Radio-club de Davos qui se bat pour obtenir une meilleure couverture de la région. En août 1925, le Radio-club de Davos demande à la RG Zurich de soutenir la construction et l'exploitation d'une station annexe dans les Grisons. Avec ses multiples installations touristiques et ses nombreux investisseurs potentiels, les Grisons offrent un «vaste champ d'action», argumente peu après un groupe d'économistes de Davos qui cherche lui aussi à obtenir le soutien de Zurich. Radio Zurich estime néanmoins qu'un projet dans les Grisons offre peu de perspectives et doute qu'il soit possible de desservir les différentes vallées avec un seul émetteur. Elle décide par conséquent de donner la priorité absolue à l'amélioration des conditions de réception dans la Suisse du nord-ouest.

Il faudra attendre la politisation de la question radiophonique, à la fin des années vingt, pour que l'idée de programmes en romanche commence à faire son chemin. En 1929, le pasteur Tommaso Semadeni de Celerina qualifie la radio d'instrument capital pour la défense du romanche et demande en vain que des émissions sur la culture romanche soient diffusées au moins une heure par jour sur un émetteur local. Tant qu'il n'existe pas de service en langue italienne, de telles réclamations ne trouvent aucun écho, mis à part dans les Grisons.

La population rhéto-romane devra patienter encore longtemps après la Seconde Guerre mondiale pour obtenir enfin son service de programme, même si des émissions en romanche lui seront régulièrement proposées. Le 17 janvier 1925, Radio Zurich organise avec le Grisonnais Felix Huonder domicilié à Zurich, la première émission de radio en romanche qui allait inaugurer une longue tradition de programmes spéciaux. Radio Zurich soigne ses contacts avec la culture rhéto-romane et nomme Huonder membre du comité de la coopérative en 1927-113



```
106 Ar R DRS, studio de Zurich, séance de la commission administrative, 11. 11. 1930.
```

¹⁰⁷ Annuaire statistique de la Suisse, 1932, 26.

Ar R DRS, studio de Zurich, Radio-club de Davos à la RG Zurich, 28.8.1925.

Ar R DRS, studio de Zurich, N. Stifler et A. G. Pozzy, avocats, à l'intention de la RG Zurich, 26.9.1925.

Ar R DRS, studio de Zurich, RG Zurich au Radio-club de Davos, 13. 10. 1925.

¹¹¹ Ar R DRS, studio de Zurich, Semadeni à la RG Zurich, 15. 8. 1929.

¹¹² Caviezel 1998, 7.

¹¹³ Job 1934, 76.

PROGRAMMES EN LANGUE ITALIENNE

L'histoire des programmes en langue italienne commence avec la mise en service de Radio Zurich, soit presque dix ans avant l'inauguration de l'émetteur national du Monte Ceneri en 1933. Jusqu'en 1927, Radio Zurich reçoit les taxes de concession prélevées au Tessin, avec l'obligation de «prendre dûment en compte les intérêts de la population de langue italienne dans le sud de la Suisse».114

Radio Zurich entre en relation avec l'ingénieur Fernando Bonzanigo, originaire de Bellinzone, et fait régulièrement appel à lui pour les programmes spéciaux en italien. Dans les années vingt, Bonzanigo entreprend les premières démarches pour créer une station tessinoise, en misant sur une collaboration étroite avec l'émetteur zurichois. Comme dans le cas de la Suisse orientale, la DGT se montre sceptique face à l'idée d'une présence accrue de l'émetteur zurichois et préférerait la mise en place d'un service autonome au Tessin, pour des raisons linguistiques et techniques. Mais l'autorité de surveillance estime que les conditions ne sont pas encore réunies. Elle écrit en 1925: «Le Tessin n'est [...] malheureusement pas en mesure d'organiser et de financer son propre broadcasting». 116

Au cours de l'été 1928, la RG Zurich invoque habilement la question de la radio tessinoise pour justifier son projet de centralisation. Selon elle, la réalisation de la radiodiffusion tessinoise constitue une obligation culturelle que seule une organisation nationale forte est en mesure d'assumer. Fin 1928, les Zurichois écrivent sur un ton provocateur dans le «Schweizer Radiozeitung»: «Comment pourra-t-on exploiter un broadcasting tessinois (il existe actuellement quelque 600 concessionnaires au Tessin), si le système radiophonique n'est pas fédéral?» 118

La perspective des subventions entraîne au Tessin également une politisation de la question radiophonique. Fernando Bonzanigo, le pionnier tessinois de la radio, se révèle être le défenseur populiste de la radiodiffusion tessinoise, allant jusqu'à combattre un rattachement pourtant provisoire au futur émetteur national de Suisse alémanique, de crainte que cet arrangement «ne transforme la culture italienne en une sous-culture alémanique». 119 Le 16 mars 1929, il fonde la «Unione Radiofonica Intercantonale» (URI), par l'intermédiaire de laquelle il milite au Tessin et dans la partie italophone des Grisons en faveur d'un émetteur autonome mais subventionné par la Confédération. 120 Lors du débat sur la réorganisation, l'URI adopte une position résolument anti-centraliste que Bonzanigo justifie vis-à-vis de la RG Zurich par la crainte de l'hégémonisme zurichois. 121 Le ton désobligeant et le manque de diplomatie de Bonzanigo finissent par sérieusement irriter la Suisse alémanique. Début 1929, le Département des postes et des chemins de fer refuse que Bonzanigo participe au

Inquiétudes tessinoises

L'URI justifie sa position anti-centraliste dans une lettre adressée le 11 septembre 1929 à la RG Zurich: «Le Tessin [...] observe avec inquiétude l'importante concentration de moyens et de compétences entre les mains de la régie fédérale et des sociétés régionales. Le Tessin, encore plus que la Suisse romande, a du mal à défendre son identité face à l'invasion du Nord et du Sud. Les trois-quarts de nos hôtels et pensions, plus de la moitié de notre commerce, nos principales entreprises, cinq instituts bancaires, la Ferrovie Regionali et bien d'autres encore, sont déjà passés en mains étrangères ou sont contrôlés par des personnes dont les convictions sont généralement différentes des nôtres. La mainmise alémanique est démesurée et terrifiante».

La doctrine Rambert

Le Genevois Maurice Rambert préconise une solution fédéraliste modérée dans la revue de programmes «Le Radio» du 25 octobre 1929: «Si notre pays était un pays centralisé comme la France ou l'Angleterre, un seul service des programmes par poste d'émission serait évidemment désirable pour des raisons d'économie. Mais il n'y faut pas songer, non seulement parce qu'il y a à tenir compte de notre cantonalisme mais surtout parce que nous n'avons pas de capitale à ressources artistiques et littéraires illimitées, comme c'est le cas pour Paris, Londres ou Vienne.»

¹¹⁴ Concession de diffusion de la RG Zurich, 28.8.1925, article 8.3.

¹¹⁵ Il Dovere, 26. 7. 1924. Ar DG PTT 341.669 (1925), Bonzanigo à la DGT, 30. 6. 1925.

¹¹⁶ Ar DG PTT 341.773 (1925), DGT à Bonzanigo, 20.8.1925.

Programme de la RG Zurich pour la réorganisation du broadcasting suisse,

^{2.8.1928.}

¹¹⁸ SRZ no 46, 16.11.1928, 772.

Ar R DRS, studio de Zurich, Bonzanigo à la RG Zurich, 22.2.1929.

¹²⁰ Ostini 1983, 19; Libera Stampa, 25. 3. 1929.

Ar R DRS, studio de Zurich, URI (Bonzanigo) à la RG Zurich, 11. 9. 1929.

processus de réorganisation en tant que représentant du Tessin. Il demande au département tessinois des travaux publics de désigner un autre délégué. Le Tessin continue cependant de soutenir Bonzanigo et les autorités refuseront longtemps de se conformer aux instructions de Berne. Pour finir, le Département des travaux publics, dirigé par le conseiller d'Etat social-démocrate Guglielmo Canevascini prend l'initiative de créer un organe institutionnel d'Etat pour la radiodiffusion en langue italienne. Grâce aux voix des sociaux-démocrates et des conservateurs, le Grand Conseil tessinois adopte le 27 mai 1930 une loi qui règle la création de «l'Ente autonomo per la radiodiffusione nella Svizzera italiana» (EARSI), en tant qu'organe institutionnel de la radiodiffusion en langue italienne.

Un tel interventionnisme explique que les décisions de l'EARSI en matière de personnel soient fortement influencées par des considérations politiques. Ainsi, sur les cinq représentants de l'Etat siégeant dans le comité de neuf membres, deux appartiennent au parti social-démocrate, deux au parti catholique-conservateur et un au parti radical. Les deux sociaux-démocrates, à savoir le conseiller d'Etat Canevascini et le conseiller national Francesco Borella, forment la délégation tessinoise auprès de la commission nationale de réorganisation. C'est grâce à la situation particulière du Tessin que le parti social-démocrate (PS) a pu avoir son mot à dire dans la politique nationale de radiodiffusion. Le PS était certes représenté dans les organes dirigeants de la plupart des coopératives locales de radio, mais n'occupait pas de position-clé lui permettant d'intervenir dans la politique nationale, hormis au Tessin. 126

DÉTERMINATION DE LA SUISSE ROMANDE

En Suisse romande, les stations radio de Genève et de Lausanne s'allient pour obtenir un émetteur national de langue française, allant même jusqu'à envisager une fusion en 1929. 127 Pendant ce temps, la recherche du consensus en Suisse alémanique a bien progressé de sorte qu'en octobre 1929, le débat sur la réorganisation peut reprendre une dimension nationale. La Suisse romande, qui vise l'obtention de subventions, doit maintenant s'engager définitivement dans la création d'une organisation nationale.

Maurice Rambert, le pionnier genevois de la radio, publie à la fin octobre dans la revue lausannoise «Le Radio» des propositions concernant la future organisation de la radiodiffusion helvétique. Il fait savoir que la Suisse romande est disposée à rejoindre une organisation nationale, sous certaines conditions, et réclame notamment le partage des compétences. A cette fin, il divise la radiodiffusion en trois domaines: la technique, l'administration et les programmes. Pour ce qui est de la technique, les compétences de la Confédération sont déjà établies. Dans le domaine administratif, Rambert envisage toute une série de tâches qui pourraient être confiées à une organisation nationale. En revanche, il insiste pour que les régions linguistiques conservent leurs compétences en matière de programme. Il suggère que la coordination des émetteurs nationaux soit confiée à une commission nationale des programmes siégeant à intervalles réguliers. En fait, il cherche un juste milieu entre centralisme et régionalisme. La BBC britannique, qui est fortement centralisée, et la Reichs-Rundfunk-Gesellschaft allemande, avec sa structure fédéraliste, sont certes des modèles exemplaires de service public mais difficilement applicables à la Suisse.



¹²² Ostini 1983, 18.

¹²³ Vitali 1990, 515.; Schade 1998 a, 231.

Ar DG PTT 341.15 (1930), Decreto legislativo circa constituzione di un EARSI, 27.5.1930. Vitali 1990, 55 s.

¹²⁵ RA SSR 1933, 48.

¹²⁶ Schade 1998 a, 232-234.

Fasel/Pittard 1984b, 9.

Rambert, Maurice: Le nouveau régime de la radiodiffusion en Suisse. Dans: Le Radio, 25. 10. 1929.

Maurice Rambert aimerait que l'argent de la concession soit réparti aussi uniformément que possible entre les cinq studios existants. Plus concrètement, il brigue 40% des moyens disponibles pour l'émetteur national en langue française. Cette clé de répartition obligerait la Suisse alémanique à opérer de sérieuses coupes budgétaires car, en 1929, la Suisse romande ne touche que 25% des moyens en question. Pour obtenir gain de cause, Rambert n'hésite pas à s'immiscer dans les affaires alémaniques et à remettre en question l'existence de l'orchestre zurichois de la radio. Son argument est le suivant: pourquoi ne pas travailler avec des orchestres externes, qui sont bien meilleur marché et contribueraient même à relever la qualité des programmes. C'est ainsi qu'est soulevée la «question des orchestres» qui, des décennies durant, suscitera encore bien des conflits au sein de la SSR.

LA SSR, ORGANISATION NATIONALE DE RADIODIFFUSION

Dès que la Suisse romande a rendu son avis, fin octobre 1929, la DGT engage le round final du débat sur la réorganisation et convoque la commission de la radio à une réunion nationale le 6 décembre 1929.₁₃₀ Aucun siège n'est prévu pour la population rhéto-romane ni pour les organisations de sans-filistes.

Cette fois, il s'agit de préparer la fondation de la SSR. Le contrat de concession et les statuts de la SSR doivent être formulés de telle manière qu'ils soient acceptables aussi bien par la population que par les sociétés radiophoniques. Les questions les plus délicates concernent le partage des compétences et la répartition du revenu des taxes. Les autorités fédérales définissent dans la concession la nature des relations instaurées entre la SSR et l'Etat et fixent une clé de répartition de la redevance entre les régions linguistiques. Au cours du second semestre 1930, la Commission nationale de la radio est invitée à présenter ses propositions mais les autorités fédérales les considèrent comme de simples «souhaits laissés à l'appréciation de l'administration, qui pourra en tenir compte ou non». 131 La commission nationale dispose en revanche d'une plus grande marge de manoeuvre en ce qui concerne les statuts de la future SSR. Elle se lance dans leur élaboration dès sa première réunion, le 6 décembre 1929. Cette fois, il s'agit de définir les relations entre la SSR et les organes institutionnels des régions.

RELATIONS DE LA SSR AVEC LES SOCIÉTÉS LOCALES

Lors de la première séance de la commission, la Suisse romande présente un document exposant ses «principes fondamentaux» pour l'organisation nationale. 132 La délégation des compétences techniques à la DGT suscite peu de discussions. En revanche, la Suisse romande met le feu aux

Concession de monopole pour la SSR

Dans son rapport du 11 juin 1930, la DGT prône une organisation de radiodiffusion nationale et forte: «Les anciennes concessions seront résiliées pour le 31 décembre 1930 et remplacées par une concession unique en faveur de la Société suisse de radiodiffusion (SSR). Motifs: le moment est venu de promouvoir la centralisation et de consolider la position de la future SSR. Il semble dès lors rationnel pour des raisons hiérarchiques également - que la SSR assume l'entière responsabilité du service suisse de radiodiffusion vis-à-vis de l'autorité de surveillance.»

¹²⁹ Ibid.

Ar R DRS, studio de Zurich, le directeur d'arrondissement télégraphique Kaeser (président de la commission administrative) à la commission administrative élargie, 30. 10. 1929.

¹³¹ Ar R DRS, studio de Zurich, PV de la commission administrative, 9/10.8.1930.

Ar R DRS, studio de Zurich, Principes fondamentaux pour servir de base à la nouvelle organisation de la radiodiffusion suisse. Signés par la SRR et par la Société des Emissions de Radio-Genève, 4.12.1929.

			Société romande de radiophonie, Lausanne	Studio Lausanne
			Radiogenossenschaft à Zurich	Studio Zurich
			Société des Emissions Radio-Genève	Studio Genève
Assemblée des délégués	Comité	Délégué au Comité Office central	Radiogenossenschaft Berne	Studio Berne
			Radiogenossenschaft Bâle	Studio Bâle
	Organe de contrôle		Ostschweizerische Radiogesellschaft, Saint-Gall	
			Ente autonomo per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Bellinzona	Studio Lugano

La Société suisse de radiodiffusion en 1931: Autorité de concession: Département fédéral des postes et des chemins de fer; autorité de surveillance: Direction générale des postes et des télégraphes. Fondements juridiques: concession SSR du 26 février 1931, statuts SSR du 24 février 1931. L'ordre des sociétés membres est statutaire et correspond à leurs dates de création.

poudres en exigeant que la production des programmes soit strictement dissociée de l'administration nationale. Genève et Lausanne acceptent de collaborer sur le plan administratif à condition que leur émetteur conserve son autonomie en matière de programme. 133 Entrés en vigueur le 24 février 1931, les statuts₁₃₄ accordent néanmoins à l'organisation nationale quelques compétences en matière de politique des programmes. Le Comité de la SSR est chargé de «veiller à ce que le service de diffusion des programmes soit judicieusement exécuté et développé», fonction pour laquelle il doit élaborer des directives. 135 En outre, il lui appartient «d'unifier et de développer rationnellement certaines parties des programmes», telles que les nouvelles radiophoniques, les comptes rendus économiques ou l'enseignement radio-scolaire. 136 La SSR dispose d'un fonds au moyen duquel elle peut subventionner toutes les émissions radio «d'intérêt général». Le responsable du secrétariat de la SSR («administrateur délégué»), qui est nommé par le Comité, est «chargé de la direction supérieure du service des programmes».137 Enfin, le Comité décide de la répartition des «droits d'audition», 138 ce qui lui donne un droit de regard considérable sur la production locale des programmes, par le biais de la politique budgétaire. Malgré toutes les compétences reconnues à la SSR concernant la politique des programmes, la Suisse romande parvient dans une large mesure à imposer ses vues en matière d'autonomie.

En revanche, la proposition romande de fixer dans les statuts une clé de répartition définitive pour les taxes de réception reste sans écho. Les délégués romands considèrent déjà comme un compromis l'attribution de 40% de revenus car ils avaient demandé l'égalité de traitement financière avec les émetteurs alémaniques. 139 La possibilité de produire des programmes de qualité est une «question de dignité», argumentent-ils. 140 La détermination romande à obtenir une répartition équitable de la redevance entre les cinq studios met en péril l'existence de l'orchestre de radio zurichois. Il faudra que la RG Zurich menace d'interrompre les négociations pour que Genève et Lausanne fassent marche arrière et acceptent que des allocations spéciales soient versées aux studios de Berne et de Zurich, du moins pendant une période transitoire.

RELATIONS DE LA SSR AVEC L'ÉTAT

Dans un document interne et confidentiel, l'autorité de surveillance énonce en juin 1930 les principes de base de la concession SSR.₁₄₁ La DGT, qui ne veut plus qu'un seul interlocuteur direct, envisage d'accorder une concession de monopole à la SSR.

Les dispositions contenues dans les concessions des radios locales ont fait leur preuve, estime la DGT et elle recommande à l'autorité concédan-

Souhaits du public

Le Conseil fédéral inscrit dans la concession l'obligation pour la SSR de tenir compte des souhaits du public. Cependant, la formulation des paragraphes est trop vague pour être vraiment contraignante: § 11.4 «Les désirs motivés émanant des auditeurs doivent être pris en considération [...]. Les milieux autorisés des auditeurs doivent être consultés d'une manière appropriée.» § 16.2 «La collaboration des auditeurs concernant le service régional des programmes est garantie en ce sens qu'ils auront la faculté d'acquérir la qualité de sociétaire ou de déléguer au comité régional un membre de leur association.»

```
Ar DG PTT 341.15, rapport confidentiel interne de la DGT, 11. 6. 1930.
```

¹³⁴ Statuts SSR, entrés en vigueur le 24. 2. 1931.

¹³⁵ Ibid., art. 13.8.

¹³⁶ lbid., art. 13.9.

¹³⁷ Ibid., art. 14.2.

¹³⁸ Ibid., art. 2.2.d.

¹³⁹ Ar DG PTT 341.15, séance de la commission administrative élargie II, 2. 2. 1930.

Ar R DRS, studio de Zurich, séance de la commission administrative

elargie II, 6. 12. 1929.

Ar DG PTT 341.15, rapport confidentiel interne de la DGT, 11.6.1930, 5.

te, autrement dit au Département fédéral des postes et des chemins de fer, de les étendre à la SSR. En revanche, la DGT juge nécessaire de réglementer de façon «un peu plus stricte» qu'auparavant l'autorisation des réclames et le respect de la neutralité politique et confessionnelle.

Fin juin 1930, la DGT présente à la Commission nationale de la radio un avant-projet de concession qui déclenche à nouveau des tractations acharnées pour le partage des compétences. Les délégués romands et tessinois s'opposent en vain au principe d'une concession de monopole, qu'ils considèrent comme une menace pour l'autonomie des programmes. Les

L'autorité concédante attache toute une série de conditions au versement du produit de la redevance, ce qui lui permet d'exercer une large influence sur la SSR. Le service des programmes, «qui revêt le caractère d'un service public», doit accomplir «une tâche purement idéale» et «ne poursuit pas un but de lucre». 144 Si la SSR ou l'une de ses sociétés membres enfreint la concession, «une amende pourra être prononcée, mais encore le paiement des parts des droits d'audition pourra être complètement ou partiellement suspendu». 145

La liste des types d'émissions autorisées ou interdites, qui figure dans la concession, donne une impression de continuité en matière de politique des programmes. 146 A la fin 1930, Radio Zurich proteste énergiquement mais en vain contre l'apparition, après six mois de négociations laborieuses, de la formulation suivante dans la version finale de la concession: l'autorité concédante se réserve le droit de «désigner les agences chargées de fournir les informations à diffuser».147 Après la fondation de la SSR, les pouvoirs publics feront effectivement usage de ce droit pendant quarante ans. Le Département des postes et des chemins de fer renforce encore la surveillance étatique en ajoutant de nouvelles dispositions au dernier moment. Ainsi, la DGT obtient le droit «en cas de prestations insuffisantes ou d'inaptitude [...], de demander le licenciement sans indemnité des employés de la direction des studios et du personnel chargé d'annoncer les programmes d'émission». 148 La commission parvient en revanche à convaincre les autorités de renoncer à nommer un «commissaire de la radiodiffusion» qui aurait disposé d'un large pouvoir d'instruction en matière de politique des programmes. 149 Le Département des postes et des chemins de fer se contente donc d'une disposition lui permettant de désigner le responsable des programmes de la SSR parmi les trois candidats proposés par le Comité.,so Les autorités peuvent en outre désigner elles-mêmes cinq membres du Comité, en plus des sept membres délégués par les sociétés régionales. Ce faisant, elles renoncent à détenir la majorité au sein de l'organe directeur de la SSR., 151

Initialement, les autorités fédérales avaient envisagé la création d'un conseil des programmes dans lequel le public, mais aussi les auteurs et les autres milieux concernés par la radiodiffusion, auraient pu être représentés. Mais la RG Berne oppose une résistance si farouche que les autorités y renoncent, du moins dans un premier temps. La concession prévoit néanmoins la possibilité de convoquer ultérieurement une commission d'experts. 153

Au début, les autorités fédérales n'avaient pas l'intention de fixer une clé de répartition de la redevance mais les négociations laissent présager que la question pourrait devenir un véritable boulet pour la

Ar R DRS, studio de Zurich, 1er avant-projet de concession du service radiophonique 142 et du service juridique, 30.6.1930. Ar R DRS, studio de Zurich, séance de la commission administrative élargie II, 9/10. 7, 1930. 143 144 Concession du 26. 2. 1931, § 15. Ibid., § 30. 145 Ibid., § 10. 146 Ar R DRS, studio de Zurich, séance de la commission administrative élargie II, 19. 12. 1930. 147 Concession du 26. 2. 1931, § 19. 148 Ar R DRS, studio de Zurich, 3e projet de concession, 3. 10. 1930, § 14. 149 150 Concession du 26. 2. 1931, § 12.1. Ibid., § 17.2. 151 Schade 1998 a, 242, 245. 152 Concession du 26. 2. 1931, § 11.5. 153

SSR. Pour éviter d'en arriver là, les autorités inscrivent donc des «principes intangibles» dans la concession.₁₅₄ Il est prévu de répartir le produit de la redevance de manière aussi équitable que possible entre les six studios de la SSR, la Suisse alémanique en recevant la moitié, la Suisse romande un tiers et l'émetteur en langue italienne un sixième.₁₅₅ Les frais de la SSR et les dépenses spéciales des différents studios, comme l'orchestre de radio pour Zurich, seront déduits au préalable.₁₅₆

En accordant une concession de monopole à la SSR à compter du 1er mars 1931, l'Etat renforce ses liens avec la radiodiffusion et élargit ainsi ses moyens d'influence. De fait, il peut intervenir dans le programme, par le biais des mesures budgétaires, de la politique du personnel ou des prescriptions directes. De plus, l'infrastructure technique est entièrement placée sous le contrôle des autorités.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION

Les derniers préparatifs avant la fondation de la SSR s'étendent de la fin de 1930 à février 1931. Les sociétés locales de radiodiffusion ont notamment besoin de ce temps pour débattre et adopter les statuts élaborés par la Commission nationale de la radio. La «Société suisse de radiodiffusion» (SSR) est finalement fondée le 24 février 1931. Ce jour-là, le Comité de la SSR se réunit pour la première fois et nomme le président de la RG Zurich, Hermann Gwalter, premier président de la SSR. Maurice Rambert est nommé administrateur et reçoit le titre de «délégué du Comité». Une fois les fonctions dirigeantes attribuées, la SSR peut signer la concession et les statuts entrent en vigueur le jour même.

Un mois plus tard, la fondation formelle de la SSR est suivie par un acte politique, avec la participation du conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz à la première Assemblée des délégués de la SSR.₁₅₈ Le radical Pilet-Golaz a hérité en 1930, pour sa deuxième année de mandat, du Département des postes et des chemins de fer dirigé jusque-là par son collègue de parti Robert Haab. C'est lui qui a élargi les moyens de surveillance de l'Etat, au cours de la phase finale de la réorganisation radiophonique. Dans une brève allocution, il explique aux 21 délégués comment il voit la tâche de la SSR.₁₅₉ La radiodiffusion est conçue pour le public et non pas l'inverse, les prévient-il. Il attend de la SSR qu'elle fasse preuve d'esprit critique et d'ouverture. Les autorités fédérales n'ont pas l'intention de maintenir la SSR sous tutelle mais elles veilleront à ce que la radiodiffusion remplisse son rôle de service public.

Dans son premier rapport annuel, la SSR indique la date du 21 mars 1931 comme jour de sa «fondation définitive», ce qui est déconcertant puisque la date officielle de sa fondation est le 24 février de la même année. En donnant un tel poids à l'acte politique, la SSR a voulu adresser aux autorités fédérales un message sans équivoque.

Allocution de Marcel Pilet-Golaz

Lors de la première Assemblée des délégués de la SSR, le 21 mars 1931, le conseiller fédéral Pilet-Golaz énonce ses principes politiques en matière de radiodiffusion: «Rien ne doit, dans son activité, troubler la tranquillité, politique et morale, des citoyens, leur concorde, leur bonne entente. Pas de lutte, de propagande, de polémique. [...] N'oublions pas que la radiodiffusion est faite pour le public et non le public pour la radiodiffusion. Sachons comprendre ses désirs, ses goûts, ses aspirations. Guidons-le, affinons-le, inspirons-le; mais ne lui imposons pas brutalement une éthique dont il ne voudrait pas ou qui lui serait étrangère. La beauté qui tyrannise n'est plus que la force et la force n'est pas toujours belle. Gravissons les sommets où tout homme devrait monter; ne faisons pas de saut dans les nuées.» ARF 8800/29

Ar DG PTT 341.15, rapport confidentiel interne de la DGT, 11.6.1930, 4.

¹⁵⁵ Concession du 26. 2. 1931, § 21.1.

¹⁵⁶ Ibid., § 21.2.

¹⁵⁷ Ar DG, séance du Comité SSR, 24. 2. 1931, 3.

¹⁵⁸ RA SSR 1931, 16.

ARF 8800-1/29, Pilet-Golaz devant la 1ère Assemblée

des délégués de la SSR, 21. 3. 1931.

¹⁶⁰ RA SSR 1931, 16.

SOCIÉTÉ ROMANDE DE RADIODIFFUSION

La Société romande de radiodiffusion a été créée le 14 juillet 1923, à Lausanne, sous le nom de «Broadcasting romand». L'assemblée fondatrice était convoquée à l'initiative du Radio-Club de Lausanne et de la société privée Utilitas, cette dernière avant obtenu l'utilisation de l'émetteur du Champ-de-l'Air pour diffuser des programmes destinés au public. Le Broadcasting romand, présidé par le professeur Paul-Louis Mercanton, pionnier de la radio, va poser les bases du service public de radiodiffusion. Le 17 décembre 1923, il prend le nom de «Société romande de radiophonie» (SRR), par la suite «Société romande de radiodiffusion». La société est financée par les cotisations de ses membres et, de manière de plus en plus prépondérante, par les taxes de réception payées par les auditeurs. Conformément à ses buts, elle a été le moteur du développement de la radio en Suisse romande, aussi bien pour ce qui est des infrastructures (nouvel émetteur en 1926, participation à l'émetteur national de Sottens en 1931, nouveaux studios, construction d'une «Maison de la Radio» inaugurée en 1935) que de l'organisation professionnelle (nomination des directeurs et des collaborateurs du studio, politique des programmes, collaboration avec les autres sociétés de radio en Suisse et à l'étranger). La SRR adhère, dès sa naissance en 1926, à l'Union radiophonique suisse, qui aboutira à la création de la SSR. La dimension romande de la SRR est compromise, au

début de 1925, par la dissidence du groupe de Genève, qui entend exploiter son propre émetteur et crée à cet effet la Société des Emissions Radio-Genève. De ce fait, l'activité de la SRR va s'articuler, dès la fin des années vingt, autour des sections cantonales de Fribourg, Neuchâtel, Valais et Vaud. Ces cantons sont représentés au sein du Comité directeur, de même que la Ville de Lausanne et l'administration des postes. Les membres de la SRR représentent au début une proportion non négligeable des auditeurs (en 1929: 556 membres actifs, 52 passifs et 18 membres bienfaiteurs, pour 8648 concessions), qui va diminuer évidemment avec l'expansion rapide de l'auditoire. Dans les sujets qui ont mobilisé le comité de la SRR durant les années trente, il faut citer le vaste débat sur l'implantation de studios secondaires, prônée par les sections cantonales. Pour des raisons techniques, financières et politiques, c'est-à-dire pour garantir la qualité professionnelle des émissions, ce débat aboutit à des solutions centralisatrices. La lutte contre les perturbations électriques de réception sera aussi un souci constant, jusqu'à ce qu'elle soit prise en charge par l'organisation autonome Pro Radio. Un autre épisode secoue la SRR à cette époque, la «guerre des orchestres», due à la décision de la SSR d'installer l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) à Lausanne, et à la création d'un Orchestre Radio Suisse romande au studio de Lausanne. Le «Plan Ansermet» aboutit finalement à une décision en faveur du maintien de l'OSR à Genève.

Le 2 septembre 1939, le Conseil fédéral suspend la concession de la SSR. De ce fait, les sociétés régio-

nales sont aussi mises en veilleuse. Pourtant, le comité de la SRR reste actif, s'occupant notamment de la transformation de l'immeuble de Radio Lausanne. A la fin du conflit, la faiblesse des moyens rend la situation des stations suisses critique, et il faut créer des conditions permettant à la Suisse de tenir sa place dans le nouveau paysage européen. La SRR remet sur pied ses sections cantonales. Les statuts sont adaptés, sous forme d'une fondation de droit public. Le bâtiment du studio est agrandi de 1952 à 1955. La SRR s'intéresse de près à la télévision naissante. 104 émissions expérimentales ont lieu à Lausanne en 1951. Lorsque doit être fixé le lieu définitif du centre de télévision pour la Suisse romande, la SRR, devenue en 1954 «Fondation romande de radiodiffusion», se mobilisera avec les autorités de la ville et du canton pour Lausanne. Le Conseil fédéral tranchera pourtant en faveur de Genève.

En 1961, la fondation devient «Fondation de radiodiffusion et télévision à Lausanne» (FRTL), parallèlement à celle de Genève, toutes deux constituant une association commune. Dès 1962, on parle de «Radio Suisse Romande», c'est le prélude à la nouvelle «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» créée en 1964. La FRTL reste propriétaire du bâtiment, dont une nouvelle extension est inaugurée en 1976. Enfin, vers la fin des années soixante-dix, la nouvelle organisation de la SSR reprend la propriété des bâtiments, tandis que se constituent des sociétés cantonales d'auditeurs et de téléspectateurs. Les buts de la fondation étant ainsi transmis, celle-ci est dissoute le 15 mai 1980.

Jean-François Cosandier chef de la documentation et des archives de la RSR

RADIO-GENOSSENSCHAFT À ZURICH

A Zurich, le 11 juin 1923, quelques mois après l'autorisation accordée par les autorités fédérales aux essais de radio, un comité d'initiative se réunit dans le but de fonder une Schweizerische Radiogenossenschaft. Le projet est soutenu principalement par des représentants de l'industrie électrique dont les entreprises sont situées à Zurich, Zoug et Aarau. Ces promoteurs de la radiophonie entendent créer leur propre réseau de diffusion et organisent des campagnes de grande envergure afin de réunir un capital de 200 000 francs pour leur coopérative. Début 1924, des intéressés en provenance de toute la Suisse alémanique signent une reconnaissance d'obligation pour une valeur totale de 125 000 francs. La Schweizerische Radiogenossenschaft fondée le 16 février 1924 choisit de donner une assise géographique aussi large que possible à son comité: sur 17 membres, onze proviennent du canton de Zurich, deux du canton de Berne et un respectivement d'Aarau, Brugg, Saint-Gall et Zoug.

Mais comme les autorités fédérales souhaitent que naissent plusieurs stations de radio à vocation locale, elles s'opposent aux ambitions centralisatrices de la Schweizerische Radiogenossenschaft. Elles limitent dès lors la portée maximale de l'émetteur zurichois et refusent que la société se donne un nom lui conférant le caractère d'une organisation nationale. La Radiogenossenschaft à Zurich (RG Zurich) fait les honneurs de la maison lors de l'ouverture de l'émetteur zurichois, le 23 août 1924, et inaugure ainsi l'ère de la radiophonie en Suisse alémanique. La RG Zurich n'estime pas avoir une vocation uniquement locale. Dès lors, peu de temps après, elle démarre en Suisse les premières émissions de radio en italien et en romanche. Très vite cependant, elle est contrainte d'abandonner son désir de suivre le train de la concurrence internationale, car la plupart des stations étrangères disposent d'un budget bien plus élevé.

Il n'est pas vraiment étonnant que Zurich, en sa qualité de centre économique helvétique, ait voulu jouer dans les années vingt un rôle moteur dans le domaine de la radiodiffusion suisse et y soit d'ailleurs parvenu durant les premières années. Ce que l'on comprend moins bien, c'est que la RG Zurich ait en fin de compte renoncé à cette prétention et, à l'instar des autres organisations locales de radiodiffusion, se soit soumise à la SSR fondée à Berne en 1931. Au départ, les producteurs des programmes radiophoniques de Zurich s'étaient opposés à ce qu'ils considéraient être un nivellement. Pourtant, dès 1928, ils acceptent que les programmes en français et en italien soient subventionnés par la Suisse alémanique et militent en faveur d'une réglementation solidaire et nationale de la radiodiffusion. Dans les années trente, la compréhension et l'équilibre deviennent les piliers de la Défense spirituelle du pays dont la radio constitue le principal moyen de propagande.

Bien sûr, cela n'empêche pas le studio de Zurich de retrouver de temps à autre, lors d'événements culturels et politiques particuliers, sa position de centre national de la radiodiffusion. C'est le cas par exemple des émissions du «landistudio», pendant l'Exposition nationale de 1939, ou des contributions de personnalités émigrées connues. Mais les autres studios connaissent également de tels moments de gloire. Ce n'est que durant les années cinquante, avec l'apparition de la télévision, que se profile une centralisation plus forte. Dès les années trente, la RG Zurich, sous la direction du spécialiste Franz Tank, professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, promouvait l'introduction de la télévision à l'aide de moyens privés et prévoyait déjà des locaux à cet effet dans le bâtiment de la radio à la Brunnenhofstrasse. Que Zurich et non pas Bâle accueillît le centre de la télévision suisse alémanique, devenant ainsi un nouveau centre médiatique, fut une question politique longtemps controversée et sur laquelle le Conseil fédéral ne se prononça qu'en 1960. En contrepartie, Zurich dut accepter de perdre un certain poids dans le domaine de la radio.

Depuis les années quatre-vingt, l'approche fédéraliste, avec sa prétention à garantir certains équilibres, perd du terrain. La place grandissante qu'occupe la pensée néolibérale dans la politique de la radio et de la télévision a permis à de nouvelles chaînes commerciales de voir le jour, en particulier dans les capitales économiques. Et il s'agit d'une évolution dont Zurich, plaque tournante médiatique, est parmi les premières à profiter aujourd'hui.

Edzard Schade

SOCIÉTÉ DES ÉMISSIONS RADIO-GENÈVE

La Société des Emissions Radio-Genève (SERG) fut créée le 10 mars 1925. Cette date marque la séparation entre le groupe de Genève et celui de Lausanne qui avaient constitué autour des pionniers en décembre 1923 la Société romande de radiophonie. La SERG, société coopérative sans but lucratif, vise à organiser des émissions radiophoniques quotidiennes et à faire exécuter à cet effet les installations nécessaires. Les organes de la Société sont l'Assemblée générale et le Conseil de Direction qui élit un bureau. Elle est inscrite au registre du commerce et son capital est constitué au départ par 650 «parts sociales» souscrites exclusivement par des institutions privées, d'une part la Coopérative Suisse de Consommation (section de Genève), d'autre part, le Groupe Genevois de l'Association des Espérantistes. L'Association des Amis de Radio Genève, constituée autour d'un club d'amateurs radio est admise trois ans plus tard comme sociétaire.

Radio Genève est inaugurée officiellement les 13 et 15 octobre 1925. Très vite, l'assemblée générale traitera un problème pratique qui va s'avérer récurrant: celui du manque de place. Une commission est nommée en 1933 pour l'étude de la construction d'une maison de la Radio. Pour ce faire, le 20 août 1937, la Fondation Maison genevoise de la Radio est mise sur pied. On édifie la Maison de la Radio sur un terrain de l'Etat de Genève, au Boulevard Carl Vogt. Il s'agit d'un mariage entre l'Association des Amis de Radio Genève, l'Etat, la Ville de Genève et la SERG.

Suite à la mobilisation générale, le studio de Genève est fermé trois mois et Lausanne assure toutes les émissions sur Sottens. Les liens entre la Radio et les politiques se renforcent. En 1940 et 1943, la Ville de Genève est plus en plus impliquée et représentée dans la SERG. La Maison de la Radio est officiellement inaugurée le 21 juillet 1940 (on songera à l'agrandir dès la fin de la guerre).

En 1948, le développement de la radio conduit le Conseil d'administration à penser à une modification de la forme de l'Association et à confier son administration à une fondation de droit privé, en conformité avec les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Le 13 octobre, l'assemblée générale décide sa dissolution qui sera effective avec l'entrée en vigueur des nouveaux statuts. Le 24 janvier 1949, la Société des Emissions Radio-Genève se transforme en une fondation de droit privé sous l'appellation «Fondation des Emissions Radio-Genève». Le conseil de fondation se trouve de plus en plus sous l'influence directe du Canton et de la Ville de Genève par l'origine de ses membres (un conseiller d'Etat et cinq représentants de la Ville de Genève).

La télévision commence à intéresser les milieux radiophoniques. Radio-Genève organise des démonstrations au Salève, en collaboration avec la RTF. A la fin de l'année 53, le Conseil municipal de la Ville de Genève approuve les statuts de la future Fondation genevoise de télévision et lui octroie une somme de capital de dotation. De son côté, l'Etat de Genève met à disposition le terrain et les bâtiments. L'exploitation expérimentale de télévision à Genève passe sous les ordres de la SSR avec Frank R. Tappolet, chef de programme.

Le 21 décembre 1954, le Conseil de Fondation porte de 23 à 30 le nombre de ses membres et renforce l'influence des politiques. Il se préoccupe d'assurer une équitable représentation des milieux intellectuels et culturels.

La télévision s'installe le 1er juillet 1955 au Boulevard Carl Vogt, dans la Maison de la Radio. Trois ans plus tard, le bâtiment sera réhaussé de deux étages; de nouveau le Canton et la Ville de Genève participent financièrement. Les discussions sont âpres pour déterminer l'emplacement des studios de télévision, Genève et Lausanne sont sur les rangs, finalement l'autorité de surveillance choisit Genève fin 1959. Une association faîtière est mise sur pied, on annonce désormais «Radio suisse romande» sur l'antenne de Sottens sans mentionner les studios, et une «Société de Radiodiffusion et de Télévision de la Suisse romande» est créée en 1964 après que sont fixés le siège des directions régionales de la Radio à Lausanne et celui de la télévision à Genève.

Fabienne Regard historienne

RADIO-GENOSSENSCHAFT BERNE

A Berne, le projet de construire un aéroport doté d'un émetteur de radio utilisable pour diffuser des programmes pendant les heures sans trafic aérien est en discussion depuis 1924. La construction de l'aéroport tarde. Mais cela n'empêche pas les passionnés de radiodiffusion de continuer à travailler, sous la houlette de Walter Merz, chimiste bernois, président du club radiophonique de Suisse et du canton de Berne, et rédacteur du magazine «Radio» fondé en 1923. Merz entend installer le studio à l'intérieur du Kursaal – qui à l'époque connaît des difficultés financières –, utiliser son orchestre et émettre par le truchement de la station radiotélégraphique commerciale de Münchenbuchsee.

Le 15 août 1925, la RG Berne est fondée. L'émetteur bernois diffusera sa première émission le 19 novembre. La voix de Betty Spengler annonce «Hallo, hier Radio Bern auf Welle 302». A l'exception de Rome, Berne est d'ailleurs la seule station de radio européenne qui en ce temps-là propose des voix féminines sur ses ondes. Les émissions sont diffusées en deux langues: allemand et français. Le premier juillet 1926, Kurt Schenker remplace Franz Degen, surchargé, à la direction de Radio Berne dont il marquera l'histoire jusqu'à la fin de 1962. La RG Berne encourage en 1926 la fusion des quatre stations en une seule «Union radiophonique suisse». Un film publicitaire, des affiches, des conférences et des démonstrations font connaître ce moyen de communication à la population. En 1926, Berne diffuse en moyenne 5,8 heures de programmes par jour, dont de nombreuses émissions pionnières. Le «Times», tissant les louanges de Radio Berne, la déclare «une des meilleures radios d'Europe».

Le grand reportage réalisé du sommet du Jungfraujoch par Friedrich Brawand obtient un retentissement international. Entre 1933 et 1948, l'émission «Woche im Bundeshaus» sera diffusée 602 fois, suivie plus tard de «Echo der Zeit», transmise pour la première fois le 17 septembre 1945, puis de «bluemete Trögli» une émission destinée à un public rural et, à partir de 1948, de pièces radiophoniques de Gotthelf diffusées en série.

Pendant que le studio réalise les programmes, la coopérative régionale s'occupe des questions politiques ayant trait à la radio et trouve les ressources nécessaires à son fonctionnement. Elle dispose pour cela d'un atout important: la revue «Radio-Bern», rebaptisée plus tard «Schweizer Radio-Illustrierte» et publiée par l'AGRAP (Aktiengesellschaft für Radiopublikationen), une filiale de la RG Berne. En 1931, Radio Berne quitte le Kursaal et s'installe dans les locaux de la Schwarztorstrasse. Les bâtiments seront agrandis au cours des années suivantes avec l'aide de sa filiale RIMAG. En 1950, on inaugure enfin un nouveau bâtiment qui offre à la radio des espaces plus généreux et plus modernes.

En 1935, pour son dixième anniversaire, Radio Berne s'offre un car de reportage, suivi d'un deuxième en 1936. Ces nouvelles infrastructures souples, qu'elle a elle-même conçues, s'avéreront très utiles pendant la guerre. Elles sont complétées en 1939 par un enregistreur à système optique qui offre une qualité nettement meilleure par rapport à l'enregistrement magnétique sur ruban d'acier.

Pendant des décennies, Radio Berne couvre non seulement le territoire du canton de Berne, mais également le Haut-Valais, Fribourg, Soleure, la Suisse centrale et une partie de l'Argovie. Ces cantons ont toujours été représentés dans le comité de la coopérative régionale de Berne. En 1936, celle-ci est la première à désigner deux femmes au sein de son comité. Au début de la Deuxième Guerre mondiale, Berne fournit pendant quelques semaines l'ensemble des prestations de Beromünster. La «section Radio» de la Division presse et radio de l'armée travaille dans le studio sous la direction du capitaine Schenker, alors que le premierlieutenant Brawand crée de nombreuses émissions qui renforcent les liens entre la population civile et l'armée.

La RG Berne s'oppose en plusieurs occasions aux efforts de centralisation de la SSR. Tout au long des années cinquante, la clé de répartition des finances de la SSR constitue le point principal en litige. Et ce sont aussi des réflexions d'ordre financier qui portent la RG à adopter une attitude critique à l'égard de la télévision. En outre, en dépit de l'accueil favorable réservé à la mise en place des émetteurs OUC qui permettent de desservir des régions périphériques, la coopérative s'oppose dans un premier temps aux émissions régionales. En 1957, alors que l'on envisage la diffusion d'un programme dit «de contraste» sur la deuxième chaîne, Schenker continue à défendre l'idée qu'il faut limiter les heures d'émission afin de garantir la qualité des programmes.

Peter Anliker chef du projet «Histoire de la RG Berne»

RADIOGENOSSENSCHAFT BÂLE

Parmi les trois coopératives fondées en Suisse alémanique, l'actuelle Radio- und Fernsehgenossenschaft Bâle (RFB) est la dernière à démarrer ses émissions. Un coup d'oeil sur son histoire permet de comprendre que si DRS 2, la chaîne radiophonique culturelle, a aujourd'hui son siège à Bâle, ce n'est pas le fruit du hasard, mais l'aboutissement d'un long processus. Les buts de l'organisation sont définis ainsi dans les premiers statuts: «Fait partie des tâches de l'entreprise la diffusion d'émissions musicales et littéraires en tous genres». En outre, il lui incombait de diffuser «les nouvelles quotidiennes, les informations économiques, sportives, météorologiques, le signal horaire et les communications d'intérêt général».

Au début, les émissions de Radio Bâle sont diffusées depuis un local situé dans le bâtiment de la gare des Chemins de fer fédéraux, à la Centralbahnstrasse. En 1932, six ans après ce lancement réussi, Radio Bâle peut enfin emménager dans une petite maison du Margarethenpark, au pied de la colline du Bruderholz, où l'attendent des locaux plus spacieux. En 1935, l'assemblée générale décide de construire son propre bâtiment sur la butte du Bruderholz. Et comme la Ville de Bâle lui offre un beau terrain à bas prix, Radio Bâle peut intégrer une partie de ses nouveaux locaux cinq ans plus tard déjà.

La RG Bâle étant la dernière à entrer en fonction en Suisse alémanique, il a fallu que ses responsables s'entendent avec les dirigeants des deux autres sociétés sur le territoire à desservir. Pour des raisons géographiques, Radio Bâle se chargera pendant des décennies de la couverture technique et programmatique de l'axe Bâle-Suisse centrale-Tessin. C'est pour cette raison aussi que les enregistrements et sujets destinés aux premières émissions locales de Suisse centrale sont réalisés au studio de Bâle – en collaboration, il est vrai, avec un responsable des programmes de la région concernée – et envoyés depuis ce studio aux émetteurs de Suisse centrale.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, un véritable contentieux se développe autour des orchestres, car l'Assemblée générale de la SSR a adopté une proposition du Comité central qui, dans un souci d'épargne, veut transformer l'orchestre radiophonique de Beromünster en orchestre de musique légère avec siège à Zurich. Cette décision menace l'existence même de la formation de Radio Bâle dirigée par Hermann Scherchen. De surcroît, Cedric Dumont, avec son «Unterhaltungsorchester Beromünster», entame ses activités dans la cité rhénane. En 1966, cette dispute musicale s'enflamme et finit par devenir une véritable guerre des orchestres, lorsque la coopérative de Bâle, soutenue par la Ville de Bâle, prend à cœur de faire revenir l'orchestre de Zurich au bord du Rhin. Deux ans plus tard, on coupe la poire en deux, mettant ainsi fin à la dispute: l'orchestre classique aura son siège à Bâle, l'orchestre de musique légère à Zurich. Après la délégation à la SSR des compétences en matière de construction de ses propres studios en 1981, précédée par une révision statutaire, et suite

également à la forte restriction de ses droits de participation en matière de programme, la RG Bâle traverse une longue crise d'identité. Sa recherche de nouveaux champs d'activités dure bien quatorze ans. En 1995, les membres de la RG optent pour un changement de nom et lancent ainsi un message d'ouverture au monde des médias. Le but est de se confronter davantage avec les questionnements du monde du multimédia en plein développement. Le fait que «Virus», la nouvelle prestation interactive de Schweizer Radio DRS, soit réalisée dans les locaux de l'émetteur de musique classique pourrait apparaître comme un pur hasard. En réalité, ce n'est que la suite logique d'un processus historique.

Martin Plattner chef du studio SR DRS de Bâle

OSTSCHWEIZERISCHE RADIOGESELLSCHAFT

C'est à Arnold Rothenberger, de Trogen, que l'on doit la naissance de la Ostschweizerische Radiogesellschaft (ORG). En 1913 déjà, dans un remarquable esprit de pionnier, ce physicien et professeur à l'école cantonale commence à sensibiliser à la radiotélégraphie de larges couches de la population. Grâce à lui, l'école supérieure de commerce de Saint-Gall sera dotée avant la Grande Guerre d'une des premières installations de réception en Suisse. Il fonde également le Club radiophonique de Saint-Gall qui connaît un essor rapide. Homme de confiance de la Suisse orientale, Rothenberger participe aux pourparlers qui préparent la création de la SSR. Il comprend rapidement que la Suisse orientale ne parviendra à défendre ses prétentions qu'en restant forte et unie. Grâce à sa clairvoyance, tous les intéressés à la radiodiffusion, du Lac de Constance aux Grisons, s'unissent pour former la Ostschweizerische Radiogesellschaft (ORG), la société de radio de Suisse orientale. L'assemblée générale constitutive a lieu le 12 avril 1930 à Saint-Gall et la société réunit les membres les plus divers: clubs de radio, offices du tourisme et communes, mais aussi le Conseil de ville de Saint-Gall ainsi que les gouvernements des cantons d'Appenzell-Rhodes intérieures, Appenzell-Rhodes extérieures, Glaris, Grisons, Thurgovie et Saint-Gall. Sept mois plus tard, juste à temps pour la constitution officielle de la Société suisse de radiodiffusion SSR, et bien que n'ayant ni studio ni émetteur, l'ORG est admise comme partenaire à part entière dans le cercle fermé des six sociétés de radio déjà existantes.

Pendant des années, l'ORG s'occupe plus particulièrement de la couverture radiotechnique de la région périphérique et de montagne qu'est la Suisse orientale. Il n'est donc pas étonnant que jusque dans les années soixante-dix, elle soit dirigée successivement par trois physiciens. Outre les conditions précaires de réception - le relais de Coire n'entre en service qu'en 1947 et celui de Sool dans le Glarnerland en 1949 - les responsables s'occupent de plus en plus de la difficulté de diffuser des programmes réalisés en Suisse orientale. C'est le studio de Radio Zurich qui est responsable des programmes pour cette région et si l'on considère qu'en 1935, seules sept émissions sont qualifiées de produit de l'ORG, on comprend le mécontentement de la Suisse orientale. Elle conquiert un siège au sein de la nouvelle commission des programmes de Beromünster et, au Comité central de la SSR, elle revendique à plusieurs reprises, mais en vain, une nouvelle répartition des ressources suisses alémaniques de programmes. En 1948, l'ORG crée sa propre commission des programmes sous la houlette du directeur saint-gallois du tourisme Armin Moser, ce qui permet une exploitation dynamique et impressionnante du potentiel très riche de Suisse orientale. Radio Zurich finit par accorder à l'ORG la réalisation de neuf à dix heures d'émissions mensuelles. Le 1er janvier 1950, Dino Larese peut s'atteler, à titre accessoire, à son travail de premier attaché aux programmes. En 1951, l'ORG décide de créer un prix radiophonique.

L'argent est mis à disposition par les cantons affiliés. En outre, l'ORG dégage des ressources (10000 francs en 1959) qui ont pour but de «permettre la création d'émissions suisses orientales exigeant une préparation telle que les honoraires habituels ne suffisent pas pour les rémunérer». A partir de 1964, ce type de soutien perd de son importance alors que le prix en gagne et sert aujourd'hui surtout à promouvoir la qualité des émissions et les productions réalisées à titre bénévole.

Le fait que l'ORG s'engage dans les questions de programme suscite un intérêt croissant de la part du public pour ses activités. Fin 1958, la liste de ses membres compte 6 gouvernements cantonaux, 40 communes, 13 clubs de radio, 17 offices du tourisme et 12 institutions culturelles. En 1959, la Principauté du Liechtenstein s'y est associée (sans avoir qualité de membre). Ce n'est qu'à partir de 1967 que l'ORG, suite à une révision des statuts, s'ouvre aux membres individuels.

En 1963, l'ORG obtient un attaché aux programmes engagé à titre professionnel, Fredy Weber, et en 1977, Saint-Gall inaugure enfin son propre studio de radio.

Maja Schorta-Buchli ancienne présidente ORG

SOCIETÀ COOPERATIVA PER LA RADIODIFFUSIONE NELLA SVIZZERA ITALIANA

Fondé par l'arrêté législatif du 27 mai 1930 sous forme de coopérative, l'Ente autonomo per la radiodiffusione dei programmi radiofonici nella Svizzera italiana (EARSI) est l'organisme qui accompagne la naissance des programmes radiophoniques en Suisse italienne. Il doit permettre au Tessin et aux vallées italophones des Grisons - bons derniers après la Suisse romande et la Suisse alémanique - de bénéficier de la radiophonie en tant qu'instrument essentiel de défense et de promotion de la culture et de la langue italiennes. L'EARSI est régi par un comité directeur de neuf membres nommés par le Conseil d'Etat du Canton du Tessin, dont quatre sur proposition de la société coopérative. Il appartient au comité directeur d'assurer tant la gestion pratique et financière de l'EARSI que la direction du personnel du studio radio en train de naître. Son activité est soumise au Conseil d'Etat tessinois. En 1931, le bâtiment des PTT de Lugano diffuse les premiers programmes de radio, quelques heures d'émissions qui peuvent être captées uniquement par les abonnés tessinois au radiotéléphone. L'année suivante, le premier studio de radio sur le Campo Marzio de Lugano est inauguré et transmet des programmes par voie aérienne grâce à la mise en service du premier émetteur OM de Monte Ceneri, Radio Monte Ceneri sera d'ailleurs le nom officiel de la radio de la Suisse italienne durant plusieurs décennies. Bien qu'en 1931, l'EARSI adhère en tant que société régionale à la SSR qui vient de voir le jour, sa structure juridique est, dès le départ, plutôt rudimentaire. Son organisation est trop étatique et peu conforme aux attentes de la SSR et du Conseil fédéral, l'autorité de concession. Pour cette raison, on procède quelques années plus tard à une réorganisation qui aboutit à la transformation de l'EARSI en Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana (CORSI). L'arrêté législatif afférent est accepté par le Grand Conseil tessinois le 27 septembre 1938. Le comité ne compte dès lors plus que sept membres, dont trois sont désignés par le gouvernement tessinois, un par celui du canton des Grisons et trois par l'assemblée des membres de la coopérative. La radio devient très vite le pôle central d'attraction et de vulgarisation culturelle de Suisse italienne. Autour d'elle se développent diverses activités musicales et théâtrales qui se traduisent par la naissance du Radiorchestra, de l'orchestre de musique légère Radiosa, de troupes de théâtre en dialecte et en italien. Le studio de Radio Lugano devient également un vecteur important pour la défense et le rayonnement de «l'italianità» en Suisse. Devant ses micros, outre des hommes et femmes de lettres, des artistes, des comédiens et comédiennes du Tessin et des Grisons italiens, se succèdent des personnalités illustres du monde de la culture de l'Italie voisine où, durant les années de guerre, Radio Monte Ceneri est la seule voix libre et neutre en langue italienne. L'impact culturel de la radio s'accroît avec l'introduction du deuxième programme en 1956 (le troisième sera lancé en 1988).

Entre temps, la télévision se profile à l'horizon. En 1958, un petit groupe de présentateurs de la TSI diffusent les premiers programmes en italien depuis les studios de Zurich et Genève. En 1961, la TSI voit officiellement le jour avec la remise du premier car de reportage et l'entrée en service du studio de Lugano-Paradiso. C'est alors que commencent trente années de développement intense des médias électroniques. En 1962, la RSI s'installe dans les nouveaux studios dernier cri de Lugano-Besso, suivie par la TSI en 1966, alors que l'on prévoit déjà la construction par la SSR du centre TV de Comano qui sera inauguré en 1976. C'est pendant ces années que la TSI obtient ses plus grands succès en Italie; par la suite, au milieu des années quatre-vingt, les programmes de la TSI y seront occultés par d'autres émetteurs. Après l'arrivée de la télévision, la CORSI change sa raison sociale pour devenir la «Società Cooperativa per la Radiotelevisione nella Svizzera italiana»; en 1991, le Radiorchestra se transforme pour sa part en Fondazione dell'Orchestra della Svizzera italiana. RSI et TSI sont réunies sous une seule direction. La CORSI ne modifiera pas sa forme juridique de coopérative, considérée comme étant la plus appropriée pour favoriser la participation du public au destin du service public de radio-télévision. Actuellement, la CORSI compte 2400 membres et est ouverte aux étrangers. C'est d'ailleurs l'adhésion des étrangers qui a constitué, pendant des années, l'un des sujets les plus controversés au sein de la CORSI. Il en va de même du changement du nom «Radiotelevisione della Svizzera italiana» en «Radiotelevisione svizzera di lingua italiana», un changement voulu par la CORSI afin de marquer la vocation nationale de ses programmes de radio-télévision diffusés et suivis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières helvétiques.

33

Flavio Zanetti ancien responsable Communication et PR RTSI

L'ESSOR ENVERS ET CONTRE TOUT, 1931-1937

«Notre émetteur national doit être pour nous le Grütli romand». C'est en ces termes solennels que Roger Olivet, président de la «Société des Emissions Radio-Genève», inaugure le 23 avril 1931 l'émetteur national de Sottens. Eduard Günther, directeur du studio de Zurich, s'exprimant à ce sujet dans le «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» écrira quant à lui qu'«il nous faut avoir des égards les uns pour les autres et toujours garder à l'esprit que les émetteurs nationaux ne sont pas réservés à l'usage exclusif de l'un ou l'autre groupe, mais qu'ils sont au service de tous: francophones, italophones ou germanophones sans distinction.»

Objets de prestige national, ces émetteurs sont l'expression d'une sorte de «course aux armements radiophoniques» acharnée au niveau international. Nombreux d'ailleurs sont ceux qui, à cette époque, spéculent sur un essor de la radiodiffusion en Suisse. Une hypothèse qui se confirmera, du moins du point de vue technique: Sottens émet en effet depuis le 29 mars 1931 avec une puissance de 25 kilowatts et Beromünster, avec ses 60 kilowatts, fait partie au moment de sa mise en service le 17 mai 1931 des émetteurs les plus puissants d'Europe.3

Cette montée en puissance de la radio s'inscrit à contre-courant de la crise à la fois économique, sociale et politique qui se fait sentir au début des années trente. Cependant, ni la basse conjoncture, ni le chômage qui lui est lié – et qui touchera quelque 10% de la population active jusqu'en 1936 – ne réussiront à enrayer cette progression. En raison de son influence croissante, la radio se trouvera en revanche au cœur du jeu de pouvoir politique: on en veut pour preuve les débats houleux autour de la radiodiffusion au sein des Chambres fédérales, ou encore les controverses suscitées dans l'opinion publique par la diffusion d'émissions à caractère politique.

LA SSR, FACTEUR DE COHÉSION NATIONALE

L'avènement de la SSR entraîne une mutation dans la répartition des tâches et des compétences: forts de leur longue expérience, les cinq studios existants gardent la haute main sur la production des programmes, tandis que les tâches administratives sont confiées aux sociétés membres. Désormais réunies au sein de la SSR, celles-ci doivent se soumettre à l'autorité du Comité et remettre une partie de leurs compétences de gestion à l'office central de la SSR. Ce même office central joue également le rôle d'interface avec la Direction générale des télégraphes, qui est à la fois le responsable technique et l'organe de surveillance des activités de la SSR. Aux yeux du Conseil fédéral, cette structure se justifie par le fait que, vu son essor, la radio est en quelque sorte devenue un «service public au service de la population tout entière».

Ni Münster ni Gunzwil

A peu d'exceptions près, les premiers émetteurs radio sont baptisés du nom du lieu où ils se trouvent. Il en va autrement du Blosenberg, choisi par la Direction générale des télégraphes pour y implanter l'émetteur national suisse alémanique, du fait de sa position au milieu du bassin-versant. Situé dans le district lucernois de Sursee, cet émetteur cause à la direction quelques soucis: le nom de la commune où il se trouve, Gunzwil, n'est pas des plus accrocheurs. Or on ne peut guère non plus l'appeler Münster, nom de la commune voisine, car la ville allemande de même nom accueille déjà un puissant émetteur. On se rappelle alors que jusqu'en 1798, Münster s'était appelé Beromünster, nom qui sera d'ailleurs officialisé en 1934 par le Grand Conseil lucernois. Le changement de nom porte ses fruits, aucune autre localité suisse alémanique ne devant atteindre une notoriété comparable. Sur tous les postes radio d'Europe, Beromünster figure au nombre des stations disponibles, et depuis 1931, année de sa mise en service. l'émetteur sert chaque weekend de but d'excursion à des centaines

de personnes. Suter 1987, 28

¹ Le Radio no 420, 24. 4. 1931.

² SIRZ no 18, 1.5.1931.

³ RG Bâle, RA 1933, 9. Direction générale des PTT 1962, 292-294.

Données comparatives: Diller 1998, 29.

⁴ Jost 1986, 779-783; Siegenthaler 1987, 482-512. Cf. SIRZ no 52, 24.12.1931.

⁵ Göttin 1986, 166.

⁶ Rapport du Conseil fédéral concernant le statut actuel de la radiodiffusion, in: FF 1931, 696, voir RA SSR 1931, 14–18.

L'office central est inauguré à Berne au début mai 1931. Ses effectifs se réduisent pratiquement à deux personnes: Maurice Rambert, administrateur délégué, et Rudolf von Reding, juriste, qui officie en tant que secrétaire. Ensemble, ces deux hommes se consacreront à l'expansion de la télégraphie sans fil en Suisse.

LA PUBLICITÉ FINANCÉE PAR LES DENIERS PUBLICS

On pense notamment à la publicité pour la radio à grande échelle. Sur proposition de la Direction générale des télégraphes, qui avait fait de bonnes expériences avec le service de conférence et de présentation «Pro Telephon», la SSR crée «Pro Radio» en été 1931. En fait, le Comité s'intéresse avant tout aux recettes supplémentaires qu'il pourrait percevoir en augmentant le nombre de concessions accordées. L'idée «de distribuer à la population des récepteurs bon marché», en revanche, ne sera pas retenue.8

Le programme de «Pro Radio» consiste à organiser dans toute la Suisse alémanique des conférences et des présentations afin de toucher et de convaincre le plus grand nombre possible d'auditeurs potentiels. Il faudra attendre octobre 1933 pour voir son rayon d'action s'étendre à la Suisse romande et italienne. Deux ans plus tard, «Pro Radio» devenu trop lourd se détache de la SSR et, le 27 juillet 1933, prend le statut d'association autonome. Les fondateurs en sont la SSR, les associations de fabricants et de revendeurs de postes radio ainsi que l'Administration des postes, des téléphones et des télégraphes suisses (PTT). 10

La Direction générale des PTT, résultat de la fusion en 1932 de la Direction générale des télégraphes avec la Direction générale des postes, prend très au sérieux son rôle de responsable technique. Son statut d'autorité fédérale lui donne le droit de prendre des décrets. C'est ainsi que, sous couvert d'assurer la qualité de la réception, elle édicte des «prescriptions de montage des antennes de réception» qui obligent les commerçants à apposer un timbre de contrôle, pour lequel ils lui reversent un montant de 5 francs, sur chaque appareil mis en vente. Officiellement, l'objectif est de lutter contre les «pratiques déloyales» – et notamment l'épanouissement du marché gris des appareils d'importation à usage privé. En réalité, ces timbres de contrôle servent surtout à financer «Pro Radio». C'est ainsi que le dernier maillon de la chaîne de création de valeur en matière de radiodiffusion est confié à un organe contrôlé par l'Etat. Un tel cumul de pouvoirs ne s'est jamais vu et conduit parfois à des conflits d'intérêt et à des frictions, «Pro Radio» restant dépendante des PTT à cause de ces timbres.





Ar DG, PV C, 11. 4. 1931.

Ibid., 4. 6. 1931. SIRZ no 31, 31. 7. 1931. RG Berne, RA 1932, 13.

9 Konrad 1997, 12; Schade 1998 a, 252. 10 SIRZ no 33, 11.8. 1933, Le Radio no 52

SIRZ no 33, 11.8.1933. Le Radio no 547, 29.9.1933. Keller 1981, 8.

Direction générale des PTT 1962, 947-951.

SIRZ no 14, 6. 4. 1934; Direction générale de

SIRZ no 14, 6. 4. 1934; Direction générale des PTT 1962, 337; Keller 1981, 21; Konrad 1997, 68.

«Il ne restait plus qu'à lancer une campagne d'information pour combattre les préjugés issus d'une autre époque et convaincre la population que la radio est une source inépuisable de joie et de bien-être à la maison», dira Eduard Höfler, premier administrateur de «Pro Radio», pour décrire son travail. 13 Il organise à cet effet des conférences illustrées de diapositives ou de films. Mais «Pro Radio» s'occupe aussi du déparasitage des appareils: les années trente voient en effet non seulement l'explosion du nombre des auditeurs, mais aussi l'arrivée massive de l'électricité dans les maisons et l'industrie. Or les étincelles que produisent les moteurs et les interrupteurs électriques sont particulièrement gênantes pour la réception des ondes moyennes. Elles génèrent en effet des oscillations de haute fréquence, que les antennes captent et transmettent au récepteur, où elles sont amplifiées en même temps que les ondes radio. C'est ainsi que la proximité d'une ligne ferroviaire ou d'un tram électrique, voire de simples cumulonimbus, peuvent se traduire par des phénomènes acoustiques désagréables pour l'auditeur.14

Si la première conférence sur la protection contre les perturbations électromagnétiques, organisée par la Direction générale des télégraphes, date de 1929, pratiquement rien de concret n'est entrepris de ce côté-là avant l'entrée en fonction des émetteurs nationaux.₁₅ Il faudra attendre l'entrée en vigueur, en septembre 1933, de l'Ordonnance fédérale sur l'établissement, l'exploitation et l'entretien des installations électriques à courant fort et à courant faible pour donner un fondement légal aux opérations de déparasitage, qui peuvent dès lors être ordonnées par les autorités. Cette ordonnance ne repose cependant pas sur des bases bien solides, puisqu'elle ne prévoit aucune obligation de déparasitage des appareils électriques pour qui que ce soit.₁₆

BEAUCOUP D'INVESTISSEMENTS DANS LA TECHNIQUE

Malgré ces opérations de déparasitage et la mise en œuvre d'émetteurs nationaux à forte puissance, la topographie du pays ne permet pas une qualité de réception satisfaisante sur la totalité du territoire. La Direction générale des PTT continue donc à investir dans la filodiffusion: la télédiffusion, qui permet la réception sans perturbations de quatre, puis plus tard six programmes nationaux et étrangers par le biais du réseau téléphonique, est présentée au grand public fin 1931. Parallèlement, deux entreprises privées Rediffusion et Radibus s'implantent dans les principales zones urbaines et posent les premiers réseaux câblés. Ces services rencontrent un tel succès qu'à peine cinq ans plus tard, environ un ménage sur six, parmi ceux qui possèdent un récepteur radio, est relié à un réseau câblé ou de filodiffusion. 17

Mais la SSR et les PTT investissent également dans les studios: au cours des années trente, tous vont déménager au moins une fois vers des

Ondes moyennes

Jusqu'à l'introduction de la technique des ondes ultracourtes, au milieu des années cinquante, la plupart des émetteurs diffusent sur ondes moyennes, soit sur des longueurs d'ondes variant entre 187 et 570 mètres, ce qui équivaut à des fréquences entre 1605 et 525 kHz. Selon la puissance de l'émetteur, les ondes moyennes ne peuvent être captées que dans un rayon limité autour de l'émetteur, ou alors à plusieurs centaines de kilomètres. Pour les grandes distances, on peut aussi recourir aux ondes longues, comprises entre 1000 et 2000 mètres. Or les ondes moyennes sont beaucoup plus sensibles aux perturbations atmosphériques que les ondes ultracourtes. En outre, la nuit, l'ionosphère reflète les ondes radio, et les émetteurs peuvent se gêner mutuellement, même à de très grandes distances. On ne s'étonnera guère, dès lors, que l'attribution des fréquences ait toujours constitué une question délicate au plan international.

Annuaire de la radio 1933, 81.

Cf. RG Bâle, RA 1935, 11. Direction générale des PTT 1962, 539-545.

Keller 1981, 5; Direction générale des PTT 1962, 334.

¹⁶ SIRZ no 27, 6. 7. 1934; Le Radio no 703, 25. 9. 1936; Zurbrügg 1939, 197.

Direction générale des PTT 1962, 342-354.

locaux plus spacieux et plus modernes. Dans le même temps, on investit dans l'équipement technique, et surtout dans les véhicules de reportage, qui permettent pour la première fois la production de programmes hors studio. En Suisse romande, on installe également, pour calmer les critiques qui s'élèvent contre la domination des programmes par Lausanne et Genève, des studios secondaires, dits «salles équipées» dans plusieurs villes ne disposant pas d'un studio principal. 18

Malgré tous les efforts consentis, la qualité de la réception est cependant encore loin d'être parfaite, comme le montrent les nombreuses réclamations adressées par la SSR aux PTT: «L'émission [...] a été perturbée par un fort bourdonnement continu et des signaux codés en morse; de plus, elle a été interrompue à deux reprises.»₁₉

37

Pour financer les investissements techniques, les PTT perçoivent à cette époque environ la moitié des taxes de concession encaissées. Le reste va à la SSR pour couvrir les coûts de production des programmes, soit principalement: salaires, honoraires et taxes. Environ un tiers de cette somme est distribuée par l'office central, chaque studio percevant un sixième du montant restant. La répartition des recettes entre les studios restera cependant pendant des années un sujet de discorde au sein du Comité de la SSR.₂₀

L'importance de la part attribuée aux PTT pour leurs tâches techniques suscite, en particulier, une vive controverse qui intéressera à plusieurs reprises l'opinion publique. Les cercles littéraires, souhaitant étendre les émissions parlées, sont les plus ardents polémistes; ils invoquent souvent des arguments culturels, lançant des avertissements contre le danger de «nivellement par le bas» des goûts du public.₂₁ D'emblée, la radio est confrontée à des attentes très élevées de la part des écrivains. Ainsi le cas de Carl Albert Loosli qui, en 1926 déjà, poursuit en justice la Radiogenossenschaft de Berne pour avoir utilisé l'un de ses poèmes dans un jeu radiophonique. Carl Loosli – qui gagnera son procès – estime cette citation «entre les résultats du concours du plus beau cochon et le concert du dernier jazz-band en vogue» dégradante pour l'ensemble de son œuvre.₂₂

SATISFAIRE AUX EXIGENCES

Dans certains domaines, la SSR réussit rapidement à s'imposer comme unificateur national. Son statut lui permet de prendre à l'échelle du pays entier des décisions qui sortent des strictes limites du studio: dans le domaine de l'emploi par exemple, elle instaure des conditions d'embauche uniformes, introduisant la caisse de retraite pour l'ensemble des employés mais aussi, fidèle à son époque, un règlement qui stipule que «toute employée souhaitant se marier devra présenter sa démission dans un délai de six mois.»23

La SSR étant devenu une organisation forte et unifiée, les exigences à son égard ne cessent de croître. Sa rapide expansion lui vaut en effet d'entrer en conflit avec de nombreux intérêts: journalistes et éditeurs, par exemple, craignent qu'elle ne fasse concurrence à la presse écrite et font tout leur possible pour limiter les émissions consacrées aux nouvelles et à l'actualité. Même son de cloche du côté des autorités qui, elles, s'opposent à ces émissions parce que – c'est en tout cas l'argument avancé – trop de politique ou de religion à la radio pourrait perturber le fragile équilibre des partis en Suisse. Quant à l'industrie de la musique, elle craint pour ses ventes de disques et exige de la SSR le versement de droits d'auteur considérables.





Ar DG, PV C, 11. 4. 1931; Le Radio no 408, 30. 1. 1931; RA SSR 1934, 155.; Montmollin 1983, 15/215.; Direction générale des PTT 1962, 311.

¹⁹ Ar DG, RG Bâle à SSR pour transmission aux PTT, 2.9.1932. Cf. Pièce 1972, 96–105.

²⁰ Cf. par exemple Ar DG, PV C, 19. 9. 1935; RA SSR 1932, 29; 1933, 18.

²¹ Par exemple Paul Lang in: Geistesarbeiter no 7/8, 1931 ou Jakob Bührer in: National-Zeitung, 13.9.1931.

²² Loosli 1927, 18.

²³ Ar DG, PV C, 10.1.1935. Cf. à ce sujet Ziegler 1996, 92-98.

La SSR doit donc poser ses limites face à toutes ces craintes et ces exigences, une tâche rendue difficile par le fait que les sociétés membres doivent d'abord elles-mêmes définir leur propre position. On en veut pour exemple la bataille autour des droits sur les revues de programmes en Suisse alémanique. Seul point incontesté: la nécessité de construire pour les italophones un émetteur national au Tessin, indispensable à la légitimation de la SSR.

LA RADIO EN SUISSE ITALIENNE

En ces années trente, le fédéralisme a la cote: les exigences du Tessin, bien que nombreuses, trouvent en Suisse alémanique un accueil favorable. Il faut dire que toute la partie italophone du pays souffre d'un malaise diffus: pris entre les Alpes, qui les séparent des pôles d'activité économique de la Suisse, et l'Italie, où règne depuis 1922 Benito Mussolini, le Tessin et les Grisons, par ailleurs moins bien équipés que le reste du pays, souffrent d'un sentiment d'isolement. Les craintes de voir la culture locale disparaître sont vives, dans le même temps que croît la conscience de ne pas pouvoir faire cavalier seul face à ces problèmes. 24

Mais le fédéralisme a aussi ses adeptes au sein de la SSR, sans lesquels le Tessin n'aurait pas pu s'offrir un émetteur national. Dès les années vingt, le Tessinois Fernando Bonzanigo s'applique d'ailleurs à rappeler l'existence de la Suisse italienne lorsqu'il est question de radiodiffusion à l'échelle nationale.₂₅ Mais ses idées belliqueuses et patriotiques, qui refusent toute intervention extérieure au Tessin, le feront vite disparaître de la scène.

L'ETAT S'ENGAGE POUR UNE STATION

C'est au conseiller d'état et président du département cantonal du bâtiment Guglielmo Canevascini que revient, à la fin des années vingt, l'initiative de lancer une société de radiodiffusion au Tessin. Il présente son projet au Grand Conseil, le parlement cantonal, et le défend en expliquant vouloir «donner même aux maisonnées les plus reculées de nos vallées la possibilité de participer facilement et en continu à la vie d'autres régions et d'autres peuples ainsi qu'à toutes les manifestations culturelles et artistiques».26

Non pas que le projet de créer une radio soit controversé en lui-même. Certains craignent toutefois que l'Etat n'ait plus suffisamment voix au chapitre si on opte, sur le modèle suisse allemand, pour une société de droit privé. Ils proposent donc un contre-projet donnant la haute main aux pouvoirs publics, avec une société dont la direction serait nommée par le Conseil d'Etat.₂₇ C'est cette solution qui sera retenue par le Parlement le 27 mai 1930. Les statuts de la nouvelle radio sont approuvés le 7 juillet de la même année, et c'est ainsi que naît l'EARSI, «Ente autonomo per la radiodiffusione nella Svizzera italiana». Au Tessin, l'initiative privée cède donc la place aux pouvoirs publics, un maximum de deux septièmes du capital de l'EARSI pouvant être placé entre les mains d'investisseurs

Transformations

A sa mise en service. l'émetteur national de Beromünster est l'un des émetteurs à ondes moyennes les plus puissants d'Europe. La qualité de la réception n'en reste pas moins problématique en Suisse orientale et dans nombre de vallées alpines. Pour y remédier, on décide d'augmenter la puissance de l'émetteur de 60 à 100 kW. Beromünster se tait donc pour quelques jours, du 27 août au 16 septembre 1934, le temps d'effectuer les transformations nécessaires. L'émetteur national de Sottens prend le relais, en diffusant la moitié de ses émissions en langue allemande. Il en résulte pour quelques temps un véritable programme commun plurilingue, qui inspire à la «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» le commentaire laconique: «il ne restera plus à l'auditeur suisse alémanique [...] au cours des trois semaines qui suivent, qu'à se brancher sur Sottens et sur les stations étrangères les plus puissantes.» SIRZ, 24.8.1934; Direction générale des PTT 1962, 293

²⁴ Ghiringhelli 1998, 440.

²⁵ Schade 1996, 85-96. Voir page 45.

²⁶ Messaggio, 4. 4. 1930, cit. selon Ostini 1983, 23.

²⁷ Ar DG PTT, Decreto legislativo circa costituzione di un'EARSI, 27. 5. 1930.

privés. Cette domination de l'Etat se fait d'ailleurs sentir nettement dans la composition de la commission exécutive de l'EARSI, puisque le président en est Guglielmo Canevascini, conseiller d'Etat, et que trois conseillers nationaux tessinois siègent à ses côtés: Francesco Borella, socialiste, Riccardo Rossi, conservateur et Bixio Bossi, libéral.₂₈

Reste une question en suspens: celle de la participation de la partie italophone des Grisons, exigée par l'organe de surveillance, la Direction générale des PTT, et abordée au Grand Conseil mais nulle part stipulée par écrit. Giovan Battista Nicola, avocat à Mesocco, déposera à ce sujet une interpellation auprès du Grand Conseil grison pour savoir si le gouvernement avait été informé de ce projet d'émetteur national italophone et s'il avait l'intention d'y participer. Ce n'est qu'à ce moment-là que le gouvernement des Grisons, enfin alerté, se retourne vers l'organe de surveillance et déclare, horrifié, que «le Conseil d'Etat tessinois a traité cette entreprise intercantonale [...] comme une affaire purement gouvernementale, c'est-à-dire comme si elle concernait exclusivement le canton du Tessin.»₂₉ Les Grisons font alors valoir leur droit d'intervention, qui leur est accordé. Mais la situation reste explosive, le représentant des Grisons au sein de l'EARSI devant, selon les statuts, être nommé par le Conseil d'Etat tessinois. Il faudra la proposition de médiation de l'organe de surveillance pour ramener le calme: le représentant des Grisons sera certes nommé par le Conseil d'Etat tessinois, mais le candidat sera proposé par le gouvernement grison.₃₀ Le premier représentant des Grisons au sein de l'EARSI sera Giovan Battista Nicola, déjà membre du comité directeur de la «Unione Radiofonica Intercantonale» de Bonzanigo.



L'ÉMETTEUR IMPRENABLE

Guglielmo Canevascini, lui-même membre du PS, avait réussi à assurer aux sociaux-démocrates une influence certaine au sein de l'EARSI, créant ainsi une différence entre cette société et ses homologues de Suisse romande et alémanique. Canevascini doit son succès avant tout aux arguments antifascistes qu'il avance: à plusieurs reprises, il déclare en effet vouloir avec ce projet de radio tessinoise lutter contre l'influence de la propagande italienne. L'organe de surveillance aura beau s'évertuer à souligner que l'attitude apolitique de la SSR doit rester la règle, y compris en Suisse italienne, Canevascini a depuis longtemps rendu l'EARSI très impopulaire auprès de ceux qui souhaitent le rattachement à l'Italie fasciste, et qui craignent un rapprochement entre le Tessin et la Suisse alémanique.₃₁

Ostini 1983, 30. Ar DG PTT, Conseil-exécutif des Grisons à la Direction générale des PTT, 20. 10. 1930.

³⁰ Pedrazzi 1983, 47. 31 Ostini 1983, 375. (

Ostini 1983, 37 s. Cf. Ghiringhelli 1998, 444-446.

C'est dans ce climat politique tendu que la commission exécutive de l'EARSI entre en fonction en février 1931. C'est Felice Antonio Vitali, jusque-là reporter auprès de Radio Berne, qui sera nommé directeur de la radio tessinoise. Première priorité: mettre sur pied un studio. Un bâtiment est loué à Lugano, sur le Campo Marzio, mais il s'avère nécessaire d'effectuer quelques travaux d'aménagement et c'est finalement dans le bâtiment de la Poste de Lugano qu'on s'installera, à titre provisoire. Et le 22 mai 1932, soit bien avant que l'émetteur national du Monte Ceneri n'ait été installé, c'est enfin la première émission de la «Radio Svizzera Italiana» (RSI). Si elle ne rencontre qu'un faible écho auprès des Tessinois euxmêmes, elle déclenche en revanche une salve de protestations de la part des germanophones établis dans cette région: faute d'émetteur, les premiers programmes tessinois sont en effet retransmis par le réseau de télédiffusion et viennent interrompre les programmes de Beromünster. 32 Les travaux de construction de l'émetteur national, qui auraient en fait dû commencer au début de l'année 1932, sont retardés: l'emplacement choisi se trouve en zone militaire, et les négociations entre la Direction générale des PTT et le Département militaire fédéral sont longues.33 Ce n'est qu'un an et demi après la première émission de la RSI que l'on pourra enfin inaugurer en grande pompe l'émetteur national du Monte Ceneri, le 28 octobre 1933. A cause de son emplacement dans une zone fortifiée, il sera surnommé le «trasmettitore inaccessibile».34

Des essais avaient déjà été faits en avril de la même année, au cours desquels l'on s'était rendu compte que la réception était loin d'être satisfaisante dans de nombreuses régions du Tessin. On ne s'étonnera donc pas que l'émetteur ait eu à essuyer le feu de la critique avant même son inauguration, certains allant même jusqu'à le déclarer inutile: «Nous avons déjà Milan pour l'art et Beromünster pour le patriotisme.» Seul le journal socialiste «Libera Stampa» déclare hardiment que le but est de prouver «que nous sommes capables d'assimiler l'art par nous-mêmes, dans un climat de liberté spirituelle et politique». Lors de l'inauguration, Canevascini lui-même déclare que l'émetteur national a été construit «non pour nous isoler mais pour nous unir». 37

LA RADIO TESSINOISE DANS LA TEMPÊTE

Le studio de Lugano ne perçoit, à ses débuts, qu'un sixième des recettes totales de la SSR, et l'EARSI ne tarde pas à se retrouver dans une situation financière délicate en dépit du fait que les émissions soient produites à très peu de frais. Une demande de rallonge budgétaire est présentée à la SSR et refusée par le Comité au motif que la RSI peut, en cas de besoin, diffuser certaines émissions produites dans d'autres parties du pays. 38 Lorsque l'EARSI, déboutée par Berne, adresse au canton une demande de subvention, la critique se déchaîne. Fernando Bonzanigo, candidat mal-

Des annonces à vocation nationale

«Radio Svizzera Italiana – impianto nazionale del Monte Ceneri», voilà comment s'annonce l'émetteur national au Tessin. Le mot «Suisse» est important: il montre que loin de se limiter à la Suisse italophone, la station entend s'adresser, en langue italienne, à la Suisse tout entière. Il en va de même des émetteurs nationaux de Sottens et de Beromünster. Les studios de Lausanne et de Genève commencent leurs émissions par «Ici Radio Suisse Romande», et les studios alémaniques par «Hier ist der schweizerische Landessender Beromünster», en ajoutant le nom du studio qui diffuse l'émission. Radio Suisse Romande 1997, 38s.

³² Primo rapporto EARSI 1932, 8/15. Cf. Pedrazzi 1983, 11.

³³ Ar RSI, PV CE, 25.6.1931.

Radioprogramma no 23, 22.7. 1933; no 37, 29. 10. 1933. Pedrazzi 1983, 20–22.

³⁵ Cit. selon Libera Stampa, 28. 10. 1933. Mäusli 1995 a, 38. Cf. plan des fréquences de Lucerne, in: FF 1934, 835 – 857.

³⁶ Libera Stampa, 28. 10. 1933.

Cit. selon Radioprogramma no 38, 5.11.1933.

³⁸ Ar DG, PV C, 20/21. 9. 1933; Terzo rapporto EARSI 1934, 38.

heureux au poste de responsable technique mais aussi de directeur, 30 ne laisse pas passer une si belle occasion: il publie dans le «Giornale del Popolo» deux articles dans lesquels il accuse Guglielmo Canevascini de népotisme et de mégalomanie et reproche à Felice A. Vitali de ne rien comprendre à la région ni à ses habitants parce qu'il a grandi en Suisse alémanique. Et Fernando Bonzanigo de poursuivre qu'une restructuration est nécessaire. 40 Tous les grands quotidiens se déchaînent alors. La SSR riposte par une déclaration de presse dans laquelle elle conteste toutes les accusations. Mais la campagne de dénigrement continue: l'ordonnance cantonale sur la radio datant de 1930 aurait des bases légales peu fiables, l'EARSI serait dotée d'une structure peu compréhensible et aux mains des socialistes. Après avoir été estampillée «Etat dans l'Etat», l'EARSI devient la cible d'attaques politiques qui dépassent de loin le cadre d'un simple débat sur les médias.

Les esprits ne s'apaisent que lorsque l'EARSI dément publiquement toutes ces accusations, en rappelant qu'elle est soumise au contrôle de la SSR et de la Direction générale des PTT. Il est vrai cependant qu'elle garde une assise quelque peu branlante, puisque le fait que la direction de l'EARSI soit nommée par le Conseil d'Etat entre en contradiction avec les principes directeurs de la concession SSR.

UN PROJET D'ÉTATISATION AVORTÉ

Malgré le feu roulant de la critique, la radio prend au Tessin dans les années trente un essor comparable à celui qu'elle a connu en Suisse romande et alémanique. Un journal consacré au programme radio, «Radioprogramma», voit même le jour. Le premier numéro paraît le 18 février 1933. Au nombre de 355 en 1932, les heures d'émission passent à 1900 en 1935, ce qui correspond à plus de 5 heures d'antenne quotidiennes. Près des deux tiers du programme sont à caractère musical.

Or il n'existe pas au Tessin suffisamment de musiciens pour remplir ce temps d'antenne avec des programmes professionnels. Le studio de Lugano doit donc engager des artistes extérieurs, ce que de nombreux amateurs considèrent comme un affront puisqu'ils se trouvent de ce fait relégués dans les émissions populaires. Indirectement, cette professionnalisation apportera cependant un puissant souffle de renouveau à la culture tessinoise. 42 Début 1935, la naissance de l'orchestre de la radio, dont les neuf membres sont placés sous la direction de Leopoldo Casella, constituera une sensible amélioration de la scène musicale du Tessin.

Les critiques émises à l'encontre de la RSI et de l'EARSI étant toujours aussi virulentes au sein de l'opinion publique, la commission exécutive dépose auprès du canton une proposition de réforme. Le Conseil d'Etat accepte cette proposition et présente au Parlement, en mars 1934, le projet d'un «Istituto di radiodiffusione della Svizzera Italiana» (IRSI) entièrement financé par l'Etat. Argument principal en faveur de l'étatisation totale: l'EARSI n'a plus aucune fonction importante à remplir, depuis la fondation de la SSR, puisqu'en fin de compte le studio est soumis à l'autorité de la SSR et de l'organe de surveillance à Berne.43





Vitali 1983, 62 s.; Vitali 1990, 40-42.

Giornale del Popolo, 5.11.1933. Cf. Ostini 1983, 60-63.

Source: rapports annuels EARSI. Ostini 1983, 98. Concernant les programmes: 41

Pedrazzi 1983, 23-27 et Radio Svizzera Italiana 1941.

⁴² Radioprogramma no 9, 18. 3. 1934; RA SSR 1935, 43-45; Vitali 1983, 66; Mäusli 1995 a, 39-42; Pedrazzi 1983, 36. 43

Messaggio 23. 3. 1934, cit. selon Ostini 1983, 85.

Le projet de restructuration traîne en longueur. Paradoxalement, c'est lorsqu'il parvient aux oreilles de l'office central de la SSR qu'il prend un nouvel essor. Maurice Rambert, administrateur délégué, adresse alors à Felice Antonio Vitali une lettre dans laquelle il exprime sa surprise et rappelle que toute modification de la structure d'une société membre doit être approuvée par l'office central de Berne. 44 Il écrira même, dans un rapport destiné au Comité de la SSR datant de l'automne 1935: «L'immixtion directe des autorités exécutives du Canton du Tessin [...] paraît être absolument contraire à l'esprit et à la lettre de notre concession.» 45

Rambert soumettra cependant l'affaire à l'autorité concédante. Suite aux critiques émises par les cercles italophiles, il craint en effet pour la neutralité de la radio tessinoise: «Qui est-ce qui nous garantit la stabilité actuelle du Conseil d'Etat du Canton de Tessin?»₄₆ En janvier 1936, le conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz convoque donc l'EARSI, la SSR et la Direction générale des PTT au Palais fédéral pour une discussion à ce sujet et en profite pour réaffirmer la neutralité politique de la radio.

Maurice Rambert finira par dépêcher son secrétaire Rudolf von Reding au Tessin pour qu'il lui fasse un rapport sur la situation. Bien que confidentiel, ce rapport – qui est par ailleurs plutôt positif pour le studio de Lugano – tombe entre les mains de la presse tessinoise, qui s'empresse d'en extraire et d'en publier les passages les moins flatteurs. Ainsi débute la deuxième campagne de presse orchestrée contre l'EARSI. Mais la véritable cible de ces attaques reste le directeur du studio, Felice A. Vitali, encore une fois accusé d'incompétence.

Pendant ce temps, il devient de plus en plus clair que la SSR elle-même doit se restructurer. Rambert demande donc au président de l'EARSI, Canevascini, de patienter jusqu'à ce que la SSR ait fait peau neuve avant d'entamer la réforme au Tessin. Sur ces entrefaites, le Conseil d'Etat retire le projet IRSI – officiellement pour l'adapter aux nouvelles conditions.

UNE RESTRUCTURATION MOUVEMENTÉE

Les critiques adressées à l'EARSI produisent leur effet, et 1937 s'avère une année charnière pour la radio suisse italienne: cette année-là, la restructuration de la SSR ne fait qu'exacerber les problèmes. Une commission des programmes est introduite dans chaque région linguistique pour superviser les émissions. Au Tessin, une telle commission existe certes depuis 1934, mais c'est à présent l'autorité concédante qui en nomme les membres. Le comité directeur de l'EARSI se trouve ainsi relégué au rang de simple organe administratif, ce qui n'est bien entendu pas du goût de ses membres, qui vont donc se plaindre auprès de la SSR.49

Cette agitation marque le début de la troisième campagne de presse contre l'EARSI. Cette fois-ci, ce sont les musiciens de l'orchestre qui met-

Couleur locale

Contrairement au mode d'annonce des émetteurs. les signaux de pause ne sont pas unifiés après la fondation de la SSR. Le studio de Zurich, par exemple, choisit en guise de signe de reconnaissance et pour rappeler que la radio a débuté par la télégraphie, quatre sons de cloche qui, en morse, signifient Z comme Zurich. En 1939, les cloches sont remplacées par les premières mesures de la chanson populaire «Chumm Bueb und lueg dis Ländli a ...». Le studio de Berne, lui, entend marquer sa proximité à la terre en adoptant les premières mesures de la chanson «D' Zyt isch do», tandis que Bâle se rappelle à l'auditeur avec la mélodie «Z' Basel am mym Rhy». Le studio de Lugano mis lui aussi sur la couleur locale, avec les cloches de l'église de Pazzalino. Alors que le studio de Genève annonce ses programmes avec des mélodies célèbres telles que celle du «Devin du village» de Jean-Jacques Rousseau, le choix de Lausanne se porte sur six notes d'une mélodie de l'Abbé Boyet.

Radio Suisse Romande 1997, 38 s.



⁴⁴ Ar RSI, PV CE, 2.9.1935.

⁴⁵ Ar DG, SSR 893, Rapport sur le projet de loi EARSI; SSR 915, Projet de loi IRSI.

⁴⁶ Ar DG, Rambert à Pilet-Golaz, 15. 10. 1935. Ostini 1983, 89.

⁴⁷ Ar RSI, PV CE, 29. 2. 1936, 10. 4. 1936. Libera Stampa, 17. 3. 1936. Ostini 1983, 96.

⁴⁸ Pedrazzi 1983, 48. Voir page 89.

⁴⁹ Ar RSI, PV CE, 11. 11. 1934. Quinto rapporto EARSI 1936, 40 s.

tent le feu aux poudres lorsque, en été 1937, un violoniste est rétrogradé au rang de remplaçant et un flûtiste congédié. Depuis la restructuration de la SSR, les orchestres dépendent directement de la commission des programmes et non plus des sociétés membres. C'est pourquoi ces décisions ont pu être prises par la commission des programmes, sur l'initiative de Vitali et Casella, sans avoir été soumises au comité directeur de l'EARSI. Plusieurs journaux s'en prennent dès lors au directeur du studio, Felice A. Vitali, y compris cette fois-ci la «Libera Stampa» socialiste.

La «Radio Svizzera Italiana» ne réagit pas immédiatement, Vitali espérant que les esprits finissent par se calmer. Mais les critiques s'acharnent; les grands quotidiens tessinois ouvrent leurs colonnes à de virulentes diatribes: Vitali se fait traiter de tous les noms, la radio «n'a de tessinois que le capital initial», le studio aurait une attitude totalement «antitessinoise», le copinage serait à l'honneur et on ne compterait plus les irrégularités commises dans la gestion. La libérale «Gazzetta Ticinese», se faisant l'écho de l'ambiance du moment, écrit: «la radio se caractérise par un manque de respect si profond et si systématique face au Canton du Tessin et à ses autorités qu'elle rend plausible les accusations les plus invraisemblables».52

Malgré ces querelles intestines, tous les Tessinois s'accordent à dire que la restructuration de la SSR est un échec et que «ces messieurs de Berne» en ont profité pour étendre encore leur influence. Le président de l'EARSI, Canevascini, se voit contraint de faire paraître un avertissement dans la «Libera Stampa»: ces campagnes pourraient s'avérer dangereuses, écrit-il, en ce sens qu'elles pourraient fournir à Berne des arguments en faveur d'une plus grande centralisation. De son côté, la SSR conclut qu'une réforme de l'EARSI devient indispensable, les campagnes de dénigrement orchestrées par la presse continuant depuis maintenant plus de trois ans.

La crise s'aggrave le 20 septembre 1937, avec la fondation à Lugano du «Contro pro radio», dont les membres sont recrutés dans les cercles fascisants et qui compte dans ses rangs plusieurs membres du gotha tessinois. Son objectif est de «défendre le patrimoine idéal et culturel du pays, gravement compromis par l'incompétence des dirigeants actuels de la société radiophonique».54

Lorsque Felice A. Vitali, le directeur du studio, se rend compte que le comité directeur de l'EARSI n'a aucune intention de s'opposer à la diffamation, il réclame à la SSR une enquête formelle sur les activités du studio de Lugano. Guglielmo Canevascini se joint à lui dans cette requête, et le Comité central de la SSR donne son accord: Vitali «a droit d'être protégé contre la rue et la place, surtout si les hommes responsables au Tessin se dérobent et laissent le directeur en pâture aux meneurs, comme victime de la réforme de la radiodiffusion, dont lui n'est que le fidèle exécuteur».55



Vitali 1990, 59–75. Toutes les régions linguistiques ont connu des polémiques au sujet de la composition des orchestres: voir pages 94 et 123 s.

⁵¹ Ostini 1983, 111.

Gazzetta Ticinese, 9.8.1937.

⁵³ Libera Stampa, 2.9.1937.

⁵⁴ Cit. selon Avanguardia, 29. 9. 1937.55 Ar DG, SSR 1525, Exposé sur la situ

Ar DG, SSR 1525, Exposé sur la situation à l'EARSI. Pedrazzi 1983, 48; Vitali 1990, 45-47.

UNE ENQUÊTE OFFICIELLE

C'est ainsi que l'autorité concédante est amenée à demander une enquête officielle sur les activités de la RSI. C'est le juge fédéral Plinio Bolla qui en sera chargé. Il se rend à Lugano et, du 30 octobre au 10 novembre 1937, il interroge les employés du studio de la radio, mais aussi une délégation de «Contro pro radio».

A peine deux semaines plus tard, Plinio Bolla rend son rapport à l'autorité concédante, le Département des postes et des chemins de fer. 56 S'il confirme effectivement que les programmes diffusés par le studio de Lugano observent une stricte neutralité politique et que bon nombre des accusations portées sont en fait motivées par un conflit entre partis politiques, ce rapport aboutit également à la conclusion que c'est précisément là que réside la faiblesse de l'EARSI car l'ordonnance du Grand Conseil sur la radio de 1930 n'a été suivi qu'en partie. Plinio Bolla recommande donc de dissoudre cette société trop proche de l'Etat et de fonder une coopérative sur le modèle suisse alémanique. 57

Guglielmo Canevascini, se voyant mis en cause, rend à son tour un contrerapport. Ce qui ne l'empêche pas d'être lui aussi en faveur d'une restructuration de l'EARSI, devenue de toute façon inévitable. Suite à ces rapports, l'autorité concédante organise à Berne, en janvier 1938, une Conférence pour la réorganisation de la radiodiffusion en Suisse italienne qui aboutit à la dissolution de l'EARSI, approuvée par le Grand Conseil le 22 juillet 1938, et à la fondation d'une coopérative, la «Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana» (CORSI).

Les origines de la controverse autour de la structure de la radio tessinoise sont peut-être à chercher aussi du côté des espoirs démesurés que le terme même d'«émetteur national», et bien plus encore la progression de la radiodiffusion sur tout le territoire, avaient fait naître. Les revendications exprimées seraient nées de ces espoirs déçus. Et comme la controverse se concentre autour des structures adoptées, le problème des programmes diffusés ne sera pratiquement jamais abordé. Or ce sont précisément eux qui, pour la première fois, donnent à la population la possibilité de vivre et de ressentir l'espace national comme un contexte politique et culturel auquel elle peut s'identifier, en particulier avec la diffusion des nouvelles et des actualités. Quant à savoir si la radio a un devoir national à remplir, la réponse est distinctement positive, même – et peut-être surtout – au Tessin.

PAS DE RÉDACTION POUR LE SERVICE DES DERNIÈRES NOUVELLES

Le service des dernières nouvelles est, depuis ses débuts, un cas à part: dès la création de la SSR, il est effectivement considéré comme un véritable devoir national pour la radio. C'est la presse, liée dans la grande majorité des cas à un parti, qui est responsable de cet état de fait: dès les

Le sport en tant que support publicitaire

Le directeur du studio de Lugano, Felice A. Vitali, est le premier à voir dans le sport le support publicitaire qu'il va devenir. A lui qui veut faire de la radio le principal sujet de conversation des Tessinois, rien ne paraît mieux se prêter que l'organisation d'une grande manifestation sportive. C'est ainsi que le 17 septembre 1933, la «Radio Svizzera Italiana» organise la course cycliste «Coppa Pro Radio», qui, aux dires de Felice A. Vitali, sera un succès publicitaire majeur: «Le mot radio était sur toutes les lèvres.» Trois ans plus tard, le 13 septembre 1936, c'est une idée du même type, mais à l'échelle nationale cette fois, qui conduit au succès de l'«estafette-radio», où s'affrontent des sportifs de dix disciplines différentes course à pied et pilotage d'engins divers - dans un parcours à travers la Suisse. La compétition est relatée dans le cadre d'un reportage réalisé sur la journée entière, dans les trois langues nationales. L'«estafetteradio» reçoit un accueil dithyrambique en Suisse et à l'étranger et constitue pour la SSR - comme le dit si bien le reporter sportif romand Squibbs - «sans contredit un triomphe». Ar DG, SSR 1152,

Rapport d'activités estafette-

radio, 13.7.1936; Annuaire de

la radio 1935, 50-53



⁵⁶ Archivio cantonale, Bellinzona, Fondo Vitali, Rapporto Bolla, doc. 215. Ostini 1983, 121; Vitali 1983, 72-77.

Vitali 1990, 53. Cf. Ar RSI, Donazione Nicola, Vitali à Nicola, 31.1.1938.

Ar RSI, Osservazioni al rapporto Bolla, 20. 1. 1938.

⁵⁹ Halter-Schmid 1980, 42. Cf. Radioprogramma no 28, 29. 7. 1934.

premiers jours, elle considère en effet la nouvelle venue sur la scène médiatique d'un œil plein de méfiance, les intérêts des deux protagonistes s'affichant comme résolument divergents en matière d'information.

Les relations entre la SSR et la presse seront largement dictées par l'accord signé dans les années vingt entre la SSR et l'Agence télégraphique suisse (ATS) au sujet de la provenance de l'information. De même, la structure du service des nouvelles radiodiffusées est, dans une large mesure, déjà définie au moment de la fondation de la SSR. Cette situation laisse présager le conflit au fur et à mesure que la situation évolue, d'autant plus que le Conseil fédéral, dans la nouvelle concession, se réserve le droit de désigner les agences chargées de fournir les informations à diffuser.₆₀

DES RESTRICTIONS DICTÉES PAR LA PRESSE

La Société Suisse des Editeurs de Journaux (SSEJ) suit attentivement les premiers pas de la radio: soucieuse de préserver sa sphère d'influence, elle n'est en effet pas d'accord avec les termes de la concession, et ce malgré les restrictions imposées à la SSR. La radio, écrit-elle dans une lettre adressée à l'organe de surveillance, porte lourdement atteinte aux intérêts de la presse.

Suite aux plaintes reçues, la Direction générale des télégraphes entame en mai 1931 des négociations avec la SSEJ et l'ATS afin de définir des directives régissant les rapports entre presse et radio. Il est décidé que l'ATS sera le fournisseur exclusif des nouvelles diffusées par la SSR, et c'est elle également qui sera chargée de choisir les dépêches et de les rédiger «en style radiophonique». Les éditeurs entendent par là non pas un service de radiodiffusion de nouvelles complètes, mais uniquement «un complément à la presse quotidienne, allant dans le sens d'une préparation et d'une incitation» à la lecture des journaux.62

Ces directives, établies d'un commun accord par l'organe de surveillance, la SSEJ et l'ATS sans consultation de la SSR, serviront de base aux futures négociations entre la SSEJ et la SSR. L'objectif de la presse écrite est clair: réduire au maximum non seulement la portée mais aussi le contenu des nouvelles diffusées à la radio. Deux bulletins quotidiens de 10 à 15 minutes chacun sont, selon la SSEJ, amplement suffisants.

Malgré le scepticisme de certains de ses membres, le Comité de la SSR renonce, pour des raisons financières et par manque d'expérience, à mettre sur pied son propre service de nouvelles. Les négociations peuvent commencer. Après bien des tergiversations, l'ATS et la SSR tombent d'accord sur des directives concernant le service des nouvelles radiodiffusées, qui reprennent pour l'essentiel les vues restrictives défendues par les éditeurs.₆₄



⁶⁰ Concession pour l'usage des stations de radiodiffusion du 26. 2. 1931, art. 10. Voir pages 33 s.

⁶¹ Keller 1981, 39.

⁶² Bulletin SSEJ, 76/1931, 223. Schade 1998 a, 255 s.

⁶³ Keller 1981, 41.

Ar DG, PV C, 4.6.1931. Ar DG, Directives concernant le service des nouvelles radiodiffusées, 28.7.1931, parues dans: Bulletin SSEJ, 79/1931, 336-338.

Ces directives sont en fait une sorte d'accord donnant à l'ATS le monopole de l'information et à la SSEJ la possibilité d'influer sur les nouvelles radiodiffusées. Les seules exceptions concernent «les résultats de votations et d'élections importantes» ainsi que «les grands événements sportifs». La radio doit en outre s'abstenir «de refléter les avis exprimés dans les journaux». Ces dispositions seront fatales avant tout pour les studios de Lausanne et Genève, dont les revues de presse sont dès lors interdites. Le studio de Genève doit renoncer à son «Journal parlé» à partir du 1er juillet 1931, puisque celui-ci présente également des nouvelles locales.65 L'actualité reste la chasse gardée de la presse, qui considère le service des nouvelles non pas comme un outil d'information supplémentaire mais bien comme un assaut en règle contre l'offre existante, dont les journaux vont faire les frais – et au vu du titre de l'émission genevoise, on ne peut pas lui donner entièrement tort ...

Les éditeurs ont donc réussi à instaurer une sorte de «répartition des tâches» entre presse et radio: si le débat politique reste réservé aux journaux, le divertissement et l'éducation sont confiés à la radio. Une fois ces bases posées, la SSR et l'ATS signent le 1er juillet 1931 une convention confiant la totalité du service des dernières nouvelles à l'Agence télégraphique, elle-même placée en majeure partie entre les mains des éditeurs de journaux. Conformément à l'accord entre la SSEJ et la SSR auquel elle est subordonnée, cette convention limite le nombre de bulletins radiodiffusés à deux par jour et définit avec précision le temps d'antenne accordé.66

Beromünster et Sottens diffusent le journal de la mi-journée à 12h30, tandis que les nouvelles du soir sont à 21h00 sur Beromünster, à 21h20 sur Monte Ceneri et à 21h50 sur Sottens.₆₇ L'ATS est responsable de toute la production, depuis le choix des nouvelles diffusées jusqu'à la rédaction des bulletins, en passant par leur lecture à l'antenne. Les émissions sont en effet produites directement dans les locaux de l'ATS, d'où elles sont transmises par câble et diffusées par les émetteurs nationaux, ce qui en soi va bien au-delà des tâches incombant normalement à une agence de presse.

LA SSR INSATISFAITE

Cette formule ne satisfait la SSR en aucune manière. Fin 1931, un rapport interne de l'office central établit d'ailleurs sans équivoque que les directives acceptées n'ont qu'un caractère provisoire: «Nous avons confié, à titre d'essai et pour des raisons pratiques, notre service des dernières nouvelles à l'Agence télégraphique suisse [...], ce qui selon nos observations n'est pas une solution satisfaisante.»68

L'administrateur délégué, Maurice Rambert, propose dans ce rapport de dénoncer la convention et de mettre sur pied une rédaction propre à la SSR. Mais le Comité n'est pas prêt à franchir le pas et décide, à la majori-

Niches d'information

Pour l'actualité, outre les bulletins d'information proprement dits, les autorités ne tolèrent que deux exceptions: les rapports sur les assemblées de la Société des Nations et sur les grands événements sportifs. William Suès, reporter progressiste du studio de Genève, s'emploie à exploiter les deux filons. Dès 1926, il réalise ainsi des reportages réguliers - voire quotidiens pendant les conférences importantes - sur la Société des Nations à Genève. Lorsque, au cours des années 30, on se rend compte que l'idée de la Paix entre les peuples ne va sans doute pas aboutir, William Suès se tourne vers le reportage sportif. Sous le petit nom de 47 «Squibbs», ce reporter énergique a tôt fait de devenir l'idole des fans de football. Mais le sport ne suscite pas partout en Suisse le même intérêt qu'en Romandie: le président de la Radiogenossenschaft Zurich, Hermann Gwalter, fait part de ses craintes au Comité de la SSR concernant une trop grande emprise du sport sur la vie quotidienne à la radio. Ar DG, PV C, 7.11.1935; Le Radio, 25.5.1934

⁶⁵ Schade 1998 a, 257-259.

⁶⁶ Ar DG, SSR 155, convention SSR-ATS. Keller 1981, 51.

⁶⁷ RG Bâle, RA 1933, 11.

⁶⁸ Ar DG, SSR 110, rapport sur le service des dernières nouvelles de l'ATS.

té de ses membres, de prolonger le contrat avec l'ATS. Ce qui est fait en mars 1933, avec cependant un addenda autorisant la SSR à formuler des «remarques ou critiques» au service des dernières nouvelles et à participer au choix des rédacteurs.60

Mais la qualité des nouvelles radiodiffusées n'atteint pas pour autant, et de loin, le niveau qu'en attend la SSR. De nombreux studios émettent des réserves à ce sujet, en particulier au Tessin où les présentateurs des nouvelles sont très critiqués.70 En automne 1934, le Comité décide enfin de dénoncer la convention avec l'ATS: la SSR souhaite continuer à recevoir les dépêches de l'ATS, mais rédiger et présenter elle-même les bulletins d'information. De son côté, la SSEJ interprète cette résiliation comme une «véritable déclaration de guerre à la presse».71

C'est à ce moment seulement qu'est sollicitée l'intervention de l'organe de surveillance. Cette mesure ne s'est jusque-là pas avérée nécessaire, car les restrictions imposées à la radio dans sa fonction informative vont également dans le sens souhaité par les autorités. Reinhold Furrer, directeur général des PTT, justifie d'ailleurs cette répartition des tâches entre presse et radio par le monopole exercé par la SSR: «Le service des nouvelles radiodiffusées revêt, dans l'œil du public, un caractère quasi officiel. [...] Mieux vaut des nouvelles fiables livrées sans fioritures qu'un bulletin joliment écrit mais déformé par quelqu'un souhaitant être intéressant à tout prix, voire succombant à la tentation de vouloir faire la pluie et le beau temps.»72

LES AUTORITÉS S'OPPOSENT À L'INDÉPENDANCE

Afin de mettre un terme aux débats, le conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz demande au directeur général des PTT de réunir une commission, formée de représentants de la SSR, de l'ATS, des éditeurs et des journalistes, afin d'établir de nouvelles directives pour le service des dernières nouvelles. Mais là encore, la SSR ne parvient pas à faire entendre son point de vue: les directives pour le service des dernières nouvelles du 29 janvier 1935, édictées cette fois-ci par l'autorité concédante, consolident l'état de fait existant.

Pour la SSR, cette date marque un échec définitif de ses efforts visant à mettre sur pied un service d'information indépendant. Les autorités ont en effet adopté des clauses de concession restrictives: les directives établissent clairement que l'autorité concédante a le pouvoir d'ordonner «que le service des nouvelles quotidiennes soit confié à une agence de presse qui reçoit l'information, rédige le bulletin et, en règle générale, en assure la lecture à l'antenne».73 L'autorité concédante met sur pied une commission chargée de régler les éventuels litiges concernant les nouvelles radiodiffusées. En font partie, sous la présidence d'un délégué des PTT, trois représentants de la SSR et un représentant de chacun des associations suivantes: éditeurs de journaux, journalistes de la presse suisse et ATS.



69

Ar DG, avenant SSR-ATS, 12.3.1933. Ar DG, PV C, 15.2.1933.

Ar DG, PV C, 15.12.1932. Cf. Ar RSI, PV CE, 6.9.1932, 12.7.1933. Le Radio no 576, 20.4.1934. Hunn 1989, 140 s.

Cit. selon Keller 1981, 59. Ar DG, PV C, 19/20. 9. 1934. 71 72

Ar DG, Furrer lors d'une conférence des représentants de la SSEJ et de la SSR, 5.12.1934.

Ar DG, Directives pour le service des nouvelles, Département fédéral des postes

Avec cette «commission paritaire», le Conseil fédéral a créé un arbitre capable, pour protéger la presse, d'empêcher l'essor des informations radiodiffusées et de cantonner la radio aux domaines de la formation et du divertissement.₇₄ L'Association de la presse suisse réclame d'ailleurs cette mise au pas depuis 1932, déclarant notamment que la radio «devrait se consacrer en priorité au divertissement et à l'éducation populaire et, d'entrée de jeu, éviter tout ce qui pourrait influencer le peuple dans un débat d'opinions, en clair tout ce qui touche à la politique et à l'économie».₇₅

L'attitude restrictive des autorités, qui naturellement ne s'applique pas uniquement au service des informations, est très contestée et fait l'objet de plusieurs débats au Parlement. Mais, même si c'est pour des motifs différents, la presse et les autorités fédérales tirent à la même corde, et la SSR ne parviendra pas à s'imposer face à cette double opposition.

Dans la foulée des nouvelles directives, une convention est signée en 1935 entre la SSR et l'ATS, que la SSR ne peut résilier qu'avec l'assentiment de l'autorité concédante.76 La SSR se désintéresse à présent de la structure du service des dernières nouvelles et préfère concentrer ses efforts sur l'extension des deux émissions quotidiennes qui lui sont accordées. Le Comité lance une première tentative en été 1936, lorsqu'il décide de rediffuser le bulletin du soir à 22h15, heure de clôture des programmes, sur les trois émetteurs nationaux. L'ATS n'ayant pas soulevé d'objection, c'est sur les ondes de l'émetteur national de Beromünster qu'aura lieu, le 11 octobre 1936, la première rediffusion des nouvelles.77 Devant le tollé que soulève cette tentative chez les éditeurs, l'autorité concédante convoque la «commission paritaire». Celle-ci, sur demande expresse du représentant des éditeurs, impose à la SSR de renoncer à une deuxième diffusion des bulletins d'information. Marcel Pilet-Golaz demande donc à la SSR de mettre un terme à son essai le 1er novembre. On en restera, jusqu'en 1939, à deux bulletins quotidiens.₇₈ Et le Comité de constater, en termes lapidaires, «que la radiodiffusion suisse se trouve dans une situation de dépendance vis-à-vis de la presse et n'a pas toute sa liberté d'action pour la composition des programmes».79

LA PUBLICATION DES REVUES DE PROGRAMMES, SOURCE DE REVENUS

Alors même que la SSR cherche à définir sa position face aux exigences extérieures auxquelles elle est soumise, l'intégration en son sein des sociétés membres soulève de grandes controverses. Au sein du Comité, cet état de fait empêche les représentants des sociétés membres de faire front commun en cas de problème.

La structure même de la SSR constitue un compromis entre centralisation totale et autonomie régionale. Chacune des sociétés membres ayant dû,

Infotainment

Avec le lancement en 1936 de son «Micro-Magazine» d'une demi-heure, le studio de Genève introduit dans son programme une émission d'actualité. Les débuts de ce magazine d'actualités sont directement liés à l'arrivée des disques en aluminium recouverts d'un film de laque de cellulose. Cette technique est en effet la première à assurer une qualité sonore satisfaisante pour l'enregistrement de reportages. Le «Micro-Magazine», qui est diffusé trois fois par semaine, a un caractère de divertissement et se compose d'interviews en direct, de reportages enregistrés sur disque et de reportages écrits envoyés par des correspondants à l'étranger: «Le Micro-Magazine qui cherche la variété dans la concision, ne négligera rien pour intéresser ses auditeurs.» Pour Jakob Job, directeur du studio de Zurich, c'est aller trop loin. Il lance donc un cri d'alarme, estimant qu'il ne faut pas essayer d'interviewer la terre entière et qu'il convient d'éviter de faire de la radio une boîte à bavardages. Le Radio, 24.1.1936; Rapport annuel SSR 1936, 97-100

⁷⁴ Halter-Schmid 1980, 46. Cf. RA SSR 1934, 45-47.

⁷⁵ Ar DG, documents concernant l'exposé de M. A. Ackermann, 3. 9. 1932.

⁷⁶ Ar DG, contrat SSR-ATS, 8. 3. 1935. Le Radio no 623, 15. 3. 1935.

Schröder 1991, 65.

⁷⁷ Ar DG, PV C, 8/9.7.1936.

⁷⁸ Voir page 107.

⁷⁹ Ar DG, PV C, 21/22.10.1936.

en 1931, abdiquer une partie de son autonomie en faveur de la SSR, les discussions ont parfois été très serrées dans certains domaines. Les studios de Genève et de Lausanne, par exemple, entretiendront pendant des années un conflit autour du port d'attache de l'Orchestre de la Suisse romande.₈₀

Francesco Borella, représentant du Tessin au sein du Comité, a lui aussi du mal à faire valoir ses intérêts. Très rapidement, il se rend compte que le problème, en fait, est de savoir si les sociétés coopératives peuvent conserver les acquis antérieurs à la fondation de la SSR ou si elles doivent les partager avec les autres membres. En 1935, il brosse en ces termes un résumé de la situation: «Les membres du comité assis à cette table ont une mentalité différente, les uns n'invoquent dans le débat rien que des raisons de droit privé, les autres [...] se placent sur le terrain du droit public.»₈₁

L'exemple de la publication des programmes en Suisse alémanique est particulièrement parlant pour illustrer les difficultés que présente l'intégration des sociétés membres. Ces journaux constituent en effet un support publicitaire important, puisqu'ils constituent un lien entre la radio et ses auditeurs même en dehors des heures d'émission à proprement parler. En outre, ils offrent précisément aux studios la possibilité d'exprimer clairement leur avis au sujet de la centralisation de diverses tâches, ce qui leur est impossible dans les émissions, qui doivent rester neutres.



BERNE ET ZURICH EN CONFLIT

Bien avant la fondation de la SSR, une concurrence acharnée fait déjà rage sur le marché de la publication des programmes. De fusions en changements de titre, on aboutit en 1930 à voir deux titres se partager le marché suisse alémanique: le «Schweizer Radio-Illustrierte» d'une part, qui appartient à la Radiogenossenschaft (RG) Berne, et le «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» d'autre part, aux mains de la RG Zurich et très lié à la RG Bâle. En Suisse romande par contre, l'hégémonie du journal «Le Radio» n'est pas remise en cause. Tous trois se proclament d'ailleurs «organe de publication officiel», car ils sont les seuls à recevoir des studios, à des fins de publication, le programme complet des émissions.82

Les autorités auront beau, au cours des négociations précédant la fondation de la SSR, proposer la fusion des deux journaux suisses alémaniques, aucun accord ne pourra être atteint au vu de la méfiance qui règne entre la RG Zurich et la RG Berne. Par crainte de perdre le moyen d'exprimer son opinion, aucune des deux sociétés n'est en effet prête à céder la moindre parcelle de son influence sur «son» journal. A Berne, on redoute notamment que «le seul objectif de Zurich dans cette affaire soit de pouvoir influencer l'opinion publique selon son bon vouloir dans toute la Suisse».83

80

⁸¹ Ar DG, PV C, 22.12.1935.

⁸² Schmid 1998, 17-36. Voir page 26.

Ar R DRS, studio de Zurich, résumé des négociations, 5.9.1930.

La RG Berne propose donc de fonder une société par actions, propriétaire des trois sociétés de radio suisses alémaniques, qui serait en mesure de garantir l'entière indépendance d'un journal commun de publication des programmes. 4 Cette proposition est cependant jugée inacceptable par la RG Zurich, qui refuse de céder les droits d'édition de son «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» devenu, après les premières années de lancement, une affaire qui rapporte. Malgré la concurrence de Zurich, les Bernois décident de persévérer et de fonder cette société par actions envers et contre tout. Ils espèrent au moins y voir participer la RG Bâle, ce que celle-ci se refusera à faire. Ainsi est fondée en septembre 1930 la «Aktienge-sellschaft für Radiopublikationen» (AGRAP), filiale de la RG Berne. C'est elle qui publie désormais le «Schweizer Radio-Illustrierte», dont la RG Berne lui a cédé les droits d'édition.

Les RG de Zurich et Berne essayent encore par tous les moyens d'ancrer leur organe de publication des programmes dans un contrat avant la fondation de la SSR, afin de mettre le Comité devant le fait accompli. Dans l'espoir d'asséner le coup de grâce au journal concurrent, chacune des deux sociétés s'efforce, par des offres financières de plus en plus alléchantes, d'obtenir les droits de publication du programme de la RG Bâle afin de conférer à son journal un caractère plus «officiel» et d'accroître le nombre d'abonnés.86

La RG Bâle choisira en fin de compte le «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» zurichois, ce qui déclenchera entre les deux journaux une bataille sans merci pour la conquête du marché. Et chacun d'accuser l'autre à tour de bras d'utiliser des méthodes déloyales pour vendre un maximum d'abonnements.87

La SSR ne goûte guère cette situation qu'elle qualifie, selon ses propres termes, de «guerre des journaux» et qui empoisonne le climat de travail entre les trois studios alémaniques. Le Comité décide donc, pour résoudre le conflit, de mettre sur pied une commission composée de trois experts externes. Ceux-ci ne réussiront cependant pas à réconcilier les belligérants et devront, en toute humilité, conclure leur étude par le constat suivant: «une proposition de conciliation n'aurait pas la plus petite chance d'être acceptée par les parties en présence».88

RINGIER PASSE À L'ATTAQUE

Peu à peu, les grands éditeurs se rendent compte que le secteur «programmes» est promis à un brillant avenir sur le marché des publications. Mais ils arrivent trop tard: lors des négociations pour la concession de la SSR, les sociétés radio ont obtenu une protection légale concernant la publication de leurs programmes. Les dispositions stipulent non seulement que la SSR devra publier ses programmes dans les organes officiels, mais aussi qu'elle ne devra livrer à la presse que des «résumés des programmes». Arguant que le terme de «presse» ne désigne pour elle que les

AGRAP

La «Aktiengesellschaft für Radiopublikationen» (AGRAP) est fondée le 2 septembre 1930 par la RG Berne, rejointe dans le courant des années trente par les sociétés radio de Zurich et Bâle. L'AGRAP publie la «Schweizer Radio-Zeitung» (SRZ). Des années durant (de 1930 à 1972), son responsable est également le directeur du studio de Berne, Kurt Schenker, qui peut ainsi véritablement apposer sa «patte» au magazine radio. Filiale indépendante des sociétés de Suisse alémanique, l'AGRAP ne doit de comptes ni à l'organe de surveillance ni à l'autorité concédante. Elle sera dissoute en 1978, après que la «Radiozeitung» sera devenue déficitaire et qu'elle aura cessé de paraître. Scherrer 1997, 117-130

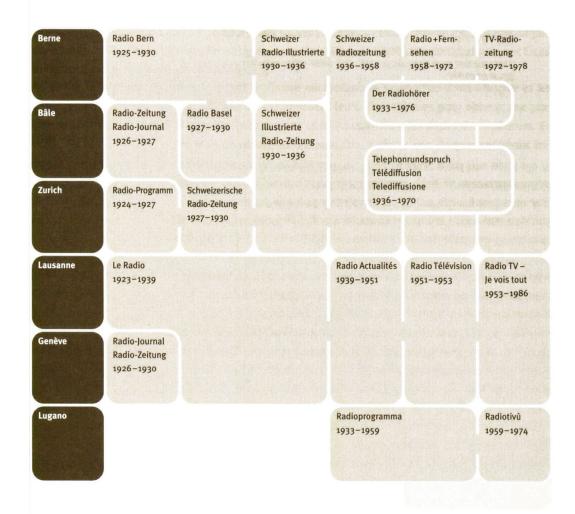
⁸⁴ Ar DG, PV de la commission Schwabe, 6.5.1929.

⁸⁵ Schenker 1973, 63 s.

Ar R DRS, studio de Zurich, RG Bâle à RG Berne, 8.9. 1930.

⁸⁷ Scherrer 1997, 38.

Ar R DRS, studio de Zurich, rapport d'expertise, 7.6.1932.



Organes officiels de publication de la SSR et de ses sociétés membres. Jusque dans les années soixante-dix, les sociétés de radiodiffusion éditent leurs propres revues de programmes. Ces «organes de publication officiels» sont aujourd'hui une mine de renseignements pour l'histoire des médias électroniques.



quotidiens, la SSR se débarrasse de toute requête en ce sens de la part des éditeurs: «Nous n'avons [...] aucun intérêt à créer une concurrence à nos organes officiels de radiodiffusion.» $_{89}$

Les éditeurs tiennent bon et déposent une plainte auprès de l'organe de surveillance, la Direction générale des PTT. Celle-ci ordonne donc à la SSR de mettre ses résumés de programmes également à disposition de la presse hebdomadaire.₉₀ Les conséquences de cette décision seront fatales aux organes de publication officiels: Ringier & Co. AG réagit immédiatement et en mars 1933 paraît le premier numéro du journal «Der Radiohörer».

La concurrence devient alors impitoyable: tous les moyens sont bons pour conquérir des parts de marché. Les studios refusent de fournir leurs programmes aux éditions Ringier, lesquelles ripostent par des menaces de poursuites judiciaires et prennent position dans leur journal: «Auditeurs de la radio! Nous nous battons pour vous afin de briser le monopole des sociétés radio, qui cherchent par tous les moyens à préserver leur oligarchie. Vous avez tout à y gagner!»₀₁

Une aussi rude concurrence oblige les frères ennemis de Zurich et Berne à engager enfin des négociations sérieuses en vue d'une fusion de leurs journeaux de radio. Mais, encore une fois, la tentative de parvenir à un accord échouera: en dernière minute, alors que tout est prêt pour la signature, la RG Berne se retire subitement des négociations et fait savoir aux Zurichois éberlués que Ringier lui a soumis pour la reprise du «Schweizer Radio-Illustrierte» une offre qu'elle ne peut pas refuser.

L'AGRAP signera effectivement avec les éditions Ringier un contrat de soixante ans pratiquement impossible à résilier portant sur la publication de son journal, en contrepartie de quoi Ringier remettra à l'AGRAP ses droits sur «Der Radiohörer», assortis d'une garantie de ne publier de programmes radio dans aucune de ses revues illustrées.

UNE FUSION LOURDE DE CONSÉQUENCES

La pression devient telle pour la RG Zurich et son «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» qu'il ne lui reste rien d'autre à faire que de se réfugier, elle aussi, sous l'aile protectrice de Ringier et d'accepter la fusion.₉₄ Début 1936, les Zurichois déposent donc leur journal dans la corbeille de mariage et reçoivent en échange, des mains de l'AGRAP, la moitié du capitalactions.

Les deux journaux, fusionnés, paraîtront dès lors sous le titre de «Schweizer Radiozeitung». Ringier continue à en assurer la publication en versant une indemnité annuelle à l'AGRAP, la RG Zurich et la RG Berne se parta-

Fondations radio

Les fonds qui sont restés à la RG Zurich après que la «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» ait cessé de paraître en 1936, servent à la création de la «Zürcher Radio-Stiftung», fondation juridiquement autonome. Son but, tel qu'exposé dans ses documents constitutifs, est «la promotion de l'activité de radiodiffusion dans la Ville et le Canton de Zurich», et entre autres choses le financement de la construction des studios; dès 1971, elle octroiera un prix de radio et télévision. Comme on le constatera par la suite, la Fondation est appelée à faire école: 1937 voit la création par la RG Bâle de la «Stiftung Radio Basel», qui décernera un Prix des pièces radiophoniques à partir de 1988, ainsi que la naissance, à Genève, de la «Fondation Maison Genevoise de la Radio». La RG Berne attendra quant à elle jusqu'en 1978 pour créer la «Berner Stiftung für Radio und Fernsehen», qui aura pour vocation de promouvoir la compréhension entre les régions germanophones et francophones de Suisse. Scherrer 1997, 55

⁸⁹ Ar DG, SSR 217, Maurice Rambert à la Commission de remise des programmes. Cf. concession pour l'usage des stations de radiodiffusion du 26.2.1931, art. 13.

⁹⁰ Ar DG, SSR 380, Commission de remise des programmes. RA SSR 1932, 14.

⁹¹ Radiohörer no 4, 7.4.1933.

⁹² Ar R DRS, studio de Zurich, Schenker à Job, 25. 10. 1933.

⁹³ Ar R DRS, studio de Zurich, contrat RG Berne–Ringier, 11. 10. 1933.

Ar R DRS, studio de Zurich, procès-verbaux de réunions en vue d'une fusion, 15. 9., 22. 9., 11. 10. 1934.

geant les bénéfices.₉₅ On peut supposer que la crainte de voir le Comité de la SSR leur retirer le droit de publication d'un journal au cas où leur différend s'éterniserait aura également contribué à faire accepter cette fusion par les deux sociétés.

La parution du «Schweizer Radiozeitung», le 18 janvier 1936, ne marque cependant en aucune façon la fin des conflits entre coopératives radio. Rentrée bredouille de l'opération, la RG Bâle fait valoir en justice ses droits à une participation à l'AGRAP et au nouveau journal. Les Bâlois auraient été «passés à la trappe suite aux manigances de Berne et de Zurich», peut-on lire dans la plainte, rédigée sur un ton pleurnichard. 96

Il faudra deux années de procédure, la médiation de la Direction générale des PTT et l'intervention de Maurice Rambert, administrateur délégué, reprochant aux studios alémaniques son «âpreté», pour que l'on arrive enfin à un accord. Début 1938, la RG Bâle est autorisée à participer à l'AGRAP à égalité avec les autres. Elle doit cependant racheter sa part du capital, soit un tiers des actions, aux RG de Zurich et Berne.₉₇ La publication des programmes radio en Suisse alémanique a enfin acquis une structure stable.

Fort de son statut d'organe de publication officiel, le «Schweizer Radiozeitung» jouit au cours des années suivantes d'une situation de monopole incontestée sur le marché des revues de programmes en Suisse alémanique. Il est en effet seul autorisé à publier les programmes complets, tout comme ses pendants «Le Radio» en Suisse romande et «Radioprogramma» en Suisse italienne, à ceci près que ces deux derniers marchés sont de taille si modeste qu'ils ne permettent pas vraiment à une concurrence de s'installer.

52 Butung

BATAILLE AVEC LES DISQUAIRES

Dans les années trente, environ deux tiers des émissions sont consacrées à la musique, le plus souvent jouée par un orchestre et diffusée en direct par les trois émetteurs nationaux. Mais les disques constituent également une source sonore non négligeable, qui couvre environ un cinquième du temps d'antenne. Dès le début, la SSR se trouve donc confrontée au problème des droits d'auteur. Au moment de sa fondation, il est depuis longtemps établi que les ondes radio ressortent du domaine de souveraineté de l'Etat sur le territoire duquel est situé l'émetteur. 8 Il est clair aussi que les droits d'auteur s'appliquent également aux émissions de radio. En pratique, de nombreuses questions restent cependant encore en suspens.

Ar R DRS, studio de Zurich, réponse de la RG Bâle, 15. 12. 1936. Ar DG, SSR 967, rapport sur le différend relatif au droit de publication des programmes.

⁹⁷ Scherrer 1997, 58.

⁹⁸ Voir page 38.

UNE SITUATION JURIDIQUE DÉLICATE

Au vu de la portée considérable des émetteurs nationaux et des moyens financiers croissants de la SSR, cette dernière enregistrera dès sa fondation d'innombrables demandes de versement de droits d'auteur. Personne ne songe d'ailleurs sérieusement à contester leur droit de propriété intellectuelle aux auteurs des émissions diffusées, pas plus qu'on ne remet en question les dédommagements versés aux musiciens qui passent à l'antenne.₉₉ Après des négociations menées tambour battant, le Comité de la SSR peut donc, dès octobre 1931, signer différents accords avec les principales sociétés et associations concernées, dont la Société suisse des écrivains, la «Gesellschaft für Senderechte» de Berlin et la «Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique» (SACEM) française. Cette dernière défend d'ailleurs également les droits de la «Gesellschaft für Aufführungsrechte» (GEFA) suisse, qui deviendra plus tard la SUISA.₁₀₀

La situation juridique est plus complexe en ce qui concerne les disques, puisqu'il ne s'agit pas d'œuvres originales mais de reproductions. La loi fédérale du 7 décembre 1922 concernant le droit d'auteur ne contient encore aucune disposition spécifique concernant les émissions radio. La «Convention de Berne», un accord international sur les droits d'auteur datant de 1886 et révisé en mai 1928 à Rome pour inclure la radio, ne donne pas non plus de réponse claire au sujet de la diffusion de disques. Quant au Conseil fédéral, il déclare encore en 1931, dans sa réponse au postulat Vallotton, qu'il serait précipité de vouloir amender la loi fédérale concernant le droit d'auteur pour tenir compte de la radiodiffusion. 101

L'Union suisse des grossistes de disques (USGD), qui réunit toutes les grandes maisons de disques internationales, signe donc en septembre 1931 avec la SSR un accord autorisant la diffusion de disques pendant deux heures par jour, ceux-ci étant prêtés par les disquaires. En contrepartie, les studios s'engagent à mentionner, outre le titre du morceau, la marque et le numéro du disque passé sur les ondes.

Cet accord ne sera cependant pas prolongé au-delà de sa première année d'existence, la «International Federation of the Phonographic Industry» (IFPI), une association de grandes maisons de disques, étant entre temps entrée en scène. En mai 1933, la nouvelle venue tente d'imposer des restrictions encore plus sévères à la diffusion de disques, invoquant pour cela la nette diminution des ventes enregistrées. Quant à savoir s'il faut incriminer la concurrence de la radio ou la crise économique qui sévit à l'époque, la question reste ouverte.

⁹⁹ Ar DG, PV C, 24. 2. 1931. SIRZ no 16, 15. 4. 1932.

¹⁰⁰ Weber 1995, 77-83. Schade 1998a, 170.

Rapport du Conseil fédéral sur l'organisation de la radiodiffusion, in: FF 1931, 676–704. Au sujet du postulat Vallotton voir page 41.

¹⁰² Ar DG, SSR 54, contrat SSR–USGD, 15. 10. 1931. Cf. Ar DG, PV C, 24. 3. 1932.

¹⁰³ Ar DG, SSR 514, IFPI à SSR.

LES DISQUAIRES EN GUERRE CONTRE LA SSR

Or s'il fallait se plier aux quatre volontés de l'IFPI, la diffusion de disques sur les ondes serait non seulement limitée à deux heures par jour, mais de plus interdite après 20h00. Devant tant d'exigences, la SSR refuse d'entrer en matière. 104 La réaction des grossistes est immédiate: le 20 janvier 1934, ils font savoir à la SSR qu'ils cesseront dorénavant de mettre leurs disques à sa disposition et qu'ils lui interdisent en outre la diffusion de ceux qui sont déjà en sa possession. La SSR, se fondant sur l'article 21 de la loi fédérale concernant le droit d'auteur, passe outre l'interdiction et continue à diffuser de la musique sur microsillons. Cet article exclut en effet explicitement l'interdiction d'exécution publique de disques. Le tout étant de savoir ce que l'on entend exactement par «exécution publique». L'article 21 avait en effet été inclus expressément dans la loi en réponse aux vœux de l'industrie du disque, pour faciliter la vente. Or huit maisons de disques d'envergure internationale sont à présent d'avis qu'il ne s'applique pas à la radiodiffusion. Fortes de cette conviction, elles portent plainte contre la SSR et la RG Berne – et, à travers cette dernière, contre toutes les autres sociétés membres. Le cas est loin d'être isolé: des procédures semblables sont en effet déjà en cours dans différents pays d'Europe. La SSR va perdre son procès. Le 17 janvier 1936, la Cour suprême de Berne accorde en effet au disque la même protection par le droit d'auteur qu'à une œuvre originale. La SSR fait recours auprès du Tribunal fédéral qui, tout en refusant de confirmer la protection accordée au disque, décrète cependant que l'article 21 en question ne peut s'appliquer à la radio. On peut lire ainsi dans l'arrêt du 7 juillet 1936: «Il faut se rappeler qu'au moment où la loi de 1922 a été promulguée, il était impossible de prévoir l'importance que prendraient les disques dans les émissions radiophoniques.» 106

Suite à cette affaire, les émetteurs nationaux se voient donc dans l'obligation de renoncer à la diffusion de disques appartenant aux maisons en question – ce qui oblige les studios à faire euxmêmes de plus en plus d'enregistrements. 107 C'est alors qu'entrent en jeu le «Bureau international de l'édition musico-mécanique» (BIEM) et son avatar suisse «Mechanlizenz», qui représentent les droits des artistes et s'opposent à l'extension de cette pratique, considérant qu'un enregistrement réalisé par et pour la radio ne s'achète pas pour le prix d'une simple représentation. Un accord ayant été conclu et signé fin 1936 avec le BIEM et «Mechanlizenz», la radio peut enfin commencer à investir dans ses propres enregistrements. 108

Conséquence de toute cette affaire, la musique produite en Suisse se voit accorder une plus grande place dans les programmes radiophoniques, ce qui répond parfaitement à ce que l'on attend de la SSR. En outre, ces enregistrements peuvent à présent faire l'objet d'échanges avec des sociétés de radiodiffusion étrangères, voire leur être vendus. La SSR restera par exemple longtemps abonnée à la discothèque «Thesaurus», une collection enrichie en permanence d'enregistrements musicaux de la «National Broadcasting Company» (NBC) américaine.

Ce qui n'empêche pas la SSR, à l'issue du procès, d'entamer avec l'industrie du disque de longues négociations qui aboutiront, après de nombreux aléas, à la signature d'un accord le 1er mai 1937. Celui-ci limite à deux heures par jour et par émetteur national l'autorisation de diffuser des disques à l'antenne, la SSR devant pour cela verser une indemnité forfaitaire de 80 000 francs par année – moyennant quoi la mention de la marque n'est plus obligatoire.







Le Radio no 558, 15. 12. 1933; RA SSR 1933, 12-15. Cf. Lüder 1944, 108 s. Ar DG, SSR 638, Baum à SSR.

Le Radio no 575, 13. 4. 1934. Tous les documents in Ar DG, boîte «Procès suisse des disques».

ATF 62 II 243. Cf. Ar DG, PV C, 9. 7. 1936 et RA SSR 1936, 13-18. Cf. Stern 1983, 187.

¹⁰⁷ Cf. Ar DG, SSR 1154, Mesures à prendre en cas d'interdiction des émissions de disques,

non daté. SRZ no 29, 18. 7. 1936; Le Radio no 693, 17. 7. 1936.

¹⁰⁸ Ar DG, SSR 1213, contrat BIEM-SSR, 26. 10. 1936. Cf. SUISA 1998, 49.

¹⁰⁹ Ar DG, PV C, 21/22.10.1936.

Ar DG, PV CC, 8. 7. 1937, 25. 11. 1937; SSR 1318, négociations avec les fabricants de disques, 10. 3. 1937; SSR 1318, rapport de la Direction générale au sujet de l'industrie du disque. SRZ no 18, 1. 5. 1937.

SOUS LE CONTRÔLE DES AUTORITÉS

Outre la musique, les programmes diffusés quotidiennement par les émetteurs nationaux se composent pour l'essentiel de conférences: des orateurs sont invités à s'exprimer à l'antenne, pendant 15 à 30 minutes, sur les sujets les plus divers. On trouve ainsi se côtoyant dans les programmes des émissions intitulées «La dénatalité, une question décisive pour le sort de la nation», «Perles de la littérature», mais aussi «Le droit successoral paysan» ou encore «Votre potager en mai», 111

L'ACTUALITÉ TABOUE

En novembre 1931, en vue des votations du 6 décembre 1931 sur le projet de loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'administrateur délégué Maurice Rambert propose au Conseil fédéral de diffuser à l'antenne des débats politiques. Pour lui, ces votations populaires sont l'occasion rêvée de produire des émissions intéressantes, ayant un lien direct avec l'actualité. «Je saisis cette occasion pour attirer votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait pour notre gouvernement fédéral à avoir souvent recours à ce miraculeux agent de liaison entre les autorités et le peuple qu'est la radiodiffusion», plaidera-t-il. Mais le Conseil fédéral ne l'entend pas de cette oreille et Marcel Pilet-Golaz rejette la proposition. Sans justification aucune, il conseille en outre à la SSR de s'abstenir de toute publicité autour des votations, quoique «cela ne signifie pas du tout que les problèmes politiques, religieux, économiques et sociaux doivent être ignorés».

Saisissant la balle au bond, la SSR entreprend d'organiser des conférences sur l'actualité. C'est ainsi que le studio de Lausanne, au moment des négociations sur le désarmement à la Société des Nations, invite plusieurs personnalités à s'exprimer sur le sujet. Parmi elles, le colonel Isaac Secretan fera le 15 février 1932 un exposé sur «la Suisse et le désarmement» relayé par l'émetteur de Sottens. Véhément plaidoyer contre le désarmement, équivalant selon lui au suicide face à la menace bolchevique, son discours s'articule autour d'une idée maîtresse, celle que l'armée est indispensable au maintien de la cohésion nationale, comme l'aurait prouvé la grève générale de novembre 1918.

La presse aura face à cette argumentation une réaction des plus virulentes. Le conseiller national genevois Léon Nicole (PS) écrit par exemple dans le journal lausannois «Le Droit du Peuple»: «La radiophonie n'est en Suisse qu'un instrument de propagande entre les mains de la pire réaction nationaliste et militariste.» Ce à quoi la presse de tendance bourgeoise réplique bien entendu par des commentaires bien sentis, attirant ainsi l'attention de Marcel Pilet-Golaz, qui se tournera vers l'organe de surveillance afin que celui-ci ordonne à la SSR de prendre des mesures pour éviter toute «propagande politique quelle qu'elle soit».114

Radio scolaire

La première émission scolaire est lancée le 28 octobre 1930 sur les ondes de Radio Berne, à l'initiative de Kurt Schenker, directeur du studio de Berne, et de Hans Gilomen, maître de gymnase bernois, qui organisent une émission-test. Cette expérience déclenche une véritable épidémie en Suisse alémanique. Il faudra toutefois plus d'une année de débats sur la structure qu'il convient de donner à la radio scolaire pour que les différents intérêts fédéralistes puissent être satisfaits. Le 28 septembre 1933 est créée la Commission centrale des émissions radio-scolaires chargée de les superviser au niveau national. La production est coordonnée par diverses commissions, une par région linguistique. Quant aux affaires courantes, elles sont gérées par des commissions locales, affiliées chacune à un studio. Ces commissions, composées de six représentants des écoles et du directeur du studio, sont chargées de la sélection des auteurs et des animateurs. de la rédaction des manuscrits et de l'approbation des émissions. Mais la radio scolaire est loin de faire l'unanimité: dans le canton de Schwyz, par exemple, il faudra attendre 1946 pour que la Direction des écoles admette la radio dans les classes. Ces commissions seront supprimées en 1969, lors de la fusion de la radio et de la télévision scolaires. Stauffacher 1992, 16-44; Criblez 1995, 222-232

Exemples tirés du RA 1934 de la RG Berne, 18 s.

¹¹² Ar DG, SSR 78, Rambert à Pilet-Golaz, 17. 11. 1931. SSR 90,

Pilet-Golaz à Rambert, 21. 11. 1931.

Ar DG, SSR 141, manuscrit de la conférence du colonel Secretan, 15. 2. 1932.

Ce cas constitue une exception intéressante, car le manuscrit a été conservé, ce qui n'est le cas que pour les exposés controversés. Cf. Schade 1998 a, 283–285.

Le droit du peuple, 16. 2. 1932. ARF 8800-1/28, Pilet-Golaz à la Direction générale des PTT, 24. 3. 1932.

Revenant sur l'affaire, le Comité de la SSR décidera «que pour toutes les conférences à caractère politique, économique, religieux ou international, il faudra exiger que le manuscrit soit présenté à l'avance».115 Les orateurs doivent donc fournir le texte de leur intervention suffisamment tôt, afin qu'il puisse être soumis à l'approbation du directeur du studio. C'est là la seule possibilité de contrôle sur ce qui se dit à l'antenne: les studios radio ne disposant pas encore à l'époque de la possibilité technique d'enregistrer les émissions, tout doit être fait en direct. De ce fait, les exposés libres sont bannis. Tout le monde, aussi bien au sein de la SSR qu'à l'extérieur, s'accorde à reconnaître qu'un tel contrôle est nécessaire et qu'une émission radiophonique peut, dans certains cas, revêtir de l'importance sur le plan de la politique d'Etat. Et peu après, Maurice Rambert a la satisfaction de pouvoir annoncer à l'organe de surveillance, «qu'un contrôle plus sévère [est] exercé par les directeurs sur toutes conférences ayant un caractère politique, économique ou religieux». 116 Ce contrôle touche même les textes des sermons du dimanche matin. Les Eglises du pays tenteront bien de s'y opposer - mais en vain. Au sein même de la SSR, le problème n'est pas résolu pour autant: le Comité se penche à plusieurs reprises sur la question de savoir si le contrôle des manuscrits relève des directeurs de studio ou de l'administrateur délégué. Si les directeurs sont responsables des programmes, c'est à Maurice Rambert qu'est confiée la tâche de coordonner et de surveiller tous les studios - ce qui, face à leur attitude souvent rétive, est loin d'être une sinécure. Décidés à se battre pour leur autonomie, les studios sauront d'ailleurs se faire entendre du Comité, constitué il est vrai en majorité de représentants des sociétés membres et faisant en l'occurrence plutôt office de «lobby» des directeurs de studios. Pour clarifier au mieux les compétences de chacun, le Comité décidera en fin de compte de rédiger un règlement interne pour l'office central de la SSR.117

66

LA POLITIQUE, UN SUJET DÉLICAT

Mais l'agitation provoquée par la conférence d'Isaac Secretan ne constitue qu'un exemple parmi d'autres de la façon dont la radio, dans les années trente, traite les sujets brûlants de l'actualité politique et en particulier tout ce qui concerne l'armée ou le socialisme. L'introduction d'un contrôle préalable des manuscrits ne s'est pas faite suite à cette seule affaire. Des éclats similaires s'étaient déjà produits à plusieurs reprises, en particulier autour des traditionnels discours du 1er mai. 118 Il faudra plusieurs années pour que les règles régissant les émissions d'actualité se mettent véritablement en place. La production des programmes devient en effet un véritable numéro d'équilibriste: il s'agit, au quotidien, de concilier d'une part l'approche nébuleuse des autorités, qui demandent à la SSR l'impartialité complète, chaque orateur devant rester absolument neutre, et d'autre part l'approche concrète des directeurs de studio, qui préfèrent assurer l'équilibre de l'ensemble du programme dans le cadre d'une planification à long terme. 110

Ar DG, PV C, 19. 3. 1932. Cf. Schröder 1991, 32.

Ar DG, Rambert à Direction générale des PTT, 24. 3. 1932. Schade 1998 a, 283.

Ar DG, PV C, 15. 2. 1932; 19. 3. 1932.

118 Schröder 1991, 34.

RA SSR 1932, 9s. Cf. Schade 1998a, 288. Schade 1998b, 206.

115

117

Cette dernière approche offre d'ailleurs une marge de manœuvre bienvenue dans le travail quotidien: il serait en effet à peine imaginable de vouloir effacer toute trace de reflet d'une conviction politique dans les propos diffusés. La prise de position du président de la RG Bâle, Adam Freuler, s'exprimant sur la liberté d'expression à la radio à l'occasion du déménagement du studio, est à cet égard très représentative de l'époque: «La tâche de juger de ce qui peut être diffusé [...] ne peut être confiée qu'à des personnes dotées d'un très haut niveau d'éducation et d'une grande noblesse d'esprit. Quiconque dispose de beaucoup de pouvoir et de compétences étendues devrait toujours être également pourvu d'un sens affûté des responsabilités et d'une impartialité à toute épreuve.»

Autre problème, celui de la double casquette de l'organe de surveillance: chargé d'un côté de définir les règles applicables au choix des sujets et des orateurs, c'est lui aussi qui, de l'autre, juge du bien-fondé des plaintes déposées contre la SSR. Cette situation aboutit, de fait, à une mainmise totale des autorités sur les émissions d'actualité.

UN CONTRÔLE CENTRALISÉ

Les relations des studios avec le grand public sont empreintes de circonspection. Le «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung» écrit par exemple: «Le programme radio s'est développé trop vite et dans le désordre. On a voulu y mettre trop de choses à la fois, et c'est à présent une lourde tâche que de s'y retrouver pour tenter d'organiser de façon systématique ces trentesix mille éléments disparates.»

Dans les coulisses, la SSR continue cependant à se préoccuper de sujets d'actualité. Hermann Gwalter, président du Comité, propose pour assurer un certain équilibre de faire intervenir l'un après l'autre deux orateurs défendant des points de vue opposés. Il faut dire qu'en tant que président de la RG Zurich, il est directement confronté aux exigences du parti socialiste, particulièrement puissant dans cette ville.

Une requête en ce sens est donc déposée auprès de la Direction générale des PTT en novembre 1932₁₂₄ – et rejetée. Un refus que Reinhold Furrer, directeur général, justifie par des arguments aussi conservateurs que ceux-ci: «Considérant l'esprit belliqueux et la recherche de l'affrontement qui caractérisent certains courants, il faudrait alors s'attendre à voir la radio devenir la tribune d'expression libre de tous les orateurs et conférenciers en mal de controverse sur les questions d'actualité.» Croyant agir conformément à l'optique défendue par son supérieur Marcel Pilet-Golaz, il dépasse les bornes et, en février 1933, indique autoritairement à la SSR que «tous les sujets touchant à l'histoire, la religion et l'économie, qui sont du domaine de la politique et font donc l'objet de débats contradictoires, sont à exclure d'entrée de jeu».

Enregistrements

C'est en 1931 que les studios commencent à enregistrer leurs émissions sur disque, un support qui ne permet ni d'effacer ni de retravailler les enregistrements. Les bandes d'acier utilisées dès 1933 peuvent quant à elles être effacées pour être réutilisées à volonté. Mais comme il est impossible de les couper, elles ne se prêtent pas non plus au montage. Malgré cet inconvénient, tous les studios s'équipent dès 1937 d'appareils à ruban d'acier, plus maniables. Le montage ne devient possible que grâce à un appareil capable d'enregistrer les sons sur film, le sélénophone, sur lequel le studio de Genève procède à des tests dès 1933. La complexité et le coût élevé du développement chimique du support empêchent le procédé de s'imposer. Le système Philips-Miller, introduit en 1939, se révèle bien moins cher. Mais tant le sélénophone que le procédé Philips-Miller présentent un inconvénient par rapport à la bande d'acier: une fois les sons enregistrés, on ne peut plus les effacer. Ce n'est qu' à l'avènement de la bande magnétique, qui sera introduite dans les studios suisses en 1949, que l'on pourra enfin réunir les deux avantages, à savoir la possibilité de monter et de réutiliser le support. Weber 1995, 76; Direction générale des PTT 1962, 316-323

¹²⁰ Cit. selon SIRZ no 9, 26. 2. 1932. Cf. Freuler, Radio und Politik, in: Annuaire de la radio 1933, 78–80.

¹²¹ Schade 1998 a, 275. Cf. à ce sujet Schenker 1973, 83.

¹²² SIRZ no 1, 30.12.1932.

¹²³ Schade 1998b, 203.

Ar R DRS, studio de Zurich, Gwalter aux PTT, 8. 11. 1932.

Cf. en particulier Ar DG, Gwalter à Furrer, 22.5.1933.

¹²⁵ Ar DG, SSR 402, Furrer à Rambert. Schröder 1991, 33. Sur la position de l'organe de surveillance: Jakob Buser

Sur la position de l'organe de surveillance: Jakob Buser (Chef du service juridique des PTT), in: Annuaire de la radio 1933, 9–17.

A l'unanimité, le Comité de la SSR s'oppose à ces directives, tout le monde s'accordant à dire que s'il fallait les suivre on pourrait même, stricto sensus, aller jusqu'à supprimer les prévisions météo. Charles Baud, représentant de Lausanne, avance l'hypothèse que, manifestement, l'organe de surveillance cherche à exclure le parti socialiste de la radio. Mais le Comité s'émeut avant tout du fait qu'«une autorité technique et administrative puisse édicter des règles contraignantes concernant le service des programmes».126

La SSR décide en fin de compte de déposer un recours auprès du Département fédéral des postes et des chemins de fer. Les directives de Reinhold Furrer sont contraires à la culture démocratique que défend la Suisse, arguent Maurice Rambert et Hermann Gwalter: «Ce serait un exemple unique dans le monde et qui donnerait à l'étranger une piètre et fausse idée [de la Suisse].»₁₂₇

LA SSR DANS LA TOURMENTE POLITIQUE

Le recours déposé par la SSR traîne en longueur, ne serait-ce que parce que le débat a été rendu public. La Direction générale des PTT, à cause précisément de ces directives, a en effet refusé la diffusion d'une contribution rédigée à l'occasion du 50e anniversaire de la mort de Karl Marx. La presse socialiste s'enflamme immédiatement et entreprend de dire ses quatre vérités à l'organe de surveillance. Dans une résolution, l'union des radio-clubs suisses (ARBUS) en appelle même à «se battre pour une radio réellement neutre, pour des programmes vivants et d'actualité, et contre le terrorisme radio-phonique».

L'évolution de la situation politique en Allemagne vaut aux socialistes de recevoir le soutien des cercles conservateurs. Dans les colonnes du très catholique et conservateur «Vaterland», le journaliste Franz von Ernst écrit par exemple que la propagande diffusée sur les ondes étrangères acquiert d'autant plus de poids que la politique est bannie des émissions nationales: «Il est temps pour la radio de la démocratie de sortir d'un mutisme dorénavant inexcusable!» Ernst Laur, secrétaire de l'Union suisse des paysans, dont une conférence sur la lutte contre la crise économique a été refusée, écrit dans le «Schweizerische Bauernzeitung» «qu'il est encore plus intolérable qu'un quelconque cabinet secret puisse exercer sa censure sans que les règles selon lesquelles il opère n'aient été approuvées par les autorités ni par le Parlement».130

Il faut replacer ce débat dans le contexte de crise que traverse le libéralisme à cette époque. Les radicaux-démocrates se voient en effet doublement menacés: d'un côté par l'émergence d'un nouveau conservatisme, dont l'attitude critique vis-à-vis de tout modernisme trouve écho en particulier auprès des catholiques et des paysans; de l'autre, par la montée en puissance du mouvement des travailleurs et des socialistes, qui met en danger la position jusque-là dominante de leur parti. Considérée depuis toujours par les cercles politiques comme un outil fondamental d'affirmation de l'identité suisse, la SSR se trouve fatalement prise dans le feu croisé, au cœur de la bataille politique. En mai 1933, le conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz prend l'affaire en main pour défendre sa politique libérale en matière de médias.

Ar DG, SSR 410, PV Vorstandsausschuss, 9. 2. 1933.

¹²⁷ Ar DG, SSR 440, SSR à Pilet-Golaz. Ar DG, PV C, 2.3.1933. Le Radio no 530, 2.6.1933.

¹²⁸ ARF 8800-1/28, résolution ARBUS. Schade 1998 a, 299.

¹²⁹ Vaterland, 24. 3. 1933. Cf. Hunn 1989, 105-111.

Schweizerische Bauernzeitung no 5, mai 1933.

Wigger 1996, 167-191.

Son premier mouvement est de se faire exposer en détail le point de vue de l'organe de surveillance. Le directeur général des PTT fait alors ressortir certaines lacunes dans l'organisation: les compétences de chacun sont mal définies, l'administrateur délégué n'a pas les moyens d'assumer les responsabilités qui lui sont confiées, et les présidents des sociétés membres, qui constituent le Comité «se sont accordé à eux-mêmes, en l'accordant aux directeurs des studios, la souveraineté». La vague de protestations publiques l'amène cependant à nuancer ses propos lorsqu'il aborde dans son rapport la question de l'interdiction prononcée quelque temps plus tôt à l'encontre des sujets d'actualité. Cette fois-ci, il recommande plutôt de modifier la concession pour accorder une plus grande importance à l'administrateur délégué tout en bridant davantage les sociétés membres.

Dans un second temps, Marcel Pilet-Golaz invite Maurice Rambert et Charles Baud, nommé à la tête du Comité conformément au principe de la présidence tournante, à une réunion le 13 juillet 1933. Il espère en effet arriver à une solution à l'amiable. Marcel Pilet-Golaz propose à la SSR une centralisation, qui mettrait le pouvoir décisionnel entre les mains d'une seule personne, en l'occurrence l'administrateur délégué, pour résoudre les questions délicates en matière de programmation. Après avoir été averti par Marcel Pilet-Golaz que l'annulation des directives de Reinhold Furrer dépendait de la réponse de la SSR, le Comité accepte la proposition, qui entre en vigueur le 1er septembre.

LA RADIO S'EFFORCE DE GARDER UN PROFIL BAS

La radio est donc désormais officiellement autorisée à aborder des sujets d'actualité à contenu politique ou économique. Les manuscrits continuent toutefois à devoir être soumis à Maurice Rambert, qui décide ou non de leur diffusion. Pour éviter de nouveaux conflits avec les autorités, ce dernier définit d'ailleurs un programme dont le contenu affiche une ligne proche de celle du gouvernement. Il lui arrive pour cela d'avoir à empiéter sur la liberté d'action des directeurs de studio, ce qui lui vaut parfois des réactions bien senties. 134 Dorénavant, c'est au rythme d'une fois par mois en moyenne qu'il sera amené à refuser un manuscrit complet; la plupart du temps, il se limitera cependant à biffer en rouge certains passages. Les manuscrits doivent être rédigés sur le modèle thèse/antithèse. Un nouveau style de discours politique «radiodiffusable», inconnu jusqu'ici, commence alors à se développer.

Cette centralisation des tâches de contrôle amène avec elle l'extension de l'office central de la SSR. On crée ainsi le poste de «contrôleur des programmes», qui consiste à écouter les émissions et à en livrer un compterendu à Maurice Rambert. C'est Paul Borsinger qui est engagé pour ce travail au milieu de l'année 1933. S'ajoute à cela que la technique a fait des progrès et qu'il est aussi plus facile d'avoir un contrôle sur le contenu

ARBUS

L'ARBUS, ou «Arbeiter-Radiobund der Schweiz» naît en 1930, lorsque quelques associations locales se réunissent pour former une association faîtière nationale. Comme la plupart des clubs de radio, elle commence comme un club de bricolage. En raison du prix élevé des postes disponibles dans le commerce, le bricolage de récepteurs est particulièrement répandu dans les milieux ouvriers. Mais depuis ses débuts, l'ARBUS se consacre également aux questions de politique des médias. En collaboration avec la centrale de formation ouvrière, il s'engage dans les années trente pour plus d'émissions radio politiquement plus à gauche. Pendant les années cinquante et soixante, l'ARBUS comptera parmi les associations les plus influentes dans le domaine de la politique des médias, mais l'affaiblissement des syndicats dans les années quatre-vingt marquera aussi son déclin. Il restera toutefois quelque chose de l'ARBUS, puisqu'il donnera naissance à la «Vereinigung für kritische Mediennutzung». Wellenbrecher, 3/95; Hunn 1989, 62-65

et des chemins de fer, 10.5.1933.

¹³² ARF 8800-1/28, Furrer au Département fédéral des postes

¹³³ Ar DG, SSR 553, Pilet-Golaz à Rambert, 17/21. 7. 1933. Ar DG, PV C, 31. 8. 1933. SIRZ no 38, 15. 9. 1933; SRI no 52, 23. 9. 1933. Schröder 1991, 40.

¹³⁴ Ar DG, PV C, 1.9.1934. Cf. RG Berne, RA 1933, 10 s. Schade 1998 a, 315 s.

des émissions, qui peuvent désormais être enregistrées à l'avance. Le Comité a en effet décidé en septembre 1933 de faire l'acquisition d'un enregistreur sur ruban d'acier.

La centralisation du contrôle des manuscrits au sein de la SSR a certes mis un frein au débat public, mais la question continue à refaire surface régulièrement dans les milieux politiques, surtout au cours des périodes qui précèdent des votations controversées. L'initiative socialiste contre la crise ou encore celle de la droite conservatrice pour une révision complète de la constitution donnent par exemple lieu à des débats houleux.₁₃₆

En 1935, année au cours de laquelle furent prises de nombreuses décisions politiques, le Conseil fédéral empêche la diffusion de débats politiques à la radio, préférant marquer le programme du sceau de son opinion. C'est le prix que la SSR doit payer pour obtenir le droit de diffuser des émissions d'actualité. L'émission «Die Woche im Bundeshaus», introduite le 21 octobre 1933 et diffusée par l'émetteur de Beromünster, constitue un exemple typique du style d'émission «confédéral»: tous les samedis à 13h3o, Walo von Greyerz y présente un résumé, sobre et sans aucun commentaire, des décisions de la semaine.

Le Conseil fédéral commence en outre à utiliser la radio pour s'adresser à la population, ce qui en période de votations provoque parfois des protestations de la part des partis politiques, le point de vue adverse ne pouvant pas être défendu de façon équitable. Plusieurs directeurs de studios estiment cette situation insatisfaisante et s'en plaignent à Maurice Rambert. Rallié à la cause du gouvernement, l'administrateur délégué répondra simplement, dans une lettre à Kurt Schenker, directeur du studio de Berne: «Pour ce qui est des conférences contradictoires avant les votations populaires, je pense [...] que c'est là un objet qui touche à l'intérêt national et qui relève par conséquent du seul Conseil fédéral.» 138

UN MODÈLE DE CONCORDANCE?

Ce dévouement de la SSR à la cause du gouvernement est en particulier à mettre au compte des problèmes de politique intérieure, qui s'inscrivent dans le cadre plus large de la situation politique et économique en Europe. Au milieu des années trente, l'Allemagne nazie est en effet devenue une menace que la population prend nettement plus au sérieux que celle du fascisme italien. Face aux dérives de l'autoritarisme dans certains pays limitrophes, le concept de «Défense spirituelle» trouve en Suisse un écho de plus en plus favorable. Véritable mot d'ordre de l'époque, ce concept recouvre plusieurs approches fort différentes, dont le dénominateur commun reste cependant la définition de la Suisse face à l'étranger et la recherche de la spécificité suisse.

«Plus de Suisses à la radio suisse», réclame en 1932 déjà le responsable des programmes du studio de Zurich, Bert Herzog, dans le «Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung». 140 Ayant constaté un net recul des échanges d'artistes, mais aussi d'émissions avec l'étranger, il réclame en retour «la réduction du nombre d'invités étrangers» à la radio suisse.





¹³⁵ Ar DG, PV C, 20.9.1933. RA SSR 1933, 115., 18 et 22.

¹³⁶ Hunn 1989, 111-124; Zimmer 1996, 86.

¹³⁷ SIRZ no 36, 7.9. 1934; Annuaire de la radio 1935, 47 s. Schröder 1991, 85; Fries 1975, 70; Schade 1998 a, 320.

¹³⁸ Ar DG, Rambert à Schenker, 23. 5. 1935. 139 Cf. Mooser 1997, 685 – 708; Zimmer 199

Cf. Mooser 1997, 685–708; Zimmer 1996, 85–110. Bibliographie: Kreis 1992, 378–396.

¹⁴⁰ SIRZ no 10, 4.3.1932.

L'échec aux votations populaires de 1935 des deux initiatives citées cidessus, marque le début d'une période d'entente entre partis politiques. Ce rapprochement, qui met un terme aux querelles du début des années trente, aboutira en fin de compte à la démocratie de consensus, à laquelle se rallie même le parti socialiste. Pour signifier son allégeance à la démocratie fédérale, celui-ci supprimera de son programme, en janvier 1935, la revendication de «dictature du prolétariat».

LA DÉFENSE SPIRITUELLE

Lorsque la polémique autour de l'actualité à la radio, relayée par les journaux, atteint son paroxysme au printemps 1933, en parallèle à la crise politique, le Parlement n'est pas absent du débat. La commission de gestion du Conseil national recommande la diffusion d'émissions appropriées pour défendre la démocratie contre le totalitarisme. La radio serait le moyen idéal pour «répondre par une défense spirituelle aux attaques contre la démocratie venues de l'étranger».

Le Conseil fédéral lui-même découvre que la radio est un outil d'information précieux, parfaitement adapté à son époque, et affiche ouvertement son intérêt. Trop proches du gouvernement, les programmes diffusés ne sont toutefois pas à la hauteur de tous les espoirs: le 2 avril 1935, le socialiste Johannes Huber, conseiller national, présente avec 24 cosignataires un postulat au Parlement. Ils veulent savoir pourquoi la radio est réservée à l'usage exclusif du Conseil fédéral. Le postulat réclame donc d'une part que «les émissions soient davantage mises au service de la défense fondamentale et de l'approfondissement des biens culturels sociaux et politiques de la démocratie suisse», d'autre part que la radio se donne une structure plus démocratique et prenne davantage en compte certaines tranches de la population jusqu'ici tenues à l'écart.

Ce postulat va déclencher au Conseil national un débat qui dépasse de loin le cadre général de «la politique à la radio» pour prendre le caractère d'un véritable programme. Dans un contexte politique difficile, la radio lance au Parlement le premier grand débat sur la «défense spirituelle» du pays. Johannes Huber la décrit comme l'arme parfaite contre la propagande allemande et italienne, à condition de montrer l'exemple vécu de la démocratie à la radio. Il est convaincu «qu'en ces temps de survoltage et de folie nationaliste, la petite Suisse est investie de la grande mission de défendre la culture spirituelle supranationale de l'Humanité». 143

Tout en admettant dans sa réponse que les questions soulevées sont d'une importance capitale, le conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz refuse le postulat en ces termes: «En Suisse, la politique ne doit pas pénétrer au studio.» L'exemple de la démocratie vécue à la radio aurait un effet déstabilisant, et le pluralisme de la Suisse pose déjà aux programmateurs de la SSR des problèmes spécifiques, argumente-t-il. La défense de la démo-

Cit. selon SIRZ no 22, 26.5.1933.

¹⁴² Ar DG, postulat Huber, 2.5.1935. Schröder 1991, 45 s.

¹⁴³ Cit. selon Schade 1998 a, 327.

cratie face aux menaces étrangères serait certes un but honorable, mais la situation délicate sur le plan international commanderait de s'en tenir au principe de neutralité, seule position viable.

Rien qu'à la diversité des arguments invoqués par les uns et les autres, on voit quelle disparité recouvre en fait le phénomène de la Défense spirituelle. Marcel Pilet-Golaz conteste cependant que la radio se fasse le porte-parole d'une propagande unilatérale. Le Conseil fédéral, souligne-t-il, se sent lié par l'intérêt général et agit en toute indépendance par rapport aux partis, c'est pourquoi il a le droit et le devoir de s'exprimer à la radio.144

Le postulat sera en fin de compte rejeté par le Conseil national à une large majorité. 145 Toutefois, les débats occasionnés suffisent amplement pour que la SSR se pose sérieusement la question de ce que signifie la Défense spirituelle et de sa place dans les programmes. Cette réflexion, qui occupe tout particulièrement Kurt Schenker, directeur du studio de Berne, l'amènera un an plus tard dans le «Schweizer Radiozeitung» à la conclusion suivante: «La radio, instrument de communication à portée internationale [se doit] d'adopter une attitude mentale plus défensive.» 146



LES SOCIÉTÉS MEMBRES PERDENT LEUR POUVOIR

Mais ce postulat aura également remis en cause l'ancrage de la SSR dans la société: les différents articles parus dans la presse au sujet de l'opacité des structures de la SSR, de ses rapports avec les PTT et de l'action en justice qui oppose les RG de Zurich et Bâle₁₄₇ poussent Adrien Lachenal, conseiller national PRD, à déposer une interpellation le 30 janvier 1936. Convaincu que la SSR a besoin d'être réformée, il demande au Conseil fédéral comment il compte procéder. 148

Afin de pouvoir répondre à cette interpellation, Marcel Pilet-Golaz se tourne vers l'organe de contrôle et lui demande des explications circonstanciées. Ce dernier s'adresse à son tour à la SSR et lui demande de rédiger sa propre proposition de restructuration. Au cours de la procédure de consultation, Maurice Rambert se déclare en faveur d'une plus grande centralisation des compétences, cette fois-ci non pas au sein de l'office central de la SSR, mais en nommant un directeur des programmes par émetteur national, pour chaque région linguistique. Son intention est manifestement de rétablir le lien entre sociétés membres et directeurs de studio, même s'il préfère s'exprimer par périphrase: «Il s'agit [...] de l'affranchissement de la tutelle que certains comités locaux exercent actuellement sur les directeurs des programmes.»149

Les sociétés membres ne voient cependant pas les choses du même œil. Elles tiennent la structure décentralisée pour viable et critiquent au contraire l'office central de la SSR, arguant que la société mère, loin d'alléger la tâche des studios, immobilise au contraire le personnel dans des réunions à n'en plus finir, de commission en comité. La bureaucratie centralisée imprime à la radio une grande lourdeur, indique par exemple la RG Berne. 150

Mooser 1997, 703. 144

SIRZ no 39, 27.9.1935. Commentaire de la SSR in: RA SSR 1935, 12-15. 145

¹⁴⁶ Cit. selon SRZ no 49, 5.12.1936. Cf. à ce sujet pages 102 s.

Voir page 77. 147

Ar DG, SSR 1147, interpellation Lachenal, 20.6.1936. Cf. Hunn 1989, 33 s. 148

Ar DG, SSR 1033, Organisation générale de la radiodiffusion suisse, 11.3.1936.

¹⁴⁹ Ar DG, rapport de la RG Berne sur la restructuration de la radiodiffusion 150 suisse, 19.10.1934.

L'interpellation d'Adrien Lachenal au Conseil national donne à Marcel Pilet-Golaz l'occasion d'exposer sa conception de ce qu'est le devoir d'une radio suisse: «J'ai la conviction que la radiodiffusion doit servir non pas à propager la vulgarité dans le pays, mais à former les goûts du public.» 151 Le Conseil fédéral se rangera cependant à l'avis d'Adrien Lachenal: la SSR a besoin d'une restructuration. Son objectif avoué est d'organiser la SSR de façon à ce que l'organe de contrôle, et à travers lui les autorités, soient amenés à s'en mêler moins souvent. Le moyen choisi pour y arriver est de brider l'autonomie des studios en confiant le pouvoir décisionnel à l'office central de la SSR.

Impossible aujourd'hui de savoir à quel moment précis l'autorité concédante prend la décision de restructurer la SSR. Lors d'une séance du Comité, après que l'interpellation Lachenal ait été discutée au Parlement, Francesco Borella, représentant du Tessin, émettra l'hypothèse que l'intervention de Marcel Pilet-Golaz a pu être provoquée afin de justifier une restructuration décidée depuis longtemps par les autorités.

Quoi qu'il en soit, les grandes perdantes de cette opération sont les sociétés membres, qui ne remarqueront que trop tard à quel point leur position s'est affaiblie. Une perte de vitesse due en grande partie au fait que, divisées par leurs querelles intestines, elles font rarement front commun. Adam Freuler, président de la RG Bâle, résumera d'ailleurs fort bien la situation pour ses collègues du Comité: «La façon dont le Conseil national traite la question de la radio [...] n'est rien d'autre que le contrecoup des nombreuses querelles et discordes que nous entretenons notamment depuis fort longtemps autour de cette table.» 153

L'INTÉGRATION PAR LA RESTRUCTURATION

Marcel Pilet-Golaz, conseiller fédéral, met rapidement en œuvre la conception d'une SSR centralisée telle qu'il l'avait présentée au Conseil national. Il fait même préparer une nouvelle concession établissant les trois principaux axes de restructuration: premièrement, la création d'une commission des programmes séparée pour chaque région linguistique, deuxièmement l'attribution aux autorités de la majorité au sein du Comité, et troisièmement l'assujettissement plus poussé des studios à l'organe centralisateur qu'est la SSR.

Les nouvelles commissions des programmes se composent de spécialistes externes engagés par l'autorité concédante. La présence de musiciens, d'artistes, de scientifiques ou encore d'intellectuels permet à Marcel Pilet-Golaz d'atteindre un double objectif: d'une part enraciner à la SSR sa vision de la Défense spirituelle, et d'autre part associer à la vie de la maison certains milieux critiques envers la radiodiffusion. C'est ainsi

Alfred W. Glogg

Après le départ de Maurice Rambert, l'autorité concédante nomme Alfred Walter Glogg (1896-1953) premier directeur général de la SSR en 1936. Alfred Walter Glogg, qui avait été maître du secondaire avant de devenir rédacteur de la «Neue Zürcher Zeitung», où il dirigeait le cahier technique, s'intéresse beaucoup aux technologies. C'est à ce titre qu'en 1924 il participe à la fondation de la RG Zurich, dont il fait d'emblée partie du comité directeur. Bien qu'il soit le candidat favori du conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz pour ce poste de directeur général, il deviendra néanmoins évident au cours de son mandat qu'il ne possède pas l'autorité nécessaire pour s'imposer face aux directeurs de studio ni surtout face à son secrétaire, Rudolf von Reding. Ce dernier aurait d'ailleurs, tout comme Kurt Schenker, directeur du studio de Berne, fait acte de candidature pour le même poste. Après son départ forcé en 1950 et jusqu'à sa mort prématurée, Alfred W. Glogg continuera de travailler en tant que maître à Zurich. Schröder 1991, 1255.

¹⁵¹ Cit. selon Schade 1998 a, 334.

Ar DG, PV C, 8/9. 7. 1936. Commentaire incisif à ce sujet

in Le Radio no 695, 31. 7. 1936.

			Radio- genossenschaft à Zurich	Commission des programmes de Beromünster	Directeur du studio	Studio Zurich
			Radio- genossenschaft Berne		Directeur du studio	Studio Berne
			Radio- genossenschaft Bâle		Directeur du studio	Studio Bâle
Assemblée des délégués	Comité central	Directeur général Office central Secrétaire général	Ostschwei- zerische Radio- gesellschaft, Saint-Gall		Responsable du programme	
			Société romande de radiophonie, Lausanne	Commission des programmes de Sottens	Directeur du studio	Studio Lausanne
	Organe de contrôle		Société des Emissions Radio-Genève		Directeur du studio	Studio Genève
			Ente autonomo per la radio- diffusione nella Svizzera italiana, Bellinzona	Commission des programmes de Monte Ceneri	Directeur du studio	Studio Lugano

La Société suisse de radiodiffusion en 1937. Autorité de concession: Département fédéral des postes et des chemins de fer; autorité de surveillance: Direction générale des postes et des télégraphes. Fondements juridiques: concession SSR du 30 novembre 1936, statuts SSR du 12 décembre 1936. Hormis l'Assemblée des délégués, le Comité central et l'organe de contrôle, les organes SSR comptent désormais le directeur général et les commissions de programmes présidées par ce dernier.



que l'on compte par exemple Ernst Laur, secrétaire de l'Union des paysans, au nombre des nouveaux membres de la commission des programmes de Beromünster. $_{15\Delta}$

Les commissions de programmes se voient attribuer des compétences auparavant réservées aux sociétés membres, dont notamment celles de répartir entre les différents studios le montant des recettes et de fixer la ligne rédactionnelle. Bien qu'existant depuis 1931, les commissions de programmes ne sont en effet, jusqu'au jour de la restructuration, qu'un organe strictement interne à la SSR, auprès duquel les sociétés membres délèguent leur directeur et quelques membres du Comité. La nouvelle concession définit également par écrit la Conférence des directeurs, bien qu'elle aussi existe depuis 1931.

Les autorités s'arrogent aussi une plus grande influence au sein du Comité, qui devient le Comité central en passant de 9 à 15 membres dont 8, soit la majorité, sont nommés par le Département fédéral des postes et des chemins de fer. On y trouve entre autres Franz von Ernst, catholique conservateur et critique invétéré de la SSR, lui aussi, ou Fritz Marbach, grand précurseur en matière de syndicalisme; le Conseil fédéral va même accorder la présidence à Franz von Ernst. Non seulement l'autorité concédante dispose à présent de la majorité des sièges au sein du Comité central, mais celui-ci se voit aussi retirer ses compétences en matière de programme, désormais confiées aux commissions des programmes et aux studios.

Les directeurs de studios, eux, sont plus que jamais soumis à la direction centrale. C'est d'ailleurs dans ce but qu'un directeur général, disposant de pouvoirs étendus, vient remplacer l'administrateur délégué et que l'office central devient la Direction générale. Le directeur général est nommé par l'autorité concédante, sur triple proposition du nouveau Comité central. L'ancien administrateur délégué, Maurice Rambert, qui avait annoncé son départ dès 1935 en raison de son âge avancé, part à la retraite. L'autorité concédante choisit pour lui succéder Alfred W. Glogg, qui sera donc le premier directeur général de la SSR. Rudolf von Reding conserve le poste de secrétaire. Si l'on excepte les directeurs de studio et le secrétaire général, une grande partie des postes dirigeants seront donc confiés à des nouveaux venus.

La restructuration instaure une séparation plus nette entre la production des programmes et les tâches administratives ou de contrôle. La production est à présent exclusivement entre les mains de la Direction générale et des directeurs de studio, eux-mêmes cependant soumis à un contrôle plus poussé de la part des commissions de programmes, dominées par les autorités, et du Comité central. Les sociétés membres ont perdu énormément d'influence, ce qui suscite la grogne en particulier au Tessin. 157 L'extension des organes centraux de la SSR permet au Conseil fédéral de se mêler d'un peu plus près à la production des programmes, mais aussi

La première femme

La première femme entre à un organe de la SSR en 1937, après la restructuration. Différentes organisations féminines en avaient appelé au conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz pour une prise en compte adéquate de leurs intérêts. Ne connaissant apparemment dans son entourage aucune femme susceptible de faire l'affaire, Marcel Pilet-Golaz va se renseigner auprès de son collègue, Philippe Etter, dont le département s'occupe entre autres de politique culturelle, et lui demande: «Peux-tu éclairer ma lanterne?» Sur quoi Philippe Etter va se «renseigner discrètement» au sujet de trois femmes écrivains, dont Julie Weidenmann, qui est invitée à siéger à la commission des programmes de Beromünster. La même année, deux autres femmes sont nommées au comité directeur de la RG Berne.

Schade 1998a, 339s.

Schade 1998a, 338.

¹⁵⁵ RA SSR 1936, 8-13.

¹⁵⁶ Halter-Schmid 1980, 43.

¹⁵⁷ RA SSR 1936, 11.

d'y intégrer des représentants des groupes sociaux les plus divers. Cette évolution intervenant en parallèle à la résolution de la crise sur le plan de la politique intérieure, la SSR devient une véritable pionnière de la Défense spirituelle, sorte de modèle pour la mise à l'épreuve de la démocratie de consensus. Il ne reste plus à l'Assemblée des délégués de la SSR qu'à «prendre acte en silence» de la nouvelle concession et à adapter les statuts en conséquence. La nouvelle concession entre en vigueur le 1er janvier 1937. Sans faire de la SSR une administration publique, elle lui confère cependant enfin le statut d'«entreprise semi-officielle» que Marcel Pilet-Golaz réclame depuis juin 1931.

158

LA RADIO SOUS LE SIGNE DE LA DÉFENSE SPIRITUELLE, 1937-1942

L'année 1937 représente un nouveau départ pour la radiodiffusion suisse, puisque le 1er janvier entre en vigueur la concession révisée en 1936. Mais, très vite, en raison de la guerre qui commence, la concession est suspendue: le 2 septembre 1939 la radiodiffusion suisse passe sous le contrôle du Conseil fédéral et de l'armée. De ce fait, la SSR, en tant qu'organisation, n'a théoriquement plus de rôle à jouer en matière de radiodiffusion. Par contre, l'armée se voit investie d'une charge nouvelle, puisqu'elle doit veiller à la sécurité du pays en matière d'information, donc également en matière de radio. Cependant, dès 1942, cette fonction de surveillance est confiée au Département fédéral de justice et police, c'est-à-dire aux autorités civiles.

La SSR est donc le siège de changements internes, auxquels s'ajoute une modification profonde des rapports avec les autorités politiques et militaires, qui correspond aux nouvelles tendances de la politique intérieure helvétique. En outre, la situation politique internationale connaissant des changements majeurs, la radio est chargée d'une nouvelle mission: elle doit devenir le fleuron de la Défense spirituelle.

Ces changements institutionnels dans la radiodiffusion suisse amènent plusieurs questions sur la place prise par l'Etat en matière de communication et sur le rôle social et politique joué par la radio pendant cette période. Quels sont les buts visés par l'Etat? La radio est-elle devenue un outil de propagande au service d'une «dictature helvétique»? Au contraire, est-ce que la radio suisse est restée un bastion démocratique au sein d'une Europe totalitaire? Quel a été son rôle dans la guerre des ondes que se livraient les pays limitrophes, a-t-elle su rester fidèle à l'idéal de neutralité? La radio a-t-elle pu garder une structure fédérative, ou a-t-elle dû céder devant le centralisme? De quelle manière la radio a-t-elle contribué à la Défense spirituelle?

LA RADIO À L'ÉPREUVE DE LA GUERRE

LA COLLABORATION ENTRE LES STUDIOS

En 1937 entre en vigueur une concession d'une nouvelle teneur, délivrée par le Département fédéral des postes et des chemins de fer, dont le chef est, depuis 1930, Marcel Pilet-Golaz. Influence plus forte de l'Etat et centralisation en sont les deux traits les plus marquants.

L'un des objectifs prioritaires de cette réorganisation est d'accroître la coordination entre les trois émetteurs nationaux et entre les studios d'une même région. Cela doit être rendu possible par la centralisation opérée avec l'établissement des commissions de programmes, et cela est même rendu obligatoire par les termes de la concession. Entre les studios s'instaure un partage des tâches clairement énoncé dans la concession: «Dans le but d'éviter les doubles dépenses, le directeur général veille à ce que les studios collaborent entre eux en s'inspirant du principe de la division du travail.»₃ Par exemple, en Suisse romande, le studio de Genève est

¹ Jost 1998.

² Voir pages 89–92.

Ar DG, Concession pour l'usage des postes de radiodiffusion de l'administration suisse des postes et télégraphes, 30.11.1936, partie III, § 11, chiffre 2.

chargé de la «grande musique», puisqu'il dispose de l'Orchestre de Suisse romande, ainsi que des reportages d'actualité liés à la politique internationale et en particulier à l'activité de la Société des Nations. Pour sa part, le studio de Lausanne prend en charge les émissions littéraires et les émissions à caractère folklorique ou populaire. En Suisse alémanique vient s'ajouter une répartition par zones géographiques entre les studios de Bâle, Zurich et Berne.

Quant à la collaboration entre les émetteurs, elle se développe dans le but de donner à l'auditeur, à tout moment, le choix entre une émission parlée et une émission musicale. Cela afin d'éviter que les auditeurs suisses aillent chercher à l'étranger ce qu'ils ne peuvent trouver sur un émetteur national. Si au sein de la SSR la réorganisation n'est pas mal perçue – beaucoup la trouvaient nécessaire – elle provoque tout de même la crainte d'une dérive qui mettrait en danger le fédéralisme, comme en témoigne cet extrait du septième rapport annuel de la SSR: «Toutefois, cette spécialisation ne saurait être poussée à l'extrême dans un pays où l'on ne saurait trop s'inspirer de l'esprit régionaliste. Les expériences faites jusqu'ici nous permettent de dire que l'on ne saurait aller plus loin sans danger, car il ne faut pas oublier que les directeurs de studios ont pour tâche de mettre en valeur les ressources intellectuelles, morales et artistiques locales et régionales.» La SSR, née de l'association d'organismes complètement indépendants les uns des autres, comptera toujours en son sein une tendance fédérative et autonomiste et, pour cette raison, la collaboration entre studios et entre émetteurs a de la peine à se développer.

LA FUSION DES ORCHESTRES SUISSES ROMANDS

Un exemple de l'influence des nouvelles commissions des programmes dans le fonctionnement de la radio est fourni par la fusion des orchestres de Lausanne et de Genève, qui donne naissance à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Jusqu'en 1938, les deux studios romands utilisent deux orchestres différents. Depuis 1935, Lausanne dispose de son propre orchestre pour lequel une nouvelle salle a été construite: c'est l'Orchestre de la Radio Suisse romande (ORSR), dirigé par Hans Haug. Le studio de Genève, quant à lui, fait appel à l'Orchestre de la Suisse romande, dirigé par son fondateur Ernest Ansermet. L'OSR n'est pas directement rattaché à la radio, bien qu'il ait des accords avec la Société des Emissions de Radio-Genève (SERG), ce qui lui est indispensable du point de vue financier. Le 5 avril 1936, Ernest Ansermet propose un premier plan pour fusionner les deux orchestres, plan qui est refusé, puis en propose un deuxième l'année suivante, qui est accepté par la commission des programmes de Sottens ainsi que par le Comité central de la SSR (CC SSR), le 28 avril 1938. En outre, ce dernier donne aussi son accord, le 19 mai 1938, à la construction à Genève d'un studio destiné au nouvel orchestre.

Voir par exemple Ar DG, SSR 1770, Coordination du service des programmes de Beromünster et de Sottens, 15.6.1938 et SSR 1746, Sottens, plan d'émission d'hiver 1938/39, 23.5.1938. RA SSR 1937/38, 65.

La fusion donne naissance à un orchestre de 84 musiciens en hiver, de 45 au printemps et de 32 en été; pendant le printemps et l'été, l'orchestre est entièrement à la disposition des studios romands, alors que pendant l'hiver l'OSR donne des concerts dans l'ensemble de la Suisse romande. La fusion des orchestres permet de réduire les dépenses qui passent de 330 000 francs par année à 275 000. Ce nouvel orchestre prend la forme d'une fondation, qui comprend des représentants de la SSR, des conseils d'Etat et des municipalités romandes, ainsi que des «Amis de l'Orchestre». Il ne dépend donc pas directement de la SSR.

LES OPPOSITIONS LAUSANNOISES À LA FUSION

Ce «plan Ansermet» rencontre une vive opposition des délégués lausannois, qui voient disparaître leur orchestre symphonique au profit de Genève. Ils déposent un recours devant l'autorité de concession, c'est-àdire le Département des postes et des chemins de fer, mais celui-ci refuse d'entrer en matière, considérant que la décision est de l'ordre de la politique interne de la SSR. Les motivations exposées par le département constituent d'ailleurs un vigoureux plaidoyer pour l'autonomie de la SSR vis-à-vis des autorités.

Un autre projet visant à fusionner les trois orchestres radiophoniques de Suisse, proposé dès 1935 par le chef d'orchestre zurichois Robert Denzler, ne passe toujours pas: considéré peu conforme à l'esprit fédéraliste, il est refusé aussi bien par le Comité central de la SSR, le 28 mars 1936, que par la Conférence des directeurs de studio, le 22 avril 1936. L'année suivante, le sujet revenant sur le tapis, le directeur général s'oppose également au projet.8

En grande partie permise par la teneur de la nouvelle concession, la fusion des orchestres romands ne se fait pas sans heurts – on a parlé de «guerre des orchestres» – et elle reflète la défiance régnant entre les studios d'une même région. Les divergences entre Genève et Lausanne ne s'estompent que progressivement, notamment parce que les qualités artistiques du nouvel orchestre sont incontestables.

Cet exemple montre que le Département des postes et des chemins de fer refuse de prendre parti, alléguant l'autonomie de la SSR; pourtant la procédure est peut-être un peu biaisée, puisque c'est de ce département que dépend la nomination de la majorité des membres du Comité central. En l'occurrence, il peut se permettre, à bon prix, de se présenter comme le champion de l'autonomie et de la décentralisation.

INFLUENCE PLUS FORTE DE L'ÉTAT ET CONTEXTE INTERNATIONAL

Si la réorganisation de 1936 n'amène pas la nationalisation complète de la radio, celle-ci n'est plus une entreprise indépendante des pouvoirs publics comme elle l'avait été à ses débuts. En fait, la radiodiffusion

⁶ Le Radio, 12. 8. 1938, 1286.

⁷ RA SSR 1937/38, 30.

Ar DG, SSR 1546, La question des orchestres.
 Rapport du directeur général au Comité central, 30. 10. 1937. Voir pages 123 s.

suisse subit une tendance de fond qui l'amène à une plus grande dépendance à l'égard de l'Etat. La cause directe de cette dépendance est la volonté des autorités politiques de s'assurer un contrôle, au moins partiel, d'un moyen de communication dont l'essor s'est développé au-delà de toutes les prévisions, jusqu'à devenir un «mass media». Ce contrôle est relativement facile à obtenir puisque d'une part ce type de communication est soumis à un monopole d'Etat, et que d'autre part, la radiodiffusion ne dispose que des recettes financières que lui octroie la régie des PTT – toute forme de publicité payante lui étant interdite. Cette attitude des autorités découle elle-même d'une cause plus générale: la montée de l'autoritarisme en Europe – sinon du totalitarisme – et les tensions entre Etats qui rendent le devoir de neutralité plus délicat à remplir. Nombreux sont les pays où l'Etat prend progressivement le contrôle de la radio, que ce soit en France, en Belgique ou en Grande-Bretagne, sans parler de l'Italie ou de l'Allemagne.9

LE CONSEIL FÉDÉRAL SUSPEND LA CONCESSION DE LA SSR

La concession révisée entrée en vigueur au 1er janvier 1937 ne résiste pas au déclenchement de la guerre en Europe. Dès le 29 août 1939, le Conseil fédéral promulgue un arrêté qui suspend la concession de la SSR à partir du 2 septembre 1939 à o heure. 10 Entre-temps, l'Assemblée fédérale a conféré les pleins pouvoirs au Conseil fédéral et a promu Henri Guisan au rang de général pour commander les 450 000 hommes qui ont été mobilisés. Pendant ce temps, l'Allemagne envahit la Pologne, ce qui provoque l'entrée en guerre de la France et de la Grande-Bretagne. Quelques jours plus tard, par l'arrêté du 8 septembre 1939, le Conseil fédéral confie à l'armée la sécurité du pays en matière d'information.

LA CRÉATION D'UN SERVICE DE LA RADIODIFFUSION SUISSE

Pour remplacer la SSR, qui n'est pas dissoute mais dont l'activité est suspendue, un «Service de la radiodiffusion suisse» (SR) est mis en place, sous la conduite du Département fédéral des postes et des chemins de fer. Ce contrôle, voulu par Marcel Pilet-Golaz, donne aux PTT les compétences en matière de programme et d'administration, et non plus seulement en matière technique.

Les conséquences de cette nouvelle situation s'inscrivent dans la tendance décrite plus haut à propos de la réorganisation de 1937: centralisation accrue et contrôle plus marqué de l'Etat. Les pouvoirs du directeur du SR, Alfred Glogg, sont étendus, ce qui l'autorise à prendre les mesures d'urgence qu'il communique aux directeurs de studios dès le 2 septembre. Dans ces instructions, Glogg stipule qu'«aucune émission parlée ne peut être diffusée sans mon consentement préalable. Elle doit m'être soumise en détail, avec mention du conférencier ou des exécutants. Son contenu doit m'être indiqué en résumé. Je me réserve de demander la soumission de certains manuscrits avant leur diffusion ou, en cas d'urgence, de demander qu'on m'en lise le texte.» D'autre part, le nombre de studios est provisoirement réduit à un par émetteur: le studio de Berne pour l'émetteur de Beromünster, celui de Lausanne pour Sottens et celui de Lugano pour Monte Ceneri. Toutefois, les studios de Bâle, Zurich et Genève réalisent quelques émissions pour décharger les autres studios, dont une partie du personnel est sous les drapeaux. Le retour à la situation antérieure, c'est-à-dire six studios pour trois émetteurs, sera rétablie dès le début du mois de décembre 1939. Quant aux commissions des programmes, elles sont provisoirement suspendues mais vite rétablies, avec des attributions légèrement différentes; elles recommencent à se réunir dès février 1940.

Eck 1985.

Arrêté du Conseil fédéral concernant l'usage des stations de radiodiffusion de l'administration des postes, télégraphes et téléphones, 29.8.1939.

¹¹ Ar DG, SSR 2167 et 2168.

¹² RA SR 1939/40, 4.

RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE LA RADIODIFFUSION SUISSE

Trois décisions du chef du Département des postes et des chemins de fer règlent les problèmes relatifs à la création du SR: deux d'entre elles datent du 18 janvier 1940, et entrent en vigueur le 22 janvier, et la troisième date du 29 janvier 1940, avec entrée en vigueur immédiate.

La première décision instaure la dépendance du SR vis-à-vis du Département fédéral des postes et des chemins de fer, celui-ci déléguant ses droits, en tant qu'autorité concédante, à la régie des PTT.13 Par ailleurs, il n'y a plus de directeur général du Service de radiodiffusion, mais seulement un directeur; ce changement de dénomination, qui souligne la dépendance de la radiodiffusion à l'égard de la régie des PTT, est aussi ressentie comme une certaine humiliation par les responsables de la radio. Désormais, le directeur du SR est responsable de l'administration et de la direction des programmes, de la surveillance des studios, des relations avec l'étranger et des problèmes relatifs au personnel. Le directeur a donc des pouvoirs plus étendus que l'ancien directeur général, et les directeurs de studio lui sont clairement subordonnés. La comptabilité est centralisée entre les mains du directeur, mais ses compétences financières sont plutôt faibles, puisque c'est la régie des PTT qui dispose des ressources et le département lui-même qui se réserve le droit d'intervenir s'il estime que l'argent n'est pas bien utilisé. De plus, si les comptes du SR présentent un excédent, celui-ci ne peut être utilisé sans l'assentiment de la régie des PTT. En bref, la radio est intégrée dans la structure hiérarchique de la régie des PTT.

La deuxième décision du 18 janvier concerne le statut du personnel du SR.₁₄ Contrairement aux souhaits du département, l'ancien personnel de la SSR ne devient pas un corps de fonctionnaires, mais, en revanche, les nouvelles places de travail et les postes devant être repourvus sont soumis à l'approbation de la Direction générale des PTT, voire même au chef du département pour les postes importants (par exemple les directeurs de studio). Cela enlève une compétence importante aux sociétés régionales, qui avaient un rôle prépondérant dans ces nominations (bien que la concession révisée de 1937 ne soit pas parfaitement explicite sur ce point).₁₅

Quant à la troisième décision, elle donne, suivant son intitulé, des «Instructions générales pour les programmes du service suisse de radiodiffusion». 16 Mais dans les faits, aucune instruction n'est donnée quant au contenu des programmes: il est seulement question des responsabilités respectives du directeur du SR et des directeurs des studios pour les programmes diffusés. Le département ne s'avance donc pas à donner des instructions écrites de portée générale, ce qui laisse une bonne marge de manœuvre au directeur du SR.

- Ar DG, décision du Département fédéral des postes
 et des chemins de fer concernant l'organisation administrative
 et comptable du service suisse de radiodiffusion, décision I, 18. 1. 1940.

 Ar DG, décision du Département fédéral des postes
 et des chemins de fer concernant le statut provisoire du personnel
 affecté au service suisse de radiodiffusion, décision II, 18. 1. 1940.

 Voir les problèmes souleyés par la succession d'Eduqued Müller
- Voir les problèmes soulevés par la succession d'Edouard Müller, directeur du studio de Lausanne, dans Le Radio, 10. 2. 1939.
- Ar DG, Instructions générales pour les programmes du service suisse de radiodiffusion, 29.1.1940.

LA RADIODIFFUSION SOUS LE CONTRÔLE DES PTT

Cette dépendance de la radiodiffusion à l'égard du Département fédéral des postes et des chemins de fer provoque une certaine opposition au sein de la radio, et alimente une méfiance qui s'était déjà fait sentir à l'égard des PTT – et de l'administration fédérale en général – de la part des sans-filistes de la première heure. Rudolf von Reding, secrétaire général de l'ancienne SSR et maintenant du SR, est d'avis que la radio, quant au contenu de ses émissions, doit dépendre du Département de l'intérieur, qui est compétent en matière de politique culturelle.₁₇ Quant à Alfred Glogg, il voudrait au moins que le SR soit sous l'autorité directe du chef du Département des postes et des chemins de fer, au lieu d'être intégré dans la hiérarchie comme section de la Direction générale des PTT.

En janvier 1940, la radio est donc devenue l'affaire presque exclusive du Département des postes et des chemins de fer, et même plus spécialement de la régie des PTT. Cette situation se modifie quelque peu suite au décès de Guiseppe Motta, en janvier 1940, son remplacement par Marcel Pilet-Golaz à la tête du Département politique et le remplacement de celui-ci par Enrico Celio à la direction du Département fédéral des postes et des chemins de fer. Le Conseil fédéral, sur proposition de Pilet-Golaz, décide alors que les directives en matière de programme seront données conjointement par le Département des postes et des chemins de fer et le Département de l'intérieur, a dirigé par Philipp Etter, ce dernier donnant d'ailleurs assez peu d'instructions.

LES PROJETS POUR UNE NOUVELLE CONCESSION

En matière institutionnelle, la SSR doit également faire face à d'autres problèmes; en effet, la concession délivrée en 1931 et révisée en 1937 arrive à échéance le 1er mars 1941. Se pose alors la question de savoir s'il faut lui délivrer une nouvelle concession, et quelle forme elle pourrait prendre. Le chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer pense que la concession de 1931 doit être remplacée pour permettre une simplification de la structure de la SSR, même si cette concession ne devait pas entrer en vigueur avant le retour à une situation normale en Europe et en Suisse. Celio charge un juriste tessinois d'élaborer un projet de nouvelle concession, en donnant quelques instructions: il faut fusionner les sociétés régionales par région linguistique, et ramener ainsi leur nombre de 6 à 3.20 Il n'y aurait par conséquent plus que 3 directeurs de studios et le Comité central serait réduit de 15 à 7 membres (1 délégué par émetteur et 4 délégués nommés par l'autorité concédante). D'autre part, les journaux qui publient les programmes et qui appartiennent aux sociétés régionales, au nombre de trois, fusionneraient en un seul organe trilingue. Bref, Celio envisage une centralisation accrue et surtout une simplification de la structure de l'organisation.

Le Comité central de la SSR, mis en veille depuis le début de la guerre, est chargé d'examiner deux projets de nouvelle concession élaborés par le Département fédéral des postes et des chemins de fer; il se prononce à l'unanimité contre la fusion en trois sociétés régionales, et préfère très nettement un projet pratiquement identique à la concession révisée de 1937. Une fois encore, au sein de la radio-diffusion, on se montre très attentif à préserver l'autonomie des sociétés régionales, même si cela présente quelques inconvénients; en effet, une radio unifiée pourrait avoir plus de poids face aux autorités que plusieurs sociétés entre lesquelles les divergences sont nombreuses.



17

18

Ar DG, rapport de von Reding sur le projet de «Directives du Département fédéral des postes

et des chemins de fer sur l'organisation du SR», 12.12.1939.

Ar DG, classeur «Kriegsmassnahmen 1.9.1939–20.7.1945» (24.5.1); Le Radio, 8 et 15.3.1940.

¹⁹ Halter-Schmid 1980, 94.

²⁰ Ar DG, Celio à Garbani-Nerini, 11. 5. 1940.

²¹ Ar DG, SSR 2248, 28.6.1940.

Ar DG, SSR 2308, 30/31.10.1940.

En juin 1941, le Département des postes et des chemins de fer revient à la charge avec un nouveau projet: transformer la SSR et les sociétés membres, sociétés de droit privé, en corporations de droit public, ce qui aboutirait à l'étatisation de la radiodiffusion suisse. 23 L'argument central de la direction des PTT, c'est le fait que la radio soit déjà un organisme dépendant de l'Etat, et que sa forme juridique doive y être adaptée; de plus, la radiodiffusion doit remplir une mission culturelle d'intérêt général qui passe bien avant son statut d'entreprise économique. Les sociétés membres réagissent vivement à ce qu'elles considèrent comme un coup d'Etat pour s'emparer de la radio, et surtout pour limiter les prérogatives régionales au profit de l'administration fédérale.

Pour l'heure, devant l'opposition des sociétés de radiodiffusion, les PTT renoncent à leurs projets de nouvelle concession.

L'ARMÉE SURVEILLE LA RADIO: LA DIVISION PRESSE ET RADIO

Si le service de radiodiffusion dépend de la régie des PTT, donc des autorités civiles, il dépend également des autorités militaires. En effet, l'arrêté du Conseil fédéral assurant la sécurité du pays en matière d'information stipule que «le commandement de l'armée est chargé, pour assurer la sûreté intérieure et extérieure du pays et maintenir la neutralité, de surveiller la publication et la transmission d'informations et d'expressions, notamment par la poste, le téléphone, le télégraphe, la presse, les agences de presse et de renseignements, la radio, le film, l'image, et de prendre les mesures nécessaires». 24 Pour remplir cette mission, l'armée avait, dès le printemps 1939, mis sur pied une Division presse et radio (DPR) subordonnée directement à l'Etat-major général. La DPR consiste en plusieurs sections, dont une «Section radio», mise en place et dirigée par Kurt Schenker₂₅ (qui conserve en même temps son poste de directeur du studio de Berne), dont le rôle est de contrôler l'activité des émetteurs nationaux ainsi que de la retransmission des émetteurs étrangers par le câble et le téléphone. Selon Kurt Schenker, la radio est une arme psychologique défensive qui doit contrer la propagande étrangère. Par contre, tout comme la grande majorité des responsables politiques, il s'oppose à une interdiction d'écouter les postes étrangers, comme cela se pratique en Allemagne et en Italie: à son avis, mieux vaut augmenter l'intérêt pour les émetteurs suisses, en offrant un meilleur service des nouvelles notamment.

La section radio de la DPR s'occupe d'écouter les émetteurs étrangers (groupe «Ohr»), et rapporte au Conseil fédéral et au commandement de l'armée ce qui s'y dit sur la Suisse; elle dispose également d'un groupe

La Division presse et radio (DPR)

La DPR, rattachée directement à l'Etat-major de l'armée, apparaît pour la première fois dans l'organisation de l'Etat-major général du 4 janvier 1938; elle est chargée de l'application pratique de l'arrêté fédéral du 8 septembre 1939 confiant la sécurité du pays en matière d'information à l'armée. Du début de la mobilisation jusqu'en avril 1940, le chef de la DPR est le colonel Eugen Hasler, qui est remplacé par le colonel Victor Perrier jusqu'au 6 juin 1942, puis par le colonel Michel Plancherel jusqu'à la fin du service actif. La DPR est composée de différentes sections, d'une dizaine d'organes décentralisés dans les grandes villes s'occupant principalement de la surveillance de la presse, et d'un inspectorat chargé de coordonner le travail et de prononcer les sanctions légères. La DPR est également chargée, dès le 7 février 1940, de la censure des disques, et dès le 12 mai 1940, de l'écoute des émetteurs étrangers.

²³ Ar DG, PV CC, 3.7.1941.

Arrêté du Conseil fédéral assurant la sécurité du pays en matière d'information, 8.9.1939.

²⁵ Halter-Schmid 1980, 107 s.

«Mund», préposé à la production d'émissions radiophoniques.₂₆ La section radio a également pour tâche de procurer des postes de réception à la troupe, en organisant des collectes de fonds chez les civils. Notons d'ailleurs que ces collectes, qui rapporteront 156 000 francs et permettront l'acquisition de 700 postes,₂₇ ont été initiées par la SSR lors de son action «La radio pour nos soldats». La section radio est encore chargée de contrôler l'importation et l'exportation des disques, interdisant l'entrée ou la sortie de ceux ayant un contenu politique trop marqué et non conforme à la neutralité suisse.



LE CONTRÔLE DE LA RADIODIFFUSION SUISSE

Mais la tâche la plus importante de la section radio est la surveillance de la radiodiffusion suisse, puisque c'est la DPR qui est l'autorité compétente en matière de censure. Dans les faits, la section radio ne s'est occupée de censure que pour les informations ayant directement rapport avec la défense du pays d'un point de vue militaire; pour le reste, l'Administration des PTT est chargée de décider ce qui peut ou ne peut pas être dit sur les ondes suisses. Bien que la distinction entre informations militaires et non militaires soit une question assez délicate, les conflits entre la section radio et les PTT sont demeurés assez rares.

L'armée n'a donc pas de contrôle effectif sur le SR, si ce n'est pour les programmes ayant un contenu militaire (les trois émetteurs doivent soumettre à la section radio les programmes de la semaine qui pourraient poser problème).



LES PROBLÈMES DE LA DIFFUSION PAR FIL ET PAR TÉLÉPHONE

La surveillance des programmes rediffusés par le câble a posé plus de problèmes que le contrôle des émetteurs nationaux. En effet, la rediffusion par le fil du téléphone, la télédiffusion, inclut la transmission de programmes étrangers et pose donc la question de la neutralité et de la propagande étrangère. D'ailleurs, nombreux sont les témoins de cette époque qui se souviennent d'avoir entendu les discours de Hitler relayés par le fil.

Cinq programmes sont transmis par le fil du téléphone, sous la responsabilité directe de la régie des PTT (la SSR n'en a jamais eu la charge jusqu'en 1953), dont les trois programmes nationaux. A ceux-là s'ajoutent un programme étranger en français et un autre en allemand. En ce qui concerne la transmission par câble, trois programmes sont transmis, dont deux doivent être nationaux, le troisième étant choisi parmi les programmes étrangers rediffusés par la télédiffusion. Dans ces choix, ni la SSR ni le SR ne sont concernés: ce sont deux sociétés privées, Radibus et Rediffusion, qui se chargent de ces transmissions selon la concession qui leur a été délivrée par le Département des postes et des chemins de fer.



26

Tout le problème vient du choix des émetteurs étrangers à transmettre, d'une part en respectant la neutralité par des durées de relais à peu près équivalentes pour les différents pays et, d'autre part, en évitant de faire le jeu de la propagande des pays belligérants. En outre, le problème de la censure se pose avec d'autant plus d'acuité qu'elle doit être faite en direct, c'est-à-dire en interrompant subitement la retransmission en cours. En matière de rediffusion, les avis de la section radio et de la régie des PTT diffèrent sensiblement: cette dernière estime qu'il est normal de rediffuser la propagande des deux camps, alors que la section radio trouverait plus judicieux de ne diffuser aucune propagande. La section radio aimerait bien avoir plus de contrôle sur la rediffusion, mais sa tâche, comme pour la radiodiffusion suisse, se limite aux programmes ayant un contenu militaire. Ce qui ne l'empêche pas de mener des enquêtes pour savoir ce que le SR diffuse.20

LE SR RESSEMBLE À S'Y MÉPRENDRE À LA SSR

Les responsabilités en matière de radiodiffusion sont donc assez complexes à démêler, puisque presque toutes les autorités fédérales détiennent une part de responsabilité: le Conseil fédéral, l'armée, différents départements fédéraux (Postes et chemins de fer, Intérieur, Justice et police par la suite), sans oublier les Chambres fédérales, qui, à différents moments, s'inquiètent de la mainmise de l'exécutif sur la radio. Cette mainmise de l'Etat sur la radiodiffusion suisse doit cependant être relativisée; en effet, la multiplication des autorités compétentes ne semble pas avoir radicalement modifié la radiodiffusion, et l'éparpillement des compétences semble plutôt avoir penché en faveur de l'autonomie de la radio. Les programmes ne paraissent pas avoir vraiment changé, et les personnages influents de la SSR et des sociétés membres restent pour la plupart en place. En dépit du contrôle formel de la radiodiffusion suisse que l'Etat s'est assuré, le contenu des émissions se caractérise surtout par la continuité, et le SR, bien que soumis à la censure et à la surveillance de différentes autorités fédérales, ressemble à s'y méprendre à la SSR.

L'ARMÉE DÉCHARGÉE D'UNE TÂCHE ENCOMBRANTE

Le 30 décembre 1941, le Conseil fédéral décide qu'à partir du 1er février 1942 la DPR doit passer sous le contrôle des autorités civiles, en l'occurrence le Département fédéral de justice et police. Si la sécurité du pays en matière d'information avait été confiée à l'armée, comme pendant la Première Guerre mondiale, c'est que l'on estimait qu'elle était concernée au premier chef par la censure des informations en rapport avec la défense nationale. Mais la censure, quand elle concerne des informations sur la politique extérieure, devient une affaire politique; c'est ce versant-là de la censure qui embarrasse l'armée et qui pose fréquemment problème avec les milieux de la presse. «Plus les rapports entre le commandement de l'armée et les journaux se tendaient, plus le Général considérait que la surveillance de la presse était une tâche politique, et non pas militaire, dont il devait être déchargé.»30 Plusieurs demandes de Guisan dans ce

Comparaison entre la censure dans la presse et à la radio

La liberté de la presse est garantie par la Constitution, mais celle-ci prévoit aussi des limitations pour éviter les abus; dès 1933, des problèmes surgissent avec l'Allemagne national-socialiste, qui cherche à faire pression sur les autorités et l'opinion suisses. Le 26 mars 1934, le Conseil fédéral édicte un premier arrêté fédéral pour le contrôle de la presse dans le but de ne pas troubler les bonnes relations avec les pays étrangers; les journaux sont passibles de sanctions allant du simple avertissement à l'interdiction de paraître, ce qui provoque des protestations dans les milieux de la presse. La différence fondamentale entre la presse, d'une part, et la radio et le cinéma d'autre part, c'est que les journaux ne sont pas soumis à une censure préventive. Avant la mobilisation générale de septembre 1939, l'Etat-major de l'armée avait prévu l'introduction d'un contrôle exercé avant la publication, mais le Conseil fédéral s'y était opposé. L'arrêté du 8 septembre 1939, qui confie à l'armée la sécurité du pays en matière d'information, provoque une certaine opposition aux Chambres et donne lieu à des critiques contre la Division presse et radio: c'est la cause de l'arrêté du 31 mai 1940, qui confère un peu plus de poids aux milieux de la presse et aux autorités civiles, tout en offrant des possibilités supplémentaires de recours contre les décisions de la Division presse et radio.

Ihle 1997, Kreis 1973

sens auprès du Conseil fédéral sont écartées, jusqu'à la décision du 30 décembre 1941, qui décharge l'armée d'une tâche encombrante, à laquelle elle n'était guère préparée. En revanche, la surveillance de la radio pose beaucoup moins de problèmes, car elle ne s'occupe pour ainsi dire pas de politique extérieure; de plus, contrairement aux journaux, la radio est soumise à la censure préventive. Ce sont donc bien les difficultés qui surgissent entre la presse écrite et l'armée qui provoquent le passage de la DPR sous l'autorité des civils.

LA RADIO DEVIENT UN ACTEUR ESSENTIEL DE LA DÉFENSE SPIRITUELLE

L'ENGAGEMENT DE LA RADIO DANS LA DÉFENSE SPIRITUELLE

Dès les débuts officiels de la politique de Défense spirituelle en Suisse, et même un peu avant, la radio s'engage franchement dans la défense des «valeurs suisses». Cet engagement de la radio, tout à fait spontané, est conforme à ses intérêts: la Défense spirituelle lui donne une reconnaissance publique, lui permettant de démontrer à tous son efficacité, par la quantité des personnes qu'elle atteint et par la clarté de son message, puisque, contrairement à la presse, elle parle d'une seule voix.

«La radio a créé la possibilité de rassembler, d'un seul point central, le peuple tout entier en une gigantesque Landsgemeinde – voilà l'important. Cette possibilité technique dicte à la radiodiffusion suisse son devoir qui est de servir le peuple, de servir le pays, surtout en un moment où le destin de la Suisse est en cause.»₃₂

Très tôt la Défense spirituelle devient un thème récurrent, à la radio et dans les journaux publiés par les sociétés membres de la SSR. Par exemple, dès le 18 septembre 1937, le «Schweizer Radiozeitung», organe des sociétés de radiodiffusion alémaniques, publie un numéro spécial, richement illustré, entièrement consacré à la Défense spirituelle. On constate toutefois une différence assez sensible entre les studios de Suisse romande d'un côté, et ceux de Suisse alémanique et italienne de l'autre. Ces deux dernières régions se montrent plus préoccupées par la Défense spirituelle que la Suisse romande, qui en perçoit moins bien la nécessité. 33

31

32

Guisan 1946, 213-218.

RA SR 1940/41, 12.

Cette différence est nette dans les rapports annuels des trois émetteurs nationaux.

La politique suivie par la radio en matière de Défense spirituelle est définie dans un rapport du directeur du studio de Berne, Kurt Schenker, 4 et dans un rapport du directeur général au Comité central de la SSR, 35 reprenant le rapport Schenker dans ses grandes lignes. Un programme d'urgence est proposé et les programmes suisses allemands sont critiqués pour leur côté austère et sérieux, alors que l'auditeur demande aussi du divertissement et qu'il a besoin d'optimisme. Dans cette optique, le programme de Défense spirituelle prend essentiellement la forme d'une reconquête du public suisse, pour le dissuader d'écouter des postes étrangers. Il s'agit donc plutôt d'une politique défensive, puisque l'important n'est pas tant le message à transmettre que l'influence étrangère à éviter.

Dès la fin du mois de juillet 1938, Franz von Ernst, président de la SSR, et Rudolf von Reding, dans un projet pour le chapitre «Radio et Défense spirituelle» du «Message du Conseil fédéral pour préserver et faire connaître le patrimoine spirituel de la Suisse», s'engagent fermement en faveur de la Défense spirituelle.₃₆ Cependant, ils conçoivent cette politique de manière à appuyer les revendications de la SSR. Par exemple, ils sont d'avis que la Défense spirituelle, à la radio, passe par une augmentation du service des nouvelles, en qualité comme en quantité, par une revue de la presse étrangère à la radio (à laquelle l'ATS et la presse en général se sont toujours farouchement opposées), par un rapprochement entre le peuple et les autorités et une meilleure collaboration entre les différentes régions linguistiques. Et, en conclusion, von Reding et von Ernst insistent sur le fait que, pour réaliser ce programme, la radio a besoin de moyens financiers supplémentaires.

LES PROGRAMMES EN RAPPORT AVEC LA DÉFENSE SPIRITUELLE

Au moment où la guerre se déclare en Europe, ni l'armée ni le Conseil fédéral n'ont d'idées précises sur le contenu à donner aux programmes de la radiodiffusion suisse. En fait, les autorités ont surtout été soucieuses de s'assurer le contrôle de la radio du point de vue de l'organisation, mais, en revanche, du côté des programmes, la nécessité ne se faisant pas sentir, les autorités sont peu intervenues.

Tout le problème, pour les responsables de la radio, consiste à savoir comment mettre la Défense spirituelle en pratique. Deux voies principales sont envisagées: la première, qui de manière générale a la préférence en Suisse alémanique, est la réalisation d'émissions sérieuses destinées à éduquer l'auditeur. La deuxième, plus en faveur en Suisse romande, fait davantage de place aux émissions de divertissement, plus à même de retenir l'auditeur. Mais l'idéal, tout le monde le reconnaît, serait de faire des émissions qui atteignent les deux buts à la fois: instruire et divertir. De plus, pour servir la Défense spirituelle, il apparaît nécessaire d'améliorer tous les programmes, quels qu'ils soient, plutôt que de se contenter de rabâcher un patriotisme béat. 37 Si on ne peut pas dire que l'application

La Défense spirituelle au seuil de la guerre

Dans l'immédiat avantquerre, deux événements revêtent une importance décisive dans la prise de conscience de la force des armes psychologiques: premièrement, le plébiscite sur la Sarre, en 1935, quand les Sarrois décident massivement leur rattachement à l'Allemagne national-socialiste. Ce plébiscite est interprété comme une victoire de la propagande radiophonique allemande. Deuxièmement, événement capital pour la pensée suisse de l'époque, l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars 1938. Cette annexion prend une valeur exemplaire puisque cette opération a pu être menée à bien presque uniquement grâce aux armes psychologiques. Le 9 décembre 1938, le Conseil fédéral va officialiser et théoriser la Défense spirituelle. Il donne une définition de ce qui est suisse et de ce qui ne l'est pas, il indique les buts à atteindre et assure les moyens d'y parvenir. Ce qui est suisse: l'unité de la Confédération dans la diversité des religions et des langues (le romanche devient la quatrième langue nationale de la Suisse en 1938). Les buts: assurer l'indépendance du pays, sa force morale et son dynamisme culturel. Les moyens: la création de la fondation Pro Helvetia. Tous les moyens d'expression culturels sont visés, mais les moyens de communication modernes, c'est-à-dire la radio et le cinéma, jouissent d'une position privilégiée.

³⁴ Ar DG, SSR 1675, 4.4.1938.

³⁵ Ar DG, SSR 1698, 25. 4. 1938.

³⁶ Ar DG, SSR 1815 et 1816.

³⁷ Voir par exemple Kurt Schenker dans SRZ, 3. 7. 1937.

de la Défense spirituelle modifie radicalement le caractère de la radiodiffusion suisse, on constate toutefois une attention plus marquée pour certains sujets. Prenons pour exemple les émissions sur les hauts faits de l'histoire suisse, les «émissions nationales», qui sont diffusées dès le 6 novembre 1939₃₈ sur les trois émetteurs et réalisées en collaboration avec la Nouvelle Société Helvétique, et les émissions d'actualité destinées à se rapprocher des auditeurs. Bref, un peu tous les types d'émissions sont touchés: «L'appel à la patrie qui, en temps de paix, est plutôt véhiculé par les émissions nationales, proprement dites, transparaît en ces temps que nous vivons dans toutes les émissions.»30 Mais si la Défense spirituelle, dès 1938, est devenue un thème omniprésent pour la radiodiffusion suisse, on constate que ce mouvement s'essouffle assez vite. En fait, dès 1940, le terme se raréfie, et il disparaît presque dès 1941. Non pas que la politique radiophonique ait réellement changé, mais il y a une crainte de lasser l'auditeur en ne prêchant qu'à quelques convaincus; en outre, si le terme est quelque peu délaissé, il est remplacé en partie par un concept qui fait recette déjà depuis un certain temps: «Unité dans la diversité». Ce désir de renforcer l'union des Suisses se fait aussi sentir dans le domaine social, notamment avec les émissions spécialement consacrées aux jeunes, aux malades ou aux femmes. 40 Enfin, les objectifs se déplacent, dès le début de la guerre, vers une meilleure couverture de l'actualité: «Ce qui caractérise l'exercice écoulé, c'est le souci de l'actualité qui se manifeste dans l'ensemble de nos émissions, non seulement par l'extension du service des dernières nouvelles, mais encore par l'esprit général des programmes.»,

LES ÉCHANGES DE PROGRAMMES

Les échanges de programmes avec des radios étrangères sont également un moyen de faire connaître, et si possible apprécier, la Suisse en dehors des frontières. Ils répondent également à l'attente, allant parfois jusqu'au messianisme, que certains placent dans la radio comme vecteur de «paix et d'amour» et de «fraternité entre les peuples».₄₂ A plus de 80%, ces échanges de programmes concernent des émissions musicales, ce qui permet de s'affranchir de l'obstacle de la langue, le reste étant des reportages sur des manifestations sportives et culturelles. En août 1939, les Semaines musicales de Lucerne sont partiellement retransmises par 17 pays, notamment les concerts dirigés par Arturo Toscanini.₄₃ La Suisse échange beaucoup de programmes avec la BBC (Grande-Bretagne), y compris quelques programmes parlés comme cette émission suisse faite en anglais, appelée de manière symptomatique «Unity in diversity». Car les échanges de programmes se font suivant le principe de la réciprocité, chacun les considérant comme un tremplin pour sa propagande, ce qui se paie en permettant aux autres de faire leur propagande chez soi.





Le Radio, 3. 11. 1939, 1856 s.

RA SR 1941/42, 55.

40 Voir page 112. 41 RA SR 1939/4

RA SR 1939/40, 23. Schubiger 1941; Le Radio, 8.1.1937, 50.

43 RA SR 1939/40, 16-20.

38

LA RADIO À L'EXPOSITION NATIONALE DE 1939

Dès les premières réunions de préparation de l'Exposition nationale, il était clair que la radio devait participer à cette démonstration, en tant que symbole de modernisme. 44 La radio prend place dans le pavillon de l'Electricité, section courant faible, mais elle aurait tout aussi bien pu figurer dans le pavillon des Arts et de la Culture. 45 Un premier groupe de travail, composé de Hermann Gwalter, Alfred W. Glogg et Jakob Job est chargé d'étudier la forme que prendra la contribution de la radiodiffusion à l'Exposition nationale. On discute notamment de la conception du studio que l'on projette d'installer sur le site même de l'Exposition nationale; finalement, la solution d'un studio de 1000 m², avec des parois en verre, est retenue, car elle permet aux visiteurs de voir comment se déroule la réalisation d'une émission en direct, mais sans déranger.

Comme la SSR a décidé de s'investir massivement dans une réalisation qui cadre si bien avec les idéaux de la Défense spirituelle, les temps qui précèdent l'Exposition sont marqués par un grand nombre de reportages et d'annonces en faveur de la manifestation. Comme l'écrit Claude Schubiger à la veille de l'inauguration: «Rien ne doit être négligé pour que cette grandiose manifestation de notre unité nationale ne soit en même temps la manifestation très probante de la vitalité de notre radiophonie!»₄₆

Durant tout le temps de l'exposition, le studio de Zurich produit une bonne partie de ses émissions depuis le studio de l'Exposition nationale, sous la direction d'Arthur Welti, speaker et régisseur au studio de Zurich, et pour l'occasion chef de ce studio provisoire. De plus, un émetteur spécialement monté pour l'occasion diffuse exclusivement des émissions en rapport avec l'exposition, où elles sont retransmises par des haut-parleurs. Au total, environ 250 émissions de courte durée seront retransmises depuis l'exposition, essentiellement des reportages assez brefs et des interviews, ainsi qu'une quarantaine d'émissions importantes, relayant les grandes manifestations ayant lieu sur place. En outre, tous les vendredis soir, les auditeurs de Suisse alémanique peuvent prendre connaissance du programme des manifestations de la semaine suivante. La radio scolaire 48 est aussi représentée à l'exposition, notamment par des travaux d'élèves relatifs à des émissions scolaires précédentes.

LES 650 ANS DE LA CONFÉDÉRATION À LA RADIO

En août 1941, au milieu d'une Europe en guerre, la Suisse célèbre ses 650 ans. La manière de traiter cette fête nationale à la radio est un exemple de la politique de Défense spirituelle, mais aussi du rôle que la radiodiffusion suisse entend jouer comme bastion des «valeurs suisses». Vu l'importance de l'événement, le directeur du SR s'est réservé la haute main sur l'organisation des émissions spéciales, et définit ainsi les enjeux de cette célébration: «Cet anniversaire doit fournir l'occasion de rappeler

Les chroniques de politique internationale

Les premières émissions d'actualité internationale en Suisse sont très liées à l'activité de la Société des Nations, mais c'est surtout avec le déclenchement de la guerre en Europe que ces émissions prennent une dimension internationale. Dès le 19 septembre 1939. Herbert von Moos rebaptise son émission «Weltchronik», dans laquelle il commente les événements internationaux. Cependant, du fait que von Moos est conseiller national, Pilet-Golaz lui cherche un remplaçant; celui-ci est trouvé en la personne de Jean Rodolphe von Salis, journaliste et professeur d'histoire à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. A partir du 14 novembre 1940 et jusqu'à la fin de la guerre, von Salis commente l'actualité internationale tous les vendredis soir. La Suisse romande transmet également une émission de ce type, intitulée «La situation internationale», animée par René Payot, qui est également rédacteur en chef du «Journal de Genève». La radio suisse italienne possède aussi une rubrique d'actualités internationales, conduite par Fulvio Bolla. Toutes ces émissions ont une grande audience à l'étranger, elles sont d'ailleurs retransmises sur ondes courtes, car les chroniqueurs suisses disposent d'informations provenant des pays belligérants. Bien que soumises à la censure préventive de la DPR, les chroniques internationales ont tout de même provoqué des protestations diplomatiques, en particulier de l'Allemagne. Schröder 1991

⁴⁴ Schade 1998 a, 357-359.

⁴⁵ A l'Exposition nationale de 1964, la radio prendra place

dans le pavillon «Art de vivre».

⁴⁶ Le Radio, 5. 5. 1939, 804.

⁴⁷ RA SR 1939/40, 12-15.

Voir pages 109 s.

⁴⁹ RA SR 1939/40, 22.

73



au peuple suisse le sens profond de la Confédération et de sa mission européenne, de renforcer sa volonté d'indépendance et de résistance, de développer l'amour du pays et la gratitude envers les ancêtres, enfin de raffermir le sentiment des responsabilités qui incombent à la génération présente qui doit conserver le patrimoine national et préparer, même au prix des plus durs sacrifices, l'avenir de la Confédération. C'est ainsi moralement armé que le peuple suisse peut regarder cet avenir avec confiance.»₅₀

Lors des cérémonies qui se déroulent durant trois jours à Schwyz et sur la prairie du Grütli, les trois émetteurs rediffusent presque sans relâche les célébrations depuis leurs studios provisoirement installés sur place (ils disposent également de trois cars de reportage). De plus, un indicatif spécial est créé pour les émissions relatives aux célébrations et des émissions radio-scolaires en rapport avec l'histoire suisse sont diffusées. Non sans une certaine fierté, le SR peut écrire: «Dans tous les chefs-lieux de cantons et dans plus de mille communes, des haut-parleurs transmirent le message du Conseil fédéral et l'invitation d'allumer le feu du Grütli. Ainsi, la radio créa un lien entre tous les Confédérés, qu'ils fussent réunis sur la place publique ou qu'ils aient passé, en famille, la soirée du Premier août. [...] Ainsi, la radiodiffusion suisse avait atteint son but. Chaque Confédéré, qu'il fût au pays ou à l'étranger, se trouva, grâce à elle, uni à la grande communauté des Suisses et put vivre ces grandes journées en communion étroite avec tous ses compatriotes.»₅₁

En effet, l'émetteur à ondes courtes diffuse pour l'étranger plus de 40 heures de retransmission de ces cérémonies; par ailleurs, des réseaux américains comme NBC et CBS rediffusent également des cérémonies, ce qui fera dire à Rudolf von Reding à ce propos: «En Amérique, nous avons eu environ 25 à 30 millions d'auditeurs.»₅₂

72

LES ÉMISSIONS POUR ET PAR LES SOLDATS

Autre versant de la politique de Défense spirituelle à la radio: les émissions en rapport avec les soldats mobilisés. Dès le début de la guerre, sous la responsabilité du SR, des émissions pour la troupe sont mises en place; ces émissions doivent offrir du divertissement de bon niveau et des reportages sur la vie civile pour que le soldat reste en contact avec l'arrière. Le SR s'occupe de la production des émissions «Pour nos soldats», respectivement «Für unsere Soldaten» pour Beromünster et «Dal fronte interno» pour Monte Ceneri. A l'inverse, les émissions produites par la troupe sont de la responsabilité de la section radio de la DPR, en collaboration avec la section «Armée et Foyer» de l'Etat-major de l'armée; elles s'intitulent «Chez nos soldats», respectivement «Von der Truppe zur Heimat» en Suisse alémanique et «Posta da campo» puis «Vita militare» en Suisse italienne. Les émissions produites par la troupe ne sont pas des émissions de divertissement – les civils en ont déjà – mais elles doivent, elles aussi, resserrer les liens entre l'arrière et la troupe, en démontrant aux civils que l'armée travaille de manière sérieuse pour la défense de la Suisse. Les voitures de reportage de Bâle et Genève sont réquisitionnées pour cette tâche, ainsi qu'un officier reporter par émetteur.

50

Le fait qu'aucune de ces émissions ne porte le même nom dans les différentes langues, et plus encore le fait qu'elles n'aient ni la même fréquence, ni la même durée et des contenus relativement différents, montre à quel point la radiodiffusion suisse n'a pas été forcée à l'uniformisation.

ENFIN DU CHANGEMENT AU SERVICE DES NOUVELLES

Comme il a été expliqué dans le chapitre précédent,₅₃ le service des nouvelles de la SSR dépend complètement de l'Agence Télégraphique Suisse (ATS), c'est-à-dire d'une société privée propriété d'éditeurs de journaux, qui se charge du choix des nouvelles à diffuser, de leur rédaction et de leur présentation à l'antenne. Par conséquent, l'ATS est responsable devant l'autorité de surveillance du contenu des bulletins diffusés deux fois par jour. Dans le rôle qu'elle joue pour la radio, l'ATS a un statut semi-officiel, car elle peut recevoir des consignes du Département des postes et des chemins de fer ou du Conseil fédéral lui-même; de plus, à partir du 8 septembre 1939, elle est surveillée par la section Agences de la DPR. Ce qui n'empêche pas les récriminations constantes de la SSR à l'égard de l'ATS, qui restent les mêmes que précédemment.

Au printemps 1939, le mouvement en faveur d'un changement profond au service des nouvelles s'amplifie: l'«Ostschweizerische Radiogesellschaft» envoie à tous les sans-filistes de sa région une circulaire qui dénonce l'insuffisance du service des nouvelles et qui renseigne le public sur la responsabilité du Conseil fédéral, des PTT et des éditeurs de journaux dans cet état de fait. Le Radio, organe de la SRR et de la Société des Emissions de Radio-Genève, appuie chaudement cette action. L'argument principal des opposants, c'est que le mauvais service des nouvelles de l'ATS ne dirige pas les gens vers les journaux suisses, mais vers les services de nouvelles radiodiffusés étrangers; par conséquent, il mine la Défense spirituelle.

«Une seule chose nous importe: l'intérêt de notre défense nationale spirituelle. Or il est indiscutable – le message du Conseil fédéral en fait foi – que le service des nouvelles est, chez nous, un élément fondamental de la formation des esprits. Toute insuffisance des informations suisses a pour immédiat corollaire l'écoute des informations étrangères: et cela seul suffit à démontrer – s'il en est encore besoin – que la diffusion des nouvelles et un journal parlé – à créer le plus vite possible – font partie de l'armature de la Défense spirituelle du pays. Et tous les intérêts privés du monde n'y pourront rien changer.» 56

QUATRE BULLETINS QUOTIDIENS

A l'approche de la guerre, la situation se modifie sensiblement puisque la SSR est autorisée à diffuser un troisième bulletin d'informations, le soir, à partir du 1^{er} juillet 1939, et même un quatrième bulletin, le matin, à partir

Le ciné-journal suisse et la Défense spirituelle

Le ciné-journal amène des problèmes assez proches de ceux qui se posent à la radio, car ces informations filmées, diffusées dans les salles avant les films, peuvent être utilisées pour faire de la propagande. Un premier ciné-journal suisse (CJS) est fondé en 1923, mais, à partir des années trente, il n'est plus capable de lutter contre la concurrence étrangère et il disparaît en 1936. Pour combler ce vide, un nouveau CJS est créé, avec l'obligation pour les salles de cinéma de le diffuser (arrêté fédéral du 16 avril 1940). Dès lors, la Confédération prend à sa charge environ 40% des coûts. Le premier numéro du CJS est diffusé le 1er août 1940, sous la responsabilité de Paul Ladame, rédacteur en chef. Le CJS est soumis à une censure préventive de la DPR, comme la radio et comme les actualités étrangères, que beaucoup de salles continuent à projeter en plus des actualités suisses. A partir du 14 janvier 1942, le CJS dépend d'une fondation dirigée par la Chambre suisse du cinéma et le financement de la Confédération atteint environ 60%.

On le voit, comme en matière de radiodiffusion, les autorités fédérales ont préféré laisser faire l'initiative privée, tout en se donnant la possibilité de contrôler ce nouveau moyen de communication. Par contre, le rôle dévolu au ciné-journal est resté assez marginal, alors que la radiodiffusion se voyait confier une mission d'envergure nationale.

Voir page 69.

⁵⁴ Ar DG, SSR 2115.

⁵⁵ Le Radio, 26. 5. 1939, 948.

⁵⁶ Le Radio, 9. 6. 1939, 1044.

du 26 août 1939. On le voit, c'est donc essentiellement face à la pression induite par les menaces de guerre en Europe que les changements se produisent, et que la SSR, après des années d'incessantes récriminations, trouve enfin quelques motifs de satisfaction.

Paradoxalement, la radio prendra même la défense de l'ATS quand celle-ci se fera attaquer par certains journaux. Sous le titre «Défendons le service des nouvelles», «Le Radio» écrit: «Tout ce qui faisait leur [les nouvelles de l'ATS] défaut, avant la guerre, est devenu qualité. La sécheresse, l'absence de commentaires, la brutalité des rapprochements, le débit même – non dépourvu d'une évidente impersonnalité – tout est fait pour donner l'impression d'une parfaite impartialité. Et surtout l'on n'a jamais l'impression de la moindre des concessions faites pour attirer, retenir ou séduire la clientèle.» 57 Le service des nouvelles est sans aucun doute le domaine de la radiodiffusion sur lequel la section radio a eu le plus d'influence, pour des raisons politiques. L'insuffisance de ce service se faisait trop sentir par rapport à la plupart des autres pays, d'autant plus qu'avec la guerre les services de nouvelles étrangers se sont beaucoup développés. En outre, la radio est soumise à une censure assez stricte en matière de nouvelles puisqu'elle peut aisément être captée à l'étranger; ainsi, elle ne doit en aucun cas faire état d'événements qui pourraient faire croire que la Suisse n'est pas un pays uni derrière son gouvernement.

AUTRES SUJETS DE CONFLITS ENTRE L'ATS ET LA SSR

Les tensions entre les deux organismes connaîtront encore quelques rebondissements. Par exemple, en été 1940, quand l'émetteur à ondes courtes de Schwarzenburg, dont les émissions sont destinées à l'étranger, diffuse quotidiennement une chronique de cinq minutes sur les faits marquants du jour, en allemand et en français. L'ATS réagit immédiatement en se plaignant à l'autorité de concession, et la SSR rétorque que ces émissions ne sauraient porter préjudice à la presse suisse qui n'est pratiquement plus disponible à l'étranger à cause de la guerre. Suite à cela, la SSR accuse encore l'ATS de saboter le bulletin le plus suivi, celui du soir, par mesure de rétorsion, en y diffusant des nouvelles sans intérêt et dépassées. 60 ne voit, les positions respectives étaient difficilement conciliables, car la presse considère que le commentaire d'actualité est son domaine réservé: «La formation de l'opinion, dans une démocratie, revient à la presse. [...] Plus les nouvelles de la radio sont courtes et triées, plus elles contribuent au maintien de l'équilibre moral et politique.» 59

Beromünster diffuse également une émission produite par le SR, composée uniquement de dépêches d'agences, intitulée «10 Minuten Mitteilungen», ce qui irrite bien évidemment l'ATS.₆₀ Autre objet de conflit: la section radio veut avoir l'exclusivité des nouvelles qu'elle reçoit directement, par exemple des autorités; l'ATS craint alors de voir se développer une agence de presse concurrente.₆₁



Le Radio, 6. 10. 1939, 1722.

Ar DG, classeur «Schweizerische Depeschenagentur div. Akten 1931–1942» (12.3.1).

NZZ, 14.9.1939.

60 Halter-Schmid 1980, 129.

Ibid.

57 58

59

PUBLICITÉ ET ANNONCES À LA RADIO

Le service des nouvelles n'est pas la seule pierre d'achoppement entre les associations de la presse et la SSR. En effet, la radio, qui se plaint fréquemment du manque de moyens financiers, cherche à développer sinon la publicité à l'antenne, en tous cas des annonces payantes concernant la circulation routière, les prévisions météorologiques ou des manifestations culturelles et sportives. Suite à diverses réclamations des milieux de la presse, qui craignent que la radio leur fasse de la concurrence sur le marché de la publicité, la Direction générale des PTT, le 10 mars 1937, édicte des prescriptions concernant ce service d'annonces. Selon ces directives, les communications servant l'intérêt public doivent être diffusées gratuitement; d'autre part, la radiodiffusion peut faire des annonces concernant ses propres émissions, les associations d'auditeurs et l'association Pro Radio. La propagande touristique en faveur de la Suisse, entre également dans la catégorie des annonces d'intérêt général. Quant aux communications à caractère privé et urgent, elles ne peuvent être diffusées par la radio que si tout autre moyen de communication était inefficace, et elles sont payantes (le prix forfaitaire est fixé à dix francs).62

LA RADIO SCOLAIRE

Les trois émetteurs suisses diffusent chacun, une vingtaine de fois par année environ, des émissions destinées à être écoutées en classe par les élèves. Ces émissions, qui doivent servir à compléter l'enseignement du professeur, mais en aucun cas à le remplacer, sont élaborées en collaboration avec le corps enseignant et des fascicules sont spécialement édités pour les accompagner. Le but de la radio scolaire est de mettre à profit les possibilités de la radio, ce qui se traduit dans le choix des sujets des émissions; à Sottens, par exemple, sur quarante-trois émissions diffusées entre l'automne 1939 et l'automne 1941, onze sont en rapport avec la musique, neuf avec l'histoire (dont sept avec l'histoire nationale), sept avec la littérature et le théâtre, six avec les sciences, le reste étant des biographies, des reportages et quatre émissions pour les plus petits (entre sept et dix ans, alors que généralement la radio scolaire est destinée aux écoles secondaires).63

Chaque émetteur a suivi sa propre politique en matière de radio scolaire, de même que les cantons n'ont pas tous montré le même engouement pour ce nouveau moyen d'enseignement. A Schwyz, par exemple, la radio scolaire fut interdite pendant plusieurs années, notamment à cause de l'opposition des écoles catholiques. Au Tessin, à l'inverse, les émissions doivent obligatoirement être écoutées en classe; dans les autres cantons la situation est chaque fois différente puisque les écoles sont inégalement dotées de récepteurs. Cette disparité entre cantons s'explique par le fait que l'éducation est un domaine qui ressort presque exclusivement du domaine cantonal, et certains ont vu dans la radio scolaire une tentative unificatrice de l'Etat fédéral. A la fin de l'année 1938, on estime qu'il y a environ 70 000 écoliers qui suivent régulièrement les émissions scolaires.

Qu'est-ce que les ondes

L'avantage essentiel des ondes courtes, en matière de radiodiffusion, est leur plus grande portée, permettant d'émettre dans le monde entier, et non plus seulement dans un rayon de quelques centaines de kilomètres. Les ondes courtes ont commencé à être utilisées de manière régulière au début des années trente; à partir de là leur utilisation se développe très rapidement et la plupart des pays se dotent d'émetteurs à ondes courtes (en 1944, il y aura près de 600 émetteurs ondes courtes de par le monde). Dès lors, ils peuvent atteindre un nombre beaucoup plus important d'auditeurs, et c'est donc un moyen supplémentaire de diffuser leur propagande dans les pays étrangers et dans leurs colonies. Les ondes courtes ont également permis à la Société des Nations de se faire entendre dans le monde entier, par l'émetteur de Prangins, comme elles ont permis au Vatican de diffuser dans les cinq continents la parole de l'Eglise catholique romaine. Il faut aussi noter que certains pays proches de l'équateur n'auraient pas pu se passer des ondes courtes car les conditions climatiques leur empêchaient l'utilisation des ondes moyennes pendant une bonne partie de l'année. Huth 1944

Ar DG, classeur «Mitteilungen am Mikrophon» (9.2.3) et SSR 2241, 8.7.1941.

⁶³ Ar DG, classeur «Zentrale Schulfunkkommission 1933–1948» (11.4.1).

⁶⁴ RA SSR 1938/39, 40.

La radio scolaire semble avoir largement échappé à l'influence de la Défense spirituelle: il n'est jamais fait de rapport entre l'un et l'autre. Certes, le choix des sujets et la manière de les traiter peuvent nuancer quelque peu ce jugement, mais il faut bien reconnaître que les promoteurs de la radio scolaire semblaient plus préoccupés par l'éducation que par l'idéologie. De plus, la radio scolaire, encore au stade expérimental, est restée un domaine plutôt marginal au sein de la radiodiffusion suisse.

LE COMMENCEMENT DES ONDES COURTES EN SUISSE

Les émissions diffusées par ondes courtes depuis la Suisse débutent en 1932, avec «Radio-Nations», l'émetteur de la Société des Nations de Prangins.₆₅ Cet émetteur va servir de manière occasionnelle à diffuser des émissions suisses vers l'étranger dans certaines occasions spéciales, comme les fêtes du 1er août, principalement vers les Amériques, qui comptent beaucoup d'émigrants suisses. Dès 1937, les émissions deviennent hebdomadaires et, en avril 1938, les Chambres fédérales acceptent un projet du Conseil fédéral pour la construction d'un émetteur à ondes courtes à Schwarzenburg, destiné à remplacer l'émetteur de Prangins. A peine mis en service, en juillet 1939, le studio de Schwarzenburg est détruit par un incendie, mais sa reconstruction est entreprise immédiatement et, dès l'été 1940, il reprend ses émissions de manière régulière. A partir de l'été 1941, il diffuse quotidiennement des émissions en direction de l'Amérique du Nord et du Sud. Par ailleurs, aux émissions dans les trois langues officielles, viennent s'ajouter les émissions en anglais, en espagnol et en portugais. Dès ce moment, il émet plus que n'importe quel autre émetteur suisse: 3350 heures en 1941 et 3918 en 1942.66 Dès sa création, le service des ondes courtes dépend directement de l'Office central de la SSR, et n'a donc pas le statut d'un studio. Ses moyens financiers sont assez limités – 160 000 francs entre le 1er avril 1941 et le 31 mars 1942, mais cela s'explique par le fait que ce service ne produit pour ainsi dire pas d'émissions: il relaie les émetteurs nationaux, le plus souvent en direct pour les pays européens, et généralement en différé pour les autres continents (à cause du décalage horaire).67

LA SIGNIFICATION DES ONDES COURTES POUR LA DÉFENSE SPIRITUELLE

Le principal avantage des ondes courtes étant la transmission à longue distance, les émissions suisses sont naturellement destinées à l'étranger, et en premier lieu aux Suisses de l'étranger. Pour eux, les ondes courtes font le lien avec le pays qu'ils ont quitté, distant parfois de plusieurs milliers de kilomètres. La volonté de créer un sentiment d'appartenance chez les Suisses de l'étranger obéit à des raisons sentimentales, mais aussi à des raisons de défense nationale et spirituelle. En effet, ces Suisses seront nombreux à revenir après le début de la guerre en Europe, rappelés par la mobilisation. Rien d'étonnant donc que ces émissions aient commencé avec la diffusion des cérémonies du 1er août, dès 1934. Pour le 650ème anniversaire de la Confédération, le service des ondes courtes, tout comme le reste de la radiodiffusion suisse, a employé les grands moyens pour retransmettre les cérémonies qui eurent lieu pendant trois jours à Schwyz (environ 40 heures en trois jours).68





RA SR 1941/42, 59-63.

65

⁶⁷ Ibid., 62 68 Un com

Un compte rendu des heures d'émissions figure dans Le Radio, 15.8.1941.

D'autre part, les émissions du service des ondes courtes sont également destinées aux étrangers: elles sont un moyen de la politique extérieure, qui permet de présenter la Suisse sous un jour favorable à des millions d'auditeurs, de vanter ses attraits touristiques (la crise économique mondiale ayant gravement atteint ce secteur de l'économie), et de faire connaître, et si possible aimer, le pays à l'extérieur. «Mais, sa tâche principale [au service des ondes courtes] consiste à renseigner les pays éloignés qui ne peuvent capter nos ondes moyennes ou qui ne comprennent aucune de nos langues nationales sur la vie, les aspirations de la Suisse, sur son histoire et sa culture intellectuelle.»₆₀

Dans l'esprit de ceux qui les développent, les émissions sur ondes courtes poursuivent donc un double but: «rattacher plus étroitement la cinquième Suisse à la mère patrie et propager la connaissance de la culture suisse».₇₀

PROBLÈMES D'ORGANISATION AU SEIN DE LA RADIO

FAIRE PLUS AVEC MOINS: LES FINANCES DE LA SSR

Les problèmes financiers de la radio reviennent de manière récurrente tout au long des rapports annuels de la SSR. En effet, on demande à la radio de faire plus, notamment à cause de la Défense spirituelle, avec moins d'argent. Pour résoudre le problème, l'autorité de concession envisage une diminution des dépenses, alors que du côté de la SSR on penche plutôt pour une augmentation des recettes. Pour ce faire, le Comité central de la SSR propose à plusieurs reprises d'augmenter la taxe de concession que les auditeurs doivent payer, mais cette solution ne sera jamais retenue par les autorités. Autre solution envisagée: augmenter la part de la SSR dans le partage du produit de cette taxe, puisqu'elle en touche moins de la moitié, les PTT se réservant le reste pour les dépenses d'ordre technique dont ils ont la charge et les amortissements liés à la construction des émetteurs et des studios. Ce partage des recettes, dans lequel la SSR n'a pas son mot à dire, restera longtemps un sujet de vives controverses et alimentera une certaine méfiance à l'égard de la régie des PTT.

Le revenu de la taxe de concession, pour la période traitée dans ce chapitre, représente environ dix millions de francs par année, dont quatre à cinq millions sont versés à la SSR. Après déduction du budget de l'Office de la SSR, qui comprend le service des ondes courtes, cet argent est réparti entre les émetteurs selon des proportions avantageuses pour les minorités romande et tessinoise.

Pour différentes raisons les dépenses ont eu tendance à augmenter pendant les années traitées dans ce chapitre: l'apparition des droits d'auteur, le service des nouvelles, auxquels s'ajoutent différentes dépenses techniques (équipement en appareils enregistreurs permettant la transmission en différé, voitures de reportage et encore construction de nouveaux studios à Bâle, Genève et Zurich). Qui plus est, la crise économique et la dévaluation du franc suisse en 1936 rendent la situation plus difficile qu'auparavant.

Paul Borsinger, fondateur de Radio suisse internationale

Paul Borsinger, né à Baden en 1895 et décédé à Berne en 1982, est le véritable fondateur du service des ondes courtes. Après avoir obtenu une licence en droit à Fribourg, il travaille deux ans à Madrid pour Siemens, puis se rend à Londres, où il se lance dans le journalisme, avant d'aller travailler trois ans au Pérou. De retour en Europe en 1933, il entre à la SSR en tant que contrôleur des programmes, puis, en 1934, il accède au poste de responsable des programmes destinés à l'étranger. En 1935 il devient le premier chef du service des ondes courtes, un poste qu'il occupera jusqu'à sa retraite en 1960.



⁶⁹ RA SR 1941/42, 59.

⁷⁰ Ar DG, SSR 1874, Le programme des émissions suisses sur ondes

courtes en 1939, 24. 10. 1938, signé Borsinger.

A titre d'exemple: Pommier 1944.

LES DROITS D'AUTEUR

Jusqu'en 1936, la SSR ne paie pratiquement pas de droits d'auteur, un accord avec les grandes maisons de disques l'autorisant à diffuser gratuitement des disques à la condition d'annoncer les titres à l'antenne. Mais une décision du Tribunal fédéral du 7 juillet 1936 contraint la SSR à payer des droits d'auteur, estimant que ceux-ci doivent être protégés.₇₂ Les artistes ayant pour la plupart cédé ces droits aux fabricants de disques, la SSR doit donc s'entendre avec ces derniers, ce qui ne va pas sans mal. Des discussions sont engagées à plusieurs reprises avec huit maisons de disques, mais elles ne donnent rien. Après bien des négociations, la SSR et les fabricants de disques parviennent finalement à un accord: la SSR peut diffuser au maximum deux heures de musique par jour et par émetteur, et doit annoncer la marque du disque, le titre de l'œuvre, le nom de son auteur et de son interprète.₇₃ En échange la SSR verse 75 000 francs par an à ces huit maisons de disques. Pour l'exercice allant du 1er avril 1939 au 31 mars 1940 la SSR doit payer 237 000 francs pour tous les droits d'auteur, et pour l'année suivante ils passent à 370 000 francs (y compris les licences d'exécutions).₇₄

LE FINANCEMENT DU SERVICE DES NOUVELLES

Le service des nouvelles de l'ATS étant financé par la SSR, les dépenses liées à ce service augmentent puisque le nombre de bulletins quotidiens passe de deux à quatre. En 1937, la SSR verse 78 000 francs₇₅ à l'ATS, alors que pour l'exercice 1940–1941 elle doit verser la somme de 121 000 francs. Le fait que la SSR finance ce service l'a rendue d'autant plus exigeante vis-à-vis des prestations fournies. Quant à la collaboration entre les studios, qui est le but essentiel de la réorganisation de 1937, elle ne semble pas avoir permis d'économiser beaucoup d'argent, notamment parce que le problème de la langue rend presque impossible l'échange des programmes entre les diverses régions linguistiques.

LES FEMMES AU SEIN DE LA SSR

Petit à petit, les femmes ont fait leur apparition à la radio, comme speakerines d'abord, comme animatrices ensuite, principalement dans les émissions destinées aux femmes, aux jeunes ou aux malades. A titre d'exemple, on peut citer l'émission hebdomadaire d'Elisabeth Thommen, «Aus der Arbeit der Frau», du studio de Zurich.₇₆ De manière générale, on se montre plus ouvert à la collaboration des femmes en Suisse alémanique et, en juin 1937, l'organe des sociétés suisses alémaniques, le «Schweizer Radiozeitung», consacre un numéro spécial à la place des femmes dans la société en général et dans la radiodiffusion suisse en particulier.₇₇

Ar DG, SSR 1321, 15. 3. 1937.

Ar DG, SSR 1441, contrat, 14.6.1937; RA SSR 1937/38, 16-18.

73 Ar DG, SSR 1441, co 74 RA SR 1941/42, 64.

Pour les conditions, voir le contrat: Ar DG, SSR 821, 8.3.1935.

76 RA SR 1939/40, 30.

77 SRZ, 6.6.1937.

72

UNE RADIO AU SERVICE DE L'ETAT

au Comité central qui statue au cas par cas.81

Comme on a pu le constater, entre 1937 et 1942 ce sont d'abord les événements extérieurs qui dictent la conduite à tenir en matière d'organisation de la radiodiffusion, comme d'ailleurs pour le reste. Il a donc fallu s'adapter aux nouvelles conditions, en centralisant et en concentrant les pouvoirs, dans un domaine où les précédents n'existaient pas. Mais cette adaptation a dû se faire en fonction des conditions propres à la Suisse, c'est-à-dire en préservant une certaine autonomie régionale. Le fédéralisme a été en bonne partie maintenu, les sociétés membres de la SSR n'ont pas capitulé devant l'Etat, d'autant moins qu'elles ont parfois anticipé sur les buts de celui-ci – particulièrement en ce qui concerne la Défense spirituelle. Durant cette période, la radiodiffusion, en se mettant au service de l'Etat, a pris une dimension nationale nouvelle et a trouvé la reconnaissance officielle qu'elle cherchait. En ce sens, la radio s'est peut-être autant servie de la Défense spirituelle et des conditions extraordinaires dues à la guerre mondiale qu'elle n'en a été une victime.

approuvaient largement la politique menée, et l'utilisation de la contrain-

Trudi Greiner

Trudi (Weder-) Greiner est née à Berne le 12 octobre 1911. En 1939, elle présente un doctorat en littérature allemande à l'université de Berne, puis entame une carrière de journaliste. Elle entre au studio de Berne le 1er décembre 1939, en gardant une activité à 50% au «Bund», où elle s'occupe d'émissions pour les enfants et les jeunes jusqu'en 1957. Quand elle arrive à la radio, il y a déjà deux femmes dans la commission des programmes, toutes deux favorables au droit de vote des femmes. En parallèle, elle anime également, de 1940 à 1956, l'émission destinée aux femmes (qui existait déjà). De 1967 81 à 1974, Trudi Greiner est encore correspondante de Radio Berne en Suisse romande.

Kronenberg 1998

Comme dans bien d'autres domaines, les responsables et le peuple

⁷⁸ Voir page 91.

Ar DG, PV CC, 15/16.12.1937. 79

⁸⁰ Ar DG, SSR 1607, Classification du personnel féminin selon

l'échelle des traitements, 3.1.1938, signé Glogg.

⁸¹ Ar DG, SSR 1811.

te a été plutôt rare. En théorie, l'Etat avait les pleins pouvoirs sur la radio, mais, dans les faits, force est de constater qu'avant et après le 2 septembre 1939, les continuités l'emportent sur les ruptures. Certes, la radio n'est pas un lieu où règne la diversité d'opinions, mais son rôle n'est pas là. Car «la radio doit, par tous les moyens, renforcer la confiance en nos dirigeants, la confiance en notre armée, la confiance en nos armes, la confiance en nos montagnes».82 Pour cette raison, elle s'abstient de toute critique envers le gouvernement, par exemple pour sa politique à l'égard des réfugiés. Cependant, il n'y aura pas non plus, au sein de la radio, de discrimination ouverte à l'égard des collaborateurs juifs.

ADAPTATION OU RÉSISTANCE?

Comme en bien d'autres domaines, la question se pose pour la SSR et le SR de savoir s'ils se sont adaptés ou s'ils ont résisté au IIIe Reich. A certains moments, le défaitisme a régné au sein de la radio, comme en témoignent les «Directives pour l'élaboration des programmes» du 19 juillet 1940, rédigées par von Reding.83 Ouvertement inspirées par le discours du 25 juin 1940 de Pilet-Golaz, dont il est proche au niveau idéologique, il y est question «d'adaptation «politique» aux réalités nouvelles dans le sens d'un renforcement de l'idée d'autorité», d'«une de ces périodes de crise qui exige une forte discipline et une limitation volontaire des droits du citoyen» et «de cette adaptation intellectuelle, de cette transformation intérieure nécessitée par les événements extérieurs et qui, pour des décennies peutêtre, déterminera l'orientation de notre pays». Dans ces directives, le terme d'adaptation revient comme un leitmotiv, même si la volonté de résistance, en cas d'agression, se doit d'être inébranlable. C'est le paradoxe apparent qui caractérise bien souvent l'attitude de la Suisse pendant les premières années de guerre: s'adapter pour mieux résister. Il n'est pas question de choisir entre les deux, car l'un ne va pas sans l'autre.



LA RADIO SUISSE SUR LE CHEMIN DE L'APRÈS-GUERRE, 1942-1949

En été 1945, le général Henri Guisan annonce à la radio: «Ma mission est terminée», mettant ainsi fin au service actif. Toutefois, à la Radio suisse comme ailleurs, on n'a pas attendu cette date pour commencer à emprunter le chemin de l'après-guerre. Après le tournant pris par le conflit mondial en hiver 1942/43, on commence à penser progressivement «retour à la normale»; à penser seulement, car l'on est encore loin d'agir. En portant son regard par-delà les frontières nationales, la SSR ne peut que constater que la Radio suisse a pris du retard par rapport à ses homologues étrangères. C'est avec une hésitation certaine que la SSR se prépare à l'après-guerre. En Suisse alémanique, en particulier, où, dès 1942, on parle d'une crise de Radio Beromünster, les directeurs des studios réfutent, dans un premier temps, la critique grandissante dirigée contre les programmes, trop sérieux aux yeux du public.

En 1945, à la fin de la guerre, sept ménages sur dix possèdent une radio. C'est aussi l'époque où est lancée la question de la radio avec ou sans auditeurs,, qui est parfaitement ambivalente. D'une part, la Radio suisse risque de se faire ravir son public par les programmes étrangers qui refleurissent. De l'autre, on s'interroge sur la structure du diffuseur national. Célébrée lors de sa fondation comme étant l'incarnation même des valeurs qui fondent l'Etat, la SSR ne parvient pas vraiment à réaliser cet idéal. Sans doute représente-t-elle une «allégorie de ce fédéralisme»; toutefois, ni en 1931, ni à la faveur de la réforme du milieu des années trente,6 elle n'est capable d'associer les citoyennes et citoyens aux décisions, comme le voudrait la démocratie directe. Les auditeurs n'ont donc pas voix au chapitre, pas plus que l'organisation institutionnelle de la SSR ne reflète le visage politique du pays. Après cinq longues années de guerre, on est aussi lassé du rôle de vecteur des déclarations officielles joué par la radio. Fin 1944, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent pour réclamer, sous le vocable de «démocratisation», un nouveau régime de radiodiffusion; en Suisse alémanique se constituent des comités de réforme qui présentent de longs «cahiers de doléances».

Menace d'érosion du public et pressions politiques sur le plan national stimulent la prise de conscience de l'incontournable nécessité de réorganiser la radio. Il fallait accroître l'attrait exercé par la radio suisse, en la rendant plus proche du public et en diffusant des programmes davantage en prise sur l'actualité, plus divertissants et plus «professionnels». De mégaphone des autorités, il fallait que la radio se transformât en une organisation démocratique modèle, et transmette au monde, en sa qualité de diffuseur des valeurs démocratiques, l'image d'une Suisse dynamique et progressiste.

- 1 Allocution du général Henri Guisan du 20.6.1945;
 - enregistrement extrait de «Zeit-Zeichen», studio de Berne, D+A.
- 2 Imhof et consorts 1996.
- 3 RA SSR 1944/45, 109.
- 4 Commission bâloise pour les questions de radiodiffusion 1945.
- 5 Schade in: Du 6/1994, 24.
- 6 Voir pages 50 et 87–92. Cf. aussi Schade 1998 a, 381 s.

Les premières améliorations apportées aux programmes entraînent une atténuation des critiques et font que la SSR obtient, en 1947, une hausse de la redevance de réception, qui permet d'accélérer la modernisation de la radio. Pourtant, la guerre froide a tôt fait de freiner cet élan. Les projets de loi sur la radio sont mis de côté et le conflit Est-Ouest fait renaître la Défense spirituelle, à la Radio suisse également.

A la fin des années quarante, la radio donne lieu à une violente controverse qui plonge, une fois de plus, la SSR dans la crise. Le débat sur la «politisation» du problème de la radio, qui s'est instauré au milieu des années quarante, cède la place à la polémique autour du «noyautage confessionnel» de ce média. La crise contraint le directeur général et le secrétaire général à démissionner en 1950. Sous l'impulsion du nouveau directeur général, la SSR «décolle» véritablement au cours des années cinquante, profitant de l'essor général de la radio après la guerre.

NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES PROGRAMMES

Comment la radio peut-elle jouer au mieux son rôle de vecteur de la culture tout en remplissant la fonction qui lui est dévolue au titre de la Défense spirituelle? Selon les régions linguistiques, les avis divergent.8 Les directeurs de Radio Beromünster redoutent l'influence néfaste d'un programme trop léger, d'où des émissions empreintes de plus de sérieux que celles qui sont produites en Suisse romande, où l'on avait érigé «il faut rire quand même» en véritable principe directeur de la stratégie visant à entretenir le moral de la population.

Dès l'été 1942, on ne peut plus, en Suisse alémanique, ignorer les «voix qui réclament de meilleurs programmes», à telle enseigne que le magazine radio officiel se fait l'écho de ces revendications dans une série d'articles. 10 «A terme, il est certainement possible de faire taire ou presque celles et ceux qui revendiquent une amélioration des programmes, à condition que nous restions fidèles à nous-mêmes et que nous ne donnions pas dans la facilité»: 11 telle est la conviction du directeur de Radio Berne. Pourtant, après quelque temps, force lui est de concéder: «Beromünster a eu le courage d'être impopulaire et jusqu'il y a peu, nous pouvions nous permettre d'être impopulaires. Aujourd'hui, il est de fait que de larges milieux de la population sont mécontents de nos programmes.»12

DES PROGRAMMES LÉGERS POUR DES PÉRIODES SOMBRES

En hiver 1942, Rediffusion procède, pour la seconde fois, à une étude d'audience auprès des abonnés au réseau de Zurich et de Lausanne. 13 L'analyse des résultats à laquelle procède la direction fait ressortir une fois encore deux tendances: l'intérêt marqué du public pour l'actualité et son besoin de divertissement.14 L'enquête souligne que les informations sont l'émission la plus écoutée; elle fait également ressortir avec netteté que «l'écrasante majorité des auditeurs suit les programmes de variétés, quelle que soit la radio qui les diffuse».15

Les considérations qui suivent sont fondées essentiellement sur mon mémoire de licence: Egger 1999.

Voir page 102; Billeter 1985; Mäusli 1995 b; Schade 1998 a.

Le Radio, 8.3.1940. 9

Série d'articles parus dans SRZ, 15/22/29.8.1942.

SRZ, 29.8.1942, 17. 11

12 Ar DG, PV CD, 5.10.1942, 8.

Voir page 211. En ce qui concerne la première étude d'audience de l'hiver 1937/38, cf. Schade 1998 a, 355 s. 13 14

Ar DG, SSR 2499, Programmanalyse des Schweizerischen Rundspruchs.

Aus den Aufzeichnungen der Rediffusion Zürich und Lausanne vom Oktober/Dezember 1942.

Ibid., 3.

10

Convaincu qu'il fallait aménager les programmes si l'on voulait prévenir le passage du public à la concurrence étrangère, Alfred Glogg, directeur général, plaide, en automne 1942, contre une radio qui ne s'adresserait qu'à une élite intellectuelle et se réclame de programmes plus légers. De même, Kurt Schenker, directeur de Radio Berne, concède qu'il faut prendre davantage en considération les besoins et desiderata des auditeurs, se demandant «à quoi sert une radio si elle n'a pas de public! 17 Tandis que les responsables des programmes de Sottens et de Monte Ceneri ne voient pas de contradiction dans le fait de diffuser sous une forme populaire des contenus de haut niveau culturel, outre-Gothard et outre-Sarine on continue à assimiler l'allégement des programmes à une baisse de la qualité. Ceux qui font la radio en Suisse alémanique estiment que celle-ci doit «plus veiller à l'édification des auditeurs» qu'à «leur distraction». 18

PAS D'AMBIANCE DE VACANCES

Dans le débat politique qui a lieu en Suisse en 1942, on constate un amenuisement progressif du «pathétisme entourant la concorde nationale». De diverses parts, on note – non sans inquiétude – «l'apparition d'un état d'esprit qui se complaît, sans vergogne, dans l'insouciance des périodes de paix».19 Jakob Job, directeur de Radio Zurich, déconseille formellement de réserver une place à «cette ambiance de vacances» 20 dans les programmes. Sur le plan national, le tournant de la guerre à l'hiver 1942/43 fait renaître la lutte économico-politique et socio-politique entre la droite et la gauche. La Suisse qui avait orienté son économie sur le commerce avec les puissances de l'Axe, subit de plus en plus la pression des Alliés. De surcroît, après la victoire de l'armée rouge à Stalingrad, l'appel à la normalisation des relations avec l'Union soviétique retentit à nouveau. C'est dans cette situation de dissensions politiques internes et de crise sous-jacente de la politique étrangère qu'a lieu, en été 1943, une réunion des directeurs radio consacrée à la conception des programmes des mois suivants. Le directeur général y rappelle le devoir qu'a la radio d'être au service de la Défense spirituelle en renforçant le sentiment identitaire dans la population et en la préparant aux mutations à venir. Il s'agissait, en d'autres termes, de préserver l'unité nationale des «influences désagrégeantes» et de guider, résolument et avec l'esprit de résistance, la population à travers «l'affrontement des idéologies à venir». «On peut mettre des troupes en alerte aux frontières; mais les idées, il faut les clarifier à l'intérieur du pays et combattre celles qui ont été reconnues comme pernicieuses», 21 s'exclame le directeur général devant les professionnels de la radio.

S'agissant de la conception des programmes, la directive de Glogg est la suivante: «même objectif mais différentes voies pour l'atteindre».₂₂ En fait, les avis continuent de diverger entre les régions linguistiques quant

Qui n'avance pas recule

C'est avec ce slogan, qu'en été 1944, le studio de Lugano place sous la houlette de Felice Filippini un petit studio expérimental - le premier du genre en Suisse servant à «la recherche de formes artistiques propres à la radio». Les professionnels des ondes y essaient de nouvelles formes d'émissions artistiques et documentaires et expérimentent de nouveaux modes de transmission du savoir. On s'initie à l'illustration musicale des textes parlés ainsi qu'aux effets techniques. La poursuite du développement des procédés d'enregistrement après la guerre facilite la conception d'émissions «faites pour la radio». Rapport annuel SSR 1944/45, 96; SRZ, 7.7.1945, 14

¹⁶ Ar DG, PV CD, 5. 10. 1942, 3 s.

¹⁷ SRZ, 22.8.1942, 12.

¹⁸ Ar DG, PV CD, 5. 10. 1942, 8. Intervention d'Emil Notz,

directeur du studio de Bâle.

¹⁹ NZZ, 26. 2. 1942; Imhof et consorts 1996, 55.

²⁰ Ar DG, PV CD, 5. 10. 1942, 7.

²¹ Ibid., 2. 7. 1943, 3.

²² Ibid., 11.

aux moyens à utiliser. En Suisse alémanique, cependant, on est de plus en plus conscient de la nécessité d'aménager les programmes si on veut qu'ils aient une audience. Pourtant, en 1943, les responsables des programmes ne veulent toujours rien savoir de la «crise des programmes» dont on parle en Suisse alémanique, dès 1942.₂₃ Il ne faut pas croire, estime le directeur de Radio Berne, que nos émissions soient mauvaises; elles «soutiennent au contraire la comparaison avec celles des radios étrangères».₂₄

85

LA RADIO SUISSE ENGAGE À SON TOUR UNE RÉFLEXION SUR L'APRÈS-GUERRE

Rudolf von Reding, secrétaire général, partage aussi ce point de vue. Il considère cependant qu'il était facile de fidéliser les auditrices et auditeurs aux programmes suisses tant que les radios étrangères étaient au service de la propagande de guerre. Début 1944, alors qu'à la SSR on commence à supputer la fin des hostilités, le secrétaire général présente un premier rapport consacré aux tâches de la Radio suisse durant la période d'après-guerre. C'est à cette époque que l'on prend enfin conscience du retard pris: dans les nations en guerre, la radio, instrument essentiel de la propagande, avait été constamment développée; au surplus, on avait déjà intensément planifié les programmes de l'aprèsguerre. A l'étranger, on s'était mis à développer systématiquement de nouvelles formes d'émission, telles que le «Studio Expérimental» de la Radiodiffusion française, et l'on planifiait l'avenir de la radio tant sous l'angle organisationnel que technique. En Suisse, en revanche, il n'existe encore aucun plan concret. Tout au plus peut-on parler de préparatifs, ainsi que le constate von Reding dans l'analyse qu'il fait de la situation.

Le débarquement des Alliés au nord de la France, en juin 1944, fait pressentir la fin des hostilités, ce qui pour la SSR pose avec encore plus d'acuité la question de la radio d'après-guerre. 18 faut adapter la structure et la teneur des programmes aux spécificités de l'époque. Cela passe non seulement par la mise au point de nouvelles formes d'émission, mais encore par l'étude de nouveaux procédés d'enregistrement. Autre point capital à l'ordre du jour: l'opportunité de doubler les programmes existants, autrement dit de créer un second programme régional-linguistique, dans le but de faciliter le développement de l'offre d'émissions divertissantes.

24 lbid., 2. 7. 1943, 9.

26 Ibid.

lbid., 5. 10. 1942, 3. Dans ce contexte, le directeur général de la SSR fait référence à la dernière séance des directeurs de Radio Beromünster.

Ar DG, SSR 2545, Der Rundspruch und die Nachkriegsprobleme. Grundlagen zur Diskussion, vorgelegt von Herrn Dr. von Reding an der Direktorenkonferenz vom 8. 2. 1944, 1s.

²⁷ Ar DG, SSR 2593, Der Rundspruch und die Nachkriegsprobleme,
2. Bericht des Generalsekretärs, 3. 7. 1944.

Les studios manquent en outre de personnel formé et de spécialistes. Ceux dont on dispose menacent de démissionner parce que leur rémunération est insuffisante. Au problème salarial, s'ajoute la surcharge chronique que connaît le personnel du programme et de la technique dont l'effectif est restreint, comparativement à celui des radios étrangères. En automne 1942, le personnel parvient à s'unir au sein de la Fédération des employés de la radio suisse (FERS). En 1944, un progrès est également réalisé dans le secteur de la prévoyance en faveur du personnel: l'assurance de groupe est résiliée et remplacée par une caisse de pension autonome. 29 L'abandon de la lutte des classes au profit de la négociation entre partenaires sociaux (fin des années trente) ne profite au personnel de la SSR qu'après la guerre, puisque la première convention collective de travail est conclue en 1947: 30

BEROMÜNSTER, UNE RADIO QUI «PONTIFIE»

Dès la fin de l'année 1944, les radios et leurs directions s'attaquent plus sérieusement aux problèmes concrets au point même de mettre en discussion de premières propositions sur la structure et l'organisation futures des programmes.₃₁ En Suisse alémanique, on ne parvient pas à désamorcer les critiques de plus en plus vives du public à l'égard de Beromünster qualifiée de «radio qui pontifie».

Les professionnels de Beromünster ne parviennent que superficiellement à rendre les programmes moins austères. Ceux-ci ne sont pas plus légers mais simplement plus morcelés pour les oreilles du grand public.

Au printemps 1945, le Comité central se penche pour la première fois sur la conception des programmes des radios publiques de Suisse alémanique et confirme qu'il y a crise.₃₂ Si la radio a une mission éducative, s'exclame l'un des membres, «ce n'est pas une raison pour vouloir instruire continuellement les auditeurs contre leur gré».₃₃ On relève aussi l'ennui qu'inspire au public une radio devenue la voix du Conseil fédéral. A moyen terme, on veut des programmes qui réservent une plus large place à la confrontation des idées, le constat étant que «ce qui manque, c'est la discussion, l'opposition, le débat».₃₄

En Suisse alémanique, les responsables des programmes admettent que, ces derniers temps, ils ont peut-être misé par trop sur le quantitatif et pas assez sur le qualitatif, par exemple en rediffusant à plusieurs reprises des pièces radiophoniques. Toutefois, ils relativisent leurs responsabilités. Ce n'est pas leur faute si «les programmes de Beromünster sont quelque peu lourds actuellement» mais bien à la structure de la Suisse alémanique

Beromünster,

une radio qui «pontifie» Début 1945, des courriers de lecteurs et des articles de presse réclament avec insistance que la radio «arrête enfin de saucissonner son programme; ce que nous voulons, clame-t-on, c'est un vrai programme et non un ramassis de prestations radiophoniques qui changent toutes les 5 ou 10 minutes». Le public en a assez d'ingurgiter tout et n'importe quoi. La critique mordante adressée à Beromünster, «la radio qui pontifie» a, indubitablement, un fond politique. On reproche, en effet, aux responsables de cette radio d'avoir une conception des programmes qui incite le public suisse à «tourner le bouton» pour capter des postes étrangers. On pense, par exemple, à une radio allemande qui «profite du fait qu'elle donne dans la valse viennoise et dans la musique de variétés – genres de musique dont Beromünster est si avare - pour diffuser des discours politiques et de la propagande national-socialiste». Freie Innerschweiz, 2.3.1945; Nation, 7.1.1945

²⁸ RA SSR 1945, 125.

²⁹ Ibid. 1943/44, 78-80.

³⁰ Ar DG, SSR 3336, Gesamtarbeitsvertrag zwischen der Schweizerischen Rundspruchgesellschaft in Bern und dem Schweizerischen Verband des Personals öffentlicher Dienste (VPOD) von 1947.

Ar DG, SSR 2719, Contributions au rapport sur les problèmes d'après-guerre, 5.12.1944; SSR 2720, Emissions d'actualités, 5.12.1944; SSR 2721, Studios sans orchestre, 5.12.1944; SSR 2807, Beitrag zum Bericht über die Nachkriegsprobleme des SR, 29.5.1945; SSR 2808, Gedanken zum Nachwuchsproblem des Schweizerischen Rundspruchs, 29.5.1945.

³² Ar DG, SSR 2763, Auszug aus dem Protokoll der gemeinsamen Sitzung des Zentralvorstandes SRG und der Direktoren, 8. 3. 1945.

³³ Ibid., 22. Intervention de Fritz Marbach, délégué de l'autorité concédante.

³⁴ Ibid. Intervention de Marcel Raymond, délégué de l'autorité concédante.

avec ses 16 cantons et leurs revendications les plus diverses, se défend le directeur de Radio Berne. 35 Le directeur de Radio Bâle soupçonne même une volonté de discréditer la Radiodiffusion suisse en général «afin de la priver du retentissement qu'elle a au sein de la population en tant qu'outil d'information rapide à la disposition des autorités dans les situations de crise, situations qui peuvent tout à fait se faire jour, précisément en cette période de fin de guerre». $_{36}$ Plusieurs fois, les directeurs des studios réfutent le reproche de ne pas tenir compte des goûts des auditeurs, en se retranchant derrière le paragraphe 9 de la concession qui oblige la radio à «tout en tenant des intérêts nationaux, poursuivre des buts idéaux» et à éviter tout ce qui pourrait «troubler la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics à l'intérieur et les bonnes relations avec les autres pays».37

DE LA RETRANSMISSION DE CONFÉRENCES À DES PRODUCTIONS FAITES POUR LA RADIO

L'attitude défensive des directeurs radio de Suisse alémanique contraint finalement Alfred Glogg, directeur général de la SSR, à émettre une critique sans équivoque à l'égard des «fonctionnaires de Beromünster».38 A la fin de la guerre, la Direction générale établit un catalogue des points qui posent problème et présente un ensemble de solutions.39 «L'auditeur moderne»40 demande un programme radio ménageant une plus large place à l'actualité et au divertissement, et présenté de manière plus attrayante par du personnel mieux formé. En outre, concevoir des programmes avec professionnalisme implique qu'on les adapte aux habitudes du public, elles-mêmes dépendant des conditions d'existence et des besoins de ce public. C'est du reste ce que tentent de réaliser les studios de Sottens et de Monte Ceneri.

Le «changement d'orientation» prôné par Glogg, à l'été 1945, consiste à produire des émissions faites pour la radio et non plus seulement à retransmettre des concerts, des pièces de théâtre et des conférences. 41 Celles-ci doivent céder la place à des débats. Quant aux pièces radiophoniques, elles se doivent d'être plus que de simples représentations théâtrales diffusées sur les ondes. Des reportages permettront aux programmes d'être davantage en prise sur l'actualité. Enfin, estime Glogg, des concerts à la demande et des émissions en public contribueront à rapprocher la radio de ses auditeurs.

Par une spécialisation des studios et la coordination de leurs activités, la Direction générale entend mettre fin à la concurrence malsaine que se livrent les studios de Bâle, Berne et Zurich qui avaient tendance à faire de la surenchère par émissions interposées. La Radiodiffusion suisse, en effet, ne peut plus se permettre d'exploiter une radio nationale, ressentie comme un «corps étranger» par la population, une radio dont le public sent bien que «la direction des programmes incline, par principe, à satisfaire essentiellement l'élite intellectuelle et à réduire à la «portion congrue» – encore qu'à contrecoeur – les programmes destinés au grand public, pour ne pas dire qu'elle considère ces programmes comme une charité faite au «vulgum pecus»».



³⁵ Ibid., 34.

³⁶ Ibid., 28.

³⁷ Cf. notamment SRZ, 8. 2. 1942, 3 et 1. 1. 1944, 20.

Ar DG, SSR 2820, Vorschläge zu einer neuen Programmgestaltung des Landessenders, 8.6.1945, 3.

³⁸ 39 Ar DG, SSR 2765, Probleme zur Programmbildung beim Landessender Beromünster,

Beitrag der Generaldirektion SRG zur Diskussion über die Programmfrage Beromünster, 24. 3. 1945; SSR 2820, Vorschläge zu einer neuen Programmgestaltung des Landessenders, 8.6. 1945; SSR 2876,

Der Schweizerische Rundspruch an einem Wendepunkt, Bericht des Generaldirektors, 20.8.1945.

Vitali/Fassbind 1946. 40

Les citations du directeur général proviennent de: Ar DG, SSR 2876 et 2765.

En outre, le directeur général plaide résolument pour que les problèmes politiques, sociaux, culturels et philosophiques soient traités sous la forme de débats. La radio, estime-t-il, doit être «un forum, une sorte de Landsgemeinde» où les spécialistes confrontent leurs points de vue dans le cadre de discussions réglées par un animateur, de telle sorte que «l'auditeur lambda ait sur les problèmes différents éclairages qui lui permettent de se forger sa propre opinion». En voulant que la radio soit au coeur de la vie politique générale, Glogg reprend à son compte les arguments de la gauche en faveur d'une radiodiffusion davantage en prise sur l'actualité. Ainsi que l'ont montré les années d'après-guerre, l'attitude du directeur général ne signifie aucunement que le radiodiffuseur national n'entend plus apporter son soutien à la politique des autorités; elle manifeste plutôt que celui-ci est disposé à contribuer au passage d'une conception extrêmement rigide de la neutralité érigée en maxime à une formule associant «neutralité et solidarité».

LA «GUERRE DES ORCHESTRES»:

PLUS QU'UNE SIMPLE CONTROVERSE D'ORDRE CULTUREL

Au fil des années de guerre, les faiblesses de l'organisation de la SSR se révèlent de plus en plus nettement. Elles s'expriment, particulièrement, au travers de la «guerre des orchestres» qui éclate lorsque se pose le problème de la réorganisation des orchestres de la radio. Cette réorganisation qui s'impose par mesure d'économie et parce que la radio, en Suisse alémanique, a besoin d'engager un orchestre de variétés, suscite, dès le milieu de 1943, de violents débats de politique culturelle, tant dans la presse qu'au Conseil national. Cette controverse met aussi en lumière les conflits de compétences entre la SSR et les autorités fédérales, de même que le délicat rapport qui règne entre autonomie et centralisme au sein de la SSR.

STATUT D'ORGANE CONSULTATIF POUR LE COMITÉ CENTRAL ET ÉVICTION D'UN DÉTRACTEUR

En 1942, la précarité de la situation financière des studios de radio devient un problème crucial pour la SSR. Le surplus de recettes que celle-ci a encaissé cette année-là, par suite de l'accroissement du nombre des concessions de réception, est intégralement absorbé par la hausse des coûts des émissions et des frais de personnel, liée au renchérissement, ainsi que par l'augmentation des droits perçus par les sociétés d'auteurs.42 Il ne reste pas un sou pour poursuivre le développement des programmes. La SSR réclame donc au Département des postes et des chemins de fer et à l'Administration des PTT une augmentation de ses ressources, appuyée en cela par diverses interventions parlementaires demandant davantage de moyens financiers pour les studios de la radio, de même qu'une attribution plus importante du produit de la redevance à la SSR.43

Diversité dans l'unité

La musique constitue une composante importante des programmes des trois radios nationales et reflète les différences culturelles entre les régions linguistiques. Si l'on estime à la rigueur envisageable, voire souhaitable, que toute la Suisse se réfère à la même source s'agissant de la musique symphonique, cela paraît en revanche exclu pour la musique de variétés. Il n'y a guère de points communs entre le Jodel, les chansons et les Canzonette. Au surplus, il existe un clivage des mentalités et des goûts entre la Suisse alémanique et la Suisse latine en ce qui concerne la musique moderne de variétés et de danse. A une époque où, sous prétexte d'assurer l'unité nationale, on risque de faire disparaître ce qui fait la spécificité des régions, on tire parti de ce que les radios diffusent des musiques différentes selon les régions linguistiques pour rappeler la diversité des mentalités qui composent le pays. «La Radio suisse a pour mission de promouvoir le pluriculturalisme de notre pays et non de le restreindre», invoque donc le directeur du studio de Lugano, en 1942, pour s'opposer à une uniformisation de la musique de variétés dans l'ensemble de la Suisse.

Ar DG, PV CD, 16.12.1942, 13; Mäusli 1995 b

⁴² Ar DG, PV CC, 11.6.1942, 6.

Ar DG, SSR 2433, A propos de la situation financière du SR; SSR 2435, 43 budget 1943/44. Postulat Malche, Conseil des Etats, 12.6.1942, in: Rostan 1982, 144; question ordinaire Cottier, Conseil national, session d'été 1942, mentionnée dans: Ar DG, SSR 2454, Département des postes et des chemins de fer à SSR, 3. 10. 1942. Albert Malche, conseiller aux Etats, était membre du comité de la SERG.

Les interventions parlementaires déposées par les représentants des intérêts de la radio provoquent au sein du Comité central un débat nourri sur le statut dudit organe. 44 On est unanime à reconnaître qu'il n'aurait pas été nécessaire de passer par les Chambres fédérales si le Comité central de la SSR avait pu continuer d'exercer sa fonction initiale. Il n'entrait nullement dans ses intentions de laisser la question se politiser davantage sur la scène fédérale avec le risque que la SSR devienne le jouet des partis. Cela étant, la SSR adresse au conseiller fédéral Enrico Celio une requête tendant à ce que le Comité central soit rétabli dans ses fonctions, parce qu'il s'agit «du seul moyen de tenir le monde politique à l'écart de la radiodiffusion».45

Pour le conseiller fédéral Celio, il est hors de question, compte tenu de la situation nationale et internationale, de rétablir les organes de la SSR dans l'ensemble de leurs fonctions, en automne 1942. Il voit bien plutôt le Comité central dans le rôle d'un organe consultatif ayant pour mission de soutenir son département dans son activité. 46 Le Comité central SSR est prié d'étudier des possibilités d'économie, en collaboration avec l'Administration des PTT. Il s'agit notamment d'étudier l'opportunité de ramener le nombre des sociétés régionales de sept à trois (une par région linguistique), de réduire les coûts des orchestres et de créer un orchestre unique pour les trois radios régionales-linguistiques. Une commission chargée d'identifier les économies possibles est instituée en hiver 1942. Elle atteste de la bonne gestion de la Direction générale et des studios et, partant, n'identifie que des économies négligeables.47

Le statut d'organe consultatif conféré au Comité central, en octobre 1942, donne lieu à un mécontentement général. Depuis toujours, Félix Pommier, directeur du studio de Genève, ne s'est pas fait faute de critiquer la politique centralisatrice de l'Administration des PTT taxée de technocratique et de tatillonne ainsi que l'état de dépendance dans lequel elle tenait la SSR. Cette fois encore, il réagit avec véhémence et s'indigne de ce que les studios n'aient pas suffisamment de moyens et que, de surcroît, on leur demande de faire des économies, cela précisément en une période de guerre et de crise où la radio joue un rôle éminent. 48 Pommier voit dans le dessein déjà ancien de réduire le nombre des sociétés membres – auquel les sociétés régionales se sont toujours opposées – un premier pas vers une centralisation totale et une étatisation complète de la radio. De même, la création d'un orchestre unique pour l'ensemble de la Suisse se heurte-t-elle à l'opposition de ce fédéraliste convaincu. Il avertit de la complexité de l'affaire, estimant que le Comité central n'est pas suffisamment informé pour pouvoir se prononcer sur le problème des orchestres. Cette attitude de même que la publication dans la presse d'articles ayant trait aux conflits de compétences entre la SSR et les directions des radios, vaut à Pommier le reproche d'avoir agi avec déloyauté. 49 Il est accusé d'avoir communiqué à la presse genevoise des informations confidentielles destinées au Comité central, ce qu'il réfute catégoriquement.50 En été 1943, après une enquête menée au studio de Genève, ce directeur qui avait le plus d'ancienneté, est contraint de démissionner.51 Vis-à-vis de l'extérieur on invoque des «scandales» dans sa vie privée.52 Après sa démission forcée, Felix Pommier rédigea le pamphlet «La radio sans mystère»53 dirigé contre la radio suisse qui essuie alors le feu de la critique. A Pommier succède René Dovaz qui travaille pour le studio de Genève à titre d'indépendant depuis 1923.





```
Ar DG, PV CC, 11.6.1942.
44
```

Ar DG, SSR 2442, SSR au Département des postes et des chemins de fer, 7.7.1942; PV CC, 11.6.1942, 15. 45

Intervention de Fritz Marbach, délégué de l'autorité concédante.

Ar DG, SSR 2454, Département des postes et des chemins de fer à SSR, 3. 10. 1942.

⁴⁶ Ar DG, PV CC, 4/5. 11. 1942, 19; SSR 2580, Die Wirtschaftlichkeit des Schweizer Rundspruchdienstes. 47

Bericht des Zentralvorstandes, 5.5.1944.

⁴⁸ Ar DG, PV CD, 16/17.11.1942, 3-7.

Ar DG, PV CC, 13. 1. 1943, 2. 49

⁵⁰ Directeur du studio de Genève au directeur général, in: Ar DG, PV CC, 30.4.1943, 2 s.

Ar DG, PV CD, 16.6.1943, 1. 51

Mäusli 1995 b, 133. 52

Pommier 1944. 53

LES ORCHESTRES: UN SUJET LANCINANT

Depuis toujours – et c'est là une évidence – la musique a joué un rôle important pour ce vecteur de culture que représente la radio. C'est du reste ce que corroborent les discussions auxquelles donnent lieu régulièrement les genres musicaux à diffuser, comme celles qui ont porté sur le jazz durant la Défense spirituelle.₅₄ La musique constitue également une forte proportion des programmes. Au début des années quarante, les émissions musicales représentent près de la moitié du temps d'émission des trois radios nationales.₅₅ Les orchestres de la radio ont donc fourni matière à controverse, ce qui, dans les années trente, débouche sur une première «guerre des orchestres» en Suisse romande, puis, en 1938, sur la réorganisation des orchestres.₅₆

En 1942, la nécessité de rechercher des possibilités d'économie relance le débat sur les orchestres de la radio. 57 Leur coût est disproportionné puisqu'il engloutit 40% des ressources dont les studios disposent pour les programmes, alors que les prestations des orchestres ne représentent, en moyenne nationale, que 9% du temps d'émission. Au surplus, le programme musical des radios nationales est constitué à raison de plus de quatre cinquièmes par les prestations d'autres ensembles ou des enregistrements sur disques. 58

Des aspects relevant de la politique des programmes plaident également en faveur d'une réorganisation. Le besoin de trois orchestres symphoniques de la radio se fait beaucoup moins sentir puisque l'on tend de plus en plus à diffuser de la musique «légère». L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) est considéré comme l'une des formations symphoniques majeures de Suisse. Le débat porte sur l'orchestre de Radio Beromünster qui – pour reprendre les arguments invoqués à l'époque – contribue à la pléthore de productions symphoniques en voulant lutter contre la concurrence que lui livrent les autres orchestres de Suisse alémanique. Par ailleurs, Beromünster est la seule radio à ne pas disposer de son propre ensemble de variétés.

Selon la recommandation de la Direction générale, la SSR ne devrait plus compter dorénavant qu'un seul et unique orchestre symphonique. A l'instar de la décision prise en 1938, il est, cette fois encore, hors de question de créer un orchestre regroupant les formations des diverses régions linguistiques. 69 C'est l'OSR, rattaché au studio de Lausanne, qui assurera les programmes de musique symphonique pour les trois radios nationales.

POLITISATION DU PROBLÈME DES ORCHESTRES

Controversé, le projet de réorganisation ne tarde pas à provoquer le réflexe de défense des intérêts régionaux en cause, de sorte qu'au prin-

et intérêts régionaux L'Exécutif de la Ville

Politique culturelle

L'Exécutif de la Ville de Zurich a bien du mal à admettre que les ressources de la taxe de concession qui étaient attribuées à l'orchestre de Radio Beromünster profitent dorénavant à la Suisse romande. Cela d'autant que l'OSR fait déjà de la concurrence tant aux orchestres publics de Suisse alémanique qu'à l'orchestre zurichois de la Tonhalle. Les Zurichois s'élèvent donc contre cette réforme en invoquant des arguments d'ordre artistique et culturel. Ils y voient un préjudice porté à la vie culturelle de Suisse alémanique, voire «l'expression de l'influence unilatérale et, partant, inadmissible, exercée par une seule culture», celle de la Suisse romande, «sur la radio

Ar DG, SSR 2483, Conseil municipal de Zurich au Département des postes et des chemins de fer, 5.3.1943

suisse».

Mäusli 1995 b.

⁵⁵ RA SSR 1942/43, 17. Les données se réfèrent à 1941.

Voir pages 94s.

⁵⁷ Ar DG, SSR 2466, Die Orchesterfrage im Schweizerischen Rundspruch, Bericht des Generaldirektors an den Zentralvorstand der SRG, 23, 12, 1942.

Répartition des coûts du programme entre les orchestres (période 41/42):
Beromünster 36%, Sottens 40%, Monte Ceneri 47%. Part de la durée globale d'émission: Beromünster 10%, Sottens 6%, Monte Ceneri 12%. Part du programme musical: Beromünster 19%, Sottens 12%, Monte Ceneri 20%.

⁵⁹ Voir page 95.

temps 1943 le conseiller fédéral Celio est rapidement saisi d'une requête émanant du Conseil municipal de Zurich. $_{60}$

Fin avril 1943, en dépit de la vive opposition manifestée par les délégués zurichois, le Comité central propose au département de maintenir l'OSR comme seul orchestre symphonique. 61 Il préconise, en outre, que l'orchestre de Radio Beromünster cède la place à un orchestre de variétés de dimension plus modeste et que celui de Monte Ceneri soit transformé en orchestre de chambre. Si le Conseil municipal de Zurich peut souscrire à l'idée que l'orchestre de Beromünster devienne une formation de variétés, en revanche il exprime son opposition à la suppression des emplois qui en résultera.62 Le conseiller fédéral Celio donne cependant son accord au licenciement des musiciens de Zurich et de Lugano, en leur offrant la possibilité de se faire réembaucher au sein des nouvelles formations.62 Le problème des orchestres n'est pas sans faire d'importantes vagues dans la presse. Hans Haug, le premier chef de l'orchestre de Radio Beromünster, qui avait démissionné afin de «préserver son indépendance d'artiste»,64 se lance dans une attaque contre la SSR, soutenu en cela par des personnalités en vue.₆₅ Les diatribes ne mettent pas seulement en relief les intérêts des personnes lésées; elles sont aussi révélatrices de la mentalité de certains cercles de musiciens en vue qui continuent de considérer la musique de variétés comme un genre «mineur». Face à ceux qui reprochent «à la radio d'être aux mains de quelques potentats qui ne se soucient aucunement de l'opinion générale»,66 les directeurs des radios décident de passer à l'offensive et de tenter de redonner à la radio l'image de marque qui avait été entamée. 67 Pourtant, en dépit de leurs prises de position dans la presse et sur les ondes de Radio Berne, ils ne parviennent pas à empêcher une nouvelle mobilisation des adversaires de la réorganisation, si bien que le problème des orchestres est l'objet de débats au Conseil national, lors de la session d'été 1943.68

Un résultat, au moins, a été atteint en 1943: la majorité des responsables des radios s'est déclarée nettement en faveur de la création d'un orchestre de variétés pour la Suisse alémanique. La nouvelle directive émise par le conseiller fédéral Celio, voulant qu'il n'y ait pas de suppression d'emploi et que la réorganisation soit progressive, suscite pourtant un conflit au sein du Comité central. 69 Alors que les représentants de la Radiogenossenschaft de Zurich forment recours contre la décision de Celio, les Bâlois et les Bernois s'en tiennent à la décision initiale du Comité central. Ils ne veulent pas «plus longtemps être les spectateurs de la façon dont les Zurichois pratiquent la politique en matière de radio». 70 Le problème des orchestres est considéré comme un «cas d'école» parce que, dans les circonstances de l'époque, un groupe fermement résolu est parvenu à «faire passer son intérêt particulier avant l'intérêt général de la radio suisse». 71 Ce problème ne fait également que rendre de plus en plus impérieuse la nécessité de restituer au Comité central son autorité et ses compétences. 72



```
Ar DG, PV CC, 30. 4. 1943, 20. Rapport complémentaire du directeur général au Comité central de la SSR, 10. 4. 1943,
61
            à propos de SSR 2487, Die Orchesterfrage im Schweizerischen Rundspruch.
            Ar DG, SSR 2496, Conseil municipal de Zurich au Département des postes et des chemins de fer, 21. 4. 1943.
62
            Ar DG, PV CC, 17. 11. 1943, 4.
63
            Ar DG, PV CD, 16.6.1943, 4.
64
            Ar DG, PV CC, 17.11.1943, 45.
65
            Ar DG, PV CD, 28.5.1943, 4.
66
67
            lbid., 16.6.1943, 19-23.
            Ibid., 3; PV CC, 17.11.1943, 5 s.
68
            Ar DG, SSR 2518, Département des postes et des chemins de fer à l'administration des PTT, 24.8.1943; SSR 2517,
69
            Département des postes et des chemins de fer à SSR, 13.9.1943.
70
            Ar DG, PV CC, 30. 4. 1943, 23. Intervention d'Albert Feller, délégué de la RG Berne.
71
            Ibid., 6. 3. 1944, 14 s. Intervention de Fritz Rothen, vice-président du Comité central.
```

Ar DG, SSR 2483, Conseil municipal de Zurich au Département des postes et des chemins de fer, 5. 3. 1943.

Ibid., 17. 11. 1943, 25, 29; 6. 3. 1944, 145.

72

DES COMPÉTENCES ÉLARGIES POUR LE COMITÉ CENTRAL

Au printemps 1944, la tentative de se libérer du carcan imposé par la situation de guerre échoue une fois de plus, les autorités fédérales invoquant l'intérêt supérieur du pays.₇₃ Le conseiller fédéral Celio concède toutefois au Comité de la SSR certaines attributions relevant de son autonomie d'action, telles que celle de résoudre le problème des orchestres. Le Comité central profite de cette marge de manœuvre retrouvée pour décider, en été 1944, de ramener l'effectif de l'orchestre de Beromünster de 48 à 38 musiciens et d'instituer ultérieurement au studio de Bâle un orchestre de musique moderne de variétés composé de 12 musiciens.₇₄ Même si l'on est bien conscient du fait que la nomination d'un étranger à la tête de l'orchestre réorganisé est de nature à déclencher une levée de boucliers dans le public,₇₅ on appelle l'Allemand Hermann Scherchen à la direction de l'orchestre. On lui donne un second en la personne de Paul Burkhard, chargé de diriger le répertoire «léger».

La décision supposée définitive du Comité central incite les adversaires de la réorganisation à reprendre la lutte: l'Association suisse des musiciens et l'Association des artistes de la radio décrètent un boycottage de la radio, des pétitions sont adressées aux autorités fédérales, les syndicats zurichois se jettent dans la bataille, enfin on assiste à la naissance du «Comité d'action pour la sauvegarde de l'ancien orchestre de la radio». Les musiciens de l'orchestre touché par la réforme se refusent à jouer sous la direction de Hermann Scherchen, tant qu'ils n'auront pas l'assurance que leur effectif sera maintenu. Finalement, ils sont congédiés en automne 1944.77

Les musiciens de l'ancien orchestre décident de poursuivre le boycott en réaction à la mise au concours officielle des nouveaux postes et à l'invitation de participer aux auditions.₇₈ Sur les 130 musiciennes et musiciens qui font acte de candidature, 28 sont engagés en vue de la constitution du nouvel orchestre.₇₉ Par mesure de protestation, l'ancien orchestre se lance cependant dans un tour de Suisse à la faveur d'un programme d'occupation financé par la Ville de Zurich.₈₀

Une interpellation ayant été déposée, qui exige que le Conseil fédéral s'explique sur le redimensionnement des orchestres et sur la nomination de Hermann Scherchen, le problème des orchestres fait à nouveau l'objet d'un débat au Conseil national, lors de la session d'automne 1944-81 Dans une réponse très fouillée, le conseiller fédéral Celio s'efforce de justifier le bien fondé de la réforme qui ne trouve guère grâce aux yeux du Parlement.82 Quant au débat sur la nomination du nouveau chef d'orchestre, il

- Ar DG, SSR 2583, Département des postes et des chemins de fer à SSR, 12.5.1944.

 Ar DG, PV CC. 5.7.1044, 305. Se référant à: SSR 2582
- Ar DG, PV CC, 5. 7. 1944, 39 s. Se référant à: SSR 2582,
 Zwischenbericht zur Orchesterfrage, 15. 5. 1944; SSR 2586, Orchesterfrage,
 Bericht des Generaldirektors an den Zentralvorstand der SRG, 28. 6. 1944.
- 75 Ar DG, PV CC, 5.7.1944, 11 s.
- 76 Ibid., séance extraordinaire, 19.7.1944, 2-5.
- 77 Ibid., 14s
- 78 Ar DG, PV CD, 29.8.1944, 5.
- 79 Ar DG, PV CC, 25. 9. 1944, 25.
- 80 lbid., 9. 11. 1944, 5.
- 81 Interpellation Häberlin, Conseil national, 18. 9. 1944, in: Rostan 1982, 164.
- Ar DG, PV CC, 4. 10. 1944, 1s. Au cours du débat, seul le conseiller national Urs Dietschi, membre du comité de la RG Berne, appuie les plans de réorganisation.

est marqué par des fausses notes, tant au Parlement que dans la presse. C'est à juste titre que le Conseil fédéral dénie toute pertinence aux arguments avancés par les opposants à la nomination de Scherchen, «que certains critiquent d'être nazi, d'autres d'être étranger, les derniers d'avoir un caractère détestable».83 Celio concède cependant qu'il est nécessaire de confier la direction de l'orchestre à un Suisse et souhaite «de tout cœur qu'il en soit ainsi le plus tôt possible».84

Cette déclaration incite le nouveau chef d'orchestre à présenter une nouvelle fois sa démission.₈₅ Scherchen est las d'être la cible d'une «lutte engagée depuis deux ans contre l'administration de la radiodiffusion sur le terrain de la politique artistique». Il fait pièce à la tentative des milieux qui cherchent à le faire tomber dans la disgrâce politique en l'accusant d'être un sympathisant nazi.₈₆ Il est vraisemblable que derrière de telles accusations émanant de certains musiciens en vue se cachent des intentions parfaitement protectionnistes.

«UN ARMISTICE DANS LA GUERRE DES RADIOS»

Les cinq directeurs des radios – Job, directeur de Radio Zurich s'était abstenu de participer à la réunion – se montrent soudés dans le soutien qu'ils apportent à la réforme des orchestres.₈₇ Dans le climat marqué par les épreuves de force entre le Comité central et les autorités en matière de radio, ainsi que par les débats de politique culturelle qui cachent aussi la volonté de défendre des intérêts régionaux et un certain prestige, les directeurs exhortent avec véhémence le Comité central à s'en tenir à ses premières décisions et à faire montre d'autorité.

En automne 1944, le conseiller fédéral Celio, confronté à de nouvelles et vives revendications adressées à son département par l'Exécutif du canton de Zurich, intervient auprès de la SSR et de l'Administration des PTT.88 Il considère que les décisions prises en été sont pertinentes mais inapplicables politiquement. Il invite donc le Comité central à trouver rapidement une solution définitive au problème des orchestres, de manière à tempérer le climat politique et à apaiser l'opinion publique. Celio, lui aussi, est de plus en plus en proie à des difficultés. Si dans la presse on tire à boulets rouges sur le Comité central de la SSR pour sa «manière d'agir antidémocratique et autocratique», des voix s'élèvent aussi pour dénoncer avec vigueur le «droit de veto très étendu» dont jouit l'Administration des PTT.89 On réclame alors l'abolition de «l'étatisme culturel».90 Les attaques sont dirigées également contre le conseiller fédéral Celio auquel on reproche de s'être rangé, dans la crise des orchestres, derrière le Comité central de la SSR, quand bien même, depuis le début de la guerre, la SSR relève de l'autorité du Conseil fédéral.91

90

```
83 Rostan 1982, 164.
```

⁸⁴ Ar DG, PV CC, 4. 10. 1944, 8.

Scherchen à SSR, 30.9.1944, in: Ar DG, PV CC, 4.10.1944, 10s. Dès le 21.9.1944, donc avant le débat au Conseil national, Scherchen adresse une lettre de démission, sur laquelle le Comité central refuse d'entrer en matière. A plusieurs reprises, il présente également sa démission par oral. Ibid., 25.9.1944, 30s.

⁸⁶ Ar DG, PV CC, 4. 10. 1944, 11.

⁸⁷ Ar DG, PV CD, 10. 10. 1944, 3-5.

⁸⁸ Ar DG, PV CC, 18. 10. 1944, 2 – 27.

⁸⁹ Ar DG, SSR 2714, Tages-Anzeiger, 25. 11. 1944.

⁹⁰ Berner Tagblatt, 30.9.1944.

⁹¹ Ibid.

En intervenant lui-même, le chef du département a exercé sur le Comité central une pression accrue pour que l'on reconsidère le projet initial de collaboration avec l'Orchestre de la Tonhalle de Zurich et que l'on engage à ce sujet des pourparlers avec les autorités zurichoises.₉₂ La ville de Zurich, en effet, se déclare disposée à engager – d'abord provisoirement, puis, en été 1945, définitivement – dans ledit orchestre, les musiciens de l'ancien orchestre de Beromünster.₉₃ Les musiciens qui avaient remplacé les membres congédiés de l'orchestre de Radio Zurich furent affectés provisoirement au studio de Bâle.₉₄ «L'armistice dans la guerre des radios»₉₅ annoncé par la presse, permet à la SSR de réaliser enfin ses plans: le nouvel orchestre de Radio Beromünster qui ne compte plus que 38 musiciens, dont certains appartiennent à l'orchestre du studio de Bâle, débute son activité en septembre 1945, à Zurich, sous la direction de Hermann Scherchen et Paul Burkhard. L'armistice ouvre également la voie à la constitution longtemps attendue de l'orchestre de variétés.

Même si la guerre des orchestres connaît un apaisement, le conflit n'en a pas moins échauffé les esprits et montré que l'organisation de la radio était loin d'être parfaite. Le régime de guerre avait induit une centralisation accrue des décisions et rendu la SSR plus fortement dépendante de l'Administration des PTT, facteurs qui avaient conduit la radio à se couper de plus en plus de ses auditeurs ainsi que des milieux culturels et artistiques. Ainsi, la guerre des orchestres constitue un terreau propice au «débat sur la démocratisation» qui s'engage autour de la SSR à la fin de 1944.

LA RADIO SUISSE,

VERS UNE ORGANISATION DÉMOCRATIQUE MODÈLE

Au cours de la dernière année de guerre, la SSR est de plus en plus souvent la cible de controverses dans l'opinion publique. On assiste à la parution dans la presse d'articles critiques qui tirent des enseignements de la «guerre des orchestres». C'est aussi cette année-là qu'est publié l'ouvrage pamphlétaire de Félix Pommier, ex-directeur de Radio Genève. De plus en plus de voix se font entendre pour réclamer avec insistance, sous le vocable de «démocratisation», une réorganisation de la radio-diffusion. La SSR n'est pas suffisamment intégrée dans la société; de toutes parts, y compris du côté de la SSR, on revendique la fin de la «mainmise de l'Etat sur la radiodiffusion». La législation qui remonte aux années vingt n'est plus adaptée à l'évolution de cette branche. La nécessité d'adopter une loi sur la radio se fait donc sentir de plus en plus impérieusement. Au début de l'année 1945, Rudolf von Reding déclare que «la radio suisse est en pleine crise»,96 exprimant ainsi ce qui était une évidence aux yeux de tous les responsables de la radio.

- 92 Ar DG, PV CC, 30. 8. 1944, 4s.; SSR 2683, Vorschlag zur Lösung der Orchesterfrage Beromünster, Beschluss des Zentralvorstandes der SRG, 18. 10. 1944.
- Ar DG, PV CC, 29. 11. 1944, 18–20; 22. 1. 1945, 1s.; SSR 2722, Entwurf zum Vertrag zwischen der Tonhallegesellschaft und dem Rundspruchdienst, 8. 12. 1944; Weisung des Zürcher Stadtrates zur Übernahme des alten Radioorchesters, 29. 6. 1945, in: PV CC, 29/30. 8. 1945, 30.
- 94 Ar DG, PV CC, 22.1.1945, 14.
- 95 National-Zeitung, 3. 12. 1944.
- 96 Ar DG, SSR 2733, Bericht des Generalsekretärs SR zur Frage der neuen Konzession des Schweizerischen Rundspruchs, 15. 1. 1945.

En Suisse alémanique se constituent de premiers comités de réforme; des groupements culturels et confessionnels instituent leurs propres commissions de radio; enfin des organisations engagées sur le plan de la politique radiophonique prennent position sur le nouveau régime de la radiodiffusion.97 Tous parlent de «démocratisation» en exprimant les aspirations les plus diverses. Comme lors du débat sur l'avenir économique, social et politique de la Suisse, la discussion autour de la structure à donner à la radiodiffusion après la guerre voit s'affronter des desseins concurrents. Si d'aucuns se font les champions des intérêts fédéralistes, d'autres mettent l'accent sur la représentation des milieux culturels, des églises ou encore des courants politiques. A cela s'ajoute que le poids différent que l'on attache à la radio, selon que l'on estime qu'elle doit d'abord être le vecteur de contenus culturels et artistiques ou un média servant avant tout à la formation de l'opinion politique, est source de conflits.

LA GUERRE EST FINIE!

Après cinq années de guerre, on aspire ardemment – et la SSR aussi – au retour à la normale et à la remise en vigueur de la concession. La validité de la concession d'avant la guerre (qui datait de 1936) avait été limitée à 1941. Toutefois, comme à cette échéance on n'est pas parvenu à la remplacer par un nouveau texte, elle est prorogée pour une durée indéterminée, au printemps 1941. A noter que le Conseil fédéral l'avait déclarée caduque même si l'on continuait, par principe, de l'appliquer à la SSR.₉₈ A l'orée de l'après-guerre, il est toutefois grand temps d'apporter à la concession les modifications qui s'imposent. Contrairement aux intentions du conseiller fédéral Celio, la direction de la SSR estime qu'il n'est guère judicieux d'élaborer le nouveau texte à partir des enseignements tirés de la période de guerre et de crise. 99 Pour elle, la nouvelle concession doit, premièrement, reposer sur une loi sur la radio qu'il convient d'adopter enfin et, deuxièmement, être conçue de manière suffisamment large pour prendre en compte l'évolution programmatique et technique de la radio ainsi que les exigences auxquelles devra satisfaire la radiodiffusion. 100

Le 8 mai 1945, le président de la Confédération annonce sur l'antenne des radios nationales que le IIIe Reich a capitulé sans conditions. Dans toute la Suisse, le son des cloches annonce la fin de la guerre en Europe. Les conditions sont donc réunies pour que la concession soit remise en vigueur. Le 20 juillet 1945, soit un mois avant que le général Guisan se retire, signant ainsi la fin du service actif, l'ancienne concession de la SSR est remise en vigueur jusqu'à nouvel ordre et les organes de la SSR se voient restituer leurs pleines prérogatives. Pourtant, cet acte de l'autorité fédérale ne marque pas vraiment une césure. Au contraire, le débat autour de la réforme de la SSR bat son plein et le radiodiffuseur national doit définir les perspectives de son développement durant les prochaines années.



Bernays 1945; Die Tat, 8.8.1945. 97

Département des postes et des chemins de fer à SSR, 21. 2. 1941, cité in: Ar DG, PV CC, 22. 1. 1945, 29 s. 98

Ar DG, SSR 2681, Département des postes et des chemins de fer aux PTT, 3. 10. 1944,

annexe à la lettre des PTT à la SSR, 13. 10. 1944.

¹⁰⁰ Ar DG, SSR 2733.

LE FÉDÉRALISME, PILIER DE LA DÉMOCRATIE SUISSE

En été 1945, le «Comité pour la réorganisation de la Radiodiffusion suisse» fondé à l'instigation de la «Fédération suisse des employés», fait part de sa conception de la «démocratisation» de la radiodiffusion. 101 Font partie du comité, outre des conseillers nationaux engagés en matière de politique radiophonique et des représentants en vue des milieux musicaux, des membres d'organisations culturelles et religieuses des trois régions linguistiques. A la tête du comité, on trouve Hermann Weilenmann, président de l'Association suisse des écrivains. 102 Les thèses formulées par le comité révèlent la «substantifique moelle» des revendications exprimées dans le cadre du débat sur la réorganisation. Le comité met l'accent sur la représentation des intérêts culturels, artistiques et régionaux au sein de la SSR, les intérêts politiques étant totalement laissés de côté.

La RG Berne défend, quant à elle, une conception démocratique qui privilégie la représentation fédéraliste par rapport à une représentation des différents courants politiques. Les Bernois qui, à l'instar des autres sociétés régionales de radio, n'avaient pas supporté que l'on casse les réflexes fédéralistes lors de la réorganisation de 1936, esquissent, au printemps 1945, un projet exigeant une prise en compte plus marquée du principe fédéraliste au détriment du centralisme étatique. 103 «Les sociétés régionales sont le lieu où tous les desiderata des auditeurs sont démocratiquement enregistrés, traités et, dans la mesure du possible, pris en compte» invoque-t-on. Par «démocratisation», il faut entendre un accroissement de l'influence exercée par les comités des sociétés régionales et les directeurs des studios sur les plans organisationnel et programmatique. Pour assurer la participation des représentants des auditeurs et des différents groupements d'intérêts, il suffit, estime la RG Berne, à l'instar d'ailleurs du Comité suisse de réorganisation, de leur permettre l'accès aux sociétés régionales, dans les organes dirigeants desquelles devraient «siéger, dans toute la mesure du possible, des représentants des diverses catégories socioprofessionnelles et des différentes couches sociales».

LA RADIODIFFUSION, ORGANISATION MODÈLE FONDÉE SUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE

La perspective d'être «éventuellement» représentée ne satisfait pas la gauche. A ses yeux, la SSR qui, lors de sa création, avait été célébrée comme étant l'incarnation même des valeurs qui fondent l'Etat suisse, a besoin de plus que quelques retouches. Fin 1944, une «commission pour les questions de radiodiffusion» se réunit à Bâle. Elle comprend, outre des personnalités proches du Parti du travail (PdT), des représentants des partis radical et démocrate-chrétien, ainsi que de l'Alliance des indépendants. 104 Elle est présidée par Carl Miville, directeur de l'instruction

Revendications exprimées au cours du débat sur la démocratisation

Après les longues années de guerre, tout le monde a envie que la radio «se démocratise» et soit «libérée de la mainmise de l'Etat». Il y a unanimité sur un certain nombre de revendications: il faut accorder à la radio davantage d'autonomie, les compétences doivent être clairement délimitées tant par rapport aux autorités qu'au sein de la SSR, la direction de la radio doit être confiée à des experts en lieu et place de fonctionnaires, il faut que les auditeurs puissent avoir voix au chapitre, enfin il importe que les principaux courants qui composent la société soient représentés tant au niveau des programmes qu'au sein des organes de la SSR. C'est uniquement sur la manière de satisfaire ces revendications que l'on s'achoppe à des divergences.

Ar DG, SSR 2823, Reorganisation des Schweizerischen Rundspruchs, offizielle Pressemitteilung über die Versammlung vom 2.6.1945 in Zürich.

Ar DG, classeur 1121 «Réorganisation de la Radiodiffusion suisse»,
Extrait du procès-verbal de la 2º conférence concernant les mesures à prendre
pour la réorganisation de la Radiodiffusion suisse, 9. 3. 1945.

Les citations qui suivent sont tirées du RA de la RG Berne 1944/45, 5–10.

Ar DG, classeur 1121, correspondance entre la commission bâloise pour les questions de radiodiffusion et la SSR, du 14. 12. 1944 au 18. 2. 1947.

publique du canton de Bâle-Ville et conseiller national. Avec Martin Stohler, juriste et rédacteur de «Vorwärts», autre membre éminent de la commission d'étude, Miville appartient au groupe des dirigeants du PdT, fondé en octobre 1944-105

En été 1945, la commission bâloise présente au public un projet de réorganisation qui, même s'il est radical, est pris très au sérieux parce qu'il va jusqu'au fond des choses tout en étant concis. 106 Les exigences qu'elle pose en matière de démocratisation de la radio vont plus loin que celles des partisans d'une politique de radiodiffusion empreinte des théories radicales. Elle réclame non seulement que la SSR ne soit plus sous la coupe de l'Etat, mais encore que le rôle de la radio soit élargi à celui de média servant à la formation de l'opinion du citoyen par la confrontation des différents points de vue, média dans les programmes et les structures duquel devraient également se refléter les différents courants philosophiques et tendances politiques.

Selon les «réformateurs» bâlois, la radiodiffusion devait devenir un «vecteur des valeurs de la culture démocratique et offrir au monde l'image d'une Suisse progressiste, en se dotant d'une organisation démocratique modèle qui serve de référence».₁₀₇

Tout en haut de son catalogue de revendications, la commission inscrit la création de deux programmes par région linguistique: un programme populaire de divertissement et un programme culturel de haut niveau composé de prestations musicales et d'émissions parlées. Par ailleurs, la commission préconise l'instauration, à dates fixes, de trois journées d'émissions politiques, l'une réservée aux partis de droite et les deux autres au centre et à la gauche, mesure qui vise à permettre à toute la palette des opinions politiques et philosophiques de s'exprimer. En effet, un peuple «qui place au dessus de tout la liberté d'expression, est en droit d'attendre de sa radio qu'elle ne rogne pas cette liberté». 108 La commission prévoit, en outre, un jour d'émissions consacré aux régions. Pour des raisons surtout financières, la commission bâloise lie l'instauration de deux programmes à la condition qu'il n'y ait plus qu'un studio principal par région linguistique. La SSR s'étant historiquement structurée en six studios, cette revendication risque de mettre le feu aux poudres. La commission bâloise estime cependant que la séparation nette des fonctions de média de divertissement et de vecteur culturel est bien plus importante que la structure dont s'est dotée la SSR au sein des régions linguistiques. Car après tout, le public se moque bien de savoir «si la chronique mondiale du professeur von Salis est diffusée depuis la salle de conférence du studio de Bâle, de Berne ou de Zurich ou si les disques au programme de «l'Heure de la Grande musique» proviennent de la sonothèque de Berne, de Zurich ou de Bâle». 109 Afin que l'instauration de studios centraux soit admissible du point de vue fédéraliste, la commission propose la création d'un réseau d'installations de communication reliant tous les centres culturels des différentes régions linguistiques. Aux yeux du suppléant du directeur de Radio Bâle, l'idée de ravaler les studios existants au rang de «simples cabines téléphoniques un peu aménagées» n'a aucun avenir. 110 «Exercice purement académique», le projet de la commission bâloise pour les questions de radiodiffusion est, certes, considéré comme un apport «de valeur». Cependant, ce que l'on recherche à l'époque, ce sont des conceptions qui tablent sur les structures en place.

105 Stirnimann 1992.

Ar DG, classeur 1121, communiqué de presse «Zur Reorganisation des schweizerischen Rundspruchs», 16.7.1945.

Commission bâloise pour les questions de radiodiffusion 1945.

107 Commission bâloise pour les questions de radiodiffusion 1945, 27.

Ar DG, classeur 1121, commission bâloise pour les questions de radiodiffusion,

Bericht zur Schweizerischen Radiokrise, non daté, 27.

Commission bâloise pour les questions de radiodiffusion 1945, 9 s.

Ar DG, classeur 1121, Bericht über die Hörerversammlung du 18. 2. 1946 au Bernoullianum de Bâle,

rédigé par Erwin Roth, non daté.



106

108

A l'inverse de cette tendance, le projet bâlois de réforme de la radiodiffusion n'exige pas moins que la dissolution des sociétés régionales et leur remplacement par trois sociétés régionales-linguistiques, ainsi que l'instauration d'un droit de suffrage universel pour les auditrices et les auditeurs qui, en payant la redevance de concession, deviendraient automatiquement membre desdites sociétés. Ce que la commission souhaite, c'est organiser la SSR de bas en haut. En cherchant à asseoir ses bases sur un système de corps électoral, elle esquisse une structure composée de groupements et de sections représentant des intérêts politiques, religieux, culturels et économiques au niveau local, d'assemblées d'électeurs au niveau cantonal, enfin d'une Assemblée des délégués à l'échelon national, véritable parlement des auditeurs.

Afin d'empêcher que les directions des programmes ne dictent leur loi en matière de programme, le secrétaire général de la SSR concède aux milieux culturels, artistiques, sociaux et politiques le droit à être représentés, mais à titre consultatif uniquement. Von Reding montre peu d'empressement à permettre aux auditeurs d'exercer une influence selon les modalités prévues par la commission bâloise. De telles idées, estime-t-il non sans irritation, sont le fait des milieux politiques extrémistes qui prétendent pouvoir s'appuyer sur de très nombreux enseignements tirés à l'étranger de l'utilisation de la radio comme moyen d'influencer le peuple. Il ne manque pas de souligner le risque que derrière la façade du «démocratique» se cache de «l'antidémocratique». Pour lui, la «démocratisation» de la radiodiffusion a déjà eu lieu en un certain sens, puisque la plupart des foyers disposent d'un récepteur.

PREMIERS PROJETS DE LOI SUR LA RADIO

L'absence de loi sur la radio redevient d'actualité avec les débats sur la démocratisation de la radio. En été 1945, immédiatement après la remise en vigueur de la concession, le Département des postes et des chemins de fer, mandaté par un postulat déposé au Conseil national, présente un premier projet de loi classifié secret. Pour la SSR, ce projet est inacceptable: elle refuse qu'elle et ses sociétés régionales, «pionniers de la radiodiffusion» soient transformées en collectivités de droit public, sans parler de la dissolution envisagée de l'ORG qui n'a pas de studio. La SSR est également en désaccord avec la composition prévue du «conseil de radiodiffusion», censé remplacer le Comité central, de même qu'avec l'instauration du droit de suffrage universel des auditeurs.

En automne 1945, la SSR répond au département par un contre-projet qui élimine tous les défauts qu'elle a dénoncés. 114 Pour assurer la «démocratisation» exigée, il prévoit l'instauration auprès de chaque société régionale d'une association des auditeurs qui pourrait exercer une influence

Plus de fédéralisme et moins de démocratie directe!

En renonçant au droit de nommer la majorité des membres du Conseil de la radiodiffusion, le Conseil fédéral manifeste son intention de libérer la radio de la mainmise de l'Etat. En prévoyant, dans son projet de loi, un droit de vote et d'éligibilité pour tous les concessionnaires (ils sont plus de 800 000), il va cependant plus loin que l'objectif initialement fixé, estime la SSR. s'exprimant en ces termes: «A n'en point douter, le chef du département ne s'est pas rendu compte qu'une organisation de radiodiffusion qui accorderait, eo ipso, à chaque auditeur en possession d'un récepteur, le droit de vote et d'éligibilité au sein d'une société régionale, exposerait la radio au risque de politisation. Un tel projet ferait de la radio suisse une victime de la politique partisane la plus intransigeante. A bref délai, elle serait noyautée puis violée par les groupes pratiquant l'agitation électorale la plus extrême». Ar DG, PV CC, 29/30.8.1945, 10

¹¹¹ Commission bâloise pour les questions de radiodiffusion 1945, 16–20.

¹¹² Ar DG, SSR 2733, Bericht des Generalsekretärs SR zur Frage

der neuen Konzession des Schweizerischen Rundspruchs, 15. 1. 1945, 10-13.

Ar DG, classeur 1121, postulat Moine, Conseil national, 5.12.1944; SSR 2850, loi fédérale réglant l'organisation du service suisse de radiodiffusion, proiet du département, juillet 1945.

Ar DG, SSR 2927, loi fédérale concernant la Radiodiffusion suisse, projet de la SSR, 17/18. 10. 1945.

sur l'élection des comités régionaux et des délégués au sein des commissions du programme, ainsi que sur celle de l'assemblée élargie des délégués. Alors que le département entend accorder aux représentants des milieux culturels, économiques et politiques la majorité des sièges au sein du conseil, la SSR préconise l'instauration d'un Comité central élargi dont la majorité des membres seraient désignés par l'Assemblée générale et les autorités fédérales, en leur qualité de représentants de l'intérêt général. A la différence du projet du département, le contre-projet de la SSR prévoit, en outre, d'intégrer dans le texte de loi des directives sur la conception des programmes. Dans la même ligne, il propose que la disposition de la concession selon laquelle les programmes doivent poursuivre des «buts idéaux», être produits et diffusés dans un «esprit d'impartialité» et se soucier «de la promotion de l'éducation générale»₁₁₅ soit complétée par une nouvelle exigence: «servir à l'information et au divertissement».₁₁₆

Le projet de la SSR qui, en dépit du sceau de la confidentialité dont il frappé, parvient entre les mains de milieux auxquels il n'était pas destiné, incite les associations œuvrant dans le domaine de la politique radiophonique à adresser, en automne et en hiver 1945, diverses requêtes au département. Le fait que les organisations intéressées n'aient pas été associées à l'élaboration du projet de loi donne lieu à de vives protestations et à des menaces. Au printemps 1946, le département présente un second projet de loi – officiel cette fois – qui, tout en étant moins abrupt que le premier, n'a aucune chance d'être adopté. Lors de la conférence nationale pour les questions de radiodiffusion convoquée par le conseiller fédéral Celio, le projet est rejeté à l'unanimité.

LES CATHOLIQUES FONT ENTENDRE LEUR VOIX

En été et en automne 1946, les participants à la conférence nationale font connaître, sur les instances du conseiller fédéral Celio, leurs objections au projet de loi du département. La Fédération populaire des catholiques de Suisse qui, en dépit de sa demande, n'a pas été invitée à la conférence, n'en prend pas moins position dans un rapport et une requête. Au nom du catholicisme suisse, elle déclare son intérêt à être associée au débat sur la réforme de la radio, en faisant valoir qu'il faut qu'on s'habitue à ce que le «réveil de la conscience catholique auquel on assiste dans le monde entier ne peut être ignoré, en Suisse, pas plus qu'ailleurs». Effectivement, c'est au cours des années qui suivent la Seconde Guerre mondiale que s'achève l'intégration des catholiques dans l'Etat fédéral et que les catholiques remportent quelques succès politiques. En 1946, ils consolident nettement leur position dans le secteur de la radiodiffusion grâce à la création de la Société de radiodiffusion de la Suisse centrale.

- Concession pour l'usage des postes de radiodiffusion de l'administration suisse des postes et télégraphes, 30.11.1936, § 9.1 et § 9.2.
- Ar DG, SSR 2927, loi fédérale concernant la Radiodiffusion suisse, projet de la SSR, 17/18. 10. 1945. § 3.2.
- Cf. notamment: Ar DG, SSR 2937, ARBUS au Département des postes et des chemins de fer, 5. 11. 1945; SSR 2948, Association suisse des auditeurs de la radio au Département des postes et des chemins de fer, 12. 11. 1945;
- SSR 2933, RG Zurich au Département des postes et des chemins de fer, 31.10.1945.

 Ar DG, SSR 3043, loi fédérale réglant l'organisation du service suisse de radiodiffusion, avant-projet du département du 23.4.1946; classeur 1117-1, «Organisation der SRG»,
 - procès-verbal de la conférence sur l'organisation future du service suisse de radiodiffusion du 20.5.1946 à Berne.
- Ar DG, SSR 3098, Vorentwurf zu einem Rundspruchorganisationsgesetz, Ergebnis der eingegangenen Vernehmlassungen.
- Ar DG, classeur 1121, Fédération populaire des catholiques de Suisse à SSR, 10. 5. 1946; Senn 1947, 10.
- 121 Senn 1947, 12.
- Altermatt 1989.

Dans son projet de réorganisation, la Fédération populaire des catholiques de Suisse entend par «démocratiser» essentiellement «instaurer une véritable démocratie culturelle», c'est-à-dire surmonter les obstacles à la compréhension entre «l'élite» et le «peuple». 123 Il s'agirait en fait de «populariser» les émissions «comme il se doit» et ce, grâce à la création d'un second programme permettant au culturel de coexister avec le divertissement. La fédération considère que «l'artifice pédagogique» auquel recourt la radio en «cherchant à rendre les programmes attrayants tout en véhiculant des contenus moraux et culturels de haut niveau» relève de la fiction, car l'auditeur qui ne veut pas entendre change de station ou éteint son récepteur. Par ailleurs, la Fédération populaire des catholiques de Suisse s'élève contre le fait que les différents points de vue politiques et religieux soient tenus strictement à l'écart des ondes et exige qu'ils puissent s'exprimer dans le cadre d'émissions-débats, ce qui mettrait fin à la «pseudo-neutralité malhonnête» de la radiodiffusion.

Du point de vue organisationnel, la fédération ne vise pas la refonte totale des structures de la SSR mais une réforme de l'existant. Sur nombre de
points, ses conceptions sont en harmonie avec le projet de loi élaboré par
le comité suisse de réorganisation qui a vu le jour avec la collaboration de
la Fédération populaire des catholiques de Suisse. Si celle-ci rejette la
proposition d'instaurer un studio central par région linguistique, elle n'en
partage pas moins les vues de la commission bâloise pour les questions
de radiodiffusion s'agissant du «pseudo fédéralisme» érigé en dogme. Le
projet ne peut qu'attirer l'attention des défenseurs des intérêts régionaux, puisqu'il soulève également la question des studios pour les sociétés régionales qui n'en ont pas.

L'élaboration de la loi fédérale monopolise le débat de politique radiophonique pendant deux ans. Au printemps 1947, le conseiller fédéral Celio présente son dernier projet de loi aux milieux intéressés. 124 Cette période passée, la SSR et les autorités continuent certes à s'occuper de la loi. Mais l'absence de loi est reléguée au second plan des préoccupations et le débat public autour de cette question s'estompe totalement dès le milieu de l'année 1947. Ce n'est qu'à la fin des années quarante, lorsque sera relancée la critique concernant l'organisation de la SSR, que l'on recommencera à réclamer à cor et à cri l'adoption d'une loi sur la radio. Une question importante est abordée dans le cadre du débat sur la réorganisation au début des années cinquante: celle des sociétés membres. 125 Deux nouvelles sont en effet admises en 1946: la Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft (IRG) et la Cuminanza Radio Rumantsch (CRR). 126

DE NOUVELLES SOCIÉTÉS RÉGIONALES DEMANDENT LEUR ADMISSION AU SEIN DE LA SSR

Jusqu'en 1946, la Suisse centrale doit faire valoir ses intérêts à l'égard des trois sociétés régionales de Bâle, Berne et Zurich. Elle déplore vivement

Les citations qui suivent sont tirées de: Senn 1947.

Cf. notamment: Ar DG, SSR 3330, Die gesetzliche Regelung des Schweizerischen Rundspruches, allocution du chef du Département des postes et des chemins de fer lors de l'Assemblée générale de l'ARBUS du 20.4.1947 à Aarau.

Voir pages 159 s.

Voir page 151 et Krieger 1979 ainsi que page 152 et Caviezel 1998.

de n'avoir «qu'une influence marginale en matière de programme radio». 127 Ce facteur et la course à la réforme qui s'engage au milieu des années quarante poussent les auditeurs de Suisse centrale à se regrouper au sein d'une société régionale. La naissance de l'IRG, en janvier 1946, permet aux catholiques de cette région de défendre leurs intérêts sur un territoire homogène du point de vue confessionnel. Au printemps, la nouvelle société adresse au Département des postes et des chemins de fer une demande d'admission au sein de la SSR.

La requête de l'IRG contribue à relancer avec vigueur le processus de création de la société rhétoromane de radiodiffusion, dont on se préoccupe à nouveau intensément depuis l'automne 1945. Dans le canton des Grisons, divers projets de création d'une radio romanche sont mis en discussion dès 1925; toutefois, par manque de moyens financiers, ils sont vite abandonnés. Les Rhéto-romans parviennent néanmoins à s'intégrer tant bien que mal à Radio Zurich qui, dès 1925 diffuse de temps en temps, puis, à partir de 1940, régulièrement, des émissions destinées à la population rhéto-romane. La Cuminanza Radio Rumantsch est portée sur les fonds baptismaux en octobre 1946, après quoi elle adresse immédiatement au Département des postes et des chemins de fer une demande d'admission au sein de la SSR.

A la SSR, les deux requêtes sont accueillies avec réticence, à telle enseigne qu'elles occupent souvent le Comité central et l'Assemblée des délégués au cours des années suivantes. Les studios de Suisse alémanique voient dans l'admission des deux nouvelles sociétés une menace pour leur position dominante; quant aux représentants de la Suisse latine, ils craignent une majorisation écrasante par la Suisse alémanique. En mai 1947, devant l'Assemblée des délégués, le conseiller fédéral Celio plaide pour l'admission des deux sociétés régionales, arguant de ce que chacune constitue un tout sur le plan culturel et peut se prévaloir des mêmes droits que l'ORG.

De prime abord, au sein de la SSR, les partisans de l'admission des nouvelles sociétés régionales se heurtent à la résistance des défenseurs des intérêts régionaux. Ceux-ci sont résolus à faire obstacle à une telle intégration, craignant que l'IRG, la CRR et même l'ORG – société membre qui n'a pas de studio – ne revendiquent leur propre studio. Avant de donner sa réponse au département, l'Assemblée des délégués demande au conseiller fédéral Celio, en été 1948, de lui faire connaître ses intentions s'agissant de la réorganisation de la SSR. Cette démarche permet d'évacuer provisoirement le problème de l'admission de nouveaux membres. Pourtant, il faudra bien un jour le résoudre.

LA RADIODIFFUSION SUISSE FAIT PEAU NEUVE

Après la fin de la guerre, la SSR ressent plus nettement la concurrence des radios étrangères qui se sont réorganisées et qui sont en plein essor. Le visage que la radiodiffusion offrait à la Suisse depuis l'étranger s'est totalement transformé: les programmes font davantage de place à l'actualité, sont plus divertissants et ont pris un ton plus «radiophonique»; quelques Etats projettent déjà l'introduction de troisièmes programmes. Face à cette concurrence et aux critiques dont fait l'objet la radio suisse, la SSR met tout en œuvre pour que ses programmes soient mieux acceptés du public. La Direction générale opère également sa modernisation en créant un poste de directeur pour les affaires financières et administratives. Georges Conus, inspecteur de l'Administration des PTT et membre du Comité central, est appelé à cette fonction. Afin de concrétiser les visions que l'on a d'une radio moderne, la SSR recherche davantage le contact avec le public et met plus l'accent, au cours des années d'après-guerre, sur l'actualité et le divertissement. Soucieuse de continuer à servir la politique du Conseil fédéral, elle assume sa part des efforts visant à corriger l'image que donne la Suisse sur le plan de la politique étrangère.







Krieger 1979, 14.

Voir page 44. Schade 1998 a, 224.

Ar DG, SSR 4171, dossier concernant l'admission de l'IRG et de la CRR au sein de la SSR.

¹³⁰ Ar DG, PV CC, 15. 1. 1947, 4-6.

NEUTRALITÉ ET SOLIDARITÉ

Afin de sortir la Suisse de l'isolement dans lequel elle se trouve sur la scène internationale, la Confédération pratique une politique étrangère plus active, en particulier dans le domaine humanitaire, créant notamment le «Don suisse». La SSR diffuse, elle aussi, plusieurs émissions servant la cause de la solidarité, ainsi les chroniques quotidiennes du Comité international de la Croix Rouge et, ultérieurement, «La chaîne du Bonheur». Elle manifeste sa volonté d'œuvrer à ce que la formule «neutralité et solidarité» soit traduite en acte, suivant en cela la politique tracée par le conseiller fédéral Petitpierre, ainsi que de soutenir les efforts de réintégration de la Suisse en Europe. 132

Ces efforts sont perceptibles au travers de multiples émissions, telles que «Wie andere uns sehen» dans laquelle des étrangers confient les impressions qu'ils ont de la Suisse ou «Die Stimme meines Volkes», émission qui dresse le portrait des pays voisins en recourant aux formes d'expression propres à la radio.

UNE RADIO PLUS PROCHE DU PUBLIC

Divers desiderata touchant l'aménagement des programmes sont satisfaits très rapidement: ainsi, l'introduction à Radio Beromünster d'heures fixes de diffusion des émissions, pratique courante déjà à l'étranger et en Suisse latine. Désormais, à l'instar des autres confédérés, les Suisses alémaniques savent quel programme les attend lorsqu'ils allument leur poste le soir et connaissent l'heure à laquelle sont diffusées leurs émissions préférées. C'est à Radio Sottens que l'on peut observer le mieux le succès remporté par la programmation à horaire fixe: à ce que l'on dit, la pièce radiophonique du mardi soir influe notablement sur la vie publique, puisque, ce soir-là, les auditrices et les auditeurs ont «les oreilles rivées à leur poste de radio».133

Afin de permettre à la radio d'être davantage en contact avec son public, on introduit après la fin de la guerre des émissions comme «Beromünster gibt Auskunft», sorte de boîte aux lettres radiophonique gérée par le studio de Bâle. De son côté, Sottens diffuse déjà, depuis un certain temps, «Questionnez, on vous répondra». Quant à Radio Berne, elle commence à constituer, à titre expérimental, des groupes d'auditeurs qui, à l'issue des émissions éducatives, font la critique de la façon dont la matière a été traitée.

On s'efforce également de présenter les contenus sous des formes plus appropriées à la radio. Certaines rubriques diffusées «en ordre dispersé» sont regroupées au sein de mêmes émissions, dotées d'illustrations musicales et sonores. Ces émissions «récréatives» ne représentent en fait pas une innovation, puisqu'elles sont un pur produit de la Défense spirituelle: elles servent à transmettre au public des contenus moraux et éducatifs sous la forme de séries radiophoniques, comprenant des parties distractives (scènes de théâtre, sketches, contes) et des plages musi-

La Chaîne du Bonheur

En octobre 1946, Radio Sottens en appelle à la solidarité de la population dans le cadre de la «Chaîne du Bonheur», émission que l'on doit à l'initiative de Roger Nordmann et de Jack Rollan. Elle trouve des relais dans les autres régions linguistiques puisqu'elle devient «Glückskette» sur Radio Beromünster et la «Buona azione» sur Radio Monte Ceneri. La «Chaîne du Bonheur» permet de collecter de l'argent et des dons en nature, d'organiser des séjours de vacances pour les enfants et les malades, de trouver des emplois aux volontaires ou encore d'inciter à l'organisation de repas de Nouvel An destinés aux sans-logis. Après le grand succès remporté par les campagnes en faveur des personnes nécessiteuses en Suisse et à l'étranger, la Radio suisse diffuse, en 1948, la première émission internationale en collaboration avec des radios française, italienne, monégasque et autrichienne. Depuis sa création, la «Chaîne du Bonheur» assure des collectes, lors de catastrophes causées par l'homme ou découlant de phénomènes naturels et participe au financement des programmes d'assistance des œuvres suisses d'entraide, partenaires de la SSR. Ar DG, SSR 3705, Rapport sur les «chaînes du bonheur» mises en place par les radios nationales et sur la chaîne internationale du bonheur

S'agissant des innovations apportées aux programmes après la guerre, cf. rapports annuels SSR 1945–1947.

¹³² Roulet 1980; Altermatt 1991, 431-436.

Ar DG, SSR 2876, Der Schweizerische Rundspruch an einem Wendepunkt, Bericht des Generaldirektors, 20. 8. 1945, 18.

cales. Ces productions jouent en quelque sorte le rôle de «vecteur de connaissances». 134 Bien que taxées de «manie pédagogique», 135 Radio Zurich manifeste sa fierté en 1947 devant le succès de ces émissions qui grâce à l'ouverture et au mixage que permet la radiophonie «allient divertissement de qualité et instruction», 136

LA RADIO, REFLET D'UNE ÉPOQUE

Les auditrices et les auditeurs veulent une radio davantage en prise sur l'actualité. On quitte donc les studios pour faire des reportages sur le terrain, en Suisse comme à l'étranger. Les comptes rendus de voyages sont appréciés parce qu'ils «permettent de se ressourcer en sortant du quotidien». Pour traiter de problèmes d'actualité, les professionnels de la radio renoncent de plus en plus à l'exposé ou à l'interview. Ils les remplacent par «Das Gespräch am Runden Tisch», «Das freie Wort» ou par le «Forum de Radio-Lausanne». Ce faisant, ils satisfont, partiellement du moins, à l'exigence selon laquelle la formation de l'opinion doit être assurée par la confrontation de points de vue différents et non par des discours officiels.

98

Le lundi 17 septembre 1945, à 19h4o, «das Echo der Zeit», une émission quotidienne de politique internationale, est diffusée pour la première fois dans la zone de réception de Beromünster. Elle contribue notablement à ce que la radio soit en prise sur l'actualité, puisqu'elle est conçue de manière assez souple pour permettre le traitement de faits imprévus. De son côté, Radio Lausanne diffuse trois fois par semaine une émission similaire: «Le micro dans la vie». Le public de Suisse italophone, en revanche, doit attendre l'été 1948 pour avoir droit à une émission journalière d'information, intitulée «Quotidiano».

Le public a besoin de plus d'information, de surcroît de meilleure qualité. La SSR développe donc les reportages à l'étranger. Avant même la fin de la guerre, les radios dépêchent des correspondants dans les grandes capitales européennes, avec la mission de rendre compte en direct de l'actualité. A partir du printemps 1945, Sottens et Beromünster diffusent tous les quinze jours des chroniques de Londres qui sont rédigées par les correspondants sur place des grands journaux suisses. La transmission est assurée au moyen d'un émetteur OC que la BBC met gratuitement à la disposition de la SSR. Les chroniques sont ensuite enregistrées sur disque et retransmises à partir de ce support.

Afin de limiter la compétition à laquelle les studios se livrent pour s'attacher les services de tel ou tel reporter, correspondant ou chroniqueur à l'étranger, les directeurs, avec l'accord de Radio Lausanne et de Radio Genève, nomment, au printemps 1945 et pour la première fois, un correspondant permanent à Paris en la personne de William Aguet. Celui-ci est à la disposition de tous les studios de la SSR. La seconde personne à être appelée aux fonctions de correspondant permanent est Paul Ladame, chroniqueur radio de talent. Au siège principal des Nations Unies à New York, Ladame couvre pour Beromünster et Sottens, puis pour Monte Ceneri, les assemblées générales de cette organisation fondée en 1945. Ses reportages sont acheminés en Suisse par avion. En plus des correspondants permanents qu'elle dépêche au siège de sociétés de radiodiffusion étrangères, la SSR met progressivement en place un réseau de correspondants et de collaborateurs occasionnels à l'étranger.

```
SRZ, 27. 1. 1945, 3/22. Egalement: Weber 1995, 93.
```

Ar DG, SSR 2763, Auszug aus dem Protokoll der gemeinsamen Sitzung des Zentralvorstandes SRG und der Direktoren, 8. 3. 1945, 23. Intervention de Marcel Raymond, délégué de l'autorité concédante.

¹³⁶ RA SSR 1947, 25.

¹³⁷ Ibid. 1946, 45.

¹³⁸ Ar DG, PV CD, 15. 5. 1945, 6.

¹³⁹ Ibid., 5 s.

¹⁴⁰ Ar DG, PV CD, 29/30. 3. 1946, 13–19; 18. 9. 1946, 1s.

¹⁴¹ Ar DG, SSR 3353, Auslandvertretungen der Schweizerischen Rundspruchgesellschaft, Bericht des Generalsekretariats, 29. 5. 1947.

UNE VICTOIRE PARTIELLE SUR LA PRESSE

Au plan professionnel, la radio a un intérêt à diffuser des actualités, comme en atteste le conflit opposant pendant de nombreuses années la SSR et la presse écrite. 142 Quelques temps après la capitulation de l'Allemagne, en mai 1945, l'Association des éditeurs de journaux et l'Association de la presse suisse demandent à l'autorité concédante la suppression du quatrième bulletin de nouvelles du matin, introduit en 1939, en raison de la guerre. 143 A l'étranger, la radio accordant une place toujours plus grande à l'actualité, conformément aux attentes du public, une telle suppression se serait traduite par une désertion massive des auditrices et des auditeurs. Cela, indépendamment du fait que les bulletins de l'ATS comptaient parmi les émissions les plus critiquées, la présentation des informations n'ayant rien de professionnel. La SSR rétorque qu'il est hors de question de réduire le nombre des bulletins d'information, ne serait-ce qu'en raison des nombreuses tensions politiques marquant la période de l'après-guerre.

La SSR s'engage dans d'épineux pourparlers avec les éditeurs de journaux, sa stratégie étant de se montrer prête à renoncer à un cinquième bulletin pour tenter d'en maintenir quatre à tout prix.₁₄₄ Parallèlement aux négociations, les associations de la presse adressent au département une requête qualifiée de «scandaleuse», qui tend, une fois de plus, à restreindre les contenus autorisés des bulletins d'information,₁₄₅ en exigeant notamment – ce qui paraît absurde – qu'aucun chiffre ne soit cité lors de l'annonce des résultats de votations.

La stratégie suivie par la SSR est couronnée de succès puisque le maintien du quatrième bulletin est finalement accepté. 146 Cependant, dès 1946, la SSR doit verser à l'ATS une indemnité plus élevée pour le service des nouvelles. Elle exige cependant du conseil d'administration de l'ATS – aux mains des éditeurs de journaux – qu'en sa qualité de partenaire indépendant, il se distance des revendications des représentants de la presse. 147 En collaboration avec l'ATS, la SSR entend s'employer à mettre en place un service d'informations et des bulletins parlés qui soient mieux adaptés aux spécificités de la radio.

La SSR doit attendre mai 1949 pour être autorisée à diffuser un cinquième bulletin. Dans un premier temps, celui-ci n'est qu'une simple reprise du premier bulletin du matin sur Beromünster, Sottens et Monte Ceneri étant eux aussi autorisés par la suite à procéder à de telles reprises. L'accord de standstill conclu en 1949 avec les associations de la presse est assorti de la condition que pendant 5 ans, la SSR renonce à formuler de nouvelles revendications (notamment en ce qui concerne l'introduction de la publicité à la radio). 148

Les communautés d'auditeurs: un bon moyen d'apprendre à écouter la radio

Quand bien même le «tempérament modeste, fermé et individualiste de l'Helvète» ne se prête pas très bien à la constitution de communautés d'auditeurs, la Radio suisse, s'inspirant du modèle anglais, en tente l'expérience. Après la guerre, on crée donc de petites communautés d'auditeurs qui acceptent d'écouter chez eux des séries de conférences transmises depuis le studio de Berne et consacrées à des sujets comme «la famille» ou la «solitude dans la société». Ces auditeurs se retrouvent ensuite deux soirs pour discuter des émissions. Les communautés d'auditeurs ont pour but de resserrer les liens entre la radio et son public. Elles visent, aussi et surtout, à éduquer les auditeurs à une «écoute idoine» de la radio, car en fin de compte, il s'en trouve plus d'un «pour ne pas remarquer, lorsque son récepteur est éteint à son insu, que le bruit qu'il entend est celui de l'aspirateur». Au sein des communautés d'auditeurs, on peut apprendre «à ne plus écouter n'importe quoi d'une oreille distraite, à choisir ses émissions de manière intelligente, enfin à les suivre avec riqueur».

SRZ, 24.6.1944, 5.10.1946, 16.11.1946, 31.5.1947, 25.10.1947

¹⁴² Voir pages 33 s. et 69-73.

¹⁴³ Ar DG, PV CC, 20/21.6.1945, 28-35.

¹⁴⁴ Ibid., 35.

lbid., 20. 12. 1945, 19–21; SSR 3007, S'agissant de la question du service des nouvelles à la radio, cf. l'exposé de M. Frey, directeur de l'ATS, lors de la séance du CC du 31. 1. 1946.

¹⁴⁶ Ar DG, PV CC, 27/28. 3. 1946, 14 s.

¹⁴⁷ Ibid., 30/31.1.1946, 255.; SSR 3007, 2-4.

¹⁴⁸ Ar DG, PV CC, 3. 3. 1949, 43–45; 28. 4. 1949, 205.; SSR 3709, Stillhalteabkommen, note Sartorius, 27. 4. 1949.

DU DIVERTISSEMENT ET CE QU'IL IMPLIQUE

A la radio suisse, les années d'après-guerre sont marquées par le développement d'une large palette d'émissions de divertissement. En Suisse alémanique également, les stations diffusent plus souvent des émissions de variétés en avant prime time. Tel est le cas de Radio Zurich avec «Der Hörer am Plattenschrank», de Radio Bâle avec le «Radiorätsel» ou même de Radio Berne avec son «cabaret radiophonique». Toutefois, cette dernière se refuse catégoriquement à satisfaire les besoins de distraction des auditeurs en ne diffusant que des choses légères, car estime-t-elle «une pensée noble, des propos forts, un récit impressionnant» peuvent tout autant contribuer à la détente des auditeurs «qu'un programme de divertissement du genre usuel». 149 Cette attitude transparaît aussi sans cesse dans le débat autour de la musique de variétés.

Si, depuis 1935, Radio Sottens disposait de son propre orchestre de jazz, l'orchestre «Bob Engel» du studio de Genève, et si Monte Ceneri avait sous contrat depuis 1940 «Radiosa», un orchestre de variétés, 150 Beromünster, en revanche et jusqu'en août 1944 ne peut combler l'insuffisance de musique de variétés dans ses programmes qu'en passant des disques à l'antenne ou en retransmettant des concerts diffusés par les radios des autres régions linguistiques. Cette dernière solution, estime Jakob Job, directeur de Radio Zurich, n'est pas satisfaisante, «car on ne peut purement et simplement imposer à l'auditeur lambda de Beromünster des productions dont il ne comprend pas la langue». La SSR ayant pris, en été 1944, la décision de principe de constituer un seul orchestre de variétés pour la Suisse alémanique, Radio Beromünster engage, à titre de solution transitoire, l'orchestre de Bob Huber, musicien qui a déjà derrière lui une carrière internationale. 152

A peine cet ensemble a-t-il commencé de jouer, que des critiques s'élèvent au sein de la radio, les directeurs de Suisse alémanique estimant que son répertoire est trop moderne. Pour Glogg, directeur général de la SSR, Bob Huber joue trop de jazz et de swing et «bien trop de chansons anglaises» au lieu d'offrir aux auditeurs une musique de variétés et de danse «douce, mélodieuse et qui détend» non pas «sur un rythme effréné, mais sur un ton qui se doit toujours d'être feutré et cultivé». Le contrat avec Bob Huber est résilié et Beromünster retransmet jusqu'à nouvel ordre les concerts de l'ensemble de variétés «Tony Bell», rattaché au studio de Genève. 154

Pour des raisons financières, le directeur de Radio Berne, en été 1946 également, plaide contre la création de l'orchestre de variétés à Bâle, un orchestre qui, à son sens, «lassera à nouveau très vite les auditeurs». Début septembre, cependant, décision est prise de doter Radio Beromünster de son ensemble de variétés, l'orchestre Cédric Dumont qui joue alternativement pour les trois studios de Suisse alémanique et, dans le cadre d'échanges de programmes, également pour les radios des deux autres régions linguistiques.

Mais le public n'est pas aussi vite «lassé» que d'aucuns le prophétisaient: en 1951, «Unterhaltungsorchester Cedric Dumont» prend le nom de «Basler Unterhaltungsorchester», puis, à partir de 1961, celui de «Unterhaltungsorchester Beromünster». Enfin en 1971, il devient «Orchestre de variétés de la radio suisse», après que Hans Möckel en ait repris la direction (1966).









149 RA SSR 1947, 21.
150 Mäusli 1995 b, 134–136.
151 Ar DG, PV CD, 27. 2. 1945, 3.
152 Ibid., 19.8. 1944, 8s.; PV CC, 30. 8. 1944, 13.
153 Ar DG, PV CD, 29. 8. 1944, 8; PV CC, 22. 1. 1945, 8.
154 Ar DG, PV CC, 22. 1. 1945, 14; PV CD, 27. 2. 1945, 2–5; PV CC, 7/8. 3. 1945, 11.
155 Ar DG, PV CD, 13/14. 6. 1946, 5.

INVESTISSEMENTS ET INNOVATIONS

Se demander quelle place occupe la Radiodiffusion suisse sur le marché international, c'est aussi s'interroger sur ses ressources financières. 156 Il faut attendre «l'armistice» qui clôt la guerre des orchestres et les premières améliorations apportées aux programmes pour pouvoir faire passer politiquement une augmentation de la redevance de réception. L'augmentation obtenue en 1947 permet à la SSR de poursuivre la modernisation de la radio, d'accroître le temps d'émission et de renforcer les studios. On rénove ou transforme les studios surannés ou ceux qui, à terme, seront sous-dimensionnés, et on les dote de véhicules de reportage modernes.

La SSR cherche progressivement à innover non seulement dans le domaine de la technique d'enregistrement audio mais encore en matière de distribution. On procède, à titre expérimental, à la diffusion de programmes en modulation de fréquence (FM), puis on se passionne pour la «radio-diffusion visuelle», une nouveauté venue tout droit des Etats-Unis. A partir de là, on imagine un progrès sans bornes, ainsi qu'en atteste de manière impressionnante l'ingénieur Paul Bellac en 1946 dans ses perspectives jusqu'à l'horizon 1970 (voir colonne de droite).

DAVANTAGE DE MOYENS FINANCIERS, MAIS PAS DE PUBLICITÉ À LA RADIO

Au printemps 1946, il semble que le moment soit psychologiquement propice à la présentation d'une demande d'augmentation de la taxe de concession. En effet, après l'assemblée des auditeurs convoquée en février par la commission bâloise pour les questions de radiodiffusion, 157 la SSR se doit de répondre aux attentes formulées par les différents segments du public en présentant des projets concrets, si elle veut faire taire la critique. Dans ce but, elle s'appuie sur une double stratégie: d'une part, elle rappelle à ses détracteurs qu'une loi fédérale est en voie d'élaboration; de l'autre, elle laisse entrevoir une amélioration des programmes en faisant valoir qu'elle exige des moyens financiers supplémentaires. 158 Début 1947, pour la première fois depuis sa fondation, la SSR parvient à obtenir une hausse de la redevance de réception radio, hausse qui lui avait été refusée à deux reprises, en automne 1931 et 1938. 159 Cette redevance passe de 15 à 24 francs, deux tiers revenant à la SSR et un tiers à l'Administration des PTT. Cette répartition vaut cependant à la SSR quelques passes d'armes avec ladite administration. Son obtention nécessite également une intervention parlementaire. 160 Dans sa recherche de recettes, la SSR pense à plusieurs reprises à diffuser de la publicité à la radio. 161 L'interdiction de faire de la publicité sur les

156 Ar DG, SSR 2769, Nachkriegsprobleme des Schweizerischen Rundspruchs.
Die finanzielle Frage, Bericht des Generalsekretärs des Rundspruchdienstes,
27. 3. 1945.

157 Ar DG, classeur 1121, Bericht über die Hörerversammlung du 18. 2. 1946 au Bernoullianum de Bâle; SSR 3015, Une assemblée d'auditeurs au Bernoullianum à Bâle, 18. 2. 1945 (traduction synthétique de Rudolf von Reding).

158 Ar DG, PV CD, 6. 3. 1946, 6-9.

159 Schade 1998 a, 367 s.

160 Ar DG, SSR 3122, PTT à SSR, 28.9. 1946; SSR 3129, SSR à PTT, 7. 10. 1946. Interpellation Cottier, Conseil national, 4. 10. 1946, in: Rostan 1982, 144. PV CD, 10. 1. 1947, 15.

161 Cf. notamment: Ar DG, SSR 2769.

La radio de l'avenir

Commençons par le bureau de poste! On tire une lettre de sa poche et on la glisse dans le premier distributeur automatique venu. Il suffit d'appuyer sur le bouton et «quelques minutes après, le destinataire est en possession de l'original». Chacun n'a-t-il pas, en effet, un combiné téléphonique raccordé à un «récepteur de fac-similés». A l'extérieur déambule une dame qui «tout en marchant dit quelques mots comme si elle se parlait à elle-même, tend l'oreille, puis donne sa réponse. Elle est en train de téléphoner à une amie avec son radiotéléphone de poche.» Le répondeur téléphonique est aussi extrêmement pratique pour les personnes qui sont souvent en déplacement. «Si le correspondant est absent, on lui laisse un message [...] qui est automatiquement enregistré.» Une fois rentré chez lui «il n'a qu'à appuyer sur un bouton pour entendre notre voix». Passons maintenant à la cuisine! Le «potager» à micro-ondes, appelé aussi à l'époque «radiopotager», nous y attend. «En quelques minutes on peut y faire cuire simultanément mets, rôtis et pâtisseries». Voilà comment, en 1946, on imagine le progrès. Le seul inconvénient est que ces visions qui reposent sur une vue critique de la culture ont du mal à se concrétiser. La prévision selon laquelle, à l'avenir, on écoutera moins longtemps la radio, mais de manière plus ciblée, se réalise aussi peu que l'invention du récepteur qui s'arrête automatiquement lorsque auelau'un commence à parler dans la pièce. «Das Radio der Zukunft», série d'articles publiés dans SRZ, 2/9.3.1946

ondes est loin d'être nouvelle. Les rapports entre la radio et la presse écrite ont été réglés à l'échelon national au milieu des années vingt, sur la pression des associations de la presse. A l'époque, les autorités fédérales s'étaient opposées à ce qu'il y ait libre concurrence entre la radio et la presse, décision qui, d'une part, revenait à accorder à la presse écrite le monopole de l'actualité et, d'autre part, induisait l'interdiction de faire de la publicité à la radio.

Après l'augmentation de la redevance de 1947, la SSR étudie à nouveau de manière fouillée la question de la publicité à la radio, cela tant en Suisse qu'à l'étranger où le manque de ressources financières a incité les organismes de radiodiffusion à introduire des émissions publicitaires ou du moins à envisager de le faire. 163 La conférence convoquée en automne 1947 par l'Administration des PTT fait ressortir sans équivoque qu'en Suisse on n'est pas favorable à l'introduction de la publicité payante sur les ondes, l'opposition la plus virulente émanant – naturellement – des représentants de la pressec. 164 Seules les associations d'auditeurs montrent une certaine compréhension, craignant que si l'interdiction de faire de la publicité à la radio n'était pas levée, le public soit, tôt ou tard, à nouveau appelé à «passer à la caisse».

Les coûts étant en hausse et la SSR voulant réaliser des projets de développement, on pouvait s'attendre à ce qu'à terme elle soit confrontée à des difficultés de trésorerie, perspective qui donne de l'attrait au financement de la radio par la publicité. 165 Néanmoins, pour des raisons politiques, la SSR se prononce contre l'introduction d'émissions publicitaires, arguant que les annonces «feraient tache» dans le programme et que ce type de publicité est «antidémocratique». 166 En effet, déclare von Reding devant la conférence des directeurs, comme, du moins au départ, la publicité n'est possible que sur les radios nationales et non sur les ondes des stations locales, elle est accessible exclusivement à des entreprises très solides sur le plan financier. La SSR redoute également de perdre son autonomie dans la conception des programmes et d'être contrainte de faire des concessions aux annonceurs. Surtout, elle ne peut pas se permettre une détérioration de ses relations avec l'association des éditeurs de journaux qui s'est opposée à l'introduction de la publicité à la radio. Aussi l'interdiction est-elle maintenue jusqu'à nouvel ordre, sur proposition de la SSR et de l'Administration des PTT. 167 Mais le sujet n'est pas pour autant épuisé, car, à la même époque, on commence à envisager la création d'une télévision, média qui exigera de nouvelles ressources financières.

SERVICE DES ONDES COURTES: LA VOIX DE LA SUISSE À L'ÉTRANGER

Les défis que l'après-guerre pose à la Suisse et les crispations du climat politique mondial, sous l'effet de la guerre froide, redonnent au service des ondes courtes davantage d'importance. A l'issue de la guerre, les programmes diffusés sur ondes courtes ont pour mission «d'informer les voisins allemands de ce qu'est réellement la Suisse et de sa conception de la démocratie» ainsi que d'améliorer l'image de marque du pays à l'étranger. Etant donné l'importance accrue que revêt le service des ondes courtes, la durée d'émission est continuellement prolongée. En outre, la SSR investit dans l'extension de l'émetteur de Schwarzenburg. En 1948, on lui ajoute deux émetteurs.

```
162 Schade 1998 a, 171-174.
```

Ar DG, SSR 3406, La publicité radiophonique, rapport de la SSR à la Direction générale des PTT, approuvé par le CC SSR le 20.11.1947; PV CD, 9.10.1947, 35.

¹⁶⁴ Ar DG, PV CD, 9. 10. 1947, 3–5.

¹⁶⁵ Ar DG, SSR 3406.

¹⁶⁶ Ar DG, PV CD, 9. 10. 1947, 4.

¹⁶⁷ Ar DG, SSR 3406.

Voir pages 110 s. Ar DG, SSR 2594, La Radiodiffusion et les problèmes d'après-guerre,

²ème rapport du secrétaire général, 3. 7. 1944, 3; SSR 2876, Der Schweizerische Rundspruch an einem Wendepunkt, Bericht des Generaldirektors der SRG, 20. 8. 1945, 16 s.

¹⁶⁹ RA SSR 1944/45, 41-45.

Service des ondes courtes et plan de répartition des fréquences à l'échelon international: RA SSR 1948, 83-89; 1949, 64-69; 1950, 68-72.

Il n'est cependant pas facile de se faire une place exempte de parasites sur l'océan des ondes. En 1948, lors de la Conférence mondiale de Mexico, la majorité des Etats participants, dont la Suisse, se mettent d'accord sur un plan de base de répartition des fréquences OC dans l'ensemble du monde. Au nombre des Etats non signataires figurent les Etats-Unis et l'Union soviétique qui entraîne dans son sillage les pays du bloc de l'Est. Toutefois, les travaux engagés à Mexico en vue de réglementer les fréquences ne sont guère voués au succès. L'attaque de la Corée du Sud par la Corée du Nord, en été 1950, les interrompt sine die. A partir de ce moment la «course aux ondes» prend des proportions démesurées: des émetteurs sont modernisés et remis en service, certaines radio étendent leurs programmes, enfin, des radios de brouillage sont mises en place. Bref, en 1950, on constate, en se résignant, que «dans le domaine des ondes courtes, le chaos est encore plus total qu'à la fin de la dernière Guerre mondiale».

A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX CANAUX DE DISTRIBUTION

S'assurer de nouveaux canaux de distribution est une préoccupation qui prend de l'importance en Suisse également, du moins à la fin de la Seconde Guerre mondiale, étant donné la nécessité qui se fait jour de créer des programmes doubles dans les régions linguistiques. Elle n'en revêt que plus d'acuité au vu de la pénurie des fréquences en ondes moyennes due à l'important accroissement du nombre des radios dans le monde. La répartition des fréquences à l'échelle européenne se fonde sur le «plan de Lucerne» qui remonte à 1933.172 A l'époque, celui-ci doit tenir compte de l'existence de 275 stations de radio émettant sur grandes ondes et ondes moyennes, alors qu'il n'y a que 130 longueurs d'onde à disposition. On s'en sort en attribuant à chaque pays une ou plusieurs fréquences exclusives pour des radios de grande portée, les radios de moindre portée et distantes autant que possible les unes des autres se partageant la même fréquence. L'éclatement de la guerre ayant empêché le remaniement du régime de répartition des fréquences, celle-ci continue, en Europe, d'être régie par le plan de 1933, après la fin de la guerre. Cependant, s'étaient ajoutées 120 nouvelles radios et 28 stations des forces d'occupation qui, soit émettent sur des fréquences déjà occupées, soit s'intercalent entre des fréquences attribuées par le plan de Lucerne. Dès 1947, à la faveur de diverses conférences internationales, on s'efforce d'établir des plans de répartition des fréquences qui mettent bon ordre à une situation de plus en plus chaotique. Au printemps 1950, le plan de Copenhague qui statue un nouveau régime de répartition des fréquences OM et OL, contribue à améliorer la qualité de réception en Suisse également. 173

Exposée à la double pression des organismes étrangers de radiodiffusion qui se préoccupent intensément de la transmission de programmes en modulation de fréquence sur OUC et à celle de l'industrie suisse de la radio qui manifeste son intérêt pour de nouveaux champs d'innovation technique, 174 la SSR se met, elle aussi, en 1947, à étudier en détail ce nou-

Programmes diffusés sur OUC en modulation de fréquence

Par rapport à la modulation d'amplitudes (AM), la modulation de fréquence des signaux radio (FM) présente l'avantage d'accroître la qualité de transmission et de réception. En effet, les signaux FM, transmis par ondes ultracourtes (OUC), sont moins sensibles aux perturbations atmosphériques et industrielles, de sorte que leur réception est parfaite. Les OUC présentent cependant l'inconvénient d'avoir une moins arande portée que les ondes moyennes. Elle correspond à la distance que peut parcourir l'oeil entre l'antenne émettrice et l'antenne réceptrice. Aussi est-il impossible de vaincre les obstacles topographiques dont la Suisse ne manque pas. Les ondes moyennes, en revanche, parce qu'elles se réfléchissent sur la ionosphère, peuvent être captées à de longues distances, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant l'échelle des fréquences des anciennes radios - aux noms évocateurs - du continent européen. Le facteur coûts influe de manière déterminante sur la décision de diffuser des émissions en FM sur OUC. En effet, d'une part, la réception de signaux transmis en modulation de fréquence exige de nouveaux appareils et, d'autre part, compte tenu de la portée restreinte des émetteurs OUC, la couverture de l'ensemble du pays requiert l'installation d'un réseau de réémetteurs.

¹⁷¹ lbid. 1950, 68.

¹⁷² lbid. 1946, 9; 1947, 5 s.

¹⁷³ lbid. 1948, 935.

¹⁷⁴ Erb 1989.

veau mode de transmission. Elle demande à l'Administration des PTT où en sont les travaux à cet égard. $_{175}$ Les premiers essais officiels menés par la division des PTT sont en cours depuis l'automne $_{1945}$. $_{176}$

En été 1948, de concert avec l'industrie de la radio et les PTT, la SSR participe, pour la première fois, à des essais de transmission de programmes en modulation de fréquence. 177 Cette nouvelle technique garantit une bonne qualité de réception dans un rayon de 15 kilomètres autour de l'émetteur. On y recourt concrètement durant les Jeux Olympiques d'hiver de St-Moritz (1948): des émetteurs OUC mobiles assurent la liaison entre les différents emplacements des compétitions et le studio de la radio. 178 Dans la discussion sur l'opportunité d'introduire la technique OUC en Suisse, la SSR se montre réticente et ce sont les PTT qui jouent le rôle de locomotive. 179 La SSR, quant à elle, n'en participe pas moins aux essais, en mettant à disposition des enregistrements ou en ouvrant çà et là son micro pour des émissions en direct. Ce sont des raisons principalement financières qui l'incitent à limiter sa participation à la phase expérimentale, sans prendre d'engagement pour la suite. 180 Il ne faut pas oublier qu'au début des années cinquante, la SSR n'avait encore aucune idée précise des applications possibles de la nouvelle technique de transmission; au surplus, nombre de points étaient en suspens, s'agissant de son statut juridique, de son financement et des programmes. 181 Se verrait-elle, par exemple, reconnaître un monopole de radiodiffusion ou instaurerait-on un système d'économie de marché, comme aux Etat-Unis? Dans ce pays, on avait, dès 1947, loué quelque 700 émetteurs OUC à des particuliers, notamment des journaux, des institutions religieuses et des universités. 182 La situation commence pourtant à s'éclaircir au bout de quelques années puisqu'en 1956, la SSR se lance dans la diffusion d'un second programme sur OUC.183





UN NOUVEAU MÉDIA POINTE À L'HORIZON

A l'Exposition nationale de 1939, un nouveau média fait ses premiers pas en public: la télévision. Les présentations organisées par l'EPF de Zurich de même que le studio-radio installé pour la circonstance par la SSR attirent les visiteurs comme des aimants. 26 que ceux-ci peuvent voir cependant n'est encore pas un média avec des contenus qui lui sont propres, mais la matérialisation d'une technique fascinante qui permet de transmettre non seulement des sons mais encore des images. On peut ainsi suivre des retransmissions de spectacles donnés par des acteurs et artistes de cabaret engagés par la radio ou se faire diffuser son portrait à partir de plusieurs locaux de démonstration. 28 En Suisse, l'éclatement de la guerre interrompt sèchement la recherche dans le domaine de la transmission d'images sans fil. Quant au développement de la technique de réception de la télévision à domicile, il est ajourné jusqu'à nouvel ordre. 36

```
Ar DG, PV CC, 17.7.1947, 45.
175
            Ar DG, PV CD, 2/3.2.1950, 12-16.
176
            Ibid.
177
178
             RA SSR 1948, 91.
            Ar DG, SSR 3785, PTT à SSR, 26.10.1949.
179
             Ar DG, PV CD, 2/3. 2. 1950, 31; 30/31. 10. 1950, 11.
180
181
             Ibid., 2/3.2.1950, 16-29.
            Ar DG, PV CD, 29/30.6.1948, 20s.
182
183
            Voir page 69.
            Liebherr 1994.
184
185
             Pünter 1971, 67.
```

Liebherr 1994, 12.

Début 1945, la SSR, se souciant des progrès techniques qui sont déjà réalité aux Etats-Unis, demande que sa concession couvre également la «radiodiffusion visuelle», autrement dit la télévision et la transmission de fac-similés. Sa chance d'obtenir gain de cause est grande: amenées à répondre à de premières interventions se réclamant de l'économie privée, les autorités fédérales laissent entendre qu'elles donnent la préférence à une télévision exploitée sur le modèle de la radiodiffusion et qu'elles veulent surseoir à l'octroi de l'autorisation de constituer un service suisse de la télévision. En été 1946, les PTT chargent une commission interne d'élucider les problèmes techniques que pose la télévision. Pourtant, au sein de la SSR, il est de plus en plus question de télévision. La Direction générale reçoit du Comité central l'instruction de suivre attentivement la question de la télévision, notamment ses implications juridiques et programmatiques. C'est de cette tâche qu'est notamment chargé Paul Bellac, au cours des années qui suivent.

Profitant de l'exposition radio-TV de Zurich, la SSR procède, en automne 1948, à de premières démonstrations de télévision: les images sont transmises de l'émetteur du Zurichberg et captées au Kongresshaus de Zurich., Le programme comprend des pièces radiophoniques et des prestations musicales de collaborateurs de Radio Zurich. Ces démonstrations illustrent de manière exemplaire l'état de développement de la télévision en Suisse: on est encore loin de la «fenêtre ouverte sur le monde» dont on parlera plus tard avec admiration. Il faut attendre les années cinquante pour que la «radiodiffusion visuelle» devienne télévision. Au surplus, celle-ci ne prend véritablement son envol qu'en 1953, date de la première exploitation expérimentale officiellement autorisée. 192 Ce qui n'était qu'un objet de fascination devant le progrès technique au cours des années quarante, devient l'enjeu d'une controverse culturelle au cours des années cinquante. Ne prétendait-on pas à l'époque, avec force irritation, que la télévision contribue «à détruire l'individu et l'ordre établi, à faire de l'homme un être insatisfait et malheureux?».193

GUERRE FROIDE ET DÉFENSE SPIRITUELLE

La Seconde Guerre mondiale met fin à l'équilibre traditionnel entre les puissances européennes, remplacé par un nouvel ordre international. Déjà pendant les hostilités, l'Europe est de plus en plus l'objet des craintes éprouvées par les Grandes puissances, Etats-Unis et Union soviétique, et des plans qu'elles nourrissent l'une envers l'autre. 1944 Cette pression que subit l'Europe et les interrogations sur la place de la Suisse dans cet environnement transparaissent tôt dans les discussions sur les programmes de la Radio suisse. Au printemps 1946, le discours de Winston Churchill à Fulton (USA) marque le début de la guerre froide, une guerre ressentie aussi en Suisse. La partition du monde en deux blocs —

Paul Bellac – Expert TV de la SSR

Paul Bellac, ingénieur et journaliste radio, est un des pionniers de la radiodiffusion autrichienne. Il quitte Vienne juste avant l'entrée des troupes nazies et est recruté par la Direction générale de la SSR. Il y est chargé de mettre sur pied le service de documentation et de constituer une documentation radio et TV qui représente, aujourd'hui, le cœur des archives historiques de la SSR. En outre, il rédige à l'intention de la Direction générale et du Comité central des rapports capitaux touchant l'organisation et le programme. Nommé expert TV officiel de la SSR, Bellac, par ses rapports, jette les bases de l'introduction de la télévision en Suisse. Il siège également dans toutes les commissions importantes s'occupant de cette question: au sein du comité suisse de télévision qui, en hiver 1947, se constitue comme section du «Comité international de télévision», à la commission de télévision interne à la SSR, créée en 1949, à la commission de télévision interne élargie aux PTT, en 1949 également, enfin, au sein de la très influente Commission suisse pour les questions de télévision. Köppel 1989

¹⁸⁷ Ar DG, SSR 2733, Bericht des Generalsekretärs SR zur Frage

der neuen Konzession des Schweizerischen Rundspruchs, 15. 1. 1945, 2.

¹⁸⁸ Liebherr 1994, 13 s.

¹⁸⁹ Ar DG, PV CD, 10. 7. 1947, 26.

¹⁹⁰ Ar DG, PV CC, 17. 7. 1947, 3.

¹⁹¹ RA SSR 1948, 92.

¹⁹² Voir pages 179 s

Ar DG, PV CD, 29.8.1950, 15. Intervention de Kurt Schenker,

directeur du studio de Berne.

¹⁹⁴ Loth 1989.

Est et Ouest – prend tout son sens dans l'expression «Rideau de fer». En Suisse, l'affrontement des idéologies fait renaître la Défense spirituelle, phénomène qui se matérialise notamment dans les débats auquel donne lieu le rôle de la SSR et dans les vives controverses que suscitent ses programmes. «Aujourd'hui le national-socialisme a cédé la place au bolchevisme», déclare le directeur du studio de Lugano en 1947, résumant ainsi une opinion qui est partagée par la majorité des responsables de la radio et qui gagne en pertinence, après le renversement brutal du régime démocratique tchécoslovaque, en février 1948. Il s'agit d'une des dernières déclarations faites par Felice Vitali devant ses pairs, directeurs des radios, puisqu'en été 1947, il cède la direction du studio de Lugano à Stelio Molo. Plus tard, Vitali travaillera à nouveau pour la SSR, d'abord, dès l'hiver 1948, comme correspondant dans un des «hauts lieux» de la guerre froide, Berlin, à l'époque du blocus, puis comme chef du département «Politique et actualités» de la toute jeune Télévision suisse alémanique.

LA QUESTION ALLEMANDE

La «question allemande», celle du désarmement de l'Allemagne, de sa démilitarisation, de sa démocratisation et de sa réintégration dans la communauté des peuples, sans parler de la réparation des dommages causés par le national-socialisme, constitue, après 1945, l'un des grands thèmes – explosif s'il en est – de la politique internationale. Peflet de l'antagonisme entre l'Est et l'Ouest, la question allemande ne manque pas de faire l'objet de débats au sein de la SSR comme ailleurs et d'être traitée dans les programmes. Si, durant la guerre, la «Weltchronik» de Jean Rodolphe von Salis et l'émission «La situation internationale» de René Payot ont contribué – pour reprendre les propos, de Glogg, directeur général – «à encourager à la résistance au national-socialisme», maintenant que la guerre est finie, la SSR entend œuvrer au réarmement moral de l'Allemagne.

Quelques jours après le discours de George C. Marshall, ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, sur la reconstruction de l'Europe (juin 1947), discours suivi de nombreux et importants effets, Rudolf von Reding, secrétaire général, exhorte la Radio suisse à œuvrer activement à la concorde entre les peuples.

Par ses émissions, la radio se doit de transmettre à la Suisse et à l'Europe une image de l'Allemagne de l'après-guerre. En outre, il importe que les professionnels de la radio allemande et suisse aient la possibilité de se familiariser sur place avec les réalités de l'un ou l'autre pays.

Donner suite à l'exhortation d'œuvrer activement à la solution de la question allemande, n'est pas sans poser d'épineux problèmes à la Radio suisse, étant donné le statut de neutralité de la Suisse. En outre, cette exhortation donne lieu à des controverses.₂₀₀ Les directeurs s'accordent à reconnaître que la question ne saurait laisser indifférent. Aussi instituent-ils une commission de trois membres, chargée d'élaborer un plan de travail pour les trois radios nationales, sur la base des propositions du secrétaire général.₂₀₁



¹⁹⁵ Imhof et consorts 1996.

Ar DG, PV CD, 22.4.1947, 1; 9.5.1947, 10. Vitali 1983.

¹⁹⁷ Benz 1983. 198 Ar DG, PV C

Ar DG, PV CD, 16. 10. 1947, 21.

¹⁹⁹ lbid., 10.6.1947, 3-5.

²⁰⁰ lbid., 5-12.

¹⁰¹ Ibid., 12. Font partie de la commission, outre Rudolf von Reding, secrétaire général, Jakob Job, directeur de Radio Zurich et René Dovaz, directeur de Radio Genève.

En août 1947, une délégation de la SSR conduite par le secrétaire général, rencontre des représentants des puissances d'occupation aux fins de discuter de l'échange de programmes et de personnel avec l'Allemagne. 202 Cette séance intervient, alors que la SSR a déjà organisé une conférence sur la question allemande, à laquelle elle a convié des écrivains, des journalistes et des politiciens engagés. 203 A l'intérieur de l'entreprise, les critiques à l'égard de la politique active du secrétaire général s'amplifient.204 Georges Conus, qui occupe le poste - nouvellement créé - de directeur administratif depuis le printemps, redoute que l'action entreprise par la Radio suisse, qu'il qualifie de «nettement politique», ne soit pas soutenue par l'opinion publique. 205 Il demande que cette action, parce qu'elle est délicate du point de vue politique, soit couverte par le Comité central et, au besoin, par l'autorité concédante et le Département politique fédéral. Il s'agit ainsi de parer au risque de se voir reprocher une position politique de «franc-tireur». Quand bien même les négociations se déroulent officiellement en présence d'un délégué de nationalité américaine dûment mandaté par les quatre puissances d'occupation, elles tournent rapidement court, le bruit s'étant répandu à Berlin que la convention sur l'échange de programmes était un accord conclu par le gouverneur militaire américain avec la Radiodiffusion suisse. 206 Ces circonstances amènent le Comité de la SSR à se pencher en automne 1947 sur le dossier «aide au réarmement moral de l'Allemagne». 207 Certains membres, sceptiques, s'étonnent de ce que, selon les ordres du secrétaire général, les activités de coopération avec l'Allemagne soient tenues secrètes puisque l'on n'est pas sûr du soutien de la population. Par principe, le Comité central donne «son feu vert» pour que la SSR poursuive sur la voie dans laquelle elle s'est engagée, mais avec prudence.

INFORMER UN POINT C'EST TOUT!

Après la modernisation de ses programmes, entreprise dès la fin de la guerre, la Radio suisse cherche à étendre encore sa position de média d'information, par souci d'un retour à la normale et par intérêt professionnel. Des émissions-débats sont organisées à l'occasion des votations fédérales et, au printemps 1947, les directeurs discutent de l'opportunité d'ouvrir les micros durant la campagne précédant l'élection du Conseil national. 208 En dépit de ces premières mesures, la Radio suisse est encore très loin, à la fin des années quarante, d'avoir instauré un régime de libre expression des opinions. Dans l'allocution qu'il prononce à l'occasion du 25ème anniversaire de Radio Zurich, le conseiller fédéral Celio relève sans ambages que le rôle de la radio est d'informer et non de débattre de l'actualité. Cette déclaration n'est pas sans susciter des discussions au sein de la conférence des directeurs.209

202 Ar DG, SSR 3383, Convention passée lors des séances des 16 et 18.8.1947 entre MM. Charles S. Lewis, chef de la Information Control Division, Berlin, Fred G. Taylor, directeur de Radio Stuttgart et les représentants de la SSR. 203 Ar DG, SSR 3382, Geistige Deutschlandhilfe des SR, Protokoll der Konferenz vom 30.7.1947. Voir également pages 157s. 204 Ar DG, PV CD, 15/16.9.1947, 16. 205 206 Ibid., 9. 10. 1947, 11-16. Ar DG, PV CC, 16. 10. 1947, 21-27. 207 208 Ar DG, PV CD, 27. 3. 1947, 14. 209 Ibid., 30. 8. 1949, 4s.

Aide au réarmement moral de l'Allemagne

«Sans faire de tapage et en évitant sciemment le ton du donneur de lecon, Beromünster s'est efforcée, au travers de l'ensemble de ses programmes, d'apporter sa modeste contribution à la solution de cet important problème d'envergure européenne.» Cette radio ne se borne pas à produire des émissions placées sous le signe de «l'aide au réarmement moral de l'Allemagne». Ses studios s'abonnent à des journaux qui sont envoyés chaque jour à des radios allemandes. On échange des pièces radiophoniques, des programmes musicaux et des metteurs en onde. Pour des musiciens allemands, on va jusqu'à collecter des partitions, des crins et de la résine d'archet. Au cours de leur séjour en Suisse, les instrumentistes à vent de l'orchestre philharmonique de Vienne peuvent consulter gratuitement un dentiste. Enfin, en confiant de petites émissions à d'autres artistes, on leur permet de se payer un séjour de repos en Suisse. RA SSR 1947; Ar DG, PV CD,

L'époque où la radio était sous l'influence du gouvernement n'est pas encore révolue. Un soir de septembre 1949, le directeur général de la SSR reçoit un appel téléphonique du conseiller fédéral Celio qui se montre inquiet de ce que Radio Lausanne ait diffusé un reportage sur la dévaluation monétaire à l'étranger, alors que l'on venait d'en avoir connaissance. 210 La consigne est de traiter cette question avec davantage de prudence, dans un premier temps en tout cas. Sur ce, le conseiller fédéral Celio invite la SSR à se mettre en rapport avec son collègue Ernst Nobs qui interviendra sur le sujet au cours de la séance du Parlement. La radio décide alors d'enregistrer en direct la déclaration du conseiller fédéral Nobs. Pour Emil Notz, directeur de Radio Bâle, il est aussi pertinent qu'indispensable de la retransmettre; en effet s'agissant d'une affaire d'une telle portée, il est «de première importance que le peuple soit informé directement et officiellement par la voie des ondes» et, au surplus, de manière plus efficace qu'au travers des journaux, l'impact de cette information étant encore renforcé par le fait que le Conseil fédéral s'exprime très rarement au micro. Notz estime que la radio ne doit pas marcher sur les brisées du Conseil fédéral et n'a pas le droit de traiter d'une question «lorsque cela ne correspond pas aux intentions de l'autorité». Il recommande donc que la radio continue à faire montre de retenue. Le directeur général émet la directive «d'observer une certaine retenue pendant quelques jours». Marcel Bezençon, directeur de Radio Lausanne interprète cette directive de manière moins restrictive que le directeur de Radio Bâle. Il prévoit un «forum de Radio Lausanne» sur le thème en question, forum qui sera diffusé une semaine après la réception de la directive du directeur général. Lorsqu'il apprend la nouvelle, le conseiller fédéral Celio insiste pour que l'émission soit supprimée du programme. S'il avait su qu'il s'agissait en fait d'une interdiction, déplore Bezençon, Radio Lausanne ne se serait pas démenée pour réunir quatre personnalités romandes au studio et, finalement, leur apprendre que l'émission n'aurait pas lieu. Dans de telles conditions, il est impossible d'éviter que l'incident soit répercuté par la presse genevoise.

Lors de la conférence des directeurs, l'intervention du Conseil fédéral est l'objet d'une controverse. Tout le monde ne partage pas, en effet, le point de vue du directeur de Radio Bâle. Kurt Schenker se range à l'avis de Paul Borsinger, chef du Service des ondes courtes, qui revendique pour la radio des droits identiques à ceux dont jouit la presse. Il estime qu'en 1949, il est grand temps que l'on arrête de «bricoler» à la faveur d'une nouvelle concession et que l'on intervienne en réclamant une loi sur la radio qui libère la SSR de la «tutelle du Conseil fédéral».

DES DIRECTIVES PROGRAMMATIQUES POUR LA PÉRIODE DE GUERRE FROIDE

Quand bien même la SSR fait montre de résistance, il est incontestable que, dans ses émissions, elle appuie la politique du Conseil fédéral. La commission de trois membres chargée d'étudier la participation de la Radio suisse à la résolution de la question allemande n'a plus siégé officiellement depuis l'été 1947. Or, en février 1949, elle retrouve un second souffle puisqu'elle est chargée d'élaborer des thèses sur le conflit Est-Ouest en prévision des discussions des directeurs sur l'aménagement des programmes.₂₁₁ Von Reding, secrétaire général, formule en conséquence des propositions de directives sur la conception des programmes en période de guerre froide.₂₁₂

Les citations ci-après extraites du débat des directeurs à propos de l'intervention du conseiller fédéral Celio proviennent de: ibid., 7/8. 10. 1949, 1–6.

lbid., 14/15. 2. 1949, 42. Il n'existe pas de procès-verbal des discussions sur les programmes.

Ar GD, SRG 3695, Suggestions soumises aux directeurs en vue de l'établissement de directives pour les programmes radiophoniques, séance des directeurs, 21/23. 4. 1949.

210

211

Ces propositions sont révélatrices de la renaissance de la Défense spirituelle. Respectant le principe de la neutralité et de la solidarité, von Reding se montre partisan d'une Suisse imperméable aux «idées de la Russie» et défendant les valeurs européennes et helvétiques. La radio, instrument le plus puissant de formation de l'opinion publique, doit se faire entendre, plaide le secrétaire général. Aussi, à son avis, ne faut-il pas prendre trop au tragique les attaques dont fait l'objet tel ou tel studio, car «le directeur de studio qui n'a jamais été attaqué est probablement un homme qui n'a pas eu le courage de défendre certaines idées». 213 Mettant l'accent sur le statut de neutralité reconnu à la Suisse par le droit des gens, statut qui n'implique toutefois pas une neutralité idéologique, le secrétaire général déclare haut et fort que le devoir de la radio est de défendre la raison d'être de la Suisse, toute autre attitude devant être considérée comme une trahison.

PAS DE SUPPÔTS DU COMMUNISME À LA RADIO!

Au printemps 1949, une vive polémique sur la radio suisse s'empare de la presse. Elle est déclenchée par le reproche adressé au studio de Genève de manifester des tendances communistes au cours de certaines émissions. 214 La polémique est lancée par les milieux catholiques conservateurs de Suisse alémanique qui s'en prennent violemment au studio de Bâle. Il ne faut pas oublier que pendant la guerre froide, la simple acquisition de manuscrits sans contenu politique est de nature à échauffer les esprits. En suivant le procès contre Peter Hirsch, alias Peter Surava, exrédacteur de «Nation» et de «Vorwärts», le public apprend qu'il a été employé par Radio Bâle en 1947.215 «Des suppôts du communisme n'ont rien à faire à la radio suisse», 216 s'exclame «Vaterland», «fer de lance de la lutte antibolchevique».217 Ce qu'il conteste en l'espèce, ce n'est pas la teneur des manuscrits, puisque Hirsch avait mis en onde des contes pour enfants et des pièces radiophoniques de grands auteurs,218 mais le fait que Radio Bâle ait «en quelque sorte entretenu un communiste avec les deniers publics».219

Les attaques dont fait l'objet Walther Franke-Ruta, collaborateur de la radio depuis de nombreuses années, parce que l'on prête à ses pièces radiophoniques une tendance communiste ou antiaméricaine, ne font qu'alimenter la polémique autour de Radio Beromünster, accusée «d'être au service de Moscou». 220 Cette fois-ci, elles viennent du côté protestant par le canal de Friedrich Hochstrasser, ex-collaborateur de Radio Bâle, qui est congédié, en automne 1948, après des dissensions internes. 221 Une commission d'enquête instituée par Radio Bâle examine les contributions critiquées de Franke-Ruta et réfute finalement les accusations comme

Des programmes marqués par la guerre froide

Au printemps 1949, les débats sur les programmes se concrétisent par une résolution des directeurs qui réaffirme en ces termes la volonté de défense: «la Radio suisse continuera de défendre, au travers de ses émissions, les valeurs culturelles de l'Occident, en mettant en exergue les traditions de notre pays et en s'opposant à toute tentative de noyautage de ses programmes ou de son personnel par des idées étrangères issues du totalitarisme». Ar DG, PV CC, 28.4.1949, 12

```
213 Ibid., 3.
214 Ar DG, SSR
Les articles
dans la col
```

Ar DG, SSR 3701, Pressepolemik um den Schweizer Rundspruch.

Les articles mentionnés ci-après et ceux dont sont tirées les citations figurent dans la collection complète, avec un commentaire.

215 Hirsch 1991.

216 Vaterland, 10. 2. 1949.

217 Imhof et consorts, 1996, 184.

218 Ar DG, PV CC, 28. 4. 1949, 16.

Ar DG, SSR 3701, Pressepolemik um den Schweizer Rundspruch, 10.

Titre de la série d'articles publiés par le Luzerner Tagblatt,

de tendance radicale, 2/3/11.3.1949.

RG Bâle au CC, 11. 10. 1949, in: Ar DG, PV CC, 19/20. 10. 1949, annexe.

étant sans fondement.₂₂₂ Le chef de l'orchestre de Radio Beromünster, Hermann Scherchen, n'échappe pas à cette «chasse aux sorcières». Sa participation au festival de musique de Prague lui vaut de vives attaques dans la presse, qui l'incitent à démissionner, lui qui, depuis le milieu des années quarante, était déjà victime d'une campagne de diffamation.₂₂₃

Les cas Surava et Franke-Ruta contribuent à précipiter la chute d'Emil Notz, directeur du studio de Bâle. Carl Beck, conseiller national de tendance conservatrice catholique et délégué du Conseil fédéral au sein du Comité central, s'étonne «qu'un studio de la Radio suisse ait pu employer, une année durant, un communiste de la trempe de Hirsch». Affirmant que ce n'est pas en sa qualité de catholique qu'il s'exprime, mais en celle de représentant de la tendance bourgeoise, il demande ce que la SSR entend entreprendre «pour faire régner, dans ce studio, un autre état d'esprit». A RG Bâle partage les mêmes préoccupations: son comité demande la démission de Notz et sa mise en retraite anticipée. Il reproche au directeur de Radio Bâle toute une série de «maladresses» qui ont nui à l'image de marque de cette radio, notamment l'engagement de Peter Hirsch. Pour parachever cette sévère critique, on fait grief à Notz de sa «passivité», de ses «négligences» et de son manque d'autorité dû «à son caractère trop coulant». Glogg, directeur général, se déclare choqué par les critiques émises par le comité de la RG bâloise. Des voix s'élèvent également au sein du Comité central pour déclarer que Notz n'est qu'«un bouc émissaire». Pourtant, le Comité central ne s'oppose pas à la décision prise, à l'unanimité, par le comité bâlois et s'accommode de la démission forcée de Notz. Dès juillet 1950, le studio de Bâle est dirigé par Fritz Ernst.





LA RADIO, UNE QUESTION QUI DE POLITIQUE DEVIENT CONFESSIONNELLE

La controverse à laquelle donnent lieu les tendances prétendument communistes de différents studios s'étend rapidement aux questions de programme pour se transformer en un vaste débat sur la réorganisation de la SSR. Les milieux catholiques conservateurs, prenant pour prétexte le cas Surava, ne manquent pas de relever que de tels incidents sont dus au fait que les catholiques n'exercent qu'une influence insuffisante sur les programmes de la Radio suisse et se lancent dans une campagne contre les «conditions intenables qui règnent au sein de la radio de leur pays»,228 conditions qui proviennent de «l'autonomie injustifiée» dont jouissent les studios, eux qui devraient être placés sous la surveillance d'un organe de contrôle de droit public au sein duquel seraient représentés les principaux courants que l'on trouve dans la population suisse.

Communiqué de presse de la RG Bâle, 21. 4. 1949, in: SSR 3701, annexe.

²²³ Ar DG, PV CD, 25. 4. 1950, 30 s.; PV CC, 23. 6. 1950, 18.

²²⁴ Ar DG, SSR 3701, 15.

²²⁵ Ibid.

²²⁶ RG Bâle au CC, 11. 10. 1949, in: Ar DG, PV CC, 19/20. 10. 1949, annexe.

Ar DG, PV CC, 19/20.10.1949, 38-43.

²²⁸ Article de la Fédération populaire des catholiques de Suisse diffusé

par l'agence de presse catholique «Kipa» et paru dans la presse conservatrice, 23-25. 2. 1949.

Ainsi donc la vieille question – irrésolue – de la réorganisation de la SSR est remise sur le tapis avec une vigueur renouvelée et de nouveaux arguments. La Suisse catholique, conduite par la Fédération populaire des catholiques de Suisse, ne veut plus s'accommoder de la «portion congrue réservée aux catholiques» au sein des organes et dans les programmes de la SSR.₂₂₉ Elle fait savoir au public que sur les cinq directeurs de studio que comptent la Suisse alémanique et la Suisse romande, il n'y a pas un seul catholique. Cette arithmétique irrite la gauche et les milieux non catholiques qui rétorquent que les deux départements fédéraux influents que sont celui des postes et des chemins de fer ainsi que celui de l'intérieur, sont dirigés par des catholiques et qu'au surplus tant le président que le secrétaire général de la SSR sont catholiques.₂₃₀

Au débat sur la politisation de la radio engagé durant les années quarante fait place une controverse sur les tentatives de «noyautage religieux». Si, à l'époque, on s'était référé à l'interdiction de faire de la propagande politique, statuée par la concession, cette fois-ci, on renvoie à l'interdiction de faire de la propagande religieuse, pour se défendre contre les interventions de la Fédération populaire des catholiques de Suisse et de la presse catholique. 231 Si les catholiques sont aussi actifs, on l'impute au fait que, prochainement, plusieurs projets seront mûrs et que dans le débat auquel ils donneront lieu, le catholicisme politique entend bien occuper le devant de la scène. On pense essentiellement à la loi sur la radio qui a été «mise en sommeil» durant les deux années précédentes. Or, début 1949, on annonce que le Département des postes et des chemins de fer aurait l'intention d'élaborer une nouvelle concession, sur la base de la législation en vigueur qui remonte aux années vingt.232 Une telle démarche aurait eu pour effet de continuer à soustraire la problématique de la radio à l'influence du Parlement et de déléguer à l'autorité concédante le soin d'établir le nouveau régime applicable à la radiodiffusion.

Du côté des catholiques, on estime qu'il s'agit de «manœuvres de diversion» pour mieux masquer la vraie question, à savoir l'exclusion des milieux catholiques des programmes et des organes de la SSR.₂₃₃ Mieux, les catholiques voient dans la tentative de travestir en agitation politique des revendications qu'ils qualifient de purement culturelles, l'expression d'un «complexe anticatholique profondément enraciné». On ne s'étonnera donc pas qu'un tel débat suscite l'idée qu'il est impérieux de créer une association nationale des auditeurs catholiques pour faire valoir, de concert avec la Fédération populaire des catholiques, les intérêts des milieux en cause.

UN VENT NOUVEAU AU SEUIL DES ANNÉES CINQUANTE

Au printemps 1949, le débat autour de la réorganisation de la Radiodiffusion suisse repart de plus belle. La controverse est vive, au point même que la «National-Zeitung» titre «Une nouvelle guerre de la radio»₂₃₄ a

²²⁹ Cf. notamment: Neue Berner Nachrichten.

²³⁰ Cf. notamment: Berner Tagwacht, 4. 3. 1949; SRZ, 5. 3. 1949; NZZ, 15. 3. 1949.

Concession pour l'usage des postes de radiodiffusion de l'administration suisse des postes et télégraphes, encadré, 30. 11. 1936, § 10.5.

²³² NZZ, 15. 3. 1949.

²³³ Vaterland, 19. 3. 1949.

National-Zeitung, 1. 4. 1949.

éclaté. C'est principalement sur la question de la représentation des principaux courants sociaux, culturels, politiques et religieux que l'on se querelle. Cette joute fait resurgir l'antagonisme entre centralisme et fédéralisme, qui a de tout temps empreint les débats sur la politique en matière de radiodiffusion. Face aux milieux politiques, puis religieux, qui revendiquent une représentation équitable au sein de la SSR, les défenseurs des intérêts régionaux «montent aux créneaux». Les catholiques exigent que l'on institue une autorité de surveillance de droit public et que le Comité central puisse influer sur les décisions touchant les programmes et le personnel. Leurs adversaires y voient une prise de position en faveur d'une direction centralisée et d'une étatisation de la radio. 235 A leurs yeux, ce sont ces tendances centralisatrices qui ont «creusé la tombe» de tous les projets de loi sur la radio présentés jusqu'alors. Est-il besoin de dire que pour les courants réformateurs de gauche et les représentants des milieux catholiques, les «fossoyeurs» sont, au contraire, ceux qui défendent les particularismes régionaux?

La reprise de la vieille controverse autour de la réorganisation de la Radio suisse place une fois de plus la direction de la SSR sous les feux de la critique. En 1950, la SSR opère une réorganisation administrative et l'on assiste également à toute une série de rocades. C'est sous la conduite d'un nouveau directeur général que la SSR s'engage dans les années cinquante, années qui lui vaudront une nouvelle concession et qui marqueront le début de l'ère de la télévision. 237

Après 1947, il est de plus en plus question de télévision. Toutefois, à la fin des années quarante, la radio est à son apogée. En 1949, la SSR, les PTT, Pro Radio, l'industrie et le commerce de la radio lancent une vaste campagne publicitaire sous le slogan «Un million de concessionnaires – 25 ans de radio». 238 Le 18 novembre 1949, on enregistre en Suisse centrale le millionième concessionnaire radio que l'on célèbre comme il se doit, le 9 décembre 1949, sur le lieu de l'émetteur OC de Schwarzenburg, aux côtés des premiers concessionnaires.



235

²³⁷ Voir le chapitre «Les années de l'expansion».

RA SSR 1949, 5 S.

INNERSCHWEIZERISCHE RUNDSPRUCHGESELLSCHAFT

«Une fusion des intérêts radiophoniques de Suisse centrale s'imposait», écrivait le président d'honneur de l'IRG Konrad Krieger dans sa chronique de jubilé intitulée «Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft. Gründung und Entwicklung». Avant cette fusion, les trois studios de radio de Zurich, Berne et Bâle s'étaient mis d'accord entre eux, sans consulter les milieux concernées, sur la répartition des régions à desservir, fixant des frontières dont certaines coupaient en deux les cantons, parfois même les communes. Dans le domaine des programmes, les cantons de Suisse centrale étaient soumis à l'autorité exclusive des studios de radio attachés aux besoins des grandes villes et, à part les retransmissions du Festival international de musique de Lucerne, les émissions sur la Suisse centrale étaient consacrées au mieux à leurs curiosités folkloriques.

Le conseiller d'Etat et conseiller aux Etats Gotthard Egli sut trouver des alliés pour s'opposer à ce pouvoir extérieur. Le 28 janvier 1946, il fonde avec les représentants des autorités des cantons de Schwyz, Uri, Obwald, Nidwald, Lucerne et Zoug ainsi que de la Ville de Lucerne, la Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft IRG qu'il présidera jusqu'en 1961. Son but: «Représenter la Suisse centrale dans toutes les questions radiophoniques ayant trait à cette région du pays et au pays tout entier, promouvoir la diffusion de bonnes émissions de radio en provenance de sa région et leur servir de courroie de transmission, encourager la diffusion de la radiophonie, notamment dans les régions de montagne.»

Dès le départ, l'IRG tient compte aussi bien de l'unité que de la diversité du panorama politique et culturel de Suisse centrale et crée des sections cantonales. Aujourd'hui encore, elle regroupe les gouvernements des cantons affiliés, le Conseil de ville de Lucerne et les sections cantonales qui accueillent des membres individuels ou collectifs (associations, sociétés etc.), assurant ainsi l'ancrage de l'IRG dans de larges couches de la population.

Ce sont les réalisateurs de programmes dont la voix était déjà connue et respectée dans tout le pays à l'époque où la radiophonie faisait ses premiers pas – tels Josef Konrad Scheuber, Josef von Matt ou encore Josef Schürmann – qui réussissent le mieux à remplir la mission principale des sections, la mise en valeur des possibilités de programmes dans leur région.

Ce n'est qu'en 1954, après «une lutte pénible et amère qui avait duré huit ans» contre des résistances inattendues, que l'IRG parvient finalement à adhérer à la SSR et devient une société membre à part entière. Et c'est alors seulement que les studios de radio adoptent une nouvelle subdivision du territoire de la Suisse centrale, plus conforme à sa structure politique et ethno-culturelle.

L'IRG doit mener une lutte tout aussi tenace afin de permettre la réception des ondes ultracourtes et de la télévision sur le territoire de sa compétence et d'en améliorer la qualité. Dans ce contexte, elle est contrainte de jouer pendant des années un rôle difficile de médiatrice entre la protection de la nature et du patrimoine d'une part, la direction générale des PTT et la SSR d'autre part. En 1965, après d'innombrables retards, recours et vagues promesses, la Suisse centrale, dernière région de Suisse, est enfin desservie, grâce à la mise en service longtemps contestée de l'émetteur du Rigi.

Dès le départ, l'IRG accueille favorablement le projet d'intégrer à la SSR la télévision qui vient de voir le jour. Sous la présidence de Konrad Krieger, elle est également pionnière dans la défense de l'introduction et de l'extension de programmes radiophoniques régionaux. Pour mieux faire face aux évolutions programmatiques prévues, l'IRG nomme en 1964 son premier attaché aux programmes de la radio et de la télévision.

L'idée de créer un studio auxiliaire à Lucerne remonte à l'époque de la fondation de l'IRG. Mais il a fallu la mettre au placard pendant bien des années, et renoncer définitivement à la candidature lucernoise visant à accueillir le studio de télévision de la Suisse alémanique. Cela étant, grâce au studio régional de Suisse centrale de la radio-télévision DRS et à ses vingt collaborateurs qui veillent à assurer une présence adéquate de leur région dans les programmes, on peut dire aujourd'hui que l'IRG qui s'appelle aujourd'hui Zentralschweizer Radio- und Fernsehgesellschaft (ZRG), remplit la mission que lui ont assignée ses fondateurs.

Tino Arnold ancien chef du studio régional SR DRS de Suisse centrale

CUMINANZA RADIO RUMANTSCH

Il est déjà question de fonder une société de radio romanche dans les années trente. Le débat a été lancé notamment par l'introduction d'émissions supplémentaires en romanche en février 1938, avant la votation fédérale sur la reconnaissance du romanche comme langue nationale, et en été 1939, lors de l'Exposition nationale à Zurich. Grâce à ces émissions, la connaissance du romanche et l'intérêt pour cette langue s'accroissent. Mais dès fin août 1939, au début de la Deuxième Guerre mondiale, les pourparlers dans ce domaine sont abandonnés et ce n'est qu'après la guerre, en mai 1945, que le débat sur la création d'une société de radio romanche pourra être repris. Ce projet était porté surtout par les organisations de défense de la langue romanche et par Jakob Job, directeur depuis 1932 du studio de radio Zurich.

La Cuminanza Radio Rumantsch (CRR) est fondée le 12 octobre 1947 à Coire. Sa fonction est de représenter la population romanche dans toutes les questions ayant trait à la Radio Suisse, de défendre ses intérêts et de faire en sorte que soient diffusées des émissions radiophoniques de la région romanche. Pour atteindre ces buts, il faudra que la CRR devienne une société de la SSR, avec le droit d'être représentée dans tous ses organes importants. Et pour que cette adhésion soit possible, il sera nécessaire de compléter la concession du Conseil fédéral ainsi que les statuts de la SSR. Peu après sa création, la CRR soumet donc au département fédéral compétent et à la SSR une demande de modification de la concession et des statuts de la SSR afin d'obtenir sa reconnaissance comme société membre. Au sein du Comité central de la SSR, les opinions sont partagées. Parmi ceux qui militent avec force pour l'admission de la CRR, on rappellera surtout Robert Ganzoni, président de la CCR et Raymund Vieli, membre du Comité central. Il faudra attendre l'automne 1951 pour arriver à une prise de position concrète. En novembre 1951, le Conseil fédéral lui-même met fin à ce débat. Il communique à la SSR qu'il n'acceptera pas une nouvelle concession où n'apparaissent pas, comme sociétés membres, la CRR et l'IRG. De fait, cette décision signifie l'admission à la SSR des deux sociétés, qui sera formalisée avec la révision des statuts de la SSR

Fin février 1953, l'assemblée de la CRR adopte de nouveaux statuts qui introduisent diverses modifications dans son organisation. Il est désormais possible d'assurer au sein des organes de la CRR une représentation sociale plus adéquate, mais aussi une représentation géographique et linguistique équilibrée, avec les délégués des diverses vallées et des divers idiomes romanches. Cette évolution ainsi que l'intérêt croissant pour les émissions radiophoniques en romanche et leur développement en 1954, auront des effets positifs sur l'ancrage de la CRR dans la population. Pendant de nombreuses années, les émissions de radio en romanche sont réalisées et diffusées par le studio de Radio Zurich. A l'époque, la CRR ne disposait ni d'un attaché aux programmes à plein temps, ni

du 29 novembre 1952.

d'installations techniques. En mars 1956, en vue de la mise en place du programme en ondes ultracourtes, le comité de la CRR demande à la SSR de pouvoir développer ses émissions, de créer un poste à plein temps d'attaché aux programmes dans les Grisons et de mettre à disposition un bureau pour l'enregistrement des émissions. En 1958, l'offre de programmes est élargie et l'attaché aux programmes en romanche engagé. Tista Murk est le premier à occuper ce poste et avec son émission d'actualité «Viagiond cul microfon», il réalise un remarquable travail de pionnier. Fin 1965, la SSR accepte la demande de la CCR d'ouvrir des bureaux à Coire.

Fidel Caviezel ancien président CRR



LES ANNÉES DE L'EXPANSION: LA SSR RELÈVE LES DÉFIS DU PROGRÈS, 1950-1958

CRISE ET RENOUVELLEMENT DE LA SSR

Au début des années cinquante, une crise secoue le sommet de la Direction générale et ouvre la voie à une profonde réorganisation de la SSR. L'affaire éclate avec la démission surprise du directeur général, Alfred W. Glogg. Durant des mois, la presse suit cette question de près et se fait ainsi l'interprète du public qui, de plus en plus largement, souhaite une transparence et une participation accrues de la base aux affaires de la radio.

Dans la presse, les commentaires et les polémiques contribuent à faire de l'activité des organes directeurs de la SSR un sujet d'intérêt général. Ainsi, dans la «Tribune de Genève», Pierre Cordey écrit: «La radio, qui pénètre partout, devient en quelque sorte la chose de chaque auditeur. Mais l'auditeur ignore presque tout de ce qui se passe hors de la portée des micros. Il n'est donc pas vraiment surprenant que les révélations qu'on peut lui faire à ce sujet suscitent en lui le plus vif intérêt et, parfois, de l'indignation.», En réponse à la pression de l'opinion publique, le nouveau directeur général Marcel Bezençon s'efforce d'introduire une «politique de maison de verre», instaurant une ère nouvelle d'ouverture et de confrontation directe avec la presse., Pendant cette même période, le Conseil fédéral entame un processus de «démocratisation de la radio», revendiqué également par le Parlement, et élabore une nouvelle concession pour le service des programmes de radio. Celle-ci redéfinit les rapports entre la SSR, les PTT et les autorités fédérales. L'autorité de concession passe du Département des postes et des chemins de fer au Conseil fédéral tandis que l'exercice de l'autorité de surveillance, qui incombait jusque-là aux PTT, devient une prérogative du Département des postes et des chemins de fer.

Dès 1953, grâce notamment au nouveau directeur et à la nouvelle concession, la Direction générale devient un interlocuteur privilégié des autorités fédérales, des gouvernements cantonaux, d'associations culturelles et économiques, d'organismes internationaux de radio et de télévision. En outre, le service international des ondes courtes (SOC), la télédiffusion et, surtout, la télévision expérimentale sont confiés à la Direction générale qui devient ainsi productrice de programmes aux côtés des six studios de radio. Mais cette situation est source de conflits et porte préjudice à la capacité de la Direction générale de jouer son rôle unificateur et coordinateur de l'activité des sociétés membres. Des tensions ne tardent pas à surgir entre les sociétés. Les plus graves portent sur l'admission de deux nouveaux membres en 1952, sur la répartition des ressources financières entre les trois émetteurs nationaux en 1958 et sur l'attribution des studios de télévision en 1959. Pour résoudre ces conflits, la Direction de la SSR sera contrainte de recourir à l'arbitrage de l'autorité fédérale.

Tribune de Genève, 12. 2. 1950.

Voir Gazette de Lausanne, 11. 5. 1950.

Woir page 129.

Afin de suivre le train rapide du développement international de la radiodiffusion et de la télévision et faire face à la concurrence des programmes étrangers, la Direction générale, les sociétés membres et les studios devront réussir à élaborer des stratégies communes. Concentrer et optimiser progressivement les efforts et les ressources: c'est là le défi de la seconde moitié du siècle.

1950: LA PRESSE EN ÉMOI SUITE À LA DÉMISSION D'ALFRED W.GLOGG

1950 est une année agitée pour la SSR. Pourtant, son travail est couronné de succès: la Radiodiffusion suisse atteint le seuil du millionième abonné, jouit d'une excellente réputation parmi les radios européennes et se place parmi les premières en termes d'audience. La crise qui perturbe la SSR n'a pas son origine dans les studios mais dans les organes directeurs de la société.

En avril 1949, le Comité central charge une commission qu'il a lui-même créée, formée de trois conseillers nationaux,4 de réorganiser les services de la Direction générale. Un climat orageux dû à des inimitiés personnelles s'est en effet installé, rendant impossible un travail serein et efficace. Le 23 janvier 1950, au terme d'une enquête laborieuse, la Commission propose un train de mesures drastiques, que le Comité central ratifie le 26 janvier: démission et mise à la retraite anticipée jusqu'à fin mars du directeur général Alfred W. Glogg,6 suppression de la fonction de secrétaire général occupée par Rudolf von Reding, élimination du service de coordination et du service de presse. Le Comité central espère que ces dispositions permettront de résoudre l'affaire à l'intérieur de la SSR. «L'espoir que cela fût possible se basait sur le fait que la Radiodiffusion suisse en tant que telle n'est absolument pas en crise, mais constitue bien au contraire une des institutions les plus florissantes du pays [...]. La crise exclusivement interne et personnelle de la Direction générale a malheureusement engendré des controverses violentes et passionnées dans le public.»7

Le 7 février 1950, le Comité central annonce que le directeur général Alfred W. Glogg, en place depuis 1936, a présenté sa démission. Le 16 février, il l'accepte officiellement, sans mentionner les résultats de l'enquête, et tente au contraire de faire croire que cette démission est spontanée. La presse réagit vivement. Durant des mois, les interventions polémiques au sujet de la «guerre entre personnes à la radio» se poursuivent et donnent même lieu à deux interpellations au Conseil national.



6

Hans Oprecht (socialiste), André Guinand (libéral) et Antoine Favre (conservateur), tous membres du CC.

Ar DG, classeur Organisation SSR, 1.1.–31.3.1950, lettre, sur feuilles au nom de «Nationalrat», Zurich, 23.1.1950.

Ar DG, PV AD, 24.6.1950, intervention de Hans Oprecht, 17.

Voir Ar DG, PV CC, 15. 2. 1950, tenue sans la présence des représentants de la DG, «Definitiver Text». Basler Nachrichten, 24. 2. 1950. Voir aussi page 149.

Les indiscrétions, alimentées par l'absence d'une information claire de l'opinion publique, n'épargnent pas les personnalités des étages supérieurs. «Le secrétaire général de la société de radiodiffusion, Rudolf von Reding, et le responsable du Service des ondes courtes, Paul Borsinger, semblent avoir entravé pendant des années et consciemment le travail de leur supérieur», écrit la NZZ. 10 Le «Tages-Anzeiger» atténue également les responsabilités éventuelles de Glogg: «Lié à la construction fédérale de notre pays, il [Glogg] a été par la force des choses en butte aux coups provenant d'en haut et d'en bas. D'une part le Comité central, depuis le haut, exigeait qu'il contrôlât d'une main de fer les six studios qui tendaient à se développer de façon très autonome et le surchargea de la responsabilité des programmes des émetteurs nationaux. D'autre part les studios, depuis le bas, lui reprochaient d'être entièrement soumis à l'autorité des PTT et de ne pas les défendre suffisamment. Et tout en haut, le Département des postes et des chemins de fer laissa simplement courir.» 11 Selon le «Basler Nachrichten», la ligne médiane de Glogg, à la recherche d'un compromis, était la seule qui fût praticable. La «Neue Bündner Zeitung» émet un jugement positif sur le tact et l'esprit conciliant manifestés pendant de longues années par le directeur général.,

En Suisse romande, la polémique est plus virulente. «M. Glogg régnant, toutes les conditions sont nées ou se sont développées d'une décadence du bel instrument qu'en automne 1936 lui a légué M. Maurice Rambert» écrit la «Suisse». Selon le quotidien romand, ils sont beaucoup à en porter la responsabilité et nombreux sont les dangers qui menacent la radio: «Les plus graves, à coup sûr, ce sont l'indifférence (ou du moins la passivité) des membres de cette immense coopérative que devrait être, en réalité, l'auditoire suisse de la radiophonie; puis la pression étatique exercée sur la radio par les PTT sous l'œil complice de M. Celio; enfin la carence du comité central. La radio suisse, il ne faudrait pourtant pas l'oublier, est une création du peuple suisse, et non pas de ses autorités.»

MARCEL BEZENÇON, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le départ d'Alfred W. Glogg ouvre la voie à une réorganisation radicale de la Direction générale. Glogg, personnalité réservée et à l'intelligence aiguë, en est parfaitement conscient. Le 4 février 1950, dans une lettre personnelle adressée au président du Comité central, Franz von Ernst, il affirme: «Les reproches qui me sont adressés et la décision de me suggérer de démissionner sont à mon avis disproportionnés. Cependant, je comprends parfaitement les réalités présentes. C'est pourquoi je me déclare prêt, dans l'intérêt de la SSR, à prendre sur moi le sacrifice que l'on me demande et à démissionner avec effet au 1^{er} avril 1950.»₁₄

¹⁰ NZZ, 14. 2. 1950.

¹¹ Tages-Anzeiger, 10. 2. 1950.

Basler Nachrichten, 24. 2. 1950; Neue Bündner Zeitung, 22. 2. 1950.

¹³ La Suisse, 11. 2. 1950.

Ar DG, classeur Organisation SSR 1.1.-31.3.1950, correspondance entre le directeur général et le président du CC, 27.1.1950, 4.2.1950 et 17.2.1950.

Glogg choisit de quitter la scène discrètement, sans répliquer aux insinuations émises sur son compte dans les milieux de la Direction générale. Le Comité central propose de financer sa retraite anticipée selon des modalités qui ne satisfont pas entièrement Glogg. Ce dernier tentera en vain d'obtenir une meilleure rente de veuvage. Il mourra le 17 août 1953, à l'âge de 57 ans seulement. La NZZ, pour laquelle il avait travaillé en tant que rédacteur dans sa jeunesse, écrira alors: «Il comprit très tôt l'importance de la radio et s'attacha déjà à en encourager le développement dans son journal. Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il fut dans le journalisme un pionnier de la radiophonie suisse.» 16

Au printemps 1950, les problèmes de réorganisation de la SSR continuent à mobiliser l'attention du public. La presse souligne la nécessité d'avancer rapidement, en clarifiant les rapports avec l'autorité politique et la direction des PTT. Certains accusent les PTT d'ingérence dans les affaires internes de la SSR. Enrico Celio, chef du Département des postes et des chemins de fer, réplique que les PTT n'ont en aucune manière le droit d'interférer dans l'élaboration des programmes.₁₇ S'il y a confusion, c'est parce que les PTT, qui assurent le fonctionnement et le développement technique des télécommunications, sont aussi l'autorité de surveillance de la SSR appelée à décider de la répartition des recettes de la taxe de concession.

Après l'annonce du départ de Glogg, le Comité central cherche un nouveau directeur général. La presse nationale exprime ses attentes quant à la personne ainsi qu'à la tâche qu'elle devra accomplir et met l'accent sur la sauvegarde de l'autonomie des studios et une meilleure coordination dans la production des programmes. «La cohésion, la collaboration étroite et l'entente entre les stations suisses de radiodiffusion doivent donc constituer l'impératif catégorique du moment» affirme la «Libera Stampa». 18 Cordey écrit dans la «Tribune de Genève»: «Il devra remplir trois conditions au moins: connaître par expérience un domaine extrêmement complexe, être totalement indépendant des P.T.T., ne pas avoir d'attaches politiques [...], [et] il devrait être un Romand.» En Suisse romande, la presse avance le nom du directeur du studio de Lausanne, Marcel Bezençon. Et il est bel et bien parmi ceux qui présentent leur candidature à Berne. Son style est unique: concis et brillant, perspicace et convaincant. 19 Il marquera la nouvelle direction de la SSR pendant 22 ans. Le 24 avril, le Comité central élit Marcel Bezençon directeur général de la SSR à partir du 15 juin 1950. 21

```
Voir RA SSR 1953, 10.
```

15 16

NZZ, 18.8.1953.

Voir réponse du chef du Département des postes et des chemins de fer à l'interpellation Bringolf, BS CN, 7.6.1950.

¹⁸ Libera Stampa, 25. 4. 1950.

Tribune de Genève, 12. 2. 1950.

Voir Ar DG, classeur Organisation SSR, 1.1. – 31. 3. 1950, lettre du 23. 3. 1950.

Dans sa lettre du 21. 4. 1950 au CC (Ar DG, SSR 3911). Enrico Celio, chef du Dé

Dans sa lettre du 21. 4. 1950 au CC (Ar DG, SSR 3911), Enrico Celio, chef du Département des postes et des chemins de fer donne son consentement aux trois candidatures proposées (Marcel Bezençon, Guido Calgati et Arnold Schwengeler) et laisse au CC la liberté de décider.

RÉORGANISATION DE L'ADMINISTRATION

Pendant cette période, une deuxième vague de critiques se déverse sur la SSR. Alors qu'en Suisse romande, on demande la démission du président du Comité central, Franz von Ernst, 22 en Suisse alémanique éclate l'affaire von Reding. 23 Plusieurs journaux publient des extraits d'un rapport rédigé en décembre 1940 par le secrétaire général après un voyage en Allemagne et qui se prête à des interprétations divergentes.24 Ainsi que l'exprimera le vice-président du Comité central: «Cette fois les attaques furent portées principalement contre le président central, auquel on reprocha une attitude déloyale à l'égard du secrétaire général, un comportement incorrect dans l'exercice de sa fonction, etc. En réponse à ces accusations, le comportement du secrétaire général au sein de l'office central et son rapport avec les forces en guerre, notamment avec l'Allemagne nazie, furent fermement critiqués.»25

Le Comité central et le chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer s'obstinent dans leur tentative de rétablir le calme sans vraiment entrer en matière ni fournir une explication exhaustive. Or ce manque de transparence ne fait que raviver la polémique. «Le Comité central ne peut envisager sérieusement de dénier au public et aux journaux suisses le droit de s'occuper de la réorganisation de la Société suisse de radiodiffusion, une question d'importance nationale, en considération tant des faits que des personnes», écrit la NZZ.26

Le 7 juin 1950, le Conseil national aborde les problèmes de la réorganisation de la SSR. Le député Markus Feldmann intervient sur les aspects juridiques; un autre parlementaire, Walther Bringolf, demande des éclaircissements au sujet de la crise au sein de la Direction générale. Il reprend en détail les remarques critiques exprimées par la presse et demande le départ des personnes impliquées. Sans contester la gravité de la situation, le chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer insiste sur les aspects positifs du travail accompli par les dirigeants de la SSR, surtout durant les années de guerre, lorsque la radio suisse était considérée comme le centre de diffusion d'informations objectives pour l'Europe occupée. Celio rappelle en outre que la gestion des affaires internes de la SSR, société privée, est en tous cas de la compétence du directeur général.

Le 24 juin se tient l'Assemblée des délégués, en présence de la presse et des organisations proches de la radio, arrivées en force. Marcel Bezençon annonce les décisions prises: suppression du secrétariat général, du service de presse et du service de coordination. Les responsables des services en question se verront attribuer de nouvelles tâches. Von Reding est chargé des affaires juridiques. 27 Georges Conus est désigné suppléant du nouveau directeur général. Enfin, Fritz Rothen, le vice-président, expose à titre personnel les détails de la crise et ses principales causes, notam-

La SSR se cherche un nouveau directeur général

Si l'annonce de mise au concours n'exprime pas la complexité de la tâche, elle relève cependant du domaine public. «Concevoir une nouvelle radio suisse [...], c'est en ceci que consistera la lourde tâche du nouveau directeur général de la Société suisse de radiodiffusion qui devra réunir des qualités exceptionnelles de nature administrative, culturelle et personnelle.» Luzerner Neueste Nachrichten, 11.2.1950

Marcel Bezençon

Élu le 24 avril 1950, Marcel Bezençon (1907-1981) succède à Alfred W. Glogg, alors que la SSR traverse une crise profonde. Licencié en lettres, journaliste puis directeur de Radio Lausanne (1939-1950), il est connu pour son esprit innovateur et son professionnalisme. A la tête de la SSR (1950–1972), Bezençon saura anticiper et préparer le développement de la radiophonie en Suisse, en encourageant l'introduction de la télévision et du deuxième programme radiophonique sur les ondes ultracourtes. Attentif aux exigences du multilinguisme helvétique, il ne perdra néanmoins pas de vue les intérêts généraux de la SSR durant la réorganisation des années soixante. Partisan convaincu des échanges internationaux de programmes, Bezençon sera au nombre des promoteurs de l'Eurovision (1954), fondateur de la Rose d'Or de Montreux (1961) et président de l'Union européenne de radiodiffusion (1971-1972), à laquelle la SSR a adhéré le jour de son élection.







²² Voir Le Curieux, 27.4.1950.

²³ Voir page 144.

Voir Landbote et Neue Bündner Zeitung, 13.5.1950; Tages-Anzeiger, 17.5.1950. 24

Ar DG, PV AD, 24.6.1950, mémoire de Fritz Rothen, 18. 25

²⁶ NZZ, 16.5.1950.

Le CC avait décidé par 10 voix contre 3 (Bâle, Berne, Suisse orientale) 27 de ne pas licencier Rudolf von Reding.

ment le manque d'autorité de l'ancien directeur général, les frais personnels excessifs de ce dernier ratifiés par le président du Comité central, les initiatives personnelles, ambitieuses et imprudentes du secrétaire général. Si Rothen estime qu'il n'est pas opportun de prendre des sanctions tardives contre von Reding, il admet cependant qu'en rédigeant le rapport contesté, von Reding «s'était aventuré sur un terrain glissant et que tenter de définir des orientations politiques pour le peuple suisse à une époque dangereuse n'était pas une tâche de sa compétence».28

Parmi les présents, la déception est palpable. Les explications arrivent trop tard, elles n'ont pas de caractère officiel et les délégués n'ont pas la faculté de délibérer sur les décisions prises. En outre, on se demande pourquoi seul Glogg a dû donner son congé et pourquoi la question von Reding n'a pas fait l'objet d'une enquête plus approfondie.₂₀ En réalité, la volonté politique d'affronter ce sujet brûlant fait défaut et la SSR n'insiste pas. 30 Au début des années cinquante, en effet, la tendance générale veut qu'on se concentre sur l'avenir et les nouveaux défis. Après la stagnation de la période de guerre, les télécommunications font un bond en avant. Le développement de la radiophonie qui ouvre l'horizon à la télévision ne peut attendre.

La confiance à l'égard des organes dirigeants de la SSR ne semble pas encore complètement rétablie. Après son entrée en fonction, Bezençon, pour prouver que la Direction générale a adopté une politique nouvelle, rencontre personnellement les représentants de la presse. Il déclare avoir l'intention d'encourager le travail des studios de radio au moyen d'une réorganisation excluant le recours à la publicité et l'augmentation de la taxe de concession, deux mesures qui s'opposeraient à la ferme résistance de la presse et des auditeurs. La presse romande soutient immédiatement le directeur général: «La Radio, comme telle, aura enfin l'autorité et l'unité qui lui permettront d'aborder les grands problèmes de l'avenir: le statut du Service des ondes courtes; la délimitation des droits et des devoirs de l'Etat et de la Radio [...], la question de l'incorporation à l'institution de droit public qu'est la Radio, de la télédiffusion et de la télévision.»31 Un programme qui ne manque pas d'ambition...

En 1950, de nouveaux noms apparaissent parmi les dirigeants de la radio: Paul Borsinger, directeur du Service des ondes courtes, obtient le même statut que les six autres directeurs de studio, dont les deux nouveaux, Jean-Pierre Méroz à Lausanne et Fritz Ernst à Bâle. Fritz Rothen succède à Franz von Ernst qui, en raison de son âge, a démissionné de la présidence du Comité central; il sera assisté de deux nouveaux vice-présidents, Eduard Weber, directeur général des PTT, et Riccardo Rossi, délégué de la CORSI. Le valaisan Joseph Escher remplace Enrico Celio à la tête du Département des postes et des chemins de fer.

28

Ar DG, PV AD, 24.6.1950, mémoire Rothen, 23.

Voir La Suisse, 25.6.1950; Ostschweiz, 28.6.1950; NZZ, 26.6.1950.

Voir Lizzaner Neueste Nachrichten, 26.6.1950. 30

³¹ La Sui 7. 7. 1950.

1953: UNE NOUVELLE CONCESSION ET DEUX NOUVELLES SOCIÉTÉS MEMBRES

L'interpellation Feldmann, discutée au Conseil national le 7 juin 1950, demande au Conseil fédéral si le régime en vigueur est apte à garantir une organisation démocratique de la Radiodiffusion suisse. Soulignant l'insuffisance des bases juridiques qui en régissent l'organisation, elle exige que l'on définisse le rapport entre la radiodiffusion et l'Etat. Celio, le chef du Département des postes et des chemins de fer, répond en affirmant que l'élaboration d'un nouveau statut juridique de la radiophonie exigerait une modification de la Constitution et prendrait par conséquent beaucoup de temps. On commencera donc par s'occuper de la révision de la concession. Le projet s'inspire de trois principes essentiels: moindre participation de l'Etat dans les organes directeurs de la SSR, extension du droit de recours et représentation plus tangible des auditeurs à l'intérieur de la SSR.

Les travaux d'étude d'une nouvelle concession reprennent sous l'égide de Joseph Escher, en étroite collaboration avec la SSR et la Direction des PTT. Les sociétés membres et l'Assemblée des délégués du Comité central sont également invitées à exprimer leur opinion. A tous les niveaux, on recherche le consensus et tout est mis en œuvre afin que la nouvelle organisation réponde aux besoins d'un service public en rapide expansion.

L'Assemblée des délégués du 29 juin 1951 énonce les postulats qui seront contenus dans la nouvelle concession et qui tiennent compte des revendications exprimées par la presse: passage de l'autorité de concession au Conseil fédéral, réduction à de plus justes proportions du rôle des PTT, sauvegarde de la liberté d'opinion à la radio, maintien de la structure fédéraliste, définition précise des compétences des organes directeurs, extension de la représentativité et des compétences de l'Assemblée des délégués en vue d'une démocratisation de la radio. Le principe selon lequel «la radio est l'affaire du peuple entier» 33 semble désormais acquis. Cette nouvelle concession ne concerne pas encore la télévision. «L'important pour nous est que la SSR en revendique la responsabilité, tant pour la période d'essai que pour l'avenir.» 34

Le 13 novembre 1951, le Comité central prend acte d'une déclaration du conseiller fédéral Joseph Escher selon laquelle il est exclu d'approuver de nouveaux statuts où n'apparaîtraient pas la Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft (IRG) et la Cuminanza Radio Rumantsch (CRR). Cette déclaration met fin à une attente frustrante. En effet, ces deux sociétés sans studio, fondées en 1946, avaient déjà demandé à plusieurs reprises leur admission au sein de la SSR.₃₅ Gotthard Egli, promoteur et premier président de l'IRG, se souvient de cette longue bataille: «une lutte pénible et amère qui dura huit ans, faite d'innombrables requêtes, entretiens, négociations, interventions auprès de toutes les instances possibles».₃₆ Craignant la prédominance des sociétés suisses alémaniques, les Romands et les Tessinois avaient pris parti contre l'admission de l'IRG

³² Voir page 131.

Ar DG, PV AD, 29.6.1951, intervention d'Antoine Favre, juge fédéral et membre de la commission juridique du CC, 9.

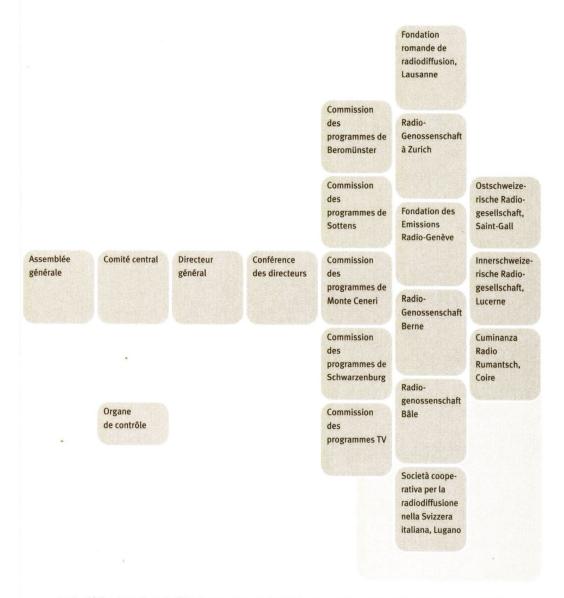
³⁴ Ibid., 10.

³⁵ Voir page 133.

³⁶ Krieger 1979, 25.

et de la CRR, avec l'appui de Berne et Saint-Gall qui voulaient éviter de compliquer excessivement l'organisation. En revanche, Bâle penchait pour soutenir l'IRG et Zurich la CRR. Depuis des années, le studio de Zurich s'occupait en effet de la diffusion de programmes en romanche et, selon le président honoraire de la CRR, Robert Ganzoni: «La CRR entendait promouvoir également à l'avenir un rapprochement du studio radio de Zurich, d'autant que l'émetteur du Monte Ceneri n'offrait pas autant que Zurich à la CRR.»₃₇ Après la décision politique imposée par Joseph Escher, les sociétés déjà membres de la SSR accueillent favorablement les deux nouvelles venues et, le 29 novembre 1952, l'Assemblée des délégués accepte à l'unanimité le projet de nouveaux statuts.

Le 13 octobre 1953, la nouvelle concession délivrée à la SSR et à ses neuf sociétés membres directement par le Conseil fédéral remplace la concession du 30 novembre 1936; elle entre en vigueur le 1er janvier 1954, en même temps que les nouveaux statuts.



La Société suisse de radiodiffusion en 1953. Autorité de concession: Conseil fédéral suisse; autorité de surveillance: Département des postes et des chemins de fer. Fondements juridiques: concession SSR du 13 octobre 1953, statuts SSR du 29 novembre 1952. L'ORG, l'IRG et la CRR sont des sociétés membres sans studio. La conférence des directeurs, présidée par le directeur général, compte désormais parmi les organes SSR.

LE «PARLEMENT» DE LA RADIODIFFUSION ÉTEND LES BASES DE LA SSR

Au Parlement, la discussion du rapport du Conseil fédéral sur la radiodiffusion,38 qui aboutira à l'adoption de la nouvelle concession, permet de préciser quelques aspects essentiels de la politique de l'Etat dans ce domaine. D'une manière générale, on juge qu'il est prématuré de promulguer une loi sur la radiodiffusion qui régirait des domaines névralgiques tels que la censure et la culture, encore du ressort des cantons. C'est pourquoi, par le système de la concession, l'Etat se borne à préciser les compétences des différents organes, se réservant le droit d'intervenir afin que la société concessionnaire s'acquitte de façon satisfaisante des tâches qui lui sont confiées. L'Etat entend toutefois aussi jouer un rôle d'agent culturel favorisant l'expression des différentes cultures régionales, veillant à la cohésion nationale et défendant l'image de la Suisse à l'étranger. Il estime que la radio est un service public qui ne peut être livré à l'arbitraire de chacun, mais doit au contraire favoriser une «culture objective».39 En outre, le Conseil fédéral affirme son droit, en tant que garant du bien commun, de se servir de la radiodiffusion pour communiquer son opinion au peuple au moment d'une votation fédérale.

En attendant la proposition de révision de l'article 36 de la Constitution, la nouvelle concession définit les droits respectifs du Conseil fédéral, des pouvoirs publics et de la SSR. Le Conseil fédéral devient l'autorité concédante qui statue sur l'admission de nouvelles sociétés au sein de la SSR et sur les recours des concessionnaires, se réservant le droit d'accorder une concession à d'autres sociétés, par exemple à des émetteurs à ondes ultracourtes, et établissant la répartition des recettes de la taxe de concession. Il renonce à la majorité au sein du Comité central élargi à 17 membres, mais garde le droit d'en nommer le président et 7 membres. Il désigne en outre la moitié des membres des commissions des programmes de Beromünster, Sottens, Monte Ceneri et de la nouvelle commission du Service des ondes courtes de Schwarzenburg.

Afin de maintenir «un lien organique entre la presse et la radio», le Conseil fédéral décide de continuer à confier à l'Agence télégraphique suisse la tâche de fournir les informations à diffuser. 40 L'interdiction de la publicité à la radio est maintenue «afin d'assurer son indépendance vis-àvis de ce qu'on appelle parfois les puissances de l'argent». 41 L'autorité de surveillance passe des PTT au Département fédéral des postes et des chemins de fer. Ainsi, le rôle des PTT est limité aux questions techniques de radiodiffusion tandis que la responsabilité des programmes et des services de télédiffusion est confiée à la SSR.

Selon les nouveaux statuts, c'est en dernière instance le directeur général qui est responsable des programmes et traite directement avec le Département des postes et des chemins de fer. Toutefois, la définition de la grille des programmes incombe aux sociétés membres, assistées par les commissions des programmes. Le Conseil fédéral appelle explicitement

Faible présence des femmes au sein des «autorités» de la radio

En 1954, les «autorités» de la radio ne comptent que 4,67% de femmes (13 femmes et 273 hommes). Parmi elles, 11 font partie du Comité central et des diverses commissions des programmes. Radio Berne est la seule qui peut se vanter d'avoir 2 femmes dans son Comité régional. Qu'en est-il dès lors «du respect de l'article 8 de la nouvelle concession qui vise à promouvoir toutes les catégories de personnes qui écoutent la radio»? Relevons que les nominations de la compétence du gouvernement favorisent la présence féminine: les deux seules femmes membres du Comité central et cinq sur les neuf femmes qui font partie d'une commission des programmes ont été proposées par le Conseil fédéral. Assurément, l'exclusion des femmes de la vie politique suisse, sanctionnée par la votation fédérale de 1959, a des répercussions négatives sur leur présence dans les organes décisionnels en général.

Vaterland, 22.7.1954; Rapport annuel SSR 1954

³⁸ FF 1953, no 2, vol. 1, rapport du Conseil fédéral du 13. 1. 1953.

Voir présentation du rapport du Conseil fédéral au Conseil des Etats, 11. 3. 1953,

rapporteur M. Piller (no 6360), BS CE, 10–18. 40 Ibid., 14, voir art. 12.2., Concession 13. 10. 1953.

Voir pages 71-73, 108 et 137.

⁴¹ Ibid., 14.

les sociétés membres à prendre les dispositions nécessaires pour que les divers milieux géographiques, culturels et spirituels soient intégrés à leurs activités. Les directeurs de studio, dont la désignation est subordonnée à l'approbation du Comité central, dirigent leur service des programmes selon une répartition précise des tâches. La nouvelle Assemblée générale, composée de 87 membres, exerce le pouvoir suprême et devient une sorte de parlement de la radio. Le Comité central, organe administratif supérieur dont les membres représentent les divers milieux culturels du pays, a désormais voix délibérative au sein de l'Assemblée générale.

L'organisation du service de radiodiffusion présente deux caractéristiques essentielles: l'autonomie en matière de programme - une autonomie à répartir entre les six studios et les neuf sociétés membres - et la dépendance financière à l'égard de l'Etat. Le Conseil fédéral ne conteste pas que les statuts de la radiodiffusion doivent tenir compte de la structure démocratique et fédérale du pays et éviter toute centralisation qui se heurterait à l'opposition de l'opinion publique. Certes, un seul studio par émetteur suffirait, mais, lit-on dans le rapport, «du moment que ces six studios existent et que toutes les parties du pays désirent participer à la radio dans une mesure à peu près égale, il faut s'accommoder de leur maintien».



Pendant les années qui suivront, le problème le plus urgent sera l'optimisation des ressources à l'intérieur d'un système de production si diversifié et décentralisé.



L'ÉVOLUTION DE LA RADIOPHONIE

Dans les années cinquante, la technique et les télécommunications connaissent une phase de progrès et d'expansion rapides qui culminera en Suisse avec l'introduction du service de télévision et du deuxième programme radiophonique sur les ondes ultracourtes. Bien qu'encore marquée par la crainte d'un retour de la crise économique et par les peurs suscitées par la guerre froide, la Suisse s'engage dans une longue période de croissance économique et démographique. 43 Entre 1950 et 1960, les salaires réels augmentent de 20% en moyenne et le taux de chômage est à zéro. Cette situation économique va de pair avec l'apparition de phénomènes nouveaux, tels que la consommation de masse et les loisirs, qui transforment les habitudes quotidiennes. 44 Face aux défis du progrès technologique et de la société de l'abondance, la Suisse aura du mal à planifier clairement sa politique en matière économique et financière, mais aussi dans le domaine du trafic, des télécommunications, de la protection de l'environnement et du territoire. Pendant plusieurs années, comme en témoigne le long processus de mise en place de la télévision, «c'est le provisoire qui dure». 45

Le service public de radiodiffusion est contraint de s'adapter aux développements récents. D'une part, il s'agit de suivre les avancées technologiques toujours plus rapides qui mettent à rude épreuve un système politique au fonctionnement plus lent; d'autre part, les programmes et la technique de diffusion doivent satisfaire les attentes d'un public de plus en plus nombreux, exigeant et hétérogène.



Rapport du Conseil fédéral sur la radiodiffusion, 13.1.1953, 30.

⁴² Voir Blanc-Luchsinger 1994, 8s. 43

Voir Tanner, in: Blanc-Luchsinger 1994, 39. 44 45

Voir Dejung 1984, 73; Aubert, in: Gruner 1971, 40.

Pendant cette même période, la SSR est confrontée à la concurrence croissante des chaînes étrangères. Dans les studios de radio, le manque d'espace et de personnel est toujours plus aigu et l'insuffisance des ressources financières un souci constant. Pour définir des mesures d'épargne, la SSR s'adresse à un expert externe. Le Comité central mandate Rudolf Probst pour réaliser une analyse approfondie entre 1955 et 1957. Ce travail mettra en évidence la nécessité de poursuivre la rationalisation du service radiophonique suisse.

UN PUBLIC NOMBREUX ET ATTENTIF

«Les Suisses sont un peuple d'auditeurs radiophoniques»₄₆ affirme Probst dans l'exorde de son rapport. En 1935, on pensait qu'avec 420 000 abonnés, la radio avait presque atteint son maximum,₄₇ mais à peine quatorze ans plus tard, elle fête son millionième abonné. Le fait qu'il s'agisse d'un père de famille nombreuse de Suisse centrale atteste la bonne pénétration géographique et sociale de ce média.

L'association «Pro Radio» continue à s'occuper du déparasitage et poursuit d'ambitieux projets d'expansion. 48 Fin 1955, on compte 1,23 million d'abonnés, dont 72,5% de langue allemande, 24,2% de langue française et 3,3% de langue italienne. 49 En 1957, la SSR dépasse le cap de 1,3 million d'abonnés. 50 L'introduction du deuxième programme, bien qu'encore en phase expérimentale, semble constituer le facteur le plus important de cette évolution positive qui permet au directeur général d'affirmer que désormais la radio «a fait taire ceux qui la trouvaient superflue, et déjoué les pessimistes; elle a conquis sa naturelle dominance; elle s'est acquis la vertu d'un besoin et est souvent le plus constant soutien de la vie artistique».51

A la fin des années cinquante, la radio est présente dans toutes les classes sociales et posséder un poste de radio n'est plus un signe de distinction. $_{52}$

Si les auditeurs et les auditrices ne se pressent pas au portillon des associations affiliées à la SSR, c'est semble-t-il parce qu'ils sont généralement satisfaits de «leur» radio. Par ailleurs, la SSR ne paraît pas spécialement intéressée à élargir davantage ses organisations d'auditeurs, craignant que la base ne devienne trop politisée. 53 En tous cas, la presse suisse observe avec attention l'activité des organes responsables de la radiodiffusion. Celle-ci n'est pas considérée comme une fin en soi mais plutôt comme un service au public, rendu possible grâce aux recettes provenant de la taxe de concession. L'opinion publique tient à être informée en détail sur l'utilisation des fonds à disposition de la radio. Le fait que ces fonds proviennent de la taxe de concession est souvent utilisé comme argument

```
Ar DG, Rapport d'expertise Probst, trad. fr., juin 1956 – janvier 1957, 1ère partie, 5.
```

49

⁴⁷ Voir pages 196 et 206.

Voir page 60.

Ar DG, Rapport d'expertise Probst, trad. fr., juin 1956-janvier 1957, 1ère partie, 5.

⁵⁰ Annuaire SSR 1957, 2ème partie, 38.

Ar DG, PV AG SSR, 30. 6. 1956, 21s.

Tanner, in: Blanc-Luchsinger 1994, 32. Aussi bien parmi les retraités que parmi les universitaires, seuls 4% environ de la population ne possèdent pas de poste de radio.

Voir Ar DG, SSR 5759, Projet d'une réorganisation de la radiodiffusion suisse, trad. fr., 1ère partie, mai 1958, 6.

pour défendre l'idée que la radio appartient à son public et que celui-ci doit pouvoir décider démocratiquement de son développement.

Dans les années cinquante, on est encore loin des impératifs de succès et de la dictature de l'audimat. On estime plutôt que le travail radiophonique est un art, parfois aussi une mission. «La radio et la télévision, en vertu de leur concession, ne doivent pas uniquement informer et divertir, mais elles ont aussi des tâches culturelles et civiques à accomplir.»54

Cela n'empêche pas la Radiodiffusion suisse de chercher à atteindre un public aussi large que possible. Une première enquête menée sur une grande échelle en 1957₅₅ en collaboration avec l'Institut suisse de sondage de l'opinion publique de Lausanne confirme que le public est, d'une manière générale, satisfait des programmes de radio. Les auditeurs affirment être fidèles à ces programmes justement parce qu'ils sont produits par la radio suisse. 56 Seule une minorité d'abonnés, souvent en raison de la mauvaise qualité de réception, écoutent plus fréquemment une chaîne étrangère: 23% en Suisse alémanique, 17% en Suisse romande et 11% en Suisse italienne. 57 Monte Ceneri se place également au premier rang si l'on considère la durée moyenne d'écoute quotidienne: deux heures vingt, contre deux heures et neuf minutes en Suisse romande et deux heures et six minutes en Suisse alémanique.58 Quant au deuxième programme, il est surtout écouté en Suisse alémanique où l'on compte le plus grand nombre de postes en mesure de recevoir les ondes ultracourtes.

L'enquête permet également d'identifier dans les grandes lignes les préférences du public. Les programmes les plus appréciés sont ceux qui permettent de participer depuis chez soi à des spectacles auxquels beaucoup ne peuvent assister personnellement: les variétés, les pièces de théâtre, les séries, la musique en général, de l'opérette à la musique de danse et à la musique symphonique en passant par la musique populaire. 59 En Suisse italienne, ce sont les informations, les dédicaces, le sport et l'émission en dialecte «la domenica popolare» qui obtiennent les meilleurs taux d'écoute.

Ce premier sondage permet d'ores et déjà de constater que certaines émissions suscitent un intérêt différent suivant les régions et que les goûts du public sont très variés. Certains programmes sont attendus avec impatience par des passionnés, mais seraient volontiers éliminés par d'autres, notamment le jazz, la musique classique, les émissions pour les femmes et les enfants, les émissions en romanche, celles sur l'agriculture et les cours de gymnastique. 60

Cependant, d'une manière générale, la radio suisse jouit du soutien et de l'estime de son public. Cela constitue d'ailleurs un motif de satisfaction légitime pour Bezençon: «L'enquête approfondie qui vient d'être faite sur le plan suisse vient nous prouver aujourd'hui que la Radiodiffusion suisse a bien travaillé et que ses ouvriers méritent d'être félicités».61







54 Annuaire SSR 1958, 11.

Des sondages sur une échelle plus réduite ont déjà été réalisés précédemment dans les régions, par exemple en été 1950 (Hörerbefragung) par le studio de Zurich dans:

Ar R DRS, studio de Zurich, boîte 80.

Voir page 214.

Annuaire SSR 1958, 11.

58 RA RSI 1958, 15.

Voir pages 138 et 217. 59

60 Voir Basler Arbeiter-Zeitung, 8. 12. 1958. 61 Ar DG, PV AG SSR, 20.12.1958, 23.

164

55

LE TRAVAIL DANS LES STUDIOS DE RADIO

Il est difficile de quantifier le travail accompli dans les trois studios de radio pour la production en plusieurs langues de trois programmes nationaux et d'un programme international. Manque de personnel et surcharge de travail semblent être les constantes des années cinquante. Selon le président du Comité central: «Les studios suisses, mais également la Direction générale, travaillent sans conteste avec des ressources très limitées en personnel. Les responsables de programme se plaignent donc invariablement qu'ils ne pourront pas mener à bien leur tâche sans augmentation des effectifs. C'est un fait que les sociétés étrangères de radiodiffusion de petits pays, qui ont une organisation centralisée beaucoup plus simple et diffusent un programme en une seule langue, peuvent compter sur deux à trois fois plus de personnel pour accomplir leur travail. La Radiodiffusion suisse, dont la structure est inévitablement compliquée car elle doit tenir compte des exigences fédéralistes, recense 358 collaborateurs fixes, sans compter les orchestres.»

Cela n'empêche pas la Radiodiffusion suisse de vouloir suivre le train des progrès réalisés dans les pays voisins afin de faire face à la concurrence, mais aussi pour une question de prestige. Ce sont les années pendant lesquelles la Suisse promeut sa politique de «neutralité et de solidarité»₆₃ et tente d'établir sa présence sur un plan international, en participant à l'organisation de missions internationales et de conférences de paix. Lors d'événements tels que la Conférence sur la Corée qui se tient à Genève du 26 avril au 24 juin 1954, le studio de Genève, avec le soutien de techniciens des autres studios suisses, assure jusqu'à cinquante retransmissions quotidiennes pour l'étranger.₆₄

La qualité et la quantité des programmes augmentent de manière continue, les exigences du public sont de plus en plus raffinées et les moyens techniques à disposition de plus en plus sophistiqués. Les heures de programme des trois émetteurs nationaux passent de 10 651 heures en 1950, à 12 008 en 1955 pour atteindre 12 914 en 1958, dont 4337 sont diffusées par Sottens, 4528 par Beromünster et 4049 par Monte Ceneri. Il faut y ajouter, toujours pour 1958, 2556 heures d'émission pour le deuxième programme.65

A l'occasion du 25_e anniversaire de la SSR, le directeur administratif Georges Conus souligne le fait que «la SSR a dépensé depuis sa fondation plus de 200 millions de francs qui sont presque entièrement demeurés dans le pays et a ainsi contribué dans une mesure appréciable à féconder notre économie nationale», alors que l'on estime à 600 millions de francs les investissements pour les installations de réception.66

Le public de la radio écrit et participe

Commentaires et compliments, critiques et suggestions, demandes et désirs: les lettres qui affluent par milliers témoignent des rapports directs que le public entretient avec le studio de sa région. Même les enfants mettent la main à la plume. Le studio de Zurich, qui entre 1957 et 1960 réalise deux fois par an une émission de musique à choix, reçoit chaque fois de 4000 à 6000 lettres et essaie de contenter tout le monde, de ceux qui souhaitent entendre «Pinggrossbi» à ceux qui préfèrent «le disque Beethoven, face un». En outre, les studios introduisent de nouvelles émissions auxquelles le public participe directement. Elles font un tabac. Il s'agit de conférences et de débats, mais aussi d'émissions en vogue telles que la série radiophonique «der Prozess» d'Erwin Heimann qui attire à chaque fois jusqu'à 1200 participants. Et puis, il y a les soirées de variétés dont certaines, comme la «Coupe suisse des variétés», sont itinérantes. Ou encore les concerts, les jeux, les concours qui attirent jusqu'à 60 000 cartes postales de réponse chaque soir. Année après année, les auditeurs et les auditrices soutiennent avec un enthousiasme intact les actions de bienfaisance et de solidarité telles que «von Frau zu Frau», le Secours d'hiver ou la «Chaîne du Bonheur». Conçue par Roger Nordmann de Radio Lausanne en 1947, la Chaîne du Bonheur organise des actions de solidarité sur une grande échelle qui sont une réussite même à l'étranger. On calcule par exemple que cette émission du 23 décembre réunissait environ 120 millions de personnes autour des postes de radio en Europe. Lilo Thelen, in:



Ruhe Sendung, 100 s.;

Annuaire SSR, 1958, 345.,

Ar DG, PV AD, 30.6.1951, 13

Discours du président du CC, Fritz Rothen à une conférence publique organisée à Berne par le parti libéral, 1957, Ar R DRS, studio de Zurich, boîte 1056.

⁶³ Slogan du conseiller fédéral Max Petitpierre datant de mars 1948. Voir également page 135.

⁶⁴ Ar DG, PV AG SSR, 26. 6. 1954, 7.

⁶⁵ Annuaire SSR 1955, 92; 1958, 34s.

⁶⁶ Ar DG, PV AG SSR, 30.6.1956, 36s.

Dans les années cinquante, il n'existe pas encore de véritable statut du personnel.67 Ce n'est qu'en 1961 que les associations du personnel de la radio et de la télévision se prononceront en faveur d'une Convention collective de travail. Ratifiée en 1962, elle introduira le droit du personnel à la consultation. En attendant, les conditions d'engagement se fondent sur les directives établies par le Comité central à la fin des années trente. Ces directives sont dépassées, bien que certaines aient été adaptées à l'évolution des habitudes sociales. Ainsi, en 1946, la durée des vacances est portée à trois semaines. Dans les studios, il n'existe pas de bureau du personnel chargé de contrôler le rendement des employés et de gérer rationnellement la répartition des tâches. Il n'est d'ailleurs pas aisé de définir précisément quelles sont les responsabilités confiées à chacun, car les collaborateurs doivent fréquemment passer d'une activité à l'autre suivant les besoins de la production.

Selon le rapport Probst de 1956, le personnel est engagé à des conditions avantageuses pour la SSR et les salaires ne sont pas excessifs. A partir des observations faites dans les studios, Probst constate que «le personnel affecté à l'établissement du programme travaille rationnellement. Il n'existe pas ici de possibilité considérable d'obtenir des améliorations ou des économies». 68 Comparant le traitement du personnel de la SSR avec celui du personnel fédéral, Probst remarque que les salaires des catégories supérieures sont sensiblement plus bas à la SSR qu'à la Confédération, mais se situent à peu près au même niveau dans les classes inférieures. 69 En 1954, à la SSR, les salaires annuels de base se situent entre un minimum de 5140 francs et un maximum de 21 440 francs (alors qu'à la Confédération on arrive à un maximum annuel de 24 500 francs).70

Si la Direction générale de la SSR admet qu'il est nécessaire d'étudier un nouveau règlement du personnel, elle estime cependant qu'une comparaison avec le système salarial de la Confédération ne serait pas opportune, car les conditions de travail ne sont pas les mêmes.71 La SSR préfère garder une certaine élasticité qui lui permet de répondre à l'évolution des besoins, surtout dans le domaine des programmes.

La question de la mise sur pied d'une association de prévoyance professionnelle pour le personnel de la SSR était en discussion depuis le début des années trente, mais ce n'est qu'en 1944 que la SSR institue une caisse de pension autonome qui regroupe 100 membres.72 Par la suite le Comité central modifiera, d'entente avec le Conseil de fondation, les prestations et les règlements d'assurance afin de tenir compte du progrès économique et social. Fin 1958, l'effectif des assurés comprend 310 personnes à la Caisse de pension et 217 à l'Assurance épargne, y compris les 124 employés de la télévision qui ont été admis dans l'une des deux caisses le 1er janvier de la même année. Quant à l'âge moyen des assurés, il est de 39,5 ans pour les hommes et de 35,5 ans pour les femmes.





67

68

71

Ar DG, Probst, trad. fr., septembre 1956, 3ème partie, 18-23, recommande l'adoption d'un règlement

du personnel et la réorganisation complète des services du personnel.

In: Ar DG, Probst, trad. fr., novembre 1956, 4ème partie, 73.

⁶⁹ Ibid., 65. Les données ne sont pas directement comparables car les systèmes de classification diffèrent. 70

In: Ar DG, Probst, août 1956, 2ème partie, 36.

Ar DG, SSR 5759, Projet d'une réorganisation de la Radiodiffusion suisse, trad. fr., mai 1958, 5ème partie, 18.

Voir Annuaire SSR 1958, 9s. Voir également: page 118.

A cette époque, les femmes abandonnent encore presque systématiquement leur activité professionnelle au moment où elles se marient, même si on ne relève aucun cas de licenciement forcé d'employées qui souhaitent continuer à travailler. Les femmes sont encore très peu nombreuses dans les catégories salariales supérieures.73 C'est pourquoi l'avancement de Denise Kreis, responsable des émissions parlées et remplaçante du directeur de Radio Genève, acquiert une valeur exemplaire. Denise Kreis est engagée en classe 5, la plus haute qu'une femme ait atteinte à ce moment-là. Le 17 décembre 1951, sur proposition de Charles Cornu, président de la Fondation des Emissions Radio-Genève, le Comité central accepte son passage en classe 2 et justifie ainsi sa décision: «Il existait jusqu'ici une certaine discrimination des employées qui, tout en ayant la même fonction, devaient être rattachées à une classe salariale inférieure d'au moins trois échelons par rapport à leurs collègues masculins. Nous pouvons nous estimer heureux d'avoir abandonné ce système obsolète.»74

En 1958, à l'exposition suisse des travaux de la femme (SAFFA), la SSR présente un stand illustrant les activités féminines à la radio et à la télévision, notamment les nouvelles professions d'opératrice, de présentatrice TV ou encore de scripte. «Sur environ 700 employés, la SSR ne compte pas moins de 200 femmes» et pas seulement dans les bureaux, souligne le président du Comité central. «Les nombreuses nouvelles professions qui se sont ouvertes à la radio et à la télévision sont souvent exercées par des femmes. Ce n'est donc pas simplement par politesse que je remercie aujourd'hui de tout cœur les collaboratrices pour leurs prestations et leur dévouement au service de la SSR.»75

LES ONDES ULTRACOURTES POUR FAIRE FACE AU CHAOS DANS LE CIEL

La nouvelle concession règle la collaboration entre la SSR et les PTT qui, à partir de 1954, deviennent de véritables partenaires. D'un côté, à l'aide des installations des PTT, la SSR assure le service des programmes, de l'autre, les PTT construisent et font fonctionner les stations émettrices ainsi que les lignes de retransmission et les relais. En outre, le service technique de la radiodiffusion se charge de réaliser les conditions d'une diffusion capillaire des programmes et d'améliorer la qualité de réception.76 Au niveau des directions générales SSR et PTT, une commission paritaire chargée des questions techniques est mise sur pied dans le but de compenser certains retards de livraison et de discuter du choix des appareils. Cette commission a pour tâche de coordonner l'utilisation des ressources, d'optimiser les investissements financiers, de suivre l'évolution technique afin de moderniser les studios et de rendre plus performant le réseau des télécommunications. Le même type de collaboration et de répartition des tâches sera ensuite introduit pour la télévision.

Les salaires: quelques exemples

En 1954, le personnel affecté aux programmes représente un peu plus d'un tiers des coûts de la SSR, le personnel de la technique un cinquième et le personnel administratif deux cinquièmes. Les salaires représentent 86% des coûts du personnel, les prestations sociales et la compensation du renchérissement 11,7%, le reste correspondant aux indemnités spéciales et aux frais divers. Le rapport Probst apporte quelques exemples de rétribution du personnel de la SSR en 1954. Les échelles de classification, comprenant 14 classes, varient légèrement d'un studio à l'autre. A Lugano, une secrétaire, classe 9, perçoit par exemple un salaire de 10 960 francs et à Zurich, une arrangeuse de programmes, classe 5, 14 960 francs. A Berne, une secrétaire traductrice de la Direction générale, classe 12, a droit à un salaire annuel de 6630 francs alors que son collègue, chef-comptable, classe 1, touche un salaire de 17233 francs. Toujours à Berne, le chef du service technique du SOC, classe 3, perçoit 17 120 francs par année. Ar DG, Probst 2ème partie, 17-19; 3ème partie, 19;

4ème partie, 68

⁷³

Ar DG, PV CC, 17. 12. 1951, 13; SSR 4225 a-f et commentaire 4225 b. 74

Ar DG, PV AG SSR, 28.6.1958, 6. 75

⁷⁶ Voir page 199.

En 1951, la SSR et les PTT adoptent une nouvelle répartition du produit de la taxe de concession. Les PTT, ayant comblé le retard accumulé pendant la guerre dans le développement du réseau, acceptent une baisse de la part qui leur revenait. Ce partage – 70% à la SSR et 30% aux PTT – ratifié et confirmé durant les années suivantes par le Conseil fédéral et le Parlement, entre en vigueur le 1er janvier 1952. Du 28 mai au 30 juin 1952, l'UIR convoque à Stockholm une conférence consacrée à la répartition des ondes métriques entre les services radiodiffusés et télévisés en Europe. La délégation suisse obtient 15 stations de télévision et 39 émetteurs à ondes ultracourtes (OUC) en modulation de fréquence. La Suisse, comme d'autres pays, réalise avec succès des expériences avec les OUC auxquelles on applique la fréquence modulée qui permet une réception presque exempte d'interférences et une bande d'émission beaucoup plus large que celle des ondes moyennes.

Après la mise en service en 1952 du premier émetteur OUC à modulation de fréquence à St. Anton qui offre une meilleure réception à 71000 abonnés dans la vallée du Rhin, on constate que la clé de l'élimination des interférences radioélectriques réside dans l'installation d'émetteurs OUC-FM. Ceuxci se prêtent d'ailleurs bien à l'implantation dans les régions périphériques pour desservir les zones dites mortes. Etant donné que le coût d'une telle installation se monte à environ 200000 francs, il est impossible d'envisager la couverture de l'ensemble du territoire à bref délai. En outre, les auditeurs qui veulent se brancher sur les OUC doivent posséder un poste en mesure de les capter. Mais comme adapter un ancien récepteur à ce nouveau genre d'émission coûte entre 100 et 150 francs, ils préfèrent souvent attendre d'en acheter un nouveau.

En 1953, les PTT s'emploient à créer un réseau de liaison télévisuelle, en établissant d'abord les voies vers le nord, par la Hornisgrinde, puis vers le sud, par le Chasseral-Jungfraujoch-Monte Generoso. Ensuite, les PTT investissent dans la construction des émetteurs de la Dôle et du Bantiger, de l'émetteur expérimental de St. Chrischona, près de Bâle, et de 6 réémetteurs.

Le 24 septembre 1954, le conseiller national Albert Ryser et 46 cosignataires déposent un postulat immédiatement accepté qui demande au Conseil fédéral d'ordonner la construction d'un réseau d'émetteurs OUC couvrant toute la Suisse. La SSR est également favorable à l'extension du réseau OUC, notamment en vue de l'introduction du second programme. Ce projet ne pourra cependant être réalisé que dans les limites des possibilités financières des PTT et pour autant que la proposition d'augmentation de la taxe de concession soit acceptée.

Lors de l'Assemblée générale du 17 décembre 1955, le président de la Commission OUC SSR/PTT Eugen Knup présente un rapport sur le développement du réseau d'ondes ultracourtes: 6 émetteurs en modulation de fréquence sont déjà en service (St. Anton, Ladir, Loèche-Feschel I et II, Les Ordons et Monte Morello) et il est prévu d'en installer encore 29 pour la diffusion du deuxième programme et 19 pour l'amélioration des conditions de réception des émetteurs nationaux d'ici la fin 1958, pour un coût total d'environ 6,7 millions.₇₈ Adolf Wettstein, directeur de la division des télécommunications des PTT, donne à l'assemblée des informations sur la construction d'installations polyvalentes, plus complexes mais aussi plus rationnelles, à l'usage de la radio, de la télévision, de la téléphonie sans fil et des postes téléphoniques pour autos. Le réseau des 4 émetteurs de télévision de Üetliberg, Bantiger, St. Chrischona et La Dôle s'enrichira des stations du Säntis, Monte Ceneri et Monte San Salvatore. Ainsi, la Suisse orientale et la Suisse italienne seront raccordées jusqu'en 1958 au réseau TV national.



En 1956, le Parlement accorde aux PTT un crédit de 1,4 million de francs pour la construction d'une liaison hertzienne avec convertisseurs de lignes entre les stations de la Dôle et de Cuiseaux pour permettre l'échange de programmes avec la France. Les échanges avec le nord de l'Europe passent par la liaison Üetliberg-Feldberg.

En décembre 1956 démarre la diffusion expérimentale du deuxième programme radiophonique au moyen de 5 émetteurs OUC en modulation de fréquence; 79 en outre, 10 émetteurs 80 servent à améliorer les conditions de réception diurne des programmes nationaux et à transmettre le soir un programme dit «de contraste» de deux heures. La qualité de la réception est jugée étonnamment bonne par les auditeurs qui en font l'expérience pour la première fois.81 Fin 1957, théoriquement 87% de la population sont en mesure de recevoir un programme national en modulation de fréquence et sur les 21 émetteurs prévus, 14 sont en service.

L'importance des émetteurs OUC pour les régions périphériques est aussi de nature culturelle et politique. Dans les Grisons, ils permettent de diffuser des programmes locaux en romanche. «Les émissions en OUC peuvent réparer les dégâts commis par le déluge de programmes en langue allemande»,82 affirme la Commission des programmes de Beromünster. «Cette innovation est une concession spéciale qui a été faite à la quatrième langue nationale en considération de la menace qui pèse sur notre langue et notre culture à cause de l'invasion de programmes non rhéto-romans. Nos efforts ont été soutenus de manière extraordinairement positive par le studio de Zurich.»83 Parallèlement, on maintient la plupart des programmes en romanche transmis par le studio de Zurich afin de pouvoir continuer à atteindre les Romanches qui vivent en Suisse alémanique.84 En Suisse orientale, l'inauguration le 24 avril 1958 de l'émetteur polyvalent du Säntis est saluée par la Ostschweizerische Radiogesellschaft (ORG) comme «un jour de joie dans son histoire».85 Pour la SSR, l'extension du réseau en modulation de fréquence «restera une des tâches urgentes dans le domaine de la radiodiffusion».86 Grâce à ces efforts, vingt ans plus tard on pourra affirmer que «la Suisse possède aujourd'hui un des meilleurs réseaux d'émission OUC au monde: 99,5% de la population en Suisse alémanique et romanche reçoivent le premier programme de la radio DRS par OUC. La desserte par OUC est donc désormais supérieure à celle par ondes moyennes.»87

PROGRÈS TECHNIQUE

ET HAUSSE DES COÛTS MARQUENT LE TRAVAIL À LA RADIO

Après la Deuxième Guerre mondiale, la technique du son et la qualité de l'enregistrement s'améliorent notablement grâce au développement de la haute-fidélité. Le nombre d'émissions radiophoniques en direct diminue

Problèmes de réception pour les ondes moyennes

Le 15 mars 1950 entre en vigueur le plan de répartition des ondes de Copenhague. Ce jour-là, les émetteurs suisses à ondes moyennes changent de fréquence. Beromünster, Sottens et Monte Ceneri, dotés de nouvelles installations, deviennent plus performants. Malheureusement, les changements de longueur d'onde annulent partiellement l'effet de l'augmentation de la puissance. En outre, certaines stations étrangères non signataires ne respectent pas le plan en question, provoquant des interférences gênantes, surtout la nuit. Au fil des années, les conditions de réception se détériorent constamment. «En dépit de l'activité des organismes internationaux, la réception, notamment pour ce qui est des ondes moyennes, est de tellement mauvaise qualité que l'on se croit revenu à la période héroïque des pionniers de la radio», écrit la NZZ. La Direction générale des PTT qui est en train de tester la possibilité d'appliquer les ondes ultracourtes sur une large échelle se dit préoccupée pour les régions frontalières, au cas où une station étrangère «se servirait de son puissant émetteur pour influencer politiquement le peuple suisse». Selon les PTT, l'amélioration des conditions de réception est également souhaitable pour les régions périphériques «afin de rompre la monotonie des longues soirées d'hiver et de permettre aux familles de suivre l'évolution générale de la situation suisse». NZZ, 9.11.1954;

St. Galler Tagblatt, 4.1.1954

```
Üetliberg, Bantiger, La Dôle, Monte Ceneri et St. Chrischona.
79
80
             St. Anton, Ladir, Loèche I et II, Les Ordons, Monte Morello, Ravoire,
             Tarasp, Niederhorn et Attinghausen. In: RA SSR 1956, 9.
             Voir Ar DG, PV AG SSR, 26. 1. 1957, 5.
81
82
             Ar R DRS, studio de Zurich, PV PKB, 20.11.1957, 4.
             RA CRR 1957, 5.
```

⁸³

⁸⁴ Voir page 44.

Voir RA ORG 1958, 5; St. Galler Tagblatt, 21. 2. 1957. 85

⁸⁶ Annuaire SSR 1957, 58.

In: Fast alles über UKW, Informationsdienst DRS, mars 1978, 8. 87

de manière sensible. On a en effet toujours plus souvent recours à l'enregistrement sur bande magnétique, ce qui évite de devoir travailler obligatoirement aux heures de diffusion des émissions et facilite l'échange de programmes avec l'étranger.88

Au début des années cinquante apparaît le disque microsillon; le nombre de tours diminue et les disques 78 tours disparaissent. Les studios agrandissent leurs discothèques pour obtenir une plus grande liberté dans la préparation des programmes et mieux satisfaire les désirs des auditeurs. En outre, même compte tenu des frais de licence et d'acquisition, diffuser des disques coûte dix fois moins cher que la dépense occasionnée par les orchestres.89

Les uns après les autres, les studios s'équipent d'appareils modernes dont de nouveaux tournedisques, des magnétophones à deux vitesses, des magnétophones portables, des microphones spéciaux, des installations mobiles de retransmission. Grâce aux cars de reportage et aux enregistreurs plus légers, les reporters deviennent plus mobiles et ont la possibilité de présenter des sujets plus authentiques et plus proches de l'actualité.

Il devient urgent pour les studios de se doter de locaux plus spacieux, en mesure d'accueillir les nouvelles installations et un nombre croissant de collaborateurs spécialisés. Ces studios doivent en outre satisfaire à des exigences techniques de plus en plus pointues, spécialement dans le domaine de la mise en onde, de l'enregistrement, des effets spéciaux, du contrôle et du montage. L'introduction en 1956 des émissions expérimentales pour le second programme nécessite l'utilisation simultanée de plusieurs canaux, aussi bien pour l'enregistrement que pour la diffusion. La charge supplémentaire de travail ne tarde pas à se faire sentir: «Non seulement le personnel mais aussi les installations techniques ont dû faire face à plus de travail. Ainsi, en 1957 nos magnétophones ont été utilisés pendant 1335 heures [843 heures en 1955].»90

Le Comité central de la SSR est constamment sollicité d'accorder des crédits pour des travaux d'amélioration et d'agrandissement des studios de radio. Dans certaines villes, il faut même construire de nouveaux bâtiments. Le 7 octobre 1950, on inaugure le nouveau siège de la radio à Berne et, en décembre de la même année, Radio Bâle s'installe dans sa première nouvelle annexe, en attendant la deuxième et la troisième étapes de construction qui prendront fin en 1957. On prévoit aussi d'agrandir le studio de Genève, de construire une annexe à Lausanne et un nouveau bâtiment à Lugano. Pour Lugano qui depuis des années travaille dans des conditions jugées «extrêmement précaires» par Probst, qui le Comité central accepte à l'unanimité, en juin 1955, le projet de construire un studio résolument moderne dont le coût est estimé à 5,77 millions de francs.92 Le terrain appelé à accueillir ce bâtiment est payé par la ville de Lugano.93 Trois ans plus tard, le Comité central autorise la CORSI à prévoir l'installation dans ce nouveau bâtiment de divers aménagements pour la télévision. Achevé en 1961, le nouveau studio de Lugano est à l'avant-garde en Europe. A Zurich, en revanche, on se borne à effectuer des travaux de rénovation partielle qui ne suffisent pas à satisfaire les besoins d'un centre moderne de production: «Nous devons ouvrir ce chapitre en déplorant le fait que notre studio est obsolète et ne soutient plus la comparaison avec les studios de radiodiffusion des autres coopératives. [...] Cette situation est imputable exclusivement à l'évolution incertaine de la télévision.»





⁸⁸ Voir page 104.

⁸⁹ Annuaire SSR 1958, 32.

⁹⁰ RG Zurich, RA 1957, 8.

⁹¹ Ar DG, Probst, novembre 1956, 4ème partie, 17.

Pünter 1971, 131. 92

Voir Convention du 25.9.1953 entre la CORSI et la Mairie de Lugano. In: Pedrazzi 1983, 141. 93 94

RG Zurich, RA 1957, 7.

En général, les studios respectent assez strictement la répartition territoriale préétablie et s'occupent à tour de rôle des programmes d'une journée entière, choisissant librement les émissions. Sur cette structure horizontale se greffent des programmes thématiques fixes tels que l'émission symphonique du mercredi sur Sottens ou la pièce radiophonique du jeudi sur Beromünster. Plusieurs émissions, notamment d'information, sont diffusées à heures fixes.

Analysant les coûts d'une heure de production, Probst calcule qu'ils se montent (installations comprises) à environ 8000 francs à la BBC, 6500 à la RAI et 3100 à la Bayerischer Rundfunk.₉₅ En Suisse, si l'on compare les dépenses des studios et le nombre d'heures d'émissions musicales et parlées des trois stations radiophoniques nationales, on constate un déséquilibre considérable. En 1954, une heure d'émission coûte en moyenne 1030 francs à Beromünster, 759 à Sottens et 505 à Monte Ceneri.₉₆ La SSR répartit les fonds disponibles entre les trois émetteurs, leur attribuant respectivement 47,5%, 33,5% et 19%. Cette disparité n'empêche pas Probst d'affirmer que «les concessionnaires domiciliés dans la partie du pays où se parle l'allemand versent de substantielles contributions aux groupes émetteurs de la Suisse française et de la Suisse italienne».₉₇ Les ingrédients d'une dispute toujours d'actualité sur la clé de répartition sont réunis.

LA TÉLÉDIFFUSION CONFIÉE À LA SSR

Le premier janvier 1952, l'autorité de concession confie à la Direction gé<u>nérale</u> de la SSR le service des programmes de la télédiffusion, assuré jusque-là par l'Administration des PTT.₉₈ La télédiffusion compte alors 138 980 abonnés qui paient chacun une taxe de raccordement de 18 francs.

Créée dans le but d'offrir une réception sans interférence, la télédiffusion avait commencé à diffuser également des émissions étrangères. L'intervention même indirecte des PTT dans les programmes avait été critiquée à plusieurs reprises par la presse. «Pendant la guerre, la Radio suisse refusait de diffuser les discours d'Hitler. En revanche dans le choix des cinq programmes qu'offrait, par fil téléphonique, la télédiffusion, figurait le programme allemand y compris les harangues enflammées du chef du IIIe Reich» polémique par exemple «Le Curieux».

La responsabilité de la télédiffusion, rattachée au Service des ondes courtes (SOC), pose deux problèmes nouveaux à la SSR: elle doit organiser un centre de commutation permettant de couper les émissions étrangères indésirables, par exemple la publicité, et faire face à l'augmentation des coûts des droits d'auteur. Depuis la Conférence de Bruxelles de 1948,

Ar DG, Probst, août 1956, 2ème partie, 34.

⁹⁶ Ibid., 50.

⁹⁷ Ar DG, Probst, novembre 1956, 4ème partie, 39.

⁹⁸ Voir page 200.

⁹⁹ Le Curieux, 31. 12. 1951.

la rediffusion d'émissions est en effet considérée comme une nouvelle diffusion qui est, par conséquent, soumise aux droits d'auteur. Le service juridique de la SSR devra donc répondre aux exigences croissantes des sociétés d'auteurs, des interprètes, des éditeurs ainsi que des fabricants de disques et tenter de négocier des accords qui lui soient favorables. Elle n'y parvient pas toujours et est contrainte par exemple de renoncer à la retransmission par la télédiffusion des productions de l'Orchestre philharmonique de Vienne.

Le financement de la télédiffusion continue à poser problème, bien que les PTT acceptent de rembourser pendant quelques années les frais supplémentaires que ce service cause à la SSR. En 1955, de nouveaux investissements doivent être réalisés pour ajouter un sixième canal à la télédiffusion et permettre ainsi la reprise de programmes étrangers dans les trois langues nationales et d'un programme en anglais. En 1958, le nombre d'abonnés a plus que doublé, notamment grâce aux efforts déployés dans le domaine de la composition des programmes et de la technique pour laquelle les PTT ont investi 30 millions de francs.

Le 8 mai 1958, la SSR et les PTT signent une convention qui garantit à la télédiffusion le versement par les PTT d'un franc par abonné. Ce montant sera porté à un franc cinquante en 1962, lorsque le service des programmes de la télédiffusion pourra s'installer dans le nouveau bâtiment de la Direction générale à Berne.

LE SERVICE DES ONDES COURTES: LA VOIX DE LA SUISSE DANS LE MONDE

1950 est une année particulièrement tendue. De l'Indochine au Moyen-Orient, de nouveaux foyers de belligérance se sont ouverts alors que le conflit qui éclate en Corée fait resurgir des peurs encore vives. Au plan international se profile l'antagonisme politique et idéologique entre l'Est et l'Ouest qui annonce des années marquées par l'intolérance, le soupçon, la répression, la course aux armements, la menace nucléaire. On parle de guerre froide, et c'est surtout la guerre qu'on craint.

Invisibles, mais bien audibles, les tensions internationales se déversent dans l'espace. Le ciel est encombré d'ondes radio provenant de toutes sortes de pays qui cherchent à faire de la propagande politique ou à perturber les émetteurs diffusant des idéologies différentes. «A l'heure actuelle, le chaos dans le domaine des ondes courtes est pire qu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale.» Les 51 Etats réunis à Mexico en 1949 et à Rapallo en 1950 ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un plan de répartition des ondes courtes. Les problèmes de communication entre les peuples sont aggravés par une diminution de l'activité solaire, un phénomène qui rend encore plus difficile la transmission des ondes radiophoniques. «On dirait que la nature, en sus des hommes, s'est liguée contre la radiodiffusion sur ondes courtes, l'instrument le plus puissant des échanges culturels et pacifiques.» 103

Ce nouveau principe sera ratifié par les Chambres fédérales en 1955.

Voir projet de réorganisation de la SSR, Ar DG, SSR 5759, mai 1958, 3ème partie, 27.

¹⁰² Annuaire SSR 1950, 68.

¹⁰³ Ibid., 69.

Le Service des ondes courtes (SOC) diffuse la «voix» de la radio suisse dans le monde₁₀₄ et sa mission, définie par le message du Conseil fédéral en 1937, n'a rien perdu de son actualité: «Sans devenir vaniteux, nous devons montrer que nous ne sommes pas seulement un pays d'industrie, de commerce et de tourisme; que la Suisse est aussi et surtout un pays de haute et ancienne civilisation, que celle-ci est autochtone et qu'à toutes les époques, nous avons fourni notre apport à la culture européenne et mondiale.»₁₀₅

Ainsi, la nouvelle concession confie au SOC, désormais rattaché à la Direction générale, le double mandat suivant: «Les émissions sur ondes courtes doivent resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger et contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde.» 106 Et cette deuxième fonction acquiert une importance croissante durant les années cinquante. 107

Le SOC s'adresse à un public éparpillé sur les cinq continents. Il se sert d'antennes omnidirectionnelles pour l'Europe et les zones limitrophes d'Asie et d'Afrique, et d'antennes directes pour les pays d'outre-mer. On ne peut capter les OC qu'à plus de 500 km de l'émetteur, ce qui exclut la réception des programmes du SOC en Suisse. Le SOC transmet quotidiennement une quarantaine d'heures de programmes en direction des quatre points cardinaux. Les services d'information se doivent d'être objectifs et concis, sans référence trop lourde à la réalité suisse. L'heure de diffusion est adaptée aux heures locales, ce qui impose des cycles d'émission qui se succèdent 24 heures sur 24. Les émissions sont diffusées dans les langues nationales et dans les principales langues étrangères, en anglais, espagnol, portugais et même espéranto. A l'intention des Suisses qui vivent à l'étranger, le SOC diffuse un programme hebdomadaire spécial d'une heure, en français, en italien et en suisse allemand, qui met l'accent sur l'actualité locale et la musique populaire. Dans la mesure du possible, le SOC reprend des programmes fournis par les autres studios de radio en Suisse, mais pour des raisons aussi bien linguistiques que formelles il doit aussi réaliser ses propres programmes.

Le SOC suisse jouit d'une excellente réputation. Des enquêtes faites à l'étranger le placent parmi les trois stations les plus populaires du monde. En janvier 1959, il conquiert le deuxième rang, devancé par l'Australie, mais précédant la BBC, la Hollande, le Canada et Voice of America. Berne reçoit quotidiennement du courrier en provenance du monde entier (24 822 lettres en 1958); mais seuls 10% des lettres sont envoyées par des Suisses demeurant à l'étranger. Sur la base du nombre de lettres reçues, on estime que l'auditoire régulier du SOC compte environ trois millions de personnes et l'auditoire occasionnel plus de onze millions.

Bien que son importance et son utilité soient incontestées, le SOC doit faire face à des difficultés constantes: exiguïté des locaux, bureaux éparpillés dans la ville, manque de personnel et ressources financières insuffisantes. La question de l'espace est liée aux problèmes posés par le projet

Le Service des ondes courtes: la Suisse

dans le monde entier

Le SOC joue pleinement son rôle lorsque la communauté internationale est secouée par des événements dramatiques, mais aussi lors des grands rendez-vous, qu'ils soient politiques ou sportifs. Ainsi, en 1954, les locaux exigus de la Neuengasse sont littéralement envahis par des reporters brésiliens, argentins et uruguayens qui retransmettent 124 reportages sur la Coupe du monde de football. En 1955, la Conférence sur l'utilisation de l'énergie atomique et celle des «Quatre Grands» à Genève fournissent l'occasion de nombreux reportages. En automne 1956, durant l'insurrection en Hongrie, le SOC, répondant à la demande du Comité international de la Croix-Rouge, rétablit les liaisons interrompues avec la Croix-Rouge hongroise afin d'organiser une campagne de secours grâce à un pont aérien entre Vienne et Budapest. «C'est dans une dynamique dramatique que l'humanité a vécu [...], souvent accrochée à un poste de radio, les bouleversements dont on ne savait pas au départ s'ils allaient ouvrir la voie à une troisième guerre mondiale.» RG Berne, RA 1956, 3

¹⁰⁴ Voir pages 110 et 140.

¹⁰⁵ Annuaire SSR 1957, 42.

¹⁰⁶ Concession du 13. 10. 1953, art. 12.1.

¹⁰⁷ Ar DG, Probst, septembre 1956, 3ème partie, 24–27.

¹⁰⁸ Annuaire SSR 1958, 45.

de construction d'un nouveau siège pour la Direction générale de la SSR. En 1951, les villes de Lausanne, Genève et Lucerne offrent des terrains gratuits, mais la Direction générale préfère ne pas déplacer son centre de gravité, car le siège de Berne facilite ses contacts quotidiens avec le Palais fédéral et la Direction des PTT. Après diverses hésitations, en décembre 1958, la SSR décide d'acheter un terrain à la place Freudenberg pour y bâtir, à la Giacomettistrasse, le nouveau siège de la Direction générale et du SOC.

130

La question du financement du SOC est plus difficile à résoudre, notamment du fait de ses implications politiques. Plusieurs délégués des sociétés membres estiment qu'il faudrait accorder la priorité aux problèmes régionaux. «Ainsi, on diffuse par exemple 1 heure 45 minutes de programmes pour les Suisses au Japon, alors que les 49 000 Valaisans alémaniques ne reçoivent pas encore la radio de façon satisfaisante parce qu'il n'y a pas de relais dans leur région.» 109 A l'Assemblée générale de la SSR, plusieurs délégués demandent que les coûts du SOC soient assumés par la Confédération et non plus par les abonnés à la radio suisse qui ne peuvent de toute façon pas entendre les émissions en ondes courtes. Le 16 mai 1956, la Commission des programmes de Schwarzenburg présente au Comité central son premier rapport sur le SOC et en réaffirme la double mission. Le rapport porte un jugement positif sur l'activité du septième studio, mais souligne l'insuffisance des moyens à disposition. Probst, dans son rapport sur la situation de la SSR, conseille lui aussi soit d'examiner la possibilité d'une subvention publique directe ou indirecte, soit de se concentrer uniquement sur le contact avec les Suisses à l'étranger. Selon Probst, le SOC manifeste une volonté d'expansion et une tendance à l'indépendance qui ne sont pas compatibles avec sa situation financière. 110 Le 26 janvier 1957, après une vive discussion, l'Assemblée générale de la SSR demande officiellement au Conseil fédéral de supporter la moitié des coûts des programmes du SOC. Parmi les délégués qui s'y opposent, préférant «sauvegarder l'indépendance du SOC», le genevois Edmond Privat: «Le SOC n'est pas un organe gouvernemental de propagande. [...] Ce n'est pas lui qui a inventé la Jungfrau!» Selon lui, le Conseil fédéral refusera cette charge: «au-delà de la Sarine, on se berce d'illusions»., En effet, en septembre le Conseil fédéral enverra sa réponse négative. Le 4 juillet 1959, l'Assemblée générale décide de réserver au SOC au maximum un franc par abonné et charge la Commission des programmes de Schwarzenburg de dresser chaque année une liste de ses tâches et de ses nécessités financières. L'année suivante, Gerd H. Padel succède à Paul Borsinger en qualité de directeur du SOC.



Ar DG, PV AG SSR, 26.1.1957, 16s.

109

Ar DG, Probst, tableau récapitulatif des propositions, mai 1957, 7 s.

En 1960, on assiste à un premier changement d'orientation symptomatique, lorsque les autorités acceptent que l'industrie horlogère verse une contribution de 100 000 francs par année aux émissions d'information du SOC en échange de la possibilité d'annoncer que le signal horaire est indiqué par une montre suisse. En 1963, le Parlement, suivant la proposition de la Commission des affaires étrangères, accordera au SOC un crédit spécial de 680 000 francs dans le cadre du budget de la Confédération afin de réaliser des émissions en arabe destinées à l'Afrique du nord et au Moyen-Orient. Publicité et soutien direct des autorités font ainsi leur entrée timide dans la politique radiophonique suisse.

LA TÉLÉVISION À LA CONQUÊTE DE LA SUISSE

En 1951, la télévision fait son apparition dans les pages locales de la presse tessinoise. En effet, dans certaines zones bien exposées, quelques passionnés de télécommunication parviennent à capter les émissions expérimentales de l'émetteur italien de Turin.

Juillet 1951: la direction des téléphones de Bellinzone enregistre un premier abonné à la télévision suisse qui n'existe pas encore. Six ans plus tard, le Tessin est après Zurich le canton qui compte le plus grand nombre de concessionnaires. En juin 1958, le sud des Alpes est enfin relié au réseau national, après le lancement du service régulier de la télévision suisse. Mais il faudra attendre 1961 pour la diffusion des premières émissions de la Televisione della Svizzera Italiana (TSI) depuis le studio de Lugano. Franco Marazzi pourra alors saluer «avec orgueil» les premières émissions d'une «télévision familiale», modeste et proche de son public. 114 Cette année-là, la Direction des téléphones de Bellinzone compte déjà 10 000 abonnés tessinois à la télévision.

Le reste de la Suisse est loin de partager l'enthousiasme des Tessinois. Pour asseoir sa position, la télévision devra encore affronter de dures batailles. «La télévision sera, avec l'aventure spatiale, l'événement technique et sociologique le plus marquant de la deuxième moitié du 20ème siècle. La Suisse s'y sera singularisée en étant le seul pays au monde où l'on aura vu une véritable opposition contre la création d'un service national de télévision.»₁₁₅ Alors que les minorités italophone et francophone considèrent ce nouveau moyen de communication comme un outil indispensable pour leur affirmation et l'expression de leur spécificité, il est très controversé en Suisse alémanique. On craint que la télévision n'entraîne la destruction de l'ordre social et la désagrégation du tissu familial.₁₁₆ L'argument de l'«invasion» de programmes étrangers sera ainsi déterminant lorsqu'il s'agira de légitimer un service de télévision national et reviendra à toutes les étapes cruciales du débat politique sur son financement.

Berne dit non aux initiatives privées

Au Tessin, l'intérêt et l'enthousiasme pour la télévision sont palpables dès le début des années cinquante. La «boîte magique» parle l'italien et offre le cinéma chez soi, l'actualité en images, les grands événements sportifs au bistro du village.

Afin d'améliorer les possibilités de réception, quelques Tessinois entreprennent de construire des ponts radio qui servent de miroir aux ondes télévisées de la RAI et parviennent même à les faire passer au nord du Monte Ceneri. Ces ponts sont illégaux et les PTT exigent qu'on les enlève. «Cette nouvelle décision bureaucratique qui trouve son origine à Berne, où il semble que l'on soit en train de construire une sorte de dictature de la télévision. est au nombre des choses illogiques et, pire, qui émanent du Centre contre la Périphérie», écrit le «Giornale del Popolo» le 15 décembre 1951. Pendant ce temps, l'autorité exécutive refuse toutes les demandes privées de concession. Après la deuxième querre mondiale qui a mis en évidence de façon dramatique l'importance des communications radiophoniques, il est exclu de confier les ondes de télévision au premier venu.

¹¹² Pünter 1971, 159.

¹¹³ Voir témoignages dans «Era. Ora», TSI 1, 17. 11. 1998, 20h4o.

Rapport de Franco Marazzi, chef des programmes de la TSI, «Radiotivù», 13.5.1961, in Dietrich-Bertini 1983, 386.

J. J. Lagrange in: Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique, 1968, 231.

¹¹⁶ Voir Saxer/Ganz-Blättler 1998, 147.

La presse et la radio, inquiètes face à l'arrivée d'un concurrent potentiel elles tentent d'influencer la mise en place et l'organisation du service de télévision, refusant au départ qu'il bénéficie d'un soutien financier ou qu'il puisse recourir à la publicité. «Alors que la radio était établie et considérée comme «un besoin absolu de notre vie sociale et culturelle», la position de la télévision, nouvelle et inconnue, n'était pas encore assurée»₁₁₇ affirment Ulrich Saxer et Ursula Ganz-Blättler.

Les directions de la SSR et des PTT, d'entente avec le Conseil fédéral, seront les moteurs de l'introduction de la télévision en Suisse. Sans avoir pour autant les mêmes priorités, ils parviendront à définir des modalités d'action convergentes, assumant ainsi un rôle dominant dans la réglementation du développement et de l'organisation du nouveau service régulier de télévision. «Tout au contraire [de la radio], un phénomène nouveau, sans précédent même, la télévision a été voulue et créée par la Confédération. D'emblée, elle a été conçue comme un service public» écrit Pierre Cordey. Mais il faudra dans cette démarche prendre en compte aussi bien les revendications et les résistances régionales, guidées par les sociétés radiophoniques, que l'opposition des éditeurs de journaux et le refus par le peuple d'un article constitutionnel sur la radio et la télévision. Le service de télévision national ne gagnera véritablement sa légitimation qu'en 1958, lorsque sera enfin trouvé un compromis permettant le financement de la télévision sans subsides de l'Etat. La SSR entamera alors un long processus de réforme qui aboutira à l'intégration de la télévision dans les organismes de la radiodiffusion. Ce cheminement conduit à une nouvelle définition de l'identité de la SSR qui, le 5 juillet 1960, change de dénomination et devient officiellement: «Société suisse de radiodiffusion et de télévision».

CONSEIL FÉDÉRAL, PTT ET SSR PRÉPARENT LE DÉMARRAGE DE LA TÉLÉVISION

«[...] nous savons que la télévision progresse à nos frontières, qu'elle viendra inévitablement et que c'est notre devoir de nous consacrer à ses programmes. Nous le faisons sans enthousiasme spécial, mais avec sang-froid» affirme le président de la SSR en 1951, prévoyant pour la télévision un parcours semé d'embûches. Il lui faudra en effet affronter divers problèmes financiers, organisationnels et politiques «sans compromettre les résultats atteints par la radio». 120

C'est d'ailleurs justement afin de préserver les intérêts de la radio que la Direction générale de la SSR suit depuis longtemps les progrès du nouveau moyen de communication, avec la précieuse collaboration de l'ingénieur Paul Bellac.₁₂₁ En 1938 déjà, la Direction générale avait exprimé son intention de centraliser l'éventuelle organisation de la télévision. «Il faut éviter à tout prix que des sociétés membres ne se lancent de leur propre chef dans des expériences qui pourraient porter préjudice à tout le développement ultérieur ou le compromettre.»₁₂₂



```
117 Ibid., 54s.
```

¹¹⁸ La Suisse après 1945, 1971; Cordey 1971, 232.

¹¹⁹ Ar DG, PV AD SSR, 30.6.1951, 4.

¹²⁰ Ibid., 5.

Sur le travail et les écrits de Paul Bellac (1891–1975), expert de télévision à la DG,

voir Köppel 1998. Voir également encadré en page 143.

Ar DG, SSR 1620, «Zur Frage des Fernsehens», Rapport du directeur général à la Conférence des directeurs, 27.1.1938, 1. In: Dietrich-Bertini 1983, 24.

A la fin des années quarante, l'Administration des PTT est le moteur des essais de télévision en Suisse. Prévoyant des difficultés financières et des problèmes internes qui pourraient surgir à cause des divergences et des conflits d'intérêt entre les sociétés membres, la Direction des PTT émet quelque réserve au sujet de l'attribution à la SSR d'une concession de programmes. 123 En collaboration avec l'EPF de Zurich, les PTT testent la norme de 625 lignes par image, adoptée en 1950 à Genève par le Comité international des radiocommunications et baptisée «norme Gerber» en Suisse, du nom de l'expert de télévision des PTT. Le Département des postes et des chemins de fer institue cette année-là la Commission fédérale pour les questions de télévision, présidée par Edouard Weber, directeur général des PTT, et qui compte parmi ses membres Franz Tank, professeur de l'EPF et futur président de la société régionale de Zurich. Investie au départ d'une fonction consultative, cette commission assurera par la suite la surveillance du service expérimental. Selon les directives de la commission, qui reflètent l'opinion de l'autorité fédérale, l'introduction de la télévision en Suisse devra se faire progressivement et prudemment, et la phase d'essai être confiée à la SSR.124

Pour informer le public et l'intéresser au nouveau média, on organise des démonstrations publiques à Genève, Lausanne, Bâle et Locarno. En parallèle, on commence à préparer les réseaux de communication électrique indispensables à la transmission et à l'échange international d'émissions de télévision. On prévoit la construction d'une chaîne d'émetteurs exploitant les stations d'altitude (Chasseral, Jungfraujoch, Monte Generoso, Üetliberg) déjà utilisées pour la téléphonie à faisceaux hertziens.

Le 4 juin 1951, le Conseil fédéral adresse à l'Assemblée fédérale un message concernant le financement d'un service d'expérimentation de la télévision appelé à durer trois ans. Le projet prévoit l'installation d'un centre provisoire à Zurich pour un coût de 4 millions de francs, dont 2,4 à charge de la Confédération, le reste devant être couvert par la SSR (900 000 francs) et des prestations de tiers. «La période des tâtonnements est passée, vient maintenant le temps des réalisations.»₁₂₆

Tous les parlementaires ne partagent pas l'opinion du Conseil fédéral. Les débats passionnés aux Chambres mettent en lumière diverses préoccupations d'ordre financier, juridique, social et culturel. Un argument décisif à l'appui de ceux qui soutiennent le projet est celui de la Défense spirituelle de la Suisse. Selon le Conseil fédéral, la sauvegarde des intérêts, des spécificités et de la cohésion du pays implique la création d'un service public de télévision. La Suisse doit en outre rester un centre névralgique de communication: «La politique de notre pays en matière de

Voir Ar DG, Bellac, TV 202 b, séance du 14. 11. 1949 de la commission interne des PTT pour la télévision in: Unterlagen [...] für die Sitzung des ZV vom 1. 12. 1949.

Voir réponse du chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer à l'interpellation Cottier du 15. 6. 1950.

¹²⁵ Voir page 142.

Message du Conseil fédéral, 4.6.1951, 4.

communication européenne est toujours la même, qu'il s'agisse de passages alpins, de tunnels transalpins, de câbles de transit ou de télévision».₁₂₇

Le nouveau chef du Département des postes et des chemins de fer, Josef Escher, rassure l'Assemblée fédérale quant au niveau des programmes, à l'exclusion de la publicité et l'intangibilité des intérêts du public de la radio. La volonté politique de s'assurer le contrôle d'un nouveau moyen de communication dont on devine le potentiel, finira par l'emporter. Ainsi, après le Conseil national, le 31 janvier 1952 le Conseil des Etats accepte le projet d'arrêté fédéral.

Le 28 février, le Département fédéral des postes et des chemins de fer délivre une concession provisoire «pour le service public de programmes télévisés» à la Direction générale de la SSR. De fait, les sociétés membres sont ainsi exclues de l'organisation de la production télévisée, alors que la Direction générale devient en quelque sorte leur concurrente, en même temps que l'interlocutrice privilégiée du Département. «Cette constellation innovatrice était clairement très conflictuelle, et allait susciter toutes sortes de résistances» remarquent Saxer et Ganz. 128 La RG Zurich qui avait pourtant suivi avec intérêt l'arrivée de la télévision, supprime la rubrique consacrée à la télévision de son bulletin annuel. 129 La RG Berne et en particulier son directeur Kurt Schenker prennent publiquement position contre une «introduction hâtive» de la télévision. Ils attirent l'attention de l'opinion publique sur les dangers éducatifs et psychologiques du nouveau média, soulignant que les investissements requis iraient au détriment d'un développement sain de la radiophonie. C'est dans ce contexte que surgit le slogan «Pas un franc-radio pour la télévision». La «Schweizer Radiozeitung»₁₃₀ publie de nombreux articles contre la télévision et entre en conflit ouvert avec le Comité central et la Direction générale de la SSR.₁₃₁ «Il n'est pas normal qu'un journal officiel engage une lutte sournoise et dissimulée contre les décisions de l'autorité supérieure»,132 explique Bezençon en 1954. Mais en dépit de ses rappels à l'ordre, la dispute ne s'apaisera qu'après l'introduction définitive du service de télévision.

Paradoxalement, le front des partisans lui-même constitue dans une première phase un facteur désagrégeant, dans la mesure où il ne prend pas suffisamment en compte la nécessité politique de réduire au minimum les investissements de la SSR et de la Confédération. En effet, quelques sociétés membres, de concert avec les autorités cantonales et communales, lancent des expériences locales de télévision afin de promouvoir les intérêts de leur région. Elles s'opposent par conséquent à toute forme de centralisation.

A l'Assemblée générale du 30 juin 1951, Bezençon déclare qu'«une décentralisation de la télévision apparaît comme inévitable». 133 Il écrit aussi personnellement au directeur général des PTT, Edouard Weber, sollicitant la construction de relais pour desservir également les autres villes, promouvoir une augmentation rapide du nombre des abonnés et éviter la prolifération d'initiatives isolées. 134





- 127 Ibid., 7.
- Saxer/Ganz-Blättler 1998, 73.
- 129 RG Zurich, RA 1953, 34.
- 130 La «Schweizer Radiozeitung» est éditée par l'AGRAP, à l'époque propriétaire
 - des sociétés radiophoniques de Berne, Zurich et Bâle.
- 131 Voir Scherrer 1997, 75-85.
- 132 Ibid., 8o.
- 133 Ar DG, PV AD SSR, 30.6.1951, 14.
- Ar DG, lettre datée du 24. 10. 1951, emplacement inconnu, copie auprès de l'auteur.

En effet, à la fin de la période d'expérimentation, plusieurs villes entrent en concurrence pour accueillir un studio de télévision. Sont candidates Lausanne et Genève pour la Suisse romande, Lugano pour le Tessin, Bâle, Zurich et Lucerne pour la Suisse alémanique. A l'Assemblée générale du 4 juillet 1959, Bâle et Lausanne obtiennent le plus de voix, mais l'autorité de surveillance intervient le 4 décembre de la même année et confirme une nouvelle fois Zurich, Genève et Lugano comme emplacements d'un studio de télévision. Bâle et Lucerne adressent un recours à l'autorité de concession, que le Conseil fédéral rejette le 22 novembre 1960. Ainsi, pour des raisons politiques et financières, ce qui avait été mis sur pied pendant la phase provisoire acquiert un caractère définitif.

LA PREMIÈRE PHASE D'EXPÉRIMENTATION

En 1953, l'ex-studio de cinéma Bellerive de Zurich est transformé en studio de télévision. Les images sont transmises par l'émetteur de l'Üetliberg. Edouard Haas, vice-directeur du SOC, est désigné responsable du service de la télévision et chargé du recrutement du personnel. Parmi les pionniers de la télévision suisse alémanique, on trouve surtout des gens de théâtre, mais aucun grand nom du journalisme, du cinéma ou de la radio. Arrivés spontanément ou après avoir été contactés par quelqu'un travaillant déjà à la télé, tous sont prêts à se lancer dans cette aventure, après quelques mois de formation à l'étranger. Et le métier viendra chemin faisant. 136

Les directives du Conseil fédéral en matière de programme₁₃₇ sont identiques à celles qui s'appliquent au service de radiodiffusion et se fondent sur les recommandations de la Commission fédérale pour l'étude des questions culturelles touchant la télévision, instituée le 9 juin 1952 suite à la pression exercée par des organisations politiques, religieuses, culturelles et par la presse. Il s'agit d'assurer que la qualité des émissions prime sur leur popularité, de protéger la jeunesse et de développer les valeurs culturelles et spirituelles du pays.

Au départ, on diffuse des programmes pendant une heure, cinq soirs par semaine. La taxe de concession est fixée à 40 francs pour les privés (60 francs dès 1954) et à 120 pour les établissements publics. 138 Fin 1953, on compte 920 abonnés à la télévision. En 1954, la télévision suisse ne diffuse encore que 475 heures d'émissions, mais les jalons sont posés. Les caméras de télévision font leur entrée dans les lieux de culte et au Palais fédéral. On crée l'Eurovision, 139 concrétisant ainsi le plan d'échange international de programmes élaboré par la Commission de l'UER et officiellement proposé, en 1950 déjà, par Bezençon qui présidait la commission en question. Avec la retransmission de la Fête des narcisses de Montreux, la Suisse inaugure les «semaines de l'Eurovision». Du 6 juin au 4 juillet 1954, les téléspectateurs européens pourront assister à des évé-

Essais de télévision à Lausanne et Bâle: des feux de paille

Avant le démarrage du service expérimental soutenu par la Confédération, les sociétés radiophoniques de Lausanne et Bâle réalisent deux essais publics de télévision. Elles entendent s'opposer aux tendances centralisatrices naissantes en misant sur le potentiel et l'engagement de groupes locaux. Du 12 mars au 29 juin 1951, «Télé-Lausanne», en collaboration avec l'EPUL, produit une centaine d'émissions de théâtre et d'actualité ainsi que des documentaires. La Ville de Lausanne alloue une aide de 50000 francs à cette expérience qui ne manque pas de séduire le public. Mais Genève ne reste pas les bras croisés ... Les gouvernements de Bâle-Ville et Bâle-Campagne sont prêts à soutenir les projets de télévision de la Radiogenossenschaft Bâle avec respectivement 55 000 et 20000 francs. Cet élan est cependant freiné par l'annonce d'un référendum. Le 2 mars 1952, les citoyens de Bâle-Ville refusent le crédit proposé. Grâce à des dons privés et au soutien de l'industrie de la télévision. il sera néanmoins possible d'installer le «Tonfilmstudio Münchenstein» ainsi que l'émetteur du Gempen juste à temps pour la Foire aux échantillons d'avril. Du 18 mai au 12 juillet 1952, on diffusera trois fois par semaine un programme d'environ deux heures, réalisé sous la supervision de Heiner Gautschy, correspondant de New York pour Beromünster. Mais, faute de moyens et d'intérêts du public, cet essai n'aura aucune suite. RG Bâle, RA 1951/52; Die 50er Jahre, 62



Voir Saxer/Ganz-Blättler 1998, 56.

¹³⁶ lbid., 108.

Sur les directives du Conseil fédéral du 13. 4. 1954, voir Rostan 1982, 49.

Le 13. 11. 1953, le Conseil fédéral donne aux établissements publics l'autorisation d'installer des postes de télévision, contre l'avis des distributeurs de films.

Terme inventé par le journaliste anglais George Campey qui devient rapidement populaire. In: Bulletin de l'UER, juin 1954, 362.

nements passionnants, notamment la Coupe du monde de football qui fait un tabac. Cette réussite technique et organisationnelle gagne les faveurs d'un public très large et entraîne une augmentation des ventes de téléviseurs. Mais d'ores et déjà de nouvelles difficultés dues aux exigences financières pour la retransmission d'événements musicaux et sportifs se profilent à l'horizon: ce sont là les conclusions tirées après la première expérience prolongée d'Eurovision. 140

En Suisse, les détracteurs de la télévision sont cependant encore nombreux, en dépit du fait que s'isoler du réseau de communication européen semble une option de moins en moins réaliste. Les autorités fédérales estiment en effet que «la Suisse ne pourrait guère se retirer de ce mouvement toujours plus important sans perdre en prestige international et sans se priver du même coup d'un excellent moyen de propager les valeurs spirituelles tant sur le terrain national que sur le terrain international».141

LA SUISSE ROMANDE ET SA TÉLÉVISION

Pour des raisons géographiques et démographiques, c'est Zurich qui est choisie comme siège de la télévision. La Suisse romande et la Suisse italienne qui avaient pourtant manifesté un intérêt majeur pour ce nouveau moyen de communication, sont ainsi exclues.142

En 1951, la Commission suisse de télévision se réunit à Lausanne et puis à Genève. Lors de ces deux rencontres auxquelles participent des personnalités politiques de premier plan ainsi que des représentants des milieux scientifiques et des médias, on présente les travaux réalisés par l'EPUL de Lausanne et par l'Université de Genève. C'est l'occasion pour Jean Peitrequin, maire de Lausanne, et pour André Guinand, président de la Fondation des Emissions Radio-Genève (FERG), d'exprimer leur intérêt à accueillir un centre de télévision dans leur ville, en collaborant avec les studios de radio qui appuient cette idée.143

Les conseillers d'Etat de Vaud, Fribourg, Berne, Neuchâtel et du Valais soutiennent Lausanne. Les autorités politiques genevoises, qui n'ont pas été invitées à Lausanne, sont prêtes à apporter une contribution de 850 000 francs à la réalisation d'un studio dans leur ville et font valoir le désir des organisations internationales d'avoir un studio de télévision à Genève. 144 «Va-t-on vers une guerre de la télévision?» se demande la «Tribune de Genève» le 12 juin 1951. La situation entre les deux villes est certes tendue, mais ces crispations seront reléguées au second plan au moment du débat parlementaire sur l'extension du service expérimental à la Suisse romande. Il s'agira alors de faire front commun pour exprimer «le désir absolu de la Suisse romande de participer aux essais de télévision». 1465 Les rivalités referont surface au cours des années suivantes, lorsque la SSR et les autorités fédérales examineront la question du siège définitif des centres de télévision, pour être ensuite réabsorbées sans trop de peine durant la réorganisation des années soixante.





¹⁴⁰ In: Bezençon, «L'Eurovision est-elle un mythe?», Bulletin de l'UER, septembre/octobre 1954.

Message du Conseil fédéral concernant le financement d'un programme d'expérimentation 141

en Suisse romande du 4.5.1954, 7.

Voir interpellation du conseiller national Peitrequin du 10. 3. 1953. 142 143

Voir Gazette de Lausanne, 15.6.1951 et Journal de Genève 14/15.9.1951.

Voir PV Séance de la Commission fédérale pour les questions de télévision à Genève, 16.9.1951. 144 In: Fasel/Pittard 1984b, Annexe bleue. Intervention de Jerzy Szapiro, directeur du centre d'information des Nations-Unies.

¹⁴⁵ Tribune de Genève, 2.2.1952.

Dans la première phase, l'intérêt des deux villes pour la télévision se manifeste au travers d'initiatives concrètes qui donnent des résultats satisfaisants. Après les expériences de «Télé-Lausanne» en 1951, un an plus tard, un petit centre de télévision est mis sur pied à Genève par un groupe de jeunes techniciens et producteurs, animés par René Schenker et soutenus par le directeur de Radio Genève René Dovaz. Le 14 octobre 1953, ils obtiennent une concession provisoire. «Cette initiative précipitera la décision concernant la création d'un programme pour la Suisse romande.» 146

Le 28 janvier 1954, on fête la création de la «Fondation genevoise de télévision», présidée par Albert Dussoix, avec la première émission officielle depuis le studio de Mon Repos. Ainsi que l'écrit la «Tribune de Genève»: «Genève, plutôt que de se borner à proclamer des principes fédéralistes, est passée au stade des réalisations.»₁₄₇

A ce stade, il devient politiquement important de créer un lien entre les activités genevoises et le service national. Le Département fédéral des postes et des chemins de fer et la Direction générale de la SSR intensifient les contacts avec les représentants des cantons francophones et des sociétés romandes de radiodiffusion. Celles-ci trouvent un accord sur les grandes lignes d'un projet qui prévoit d'installer un centre de télévision à Genève et de stationner un car de reportage à Lausanne.

Le 4 mai 1954, le Conseil fédéral adresse aux Chambres un message concernant l'extension du service d'expérimentation à toute la Suisse romande et demande que soit alloué un crédit d'un million de francs. Plusieurs parlementaires suisses alémaniques soulèvent des objections quant à la manière de procéder de l'autorité fédérale qui met le Parlement devant le fait accompli alors qu'aucune décision de principe sur l'introduction de la télévision en Suisse n'a encore été prise. Toutefois, personne ne conteste la nécessité d'un service romand. La délégation romande, soutenue par les Tessinois, est compacte et le message est accepté par les Chambres le 24 juin 1954.

Le 1er novembre 1954, la SSR intègre le centre de Genève au service national de télévision. Frank R. Tappolet, réalisateur à la télévision à Zurich, est désigné chef du programme romand. Le 12 décembre, le nouveau car de reportage arrive à Lausanne. En 1954, le nombre de collaborateurs permanents de la Télévision suisse passe de 31 à 82, dont 31 travaillent en Suisse romande.

Le 1er février 1955, l'émetteur de la Dôle qui relie la Suisse romande à la Suisse alémanique entre en service et le 1er juillet 1955, la télévision romande s'installe dans le nouveau studio du Boulevard Carl Vogt. En 1958, le projet prévoyant de rehausser de deux étages le bâtiment de la radio au profit de la télévision est accepté. Le Canton et la Ville de Genève participent aux coûts prévus de 1,6 million de francs à raison de 600 000 francs pour le canton et 200 000 francs pour la ville.

Depuis la Suisse, la Coupe du monde de football en Eurovision

En 1954, l'Eurovision voit le jour. Parmi les moments inoubliables des «semaines d'Eurovision», les matchs de la Coupe du monde de football qui cette année-là a lieu en Suisse. Dans toute l'Europe, des dizaines de millions de personnes s'agglutinent autour des postes de télévision placés un peu partout, même dans les rues. La RAI fournit une aide technique pour la rediffusion du match de Lausanne où, ironie du sort, l'équipe suisse bat les champions italiens. L'Allemagne gagne le titre de champion du monde. Mais la grande gagnante, c'est la télévision. «Ne s'est-on pas battu – ou presque – dans certaines rues de Bruxelles, devant les écrans de la Coupe du Monde? Bref, le succès et la sensation furent tels, après les semaines de juin, que les échanges internationaux ont gagné leur insigne de nécessité avant d'apparaître comme un besoin inéluctable.» Marcel Bezençon

in: Bulletin de l'UER, septembre/octobre 1954

Lagrange, «La télévision en Suisse romande», Annuaire de la Nouvelle Société Helvétique, 1968, 103. In: Dietrich-Bertini 1983, 84.

Tribune de Genève, 18. 2. 1954.

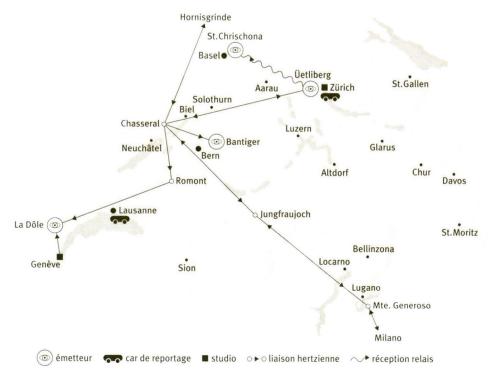
L'ISOLEMENT DE LA SUISSE ITALIENNE

Fin 1954, 14,3% des abonnés à la Télévision suisse sont tessinois, soit 640 personnes qui paient une taxe de concession sans recevoir le programme national. Les protestations, relayées par la presse, sont véhémentes. Surtout lorsque les PTT installent un pont radio sur le Monte Generoso pour la retransmission de la Coupe du monde de football dont les Tessinois ne pourront capter les images, car elles passeront au-dessus de leurs montagnes.

Même s'il est possible, dans les régions bien exposées, de recevoir la télévision italienne qui a commencé son service régulier le 3 janvier 1954, le Tessin se sent mis à l'écart. Giuseppe Lepori, conseiller d'Etat et membre de la CORSI, discute un plan d'action coordonné avec le directeur du studio de radio de Lugano, Stelio Molo, et avec la députation tessinoise aux Chambres fédérales. Les demandes les plus pressantes sont le lien au réseau national, le commentaire en italien des émissions, la participation à l'élaboration des programmes de Zurich et la présence d'un car de reportage au Tessin. 148 Le 30 mars 1954, dans une lettre officielle au Conseil fédéral, le Conseil d'Etat tessinois défend ces requêtes qu'il juge légitimes pour des raisons psychologiques et de solidarité confédérale. Le 1er octobre, l'exécutif du Canton des Grisons, dans un esprit de défense de ses vallées italophones, s'associe aux revendications tessinoises.

Alors que le service d'expérimentation s'étend à la Suisse romande, il n'existe encore aucun projet concret pour la Suisse italienne: «Pour l'instant, l'équité s'arrête à la Suisse romande...» La Suisse orientale, «arrosée» par les émissions allemandes, demande elle aussi en vain d'être raccordée au réseau zurichois. Malgré les interventions des autorités politiques tessinoises, lors du débat sur le budget de la Confédération de 1955, le Conseil fédéral rejette le crédit proposé pour la Suisse italienne par le Département des postes et des chemins de fer et vote en revanche un crédit supplémentaire de 2,6 millions pour le développement des raccordements internationaux. L'opinion publique tessinoise réagit calmement à cet échec. En décembre 1954, en effet, après la disparition prématurée de Josef Escher, Giuseppe Lepori est élu conseiller fédéral. La Suisse italienne retrouve ainsi une voix au sein de l'Exécutif fédéral. La Direction générale de la SSR accueille quant à elle favorablement les exigences du Tessin, d'autant plus qu'elles sont conformes à son plan de développement. «Il apparaît incongru de rompre la structure linguistique, culturelle, spirituelle et politique de notre pays, fondée sur le principe du fédéralisme, par la création d'un studio unique.»





1955. Le réseau de la télévision suisse au terme de la première phase expérimentale. Le Monte Generoso n'est encore qu'un relais et ne deviendra un véritable émetteur qu'à partir du 18 juin 1958. Le Tessin pourra enfin recevoir les programmes de la télévision nationale.

Mais le prolongement du service expérimental de télévision retarde la réalisation de ces projets. Le car de reportage prévu pour Lugano n'arrivera qu'en 1961. L'attente et l'expérience que le public de langue italienne a déjà de la télévision renforcent la volonté de la Suisse italienne d'entrer dans l'ère télévisuelle avec une production propre, proche de sa réalité et à même d'exprimer ses valeurs et sa culture.

LA RADIO POUR TOUS. LA TÉLÉVISION POUR QUI?

En 1955, le service régulier de télévision ne démarre pas comme prévu. La SSR serait prête à l'assumer, l'Assemblée générale ayant donné son accord unanime le 18 décembre 1954. En ce qui concerne le financement, les propositions adoptées se heurtent à une opposition très vive. Il s'agit de l'introduction éventuelle de la publicité, de la demande d'un prêt à la Confédération et de contributions de la SSR à fonds perdu.

La SSR prévoit 170 000 abonnés jusqu'en 1964 et un déficit de presque 20 millions de francs. Par la suite, la télévision devrait parvenir à s'autofinancer. Or, contre toute attente, en 1965 la télévision comptera déjà 620 000 abonnés et les recettes de la taxe de concession dépasseront pour la première fois celles de la radio (50 millions de francs pour la TV, 43,2 millions pour la radio).

Cependant, au milieu des années cinquante, une grande partie de l'opinion publique continue à s'opposer à ce que l'on utilise des ressources de la radio pour financer ce qui est encore considéré comme le luxe d'une minorité. La presse, qui craint l'introduction de la publicité, surtout en Suisse alémanique, dénonce l'instauration d'une politique fédérale du fait accompli en l'absence de base légale pour le service de télévision. Néanmoins, afin de consolider politiquement et juridiquement la télévision, le Conseil fédéral décide de proroger le service expérimental jusqu'au 31 décembre 1957. Giuseppe Lepori est bien décidé à poursuivre la politique de son prédécesseur et, convaincu que «gouverner, c'est prévoir», il défend avec succès le message du 8 mars 1955 face aux Chambres. Par un arrêté fédéral urgent qui exclut la possibilité d'un référendum, le Parlement accorde à la télévision et au développement de son réseau une participation financière de 13,3 millions de francs. L'arrêté proscrit la publicité et l'utilisation de fonds de la radio pour la TV. Polémique, le quotidien «Basler Nachrichten» observe: «Les promoteurs de la télévision ont en tous les cas été plus malins que notre Parlement qu'ils ont à plusieurs reprises mis brillamment dans leur poche.» 153

140

Le service de télévision obtient donc des ressources suffisantes pour continuer à travailler, mais pas pour améliorer les programmes ni pour compléter ses installations techniques. Ainsi, le studio de Zurich n'a pas les moyens d'acheter des magnétophones portables, indispensables pour éviter un téléjournal composé surtout de services de l'étranger, ni un kinéscope servant à enregistrer sur film ses propres productions et à les rediffuser (ce qui explique qu'il ne reste hélas que très peu de documents audiovisuels de cette époque). 154

Les studios de radiodiffusion viennent en aide à la télévision lorsqu'il est possible de réaliser des émissions jumelées, par exemple de variétés, d'actualité et de théâtre. Un brillant exemple de cette collaboration est l'organisation conjointe par la radio et la télévision du premier «Grand Prix Eurovision de la Chanson» diffusé depuis le Kursaal de Lugano le 24 mai 1956. Il sera remporté par la Suissesse Lys Assia qui interprète «Refrains».



1957: LE PEUPLE REFUSE L'ARTICLE 36BIS SUR LA RADIODIFFUSION ET LA TÉLÉVISION

Le 3 juillet 1956, le Conseil fédéral présente un message sur un nouvel article de la Constitution, l'article 36^{bis} sur la radiodiffusion et la télévision qui donnerait à l'Etat la compétence de légiférer dans le domaine des programmes, étant entendu que ceux-ci présentent un intérêt général pour la collectivité. En fait, l'Etat, par le recours au système de la concession, avait déjà organisé le service radiophonique en service public. Comme le souligne Blaise Rostan: «L'Etat a ainsi préféré être en avance sur le droit, pour éviter que les faits laissés à leur développement ne fassent obstacle à la réalisation et à l'organisation d'un tel service public.»₁₅₅

¹⁵¹ In: Rostan 1982, 273.

Le 22.6.1955, le Conseil national accepte l'arrêté proposé par 117 voix contre 8.

Le Conseil des Etats l'accepte sans opposition.

Basler Nachrichten, 18. 3. 1955.

¹⁵⁴ Voir RA SSR, 1955, 63-68.

In: Rostan 1982, 52.

Lors de la campagne qui précède la votation des 2 et 3 mars 1957, on assiste – fait unique en Europe – à la création de comités d'action pour et de comités contre l'article constitutionnel. La portée de ce vif débat va bien au-delà de l'article en votation. Certains critiquent d'ailleurs le fait que l'on ait réuni la radio et la télévision en un seul article, empêchant ainsi le peuple de se prononcer sur l'introduction de la télévision. La consultation populaire acquiert donc une valeur de test pour la politique fédérale en matière de télévision.

Les opposants, dont la plupart appartiennent à l'élite intellectuelle et sociale du pays, estiment que la politique gouvernementale crée un faux besoin pour une invention superflue et coûteuse qui ne pourra qu'abêtir les masses et corrompre la jeunesse. 156 Certains vont jusqu'à préconiser l'obscurcissement des écrans; d'autres préféreraient en revanche un service privé fondé sur une base commerciale. Les partisans du nouvel article constitutionnel soulignent les avantages d'un service national public, en mesure de tenir compte des besoins culturels du pays et d'en respecter les caractéristiques politiques.

En mars, la Suisse romande et la Suisse italienne ainsi que les cantons à majorité catholique, excepté Schwyz, acceptent l'article proposé. Mais cela ne suffit pas. Les opposants l'emportent avec 428 080 non, soit 57% des voix.

TÉLÉVISION: LA VOIE SUISSE

A la fin de l'année 1957, la télévision suisse pourrait théoriquement cesser d'exister. Pourtant elle a le vent en poupe. Cette année-là, le nombre de concessions passe de 19971 à 31374. Alors que deux ans plus tôt la moitié environ des récepteurs se trouvaient dans des établissements publics, fin 1957 on ne compte plus que 4048 concessions publiques. Les téléspectateurs apprécient tout particulièrement les programmes divertissants, les jeux, les émissions sportives en direct, le théâtre et l'actualité. Les 241 éditions annuelles du téléjournal sont d'ailleurs très suivies. En moyenne, la télévision transmet environ 17 heures de programmes par semaine. La télévision suisse diffuse également des émissions en eurovision dont une remporte la palme des émissions européennes en 1957. Il s'agit d'un reportage sur un sauvetage en montagne réalisé avec le pilote des glaciers Hermann Geiger.

Et la suite? Fallait-il mettre un terme aux émissions? Dès que les résultats de la votation sont connus, le chef du Département des postes et des chemins de fer Giuseppe Lepori convoque les directeurs des PTT ainsi que de la SSR et leur demande d'élaborer un plan de développement de la TV, sans subventions fédérales. Il faut à tout prix éviter que le travail déjà réalisé soit jeté aux orties. Le Comité central estime que l'avenir de la radiodiffusion dépendra aussi de la télévision et que la SSR doit présenter une demande de concession pour le service régulier. Selon Bezençon, la SSR «se trouve aujourd'hui devant un des problèmes les plus importants qui se soient imposés à elle jusqu'ici». 158 On prévoit que le découvert ne

¹⁵⁷ Voir Annuaire SSR 1957, 51-54.

¹⁵⁸ Ar DG, PV AG SSR, 24/25.5.1957, 25.

devrait pas dépasser 21 millions de francs pour les sept premières années d'exercice, pour autant que la production soit rationalisée au maximum et la direction unique maintenue.

La SSR reçoit deux propositions visant à réduire son déficit. D'un côté, l'Association suisse des annonceurs garantit 2 à 3 millions de francs par année en échange d'une émission publicitaire d'une demiheure par jour. De l'autre, l'Association des éditeurs de journaux offre 20 millions de francs payables en deux ans à condition que la télévision renonce à la publicité. L'Assemblée générale choisit l'indépendance. Elle refuse qu'on la paie pour son silence, sous quelque forme que ce soit, et propose de demander un prêt à la Confédération. Les négociations se poursuivent néanmoins afin d'obtenir des conditions plus intéressantes pour la SSR. Les éditeurs finissent par accepter de limiter l'interdiction de la publicité à la durée du contrat qui arrivera à échéance au moment où le seuil des 180 000 abonnés sera atteint. «Or, ce chiffre fut atteint en 1961 déjà. La dynamique propre de cette innovation dans le système suisse des médias fut donc largement sous-estimée» soulignent Saxer/Ganz, sous publicités à la durée du contrat qui arrivera sous-estimée sous soulignent Saxer/Ganz, sous publicités à la durée du contrat qui arrivera sous-estimée sous soulignent Saxer/Ganz, sous publicités à la durée du contrat qui arrivera sous-estimée sous soulignent Saxer/Ganz, sous publicités à la durée du contrat qui arrivera sous sous le sous des médias fut donc largement sous-estimée sous le sous des médias fut donc largement sous estimée sous le sous des médias fut donc largement sous estimée sous la contrat qui arrivera de l'arrivera de l'arrivera

Le 9 juillet 1957, le Conseil fédéral soumet aux Chambres un message sur le service régulier dans lequel il insiste sur l'intérêt de l'Etat à concrétiser, même en termes différents, le soutien à la télévision nationale. Il recommande d'une part d'accepter l'offre des éditeurs, d'autre part d'octroyer à la SSR un prêt de 8,4 millions à un taux d'intérêt de 3%. Après un débat animé, les Chambres adoptent la solution proposée, unique en son genre, suivant ainsi l'exhortation de Giuseppe Lepori: «La télévision doit maintenant échapper à ces débats continuels. Elle doit pouvoir travailler en paix. L'équipe à la tâche doit voir son avenir assuré et pouvoir envisager sérieusement les mesures à prendre pour le développement futur. Ne mettez pas d'autres obstacles à une situation qui tend à se clarifier.» 161 Le premier janvier 1958 entre en vigueur la nouvelle concession pour la diffusion publique de programmes de télévision, accordée à la SSR pour une durée de dix ans.

A l'Assemblée générale du 11 janvier 1958, Bezençon estime que l'accord sur le financement du service suisse de télévision est «un petit miracle financier» et souligne que «nous serons peut-être le seul organisme de radiodiffusion au monde qui établira la télévision dans son pays sans bourse délier, soit sans utiliser l'argent des concessionnaires de radio, sans avoir à payer les arriérés de la technique, puisque les PTT ont reçu l'autorisation d'en faire les frais au cours des prochaines années, et sans même être dans la nécessité de rembourser l'emprunt que nous faisons, puisque ce sont des tiers qui rempliront cet office.»₁₆₂



159

¹⁶⁰ Saxer/Ganz-Blättler 1998, 58.

¹⁶¹ BS CN, septembre 1957, 667.

Ar DG, PV AG SSR, 11. 1. 1958, 20. L'accord sera signé le 4. 3. 1958.

NOUVEAUX CHALLENGES POUR LA SSR

Les années cinquante ont été marquées par une expansion décisive pour la radiophonie suisse. Les organes directeurs de la SSR, en collaboration avec la Direction générale des PTT, ont encouragé ce développement dont le succès est confirmé par une augmentation constante du nombre d'abonnés. Le public suisse se sent lié à sa radio, preuve en est le «front de défense» constitué au moment de l'introduction de la télévision. C'est ce que corrobore aussi le premier grand sondage national de 1958.

Innovations techniques, extension du réseau, agrandissement des studios, construction de nouveaux bâtiments, introduction du deuxième programme et organisation du service de télévision, ce sont là les tâches qui s'imposent pour suivre le progrès international dans ce domaine. L'accélération de l'expansion des télécommunications se profile toujours plus nettement: «Tant il est vrai que la radio et la télévision ne laissent guère de trêve à ceux qui se soucient de son développement», affirme le directeur général. 163

La nécessité de s'adapter aux nouvelles exigences pèse lourd sur les finances de la SSR. Et ce n'est pas uniquement d'impératifs techniques qu'il s'agit. Il faut aussi engager et former davantage de personnel qualifié, améliorer les prestations sociales et adapter les salaires à la hausse du coût de la vie (9% en 1957, 12% en 1958). $_{164}$ En outre, les orchestres représentent une dépense croissante qui en 1958 atteint 3 millions sur une dépense totale d'exploitation de 19 millions de francs. Les droits d'auteur également pèsent toujours plus lourd dans le bilan de la SSR. 165 Le 20 novembre 1956, le Tribunal fédéral rejette le recours de la SSR contre les prétentions de la SUISA (Société de perception des droits d'auteur) et l'oblige à verser 3,8% de sa part annuelle des redevances pour les droits d'auteur, ce qui en 1957 équivaut à une somme de 1 350 000 francs. 166 Il reste donc peu de ressources à investir pour améliorer les programmes, seul domaine que le public puisse percevoir et apprécier. Les studios de radio se plaignent du manque d'argent et la tension monte, en particulier entre Beromünster et Monte Ceneri au sujet de la clé de répartition des re-

Pendant toute cette décennie, le souci constant de la SSR sera de trouver de nouvelles ressources et d'optimiser sa gestion. Une tâche ardue, compte tenu des exigences d'une production éparpillée dans plusieurs régions linguistiques et culturelles, compte tenu aussi de l'interdiction de recourir à la publicité et de l'aversion des Suisses à l'égard des subventions de l'Etat. 167 L'augmentation de la taxe de concession est inévitable et prend effet en 1956, mais elle ne suffit pas à combler les besoins financiers.

Pendant cette même période s'intensifie la concurrence des chaînes étrangères, plus riches. Le développement de la télévision laisse entrevoir des difficultés qui exigeront un immense effort d'adaptation de la radio.

La radio prend l'air

Avec l'arrivée du transistor, la radio se démocratise et son usage se diversifie: elle sort du salon et accompagne les auditeurs au travail, pendant le temps libre et même au stade, pour suivre un autre match, bien sûr. Cela semble encore incroyable, pourtant: «N'importe quelle personne peut prendre place dans un train. S'étendre à l'orée d'une forêt, et troubler la quiétude de son entourage en enclenchant son poste portatif qui n'est pas soumis à la taxe de concession. Il en est de même pour les postes de radio installés dans les autos ou les appareils multiples que l'on trouve parfois dans un même fover.» Intervention de Maurice Mayor de Rham, délégué de la commission des programmes de Sottens à l'Assemblée générale de la SSR du 28.6.1958, 16



¹⁶³ Annuaire SSR 1958, 8.

¹⁶⁴ Ar DG, PV AG SSR, 26.1.1957; 28.6.1958, 30s.

¹⁶⁵ Voir page 112.

¹⁶⁶ Ar DG, PV AG SSR, 26. 1. 1957, 31.

¹⁶⁷ Voir pages 109 et 139.

«Comment parvenir donc à soutenir un rythme ascendant [...] avec un système d'exploitation aux responsabilités disséminées, rendu désuet et irrationnel par l'énorme développement de la radio?» se demande le directeur général. 168 1958, c'est l'année du démarrage d'un service régulier de télévision. Mais c'est aussi l'année où commence à la SSR un long processus de restructuration qui aboutira à la concentration et à la rationalisation des forces de production. Ce processus ne prendra fin qu'au milieu des années soixante.

L'AUGMENTATION DE LA TAXE DE CONCESSION: UNE MESURE IMPOPULAIRE

En 1954, l'Assemblée générale, forte de ses nouvelles compétences, se réunit pas moins de trois fois pour discuter des finances et de l'organisation. Le 17 et le 18 décembre, à Bâle, après avoir examiné le volumineux rapport du Comité central, le «Parlement de la SSR» prend une décision de principe importante: la SSR accepte d'assumer le service régulier de la télévision pour lequel elle mettra à disposition 300 000 francs par année prélevés sur ses réserves. L'Assemblée générale accepte en outre de proposer au Conseil fédéral d'augmenter de 20 à 26 francs la taxe de concession de la radio. Cette mesure, qui devrait être appliquée dès 1955, est surtout jugée indispensable parce qu'il faut payer correctement les artistes et les musiciens, et adapter les salaires au coût de la vie. «Il y a une trentaine d'années on payait à un ouvrier un salaire de 4 francs par jour, ce même ouvrier touche aujourd'hui 3,25 francs à l'heure!»,169 explique un délégué. Le Conseil fédéral accepte d'augmenter la taxe de concession de 30%, ce qui équivaut à 50 centimes par mois. Beaucoup ou peu? Trop, selon l'opinion publique: «D'après nos souvenirs, jamais une décision du Conseil fédéral n'a suscité un tel tollé de protestations dans la presse suisse» écrit la «Thurgauer Volkszeitung» du 11 janvier 1955, précisant qu' «il s'agit d'une revendication très radicale qui est en contradiction avec une politique de frein à l'inflation». La taxe de concession radio est en effet perçue comme un impôt fédéral. Et nombreux sont ceux qui voudraient pouvoir en décider directement. En dépit des assurances fournies par la SSR, beaucoup persistent à soupçonner que le service de télévision expérimental profite de l'argent des auditeurs de la radio, les décisions prises en même temps par l'Assemblée générale le 18 décembre 1954 ne faisant que renforcer ce soupçon. 170

La campagne de presse contre l'augmentation de la taxe de concession et les divergences entre les PTT et la SSR en ce qui concerne la répartition des six francs supplémentaires incitent le Conseil fédéral à en reporter l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1956. Afin que les PTT puissent couvrir le déficit dû aux dépenses pour les transmissions radiophoniques, les autorités n'accordent en 1956 que 40% de l'augmentation à la SSR qui devra attendre 1959 pour bénéficier de 70% de la hausse. Cette situation oblige la SSR à puiser dans ses réserves et à débloquer un demi million de francs pour maintenir le niveau de ses programmes. Elle gèle en outre les projets de développement du deuxième programme pour lequel on devra se borner à l'amélioration des conditions de réception.







168

LE DEUXIÈME PROGRAMME: DÉBUT DES ÉMISSIONS EXPÉRIMENTALES

Soutenue par une vaste campagne de presse, la seconde chaîne radiophonique en modulation de fréquence démarre le 16 décembre 1956 sur
les émetteurs OUC. C'est le début d'une «nouvelle ère de l'écoute radiophonique».₁₇₁ Deux heures par jour, le soir et le dimanche après-midi, les
auditeurs qui possèdent un récepteur adapté peuvent choisir un programme dit «de contraste». Comme les studios n'ont pas les moyens de financer de nouvelles productions spéciales, ils diffusent des reprises et des
enregistrements, en tentant de différencier la présentation, les contenus
et les genres musicaux.

Les directeurs de studio sont inquiets des nouvelles exigences qu'implique le deuxième programme, tant du point de vue du personnel que des canaux d'enregistrement et de la qualité des disques. En raison de l'insuffisance des ressources financières, Stelio Molo, directeur du studio de Lugano, appelle à la prudence: «Si nous introduisons un double programme sur ondes ultracourtes, nous risquons de faire un deuxième mauvais programme!» 172 En effet, en dépit des promesses faites au public au moment de l'augmentation de la taxe de concession, la Direction générale rappelle qu' «il conviendra surtout de réduire les espoirs trop grands des auditeurs». 173 Tous les studios s'engagent cependant à fournir leur contribution; même Radio Monte Ceneri, qui préférerait investir dans l'amélioration de son programme sur les ondes moyennes, compose plus de 700 heures d'émission en 1957. La collaboration avec les autres régions, surtout Sottens, s'avère riche et intéressante. Parmi les programmes musicaux, qui représentent 67% des émissions de la deuxième chaîne de Monte Ceneri, 20% environ sont composés de musique légère, afin d'offrir une alternative «récréative, saine et divertissante». 174

Les abonnés à la télédiffusion reçoivent désormais le deuxième programme au lieu d'une chaîne étrangère, un remplacement qui suscite les protestations de nombreux auditeurs. Les PTT et la SSR organisent alors, au printemps 1957, un sondage dans les trois régions linguistiques. 73% des auditeurs en Suisse alémanique, 59% en Suisse romande et 42% seulement en Suisse italienne sont favorables au deuxième programme. 175 Une analyse plus détaillée révèle que les difficultés ne découlent pas tant de la composition du deuxième programme, mais bien plus de l'hétérogénéité de la population dans certaines régions. Ainsi, les districts de Bellinzone et Faido accordent la préférence à Radio Monte Ceneri, alors qu'à Lugano et à Locarno, un nombre considérable de résidents de langue allemande refusent d'être privés des programmes allemands et autrichiens. Le nouveau chef du service de presse, Otto Pünter, promet que la SSR tentera de satisfaire les exigences de ses auditeurs. Ainsi, il est prévu de faire disparaître le second programme de la télédiffusion dès que

Un deuxième programme pour un public plus exigeant mais moins fidèle

A la fin des années cinquante, il devient de plus en plus difficile de contenter le public de la radio. «C'est dire que nos studios sont obligés de faire un compromis journalier entre le grave et le léger, la musique et la parole, le divertissement et l'information, le didactique et la fantaisie. C'est un travail d'équilibriste. La moindre faute de dosage est sensible au public; et lorsque l'auditeur ne trouve pas en Suisse une seconde chaîne à son goût, il s'en va vers les postes étrangers. Le second programme sur ondes ultracourtes corrige donc en partie notre insuffisance. Et l'intérêt qu'a montré notre auditoire pour cette initiative a été un vif encouragement pour nos studios. Il ne faut pas oublier que ces derniers ne disposent pas d'un budget spécial pour la production en fréquence modulée.» Rapport du directeur général à l'AG du 28.6.1958, 12

¹⁷¹ Voir Tages-Anzeiger, 15. 12. 1956.

¹⁷² Ar R DRS, studio de Zurich, PV CD, 16/17. 10. 1956, 6.

¹⁷³ Ibid., 5.

¹⁷⁴ RA RSI 1957/58, 3.

¹⁷⁵ In: L'Express, 18. 7. 1957. 66 304 auditrices et auditeurs répondent en Suisse alémanique, 13 215 en Suisse romande et 2099 en Suisse italienne.

70% au moins des abonnés pourront recevoir les OUC.₁₇₆ Dans toute la Suisse, les réactions à cette nouvelle offre sont plutôt positives, bien que l'on compte encore peu de postes en mesure de recevoir les OUC. L'introduction d'un deuxième programme soulève de nouvelles problématiques et incite à chercher des solutions innovatrices. Afin de promouvoir le développement de la radiophonie suisse qui doit faire face à la concurrence étrangère et à l'arrivée de la télévision, on tente de mieux prendre en compte les goûts d'un public varié, aux intérêts différents, et parfois divergents.

Dès 1958, quelques directeurs de studio proposent d'introduire des programmes régionaux ou même locaux sur les ondes ultracourtes. «La radio peut devenir d'autant plus régionale que la télévision travaille sur une large échelle.» 177 La Direction générale estime cependant qu'il serait prématuré et risqué d'envisager un tel développement et qu'il vaut mieux accorder davantage d'espace aux informations régionales dans le programme national.

Le 28 juin 1958, l'Assemblée générale accepte la proposition du Comité central de prolonger la phase expérimentale jusqu'à fin décembre 1960. Pendant cette période, on réalisera une étude sur les possibilités techniques, l'opportunité d'émissions locales et diverses propositions de développement, telles que celle de Genève intéressée à un programme d'art et de culture. Dès le 1er janvier 1959, le deuxième programme s'enrichit d'une heure supplémentaire comprenant aussi de nouvelles émissions originales et commence à 19 heures. L'ajout d'une heure de musique légère en début de soirée, en contraste avec les émissions d'information de la première chaîne, peut sembler anodin, mais c'est le signe d'une mutation importante. Au retour du travail, nombreux sont ceux qui n'ont plus assez d'énergie pour écouter les nouvelles ou des réflexions à propos de l'actualité.₁₇₈ Toutes ces personnes recherchent le divertissement et si elles ne le trouvent pas sur les chaînes suisses, elles vont le chercher sur les chaînes étrangères. En effet, il existe entre les émetteurs une sorte de lien invisible qui ne passe pas par la nationalité, mais par la langue. Les déclarations de Bezençon annoncent de profonds changements dans l'audience, mais dénotent également une certaine résignation. «L'auditeur que ne satisfait pas notre production ne passe guère sur un autre émetteur du pays mais va chercher son contentement sur les ondes étrangères. C'est pourquoi nous estimons qu'à tout prendre il vaut mieux tenter de le retenir à l'écoute de nos émissions, quelles qu'elles soient.»₁₇₀

CONFLIT ENTRE LES STUDIOS

SUR LA RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La collaboration entre les studios de radio est loin d'être excellente. Au détriment de l'économie et de la variété des programmes, chaque studio tend à défendre ses propres espaces et ressources, même au sein d'une région linguistique. 180 En 1956, Genève et Lugano rompent la glace en paraphant une convention de coopération qui prévoit l'échange de programmes et de collaborateurs dans le but d'améliorer la qualité technique et artistique des émissions. Lors de la cérémonie de signature, le conseiller fédéral Lepori affirme que dans la situation financière difficile de cette période, une telle collaboration est «une nécessité vitale». 181

176 Annuaire SSR 1958, 5.

Ar DG, PV CD, 8. 4. 1958. Le nom du directeur qui fait cette proposition n'est pas cité.

178 Voir pages 116 et 222.

179 Ar DG, PV AG SSR, 28.6.1958, 13.

Voir page 135.Tribune de Ger

Tribune de Genève, 25.6.1956.

Entre Beromünster et Monte Ceneri, le climat est en revanche tendu à cause de la controverse sur la clé de répartition financière qui échauffe les esprits depuis des années. 182 En 1956, après avoir examiné diverses solutions de compromis, le Comité central fixe pour 1957 la clé de répartition suivante: Beromünster 45% (au lieu de 47,5%), Sottens 33% (au lieu de 33,5%), Monte Ceneri 22% (au lieu de 19%). La Suisse alémanique et la Suisse italienne refusent ce compromis et adressent un recours à l'autorité de surveillance. Le Département fédéral des postes et des chemins de fer reporte la décision, dans l'espoir que la SSR parvienne à résoudre le conflit sans intervention externe. $_{183}$ Doté d'un seul studio, l'émetteur de Monte Ceneri produit un programme complet. Pourtant les studios de Berne, Zurich et Bâle s'opposent fermement à améliorer ses conditions financières car cela entraînerait une baisse de leurs propres ressources, jugées insuffisantes pour affronter une tâche qui est selon eux plus difficile que celle des autres studios: «Aucun autre émetteur national ne doit tenir compte d'exigences culturelles et régionales aussi variées que Beromünster.» 184 Deux arguments quantitatifs s'opposent. D'une part, 74% des abonnés vivent en Suisse alémanique et 3,2% seulement au Tessin. D'autre part, en 1955 Beromünster a dépensé en moyenne 1669 francs par heure de programme alors qu'une heure de programme produite par Monte Ceneri ne coûte que 995 francs. Chaque studio, soucieux de sauvegarder ses propres intérêts, se replie sur une attitude défensive. Beromünster reproche à Monte Ceneri de revendiquer davantage de movens financiers et, en même temps, de faire des réserves pour la construction d'un nouveau studio. Beromünster estime aussi que les Tessinois dépensent trop pour les émissions de sport, ont trop souvent recours à des artistes italiens et ne reprennent pas assez d'émissions nationales. «Nous avons affaire ici à une volonté autarcique de la radio tessinoise; au détriment de Beromünster et de Sottens celle-ci mène une politique que nous ne pouvons pas accepter plus longtemps.» 185

Monte Ceneri démontre preuves à l'appui ses efforts d'épargne et son ouverture à l'échange de programmes, mais demande aussi qu'on respecte sa position dans le paysage radiophonique suisse où il représente une partie du pays. En 1952 déjà, Molo affirmait que «Les trois émetteurs doivent être considérés, sur le plan du droit public, comme étant de la même importance culturelle et politique.»₁₈₆ La Suisse romande, bien qu'adoptant une position prudente de neutralité, s'associe à l'idée que «la radio est une entreprise nationale», 187

Collaboration entre les studios en vue d'améliorer le service radiophonique

La collaboration entre les studios suisses est loin d'être excellente et cela nuit aux exigences de modernisation et de rationalisation du service de radiodiffusion. En 147 1956, Lugano et Genève font un premier pas: «On signe aujourd'hui la première convention d'échanges de programmes entre deux studios de la SSR, et ils ne font même pas partie de l'émetteur de Beromünster. Bien au contraire, il est arrivé une fois qu'un studio de Beromünster refusât de transmettre dans (sa) soirée un événement d'actualité dont toute la Suisse allait encore parler pendant des mois! Même le directeur général de la SSR est impuissant face à des «incidents> de ce type, puisqu'il ne peut intervenir qu'après avoir été informé et c'est alors généralement trop tard lorsqu'il s'agit d'émissions d'actualité.» Die Tat, 29.6.1956

¹⁸² Voir pages 44 et 49.

La documentation relative aux conflits concernant la clé de répartition se trouve dans: Ar R DRS, studio de Zurich, boîte 1065,

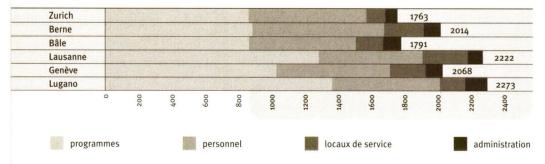
CORSI Verteilungsschlüssel 1951–1960.

¹⁸⁴ Ibid., RG de Bâle, Berne, Zurich au CC, 7.4.1956, 5.

¹⁸⁵ Ibid., 7.

Ar R DRS, studio de Zurich, boîte 1065, demande de la CORSI d'augmenter la contribution au studio de Lugano; lettre au CC, 5.5.1952, 35.

Edmond Privat, délégué de la Fondation des Emissions de Radio Genève, in: Ar DG, PV AG SSR, 24/25. 5. 1957, 19.



1955. Dépenses des six sociétés membres ayant un studio radio (en milliers de francs, graphique tiré du rapport de l'expert Rudolf Probst). Le studio de Lugano est le seul à réaliser un programme complet. Il faut ajouter environ 520 000 francs pour l'orchestre de Sottens, 546 000 pour celui de Monte Ceneri et 894 000 pour Beromünster (1954).

Les organes dirigeants de la SSR ne saisissent cependant pas l'occasion pour approfondir véritablement cette question qui relève de la notion d'identité nationale et le débat demeure stérile. Dans une lettre au chef du Département fédéral des postes et des chemins de fer, Max Blumenstein et Kurt Schenker de Radio Berne contestent que Monte Ceneri, «même si les chants tessinois sont fort plaisants», ait les mêmes tâches que les autres chaînes, dès lors que la menace fasciste a disparu. «Aujourd'hui il n'est plus nécessaire de se défendre (contre cette menace). Et en effet Monte Ceneri transmet principalement des programmes qui pourraient tout aussi bien être diffusés par n'importe quelle station italienne.»₁₈₈ Eux en revanche se sentent menacés «parce que le fait d'être submergés par une production germano-autrichienne très discutable (bien que très appréciée par certains milieux d'auditeurs) représente un danger pour les familles et les foyers»-180

Le 20 septembre 1957, le Comité central fixe une nouvelle clé de répartition provisoire: Beromünster 45,5%, Sottens 33%, Monte Ceneri 21,5%. La CORSI fait encore une fois recours auprès du Département des postes et des chemins de fer, insistant sur le caractère politique de la question. «La radio est un service public qui pourrait être gratuit, financé par les ressources de la Confédération. En renonçant à la publicité [...], elle a renoncé à des sources de revenu qui l'auraient placée dans de bien meilleures conditions.» 190 Guglielmo Canevascini, conseiller d'Etat et président de la CORSI, ainsi que le directeur Molo repoussent indignés les affirmations de Radio Berne: «Le Tessin était anti-fasciste avant que n'existe la radio [...]. Ce n'est pas au Tessin, malgré les faibles moyens financiers prodigués par les pères conscrits de Beromünster inquiets, alors, de sa consistance politique, qu'est né le fascisme suisse [...]. Et le Tessin est probablement las de se sentir toujours considéré comme un jardin d'enfants [...]. Nous préférerions de loin que nos confédérés réservent leurs capacités de s'émouvoir en essayant de comprendre notre vie de travail et nos problèmes économiques.» 191

Ar R DRS, studio de Zurich, boîte 1065, Société régionale de Berne au Département fédéral des postes et des chemins de fer, 12.12.1956, 15.

¹⁸⁹ Ibid., 16.

In: Ar R DRS, studio de Zurich, boîte 1065, motivations du recours de la CORSI du 18. 10. 1957 au Département fédéral des postes et des chemins de fer; lettre du 2. 12. 1957, 17.

In: Ibid., recours au Département fédéral des postes et des chemins de fer, 2.11.1957, 13.

Le 17 septembre 1958, le Département fédéral des postes et des chemins de fer décide une nouvelle répartition: 44,5% pour Beromünster et 22,5% pour Monte Ceneri. Les sociétés membres de Beromünster (sauf la CRR) et la CORSI font alors appel au Conseil fédéral, l'autorité de concession. Celui-ci écarte le recours, mais prie le Comité central de revoir la clé de répartition. Dans sa décision du 27 juin 1960, le Conseil fédéral souligne que la taxe de concession n'étant pas un impôt, il n'existe pas de raison légale pour que les recettes soient réparties équitablement entre les émetteurs nationaux, mais pas non plus pour qu'elles soient distribuées selon leur provenance. Le but est donc d'assurer une certaine compensation entre les régions. En 1960, un accord sera enfin trouvé: Beromünster 45%, Sottens 33%, Monte Ceneri 22%. Beaucoup de bruit pour rien? Pas exactement.

Au début des années soixante, la situation financière de la SSR est moins préoccupante. Le financement du service de télévision, auquel a été intégrée la Suisse italienne, est assuré. Cette année-là, la radio et la TV recrutent chacune plus de 50 000 nouveaux abonnés.

Mais le conflit quant à la clé de répartition financière donnera lieu à une réflexion sur les ressources et les tâches de chaque studio, une réflexion utile en vue de la réorganisation et des compensations qui devront être accordées aux villes qui n'ont pas obtenu de centre de télévision.

«Il convient de parler ici de l'expertise Probst. Elle est très réconfortante, si l'on attendait d'elle une confirmation de la bonne gestion de la société. Mais elle a peut-être déçu ceux qui comptaient sur elle pour découvrir des propositions dont on pourrait tirer profit en vue d'économies valables.» 192

LE RAPPORT PROBST ET LE DÉBUT DE LA RÉGIONALISATION

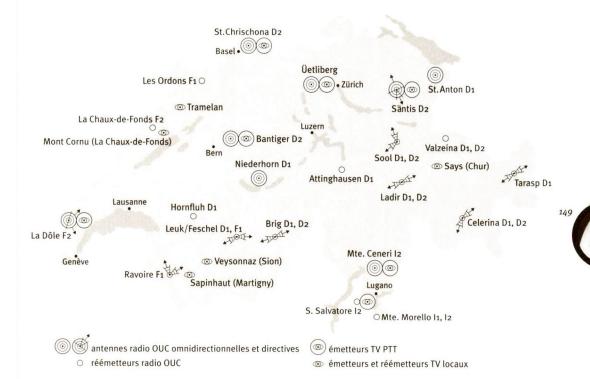
propositions dont on pourrait tirer profit en vue d'économies valables.»₁₉₂ C'est en ces termes que le directeur général présente à l'Assemblée générale du 20 décembre 1958 la conclusion des travaux entamés en 1955 par la Fiduciaire Générale SA de Berne, sous la direction de Rudolf Probst.

Examiner en détail le fonctionnement de tous les organismes de la SSR pour en évaluer l'organisation ainsi que la productivité et proposer des mesures d'épargnes, c'était là le but de l'expertise. Bien que certaines analyses et suggestions avancées par Probst soient contestées par les studios, elles n'en constituent pas moins un encouragement de poids pour la mise en œuvre d'une profonde restructuration de la SSR. Se fondant sur l'analyse de Probst, la Direction générale élabore en effet en 1958 un volumineux «projet d'une réorganisation de la Radiodiffusion suisse» qui sera discuté à tous les échelons organisationnels et productifs de l'entreprise. 193

La Direction générale estime que des raisons d'ordre pratique s'opposent à la proposition de Probst de centraliser la comptabilité, et des raisons d'ordre politique à celle de réduire les tâches du SOC. De même, l'idée de

¹⁹² Ar DG, Marcel Bezençon in: Discours à l'AG du 20.12.1958, 19.

Voir Ar DG, SSR 5759, Projet d'une réorganisation de la Radiodiffusion suisse, mai 1958, 1ère—6ème parties, trad. fr.



Réseau des émetteurs OUC radio et TV à fin 1958, avec les programmes radio diffusés (F1 = 1er programme de langue française etc.). Les émetteurs et réémetteurs TV locaux étaient financés par des associations privées, généralement avec l'appui des pouvoirs publics, et exploités sous le contrôle des PTT.

diminuer l'importance des orchestres est jugée inacceptable pour des motifs de politique culturelle et régionale.194 La Direction générale et le Comité central se concentrent alors sur le problème central selon Probst: «La question de la rentabilité et de la rationalisation se présente essentiellement comme un problème de collaboration judicieuse et rationnelle et plus particulièrement de coordination.» 105 Trente ans après la fondation de la SSR, les studios et les sociétés membres sont prêts à chercher des solutions innovatrices afin de coordonner et d'optimiser la production des programmes radiophoniques. La décision de créer un système dit de «Vorort» pose les bases d'une redéfinition des formes d'organisation et de production. Ainsi que l'écrit la «Weltwoche», «Le 20 décembre 1958 restera pour plusieurs bonnes raisons dans les annales de la Radiodiffusion suisse. Ce jour-là, l'Assemblée générale adopta un plan de réorganisation des services du programme; ce jour-là, la Radiodiffusion suisse fit un pas dans l'ère de la télévision.» 196 Le nouveau système prévoit la création de centres de responsabilité dans les divers studios qui coordonneront des genres de programme précis (l'actualité à Berne, le divertissement et la culture à Bâle, la musique classique à Zurich et ainsi de suite). Ceci permettra d'éviter les doublons, d'assurer une information plus rapide, de réaliser des programmes plus intéressants en utilisant les ressources de manière plus rationnelle. Mais pour harmoniser la production radiophonique et télévisée, beaucoup d'efforts d'adaptation seront encore nécessaires. Ils aboutiront, quatre ans plus tard, à la révision de la concession.

Evolution et réorganisation accompagnent l'histoire de la SSR, l'une entraînant inexorablement l'autre. Ainsi que l'affirme le directeur général Bezençon: «C'est le réjouissant développement de la Radiodiffusion suisse qui nous oblige, par une sorte de paradoxe, de réviser notre organisation.»₁₉₇



Voir page 123.

Ar DG, Probst, 1ère partie, juin 1956, 4.

196 Weltwoche, 31. 12. 1958.

Ar DG, PV AG SSR, 20.12.1958, 20.

194

195

L'ÉCOUTE RADIO

Le présent chapitre est consacré au public de la radio, depuis l'émergence du nouveau média jusqu'au milieu des années cinquante. Dans un premier temps, il y sera question de la dimension quantitative: c'est en effet l'extension progressive de l'auditoire qui a mis en évidence l'importance sociale, économique et politique du nouveau média et lui a fourni son assise financière moyennant la perception de taxes de concession. Une deuxième partie abordera l'une des difficultés majeures rencontrées par les radiodiffuseurs: comment satisfaire aux attentes légitimes d'un public qui, de son côté, investit sans compter dans la radio? Une difficulté encore accrue par le fait que le public n'a jamais constitué et ne constituera jamais une entité homogène aux besoins identiques.

L'un des points forts de la radio est la flexibilité avec laquelle elle s'insère dans la vie quotidienne. C'est cet aspect qui sera traité dans un troisième temps, à la faveur des rapports qui se sont progressivement installés entre un média exigeant une forme de consommation nouvelle et des habitudes de vie bien rodées. Cette dernière partie montrera notamment qu'avant l'arrivée de la technique des transistors, la radio était un tout autre média que celui que l'on connaît aujourd'hui.

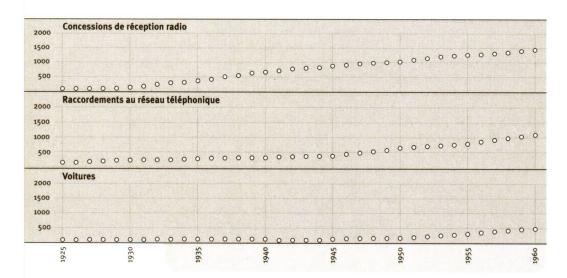
UN RÉSEAU TRÈS DENSE

C'est en 1913 que Raymond Braillard et Robert Goldschmidt diffusent les tout premiers programmes radiophoniques réguliers, depuis le château royal de Laeken en Belgique. Au début des années trente, on peut d'ores et déjà parler de média de masse: en effet, en 1933, les Etats-Unis, dont le système de radiodiffusion n'est toutefois pas forcément comparable au modèle européen, comptent plus de 60% de foyers équipés d'un récepteur radio. L'Océanie, l'Australie, mais surtout la Nouvelle-Zélande connaissent un niveau de développement similaire. La Grande-Bretagne enregistre 6 millions de licences, l'Allemagne plus de 5 millions, la Suisse 300 000. Encore plus évocatrice est la comparaison avec le nombre d'habitants: ainsi, le Danemark arrive en première position avec 15 concessions pour 100 habitants, suivi de l'Angleterre (13) et de l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse (7). La France et l'Italie se situent en dessous.

EVOLUTION DES CONCESSIONS DE RÉCEPTION EN SUISSE

Les premières émissions suisses sont diffusées en 1923, depuis l'émetteur de l'aérodrome de Lausanne. Bien avant cette date, 155 concessions permettent déjà de capter des programmes étrangers, des émissions expérimentales ainsi que les signaux sonores émis depuis la tour Eiffel. 4 Ce n'est cependant qu'au milieu des années vingt que la densité de concessions augmente véritablement. On peut dès lors parler d'une réelle activité radiophonique en Suisse et en Europe. 5 Si, tout au début, la Suisse

- Hiebel 1997, 153.
- 2 Stratégies de diffusion aux Etats-Unis: Smulyan 1994. Données sur la diffusion: Flichy 1999; Briggs 1995, 235.
- 3 Le Radio, 27. 10. 1933, 1435.
- 4 Lüder 1944, 17 et 115.



Comparaison entre le nombre de concessions radio, les raccordements au réseau téléphonique et l'équipement en voitures. La radio connaît un essor plus rapide que d'autres moyens de communication du 20ème siècle et il semble que la crise économique n'ait pas eu d'incidence directe sur l'augmentation des concessions.

150
William

and formation

and form

compte parmi les pionniers, le développement de l'industrie radiophonique et le nombre d'abonnés y accusent peu à peu un certain retard; les raisons sont institutionnelles, techniques et topographiques. La Société suisse de radiodiffusion voit le jour en 1931; la même année, les émetteurs nationaux de Sottens et Beromünster sont mis en service; deux ans plus tard, c'est au tour de Monte Ceneri; auparavant, seules les stations locales de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich émettent. Par conséquent, une grande partie de la population – Valais, Suisse orientale et Tessin – ne capte aucun programme suisse.

L'extension de la puissance des émetteurs, mais surtout l'amélioration de l'offre de programmes se traduisent rapidement par une hausse des concessions octroyées: dès que les deux grands émetteurs nationaux sont opérationnels, le nombre des abonnés passe de 103 000 à 150 000.7 Au Tessin également, les concessions explosent dès 1934 après la mise en service de Monte Ceneri.8 Enfin, l'évolution technique des postes de radio contribue aussi à cette augmentation. Fin août 1935, «les récepteurs (populaires) [...] et la baisse des prix des autres appareils éveillent de nouveau l'intérêt de la population pour la radio».9

6

7

8

Avec le maintien des émetteurs de Genève, Berne et Bâle (moins puissants).

Lüder 1944, 122.

Mäusli 1995 a.

RG Berne, RA 1935, 8.

Ceci étant, les changements de prix et la conjoncture économique n'ont que peu d'influence sur la consommation, puisque la densité de concessions augmente régulièrement, voire davantage pendant les années les plus dures de la dépression. L'incertitude économique et la baisse du pouvoir d'achat semblent donc moins peser dans la balance que d'autres facteurs. Le fait est que la radio permet de se passer d'activités culturelles nettement plus coûteuses, représentations théâtrales ou concerts par exemple. 10

Après 1935, les concessions augmentent régulièrement, de sorte qu'en 1939, on dénombre 14 licences pour 100 habitants, puis 27 en 1960. En d'autres termes: en 1960, neuf foyers suisses sur dix sont autorisés à capter les programmes radio.

VILLE - CAMPAGNE: QUELLES DIFFÉRENCES?

Dans l'Europe des années trente, la radio dont la faculté est de passer outre les distances, n'est en réalité diffusée que dans les régions où les distances sont précisément courtes, à savoir en milieu urbain.

En 1932 déjà, 6 à 9% de la population des zones urbaines disposent d'une concession de réception, soit 30% environ des foyers. Les grandes villes suisses, Bâle, Genève, Berne et Lausanne 12 affichent des résultats semblables. Dans la région du Jura, à Neuchâtel plus particulièrement, la radio connaît un essor exceptionnel pour l'époque. Le Plateau enregistre des données proches de la moyenne suisse; en revanche, plus on se rapproche des Alpes ou plus on va vers l'est, plus les valeurs diminuent. Dans le canton de Fribourg, les concessions sont tout aussi peu nombreuses qu'à Lugano; il faut dire que la Suisse italienne n'a pas encore d'émetteur. Au Valais, on atteint le chiffre record d'une concession pour cent habitants! Autant de disparités qui ne sont pas prêtes de s'estomper: en 1939, la densité est supérieure à 10% dans toute la Suisse, hormis dans les cantons du Valais (4,2), des Grisons (8,1), de Fribourg (8,3) et du Tessin (9,3). En 1949, un rapport pédagogique estime «que 85 à 90% des enfants ont la radio à la maison», à l'exception toutefois «d'un petit village de montagne où ils sont 40%».13 En 1960, le Valais enregistre une densité d'auditeurs égale à 17%, soit dix points en dessous de la valeur nationale.14

- 10 Lüder 1944, 123.
- Allemagne et France: Lenk 1997, 27; Lerg 1980, 528;
 Crémieux-Brilhac/Eck 1985, 19; aux Etats-Unis, il en va autrement:
 Paper Foust James C. à la PCA/ACA Conference, San Antonio 1997: Keeping Radio on the Farm and the Farm on Radio, Farm Groups and Radio Broadcasting.
- A noter pour Lausanne que ces données comprennent également la campagne environnante.
- Educateur et Bulletin Corporatif, 26. 11. 1949, 827.
- Il est difficile d'établir un ordre chronologique précis de la densité de concessions dans la mesure où les régions sont réparties en circonscriptions téléphoniques et non selon les cantons (pour lesquels on connaît le nombre d'habitants). Dans les années trente, les offices téléphoniques indiquent également le nombre d'habitants des régions qu'ils desservent.

En 1936, le canton du Tessin affiche une moyenne qui ne dépasse pas 6,8%, alors que dans les villes, la densité est plus élevée: 7,4 (Chiasso), 8,5 (Bellinzona), 10,7 (Lugano) et même 11,0 à Locarno. Près de la moitié de la population tessinoise vit dans ces villes, ce qui représente presque les trois quarts des concessions octroyées au Tessin.

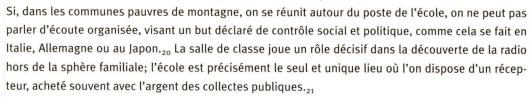


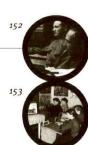
LES AUDITEURS CLANDESTINS

La densité de concessions ne permet néanmoins pas de se faire une idée précise de l'écoute radio; elle indique uniquement combien de foyers acceptent de débourser 15 francs par an, puis 20 francs à partir de 1947, pour avoir le droit d'écouter la radio. 15 La Suisse compte-t-elle déjà des resquilleurs? Il semble qu'ils soient nombreux au tout début, à l'époque où la radio est l'apanage de quelques bricoleurs et où il faut des écouteurs – excluant donc les voisins – pour capter sons, crépitements et autres sifflements émis de par le monde entier. Dès les années trente, la situation évolue, certainement aussi parce que l'achat d'un poste doit être déclaré et que tout appareil mis en service doit être pourvu d'un timbre. 16 En revanche, les appareils munis de ce timbre et vendus sur le marché – déjà important – des occasions, passent à travers les mailles du contrôle. 17 Toujours est-il qu'au début des années trente, «sur 200 000 concessionnaires, un millier d'auditeurs clandestins sont chaque année condamnés à payer une amende». 18

L'ÉCOUTE SPORADIQUE

Ce qui n'entre pas non plus dans les statistiques, c'est l'écoute de la radio pratiquée de manière plus ou moins irrégulière, la plupart du temps en groupe. Dans de nombreuses communes, restaurateurs et coiffeurs sont les premiers à acheter un poste. On se retrouve donc chez eux pour écouter la radio. En revanche, à partir du moment où la plupart des foyers s'équipent, écouter le poste devient une affaire familiale, sauf dans les cas où l'on se réunit chez l'un ou l'autre ou dans un local public à l'occasion d'un match de football. Pendant la guerre, la radio est une nécessité vitale pour certaines personnes, l'écoute en groupe revient donc au goût du jour. Des réfugiés se voient aussi offrir la possibilité d'entendre les nouvelles du front. 400 Au cours des années trente, des haut-parleurs installés sur les places publiques se font l'écho des événements particulièrement importants.





15

¹⁵ francs depuis 1925; avant (depuis 1922) 10–12 francs; passage à 26 francs en 1956.

Annuaire de la radio 1935, 115.

Pour échapper au contrôle, on utilisait la prise de terre en lieu et place d'une antenne extérieure. Remarque écrite provenant de J. Ritzenthaler de Genève que je tiens à remercier pour les autres renseignements qu'il m'a fournis.

¹⁸ Annuaire de la radio 1933, 17.

Campagne d'interviews orales réalisées par l'auteur en collaboration avec le chef de projet «Histoire de la SSR», Markus T. Drack; documentation et enregistrements disponibles auprès de l'auteur. Interviews citées ci-après sous «Oral history». Réponses à la question: «Arrivait-il que des invités viennent spécialement pour écouter la radio?»

Le lecteur consultera les propos de Isola et Lenk in Mäusli 1999.

Ceschi in Mäusli 1996 a, 19.

Au lendemain de la guerre, l'initiative de Radio Berne d'encourager, à l'instar de la BBC, la création de communautés d'auditeurs, n'a pratiquement aucun effet sur le nombre d'auditeurs. Tel n'est d'ailleurs pas le but des auteurs bernois de ce projet dont l'idée est plutôt d'apprendre au public à «bien» écouter la radio.

LA RADIO DANS LES RÉGIONS ALPINES

La pauvreté, parfois aussi le retard pris dans l'électrification, ainsi que certaines barrières psychologiques sont autant de raisons qui font qu'à cette époque, on écoute peu la radio dans les Alpes. Mais le fait déterminant est que ces régions ne se prêtent pas à la réception des ondes moyennes diffusées par les émetteurs suisses: en 1934, le tout nouvel émetteur de Monte Ceneri se voit attribuer par la Conférence internationale de Lucerne une longueur d'ondes plutôt défavorable: 257,1 mètres pour une puissance de 15 kW.₂₂ De ce fait, nombre de vallées ne captent pas Radio Monte Ceneri. Enfin, dans toute la Leventine, la réception est passablement perturbée par les lignes à haute tension.23 Il faudra attendre 1948 pour que la situation s'améliore avec l'attribution d'une nouvelle longueur d'ondes - 538,6 mètres - et le renforcement de la puissance émettrice passant à 50 kW. Hormis les régions alpines, la Suisse romande et la Suisse alémanique bénéficient de conditions de réception qui ne cesseront de s'améliorer avec la mise en œuvre de nouvelles mesures: en 1934, les émetteurs de Sottens et Beromünster se voient accorder une puissance supérieure; 6 ans plus tard, on érige une nouvelle tour d'antenne à Beromünster. 24 S'ensuit la mise en service de stations-relais à Savièse près de Sion (1947), Coire (1948) et Sool (Glaris 1949) permettant aux populations de régions qui, jusqu'ici, n'étaient pas ou peu desservies, d'écouter enfin les programmes suisses. Néanmoins, en 1950, 89% seulement des foyers suisses peuvent compter sur une desserte correcte.25 C'est avant tout en raison des mauvaises conditions de réception dans la vallée du Rhin qu'est mis en service, en 1952, le premier émetteur à ondes ultracourtes (OUC) de Suisse, à St. Anton en Appenzell, destiné à retransmettre les programmes émis par Beromünster. Dans les années cinquante, l'arrivée des OUC réglera d'ailleurs bien des problèmes de réception.

CRÉPITEMENTS, GRÉSILLEMENTS, GRINCEMENTS - ET SILENCES

Même dans les endroits favorables à une bonne réception, écouter la radio relève de l'impossible à certains moments de la journée. Dans bien des cas, il faut attendre le coucher du soleil et une amélioration des conditions atmosphériques pour capter plus ou moins correctement les programmes.

En fait, la radio n'est pas le seul appareil électrique utilisé au quotidien: «Machines à coudre, aspirateurs, appareils médicaux, moteurs, installations haute tension et basse tension», 26 y compris nombre de postes bri-

La passion du foot

Otto F. Walter évoque l'ambiance à Paris en 1938, à l'occasion des championnats du monde de football, lors d'un match opposant la Suisse à l'Allemagne: «La ville avait fait installer des haut-parleurs dans les marronniers, sur la place Bastian. [...] En fin d'aprèsmidi, la place était déjà bondée [...] et au moment où Walaschek réussit son coup de maître contre les Allemands, marquant deux contre un, alors la joie a éclaté et le reporter s'est mis à crier du haut des marronniers: «là où il y a de la vie, il y a de l'espoir». [...] On entendait dans les arbres les voix de ceux qui étaient à Paris reprendre en cœur «allez la Suisse» [...].» Zeit des Fasans, 123-125

Pedrazzi, 14; Direction générale des PTT 1952, 287. La conférence a lieu en 1933.

²³ Archivio cantonale, Bellinzona, Fondo Vitali, doc. 186,

Seduta del Consiglio Radioscolastico Cantonale, 12. 12. 1935.

²⁴ RA SR 1941, 14.

Direction générale des PTT 1952, 290.

Annuaire de la radio 1933, 82.

colés ou installés plus ou moins sérieusement, sont autant de dispositifs qui ne sont pas compatibles avec le système de radiodiffusion et entravent la réception au point de «remettre en question le développement systématique de la radio». «Bien que l'on arriva à en identifier l'origine, c'est totalement impuissant que l'on assistait aux répercussions catastrophiques des parasites sur la réception radio. [...] Les auditeurs habitant à proximité d'un axe routier étaient particulièrement gâtés. Chaque voiture était annoncée de très loin par des sifflements et autres craquements.»₂₇ Enfin, les émetteurs euxmêmes ne fonctionnent pas toujours correctement.28 C'est dire que les campagnes de déparasitage lancées à travers le monde entier vont influencer directement l'essor de la radio. Elles montrent que la radio est alors considérée comme un élément du patrimoine public à protéger. Ainsi, on ne se contente pas de déparasiter à grands frais les installations publiques, on va bien plus loin en élaborant et instaurant des lois et normes de production des appareils. «L'homme à la valise» se rend même chez les



radiodiffusion en Suisse.30 Avant l'arrivée des ondes ultracourtes, la réception est en outre sans cesse perturbée par les interférences venant d'autres émetteurs. En 1938, l'émetteur soviétique de Charkow émet si près de la longueur d'ondes de Beromünster qu'il n'est pas rare que l'on entende parler russe sur les ondes nationales! Beromünster décide alors d'arrêter son programme du soir trois minutes plus tôt afin que ses auditeurs ne soient pas troublés par la diffusion, à 22 heures, de l'Internationale sur Radio Charkow. En 1955, les émetteurs nationaux de Beromünster et Monte Ceneri sont sérieusement concurrencés par des ondes étrangères qui «perturbent en de nombreux endroits la réception ou la rendent impossible»; Beromünster doit même subir les affronts d'un émetteur est-allemand décidé à «faire taire la voix de la Suisse».32

particuliers pour localiser à l'aide de son goniomètre les sources de parasite et y remédier. Les propriétaires d'appareils défectueux perturbant la réception sont tenus de les faire réparer, à leur charge.29 Si, au début, le déparasitage est l'affaire des PTT et d'organisations privées d'amateurs, les choses sont prises en main, dès 1935, par «Pro Radio», une association instituée à l'initiative de la SSR, des PTT, de l'industrie de la radio et d'autres milieux intéressés, pour l'encouragement de la

LE SALUT VIENT DE LA TÉLÉDIFFUSION

En 1931, les problèmes de réception sont en partie résolus avec la télédiffusion, introduite par les PTT, et le réseau de câble mis en place par deux sociétés privées, Rediffusion SA et Radibus SA.

Ce système de transmission d'informations et de musique est nettement plus ancien que la diffusion sans fil et a déjà fait ses preuves à la fin du 19ème siècle en Europe et aux Etats-Unis. 33 Ainsi, en 1890, la société des théâtres parisiens met à la disposition de ses membres des liaisons directes avec 5 théâtres de la ville; en Angleterre, la Reine peut écouter, depuis son salon, des représentations données dans divers théâtres londoniens. En 1893, l'organisation «Telefon Hirmondó» (Budapest) diffuse chaque jour des informations politiques, économiques, sportives, mais aussi des conférences, du théâtre et de la musique. Dès 1925, le réseau Hirmondó est utilisé pour la retransmission des programmes nationaux.

SRZ, 35/1941. 27

Le Radio, 796/1938.

«Der Mann mit dem Köfferchen» (l'homme à la valise), titre d'un article sur le déparasitage paru dans l'Annuaire de la radio en 1935, 116. De premières bases légales voient le jour – certes timidement – avec les prescriptions des 7.7.1933 et 29.2.1935 portant «sur la protection des récepteurs radio contre les perturbations électriques créées par les installations à courant fort et faible» (RG Berne, RA 1935, 11). Pour en savoir plus sur la diffusion des appareils (ménagers) électriques, le lecteur consultera les RA de Pro Radio.

30 Voir page 60. Schröder 1991, 57.

31

RG Berne, RA 1955. 32

Marvin 1994, 233; à propos du Telefon Hirmondó: 248-253.

28

29

La diffusion par fil présente l'avantage de fournir une qualité sonore constante; en revanche, elle se limite à la diffusion de 1 à 5 programmes, selon le central téléphonique auquel est raccordé l'abonné. Les régions particulièrement touchées par les perturbations de la réception sans fil, y ont évidemment recours, notamment en raison du prix de l'offre. 4 C'est le long de la route du Gothard que la télédiffusion s'implante le mieux; ainsi, 70% des personnes possédant un raccordement au téléphone comptent parmi les abonnés au réseau de câble; l'intérêt est élevé à Thoune, dans l'Oberland bernois, mais aussi à Coire et en Engadine. Le Tessin ne dispose pas encore d'émetteur et procède à de premiers essais de télédiffusion en 1932.

Pour profiter de la diffusion par fil, il faut être raccordé au réseau téléphonique, ce qui, à l'époque, n'est pas évident, ou bien habiter à Bâle, Berne, Bienne, Lausanne, Saint-Gall ou Zurich, dans une maison reliée à un fournisseur privé, c'est-à-dire dans un quartier de construction récente. Jusque dans les années de l'après-guerre, le téléphone est réservé aux classes moyenne et supérieure, soit à peine la moitié des ménages suisses (1950). A la fin des années trente, seuls 80% environ des abonnés au téléphone sont raccordés à un central téléphonique offrant la possibilité de bénéficier de la télédiffusion.

LA VOLONTÉ D'APPARTENIR À LA COMMUNAUTÉ

Bien que nettement moins élevée qu'en Allemagne – à IG Farben, l'abonnement mensuel au «récepteur populaire» est directement déduit du salaire₃₆ –, la pression sociale est grande en Suisse, et ce déjà dans les années de l'avant-guerre; ainsi, si l'on ne veut pas passer pour pauvre ou original, il est indispensable de posséder un poste de radio.₃₇ D'autant plus qu'à cette époque, le poste occupe déjà une place standard dans la plupart des foyers, bien en évidence sur un meuble, à la cuisine ou dans la salle à manger; il est alors très facile de voir qui n'en a pas.

Il peut sembler paradoxal que les publicités de l'époque représentent presque toujours des intérieurs bourgeois, alors que les plus grandes réserves, si elles ont lieu, émanent précisément de la bourgeoisie. Le but de ces publicités n'est pas de refléter la réalité, mais plutôt un idéal – ou la promesse de jours meilleurs. Posséder un appareil de telle ou telle marque peut être en effet l'occasion pour le futur acquéreur de rehausser son intérieur modeste.

L'une des premières speakerines du studio de Bâle, Helly Stehle, se rappelle que le simple fait de travailler à la radio lui conférait un certain sta-

Est-il nocif d'écouter la radio?

A l'inverse de la télévision. les résistances à l'encontre de la radio relèvent plutôt de l'anecdote. Ainsi, un prêtre de Locarno se serait soustrait à un ordre supérieur lui interdisant d'installer un poste de radio dans son presbytère, en le plaçant à l'extérieur de la maison, à savoir devant la fenêtre de la cuisine! Autre anecdote: si le printemps 1932 fut particulièrement pluvieux, c'est en partie en raison des ondes radiophoniques. D'aucuns pensent également qu'écouter la radio, même à un rythme normal, peut entraîner des troubles auditifs. Ceux qui estiment que la radio peut se traduire par des nuisances psychologiques et sociales ne s'en prennent pas à la radio en tant que telle, mais plutôt à un mauvais usage, un usage inconsidéré. A noter que les auteurs de ces reproches sont très souvent les producteurs eux-mêmes!

Conus 1948, 9. En 1947, l'abonnement mensuel à Rediffusion/Radibus coûtait 5.60 francs. Ce prix incluait la location du récepteur, mais pas la taxe de concession de 20 francs/an. Un poste radio coûtait près de 400 francs (prix moyen).

RA SR 1941, 66–72. Commentaire de la Direction générale SSR à propos d'une statistique de Rediffusion: «La statistique porte sur une catégorie d'auditeurs bien spécifiques – fonctionnaires, employés et ouvriers – qui constituent l'essentiel de la population de Zurich-Aussersihl et Zurich-Unterstrass.» Ar DG, Bellac 106.11, 4. 10. 1937.

Göbbels à l'occasion du 13ème salon de la radio, cit. selon Schmidt 1998, 297:
 «Quiconque refuse la radiodiffusion, court le risque de s'exclure de la Nation.»
 L'information susmentionnée sur le salaire provient également de Schmidt, 297.

³⁷ Oral history, CDR 42/06; CDR 60/09.

tut aux yeux de la population bâloise. Un avis que ses camarades d'école, représentantes de la grande bourgeoisie, ne partageaient pas forcément puisqu'à l'occasion d'une rencontre d'anciens élèves du lycée, elles n'hésiteront pas à lui demander sur un ton quelque peu ironique si elle est toujours à la radio, non sans avoir précisé qu'elles-mêmes n'ont pas de poste. 38 Il suffit d'ailleurs de consulter une revue de programmes pour se rendre compte qu'à ses débuts, la Radio suisse a essuyé bien des critiques; la bourgeoisie intellectuelle n'hésite pas à regarder avec condescendance ce nouveau média: «Ils [les intellectuels] fronçaient les sourcils et considéraient avec mépris toutes les prédictions sur l'avenir de cette invention. On se refusait à croire que cette nouveauté technique pourrait jouer un rôle dans la diffusion de la culture, la plaçant – sur un ton empreint de pitié – au même niveau que les stands de tir des fêtes foraines vers lesquels accourt traditionnellement le peuple.»39 Cette aversion de la grande bourgeoisie et de la bourgeoisie intellectuelle pour tout ce qui se rapproche de la masse populaire, de son éducation prend différentes formes; il peut s'agir d'une stratégie pour se distancer de Monsieur et Madame Tout-le-monde; ou d'une peur plus ou moins diffuse de voir la société se niveler par le bas ou, pour citer Ortega y Gasset, d'assister à un «soulèvement des masses». Ainsi, la grande bourgeoisie de Bâle et Genève ne rejette pas le jazz dans sa version individualiste (hot jazz), mais n'apprécie pas du tout de voir la grande masse de la population danser sur des airs de jazz. 40 Les mass média (électroniques) ne risquent-ils pas de conduire la société vers ce qu'Ortega y Gasset avait prédit, en l'occurrence «l'uniformisation» des classes et des continents, «l'américanisation»? Convaincus que le pouvoir prend «toujours appui sur l'opinion publique» et que les médias exercent un impact direct sur le peuple, les intellectuels ne cesseront de se méfier, renforcés dans leur conviction par ce qui se passe en Allemagne, à savoir la mainmise du ministère de la propagande, sur la radio.

³⁸ Interview d'Helly Stehle, Oral history, CDR 156/14.

³⁹ SRZ, 35/1941.

Mäusli 1995 b, en divers endroits: notamment 108; voir également la grande polémique orchestrée par Theodor W. Adorno à propos du jazz (Zeitlose Moderne, in: Prismen, Francfort/Main 1955).
 Kater, in: Mäusli 1999.

Quant à la petite bourgeoisie et aux milieux ouvriers, ils sont très vite acquis à cette nouveauté. Des courriers d'auditeurs adressés au speaker. journaliste et rédacteur zurichois Arthur Welti attestent que dès 1933, nombre de foyers sont pratiquement démunis de tout, mais qu'en revanche, ils possèdent un récepteur radio. Ainsi, la classe ouvrière est vivement intéressée et se regroupe dans des associations d'amateurs radio, tout d'abord en 1925 à Bâle, puis à Winterthur, Rorschach, Saint-Gall et Zurich, réunies enfin en 1930 au sein de l'Union des radios-clubs suisses (ARBUS).42 En s'associant et en proposant des cours de bricolage, les mouvements ouvriers ont certes la possibilité de recruter de nouveaux membres, 43 mais surtout de veiller, en étroite collaboration avec la Centrale suisse d'éducation ouvrière, à ce que la défense des intérêts de la classe laborieuse figure au programme des radios et à ce que l'on dispense les chômeurs de la taxe de concession pendant la crise économique. La majorité des auditeurs ne se recrute-t-elle pas auprès de la classe ouvrière?44

Si plusieurs films, textes et reportages illustrés présentent le monde paysan comme l'un des premiers bénéficiaires du nouveau média, les statistiques et faits économiques montrent que la radio n'a conquis les milieux agricoles que tardivement.

Il s'avère donc nécessaire de vanter ses mérites auprès des agriculteurs. Des témoins d'Engadine et d'autres régions agricoles confirment que, dans les années trente, les paysans n'ont pas suffisamment d'argent liquide pour acheter un poste. En revanche, dans la riche commune viticole de Dardagny, près de Genève, nombreux sont les agriculteurs adeptes de la radio. D'aucuns expliquent une densité de concessions aussi peu élevée par la résistance psychologique du monde paysan au changement. 45 Une interprétation dont il est possible de douter si l'on sait que Ernst Laur, chef de file des paysans politisés de Suisse alémanique, s'est considérablement investi dans la promotion de la radio et a fait partie de la commission des programmes de Radio Beromünster.

UN MIRACLE, DES DÉPENSES ET UNE PROMESSE

LE COÛT DE L'ÉCOUTE RADIO

Si la radio est entrée aussi rapidement dans la vie des individus, toutes classes sociales confondues à de rares exceptions près, c'est pour des raisons culturelles, mais aussi parce qu'il s'agit d'une grande nouveauté technique, un miracle en quelque sorte qui, dans sa version luxueuse, coûte cher, mais en revanche, ne coûte pratiquement rien dans sa version la plus simple: là encore, un véritable miracle. Au fil des années vingt, la radio a une toute autre signification – sociale du moins – que dans les années trente et à venir: il s'agit avant tout d'un objet bricolé, d'une merveille qui nous vient directement du vaste monde et qui n'a rien à

- Voir page 85. En Suisse, ce sujet au demeurant fort intéressant n'a pas été traité. Voir à ce propos: Göttin 1985, 47; Hunn 1989, 61–65.
- Phénomène étroitement lié en Allemagne à la demande de création d'une radio ouvrière. Dahl 1983, 54–69.
- Annuaire de la radio 1935, 31. A noter toutefois que la «rédaction déclare ne pas être d'accord en tous points avec l'auteur»; elle partage néanmoins le suiet traité ici.
- Exemple: Annuaire de la radio 1935, 35, sous le titre «Der Bauer und das Neue».

voir avec un média de masse destiné à cultiver, informer ou distraire. Capter, l'instant d'une soirée, le plus grand nombre de stations émettant de très loin si possible, même si on ne comprend pas ce qui se dit, est alors une véritable prouesse sportive. 46

Pour construire ce qu'on appelle un «détecteur», il faut selon un mode d'emploi de 1924 quatre lames de rasoir usagées, six aiguilles à tricoter ébréchées, une bobine de sonnette avec du fil de cuivre, du bois, du fil et des boutons-pression. Suivre un cours au Radio-Bau-Verein de Zurich coûte en 1925, matériel compris, entre 19 francs pour les écoliers et 60 francs pour les adultes, et ce pour fabriquer le modèle le plus performant. En revanche, la taxe annuelle de réception est relativement élevée.

On le voit donc: bricoler une radio est à la portée de tout le monde, même des petites bourses. Mais, il existe aussi des appareils de prestige, extrêmement chers, dotés de la technique des lampes bien plus performante et d'un design luxueux, qui évitent que l'on associe – notamment dans la bonne bourgeoisie, ou du moins parmi ceux qui prétendent en faire partie – la radio à un objet bon marché, un objet du prolétariat. C'est avec fierté que certaines personnes se rappellent encore aujourd'hui avoir dépensé 1200 francs pour leur «Baltic Super», un poste en bois équipé de haut-parleurs séparés et d'une antenne-cadre. Souvent, les modèles luxueux, de la taille d'un meuble, sont le signe de réussite d'un émigrant qui ramène à sa famille restée en Suisse un souvenir des Etats-Unis. 40

Malgré leur puissance, au début, les émetteurs de Beromünster et Sottens ne facilitent pas l'écoute de la radio; au contraire, ils exigent la mise au point d'une nouvelle génération de récepteurs capables de déceler et filtrer, parmi la jungle des ondes émises de par le monde, celles qui intéressent le public suisse. Ces appareils se distinguent par une meilleure sélectivité et la possibilité d'être raccordés au réseau d'électricité et donc de se passer de piles. Les écarts de prix, entre 250 et 1000 francs, s'expliquent par différents niveaux de confort d'utilisation, de sélectivité et de puissance de réception, cette dernière dépendant du nombre de lampes. Les années trente n'apportent pas de réels progrès techniques; en revanche, le design évolue et il est désormais possible de rechercher les stations à l'aide de boutons ou d'échelles sur fond de carte de l'Europe. «L'oeil magique» permet alors d'obtenir et de visualiser un réglage optimum des émetteurs. Il suffit de tourner un bouton jusqu'à obtention de la qualité sonore voulue. En général, l'achat d'un nouvel appareil s'accompagne de la reprise de l'ancien. Les nouveautés incitent les personnes qui en ont les moyens, à renouveler leur équipement; apparaît alors un marché de l'occasion sur lequel on peut acquérir un poste en parfait état pour 50 francs environ. En 1936, le marché tessinois propose 3 appareils pour moins de 200 francs: l'Autophon Lorenz (174 francs), le modèle Paillard Tell (190 francs) et un poste Philips (195 francs).



47 Göttin 1985, 25 et 28.

49 Information orale d'un témoin tessinois, non enregistrée.

Annuaire de la radio 1933, 81: l'exploit consistait à «attraper» dans la jungle des ondes radiophoniques un maximum de postes étrangers, en un minimum de temps.

Oral history, CDR 54/02; en 1925, il est possible d'acquérir pour 1728 francs un récepteur sans haut-parleurs, mais de bonne qualité, SR 1941, 81.

Nessi, Plinio: Rivista di apparecchi di fabbricazione svizzera, in: Radio della Svizzera Italiana: Almanacco 1936, 161. Egalement: Baumgartner, E.: Die Schweizer Radiofabrikanten, in: Annuaire de la radio 1935, 112. Pour toute information sur les postes de radio de l'époque: Erb 1989.

Le prix d'un poste équivaut à un mois de salaire environ. Rien ne dit s'il s'agit d'une pratique courante des années trente, il n'en reste pas moins que les publicités de l'époque misent souvent sur l'achat à crédit. Le commerce radio semble avoir ouvert la voie au petit crédit qui s'étendra peu à peu à l'électronique grand public et, plus tard, aux loisirs en général. En 1941, les appareils les moins chers coûtent 128 francs et offrent une réception acceptable, la qualité sonore et le confort d'utilisation laissant quelque peu à désirer. «D'une qualité remarquable, même le moins cher de ces appareils ne peut être comparé aux petits récepteurs populaires disponibles à l'étranger qui ne sont rien d'autre que des appareils de réaction acoustique les plus primitifs à 2 ou 3 lampes, inutilisables en Suisse compte tenu de leur qualité de réception et de leur sélectivité, si ce n'est à proximité immédiate des stations émettrices [...].»51 Une autre version moins chère est limitée à 2 et non à 3 bandes de fréquences. Les auditeurs ont alors le choix entre renoncer aux ondes courtes dont le réglage change en cours de journée, et donc faire preuve de beaucoup de

patience, ou renoncer aux ondes longues très sensibles aux parasites. Les

postes les plus achetés coûtent entre 300 et 400 francs; ils sont dotés de

5 lampes, d'un oeil magique et de dispositifs capables de filtrer les bruits

parasites. Au delà de 600 francs, il s'agit d'appareils de luxe, associés

très souvent à un tourne-disque, de véritables «armoires à musique». Ce

niveau de prix se maintiendra jusqu'en 1955, avec l'arrivée des ondes ul-

tracourtes, suivies un peu plus tard des transistors qui changeront radica-

lement les conditions du marché. La diffusion par fil coûte à peu près la même chose que la radio classique, mais elle permet d'économiser les frais de matériel et d'électricité, le récepteur étant fourni par l'exploitant et alimenté par le réseau. En revanche, il faut s'acquitter d'un abonnement mensuel.

Aux coûts de l'appareil s'ajoute la taxe de concession qui équivaut – au bout d'un an - au dixième du prix d'un poste bon marché. En 1944, les frais d'électricité s'élèvent à 15 francs par mois pour une durée d'écoute moyenne de deux heures et demie par jour, certains des appareils bas de gamme consommant nettement moins que le haut de gamme. 52 Les frais secondaires tels que l'achat d'un meuble radio ou l'abonnement à la revue des programmes, sont facultatifs; quant aux réparations, elles sont rares et, dans la plupart des cas, restent à un niveau relativement peu élevé.

Dans les années trente, la radio n'est pas un objet de luxe, au sens subjectif du terme: acheter un poste n'est pas considéré comme un excès visant avant tout à rendre la vie plus agréable ou à donner un certain prestige à son détenteur. A tort ou à raison, on justifie son achat par l'intérêt, voire l'obligation, d'appartenir à la communauté des auditeurs radio qui fait, par là même, office de communauté populaire. Raison pour laquelle

La fabrication des postes de radio en Suisse

Au début des années vingt, quelques entreprises suisses se lancent dans la fabrication de postes radio: Télévox et Favarger à Neuchâtel, Maxim à Aarau, Schneider à La Chaux-de-Fonds, Xaver Schuler à Brunnen et Zellweger à Uster. L'industrie nationale renonce néanmoins à la fabrication de certaines pièces, telles que les hautparleurs ou encore les lampes, pièce maîtresse des appareils; plus grave, on oublie de breveter les produits suisses, ce qui rend impossible l'émergence d'une industrie spécialisée. Jusqu'en 1932, le marché est dominé par les produits de fabrication américaine et allemande qui peuvent être importés à bas prix et sans restriction aucune. En 1930, le marché helvétique compte une centaine de marques. Le commerce de la radio est créateur de nouveaux métiers et il faudra attendre 1933 pour que les PTT décident une certaine standardisation. Seuls les commerçants dotés d'une concession sont alors autorisés à installer des postes de radio. L'introduction d'une barrière douanière et d'un contingentement se traduisent dès 1932 par l'effervescence des marques suisses: Paillard, Thorens, Biennophone, Sondyna, Niesen, Deso, Télévox et Minerva. La Suisse produit en outre des appareils sous licence, tels que la marque autrichienne Ingelen fabriquée à Berne par Gfeller ou les récepteurs Albis de Siemens. D'autres marques transfèrent la production de certaines pièces en Suisse (boîtier Marconi, par ex.). En revanche, l'Etat ne veut pas donner l'impression qu'il se sert de la radio à des fins de propagande et refuse de lancer un récepteur «populaire» à bas prix, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne avec la «Goebbelsschnauze» (le museau de Goebbels).

SRZ, 11. 1. 1941, 2.

51 Frais d'électricité: voir calculs de la Direction générale des PTT, 52 Division des Essais et Recherches: Sondages statistiques concernant l'auditoire radiophonique et sa consommation d'électricité, juin 1946, Ar DG, Bellac 106.11, Hörerbefragung, Messzeiten: 1944.

l'Union des radios-clubs ouvriers a tant de difficulté à accepter en 1940 que l'achat d'un récepteur soit assorti de la taxe sur les objets de luxe. Si l'idéologie ouvrière soutient la taxe sur les objets qui ne sont pas essentiels pour vivre, elle ne peut néanmoins accepter que la radio en fasse partie.

VANTER LES MÉRITES DE LA RADIO

L'essor fulgurant de la radio s'accompagne, dans le monde entier, de campagnes publicitaires coûteuses, financées pour l'essentiel par l'industrie de la radio et les sociétés de distribution, dans de plus rares cas, par des organismes publics ou semi-publics qui voient en la radio un outil de propagande.53

Dès les années vingt, plusieurs villes suisses organisent des expositions avec le concours des fabricants et revendeurs radio. «Pro Radio» dispose même d'un stand à l'Exposition nationale de Zurich, en 1939. Deux années plus tard, la première salle d'écoute publique s'ouvre à Thoune. Enfin, on voit dans toute la Suisse des affiches vantant les mérites de la radio.

La publicité prend alors différentes formes: expositions, conférences ou diffusion d'un programme exceptionnel et plus étoffé pendant une période limitée («Semaine de la radio»). Au début, ces campagnes de propagande sont financées à l'échelle régionale; dès 1932, le relais est pris par l'organisation nationale «Pro Radio» qui crée l'événement à travers tout le pays par des enseignes lumineuses, films, conférences et autres manifestations en veillant à ce que chacune de ces campagnes «soit précédée, la veille, d'une causerie pour les écoliers».54

En effet, on reconnaît très vite le rôle que les enfants pourraient jouer dans le développement de la radio: c'est donc à eux qu'il revient d'attirer l'attention des parents sur les avantages de cette nouveauté. A eux également d'aider les pères de famille – les seuls à décider de l'achat ou non d'un poste – à surmonter leur réticences face à de telles dépenses ou à la nécessité de contracter un emprunt.



Au début des années trente, la publicité n'hésite pas à présenter l'achat d'un poste de radio comme un véritable investissement, nécessaire pour être dans la norme. Les avantages de la radio pour l'agriculteur étant connus, les publicitaires ne manquent pas de s'intéresser aux autres catégories professionnelles: «le commerçant et l'artisan» ne s'informent-ils pas des cours de la Bourse et de la situation économique en écoutant la radio? Le «futur commerçant et employé qui suit les cours de comptabilité et de sténographie [sic], mais surtout les cours de langues étrangères, peut - à moindres frais - enrichir ses connaissances et monter dans la hiérarchie». Les reportages radio sont l'occasion pour l'ouvrier de profiter de l'expérience de collègues du même secteur d'activité et d'apprendre par le biais des offices du travail dans quel domaine on pourrait avoir recours à ses services. Le travailleur intellectuel, artiste et savant est ainsi au courant «des résultats les plus récents de la recherche, des innovations et découvertes importantes». Enfin, la radio informe la maîtresse de maison «des prix du marché, lui propose des cours de cuisine et de couture, des conseils pratiques pour l'entretien de la maison, de la cave et du jardin»; elle aide également l'épouse à «faire face aux aléas de la vie aux côtés de son époux», et donne conseil et assistance à la mère «pour tout ce qui touche l'éducation des enfants». Es

Si ce profit personnel – tant pour la vie professionnelle que privée – a incité certaines personnes à s'équiper, il ne semble pas avoir véritablement marqué la conscience sociale. 56 Seuls le bulletin météo et l'émission «l'Ora della Terra», diffusée au Tessin, sont perçus comme un avantage réel de la radio. En fait, la propagande nationale et internationale mise sur un autre argument: celui de la différence. Posséder un bon appareil est synonyme d'aisance, de richesse, de bon goût, de sens de la qualité et de savoir. Son propriétaire passe pour être moderne.

Cet argument renvoie à un autre aspect intéressant de la radio, qui n'est pas directement lié à sa fonction première de diffusion de l'information: le poste est un nouvel objet produit en masse qui voit sa valeur augmenter, en raison précisément de cette production en grande quantité. La production industrielle introduit dans les foyers sa propre esthétique et sa propre matérialité, par l'intermédiaire de la radio qui ne fait qu'ouvrir la porte à d'autres produits.57

L'IMPRESSION D'APPARTENIR

À LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Voici ce que dit Robert Walser en 1928: «Il serait irrévérencieux de ne pas reconnaître d'emblée la victoire de l'esprit d'invention. Quel bonheur que de savourer un morceau de piano qui a transcendé les distances pour arriver jusqu'à moi, comme porté par son propre rythme! Hier, j'ai écouté la radio pour la première fois et j'ai eu l'impression, sans vouloir me vanter, d'appartenir à la communauté internationale.» c8

- Der Schweizer Radiohörer. Ein Büchlein für alle. Thun 1931, 15-19. 55
- Oral history, Réponses à la question: la radio a-t-elle apporté des 56
 - avantages à certaines catégories professionnelles?
- 57 A propos du design radio (même s'il ne s'agit pas du design suisse): Friemert 1993.
- 58 Walser, Robert: Das Gesamtwerk. Vol. IX. Genève, Hamburg 1968, 35. Erstmals erschienen: mai 1928 in: «Prager Presse».

Au début des années trente, la radio amène dans les foyers suisses des valeurs internationales; la décennie prenant fin, l'empreinte nationale ne cesse de gagner du terrain, sans prendre tout à fait le dessus. A la fin de la guerre et dans les années qui suivent, la radio s'ouvre de nouveau au monde, mais cette ouverture ne tarde pas à se limiter à la sphère occidentale. Cette fois-ci, le monde n'est plus uniquement perçu à travers un émetteur étranger, mais aussi par le biais des correspondants suisses à l'étranger.

Les annonces publicitaires parues dans les revues de programmes montrent qu'en 1931 et 1936, le principal argument de vente est l'ouverture de la radio aux autres pays. Il n'est pas de publicité qui ne vante ses mérites sans utiliser les termes «Europe», «monde» ou «international». A l'occasion de la mise en service des émetteurs suisses de Sottens et Beromünster, l'amélioration de la qualité sonore est évoquée 3 fois seulement. En revanche, 4 annonces précisent que malgré ces nouveaux émetteurs, les postes continueront de bien fonctionner. Ainsi, les personnes possédant «une radio Kennedy n'ont aucune crainte à avoir de Sottens ou Münster» ou bien «Mende 20» capte «non seulement les émetteurs locaux, mais aussi toutes les grandes stations européennes».

A l'instar du théoricien de la radio Rudolf Arnheim, les syndicalistes suisses misent sur l'internationalité de la radio: «Quel formidable événement qu'un concert européen retransmis à la radio. Que l'on
soit en Autriche, Allemagne, Scandinavie, France, Belgique, Angleterre ou ailleurs, partout résonnent
les mêmes sons, partout se retrouvent des amoureux du même art. Et puis, il y a les nouvelles qui nous
permettent d'entendre les émetteurs d'autres pays. Impossible d'imaginer que ce qui s'est passé en
1914 quand chaque peuple s'entendait dire qu'il serait envahi, s'il ne s'engageait pas dans le conflit,
se reproduise aujourd'hui. [...] La radio est une redoutable arme contre la guerre, une arme comme on
n'en a encore jamais vue.»₆₀ – Et pourtant: c'est en 1932 qu'Hitler pose 6 conditions à son soutien au
tout nouveau chancelier von Papen. La quatrième est sans équivoque: l'utilisation de la radio pour la
propagande national-socialiste.₆₁



LA RADIO SUISSE: L'INSTRUMENT ET LA VOIX DU PEUPLE

L'instrumentalisation de la radiodiffusion à des fins politiques en Allemagne, Italie et Russie montre bel et bien qu'on a découvert en la radio un excellent moyen d'attiser le chauvinisme, voire de nuire au rapprochement entre les peuples. Ce changement de ton est rapidement perceptible dans l'argumentation publicitaire de l'époque. Vers 1935, il n'est plus recommandé de s'identifier aux radios européennes, du moins dans les zones germanophone et italienne. On se réfère désormais aux valeurs nationales, helvétiques. En 1936, un auditeur se félicite de la radio suisse qui est devenue «l'instrument et la voix du peuple. Certes, au début, la radio suisse proposait de la musique locale, alors que la radio anglaise diffusait davantage de musique de jazz; mais en fait, ces programmes étaient plus ou moins internationaux et impersonnels, c'est-à-dire qu'ils n'étaient pas typiques du pays.» Au Tessin, où l'on considère que la véritable raison d'être de la Radio della Svizzera italiana (RSI) est de réagir aux messages irrédentistes, la radio joue très tôt un rôle majeur d'identification à la patrie. Contrairement aux autres stations suisses et à l'usage général, la radio ne porte pas le nom de l'émetteur local (Monte Ceneri), mais celui de la région à laquelle elle s'adresse et qui comporte le terme suisse.62

La gauche voit également en la radio l'occasion de rappeler à la mémoire collective les valeurs nationales: «Compte tenu de l'influence antidémocratique qu'exercent certains émetteurs étrangers sur le peuple suisse, il faudrait mettre en avant avec encore plus de sérieux les particularités helvétiques et les droits du peuple.»63 Certains parlementaires exigent du gouvernement qu'il pratique une politique conforme au nouveau rôle de la radiodiffusion. 64 Le Comité directeur de la Section bernoise de l'Union des radios-clubs ouvriers suggère même de la rebaptiser en Union des radios-clubs populaires.65 On le voit donc, posséder une radio signifie désormais participer à l'affirmation de la Suisse dans l'environnement international, mais aussi appartenir à la même famille. C'est ainsi que l'on comprend le succès enregistré, fin 1935, par la campagne «la radio dans les villages de montagne», qui n'a toutefois pas fait florès en Suisse romande. Permettre aux personnes de conditions modestes de participer à la grande famille radiophonique est un acte de patriotisme. En revanche, en Suisse romande, aucun émetteur ne se fait l'écho de la propagande nationaliste; la constitution d'une communauté helvétique, via les ondes radiophoniques, n'y est pas considérée comme une priorité. Aux environs de 1939, il est un «devoir envers la patrie» de posséder un poste de radio. «Les événements politiques dans le monde entier viennent de montrer que la radio a déjà bien dépassé sa fonction première - divertir et instruire – et qu'elle est aujourd'hui une nécessité vitale pour chacun de nos concitoyens qui souhaite se tenir au courant de l'actualité na-

Et Hitler de forcer le double-vitrage!

A l'occasion du discours d'Hitler au Reichstag en février 1939, le «Oltner Tagblatt» qui a pourtant publié le texte dans son édition de la veille, regrette que «les rues soient inondées de ce discours qui, de maison en maison, de poste de radio en poste de radio, perce même les double-vitrages les plus hermétiques. Ceux qui veulent y échapper doivent fuir dans les forêts environnantes. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on lise dans les journaux allemands que les Suisses écoutent avec admiration le discours du Führer.» A cette époque, Mussolini bénéficie du même droit de visite dans les cuisines et salons suisses.

⁶² Concernant notamment une polémique sur ce sujet: Agliati 1990, 41.

Radio und Arbeiter, in: Annuaire de la radio 1935.

^{64 17. 9. 1935:} postulat Huber; 22. 6. 1936: interpellation Lachenal; 9. 6. 1938: rapport Rochat.

Archives sociales, Zurich, PV Sektion Bern ARBUS, 28. 10. 1936.

tionale et internationale. Participer à la radiodiffusion est par conséquent un devoir envers la patrie d'autant plus que la radio suisse consent de nombreux efforts pour défendre les intérêts de la Confédération.»₆₆ Un prospectus publicitaire pour le poste 29 TR, de marque suisse Paillard, parle le même langage: «Jusqu'ici, des dizaines de milliers de familles suisses ne pouvaient pas s'offrir de poste radio, faute de moyens suffisants. Dans une période politique aussi mouvementée que celle que nous traversons aujourd'hui, le simple citoyen souhaite et doit même écouter ce qui se passe chez nous et chez nos voisins.»67

La publicité insiste elle aussi sur la provenance suisse des postes: le fabricant Deso rappelle que ses appareils ont été conçus par des ingénieurs suisses, assemblés par des ouvriers suisses travaillant dans une entreprise suisse, soumis à un contrôle technique suisse, financés par de l'argent suisse et vendus par des employés suisses.



LES AUDITEURS SUISSES ÉCOUTENT-ILS LES ÉMETTEURS SUISSES?

Dans la seconde moitié des années trente et jusqu'à la fin de la guerre, il est de bon ton de posséder un poste de fabrication suisse. N'est-il cependant pas plus intéressant de savoir si «écouter la radio» rime à cette époque avec «émetteurs suisses»? Les revues de programmes partent du principe que les auditeurs se branchent sur les stations étrangères puisqu'elles proposent un service de recherche et d'identification. Des colonnes telles que «Dans les stations que vous entendez» informent régulièrement sur les caractéristiques des stations européennes, en ce qui concerne notamment la technique, le contenu et même le personnel, sans oublier d'ajouter quelques précisions sur les conditions de ré-

Certaines stations étrangères sont également relayées par la télédiffusion et Rediffusion, une affaire qui n'est pas sans poser problème, surtout lorsque sont programmés des discours d'Hitler, repris par

Les auditeurs ne se contentent pas, loin s'en faut, de n'écouter que les programmes nationaux, sauf en Engadine peut-être où les stations lointaines ne peuvent être pratiquement captées que le soir et avec moult parasites. Rien d'étonnant donc à ce que dans cette région, les appareils soient presque toujours réglés sur le même émetteur suisse, Beromünster dans la plupart des cas. En revanche, la partie alémanique du Plateau est mieux desservie; on se branche volontiers sur d'autres émetteurs, allemands essentiellement – non sans avoir mauvaise conscience: ainsi, un témoin de l'époque suppose que «les frontistes écoutaient les programmes allemands». 68 Des Tessinoises et Tessinois se souviennent également avoir très souvent écouté Radio Milan. «On se sentait toutefois plus en sécurité lorsqu'on écoutait la radio du pays.»₆₉ Capter des programmes francophones européens est plus facile et moins problématique pour les Suisses romands qui se souviennent encore aujourd'hui avec plaisir des stations d'Andorre, de Toulouse et du Luxembourg qui diffusaient énormément de variétés et de publicité. Les stations allemandes sont également bien appréciées, même si d'aucuns craignent «que cela leur attire des ennuis et soit mal vu des voisins».70



66 RA SSR 1939, 1.

> Ce prospectus m'a été remis par Monsieur Armin Egli de Lucerne, qui m'a fourni bien d'autres renseignements utiles pour mes recherches dans le domaine de la technique. Armin Egli écrit, en collaboration avec René Casutt, une histoire de l'industrie suisse de la radio.

Oral history, CDR 28/39. 68

Ibid., 48/34. 69

70 Ibid., 16/16.

En 1937, un rapport de la Direction générale de la SSR constate avec amertume que pendant les principales heures de diffusion de Beromünster, les auditeurs branchés sur les programmes étrangers sont plus nombreux que ceux qui écoutent notre diffuseur alémanique. On observe la tendance générale à privilégier une station étrangère de même langue plutôt qu'une station nationale d'une autre langue lorsque le programme ne donne pas satisfaction.₇₁ C'est surtout aux environs de 13 heures que les auditeurs changent d'émetteur, peu après les nouvelles suisses et au moment où la ligne 3 de la diffusion par fil relaie les informations allemandes.

D'octobre à décembre 1942, on assiste à d'importants «mouvements de migrations des auditeurs» d'un programme à l'autre.₇₂ Hormis les bulletins d'information allemands, le réseau accueille désormais les nouvelles en anglais.

A midi, le public écoute de préférence la musique légère diffusée sur les stations allemandes et françaises. En revanche, le service suisse des nouvelles sort gagnant de la concurrence qui oppose les différents bulletins d'information, comme l'atteste la proportion élevée d'appareils allumés. Contrairement aux interviews, les mesures d'audience montrent que les auditeurs de Lausanne sont nettement plus fidèles à leur émetteur de Sottens et écoutent bien moins les stations étrangères que les auditeurs de Zurich qui, le soir notamment, privilégient les émissions allemandes aux dépens de Beromünster.

Ces données ne doivent pas être considérées comme un signe de sympathie particulière pour un pays, elles ne font que refléter le palmarès des émissions préférées des auditeurs. Ainsi, il n'est pas rare que les auditeurs passent sur une chaîne allemande qui diffuse du divertissement, dès que les programmes de Beromünster exigent un niveau de connaissances trop élevé.₇₃ Ecouter la radio n'est pas perçu comme un signe d'attachement aux valeurs suisses, et ce même pendant la guerre.

FAMILIER ET SUISSE

Durant cette période tourmentée, la radio suisse bénéficie d'une bonne cote de popularité, et ce quel que soit le programme. Ainsi, le studio de Zurich déclenche l'admiration du public à l'Exposition nationale en 1939 et fait fureur avec son «aquarium», un studio en verre. La radio, alors associée à la Landi, fait désormais partie intégrante de la Nation suisse. Jusqu'en 1937, les nombreux courriers d'auditeurs adressés au rédacteur et speaker Arthur Welti ignorent le terme et la notion de «suisse» et font uniquement référence à des questions pratiques: demandes d'émissions et critiques. Bien des lettres, écrites par des femmes pour la plupart, sont très personnelles, et témoignent même d'une admiration amoureuse pour le destinataire. Une sage-femme de Suisse orientale estime qu'il est tout

Littéralement emballés par le reportage de Vico Rigassi

Les nouvelles sportives sont désormais empreintes d'une dimension nationale, pour preuve cette lettre datée de février 1947 et adressée au studio de Zurich «au nom de nombreux auditeurs et auditrices». A noter que l'auteur est une expéditrice: «C'est avec un intérêt marqué que nous avons écouté ce soir la brève allocution de nos «glorious» hockeyeurs. [...] Si nous, Suisses et Suissesses, avons suivi avec tant d'enthousiasme les événements sportifs qui viennent de se dérouler à Londres et soutenu de toute notre âme de patriotes les sportifs de notre pays, nous le devons en premier lieu aux formidables et passionnants reportages de M. Rigassi. Nous avons suivi avec le plus grand intérêt son brillant reportage diffusé dans les trois langues nationales et, sans être de grands passionnés du sport, il nous a littéralement emballés et nous a permis d'éprouver ce qu'un vaillant sportif peut ressentir lorsque notre drapeau suisse est hissé dans un pays étranger. Nous tenons donc à remercier chaleureusement, au nom de tous les auditeurs et auditrices, notre brillant reporter, M. Vico Rigassi.»

⁷¹ Ar DG, Bellac 106.11, 4.10.1937, 35.

⁷² Ar DG, SSR 2499, analyse des programmes de la Radiodiffusion suisse, 14, 5, 1943.

⁷³ En diffusant l'opéra «Die Zauberinsel», Beromünster perd 20% environ de son auditoire qui se reporte sur le concert de musique légère diffusé par un émetteur allemand. Ar DG, SSR 2499, 14.5. 1943, 19.

à fait normal «qu'elle vienne saluer en personne l'homme de radio puisqu'elle est de toute façon à Zurich». «Serai lundi vers 15 heures im Saal z. Kaufleuten.»₇₄ D'autres envoient des fleurs, des gâteaux faits maison ou des cartes: «Cher Monsieur Welti, je vous souhaite un bon dimanche.»₇₅ Et une auditrice jalouse de s'assurer si c'est bien lui qui «a accompagné deux femmes prendre le train».₇₆ La distinction entre espace privé et espace public s'estompe et ces jugements, déplacés pour certains, en sont un exemple. A l'époque, ce phénomène est non seulement ressenti comme tel, il est aussi vivement encouragé. La radio renforce le sentiment de participation au «Nous» auquel une grande partie de la population suisse s'identifiera quelques années plus tard: «Même si certains ne sont pas du même avis, j'ose affirmer que les programmes suisses sont en général de bonne qualité – et bien que nous ayons un poste qui nous permet de capter les programmes de l'étranger, je préfère Beromünster. «Nos» émissions sonnent vrai et sont proches de nous; peu à peu, on fait la connaissance de ceux qui parlent dans le micro; les speakers sont une partie de nous – pour moi, ce sont même de bons amis; lorsqu'ils sont gais, je partage leur joie, lorsqu'ils sont tristes, je ressens la même chose, car il suffit d'avoir des oreilles intérieures fines pour percevoir leurs sensations.»₇₇

162

C'est en décembre 1936 que les «valeurs suisses» apparaissent véritablement dans les courriers des auditeurs pour y figurer jusqu'à la fin 1939, la plupart du temps de manière explicite, parfois sous-entendue. La difficulté d'opérer une distinction entre vie privée (écouter la radio à la maison) et publique (les émissions et le speaker) semble disparaître à travers ces «valeurs suisses» qui reposent sur des notions publiques et privées. Tout ce que l'auditeur ne comprend pas, mais aussi tout ce qui évoque des valeurs internationales est désormais taxé de «non Suisse» et d'arrogance. Ainsi, lorsqu'une jodleuse appenzelloise se fait appeler «Mary».78

La radio se voit attribuer un rôle essentiel dans la défense des nouveaux intérêts nationaux et de l'honneur national. En 1939, à l'occasion de l'Exposition nationale, Welti est inondé de lettres et cartes d'auditeurs qui le remercient sur un ton qui frôle la dévotion, pour les services rendus à la Suisse et à sa population. On ne s'attarde plus sur des détails pratiques: savoir si le programme est trop long, trop rapide ou peu clair, s'il faut rediffuser à l'antenne une recette de cuisine ou si Welti se promène en compagnie d'une dame ... Désormais, la radio se fait l'écho d'un message supérieur; elle est même considérée comme un instrument divin: «Oui, cher Monsieur Welti, Dieu vous a donné le don de l'élocution claire et j'espère que vous en serez reconnaissant au divin tout puissant [[...]]; moi-même, je remercie Dieu à chaque fois que vous nous faites profiter de vos merveilleux commentaires sur la Landi; car l'important, c'est vraiment la manière dont on commente l'actualité.»₇₉ Là encore: ce qui est salué, ce n'est pas uniquement la retransmission d'un événement, mais surtout le fait que la radio en fasse un événement. Ce qui compte, c'est le ton employé sur les ondes.

Ar R DRS, studio de Zurich, courriers d'auditeurs, 29.6.1934.

⁷⁵ lbid., 29. 11. 1935.

⁷⁶ Ibid., 9. 7. 1934.

⁷⁷ lbid., 13. 1. 1934

⁷⁸ Ibid., 14. 12. 1936. 79 Ibid., 10. [?]. 1939.

Ibid., 10.[?]. 1939. Analysé par Wolfgang Galsterer dans le cadre du séminaire «Medien als Forschungsgegenstand der Sozialgeschichte. Schweizeriche Öffentlichkeit der Jahre 1938–1965», Université de Zurich (K. Imhof, T. Mäusli).

En Suisse italienne et alémanique, les émissions en dialecte sont fort appréciées. Au Tessin, elles sont perçues avant tout comme un signe de proximité et encouragent, par la standardisation des différents dialectes. le sentiment d'appartenance à une conscience tessinoise commune; elles n'ont cependant pratiquement aucune connotation nationale puisque le dialecte tessinois rapproche la Suisse méridionale de la Lombardie, plutôt que du reste du pays. En revanche, en Suisse alémanique, on n'a de cesse de promouvoir le dialecte, symbole par excellence des valeurs suisses; d'aucuns se plaignent néanmoins de n'entendre que du bernois sur les ondes et reprochent au studio bernois de faire de la «propagande locale et cantonale».80 La diversité des dialectes est perçue en Suisse alémanique comme dérangeante parce qu'elle met le doigt sur les disparités et animosités régionales. En Suisse romande, la situation est à couteaux tirés entre les cantons, Lausanne et Genève se disputant toujours lorsqu'il s'agit d'allouer de nouveaux mandats ou moyens. Au début des années cinquante, le journal de Neuchâtel, l'«Express» déclenche même une controverse en affirmant que les autres cantons romands sont trop peu représentés à la radio. Il est surtout reproché au studio de Genève de ne défendre que les intérêts des Genevois: «Puisque Radio Genève persiste à être exclusivement genevoise pourquoi pas des studios à Fribourg, Sion, Delémont et Neuchâtel?»81

CET ÉTRANGER QUI RÉPUGNE ...

Les auditeurs ayant accès aux programmes étrangers, les valeurs nationales prennent alors une tout autre dimension puisqu'elles permettent de se démarquer encore plus de l'étranger. Et si les programmes suisses sonnent par trop allemands, cela peut aller jusqu'à déclencher des sentiments de profond dégoût.

En 1944, une auditrice de Bienne se plaint que «l'audition de «Schönheit und Schrecken des Gebirges ait été carrément gâchée» parce que «de nouveau parlée dans cet horrible (haut allemand)». «Vivons-nous en Suisse ou bien appartenons-nous à la (Grande Allemagne)», se demande-telle, consternée de voir «qu'il est impossible d'entendre un vrai Suisse parler à la radio. [...] Cette femme et ces messieurs les «speakers» feraient mieux de prendre pour référence Monsieur von Salis ou Walo von Greierz [sic]. [...] Cela aussi fait partie de la Défense spirituelle.»82 La plainte de cette auditrice s'inscrit dans la polémique orchestrée contre quelques speakerines et speakers suisses qui s'expriment en allemand, une langue ressentie comme allemande au sens national et politique du terme. La speakerine bâloise Helly Stehle qui a suivi une formation de théâtre et parle un allemand très soigné, se souvient que la direction lui avait, un jour, fait comprendre qu'il serait mieux que son élocution soit plus proche du suisse allemand.83 «S'exprimant au nom de milliers de Suisses, un auditeur» se plaint des programmes «Swing, Jazz, Schubert, Bach, Mozart [sic], soit 60 à 80% de produits importés, mais aussi de toutes ces cause-

La presse sonde les programmes

Faisant volontiers usage des sondages auprès du public, la presse mène la vie dure au programme diffusé par Beromünster. Fin 1945, un sondage déclenche une avalanche de courriers dans la «National-Zeitung», on peut alors parler de véritable crise de la radio: «Il suffirait qu'on interdise les stations étrangères et on cesserait tout simplement d'écouter la radio» ou «Alors qu'il n'a même pas été touché par la guerre, l'émetteur de Beromünster fournit le programme le plus triste de toute l'Europe: trop austère, trop uniforme et rouillé. Tant que les choses ne changeront pas, nous continuerons d'écouter les programmes étrangers». Un article daté de février 1945 paru dans la «Nation» et critiquant durement la radio alémanique («Schnörrisender») entend ainsi participer à la Défense spirituelle du pays. «Même les opposants au régime nazi n'ont pas d'autre solution que de se brancher sur les stations allemandes, s'ils veulent écouter de la belle musique».

Un sondage publié en octobre 1945 par le journal neuchâtelois l'«Express» montre que les programmes romands s'en tirent nettement mieux et ne font pas l'objet d'un rejet aussi massif. Certes, le Tessin n'est pas épargné par les polémiques, notamment lorsqu'il s'agit de pourvoir certains postes importants à la radio, mais cela est sans commune mesure avec les critiques essuyées par la radio alémanique.

⁸⁰ Ar DG, Bellac 106.11, sondage mars 1944.

⁸¹ Express, 30. 11. 1951.

Ar R DRS, Studio Zürich, Hörerbriefe, 7. 2. 1944.

⁸³ Oral history, CDR 156/17.

ries dont on ne sait pas vraiment si l'orateur vient du IIIe Reich ou d'ailleurs».₈₄ La radio suisse alémanique se doit donc d'être suisse, par contraste à tout ce qui est allemand et encore mieux, étranger.₈₅ Lorsqu'on demande à des témoins de l'époque si la radio a joué un rôle important pour la Défense spirituelle nationale, les Romands répondent avec une certaine indifférence; alors que dans les autres régions linguistiques, les réponses sont pour la plupart affirmatives et sont parfois empreintes d'émotions très fortes: «Sì, ci si sentiva che eravamo svizzeri.»₈₆

CRISE EN SUISSE ALÉMANIQUE

A partir de 1943, les signes de mécontentement à l'égard des programmes de Suisse alémanique (mais pas des autres régions) se font de plus en plus fréquents. La cohésion nationale autour des valeurs suisses commence à s'effriter. Ce qui auparavant était apprécié du public – à savoir la valorisation du dialecte suisse allemand – prend alors un arrière-goût d'allemand administratif, d'allemand par trop scolaire. Les reproches adressés à la speakerine bâloise Helly Stehle sont dépassés: «Helli Stehle a – aujourd'hui encore – une voix agréable, mais elle commence aussi à adopter des intonations qui pourraient tout aussi bien être celles d'un maître d'école toujours prêt à vous réprimander!»₈₇

En mars 1946, un sondage effectué à Saint-Gall fournit des résultats peu flatteurs pour les professionnels de Beromünster:₈₈ un quart seulement des 122 personnes interrogées considèrent Beromünster comme leur émetteur préféré. Radio Vorarlberg occupe la première place avec 50 réponses. L'émetteur romand s'en sort bien. En revanche, il est pratiquement impossible de capter Monte Ceneri.

Quelques explications fournies avec les réponses montrent que si Beromünster figure dans le peloton de queue, ce n'est pas uniquement parce que les conditions de réception sont mauvaises, mais aussi parce qu'il ne tient pas suffisamment compte des particularités régionales et parce que ses programmes sont trop austères et trop sérieux.

L'IMPRESSION DE RESPIRER L'AIR DU PAYS, MÊME SI PARFOIS IL SENT MAUVAIS ...

En 1949, Radio Beromünster assiste encore à l'érosion de son auditoire qui peut chuter de 70% à 10% à peine «dès que les émissions deviennent trop sérieuses».89 On constate néanmoins à la lumière des données aujourd'hui disponibles que les programmes commencent à plaire au public avec l'arrivée de l'émission d'actualité «Echo der Zeit» et des commentaires sportifs réguliers, mais surtout depuis que les variétés occupent une plus grande place. Un sondage satirique de l'hebdomadaire «Nebelspalter» ne peut s'empêcher de faire encore allusion au côté austère du programme: «Worum losed Si eigetli Beromünschter?!» (pourquoi écoutez-vous Beromünster): excellent somnifère; il faut bien que quelqu'un l'écoute; pour embêter les voisins, etc.), mais on observe que la tendance générale est à la réconciliation, notamment parce que la radio éveille des sentiments d'attachement au pays: «Lorsque j'écoute Beromünster, j'ai l'impression de respirer l'air du pays, même si parfois il sent mauvais», «malgré toutes les critiques, un morceau de patrie» ou bien «Sälberpaches Broot isch all no s gsündscht»90 (rien ne vaut le pain fait maison!).

Ar R DRS, studio de Zurich, Hörerbriefe, 27. 12. 1944.

85 Exemple de la musique: Mäusli 1995 b.

86 Oral history, CDR 48/45.

87 Ar DG, Bellac 106.11, sondage mars 1944, 6.

Ar DG, Bellac 106.11.

89 Ibid., courrier du 20. 8. 1949, 2.

Nebelspalter, 13.8.1953.

84

88

90

Vorarlberg 50	Luxembourg 2
Beromünster 31	Hollande 1
AFN Munich – Stuttgart 8	Angleterre I 1
Sottens 6	Prague 1
Rot – Weiss – Rot 4	Paris 1
Berlin 4	Daventry 1
New York 2	Londres 1
Firenze 2	Salzbourg 1
Saarbrücken 2	Aucun ou information insuffisante 4

Sondage réalisé dans la salle d'écoute de Saint-Gall du 16 au 24 mars 1946. Réponses de 122 personnes à la question: quelle stations écoutez-vous le plus? (Ar GD, Bellac 106.11)

	Suisse alémanique	Suisse romande	Suisse italienne
uniquement ce programme ou plus que les autres émetteurs	51%	58%	48%
aussi souvent que les autres	24%	22%	37%
moins souvent que les autres	23%	17%	11%
jamais	1%	2%	3%

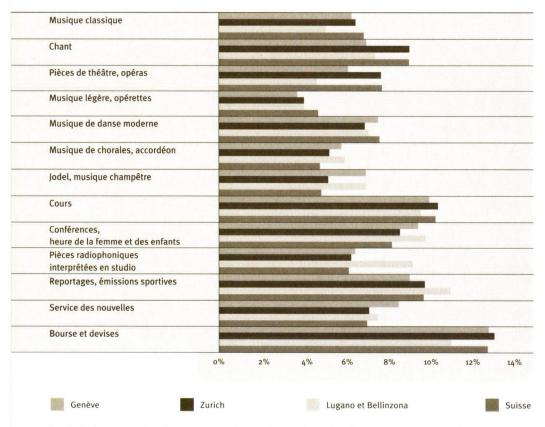
En 1958, un sondage effectué sur la fréquence d'écoute de Beromünster, Sottens et Monte Ceneri montre que les émetteurs latins s'en sortent relativement mieux. (Ar GD, Bellac 106.11)

Il faudra attendre 1958 pour qu'une grande enquête réalisée dans les trois régions linguistiques atteste que «les auditeurs sont fidèles aux programmes nationaux. Il s'avère qu'ils écoutent nettement moins souvent les stations étrangères qu'on ne le croyait. Les raisons sont certes techniques (les émetteurs nationaux sont ceux que l'on capte le mieux), mais ce n'est pas le critère déterminant. Une écrasante majorité des auditeurs préfèrent Beromünster, Sottens et Monte Ceneri parce qu'il s'agit d'émetteurs suisses, que les programmes leur plaisent en général, qu'ils apprécient l'objectivité des informations et que certaines émissions sont en dialecte (cela concerne Beromünster et Monte Ceneri).»

NON À UNE RADIO AUX INTONATIONS DE MAÎTRE D'ÉCOLE ...

De la création de la SSR jusqu'aux années soixante, il existe deux grands sondages nationaux, l'un remonte à 1932, l'autre à 1958. Entre ces deux dates, des sondages régionaux permettent de se faire une idée générale de ce que les auditeurs attendent de la radio.

Aspirant davantage à de véritables productions radio, à du divertissement et, surtout, à de l'information, le public se distance d'une radio austère et sérieuse qui, à l'instar d'un maître d'école, entend avant tout éduquer et



Les émissions les moins aimées en 1932. Le premier sondage réalisé par la SSR montre que l'auditeur demande du divertissement avant tout et non des programmes éducatifs. (Ar GD, Bellac 106.11)

catéchiser. Enfin, la notion de «radio arène des joutes politiques» n'est qu'un intermède vers une information exempte de politique – si tant est que cela existe.

Si l'on en croit le premier sondage réalisé en Suisse (voir graphique), l'auditeur attend avant tout de la «musique de chorales et de l'accordéon», du «jodel, de la musique champêtre» et enfin de la «musique légère et des opérettes». «Musique classique» et «service des nouvelles» sont plus ou moins exaequo, ce dernier étant juste devancé par «les pièces radiophoniques interprétées en studio» dans la catégorie des émissions parlées. Le «chant», les «conférences, l'heure de la femme et des enfants», les «reportages, les émissions sportives» et les «cours» ne sont pas du tout appréciés. Les moins prisés sont les «cours de la Bourse et des devises» diffusés à midi. Ils agacent les auditeurs et leur font dire que la radio est inféodée à l'élite financière et bien loin des réalités du peuple.

... OUI AU DIVERTISSEMENT

Le jugement porté sur les programmes dépend fortement de l'esprit du temps, comme en témoigne l'appréciation de la rubrique «divertissement».92 Encore mieux que les sondages d'opinion, les taux d'audience indiquent que dès la seconde moitié des années trente, la radio n'est plus uniquement là pour se faire l'écho des salles de concerts ou théâtres, mais pour produire quelque chose de tout nouveau: le divertissement à la maison. Si, au commencement de la radiodiffusion, on prenait vraiment du temps pour profiter de ce miracle de la technique ou écouter un concert ou une pièce de théâtre, on considère désormais la radio comme un moyen de se distraire, de «meubler» le quotidien.

La radio se voit donc assigner une nouvelle mission: il ne s'agit plus de divertir ponctuellement, mais d'agrémenter de larges plages de la journée, en soirée essentiellement. Raison pour laquelle d'aucuns s'élèvent contre «un trop grand morcellement des programmes» et certains critiques demandent même «pourquoi on ne diffuse pas des soirées entièrement consacrées à la danse, au chant, à la variété ou à la musique classique?»₉₃ On attend de la musique légère, diffusée la plupart du temps à partir de disques, des émissions récréatives, des séries radiophoniques et enfin du sport.

Ce n'est pas un hasard si en Suisse alémanique, on parle volontiers de «musique de table» que l'on «consomme» en mangeant, éventuellement en discutant autour d'une table, par analogie avec le vin.

Cette nouvelle façon d'écouter, voire de consommer, de la musique est certes plébiscitée, mais elle est aussi très critiquée: «Pour celui qui n'est pas professionnel, la musique doit être réservée à des moments choisis de la journée. Malheureusement le [sic] Radio se fait entendre toute la journée. [...] Il y a trop, beaucoup trop de musique depuis que le Radio existe»₉₄ écrit un critique bien avant que ce phénomène ne soit vraiment établi. En 1944, un auditeur fait part de son désaccord: «Je désapprouve ce type d'émissions récréatives dont la seule ambition est d'entrer par une oreille et sortir par l'autre. Il s'agit là de fausse modestie. Et c'est précisément cette façon d'écouter» la radio qu'il faut combattre. Elle réduit le [sic] Radio à un simple instrument à faire du bruit. Il ne faudra pas s'étonner si, un jour, une symphonie est tout juste bonne à servir de toile de fond à une discussion autour d'une table!»₉₅

On peut s'étonner que cette omniprésence au quotidien de la radio et notamment de la musique n'ait pas incité certaines personnes à s'interroger sur le bien-fondé d'une telle saturation musicale radiophonique. En réalité, on se préoccupe plutôt de définir cette musique sensée divertir: qu'ya-t-il de mieux, la musique traditionnelle, la musique classique (légère) ou le jazz? La virulence des débats montre combien les notions d'égalité

La radio pose des problèmes de loisirs

En 1934, un jeune paysan écrit dans l'Annuaire de la radio que la technique ne s'est pas souciée de savoir «comme on allait pouvoir utiliser avec profit pour l'âme et l'entendement le surplus de temps libre gagné [grâce à elle]». «C'est la raison pour laquelle», tel est le texte reproduit dans l'Annuaire de la radio, «la technique et l'industrie ont dans certains cas généré salut, mais aussi malédiction. Qu'allons-nous faire de ce temps libre? Cette question à laquelle Mussolini réfléchit depuis des années déjà et qu'il a en partie résolue, constitue pour nous et bien d'autres pays, encore un problème. La radio se doit donc de contribuer à résoudre cette question fondamentale.»

⁹² Analyse historique des mentalités qui tient compte des différences sociales et géographiques, mais aussi des différences de générations et de sexes.

⁹³ Ar DG, SSR 2997, sondages du 25. 1. 1946.

⁹⁴ La Patrie Suisse, 18. 4. 1931.

⁹⁵ Ar DG, Bellac 106.11, sondage mars 1944.

et d'appartenance à une même communauté sont éphémères et superficielles; ce phénomène se fera d'ailleurs sentir de manière particulièrement douloureuse pendant la «Belle Epoque» de la Défense spirituelle. L'idée du «nous» qui sous-tend le débat sur la place de la musique légère à la radio, n'a rien à voir avec la communauté populaire, et c'est précisément ce qui inquiète à cette époque. Il ne s'agit pas de «nous autres Suisses», mais de «nous ouvriers» ou «nous employés», «nous habitants des campagnes et paysans», «nous adolescents».

La Suisse romande, elle non plus, n'est pas épargnée, mais les débats n'y seront jamais aussi virulents. Au Tessin, la question de la musique à la radio enflamme les esprits, mais d'une autre manière: nombreux sont les amateurs locaux, y compris leur entourage, qui voient en la radio l'occasion de mettre en évidence leurs talents de musicien ou d'acteur. A cela s'oppose l'ambition de diffuser sur les ondes radio de la musique et des pièces radiophoniques d'envergure internationale.

«BALAYEURS DE RUES»

S'il est une émission qui a laissé une excellente impression à ses auditeurs, c'est certainement la pièce policière lancée par la Radio romande en 1946. Parmi les 19 personnes interrogées sur les émissions qu'elles ont encore en mémoire, 3 seulement ne la citent pas spontanément. En Suisse alémanique, le succès n'arrivera qu'à partir du moment où la radio cessera d'avoir des ambitions purement pédagogiques. En 1944 un auditeur demande «pourquoi les pièces radiophoniques mettent-elles toujours en scène des femmes aux intonations fortement prononcées de «mère de famille» ou de «maîtresse d'école»?» et d'aucuns de reprocher au feuilleton en dialecte bernois «de faire intervenir la morale dès les 3 premières phrases».97 Quelques émissions, «Polizist Wäckerli» par exemple, passent pour être de véritables «balayeurs de rue» tant les rues se vident dès leur arrivée sur les ondes.98 En revanche, les interprétations en dialecte de Gotthelf, signées Ernst Balzli, sont carrément rejetées par la critique littéraire (certains parlent de «mauvaise caricature de Gotthelf»), ce qui ne fait que renforcer la communauté des auditeurs dans son opposition à l'élite: «Hie Volk, dort Wissenschaft».99 Au Tessin, tout au moins dans la région de Lugano, les pièces radiophoniques en dialecte sont particulièrement appréciées, de larges pans de la population intervenant directement en tant qu'interprètes ou ayant des liens de parenté ou d'amitié avec les interprètes.





99

⁹⁶ Il n'existe pratiquement aucune trace écrite à ce propos. L'auteur fonde sa réflexion sur les discussions qu'il a eues avec le directeur de l'époque de la radio italophone, Felice A.Vitali.

⁹⁷ Ar DG, Bellac 106.11, sondage mars 1944, 11.

⁹⁸ Informations orales, sans support écrit.

Concernant le succès auprès du public: Ar DG, Bellac 106.11, 20.8.1949.

En 1935, le reporter de football Hans Sutter se demande dans le rapport annuel de la SSR: «Pour qui et combien de personnes dois-je commenter un match national? Une chose est sûre, c'est qu'aucune autre émission n'est en mesure de rivaliser avec un reportage de football, tant l'auditoire est nombreux et varié. Pour preuve, les nombreuses lettres qui me sont directement adressées à mon domicile. Des médecins, des consuls, des ramoneurs, des personnes âgées qui n'ont encore jamais vu un match, de jeunes femmes, des ingénieurs, un prêtre capucin du Oberhalbstein, des ouvriers, des paysans et - last but not least - des jeunes, des garçons, tous m'ont déjà souvent dit combien la retransmission à la radio d'un match les a passionnés.» L'essor du sport et celui des médias électroniques sont étroitement liés, les exemples ne manquent pas; en revanche, on peut se demander si, au début de la radio, le public aspirait réellement à la diffusion de nouvelles sportives. 100 Il semble que l'auditeur commence à apprécier le sport à la radio parce qu'on lui en propose. La consommation de divertissements sportifs aurait-elle été créée de toutes pièces par les producteurs? Si l'on en croit les témoins de l'époque, les reportages sportifs n'ont que modérément intéressé le public. En revanche, la plupart n'ont pas oublié les reporters sportifs, notamment le Genevois Squibbs et le Grison Vico Rigassi qui savait commenter un match de hockey sur glace en quatre langues et maintenir le suspense au plus haut point, même si cela ne reflétait pas toujours la réalité.

LES HABITUDES D'ÉCOUTE

UNE ÉCOUTE AU QUOTIDIEN BIEN RYTHMÉE

Cinq mesures ou sondages effectués à différents moments de la journée et dans les trois régions linguistiques montrent que les habitudes d'écoute obéissent à un schéma relativement uniforme: l'écoute radio commence tôt le matin, aux environs de 6 heures 30, elle atteint 20% pendant l'heure et demie qui suit et se stabilise à 3% pour le reste de la matinée (le résultat le plus bas sur 24 heures). Un peu avant midi, les auditeurs sont toujours plus nombreux à allumer leur poste, et ce jusqu'à midi et demi environ, la demi-heure au cours de laquelle l'audience est la plus élevée, notamment pendant les nouvelles. Ensuite, l'écoute baisse considérablement, et ce jusqu'à 14 heures (5% des auditeurs) pour reprendre aux environs de 18 heures, puis atteindre un bon niveau jusqu'à 19 heures, tout en restant néanmoins nettement en dessous du pic de midi. Entre 20 heures et 21 heures 30, le taux d'écoute est de 25%; peu avant 23 heures, la presque totalité des postes est éteinte.

Confirmées au milieu des années trente, ces habitudes ne changeront plus jusqu'à la fin des années cinquante. La durée d'écoute moyenne est de deux heures et demie par jour.

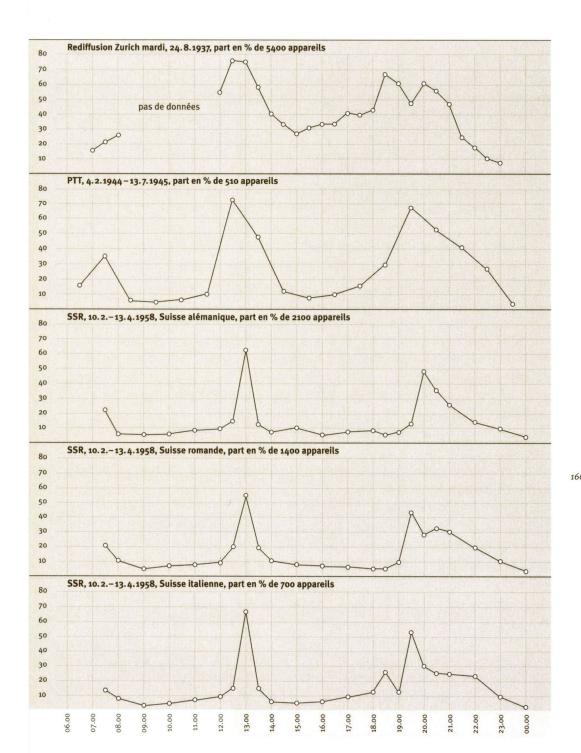
A la question «écoutez-vous les nouvelles sportives du dimanche», les auditeurs interrogés lors d'un sondage effectué à Bâle en 1951, répondent comme suit: 7,73% se considèrent comme des auditeurs réguliers, 50% comme des auditeurs occasionnels, 37,19% disent ne pas les écouter et 5,08% ne répondent pas à la question. «Preuve s'il en est que l'on accorde une bien trop grande importance au reportage sportif. [...] La plupart des auditeurs [...] ne semble pas s'intéresser autant au reportage sportif, exception faite peut-être des retransmissions de matchs nationaux, que les directions des associations directement impliquées dans l'actualité sportive.» Ar DG, Bellac 106.11, rapport Hans R. Bodmer, Berne.

Que préfèrent les hommes? Et les femmes?

Les préférences des femmes semblent moins claires que celles des hommes. Peutêtre est-ce parce que l'idée et la pratique – dominante dans bien des ménages est que la sélection du programme est une affaire d'homme! Il ressort d'un sondage effectué en 1951 par l'Alliance des sociétés féminines suisses que les programmes à caractère éducatif et notamment les émissions culturelles (concerts symphoniques, conférences, émissions littéraires, lecture de livres) intéressent plus les femmes que les hommes. Ces derniers sont plus nombreux à écouter les concerts de solistes qui exigent un niveau de connaissances plus élevé, une certaine spécialisation, de nouveau l'apanage de la gent masculine. Les rôles sont clairement répartis et on constate un certain manque d'intérêt de l'auditoire féminin qui considère la chambre des enfants bien plus importante que l'«Heure de la femme». une émission qui ne manque certainement pas de cantonner la femme dans son rôle de mère de famille ou d'infirmière. Les auditrices s'intéressent d'ailleurs au premier chef aux questions d'éducation. Dans la logique des choses, le ménage est clairement attribué aux femmes, au même titre que la cuisine, à de rares exceptions près. Les émissions sur le ménage entendent aider la femme à se défaire de la pression

le ménage est clairement attribué aux femmes, au même titre que la cuisine, à de rares exceptions près. Les émissions sur le ménage entendent aider la femme à se défaire de la pression sociale qui veut qu'elle soit moderne et cultivée. Un potentiel d'émancipation est reconnu à certains programmes: ne doivent-ils pas en effet rapprocher les femmes, d'autant plus que 50% au moins d'entre elles souhaitent en savoir plus sur les associations de femmes en Suisse et à l'étranger.

100



Appareils de réception en service en 1937, 1944 et 1958. (Ar DG, Bellac 106.11)

Entre les pauses relativement longues et les heures où l'audience atteint son maximum, la fréquence d'écoute fluctue considérablement. Ainsi, seule une infime partie de la population (femmes au foyer?) semble écouter la radio le matin à 10 heures, alors qu'au delà de midi, l'auditoire oscille entre 60 et 80%. Preuve s'il en est que la radio est un média de masse au vrai sens du terme. Dans les années de l'avant-guerre, à une époque où un ménage suisse sur deux possède un récepteur, un tiers au moins des postes sont allumés aux heures de grande écoute. Ce pourcentage ne cessera d'augmenter, de sorte qu'au milieu des années cinquante, près de la moitié de la population suisse écoute la radio après midi, à la maison, dans un local public, au travail ou – fait toujours plus fréquent – en voiture.

Le samedi et le dimanche, on a tendance à écouter la radio un peu plus longtemps. Si en 1946, le samedi matin ne diffère pas beaucoup des jours ouvrables – avec des taux de pénétration peu élevés, tôt le matin – le samedi après-midi est différent: à cette époque, on travaille encore le matin et les enfants vont à l'école. Le samedi après-midi, plus de 10% des appareils sont allumés; en 1958, la tendance est à la baisse. A la fin des années quarante, la radio est le premier remède appliqué à la «fièvre du samedi soir» si tant est qu'elle existe déjà: un tiers des appareils fonctionnent entre 22 et 23 heures alors qu'en 1958, le samedi soir enregistre un taux d'écoute pratiquement identique à celui d'un soir de semaine. Tôt le dimanche, l'auditoire est quasi inexistant. Peu avant 8 heures, en revanche, les postes commencent à s'allumer (20%). Peu après midi, l'audience atteint le pic des jours de la semaine. La durée d'écoute du dimanche aprèsmidi dépasse nettement celle du samedi. En revanche, le dimanche soir ressemble plutôt à un soir de la semaine.

CREUX DE L'ÉTÉ ET HIVER

Dans le monde, où que l'on soit, il semble qu'on écoute la radio en fonction de la saison₁₀₁ et que la durée d'écoute soit inversement proportionnelle à la longueur du jour. En hiver, elle est en moyenne de quatre heures; en plein été, elle passe à une heure. D'autres facteurs entrent en ligne de compte: ainsi, les vacances, des loisirs dévoreurs de temps, mais aussi une offre de programmes, à cette époque, encore limitée. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que la fréquence d'écoute soit très basse pendant les congés du mois d'août et en février, période de carnaval.

Les écarts par rapport à la norme annuelle ou – dans une moindre mesure – la norme quotidienne sont liés à des événements exceptionnels dont les médias se font l'écho. Il s'agit notamment de moments clés de la guerre, tels que le débarquement des Alliés en Normandie en juin 1944, période à laquelle la moyenne annuelle est nettement dépassée, et ce malgré la saison. La guerre s'acheminant vers le dénouement, les événements se suc-

Des marrons chauds dans les émissions récréatives ...

Il ne fait aucun doute que la préférence allait aux émissions récréatives diffusées dans les trois régions linquistiques et destinées en général à mettre de l'ambiance dans les chaumières. Pendant la guerre, on attend des feuilletons et des émissions à l'usage des soldats et des malades qu'ils soient gais, pleins d'humour et en prise sur l'actualité, mais ils ne doivent en aucun cas violer les tabous ou prendre un quelconque ton accusateur. Les auditeurs veulent avoir l'impression d'apprendre. mais refusent l'idée d'être de nouveau sur les bancs de l'école. C'est ce qui ressort notamment d'une lettre d'éloges qu'une auditrice écrit en 1944 à propos de l'émission «Kennen Sie die Stimme»: «Il y a bien longtemps que je n'ai plus entendu une émission aussi riche, qui pourrait s'étendre ad infinitum à tous les domaines. Une émission qui sait retenir l'attention de l'auditeur pendant toute sa durée et lui offre des intermèdes musicaux des plus agréables». Seule la programmation musicale est parfois critiquée; ainsi «la chanson «jede Frau hat ein Verhältnis> qui ne correspond pas vraiment à la mentalité suisse, heureusement!» En Suisse romande, on apprécie aussi beaucoup les «fantaisies», «feuilletons» ou «jeux radiophoniques». En 1944, un critique zurichois fait la proposition suivante: «A Zurich, il existe un [cabaret] «Cornichon». Pourquoi ne pas en installer un à l'intérieur du studio de Zurich? Il faudrait simplement se contenter de la chaleur du studio pour griller les marrons - qui ne seraient donc pas aussi chauds que ceux du Hirschen [le lieu où se déroule le cabaret]»: l'auditeur souhaite entendre des émissions satiriques, mais de la satire gentille.

cèdent et l'écoute radio augmente passablement. $_{102}$ Les émissions largement plébiscitées – celles qui ont le pouvoir de vider les rues – peuvent donc être tout à fait considérées comme des événements médiatiques.

Et pourtant: écouter la radio se fait à heures fixes et en lieu fixe, la consommation radio dépend de règles relativement strictes qui ne se relâcheront que très lentement. Dans les années cinquante, les tout petits postes à transistors, légers, bon marché et alimentés par des piles, annoncent la fin de la contrainte du lieu: écouter la radio hors du domicile ou des locaux dévolus à cet effet est désormais possible. La télévision commence lentement à gagner du terrain. Enfin, on assiste à une flexibilisation des structures professionnelles, à l'arrivée de nouvelles formes de travail (temps partiel, travail partagé) et à l'apparition du chômage qui se traduisent, aujourd'hui, par une diversification des horaires individuels.

BUDGET TEMPS

En cette fin de 20ème siècle, il peut paraître surprenant qu'avoir le temps d'écouter la radio fut un privilège des milieux aisés; car aujourd'hui, ce sont précisément ceux qui ont une activité professionnelle intéressante, donc ces milieux-là, qui ont peu de loisirs ou sont capables d'organiser leur temps libre autrement qu'avec les médias.

En 1937, la société Rediffusion observe à la lumière d'un sondage que ses auditeurs cessent très tôt d'écouter la radio le soir. «C'est aux environs de 21 heures 30 que s'amorce un net recul d'audience et il semble que cela n'ait rien à voir avec l'offre de programmes. Cela est dû au fait que cette catégorie d'auditeurs [«fonctionnaires, employés et ouvriers principalement»] travaille le lendemain et va donc se coucher tôt le soir»; 103 un constat confirmé par les courriers d'auditeurs et de lecteurs. L'argument de la fatigue et de la nécessité de se reposer revient toujours dans les discussions sur les programmes. Ce manque de temps caractéristique de la classe ouvrière concerne également la période de midi: «Pourquoi ne pas redonner les cours de la Bourse après 13 heures 30, heure à laquelle les ouvriers travaillent alors que les personnes intéressées ne reprennent le travail qu'à 14 heures?» 104 Enfin, s'il est une catégorie sociale qui se sent davantage exclue du programme radio, parce qu'en décalage avec son rythme de travail, c'est bien celle des paysans qui déplorent que la radio ne diffuse pas d'émissions pour eux (pratiques et culturelles) aux heures de grande écoute. En effet, pendant la journée, le paysan est dans les champs, et le soir, il va au lit très tôt.

165

PRINCIPES

Les femmes au foyer écoutent – contre toute attente – peu la radio. On le voit donc, il ne suffit pas de développer un produit ou de lancer un nouveau média pour qu'il soit immédiatement adopté par la société. Si dans la plupart des familles, c'est le mari ou, le cas échéant, le grand frère, qui choisit le programme, c'est aussi lui qui détermine l'heure à laquelle on écoute la radio. Ainsi, le poste s'allume généralement à son retour au foyer. La femme écoute la radio en compagnie de son mari et des enfants. Pourquoi la femme au foyer, dont les tâches ménagères ne se mécaniseront que plus tard, ne se laisse-t-elle pas distraire par un programme radio intéressant et varié, comme le suggère la publicité?

¹⁰² Concernant la hausse de la consommation radio en période de guerre, voir Wilke 1995.

¹⁰³ Sondage 4. 10. 1937, 3.

SRZ, 29/1939, courrier d'auditeur.

Oral history, réponses à la question sur les heures d'écoute.

La qualité de réception laisse souvent à désirer dans la journée. Quiconque souhaite écouter son émission préférée doit accepter certains parasites et peut tout au plus tourner légèrement le bouton pour améliorer la situation. Dans de telles conditions, la radio n'est pas perçue comme un divertissement, mais plutôt comme une source de bruit. A cela s'ajoute le fait que l'offre de programme se prête peu à une écoute «nonchalante» de la radio, du moins jusqu'à la fin de la guerre. Bien des femmes considèrent par ailleurs qu'il est inadmissible de consommer de l'électricité uniquement pour se divertir. C'est au chef de famille qu'il revient de décider des dépenses «inutiles». Est-il en outre nécessaire de rappeler que c'est l'homme qui souligne dans la revue des programmes ce qui pourrait intéresser sa femme dans la journée?₁₀₆ Peut-être s'agit-il alors d'émissions sur la meilleure manière de faire des économies!

Supposer qu'à cette époque, on n'écoute pas la radio en faisant le ménage uniquement par souci d'économie, voudrait dire qu'on a déjà adopté l'idée d'une écoute radio purement récréative (passer l'aspirateur avec le walkman sur les oreilles). Or, cette conception ne s'est imposée qu'au cours des 25 dernières années de ce siècle et a nécessité au préalable l'invention (et le lancement commercial) du transistor. Auparavant, le quotidien est marqué par une certaine linéarité. Nombre de témoins répondent par la négative lorsqu'on leur demande si les femmes au foyer écoutaient la radio: elles n'en avaient tout simplement pas le temps. Ecouter la radio est une activité qui prend du temps et «si les femmes avaient du temps libre, elles tricotaient». 107 Pourtant, tricoter ne seraitelle pas l'activité idéale pour écouter la radio, voire même légitimer cette écoute! Mais pour tricoter, il fallait du calme. Or, dans les milieux modestes, le poste se trouvait dans l'unique pièce chauffée, lieu où l'on tricotait également. Mais voilà «il était mal vu de ne pas se consacrer entièrement à son ouvrage», 108 si l'on en croit le témoignage d'une femme de la bourgeoisie bernoise.

«RADIORITIS» DE LA JEUNESSE

La jeunesse, en revanche, n'hésite pas à s'acquitter de tâches que nous considérons aujourd'hui incompatibles avec l'écoute radio: faire ses devoirs et étudier. En 1949, «23% des écoliers font toujours leurs devoirs pendant que la radio parle ou joue. 42% travaillent souvent avec la radio». 109 Ces données sont peut-être exagérées d'autant plus qu'elles proviennent des éducateurs, les premiers à déplorer que leurs protégés écoutent trop souvent le poste: «Si nos enfants sont aussi distraits à l'école et à l'église, c'est à cause de la radio! Que de platitudes à force de tourner le bouton du poste! Que d'inculture, que de bêtise – parce qu'écouter sans fin toutes sortes de musique et autres émissions ne peut que rendre bête et ignorant! Comment pouvons-nous encore intéresser nos fidèles le dimanche s'ils ont perdu l'habitude d'être attentifs à force

106 lbid., 03/19.

107 lbid., 28/16.

108 lbid., 29/12.

Educateur et Bulletin Corporatif, 26. 11. 1949.

d'écouter la radio?»₁₁₀ Le problème n'est-il pas plutôt que la radio propose des choses bien plus intéressantes? Quoi qu'il en soit: la critique tire à boulets rouges sur cette radio que l'on écoute trop, et parle de «radioritis»,₁₁₁ sans toutefois citer d'émission particulière. Aucun programme radio n'est d'ailleurs interdit aux enfants. La seule contrainte est l'heure tardive.₁₁₂

167

La jeunesse a-t-elle pris l'habitude de s'acquitter de plusieurs tâches en même temps ou bien conçoitelle déjà la radio comme un média d'accompagnement? On peut également poser la question différemment: ne fait-on pas ses devoirs dans une pièce où travailler dans le calme n'est pas la norme, c'est-à-dire à la cuisine, plutôt que dans sa propre chambre? La musique diffusée par la radio parvient peut-être à créer le cadre nécessaire à neutraliser les autres bruits ...

CHUT, VOICI LES NOUVELLES!

Il est une autre activité que l'on pratique volontiers en écoutant la radio, c'est celle de manger, et notamment à midi; on pourrait même dire que la radio fait partie des ingrédients indispensables au repas! En effet, les meilleurs taux de pénétration s'affichent pendant cette tranche horaire et jusque dans les années soixante-dix, tout le monde doit se taire parce que le chef de famille veut écouter les nouvelles. Plus tard, les habitudes changeront avec la diffusion du journal en soirée, après le dîner. En revanche, il est absolument indécent, tout au moins en Suisse, de manger tout en regardant la télévision, sauf peut-être pendant les championnats du monde de football!

La radio a-t-elle évincé les discussions autour de la table familiale? Il est difficile de le dire, compte tenu du peu d'informations dont nous disposons sur la culture du dialogue dans les familles de l'entre-deux-guerres. Parle-t-on autour de la table familiale ou bien le père n'impose-t-il pas le silence? Si tel est le cas, alors la radio aura permis de relativiser certaines habitudes; elle aura été la première voix à s'imposer pendant le déjeuner sans qu'il soit nécessaire de demander l'autorisation du père. En fait, la radio a peut-être même encouragé les discussions à table, au lieu de les entraver. Car bien des sujets de discussion abordés pendant les repas reposent sur un savoir commun, un savoir transmis auparavant par les médias, et donc, par la radio.

110

112

Oral history: parmi les 60 auditrices et auditeurs interrogés, aucun ne cite une émission qui aurait pu être interdite aux enfants. Cette question ne fait l'objet de pratiquement aucune des réclamations adressées à la SSR. En réalité, il va de soi que la radio diffuse des émissions pouvant être écoutées par les enfants.

LES TRAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DE LA SSR

Celui qui a vu son destin professionnel étroitement lié à la radiodiffusion et la SSR, doit faire preuve de la plus grande prudence dans le jugement qu'il porte sur leur histoire. S'il est vrai que les rencontres avec les derniers acteurs et témoins de «l'âge de la radio», mais aussi avec les pionniers de la télévision, ont été impressionnantes, s'il est vrai que les souvenirs sur l'émergence de la télévision sont encore bien vivants, le projet de recherche «Histoire de la SSR» a quant à lui donné lieu à de nouvelles expériences. Les réflexions, associations d'idées sont alors inévitables, au même titre que les remarques personnelles. Purement subjectives, ces observations tentent d'établir le lien entre hier et aujourd'hui.

LA CULTURE DU DÉBAT POLITIQUE SUR LA RADIO

L'avènement de la radio en Suisse est moins l'œuvre de protagonistes isolés, que le fruit de la coopération entre des acteurs d'horizons très variés. Ainsi, dans aucune des villes de l'avant-garde, on ne trouve à cette époque un groupe «tête de file», industriels ou amateurs, voire une autorité, qui ait réellement envie d'utiliser ce tout nouveau média qu'est la radio. En réalité, ce sont des intérêts différents qui donnent naissance aux associations et permettent de mettre en œuvre des solutions acceptées par une large majorité. Des représentants de toutes les sphères de la collectivité publique participent alors à cet élan: communes, cantons et Confédération. Les tentatives de mainmise sur la radio sont donc d'entrée neutralisées, voire entravées. On le voit, la radio s'est développée avec le concours d'un nombre relativement grand d'acteurs; or, cela ne s'est pas fait sans frictions qui ont d'ailleurs jalonné toute l'histoire de la Société suisse de radiodiffusion. Et pourtant, une «organisation institutionnelle» a vu le jour, une organisation certes peu représentative du point de vue statistique, mais qui a permis l'essor d'une certaine culture du débat politique sur la radio, condition sine qua non à l'équilibre – non définitif – entre tendances centralistes et tendances fédéralistes.

L'ESSOR DE LA RADIO MARQUÉ PAR LA CONTINUITÉ

Le territoire suisse n'a été touché ni par la Grande Guerre, ni par la Seconde Guerre mondiale. Il n'en reste pas moins que la guerre est évoquée près de 200 fois dans le présent ouvrage, et de rares fois seulement dans un autre contexte (guerre des ondes ou guerre des journaux). Si le développement de la radiophonie suisse ne s'est pas fait sans intervention ou influence de l'extérieur, la Seconde Guerre mondiale n'a pas constitué la césure qui aurait été nécessaire en 1945 pour que la radio puisse repartir sur de nouvelles bases, vers de nouveaux horizons. Entre 1939, suspension de la concession, et 1945, date à laquelle elle entre de nouveau en vigueur, les directeurs et le personnel SSR n'ont pas changé. Les émissions et les programmes tiennent en revanche compte des nouveaux besoins. Les secteurs dans lesquels on avait investi avant 1939, font peu à peu l'objet de nouveaux développements. Cette continuité dans le temps per-

met un véritable ancrage du système de radiodiffusion suisse, tant dans les idées que dans la pratique.

LE SERVICE PUBLIC DÈS LA PREMIÈRE HEURE

Trois ans déjà avant la création de la SSR, l'expression «service public», que l'on doit à un expert de la BBC, fait son apparition dans le débat politique sur la radio, un service public qui constitue, à cette époque déjà, l'idée sous-jacente de la radiodiffusion suisse. Comme le dira plus tard Leo Schürmann, directeur général, la SSR fut «dès le début chargée, en tant qu'organisation nationale, d'assurer la couverture complète du pays en programmes radio et TV, dans les différentes langues nationales, en collaboration avec les PTT.» Ce mandat de service public est étroitement lié à la mission d'intégration nationale et sociale qui, selon les studios radio et la SSR, comprend également l'information et la formation politique de l'opinion.

LE PLUS GRAND INSTITUT CULTUREL DE SUISSE

Dès le début, on attend de la radio que non seulement elle divertisse, mais aussi qu'elle éduque et instruise. La fonction d'information est quant à elle en grande partie réservée à la presse. Pour la SSR, cela signifie qu'elle doit s'acquitter, en sa qualité de service public, d'une mission culturelle générale, en ce qui concerne les langues nationales, les contenus et les publics. Il serait à ce propos intéressant que des historiens analysent les programmes pour étudier le rôle de support et de vecteur culturel imparti à la SSR. Les premiers supports sonores historiques remontent à 1934; les archives de SRG SSR et de ses studios recèlent un matériel innombrable qui attend d'être évalué. Marcel Bezençon et Stelio Molo, directeurs généraux de la SSR, n'ont eu de cesse de répéter que la SSR était le plus grand institut culturel du pays: théâtre, opéra, salle de concert, auditorium et cirque à la fois!

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le présent ouvrage n'évoque que de manière très succincte les relations que la SSR entretient avec les organismes de radiodiffusion étrangers et internationaux. Leur analyse devrait être très instructive non seulement pour l'histoire de la radio, mais aussi sur le plan de la culture et de la politique extérieure. En sa qualité de radiodiffuseur d'un petit pays, la SSR n'a cessé d'accorder un soin particulier à ses relations avec des organismes partenaires étrangers. Elle ne s'est pas contentée d'être membre d'organisations internationales de radiodiffusion, elle s'est aussi investie dans leur création et édification. Ce n'est certainement pas un hasard si le siège de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER/EBU) est à Genève. Echange international de programmes, Eurovision, droit de l'audiovisuel, acquisition des droits de retransmission sont autant de mots-clés, symboles de la présence de la SSR sur la scène médiatique internationale.

LES INDIVIDUS

Tout ouvrage sur l'histoire d'une organisation et institution évoque avant tout les personnes qui ont endossé une fonction de direction ou marqué le devenir de cette institution. A la SSR, il s'agit en premier lieu des directeurs de studios et des directeurs généraux. L'identification du personnel avec son patron et sa politique est alors très forte. L'engagement pour la cause de la radio est lui aussi considérable, d'autant plus que cette nouveauté ne cesse de fasciner. On retiendra évidemment les départs forcés de plusieurs directeurs de studios et d'un directeur général ainsi que la mise à pied du secrétaire général de la SSR, autant de personnalités qui, comme l'illustre cet ouvrage, ont marqué l'histoire de la radio. Les raisons de leur départ? Certains semblent avoir été un frein au développement de la SSR dont la politique tend toujours plus vers une orientation supra régionale, d'autres ne sont plus capables de faire face au formidable essor de la radio et aux contraintes qui en découlent. On ne peut non plus exclure l'idée que certains ont purement et simplement été désignés à la vindicte publique et ont servi de boucs émissaires.

LES CONSTANTES DE L'HISTOIRE DE LA SSR

Fin 1958, la SSR établie depuis longtemps déjà comme le radiodiffuseur national, fait figure de locomotive de cette institution qu'est le système de radiodiffusion suisse. C'est elle qui prend les rênes du développement de la télévision; c'est elle aussi qui se lance dans la modernisation de l'offre radio. C'est ainsi que s'est constituée tout naturellement, pendant près de quatre décennies, cette SSR que le public associe principalement aux émetteurs nationaux de Beromünster, Sottens et Monte Ceneri. Ce résultat, exemplaire en matière de fédéralisme et de politique culturelle, a servi d'assise au développement de l'entreprise et constitue aujourd'hui le pilier central du système dual de radiodiffusion. Mission de service public étroitement liée à la fonction de cohésion nationale, respect d'un mandat d'information et de culture et ancrage dans la société suisse, par l'intermédiaire d'une organisation institutionnelle régie démocratiquement, telles sont les grandes constantes de l'histoire de la SSR.

CHEFS DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES POSTES ET DES CHEMINS DE FER

1918-1929	Conseiller fédéral Robert Haab
1930-1940	Conseiller fédéral Marcel Pilet-Golaz
1940-1950	Conseiller fédéral Enrico Celio
1950-1954	Conseiller fédéral Josef Escher
1955-1959	Conseiller fédéral Giuseppe Lepori

PRÉSIDENTS DU COMITÉ CENTRAL DE LA SSR

1931-1933	Hermann Gwalter
1933-1935	Charles Baud
1935-1937	Hans Lauterburg
1937-1950	Franz von Ernst
1951-1957	Fritz Rothen

DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE LA SSR

1931-1936	Maurice Rambert (délégué du Comité)
1936-1950	Alfred W. Glogg (directeur général)
	110

1950–1972 Marcel Bezençon

PRÉSIDENTS DES SOCIÉTÉS MEMBRES

La deuxième date renvoie à l'intégration de la télévision à la raison sociale.

Broadcasting Romand 1923

Société romande de radiophonie 1923–1924
Société romande de radiodiffusion 1924–1954

Fondation ro	mande de radiodiffusion 1954-196
1923-1924	Paul-Louis Mercanton, Lausanne
1924-1928	Henri Boyay, Lausanne

1924 1920	rieilii bovay, Lausailile
1928-1939	Charles Baud, Lausanne

1939–1980 Charles Gilliéron, Lausanne

Radiogenossenschaft à Zurich 1924-1966

1924-1950	Hermann Gwalter, Zurich
1951-1963	Franz Tank, Zurich

Société des Emissions Radio-Genève 1925–1949 Fondation des Emissions Radio-Genève 1949–1965

1925-1929	Edmond Privat, Genève
1929-1931	Roger Olivet, Genève
1931-1942	Maxime Haessly, Genève
1942-1943	Edouard Fischer
1943-1954	André Guinand, Genève
1954-1966	Charles Cornu, Genève

Radiogenossenschaft Berne 1925-1967

1925-1929	Walter Merz
1929-1938	Hans Lauterburg, Berne
1938-1951	Werner von Steiger, Berne
1951-1978	Max Blumenstein, Berne

Radiogenossenschaft Bâle 1926-1967

1926-1928	Wilhelm Meile, Bâle
1928-1931	Hans Zickendraht, Bâle
1931-1940	Adam Freuler, Bâle
1940-1946	Theodor Brogle, Bâle
1946-1961	Willie Joerin, Bâle

Ente autonomo

per la radiodiffusione nella Svizzera italiana 1930–1938 Società cooperativa

per la radiodiffusione nella Svizzera italiana 1930–1964

1930-1939	Guglielmo Canevascini, Lugano
1939-1940	Enrico Celio, Biasca

1940–1964 Guglielmo Canevascini, Lugano
Ostschweizerische Radiogesellschaft 1930–1968

1930-1932	Arnold Rothenberger, Trogen

1933–1947 Max Ritter, St. Gall 1948–1971 Eugen Knup, Kreuzlingen

Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft 1946-1968

1946–1961 Gotthard Egli, Lucerne

Cuminanza Radio Rumantsch 1946–1969

1946–1951 Robert Ganzoni 1951–1959 Tista Murk, Chur

DIRECTEURS DES STUDIOS

Studio de Lausanne

1922-1923	Roland Pièce
1924-1925	Louis Françon
1925-1928	Albert Gottraux
1928-1939	Edouard Müller
1939-1950	Marcel Bezençon
1950-1964	Jean-Pierre Méroz

Studio de Zurich

1924-1926	Albert Spoerri						
1926-1931	Eduard Günthe						
1932-1956	Jakob Job						
1957-1964	Samuel Bächli						
Studio de Genève							
1925-1943	Félix Pommier						

1925–1943 Felix Pommie 1944–1963 René Dovaz

Studio de Berne

1925–1926 Franz Degen 1926–1962 Kurt Schenker

Studio de Bâle

1926–1950 Emil Notz
 1950–1965 Fritz Ernst
 Studio de Lugano
 1931–1947 Felice A. Vitali

1931–1947 Felice A. Vitali 1947–1972 Stelio Molo Service des ondes courtes 1934–1960 Paul Borsinger

STATISTIQUE DES CONCESSIONS RADIO ET TÉLÉVISION

	Nombre de concess	sionnaires	Rece	ttes (millions de	Répartition (millions de CHF)		
	Radio Té	élévision	Radio	Télévision	Total	SSR	PTT
1931	150 021		2,0		2,0	1,2	0,8
1932	231 400		3,0		3,0	1,5	1,5
1933	300 051		4,2		4,2	2,0	2,2
1934	356 866		4,9		4,9	2,5	2,4
1935	418 499		5,9		5,9	2,8	3,1
1936	464332		6,7		6,7	3,1	3,6
1937	504132		7,3		7,3	3,4	3,9
1938	548 533		8,0		8,0	4,0	4,0
1939	593 360		8,1		8,1	4,4	3,7
1940	634 248		8,7		8,7	5,0	3,7
1941	680 306		9,4		9,4	5,2	4,2
1942	729 231		10,1		10,1	5,6	4,5
1943	779 920		10,8		10,8	6,2	4,6
1944	819 502		11,4		11,4	6,8	4,6
1945	854639		12,0		12,0	7,3	4,7
1946	890 687		12,1		12,1	8,0	4,1
1947	922 959		17,4		17,4	11,5	5,9
1948	969 606		19,4		19,4	12,3	6,4
1949	1008 453		20,1		20,1	12,8	6,6
1950	1 0 3 6 7 1 0		20,8		20,8	13,4	6,9
1951	1079 304		21,7		21,7	14,1	7,3
1952	1 119 842		22,5		22,5	15,6	6,7
1953	1158073	920	23,3		23,3	16,2	6,9
1954	1 198 757	4457	24,2		24,2	16,7	7,2
1955	1 2 3 3 0 7 5	10 507	24,9	0,2	25,1	17,4	7,4
1956	1 2 6 7 8 2 4	19 971	33,2	1,2	34,4	21,8	12,3
1957	1308341	31 374	34,3	1,9	36,2	23,7	12,2
1958	1349 505	50 304	35,6	3,9	39,5	26,3	12,6

ABRÉVIATIONS

AG	Assemblée générale	ibid.	ibidem
AGRAP	Aktiengesellschaft für Radiopublikationen	IFPI	International Federation
AM	modulation d'amplitudes		of the Phonographic Industry
Ar DG PT	TArchives de la Direction générale des PTT	IRG	Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft
Ar DG	Archives de la Direction générale SSR à Berne	IRSI	Istituto di radiodiffusione della Svizzera Italiana
Ar R DRS	Archives de la Radio der deutschen	kW	kilowatt
	und der rätoromanischen Schweiz	NBC	National Broadcasting Company
Ar RSI	Archives de la Radio della Svizzera Italiana	no	numéro
ARBUS	Union des radio-clubs suisses	NZZ	Neue Zürcher Zeitung
ARF	Archives fédérales suisses, Berne	o. J.	ohne Jahr
art.	article	o. O.	ohne Ort
ATF	Arrêté du Tribunal fédéral	OC	ondes courtes
ATS	Agence télégraphique suisse	OL	ondes longues
AVS	Assurance-vieillesse et survivants	OM	ondes moyennes
BBC	British Broadcasting Corporation	ORG	Ostschweizerische Radiogesellschaft
	(1922–janvier 1927 British Broadcasting Company)	ORSR	Orchestre de la Radio Suisse Romande
BIEM	Bureau International de l'édition musico-	OSR	Orchestre de la Suisse romande
	mécanique	OUC	ondes ultracourtes
BS CE	Bulletin sténographique officiel	PdT	Parti du travail
	de l'Assemblée fédérale (Conseil des Etats)	PKB	Programmkommission Beromünster
BS CN	Bulletin sténographique officiel		(Commission des programmes de Beromünster)
	de l'Assemblée fédérale (Conseil national)	PRD	Parti radical-démocratique suisse
CBS	Columbia Broadcasting System	PS	Parti social-démocrate
CC SSR	Comité central	PTT	Administration des postes, des téléphones
CE	commissione esecutiva		et des télégraphes suisses
cf.	confer	PV AD	Procès-verbal de l'Assemblée des délégués
cit.	citation	PV AG	Procès-verbal de l'Assemblée générale
CJS	ciné-journal suisse	PV C	Procès-verbal du comité
CORSI	Società cooperativa per la radiotelevisione nella	PV CC	Procès-verbal du Comité central
	Svizzera italiana	PV	Procès-verbal
CPS	Commission des programmes de Sottens	RA	Rapport annuel, rapporto annuale, rapport annual
CRR	Cuminanza Radio Rumantsch	RAI	Radio Audizioni Italia,
D+A	Documentation et Archives		à partir de 1954 Radiotelevisione Italiana
DGT	Direction générale des télégraphes	RG	Radiogenossenschaft
DMF	Département militaire fédéral	RSI	Radio (della) Svizzera italiana
DPR	Division presse et radio	RSR	Radio Suisse Romande
DRS	deutsche und rätoromanische Schweiz	RTF	Radio-Télévision Française
EARSI	Ente autonomo per la radiodiffusione	SACEM	Société des Auteurs,
	nella Svizzera italiana		Compositeurs et Editeurs de Musique
EBU	European Broadcasting Union	SAFFA	Schweizerische Ausstellung für Frauenarbeit
Edit.	Editeur	s. d.	sous la direction de
EPF	Ecole polytechnique fédérale	SERG	Société des Emissions Radio-Genève
EPUL	Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne	SIRZ	Schweizer Illustrierte Radio-Zeitung
FERG	Fondation des Emissions Radio-Genève	SOC	Service des ondes ultracourtes
FERS	Fédération des employés de la radio suisse	SR	Service de la radiodiffusion suisse
FF	Feuille fédérale	SRG	Schweizerische Rundspruchgesellschaft
FM	modulation de fréquences	SRI	Schweizer Radio-Illustrierte
FRR	Fondation romande de radiodiffusion	SRR	Société romande de radiophonie,
GEFA	Gesellschaft für Aufführungsrechte	2	Société romande de radiodiffusion
	and the state of t		2000 to manage de radiodinasion

SRZ	Schweizer Radiozeitung	TSI	Televisione della Svizzera italiana
SSEJ	Société Suisse des Editeurs de Journaux	UER	Union Européenne de Radiodiffusion
SSR	Société suisse de radiodiffusion (et télévision)	UIR	Union Internationale de Radiodiffusion
SUISA	Société suisse pour les droits des auteurs	URI	Unione Radiofonica Intercantonale
	d'œuvres musicales	URS	Union radiophonique suisse
SZG	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte	USGD	Union suisse des grossistes de disques
	(Revue Suisse d'Histoire)	vol.	volume
trad. fr.	traduction française		

- 25 Jahre Ostschweizerische Radio-Gesellschaft. Festbericht und Jahresbericht 1954. o. O. 1955.
- Agliati, Mario: Vita di una radio vita di un paese.
 In: il cantonetto 2/3, 1990, 29–44.
- Altermatt, Urs (s. d.): Die Schweizer Bundesräte. Ein biographisches Lexikon. Zürich 1991.
- Altermatt, Urs: Katholizismus und Moderne. Zur Sozial- und Mentalitätsgeschichte der Schweizer Katholiken im 19. und 20. Jahrhundert. Zürich 1989.
- Aubert, Jean-François: Histoire constitutionnelle.
 In: Gruner, Erich (s. d.): Die Schweiz seit 1945.
 Bern 1971, 23–42.
- Basler Studienkommission für Radiofragen: Die Radiokrise.
 Radio mit oder ohne Hörer. Wie kann die schweizerische Radiokrise gelöst werden? Basel 1945.
- Benz, Wolfgang: Bundesrepublik Deutschland. In: Benz,
 Wolfgang; Graml, Hermann (s. d.): Europa nach dem
 Zweiten Weltkrieg 1945–1982. Fischer Weltgeschichte, Bd. 35. Frankfurt am Main 1983, 124–148.
- Bernays, Walter: Reorganisationspläne. In: Schweizer
 Annalen 5/6 (1945), Sonder-Heft Radio, 292–295.
- Billeter, Geneviève: La guerre des ondes: Suisse. In: Eck 1985, 227–282.
- Blanc, Jean-Daniel; Luchsinger, Christine (s. d.): Achtung die 50er Jahre! Annäherung an eine widersprüchliche Zeit. Zürich 1994.
- Bonjour, Edgar: Histoire de la neutralité suisse.

 Quatre siècles de politique extérieure fédédale.

 Neuchâtel 1970.
- Briggs, Asa: The History of the Broadcasting in the United
 Kingdom. 5 Bde. Oxford 1995 (1ère édition 1961).
- Buser, J.: Radiorecht auf Grund der schweizerischen Gesetzgebung. Basel 1932.
- Caviezel, Fidel: 50 onns Cuminanza rumantscha radio e televisiun 1946–1996. La CRR dapi la fundaziun 1946 tochen 1996. Il svilup dalla CRR e dallas emissiuns romontschas da radio e televisiun da 1946–1969 cun una cuorta egliada el futur. Coire 1996.
- Caviezel, Fidel: Cuminanza rumantscha radio e televisiun
 (Radio- und Fernsehgesellschaft der rätoromanischen Schweiz). Die CRR seit der Gründung 1946 bis
 1996. Die Entwicklung der CRR und der rätoromanischen Radio- und Fernsehsendungen von 1946 bis
 1996 mit einem Blick in die Zukunft. Chur 1998.
- Conus, Georges: Radiodiffusion Suisse. Historique, organisation actuelle et projets d'avenir. o. 0. 1948.
- Cordey, Pierre: La presse et l'information. In: Gruner, Erich (s. d.): Die Schweiz seit 1945. Bern 1971, 229–251.
- Crémieux-Brilhac, Jean-Louis; Eck , Hélène: France.
 In: Eck 1985, 11–154.

- Criblez, Lucien: Zwischen Pädagogik und Politik. Bildung und Erziehung in der deutschsprachigen Schweiz zwischen Krise und Krieg. Diss., Bern 1995.
- Dahl, Peter: Radio. Sozialgeschichte des Rundfunks für Sender und Empfänger. Reinbeck bei Hamburg 1983.
- Danuser, Hanspeter et al.: Show Information Kultur. Schweizer Fernsehen: Von der Pionierzeit ins moderne Medienzeitalter. Aarau 1993.
- Dejung, Christoph: Schweizer Geschichte seit 1945.
 Frauenfeld 1984.
- Die 50er Jahre. Ein dramatisches Jahrzehnt in Bildern. Zürich o. J.
- Dietrich-Bertini, Sonia: La nascita della Televisione della Svizzera Italiana: un problema di federalismo. Fribourg 1983 (Etudes et recherches d'histoire contemporaine, vol. 43).
- Diller, Ansgar: Die Debatte um die Rundfunkstandorte in der Weimarer Republik. In: Rundfunk und Geschichte 24 (1998), 22–31.
- Du. Radio. Im Ohr die ganze Welt. No 6, juin 1994.
- Eck, Hélène (s. d.): La guerre des ondes. Histoire des radios de langue française pendant la Deuxième Guerre mondiale. Lausanne, Paris 1985.
- Egger, Theres: Vom Sprachrohr der Behörden zur demokratischen Musterorganisation? Der Weg des Schweizer Rundspruchs in die Nachkriegszeit 1942–1949. Lizentiatsarbeit, Berne 1999.
- Erb, Ernst: Radios von gestern. Luzern 1989.
- Fasel, André; Pittard, Pierre: La télévision et la presse; extraits 1949–1962. Genève 1984. (Fasel/Pittard 1984 a)
- Fasel, André; Pittard, Pierre: Radiodiffusion et télévision à Genève 1922–1984. Genève 1984. (Fasel/Pittard 1984b)
- Flichy, Patrice: L'émergence d'un marché inattendu: La radiodiffusion. In: Mäusli 1999, 93–111.
- Flichy, Patrice: Tele. Geschichte der modernen

 Kommunikation. Frankfurt am Main 1994.
- Friemert, Chup: Radiowelten. Objektgeschichte und Hörformen. In: Ruppert, Wolfgang (s. d.): Chiffren des Alltags. Erkundungen zur Geschichte der industriellen Massenkultur. Marburg 1993.
- Fries, Peter et al.: Ruhe Sendung. 50 Jahre Radio in der deutschen Schweiz. Bern 1975.
- Gasser, Bernard: Ciné-journal suisse. Aperçu historique (1923–1945) et analyse de tous les numéros de 1945. Lausanne 1979.

- Generaldirektion PTT (Edit.): Hundert Jahre elektrisches
 Nachrichtenwesen in der Schweiz 1852–1952.
 3 Bde. Bern 1952–1962. Bd. 1: 1952; Bd. 2: 1959;
 Bd. 3: 1962.
- Gex, Philippe: Radio et cinéma en Suisse 1936–1942. Le cas de la Suisse romande en période de repli culturel. «Approche d'une mentalité». Bulle 1983.
- Ghiringhelli, Andrea: Gli anni difficili (1922–1945).
 In: Ceschi, Raffaello (s. d.): Storia del Cantone
 Ticino: Il Novecento. Bellinzona 1998, 433–448.
- Göttin, Thomas: «Dem Anruf «Schweizerischer Landessender»
 wohnt eine merkwürdig stark Macht inne ...»
 Zur Geschichte des Radios in der Schweiz. In: Lasst
 hören aus neuer Zeit. Gesellschaft, Wirtschaft und
 Politik im Kanton Luzern seit dem Ersten Weltkrieg.
 Ausstellungskatalog, Luzern 1986, 161–170.
- Göttin, Thomas: Radio in Basel 1922–1932. Lizentiatsarbeit, Basel 1985.
- Guisan, Henri: Rapport du général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le service actif 1939–1945.

 [Berne 1946].
- Hagmann, Franz: ORG, 1930-1980. o. O. 1980.
- Halter-Schmid, Ruth: 25 Jahre Fernsehen in der Schweiz.

 Die Einführung des Fernsehens in der Schweiz.
 In: DRS-Informationen 12/78. Zürich 1978.
- Halter-Schmid, Ruth: Schweizer Radio 1939–1945.

 Die Organisation des Radiokommunikators
 durch Bundesrat und Armee.
- Ein Beitrag zur Mediengeschichte. Bern 1980. Hemmer, Katrin: Fernsehen. Ein neues Medium zwischen
- Faszination und Ablehnung. Lizentiatsarbeit, Bern 1997.
- Hiebel, Hans H. (s. d.): Kleine Medienchronik. Vom ersten Schriftzeichen zum Mikrochip. München 1997.
- Hinnen, Gijs: Von Marconi bis Satellit. Über 1700 Daten aus der internationalen Entwicklung von Radio und TV. Basel 1987.
- Hirsch, Peter: Er nannte sich Peter Surava. Stäfa 1991.
- Hunn, Daniel: Les débuts de la radio en Suisse.
 - Etude sur la radiophonie dans la Suisse de l'entre-deux-guerres. Mémoire de licence, Genève 1989.
- Huth, Arno: Radio heute und morgen. Zürich, New York 1944.
- I venticinque anni della RSI. o. O., o. J.
- Ihle, Pascal: Die journalistische Landesverteidigung im Zweiten Weltkrieg. Zürich 1997.
- Il Ticino e la televisione. In: Rivista delle PTT 5/1961, 126–132.

- Imhof, Kurt: Strukturwandel der Öffentlichkeitsforschung?
 In: Mäusli, Theo (s. d.): Schallwellen.
 Zur Sozialgeschichte des Radios. Zürich 1996,
 37–53. (Imhof 1996 a)
- Imhof, Kurt; Kleger, Heinz; Romano, Gaetano (s. d.):

 Konkordanz und Kalter Krieg. Analyse von

 Medienereignissen in der Schweiz der Zwischenund Nachkriegszeit. Zürich 1996. (Imhof 1996 b)
- Isola, Gianni: Abbassa la tua radio, per favore ...

 Storia dell'ascolto radiofonico nell'Italia fascista.

 Firenze 1990.
- Job, Jakob: 25 Jahre Radio Zürich, 1924–1949. Erlenbach 1949.
- Job, Jakob: Zehn Jahre Radio Zürich. Auf Grund alter Jahresberichte, Sitzungsprotokolle, Radioprogramme, Zeitungsausschnitte, mündlicher Mitteilungen usw. verfasst. Zürich 1934.
- Jost, Hans Ulrich: Bedrohung und Enge (1914–1945).
 In: Geschichte der Schweiz und der Schweizer.
 Basel 1986, 731–820.
- Jost, Hans Ulrich: Menace et repliement (1914–1945).
 In: Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses.
 Lausanne 1998, 683–770.
- Kaufmann, Stefan: Kommunikationstechnik und Kriegsführung 1815–1945. Stufen telemedialer Rüstung.
 München 1996.
- Keller, Carl J.: 50 Jahre Pro Radio-Television 1933–1983. Wabern 1983.
- Keller, Rainer: Der Konflikt um die Nachrichtensendungen am Radio. Lizentiatsarbeit, Bern 1981.
- Konrad, Thomas: Die Vereinigung Pro Radio-Television 1931/33–1993. Geschichte und Bedeutung aus der Sicht und im Selbstverständnis der SRG. Diplomarbeit, Fribourg 1997.
- Köppel, Iwan: Paul Bellac Fernseh-Experte der SRG-Generaldirektion. Beruflich-biographische Skizze und Hinweise auf die Bedeutung seiner Arbeit bei der Einführung des Fernsehens in der Schweiz. Diplomarbeit, Fribourg 1998.
- Kreis, Georg: Die Schweiz der Jahre 1918–1948.
 In: Geschichtsforschung in der Schweiz. Bilanz
 und Perspektiven. Basel 1992, 378–396.
- Kreis, Georg: Zensur und Selbstzensur. Die schweizerische Pressepolitik im Zweiten Weltkrieg. Frauenfeld 1973.
- Kreis, Georg; Müller, Bertrand (s. d.): Die Schweiz und der Zweite Weltkrieg. Basel 1997.
- Krieger, Konrad: Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft. Gründung und Entwicklung von 1954–1979. Luzern 1979.

- Kronenberg, Heidi: Trudi Weder-Greiner. Pionierin beim schweizerischen Radio. Diplomarbeit, Fribourg 1998.
- La nostra Radio 1931-1941. Bellinzona 1941.
- Lenk, Carsten: Die Erscheinung des Rundfunks. Einführung und Nutzung eines neuen Mediums 1923–1932.

 Opladen 1997.
- Lerg, Winfried B.: Rundfunkpolitik in der Weimarer Republik.

 München 1980.
- Liebherr, Charly: Am liebsten hatten sie einen «Bunten
 Abend» in schwarz-weiss. In: Andersen, Arne (s. d.):
 Perlon, Petticoats und Pestizide.
 Ausstellungskatalog, Basel 1994, 146–149.
- Liebherr, Charly: Massenmedium Bildableiter.

 Die Anfänge des Schweizer Fernsehens
 in den 50er Jahren. Lizentiatsarbeit, Basel 1994.
- Loosli, Carl Albert: Die Radioseuche. Bümpliz 1927.
- Loth, Wilfried: Die Teilung der Welt. Geschichte des Kalten Krieges 1941–1955.
 7. überarbeitete Neuauflage. München 1989.
- Lüder, Elisa: Entwicklungsgeschichte des Schweizer Rundspruchs. Diss., Heidelberg 1944 (Studien zum

Weltrundfunk und Fernsehfunk, Bd. 5).

- Marssolek, Inge; Saldern, Adelheid von (s. d.): Zuhören und Gehörtwerden 1. Radio im Nationalsozialismus. Zwischen Lenkung und Ablenkung. Tübingen 1998.
- Marvin, Carolyn: Quando le vecchie tecnologie erano nuove.

 Elettricità e comunicazione a fine Ottocento.

 Torino 1994 (Originaltitel: When Old Technologies

 Were New. New York 1988).
- Mäusli, Theo: La radio della Svizzera italiana (1933–1939). Istituzione culturale e difesa spirituale. In: Archivio Storico Ticinese 177 (1995), 35–48. (Mäusli 1995 a)
- Mäusli, Theo: Jazz und Geistige Landesverteidigung.

 Diss., Zürich 1995. (Mäusli 1995 b)
- Mäusli, Theo (s. d.): Schallwellen. Zur Sozialgeschichte des Radios. Zürich 1996. (Mäusli 1996 a)
- Mäusli, Theo: Das Radio produziert nicht nur Töne. In: SZG 46 (1996), 105–123. (Mäusli 1996 b)
- Mäusli, Theo (s. d.): Talk about Radio. Zur Sozialgeschichte des Radios. Zürich 1999 (Colloqui del Monte Verità).
- Meyer-Gutzwiler, Paul: 50 Jahre Radio Basel.
 - In: Basler Stadtbuch 1976, auch als Separatdruck.
- Monteleone, Franco: Storia della radio e della televisione in Italia. Marsilio, Venezia 1992.
- Mooser, Josef: Die «Geistige Landesverteidigung» in den 1930er Jahren. Profile und Kontexte eines vielschichtigen Phänomens der schweizerischen politischen Kultur in der Zwischenkriegszeit.
 In: SZG 47 (1997), 685–708.

- Nef, Max: Die künftige Ordnung des Schweizerischen Fernsehens. Zürich 1957.
- Orchestre de la Suisse romande, 1918–1968.
 Un demi-siècle d'histoire. [Genève 1968].
- Ostini, Leila: La radio della Svizzera Italiana. Creazione e Sviluppo (1930–1939). Fribourg 1983 (Etudes et recherches d'histoire contemporaine, vol. 42).
- Pedrazzi, Gian Piero: 50 anni di Radio della Sivzzera italiana. Locarno 1983.
- Pièce, Roland: La radio ma vie. Bex, Sottens 1972.
- Pithon, Rémy: Cinéma suisse de fiction et «défense nationale spirituelle» de la Confédération helvétique (1930–1945). In: Revue d'histoire moderne et contemporaine 1986, 254–279.
- Pommier, Félix: La radio sans mystère. Contribution au procès de la radiodiffusion suisse. Genève 1944.
- Pünter, Otto: Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft 1931–1970. Bern 1971.
- Pünter, Otto: Société suisse de Radiodiffusion et Télévision 1931–1970. Berne 1971.
- Radio e televisione nel Ticino.
 - In: Rivista delle PTT 8/1958, 257-269.
- Radio Lausanne a vingt-cinq ans, 1923-1948. o. O., o. J.
- Radio Suisse Romande (Edit.): Les images sont plus belles à la Radio. 75 ans de sons partagés. Lausanne 1997.
- Radio Svizzera Italiana: La nostra radio 1931–1941.

 Bellinzona 1941.
- Reding-Biberegg, Marguerite (s. d.): Rodolphe

 de Reding-Biberegg 1895–1974. Bern 1976.
- Reiter, Hans-Peter: Die Struktur des britischen Rundfunks:
 Folgerungen für die Medienlandschaft der Bundesrepublik Deutschland. Pfaffenweiler 1986.
- Rostan, Blaise: Le service public de radio et de télévision.

 Thèse de licence et de doctorat à l'Université de
 Lausanne. Lausanne 1982.
- Rothen, Fritz: 25 Jahre Radio Schweiz. 25. Jahresbericht.

 Bern 1947.
- Roulet, Louis-Edouard: Max Petitpierre. Seize ans de neutralité active. Aspects de la politique étrangère de la Suisse (1945–1961). Neuchâtel 1980.
- Salis, Jean Rodolphe von: Weltchronik 1939–1945. Zürich 1966.
- Saxer, Ulrich: Fernsehen unter Anklage. Ein Beitrag zur
 Theorie publizistischer Institutionen. Zürich 1979
 (Diskussionspunkt, Bd. 5).
- Saxer, Ulrich; Ganz-Blättler, Ursula: Fernsehen DRS:

 Werden und Wandel einer Institution. Ein Beitrag

 zur Medienhistoriographie als Institutionengeschichte. Zürich 1998 (Diskussionspunkt, Bd. 35).

- Schade, Edzard: Vom militärischen Geheimfunk

 zum Rundspruch für alle. Die Anfänge schweizerischer Radiopolitik bis zur Gründung der Schweizerischen Rundspruch-Gesellschaft (SRG) 1905–1931.
 Lizentiatsarbeit, Zürich 1993.
- Schade, Edzard: Radio und Föderalismus. Radiogeschichte als Strukturgeschichte. In: Mäusli 1996 a, 85–96.
- Schade, Edzard: Herrenlose Wellen. Die Anfänge schweizerischer Radiopolitik bis 1939 im internationalen
 Vergleich. Diss., Zürich (im Druck unter dem Titel
 «Herrenlose Radiowellen», zitiert wird die vervielfältigte Fassung von 1998 als Schade 1998 a).
- Schade, Edzard: Sprachföderalismus und demokratische
 Meinungsbildung beim Schweizer Rundfunk.

 Das Radio im Dienst der geistigen Landesverteidigung. In: Guex, Sébastien et al. (s. d.): Krisen und
 Stabilisierung. Die Schweiz in der Zwischenkriegszeit. Zürich 1998, 197–210. (Schade 1998b)
- Schade, Edzard: Radio. Ein vielschichtiges Instrument für Massenkonsum. In: Tanner, Jakob; Veyrassat, Béatrice; Mathieu, Jon et al. (s. d.): Geschichte der Konsumgesellschaft. Zürich 1998, 237–255.

 (Schade 1998c)
- Schenker, Kurt: Radio Bern 1925–1950. o. O. 1973.
- Schenker, René: 1954–1994 à la Télévision Suisse Romande.

 Quelques anecdotes et souvenirs de René Schenker,
 directeur jusqu'en juillet 1985. Genève 1994.
- Scherrer, Adrian: Die «Aktiengesellschaft für Radiopublikationen» 1930–1978. Ihre Geschichte und
 ihre Bedeutung für die Öffentlichkeitsarbeit der SRG
 in der deutschen Schweiz. Lizentiatsarbeit,
 Zürich 1997.
- Schmid, Benno: Die offiziellen Programmzeitschriften der SRG. Diplomarbeit, Fribourg 1998.
- Schmidt, Uta C.: Radioaneignung. In: Marssolek/von Saldern 1998, 243–360.
- Schröder, Christian: Politik im schweizerischen Rundfunk bis 1947. Diss., Münster 1991.
- Schubiger, Claude: La guerre des Ondes. Lausanne 1941. Schweizer Annalen, Sonderheft Radio, No 5/6, 1945.
- Schweizer Radio International: 1935–1985. 50 Jahre
 Schweizer Radio International. 50 ans de Radio
 Suisse Internationale. 50 anni di Radio Svizzera
 Internazionale. Das Radio in der internationalen
 Kommunikation. La radio dans la communication
 internationale. La radio nella comunicazione
 internazionale. Berne 1985.
- Senn, Joseph: Die Rundspruch-Reform in der Schweiz.

 Grundlagen zu ihrer Beurteilung. Luzern 1947.

- Siegenthaler, Hansjörg: Die Schweiz 1914–1984.
 In: Handbuch der europäischen Wirtschafts- und
 Sozialgeschichte. Bd. 6. Stuttgart 1987, 482–512.
- Siegenthaler, Hansjörg: Regelvertrauen, Prosperität und
 Krisen. Die Ungleichmässigkeit wirtschaftlicher
 und sozialer Entwicklung als Ergebnis individuellen
 Handelns und sozialen Lernens. Tübingen 1993.
- Smulyan, Susan: Selling Radio. The Commercialization of American Broadcasting 1920–1934.

 Washington 1994.
- Stauffacher, Ueli: Feierstunden. Geschichte des Schulfunks in der deutschen Schweiz. Lizentiatsarbeit, Zürich 1986.
- Sterling, Christopher H.; Kittross, John M.: Stay tuned.
 A concise history of American Broadcasting.
 Second edition. Belmont CA 1990.
- Stern, Hermann J.: Sende- und Weitersenderecht.

 Rundfunk, Kabel und Satelliten. In: 100 Jahre URG.

 Festschrift zum einhundertjährigen Bestehen eines eidgenössischen Urheberrechtsgesetzes.

 Bern 1983, 187–208.
- Stirnimann, Charles: Der Weg in die Nachkriegszeit 1943–1948. Eine politische Sozialgeschichte des «Roten Basel». Basel 1992.
- SUISA (Edit.): 75 Jahre für die Musik. SUISA 1923–1998. Zürich [1998].
- Suter, Anton: Beromünster einst und jetzt. 2. Auflage, Beromünster 1987.
- UIR (Edit.): Maurice Rambert 1866-1941. Genève 1941.
- Vallotton, Paul: Radio et Télévision

 de Suisse Romande 1922–1997.

 Pour un 75° anniversaire. Lausanne 1997.
- Vitali, Felice A.: Radio Monte Ceneri.
 - Quello scomodo microfono. Locarno 1990.
- Vitali, Felice A.: Zwischen den Grenzen. Lebensbericht eines Medienmachers 1907–1982. Locarno 1983.
- Vitali, Felice; Fassbind, Franz: Radiohörer, das geht dich an!

 Ein Radiodirektor und ein Radiokritiker sprechen

 über Probleme der Programmgestaltung.

 Affoltern a. A. 1946.
- Weber, Paul: Das Deutschschweizer Hörspiel. Geschichte –
 Dramaturgie Typologie. Diss., Bern 1995
 (Zürcher Germanistische Studien, Bd. 46).
- Wigger, Erich: Geschichte und Zukunftserwartungen.

 Zur Konstruktion freisinniger Orientierung im

 Krisenkontext nach dem Ersten Weltkrieg in der

 Schweiz. In: Ernst, Andreas et al. (s. d.): Die neue

 Schweiz? Eine Gesellschaft zwischen Integration

 und Polarisierung. Zürich 1996, 167–191.

- Wilke, Jürgen: Krieg als Medienereignis Konstanten und Wandel eines endlosen Themas. In: Imhof, Kurt; Schulz, Petr (s. d.): Medien und Krieg, Krieg in den Medien. Zürich 1995.
- Wirz, August: Werden und Wirken der Radio- und Fernsehgesellschaft Obwalden. Festbericht zum 25-jährigen Jubiläum. Sarnen 1975.
- Wood, James: History of international broadcasting.
 London 1992.
- Zickendraht, Hans: Radio in der Schweiz. Basel 1924.
- Ziegler, Béatrice: «Kampf dem Doppelverdienertum!»
 In: Pfister, Ulrich et al. (s. d.): Arbeit im Wandel.
 Organisation und Herrschaft vom Mittelalter
 bis zur Gegenwart. Zürich 1996, 85–104.
- Zimmer, Oliver: Die «Volksgemeinschaft». Entstehung und Funktion einer nationalen Einheitssemantik in den 1930er Jahren in der Schweiz.

 In: Imhof, Kurt et al. (s. d.): Konkordanz und Kalter Krieg. Zürich 1996, 85–110.
- Zurbrügg, Henri: Die Radiostörungen als Rechtsproblem.
 Diss., Bern 1939.

TRADUCTEURS

Pascale Desaules-Prisset

née en 1962, traductrice diplômée de l'université de Strasbourg, a exercé la traduction en libéral pendant huit ans. Travaille au Service linguistique SRG SSR depuis 1995. A traduit le chapitre «L'écoute radio» de Theo Mäusli et la conclusion «Les traits marquants de l'histoire de la SSR» de Markus T. Drack; a en outre coordonné la traduction des différents chapitres.

Maya Im Hof

née en 1949, traductrice diplômée (ETI Genève). Après vingt ans d'activité en libéral pour le compte de plusieurs maisons d'édition, travaille depuis cinq ans au Service linguistique SRG SSR. A effectué la traduction allemande des chapitres «Les années de l'expansion: la SSR relève les défis du progrès, 1950–1958» de Sonia Ehnimb-Bertini et «La radio sous le signe de la Défense spirituelle, 1937–1942» de Marc Reymond.

Véronique Mailly

née en 1968; après un diplôme de gestionnaire touristique, s'est tournée vers la traduction et travaille depuis deux ans et demi pour cb service sa, Lausanne. A traduit le chapitre «L'essor envers et contre tout, 1931–1937» de Adrian Scherrer.

Anne Mélet

née en 1959, traductrice diplômée (ETI de Genève). Après 15 ans d'activité professionnelle à Berne (dont 7 au Service linguistique SRG SSR), a ouvert son bureau de traduction à Genève. A traduit les chapitres «La technique radio suscite peu d'intérêt avant 1922» et «L'échec de la radiodiffusion locale, 1923–1931» de Edzard Schade.

Suzanne Metthez

née en 1962, vit à Carona (Tessin). Après avoir travaillé pendant plusieurs années comme secrétaire du Syndicat suisse des mass média à Lugano, a suivi une formation de traductrice et d'interprète à Milan. A traduit l'introduction «L'histoire de la SSR – une contribution à l'histoire de la radio-télévision suisse» de Markus T. Drack et le chapitre «Les années de l'expansion: la SSR relève les défis du progrès, 1950–1958» de Sonia Ehnimb-Bertini.

Jean-Claude Paillard

né en 1948, traducteur diplômé, ancien chef du Service linguistique SRG SSR. Traducteur indépendant depuis octobre 1999 à Delémont («JCP Multilingue»). A traduit le chapitre «La Radio suisse sur le chemin de l'après-guerre, 1942–1949» de Theres Egger.

Markus T. Drack

Dr. ès lettres, né en 1933, originaire de Obersiggenthal AG, vit à Kirchlindach près de Berne. A étudié l'histoire et la psychologie à Berne et Fribourg. Thèse: Der Lehrverein zu Aarau 1819–1830 (1962). 1961: Rédacteur et collaborateur au programme de Radio Berne, 1965 à 1995: chef de l'information et de la documentation, puis adjoint DG auprès de la Direction générale de la Société suisse de radiodiffusion et télévision. De 1970 à 1998: chargé de cours en communication de masse à l'Université de Fribourg. Responsable du projet «Histoire de la SSR».

Theres Egger

licenciée ès lettres, née en 1969, originaire de Berne. Formation à l'enseignement primaire au Lehrerinnen- und Lehrerseminar de Berne, études à l'Université de Berne (histoire, sciences des médias et sciences politiques). Travaille depuis 1993 au Service de la recherche SRG SSR, dans le secteur de la recherche radio. Mémoire de licence: Vom Sprachrohr der Behörden zur demokratischen Musterorganisation? Der Weg des Schweizer Rundspruchs in die Nachkriegszeit 1942–1949. Berne 1999.

Sonia Enhimb-Bertini

est licenciée ès lettres. Originaire de Losone TI, elle est née en 1958 et vit aujourd'hui à Oberrieden ZH. Elle a étudié l'histoire suisse et la littérature française à l'Université de Fribourg ainsi que la littérature italienne et la linguistique à l'Université de Zurich. Détentrice du diplôme zurichois de maître de gymnase, elle est professeur de lycée depuis 1983 et enseigne actuellement à la Kantonsschule Limmattal. Mémoire de licence (Sonia Dietrich-Bertini): La nascita della televisione della Svizzera Italiana: un problema di federalismo. Fribourg 1983.

Theo Mäusli

Dr. ès lettres, né en 1960, vit à Agno Tl. A fait des études d'histoire, histoire de l'art et histoire sociale à Zurich, Lausanne et Genève. Collaborateur scientifique depuis 1996 et chargé de cours depuis 1998 à la faculté des sciences de la communication de l'Università della Svizzera italiana, initiateur de colloques internationaux au Monte Verità et éditeur des actes de ces rencontres. Domaines de recherche: histoire comparative de la culture, des médias et des mentalités au 20ème siècle; termine actuellement un projet du Fonds national sur l'histoire sociale de la radio en Suisse (1930–1955). Thèse sur le jazz et la Défense spirituelle du pays. Zurich 1995.

Marc Revmond

licencié ès lettres, né en 1969, originaire de Vaulion VD, vit à Genève. Etudes en histoire générale, linguistique anglaise et histoire de l'art à l'Université de Genève. 1998/2000: collaboration au projet «Archimob» (interviews avec des personnes ayant vécu la Seconde Guerre mondiale en Suisse), 1999: entame un doctorat sur les personnes condamnées à mort en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Mémoire de licence: La presse genevoise face à l'Allemagne national-socialiste (1933–1934). Genève 1998.

Edzard Schade

Dr. ès lettres, né en 1961, originaire de Kreuzlingen TG et actuellement domicilié à Zurich. Etudes en histoire générale, histoire économique et sociale ainsi qu'en sociologie à l'Université de Zurich. Depuis 1991, emploi d'historien à temps partiel auprès de Radio DRS, diverses activités journalistiques et publications scientifiques, auteur et responsable de plusieurs projets sur l'histoire de la radiodiffusion. En 1999/2000, série de cours à l'Université de Zurich sur la critique et l'exploitation des sources sonores. Thèse: «Herrenlose Radiowellen. Die schweizerische Radiopolitik bis 1939 im internationalen Vergleich» (Fréquences radio – la pagaille sur les ondes. La politique radiophonique suisse jusqu'en 1939 – comparaison internationale), en cours d'impression.

Adrien Scherrer

originaire de Wädenswil et né en 1971, Adrien Scherrer est licencié en histoire générale et journalisme de l'Université de Zurich. Depuis 1998, il travaille en qualité d'historien indépendant et rédacteur à la Zurichsee-Zeitung. Mémoire de licence sur la «Aktiengesellschaft für Radiopublikationen» 1930–1978. Zurich 1997.

REMERCIEMENTS

Le présent ouvrage n'aurait pas vu le jour sans le soutien de nombreuses personnes. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées. Je songe notamment aux directeurs généraux Antonio Riva et Armin Walpen qui m'ont confié la direction du projet en me donnant carte blanche, à moi-même et à toute l'équipe impliquée. Le comité de pilotage n'a eu de cesse d'encourager notre travail; placé d'abord sous la houlette de Oswald Sigg, puis de Rainer Keller, il comprenait en outre Anton Abgottspon et Félix Bollmann. J'ai eu le privilège d'être soutenu par un groupe de projet infatigable, aux compétences avérées: Theo Mäusli m'a assisté dans l'élaboration du concept du projet et s'est tenu à mes côtés comme conseiller scientifique. Simon Meyer a généreusement ouvert les archives de SRG SSR à tous les chercheurs. Andreas Steigmeier, lui-même historien, a élaboré avec nous le concept de l'ouvrage: chargé de la coordination et de la production de cette œuvre complexe, il a mené l'entreprise de main de maître pour la clore dans les délais. Grâce à l'enthousiasme de toutes ces personnes, le travail de projet s'est soldé par une expérience très positive.

Les historiennes et historiens qui ont rédigé les chapitres principaux méritent un merci particulier: Theres Egger, Sonia Ehnimb-Bertini, Theo Mäusli, Marc Reymond, Edzard Schade et Adrian Scherrer. La collaboration avec cette équipe a constitué un défi intellectuel enrichissant. J'aimerais inclure aussi Fabienne Regard, dont les connaissances nous ont été d'une aide inestimable, en particulier dans la phase de démarrage. Merci aussi à Peter Anliker, Tino Arnold, Fidel Caviezel, Jean-François Cosandier, Martin Plattner, Fabienne Regard, Edzard Schade, Maja Schorta-Buchli et Flavio Zanetti pour avoir brossé les portraits historiques des sociétés membres.

De nombreuses personnes – spécialistes ou témoins de l'époque – ont permis aux participants du projet d'accéder à la documentation et aux archives et leur ont fourni de précieux renseignements, notamment auprès de la Direction générale SRG SSR, dans les directions et studios de radio des unités d'entreprise et dans les sociétés membres, mais aussi à l'Audiorama de Territet-Veytaux, aux Archives fédérales suisses et aux Archives historiques PTT à Berne. Je remercie nommément Christine Stalder et Irene Benz de la Direction générale SRG SSR, les archivistes du projet Louis Wyer, malheureusement décédé prématurément, et Anton Schmid, ainsi que Fritz Langjahr, qui nous a documentés sur l'histoire de la technique de la radiodiffusion en Suisse.

Les colloques sur l'histoire de la SSR ont rassemblé plus d'une cinquantaine de personnes intéressées par l'histoire de la radiodiffusion. Toutes ont participé activement, que ce soit au travers d'études historiques orales, de mémoires de diplôme et de licence, de thèses de doctorat, ou en débattant des questions soulevées. Que toutes ces personnes soient elles aussi remerciées. Edgar Lersch, chef des archives historiques du Südwestrundfunk à Stuttgart, et Ansgar Diller, des archives radiophoniques allemandes à Francfort – tous deux représentants du cercle d'étude allemand «Rundfunk und Geschichte» (Radiodiffusion et histoire) – ont été à l'origine d'un précieux échange d'expériences et d'informations et ont permis une première mise en réseau par delà les frontières du pays.

La publication simultanée de notre ouvrage en deux langues a exigé un effort considérable. Elle est le fruit d'une collaboration compétente avec le Service linguistique de Media Services SRG SSR, placé sous la responsabilité de Stefano Fiore, à savoir Maya Im Hof ainsi que Pascale Desaules-Prisset et Cathy Ehrsam, chargées également de la révision de la version française; ont en outre contribué à la traduction: Anne Mélet, Suzanne Metthez, Véronique Mailly et Jean-Claude Paillard. Les suggestions et corrections linguistiques de Elisabeth Profos-Sulzer, lectrice de la version allemande, et de Pierre Zinck, ont également constitué un apport précieux.

Le responsable de la conception graphique, Urs Stuber, à qui nous devons l'enthousiasmante idée d'un ouvrage en deux volumes, et toutes les autres personnes impliquées dans la fabrication de l'œuvre, ont travaillé avec grand soin au projet et fait preuve d'une créativité et d'un savoir-faire impressionnants. Je leur adresse à toutes et à tous aussi mes remerciements et ma reconnaissance.

Markus T. Drack

Le registre est une compilation de lieux, personnes, organi-

sations et noms génériques repris du texte, des notes de bas BBC, cf. British Broadcasting Corporation de page et des légendes. Ne figurent pas les noms des au-Beck, Carl 148 teurs de passages cités. Les passages importants à consulter Belgique 96, 195, 208 en priorité sont marqués en gras. Bell, Tony 138 Bellac, Paul 11, 139, 143, 176 Aarau 53, 205 Bellerive, studio 179, 359, 363 Administration des postes, cf. PTT Bellinzona 45, 175, 189, 198 Afrique 173, 175, 295 Benteli, maison d'édition 30, 269 Agence télégraphique suisse (ATS) 23 s., 34, 70-73, 103, Berlin 79, 1445. Bernard, Prince des Pays-Bas 351 1075., 112, 137, 161, 293 Aguet, William 136, 335 Berne 16, 21s., 27, 29-33, 38, 46, 53, 55, 60, 65-69, 79, Aktiengesellschaft für Radiopublikationen (AGRAP) 55, 75, 81, 111, 113, 167, 172-175, 197, 201, 205, 209, 229, 259, 263, 271, 287, 289, 355, 359 Allemagne 15, 28, 32, 46, 59, 84, 86 s., 96, 99, 101, 103, Berne, (studio) radio 30 s., 34-36, 38-40, 42, 49, 55, 65, 105, 114, 119, 128, 140, 144-146, 157, 182, 192, 67, 81, 86, 88 s., 94, 96, 99, 103, 113, 116 - 118, 120, 195, 197-199, 201, 203, 205, 2085., 211, 2135., 289, 124, 130, 135, 1375., 151, 161, 170, 192, 194, 196, 315, 339, 379 199, 213, 229, 269, 279, 281, 289, 299, 301, 317, Amérique du Nord 110 333, 341, 351 Amérique du Sud 110 Berne, canton 30, 55, 80, 180 Andorre 210 Beromünster 59 Angleterre, cf. Grande-Bretagne Beromünster, commission des programmes 91, 203 Ansermet, Ernest 52, 94 Beromünster, émetteur national 38, 55-57, 59, 63, 65, 71, Appenzell 212 73, 86, 96, 108, 115 5., 118-120, 123-125, 127, Appenzell Rhodes-Extérieures, canton 43, 57, 277 135-138, 145, 148, 161, 165, 169, 171, 179, 187, Appenzell Rhodes-Intérieures, canton 43, 57, 199 191-193, 196, 1995., 204, 208, 210-215, 227, 283, Arbaz-sur-Sion 331 285, 289, 295, 301, 327, 339, 349, 365, 367, 379 Argovie, canton 55, 271 Bezençon, Marcel 146, 153, 155 s., 157, 158, 164, 178 s., Armée 15, 18-21, 23, 55, 93, 96, 99-102, 106 185 s., 190, 194, 226, 229, 345 Armée et Foyer 106 Biasca 229 Arnheim, Rudolf 208 Bienne 201, 213 Article sur la radiodiffusion et la télévision 176, 184s., 343 Biennophone 205 Asie 173 Blosenberg 59 Assia, Lys 184, 333, 363 Blumenstein, Max 192, 229 Blunkart, Gustav 341 Association de la presse suisse 34, 72 s., 137 Association des Espérantistes 54 Bolla, Fulvio 105 Association suisse des éditeurs de journaux 34, 70-73, Bolla, Plinio 69 137, 140, 185, 263, 363 Bonzanigo, Fernando 45 s., 63-66, 267 Attinghausen 169 Borella, Francesco 46, 64, 74, 89, 281 Auditeurs clandestins 29, 198, 373 Borsinger, Paul 85, 111, 146, 155, 158, 174, 229, 315, 355 Australie 173, 195 Bossi, Bixio 64 Autophon 204 Bovay, Henri 229 Autoradio 341, 365 Bovet, Abbé 67 Autriche 103, 135, 143, 192, 195, 205, 208, 315 Braillard, Raymond 195 Brant Rock (Massachusetts) 17 Bächli, Samuel 229 Baden 111 Brawand, Friedrich 55 Baker, Josephine 297, 349 Bringolf, Walther 156s. Bâle 15, 30-32, 40 s., 53, 56, 129-131, 139, 168, 177, 179, British Broadcasting Company/Corporation (BBC) 25 s., 188, 197, 201-203, 229, 263, 295, 303, 309, 357 35, 38, 46, 104, 136, 171, 172, 199, 226 Bâle, (studio) radio 31-33, 35 s., 39, 41 s., 56, 67, 83, 94, Broadcasting romand 27, 52, 229 96, 106, 111, 120, 125, 127, 130, 135, 138, 146-148, Brogle, Theodor 229 151, 158, 170, 194, 196, 201, 2135., 219, 229, 269, Brown Boveri & Cie. 15 271, 281, 297, 327, 331, 333, 335, 339, 345, 357 Brugg 53 Bâle-Campagne, canton 31, 179 Brunnen 205 Bâle-Ville, canton 31s., 130, 179 Bruxelles 171, 181 Balzli, Ernst 218 Budapest 173, 200 Bambini Ticinesi 287 Bulletin d'information cf. Service des nouvelles Bantiger 168 s., 365 Bümpliz 30, 55, 229 Baud, Charles 84s., 229, 281 Burckhard, Lisa 341 Baumard, Henri 28, 267

Bayerischer Rundfunk 171

Degen, Franz 55, 229, 271 Bureau international de l'édition musico-mécanique (BIEM) 80 Delémont 213 Burkhard, Paul 125, 127 Denier 271 Burri, Rosemarie 359 Densité de concessions 32, 115, 154, 163, 195-198, 371 Denzler, Robert 95 Calgari, Guido 156 Campey, George 179 Déparasitage 61, 163, 200, 375 Canada 173 Département fédéral de justice et police 93, 101 Canevascini, Guglielmo 46, 63-69, 192, 229 Département fédéral de l'intérieur 98, 101 Casella, Leopoldo 66, 68, 291 Département fédéral des postes et des chemins de fer 18, Castelli, Carlo 321 21, 27, 45, 505., 69, 91, 93, 95-101, 107, 1315., 134, Celerina 44 149, 152, 156-158, 161, 178, 1815., 191-193, 305, Celio, Enrico 98, 122, 124-126, 128, 132-134, 1455., 329, 343, 367 155-159, 229, 329 Département militaire fédéral (DMF) 18 s., 31 Censure 101s. Département politique, féd. 98, 145 Chaîne du Bonheur 135, 165, 331, 351 Deso 205, 210 Champ-de-l'Air 21, 24, 26, 52, 259, 261 Deuxième programme 55, 58, 118, 142, 157, 163, 165, 168, Charkow 200 169, 170, 1875., 1895., 365 Chasseral 168, 177, 355 Dietschi, Urs 125 Chemins de fer suisses 56 Direction générale des télégraphes (DGT) 18 s., 23-26, Chiasso 198 28 s., 33 – 38, 41 – 43, 45, 47, 49 s., 59 – 61, 70, Churchill, Winston 143 259, 273, 281 Ciné-journal suisse 107 Divertissement, émissions 116, 138, 217, 221 Cointrin 24 Division presse et radio (DPR) 55, 99-102, 105-107, 305, Coire 57, 152, 199, 201, 229 Colbert, Raymond 331 Dovaz, René 122, 144, 181, 229 Cologny 361 Droit d'auteur 62, 78-80, 1115., 1715., 187 Columbia Broadcasting System (CBS) 106 Dübendorf 20 Comano, Centro TV 58 Düby, Werner 301 Comité consultatif international de radiocommunications Dumont, Cedric 56, 138, 325, 333 (CCIR) 177 Dupuis, Félix 315 Comité international de la Croix Rouge, cf. Croix Rouge Dussoix, Albert 181 Communautés, associations d'auditeurs 137, 140, 199 EARSI, cf. Ente autonomo Concessionnaires, nombre de 230 Eckersley, Peter P. 38 Concessions de la SSR, cf. organigrammes Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL) Constance, Lac de 57 Contro pro radio 68 s. Ecole polytechnique fédérale (EPF), Zurich 142, 177 Conus, Georges 134, 145, 157, 165 Ecoute quotidienne, durée 164 Coopérative Suisse de Consommation 54 Egli, Gotthard 151, 159, 229 Coopérative suisse de radiodiffusion 29 Emetteur national, cf. également Beromünster, Monte Ceneri et Sottens 38-42, 45 s., 59, 65, 69, 263, 275 Copenhague 141, 169 Corbaz, G. 40 Emissions d'information, cf. également Service des Corée (guerre) 141, 165, 172 nouvelles 136, 145, 214, 226s. Corée du Nord 141 Emissions rhéto-romanes 44, 53, 134, 152, 160, 169 Corée du Sud 141 Enfants (émissions pour les) 28, 30, 104, 112, 164 s., 206, Cornu, Charles 167, 229 216, 219, 224, 383 Correspondants à l'étranger 136 Engadine 201, 203, 210 CORSI, cf. Società Cooperativa Engel, Bob 138 Croce, Benedetto 291 Ente autonomo per la radiodiffusione nella Svizzera italiana Croix Rouge 135, 173 (EARSI) 46, 58, 63-69, 229, 281 Ernst, Franz von 84, 91, 103, 155, 157 s., 229 Cuiseaux 169 Cuminanza Radio Rumantsch (CRR) 133 s., 152, 159 s., 169, Ernst, Fritz 148, 158, 229 Escher, Josef 158-160, 178, 182, 229 Danemark 195 Essais de télévision 142 s., 179 Dardagny 203 Estafette-radio 69, 289 Davos 44 Etats-Unis d'Amérique 15, 17, 19, 22, 25, 35, 106, 110, De Forest, Lee 17, 257 141-143, 145, 195, 197, 200, 2045., 327 Défense spirituelle 40, 53, 86-89, 92 s., 102-111, 113, Etter, Philipp 91, 98, 317, 329 116 s., 123, 143 s., 147, 213 s., 218, 283, 301, 305, 311, Europe 17, 39 s., 55, 59, 86, 98, 103, 105, 111, 128, 135 s., 315, 317, 319 141, 143 S., 169 S., 173, 178, 185, 195 - 197, 200, 204, 208, 210, 213 Eurovision 157, 179-181, 1845., 226, 363

Exposition nationale 53, 105, 142, 152, 206, 2115., 311, 379 Gilomen, Hans 81 Exposition suisse des travaux de la femme (SAFFA) 167, 353 Glaris, canton 43, 57, 199 Extermann, Richard 361 Glogg, Alfred W. 89, 90, 96, 98, 105, 117, 1205., 138, 144, Faido 189 148, 153, **154-156**, 1575., 229, 303, 345 Favarger 205 Goebbelsschnauze ou «museau de Goebbels» 205 Favre, Antoine 154 Goldschmidt, Robert 195 Fédération des employés de la radio suisse (FERS) 119 Gornergrat 273 Fédération populaire des catholiques de Suisse 132 s., 149 Gottraux, Albert 229, 271 Fédération suisse des employés 129 Grand Prix Eurovision de la Chanson 184, 363 Feldberg 169 Grande-Bretagne 15, 25 s., 32, 45 s., 96, 104, 195, 208, 263 Feldmann, Markus 157, 159 Gréco, Juliette 349 Femmes (à la SSR) 62, 91, 1125., 161, 167, 317, 321, 353 Greiner, Trudi 113, 317 Femmes (émissions pour les) 30, 104, 1645., 216, 219, Greyerz, Walo von 86, 213 221-223, 383 Grisons, canton 33, 43-45, 57 s., 63 s., 134, 152, 160, 169, Fessenden, Reginald Aubrey 17 182, 197, 219, 313, 319, 349 Festival de Salzburg 315 Groffier, Willy 293 Filipello, Arnaldo 287 Guerre froide 116, 143 s., 146 s., 172, 319 Filippini, Felice 117 Guinand, André 154, 180, 229 Financement de la radio et de la télévision 27, 29, 31-33, 41, Guisan, Henri 96, 101, 115, 128 52, 55, 65, 1115., 121, 140, 163, 172, 174, 178, 184, Günther, Eduard 39, 59, 229, 271, 281 186, 188, 361, 365 Gunzwil 59 Fischer, Edouard 229 Gwalter, Hermann 50, 71, 83 s., 105, 229, 281 Foire d'échantillons de Bâle 31, 179 Haab, Robert 20-23, 26s., 30, 35, 41, 51, 229 Fondation de radiodiffusion et télévision à Lausanne (FRTL) Haas, Edouard 179 52 Haessly, Maxime 229" Fondation des Emissions Radio-Genève (FERG), cf. également Hartmann, Fritz 323 Société des Emissions Radio-Genève 54, 180, 229 Hasler, Eugen 99 Haug, Hans 94, 124 Fondation genevoise de la télévision 181 Fondation romande de radiodiffusion (FRR), cf. également Hausmann, Werner 295, 345, 351 Société romande de radiodiffusion 52, 229 Heimann, Erwin 165 France 15, 45, 96, 118, 135, 169, 195, 197, 208 Herzog, Bert 86 Francon, Louis 229 Hirsch, Peter 1475. Franke-Ruta, Walther 1475. Hitler, Adolf 100, 208s. Freuler, Adam 83, 89, 229 Hochstrasser, Friedrich 147 Fribourg 39, 41, 111, 213 Höfler, Eduard 61 Fribourg, canton 52, 55, 180, 197 Hohle Gasse 301 Fulton 143 Hollande, cf. Pays-Bas Furrer, Reinhold 23s., 72, 83-85 Honegger, Arthur 335 Ganzoni, Robert 152, 160, 229 Hönggerberg 285 Gardaz, Emile 331 Hongrie 173, 287 Gautschy, Heiner 179, 353 Hornisgrinde 168 Geiger, Hermann 185 Huber, Bob 138, 333 Geiler, Voli 337 Huber, Johannes 87 Gempen 179 Huonder, Felix 44, 279 Genève 15, 18, 20, 22-25, 27, 31, 39-41, 46, 52, 54, 71, 81, IG Farben 201 122, 146, 165, 1735., 177, 179-181, 197, 202, 226, Indochine 172 229, 255, 263, 265, 273, 289, 293, 345, 361, 367 Industrie de la radio 15, 17, 22, 1415., 150, 196, 200, **205**, Genève, (studio) radio 28, 33, 35 s., 38 - 40, 46 s., 54, 62, 67, 210, 257, 261, 271 71-74, 83, 93-96, 106, 111, 122, 127, 136, 138, 144, Ingelen 205 147, 165, 167, 170, 181, 1905., 196, 213, 219, 229, Innerschweizerische Rundspruchgesellschaft (IRG) 132-134, 271, 279, 281, 289, 293, 321, 335, 353, 365, 367 **151**, 152, 159 S., 229 Genève, République et Canton de 27, 54, 181, 203 Institut suisse de sondage de l'opinion publique 164 Genève, studio de télévision 361 International Federation of the Phonographic Industry (IFPI) Gerber, Walter 177 Gerwig, Jean-Pierre 349 Istituto di radiodiffusione della Svizzera Italiana (IRSI) 66 s. Gesellschaft für Aufführungsrechte (GEFA) 79 Italie 58, 635., 675., 865., 96, 99, 135, 191, 195, 198, 209, Gesellschaft für Senderechte (Berlin) 79 291, 359 Gfeller 205 Japon 174, 198 Gilliéron, Charles 229 Job, Jakob 73, 105, 117, 126, 138, 144, 152, 229, 321 Joerin, Willie 229

Jungfraujoch 55, 168, 174, 177, 299, 355 Marshall, George C. 144 Jura 197 Marx, Karl 84 Kehrer, Alphonse 323 Matt, Josef von 151 Kilchenmann 359 Mauriand, André 323 Kloten 20, 24 Maxim 205, 271 Knup, Eugen 168, 229 Mechanlizenz 80 Kreis, Denise 167, 353 Meier, Emil 311 Kreuzlingen 229 Meile, Wilhelm 31, 229 Krieger, Konrad 151 Mercanton, Paul-Louis 52, 229, 341 La Chaux-de-Fonds 205 Méroz, Jean-Pierre 158, 229 La Dôle 168 s., 181, 365 Merz, Walter 30, 55, 229, 271 Lachenal, Adrien 88s. Mexico 141, 172 Ladame, Paul 107, 136 Milan 359 Ladir 168s. Milan, radio 65, 210 Laeken 195 Minerva 205 Larese, Dino 57 Misox 64 Laur, Ernst 84, 91, 203 Miville, Carl 1295. Lausanne 20 s., 23 - 27, 31, 38, 46, 52, 54, 81, 116, 164, 174, Möckel, Hans 138 177, 179-181, 195, 197, 201, 211, 229, 259, 261, Molo, Stelio 144, 182, 189, 1915., 226, 229 Mon Repos, studio 181 263, 341, 359 Lausanne, (studio) radio 33, 35 s., 39 - 41, 46 s., 52, 62, 67, Monaco 135 71, 74, 81, 94, 96, 123, 136, 146, 156-158, 165, Monte Ceneri, émetteur national 45, 58, 65, 71, 96, 106, 170, 196, 213, 229, 271, 281, 285, 307, 317, 321, 323, 117, 120, 1235., 135-138, 1605., 1645., 1685., 171, 325, 331, 355, 361 187, 189, 191-193, 196, 1995., 209, 2145., 227, 283, Lauterburg, Hans 229, 271, 281 321, 323, 325, 365 Monte Generoso 168, 177, 1825., 355 Lebet 271 Leclair, Hubert 323 Monte Morello 168s. Législation sur la radiodiffusion, cf. loi sur la radio, article Monte San Salvatore 168 sur la radiodiffusion et la télévision, loi sur les Montreux 179 communications télégraphiques et téléphoniques Moos, Herbert von 105 Lenk, Simmental 373 Moscou 147 Lepori, Giuseppe 182, 184-186, 190, 229, 367 Moser, Armin 57 Les Ordons 168s. Motta, Giuseppe 98 Leuk-Feschel 168s. Mousny, Eugenia (Nini) 287 Leventine 199 Moyen-Orient 172, 175 Liechtenstein, principauté 57 Müller, Albert 297, 315 Müller, Edouard 229, 281 Locarno 27, 177, 189, 198, 201 Loder, Hermann 341 Münchenbuchsee 30, 55, 259 Loewe-Opta 285 Münchenstein 179, 357 Loi sur la radio 116, 127 s., 131-133, 146, 149, 161 Münster 59 Loi sur les communications télégraphiques et téléphoniques Muri, Alois 113, 281 Murk, Tista 152, 229 21-23 Lombardie 213 Mussolini, Benito 63, 206, 209, 217 Londres 16, 38, 45, 111, 136, 200, 211 National Broadcasting Company (NBC) 80, 106 Loosli, Carl Albert 62 Nations Unies 136 Lucerne 39, 141, 151, 174, 179, 199, 229, 315 Neuchâtel 39, 197, 205, 213 Lucerne, canton 59, 151 Neuchâtel, canton 52, 180 Lüdi, Rudolf 23 New York 136, 179, 353 Lugano 39, 58, 65, 68 s., 170, 179, 184, 189-192, 197 s., Nicola, Giovan Battista 64 218, 229, 363 Nicole, Léon 81 Lugano, (studio) radio 58, 65-69, 96, 117, 121, 124, 144, Nidwald, canton 151 167, 170, 175, 182, 189, 229, 291, 295, 321, 367 Niederhorn 169 Lugano, studio de télévision 183 Niesen 205 Luxembourg, radio 210, 315 Nobs, Ernst 146 Madrid 111 Nordmann, Roger 135, 165, 331 Marazzi, Franco 175 Normandie 221 Marbach, Fritz 91 Norme Gerber 177 Marconi Company 175., 20, 205, 269 Notz, Emil 146, 229, 281, 339 Marconi Radio Station AG 22, 24, 30, 259 Nouvelle Société Helvétique 104 Marconi, Guglielmo 16 Nouvelle-Zélande 195 Oberland bernois 201

Obwald, canton 151 Publicité à la radio et à la télévision 109, 161, 171, 175 s., Océanie 195 184, 1865., 192 Olivet, Roger 59, 229, 281 Publicité pour la radio et la télévision 60 s., 69, 74, 137, Olten 209 1395., 163, 201, 203, 206-209 Oncle Henri 28, 267 Pünter, Otto 9, 189 Ondes courtes 109, 205 Radibus 61, 100, 200 Radio scolaire **81**, 105 s., **109 s.**, 313, 351 Ondes longues 205 Ondes moyennes 61, 109, 141, 168 s., 199 Radio Suisse Internationale, cf. service des ondes courtes Ondes ultracourtes (OUC) 55, 61, 139, 141, 142, 151, 157, Radio suisse romande (RSR), cf. également Genève 164, 167-169, 1895., 194, 200, 365, 367 et Lausanne, (studios) radio 52, 54, 65, 218 ONU, cf. Nations Unies Radio- und Fernsehgenossenschaft Bâle (RFB) 56 Oprecht, Hans 154 Radio- und Fernsehpreis (Zurich) 77 Orchestre 47, 49-52, 55 s., 58, 66, 68, 74, 94 f., 121-124, Radio(televisione) svizzera (di lingua) italiana (RSI), 138, 187, 192, 194, 291, 319, 325, 327, 333, 349 cf. également Lugano, (studio) radio 58, 65-69, Orchestre philharmonique de Vienne 145, 172 201, 209, 287, 289 Organigrammes de la SSR 48 (1931), 90 (1937), 160 (1953) Radio-clubs 22 s., 26, 30, 40, 43 s., 52, 55, 57, 85, 203 s. Ostschweizerische Radiogesellschaft (ORG) 43, 57, 107, Radio-Electrique S.A. 27 131, 134, 160, 169, 229, 281 Radiogenossenschaft Bâle 32, 40, 42, 56, 74s., 78, 83, Ouchy 339 885., 124, 133, 148, 160, 179, 191, 229, 281 Padel, Gerd H. 174 Radiogenossenschaft Berne 31, 40-42, 50, 55, 62, 74s., Paggi, Fernando 349 775., 80, 88, 91, 1245., 129, 133, 160, 178, 191, Paillard 2045., 210, 377 229, 271, 281 Papen, Franz von 208 Radiogenossenschaft à Zurich 28-36, 38-45, 49 s., 53, Paris 21, 23, 45, 136, 199 s., 353 71, 745., 775., 83, 885., 124, 133, 160, 1775., 191, Payerne 341 229, 275, 281, 303 Payot, René 105, 144 Radio-Nations 110 Radiotelevisione Italiana (RAI) 171, 175, 1815., 359 Pays-Bas 173, 351 RAI cf. Radiotelevisione Italiana Pazzalino 67 Peitrequin, Jean 180 Rainer, Margrit 357 Pérou 111 Rambert, Maurice 23, 27, 28, 45-47, 50, 60, 67, 71, 78, 815., 84-86, 885., 91, 155, 229, 265, 281, 295 Perrier, Victor 99 Personnel de la SSR 62, 97, 112-114, 119, 163, 165-167, Rapallo 172 187, 226 Ravoire 169 Petitpierre, Max 135 Rediffusion 61, 100, 116, 200, 210, 222, 285 Philips 204 Reding, Rudolf von 60, 67, 89, 91, 98, 103, 106, 114, 118, Pièce, Roland 225., 229, 261 127, 131, 140, 144, 146 s., 154 s., 157 s., 315, 339 Pièces radiophoniques 119 s., 135, 164, 171, 216-218, Reichs-Rundfunk-Gesellschaft 46 323, 341 Reith, John Charles 25 Pilet-Golaz, Marcel 51, 67, 72 s., 81, 83 – 85, 87 – 89, 91 – 93, Revues de programmes radio 26, 29 s., 32, 55, 63, 66, 96, 98, 105, 114, 229, 329 73-77, 102, 265, 267, 269, 283, 295 Plan de répartition des ondes 141, 168 s., 172, 199 Reynold, Gonzague de 317 Plancherel, Michel 99 Riein 313 Pleyer, Wilhelm 261 Rigassi, Vico 211, 219, 323, 331 Pologne 96 Rigi 151 Pommier, Félix 27 s., 122, 127, 229, 271, 281 RIMAG 55 Postes de radio 204s. Ringier & Co. AG 75, 77 Poulin, Fred 307 Rippax 361 Prague 148, 339 Ritter, Max 229, 281 Prangins, émetteur de la Société des Nations 109, 313 Rollan, Jack 135 Presse et SSR 31, 34, 62, 69-73, 107 s., 137, 140, 153, 176, Rome 79 184, 186, 188, 213, 226, 283 Rorschach 203 Privat, Edmond 28, 174, 229 Rose d'Or de Montreux 157 Pro Helvetia 103 Rossi, Riccardo 64, 158 Pro Radio 52, 60 s., 109, 150, 163, 200, 206, 285, 349, 375 Rossier, Henri 293 Probst, Rudolf 163, 166s., 170s., 174, 193s. Rötheli, Anne 363 PTT 58, 60 s., 64, 66 s., 72, 77 s., 83 – 85, 88, 96 – 101, 109, 111, Rötheli, Willy 363 113, 122, 1265., 134, 1395., 1425., 150, 153, 1555., Rothen, Fritz 1575., 229, 329 1585., 161, 167–169, 1715., 174–177, 182, 185–189, Rothenberger, Arnold 43, 57, 229, 281 200, 205, 210, 230, 305, 315, 343, 355, 357 Rousseau, Jean-Jacques 67 Route du Gothard 201

Roveredo 349 Société romande de radiophonie/radiodiffusion (SRR), cf. Russie, cf. Union soviétique également Fondation romande de radiodiffusion 27, Rütli 59, 106 41, 49, 52, 54, 84, 95, 229, 271 Ryser, Albert 168 Société suisse de radiodiffusion (SSR), fondation 51, 281 Säckingen 335 Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), Salève 54 nouvelle appellation 176 Salis, Jean Rodolphe von 105, 130, 144, 213 Société suisse des écrivains 79, 129 Säntis 168s., 367 Soleure, canton 55 Sarnoff, David 17 Sondyna 205 Sarre 103 Sool 57, 199 Savièse 199 Sopraceneri 175 Scandinavie 208 Sottens, commission des programmes 94 Sottens, émetteur national 52, 54, 59, 63, 65, 71, 81, 96, Schenker, Kurt 39, 41, 55, 81, 86, 88 s., 99, 103, 117, 146, 178, 192, 229, 281 106, 109, 117, 120, 123, 135 – 138, 161, 165, 169, 171, Schenker, René 181 189, 191-193, 196, 199, 204, 208, 211, 215, 227, Scherchen, Hermann 56, 125-127, 148, 327, 339 283, 285, 293, 307, 325 Scheuber, Josef Konrad 151 Spengler, Betty 55 Schlageter, Max 269, 271 Spoerri, Albert 229 Schneider 105 Sport (émissions) 28, 56, 69, 71, 104, 109, 164, 173, 180 s., Schubiger, Claude 105 185, 191, 199, 211, 214, 2165., 219, 277, 287, 293, Schuler, Xaver 205, 349 301, 323, 381 Schürmann, losef 151 Sprecher von Bernegg, Theophil 18s. Schürmann, Leo 226 Squibbs cf. Suès, Marcel Schwarzenburg, commission des programmes 174 St. Anton 1685., 199 Schwarzenburg, émetteur ondes courtes 108, 110, 140, 150, St. Chrischona 168s., 365 311, 313, 341, 355 St. Moritz 142, 337 Schwengeler, Arnold 156 Stalingrad 117 Schwyz 106, 110, 311 Staub, Hans O. 353 Schwyz, canton 81, 109, 151, 185, 349 Stauffer, Teddy 333 Secretan, Isaac 81s. Stehle, Helly 201, 213 s. Semadeni, Tommaso 44 Steiger, Werner von 229 St-Gall 39 s., 43, 53, 57, 201, 203, 215, 229 Semaines musicales de Lucerne 104, 151, 315 Service de la radiodiffusion suisse (SR) 96ss. St-Gall, canton 43, 57 Service des nouvelles, cf. également émissions d'information St-Gall, studio radio 57 31, 34, 56, 62, 69-73, 1035., 1075., 1115., 116, 137, Stockholm 168 164, 171, 173, 1845., 190, 211, 216, 224, 293 Stohler, Martin 130 Service des ondes courtes (SOC) 106, 110 s., 140 s., 146, 152, Streuli, Schaggi 341, 381 158, 161, 167, 171, **172-174**, 175, 194, 229, 305, Suède 381 Suès, Marcel (Squibbs) 28, 69, 71, 219, 293 315, 343, 355 Service public 25, 38, 46, 51 s., 159, 161 s., 176-178, 184, SUISA 79, 187 192, 226, 263 Surava, Peter 1475. Siemens 111 Sutter, Hans 219, 277 Siemens-Albis 205 Tank, Franz 53, 177, 229 Simon, Sammy 315 Tappolet, Frank R. 54, 181 Sitten 199, 213 Tarasp 169 Società Cooperativa per la Radiodiffusione (Radio-Taxes de concession 29, 116, 139, 188, 205 televisione) nella Svizzera italiana (CORSI) 58, 69, Taxes de concession, clé de répartition 35 s., 42, 47, 158, 170, 182, 1925., 229 49-51, 62, 111, 121, 139, 156, 1635., 168, 171, Société de perception des droits d'auteur, cf. SUISA 188, 190-193, 230 Société de radiodiffusion et de télévision Tchécoslovaquie 144 de la Suisse romande 52, 54 Technique d'enregistrement, cf. technique radio Société de télégraphie sans fil 259 Technique radio 55, 61s., 73, 83, 85 s., 111, 117, 139, 142, Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique 1695., 297, 299 (SACEM) 79 Télédiffusion 61, 65, 100, 152, 158, 161, 1715., 189, 2005., Société des Emissions Radio-Genève (SERG), cf. également 210, 355, 375 Fondation des Emissions Radio-Genève 28, 49, Telefon Hirmondó 200 Telefunken 15, 18-20, 257 52, 53, 59, 94, 107, 229, 281 Société des Nations 20, 28, 71, 81, 94, 105, 109, 255, 313 Télégraphie 16, 18-21 Téléphonie 16 s., 21 Televisione della Svizzera italiana (TSI) 58, 175

Télévox 205 Tessin, canton 33, 39 s., 42, 44-46, 50, 56, 58, 63-69, 72, 74, 89, 91, 98, 109, 159, 164, 175, 181-183, 189, 1915., 196-198, 201, 204, 207, 2095., 213, 218, 267, 291, 349, 361 Thommen, Elisabeth 112, 303 Thorens 205 Thoune 201, 206, 377 Thurgovie, canton 43, 57 Toscanini, Arturo 104 Toulouse 210 Transistor (technique) 187, 195, 2225., 257, 341, 365, 369 Treichler, Hans Armin 289 Trogen 57, 229 Troisième Reich, cf. Allemagne Turin 175 Türler 341, 349 Türler, Franz 341 UER, cf. Union Européenne de Radio-Télévision Üetliberg 1685., 177, 179, 365 Union des radios-clubs suisses (ARBUS) 84, 85, 203, 206, 209 Union Européenne de Radio-Télévision (UER/EBU) 157, 179, 226 Union Internationale de Radiophonie/Radiodiffusion (UIR) 27, 38, 39, 41, 168, 273, 281, 339 Union radiophonique suisse (URS) 35 s., 38 s., 52, 55 Union soviétique 117, 141, 143, 147, 209 Union suisse des grossistes de disques (USGD) 79 Union suisse des paysans 84, 91 Unione Radiofonica Intercantonale (URI) 45, 64 Uri, canton 151 USA, cf. Etats-Unis Uster 205 Utilitas 26s., 52 Valais, canton 52, 55, 174, 180, 196s. Vallée du Rhin 168, 199 Vallotton, Henri 41, 79 Vaud, canton 52, 180 Vereinigung für kritische Mediennutzung 85 Vieli, Raymund 152 Vienne 45, 143, 173 Vitali, Felice Antonio 65-69, 144, 229, 291, 295 Voice of America 173, 353 Vorarlberg, Radio 214 Wabern 359 Walter, Ruedi 357 Weber, Eduard 158, 1775. Weber, Fredy 57 Weder-Greiner, Trudi cf. Greiner Weidenmann, Julie 91 Weilenmann, Hermann 129 Welti, Arthur 105, 203, 2115., 379 Wettstein, Adolf 168 Wiedmer, Greti 271

Winterthur 203 Z'Graggen, Yvette 353 Zellweger 205 Zentralschweizer Radio- und Fernsehgesellschaft (ZRG) 151
Zickendraht, Hans 15, 31, 229, 271, 281
Zoug 53
Zoug, canton 151
Zuber, Francis 335
Zurich 15, 245., 27–32, 34, 38, 44, 53, 56, 75, 78, 83, 105, 116, 123, 1245., 127, 143, 152, 177, 179–181, 201, 204, 2115., 221, 229, 261, 263, 267, 271, 275, 279, 285, 337, 341, 359, 363, 381
Zurich, (studio) radio 29 s., 33–36, 39, 41–45, 47, 49–51, 53, 57, 59, 67, 73, 86, 94–96, 105, 1115., 117, 120, 124, 126, 130, 134, 136, 138, 143–145, 1515., 160, 164 s., 167, 169 s., 194, 196, 203, 211, 221, 229, 267, 271, 281, 297, 303, 311, 321, 325, 327, 329, 349, 379

Zurich, canton 53, 78, 126, 175 Zurich, studio de télévision, cf. également Bellerive 182, 184

